

**DES BERGERIES FAMILIALES D'ODESSA**

**A**

**LA LEGATION ROYALE DE BAVIERE A PARIS :**

**CHARLES RENE PICTET DE ROCHEMONT**

**(1787 – 1856)**

**(LETTRES, DOCUMENTS, CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE)**

## INTRODUCTION

Ce recueil relate, dans une première partie, la création par Charles Pictet, dit Pictet de Rochemont de bergeries de moutons mérinos, appelées aussi établissements de croisements, à Novoï Lancy (Nouveau Lancy), près d'Odessa, et le rôle que son fils Charles René a joué à la tête de cette entreprise de ses débuts, en 1807, jusqu'à son départ pour Vienne en automne 1814. La seconde partie est consacrée à la mission diplomatique de Charles René comme chargé d'affaires du roi de Bavière à la cour de France en 1816 et 1817, d'après sa correspondance diplomatique, conservée aux archives de l'Etat de Bavière à Munich, et ses lettres privées.

Un grand personnage préside à ces deux périodes : le duc de Richelieu, gouverneur de la Nouvelle Russie, dont notre parent est un peu le protégé, puis président du Conseil et ministre des affaires étrangères du roi Louis XVIII, auprès duquel Charles René est accrédité.

Le lecteur désireux de se faire rapidement une idée du sujet peut se borner à lire, avec cette introduction, la longue lettre de Charles René à François d'Ivernois, du 24 février 1813 (p. 6), les mémoires de son père à l'ambassadeur Kourakine du 20 septembre (p. 37), et au duc Richelieu de décembre 1809 (p. 48) ; la convention passée avec le gouvernement russe (p. 66) ; le récit par Charles René de la peste qui ravagea la région en 1812 (p. 81), et son analyse de la situation politique de la France telle qu'il l'expose dans une lettre du 20 mai 1816 au premier ministre bavarois, le comte de Montgelas (p. 148).

La vie de Charles René Pictet, gentleman farmer puis diplomate au service d'un souverain étranger, est d'autant moins banale que sa période la plus intense et la plus intéressante, en Russie puis à Paris, tiennent dans une seule décennie, de 1807 à 1817, entre sa vingtième et sa trentième année.

Fils aîné de Charles Pictet (1755-1824), qui fut officier au service de France, agronome, fondateur et rédacteur de la Bibliothèque britannique, conseiller d'Etat et député de Genève puis de la Confédération Suisse aux congrès de Paris et de Vienne, Charles René, communément appelé Charles, est né à Genève le 13 octobre 1787. Célibataire, il joindra au sien, selon l'usage genevois, le nom de sa mère, née Sara de Rochemont, ce qui a parfois causé une confusion avec son père lequel, selon le même usage, avait en se mariant joint à son nom celui de sa femme. Cette famille originaire de Bourgogne, réfugiée à Genève pour la religion en 1689, s'étant tragiquement éteinte avec l'assassinat en 1794 de François de Rochemont par le tribunal révolutionnaire, Charles René obtiendra du conseil d'Etat genevois, en 1835, l'autorisation, pour lui et ses descendants, de le relever. Ce rameau de notre famille, illustré aussi par le linguiste Adolphe Pictet, a cessé d'exister avec la mort en 1948 de

Maurice Pictet de Rochemont, qui avait fait don de ses papiers de famille aux Archives d'Etat et à la Bibliothèque de Genève.

Selon le Livre du Recteur, Charles-René s'est immatriculé à la faculté de lettres de l'Académie le 16 juin 1801. Tout cependant porte à croire qu'il a fait de bonnes études au sein de sa famille ; on verra qu'il parlait l'anglais, l'italien, l'allemand et le russe.

En 1806, le maire de Genève, qui depuis l'annexion en 1798 était le chef lieu du département français du Léman, le désigne, à l'âge de dix neuf ans, pour aller à Saint-Pétersbourg présenter au tsar Alexandre les modèles réduits de nos pompes à incendie dont il avait entendu parler. Charles René devait certainement cet honneur à son père : celui-ci méditait en effet depuis quelque temps de créer en Russie un élevage de moutons mérinos analogue, mais sur une beaucoup plus grande échelle, à celui qu'il pratiquait avec succès dans sa propriété de Lancy, proche de Genève. Il chargea donc son fils d'explorer, parallèlement à sa mission officielle, s'il serait possible d'obtenir à cet effet une concession de terres dans la région d'Odessa dont le climat était réputé favorable. L'établissement qu'il projetait devait croiser les béliers qu'il ferait venir de son propre élevage, de race absolument pure car originaires de la bergerie impériale de Rambouillet, avec des brebis communes de la région pour, de métissage en métissage, améliorer la race locale et produire en quelques générations des quantités de laines fines de grande valeur. Plutôt que de bergeries, Pictet parle donc, dans sa correspondance, d'un « établissement de croisements pour l'amélioration des laines ». Ce faisant, il n'agissait pas en précurseur : plusieurs propriétaires, russes tel le comte Kotchoubey, ou étrangers, comme le Prussien Georg Müller et le Français Rouvier, croisaient déjà avec succès des mérinos en Crimée et dans les environs d'Odessa, mais leurs béliers, importés de Saxe, n'étaient pas de race tout à fait pure. Pictet s'est donc joint à un mouvement. Son projet est toutefois beaucoup plus ambitieux que ceux de ses prédécesseurs : outre les croisements, il prévoit en effet, ainsi qu'il l'expose à Richelieu avant même l'arrivée de son troupeau, de créer une maison de commerce qui se chargerait d'exporter les laines en Russie et à l'étranger, des fabriques de lainages, une école d'agriculture sur le modèle du célèbre institut de Hofwyl fondé par son ami le Bernois Philippe Emmanuel de Fellenberg, une école de bergers, voire des écoles pour enfants indigents pratiquant l'enseignement mutuel selon la méthode de Lancaster, etc. A l'exception de la maison de commerce, créée à Genève le 1<sup>er</sup> août 1809 avec les Genevois Jean d'Espine et Léonard Revilliod, dans laquelle Pictet participe avec commandite de 40.000 roubles, ce vaste programme ne sera, faute de fonds, que très partiellement exécuté. On verra d'Espine et Revilliod, entraînés par l'exemple de Pictet, obtenir en 1811, l'autorisation de créer à leur tour un établissement de croisements, qu'ils baptiseront Genevka (Petite Genève), près d'Odessa ; Charles René en fera l'acquisition en 1825.

En faisant désigner son fils, qui n'avait pas encore vingt ans, Pictet cherchait peut-être aussi à le faire échapper à la conscription ; Léonard Revilliod, né en 1785, a été envoyé pour cette raison par son père en 1805 faire un apprentissage de banque à Saint-Pétersbourg. Quoi qu'il en soit, Charles-René allait s'acquitter avec succès de la double mission qui lui était confiée. De Saint-Pétersbourg, où il a été reçu par le tsar et la famille impériale, il se rend, après être allé à Moscou, dans ce qu'on appelait la Nouvelle Russie avec le duc de Richelieu,

gouverneur de ce vaste territoire encore presque vierge ; il y passe sept mois, visitant Odessa et ses environs, la Crimée et le Kouban. A son retour à Genève, à la fin de septembre 1808, son père, convaincu par son rapport et les conseils du duc, entreprend aussitôt les démarches nécessaires à l'exécution de son projet : octroi d'une concession de terres et de facilités financières, obtention d'un permis pour exporter son troupeau, organisation de son déplacement à travers l'Allemagne, recrutement de bergers, construction de bergeries pour abriter les bêtes à leur arrivée, constitution de provisions de fourrage pour le premier hiver, etc. Sa correspondance le montre mettant en mouvement l'ambassadeur de Russie à Paris, son frère, le prince Alexis Kourakine, ministre de l'Intérieur, le comte Kotschoubey, ancien ministre qu'il reçoit à Lancy, et bien d'autres encore. Charles René, pendant ce temps, passe six mois dans l'institut de Fellenberg à Hofwyl pour apprendre les rudiments de l'élevage et de l'agriculture avant de regagner Odessa.

La guerre qui menace entre l'Autriche et la France, et qui dévastera la Bavière, l'Autriche et la Galicie autrichienne d'avril à juillet 1809, va compliquer singulièrement l'opération, au succès de laquelle le tsar s'intéresse personnellement. Pressé par les événements, Pictet commettra l'imprudence de faire partir ses quelque 850 bêtes sans avoir encore conclu une convention avec les autorités russes. Le contrat avec le ministre de l'Intérieur ne sera négocié et signé à Paris qu'en juin 1810. Bien que la caravane, partie de Lancy le 1<sup>er</sup> juin, soit arrivée sa destination le 2 novembre 1809, après avoir fait un grand détour pour éviter les zones de combats, Pictet attendra encore un an avant de recevoir les 80.000 roubles, solde du prêt convenu de 100.000 roubles. Ce manque de fonds, qui limite l'achat sur place de milliers de brebis indigènes pour les premiers croisements, entravera les débuts de l'établissement, appelé *Novoi Lancy* et bientôt agrandi de *Belair* et *Visirofka* ; son créateur sera donc contraint de renoncer aux manufactures et autres activités qui devaient faire partie de son entreprise.

Charles René passera près de cinq ans à Odessa ; les lettres qu'il écrit à l'un de ses amis et à sa sœur, permettent de le suivre dans ses activités ; il décrit des parties de chasse, la vie de la petite colonie genevoise et l'ennuyeuse médiocrité de la société des femmes moldaves. Il se distingue pendant l'épidémie de peste qui ravage la région en 1812 : sa conduite lui vaudra en 1814, suite à une démarche de son père, le titre de conseiller aulique et la croix de l'ordre de Sainte Anne.

Richelieu, quelque peu tombé injustement en disgrâce, ayant été appelé à Vienne en automne 1814 par le tsar Alexandre qui participait au congrès, Charles René l'y accompagne, retrouvant ainsi son père qui y défendait les intérêts de Genève. Il passe de là en Angleterre pour organiser dans ce pays l'écoulement des laines produites à Odessa, avant de revenir à Genève où il reste bloqué pendant les Cent-Jours. Le présent recueil complète, pendant cette période qui va de janvier 1814 à février 1816, celui consacré aux lettres de Pictet de Rochemont à sa famille pendant ses missions diplomatiques à Bâle, Paris, Vienne et Turin.

La paix revenue après Waterloo, la vie de notre parent prend un tour tout nouveau : Richelieu étant devenu en septembre 1815 président du Conseil et ministre des affaires étrangères, le roi de Bavière Maximilien Joseph se laisse persuader de nommer Charles René, en raison de ses relations avec le duc, revenu d'exil, presque inconnu en France, son chargé d'affaires à Paris,

rouvrant ainsi sa légation, fermée depuis que le royaume, changeant de camp, était passé du côté des Alliés à la veille de la bataille de Leipzig, en septembre 1813. Pourvu de la nationalité bavaroise, nommé conseiller de légation et gratifié de la dignité de chambellan, Charles René prend ses fonctions au début de janvier 1816. Sa mission diplomatique ne durera que quinze mois : la France ayant nommé un ministre à Munich, la réciprocité s'imposait selon les toutes nouvelles règles du protocole diplomatique convenues à Vienne. Malgré les assurances qu'il dit avoir reçues, notre parent ne fut pas nommé ministre mais rappelé un peu abruptement en mai 1817, quelques mois après la chute du comte de Montgelas, le tout puissant ministre dont il était le protégé. Il sollicitera en vain, et son père pour lui, un nouveau poste : le concours de circonstances, à vrai dire extraordinaire, qui lui avait valu d'être nommé à Paris ne se représentera pas.

Marié en 1818 avec Julie de Cazenove, il continuera, fort de sa nationalité bavaroise et de sa clé de chambellan, à obtenir des audiences du roi qu'il va voir à Munich ou aux eaux de Baden ou à Tegernsee. Il siègera au Conseil Représentatif, le parlement genevois, de 1825 à 1841 et sera maire de Lancy de 1827 à 1833 avant de se fixer au bord du lac à Pregny où il construira en 1835 Rive-Belle. Son existence sera dorénavant celle d'un rentier aisé, bien oisive en comparaison des dix années qui sont le sujet de ce recueil. Le 7 juillet 1840, le roi de Sardaigne lui confèrera le titre héréditaire de comte, et le fera quatre ans plus tard commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Les bergeries d'Odessa continuent certes à l'occuper, de loin car, comme Richelieu d'ailleurs, il ne retournera jamais sur les rives de la mer Noire. L'établissement continue à connaître, malgré la paix revenue, beaucoup de difficultés. Son histoire et celle de sa liquidation reste à écrire. En 1816, son père avait vendu la moitié de Novoï Lancy, Belair et Visirofka, à ses deux neveux Jean-Gabriel Eynard et Jacob Beaumont, chacun pour un quart. La surface du domaine dépassait alors 13.110 ha. Pictet de Rochemont étant décédé en 1824, Charles René, seul, profitant peut-être d'une embellie de la conjoncture, achètera le 7 septembre 1825 à Jean d'Espine et Léonard Revilliod leur établissement de Genevka (Petite Genève), d'un peu plus de 15.000 hectares, avec son cheptel fort d'environ 7000 moutons de la race d'Espagne. Le prix convenu s'élève à 160.000 roubles faisant 346.000 florins. Les trois Genevois sont maintenant à la tête de 28.000 ha, peuplés, selon un bilan établi le 31 décembre 1826, de 24.000 béliers et brebis, 820 bovins et 252 chevaux.

Charles René meurt à Genève le 10 juin 1856 ; sa pierre tombale se voit encore au cimetière de Plainpalais. Ses fils Auguste, officier au service du roi de Naples, futur colonel fédéral, et Théophile, lui aussi militaire qui finira sa carrière comme colonel au service de Piémont-Sardaigne, chevalier des SS. Maurice et Lazare, et leur soeur Julie liquideront peu après la part paternelle des établissements d'Odessa.

On trouvera ci-dessous la correspondance intégrale des deux Pictet avec le duc de Richelieu. Les autres lettres et documents relatifs à l'entreprise ne sont parfois transcrits qu'en partie ; une transcription complète de la correspondance diplomatique, est déposée à la Fondation des archives de la famille Pictet. J'ai respecté l'orthographe, et autant que possible la ponctuation, mais créé des paragraphes pour aérer un texte toujours très serré. La plus

grande irrégularité régnant en matière d'accents, tant graves, qu'aigus et circonflexes, je les ai rétablis pour faciliter la lecture, sauf là où l'emploi, aujourd'hui fautif, est habituel ; l'emploi des majuscules a été normalisé.

F. Ch. P.

mars 2011, revu juin 2013

Sources manuscrites :

-Archives d'Etat de Genève (AEG) : archives de familles 1<sup>ère</sup> série Pictet de Rochemont 3 (correspondance privée de Charles Pictet de Rochemont), 6 (Charles René) et 7 à 13 (liasse concernant Novoï Lancy, correspondance active et passive avec Richelieu, les autorités russes et autres).

Archives privées Léonard Revilliod 125 n° 25 (un gros registre intitulé : dossier de Léonard Revilliod).

-Bibliothèque de Genève (BDG) : Ms. fr. 4220 (correspondance familiale de Charles Pictet de Rochemont) ; Ms. fr. 2768 (lettres de Charles René à sa sœur Amélie) ; Ms. fr. 1023 (lettres à Edouard Naville) ; Ms. fr. 676 (vingt lettres de Pictet à M. de la Rochefoucauld 1808-1810, achat Charavay 1915) ; Ms. suppl. 977 (papiers d'Ivernois) ; Ms. suppl. 1968 (lettres reçues par Charles Lullin) ; Ms. suppl. 357 (collection d'autographes Cuendet). La correspondance entre Charles Pictet et son fils n'a pas été conservée.

-Bayerisches Hauptstaatsarchiv Munich, MA III 2090 (correspondance diplomatique de Charles René) ; MA 251 (lettres de Charles René) et MA 9227 (lettres de Charles Pictet de Rochemont).

Principaux ouvrages consultés :

J.D. Candaux : Histoire de la famille Pictet 1474-1974.

Edouard Chapuisat : La municipalité de Genève sous la domination française, 1798-1813, Genève Kundig 1910. Correspondance diplomatique de Charles Pictet de Rochemont et François d'Ivernois, publiée par Lucien Cramer, 2 vols. Genève 1914.

Emmanuel de Waresquiel : le duc de Richelieu, Perrin 1990.

Souvenirs de la Révolution, l'Empire et la Restauration par le comte de Rochechouart, Paris, Plon 1889.

Roger P. Bartlett : Human capital, the settlement of foreigners in Russia 1762-1804 (Cambridge University press, 1979)

Otto Karmin : Sir Francis d'Ivernois, Genève 1920 ; L'établissement de Novoï Lancy in BIG LXII p. 551.

Edmond Pictet : Charles Pictet de Rochemont, Genève 1892.

Marc Auguste Pictet : correspondance, sciences et techniques 4 vol. Genève Slatkine.

Hans Brugger : Briefe von Charles Pictet de Rochemont und Philipp Emmanuel von Fellenberg (in Politisches Jahrbuch des schweizerischen Eidgenossenschaft 1915).

Dominique Zumkeller : Pictet de Rochemont et la conquête de l'Est, MHG t. 63, 2004 ; L'agronome Charles Pictet de Rochemont et l'agriculture à Lancy, in Histoire de Lancy 2001.

Jean Audin : Eugène de Beauharnais, Perrin 1989.

Adalbert de Bavière : Eugène de Beauharnais, Alsatia 1943.

Comtesse de Boigne, Mémoires, Plon 1908.

Le comte Molé, sa vie, ses mémoires, publié par le marquis de Noailles, Paris 1923.

Mémoires du Chancelier Pasquier, 6 vol. Paris 1893.

Langeron : Decazes ministre du Roi, Hachette 1960.

Neue deutsche Biographie (NdB) ; Deutsche biographische Enzyklopädie (DbE) ; Oxford Dictionary of national Biography (ODnB) ; Europäische Stammtafeln (EST)

Madelin : Histoire du Consulat et de l'Empire, Hachette, vol. VIII et IX.

Jean Tulard : Dictionnaire Napoléon ; Le Grand Empire.

Louis de Viel-Castel : Histoire de la Restauration, Paris 1860.

Vaulabelle : Histoire des deux Restaurations jusqu'à la chute de Charles X, 7 vol. Paris 1846.

Guillaume Bertier de Sauvigny : La Restauration, Paris, Flammarion 1955.

Marcel Dunan : Napoléon et l'Allemagne ... les débuts du royaume de Bavière ; thèse, Paris 1942.

## NOVOÏ – LANCY

L'histoire de l'origine, des débuts et des premiers déboires de Novoï Lancy se trouve résumée dans une longue lettre que Charles René adresse le 24 février 1813 à son compatriote Sir François D'Ivernois, alors en mission à Saint-Pétersbourg pour le compte de l'Angleterre. Je la place, malgré sa date tardive, en tête de ce recueil pour donner au lecteur une vue d'ensemble de l'origine, des débuts et des vicissitudes de l'entreprise de Pictet de Rochemont en Russie ; la correspondance qui suivra en précisera l'histoire.

Odessa le 24 février 1813

Monsieur,

Vous serez sans doute surpris de recevoir des côtes de la mer Noire cette lettre, et son incluse que je vous fais passer sous le couvert de nos compatriotes Messieurs Duval, avec lesquels je suppose que vous êtes en relation. La lettre çï incluse sans signature est de mon père Mr Pictet de Rochemont, avec lequel vous fûtes lié jadis, et qui espère assez en votre souvenir et votre amitié, pour réclamer vos bons offices à Petersbourg auprès d'un homme influent à la Cour, avec lequel vous avez surement, Monsieur, des relations. L'affaire dont il s'agit, et que je vais vous développer s'est entamée lorsqu'il étoit ministre de l'intérieur ; il l'a poussée avec vigueur, nous a toujours témoigné beaucoup de bienveillance, et j'en suis sûr, son desir de nous obliger n'a besoin que d'être réchauffé par quelqu'un qui puisse lui rappeler l'affaire en question avec un peu de suite et de vigueur. Si vous vouliez, Monsieur, être ce quelqu'un là, vous pourriez nous rendre le service le plus essentiel.

Avant de vous dire de quoi il est question, je vais vous faire en peu de mots l'historique de l'établissement de croisemens pour l'amélioration des laines que nous avons formé dans les environs d'Odessa. Vous avez peut-être su, Monsieur, que mon père porté par son goût et les circonstances, à faire de l'agriculture son occupation favorite, s'étoit formé auprès de Genève, une fort belle bergerie de bêtes à laine mérinos, et s'étoit fort occupé dans nos contrée de cette amélioration, l'une des plus importantes branches de l'agriculture.

Il y a six ans que l'empereur Alexandre, ayant demandé à notre ville de Genève, des renseignemens particuliers sur nos pompes à feu et nos machines à incendies qui, ainsi que vous le savez, y sont fort perfectionnées, je fus chargé de lui présenter un assortiment complet de modèles de ces machines, et de donner là dessus tous les détails que Sa Majesté pourroit désirer savoir. Je fus à Petersbourg, et le comte Kotchoubey me présenta à l'empereur, auquel je fis hommage de ces modèles au nom de notre ville. Mon père pensoit dès lors à former en Crimée un établissement de croisement pour les bêtes à laines frappé des avantages que présentoit pour ce genre d'industrie, un vaste pays de paturages, peu habité, par conséquent peu cultivé, et un climat doux. Il sentit de quelle extension seroit susceptible un pareil établissement dans ces contrées, et j'en parlai au comte Kotchoubey, qui saisit cette idée avec empressement, et vit tout de suite de quelle importance cette branche pourroit devenir pour toutes les provinces de la nouvelle Russie. La campagne de Tilsit retarda l'exécution de ce projet, et en attendant le comte Kotchoubey remit le département de l'Intérieur au prince Alexis Kourakin, qui prit connoissance de l'affaire et me témoigna beaucoup d'obligeance. Sur ces entrefaites le duc de Richelieu gouverneur d'Odessa et des trois gouvernemens d'Ecatherinoslaw, de Cherson et de Tauride et fort lié avec le comte Kotchoubey, vint à Petersbourg. Je me fis présenter à lui, je lui parlai de nos

projets d'établissement dans les provinces de son ressort ; il saisit l'idée avec chaleur, m'engagea fortement à persister, et me proposa de venir avec lui voir le pays, et de choisir un endroit convenable. Nous partimes ensemble de Petersbourg, et après avoir parcouru ces provinces, je me convainquis des grands avantages qu'elles offroient pour la branche d'agriculture que nous nous propositions d'y faire fleurir. Après quelques mois de séjour à Odessa, je repartis pour Genève, afin de prendre langue avec mon père, de mûrir nos projets, et me proposant de terminer par correspondance nos arrangements projetés avec le gouvernement. Cela fut fait effectivement, et voici la substance du contrat que nous fimes avec la Couronne. Le gouvernement s'engagea à nous avancer, sans intérêt, la somme de cent mille roubles assignations de banque, laquelle somme nous devons restituer au bout de quinze ans, et à nous donner en toute propriété dans les environs d'Odessa, douze mille dissétines de terres, pour y former notre établissement de croisemens. Nous nous engageâmes de nôtre côté à transporter sur cette terre au moins 600 bêtes à laine de race pûre mérinos, et à donner au croisement de nos béliers avec des brebis du pays toute l'extention possible. Cet arrangement fait, mon père fit partir de Genève un troupeau de plus de 800 merinos, et après six mois d'une route fatigante et dangereuse, la plupart de nos mérinos arrivèrent à Odessa en bon état. Il y a eu trois ans l'automne dernier, que cette colonie est transplantée ici. Je l'avois précédée, afin de préparer les bâtisses et les provisions de fourrage nécessaires pour les hiverner, et il étoit stipulé que je devois toucher, en arrivant à Odessa, la somme nécessaire pour ces avances, et le reste des cent mille roubles, aussitôt que nos troupeaux seroient arrivés. Soit mauvaise volonté, soit négligence des subalternes, je ne pus toucher qu'une partie de la somme promise à l'arrivée des troupeaux et le reste ne me fut livré que plusieurs mois après l'expiration de l'époque stipulée dans le contrat. Ce premier manquement de la Couronne à ses engagements, nous fit beaucoup de tort, premièrement en ce que le cours du change ayant baissé subitement, le prix de la main d'œuvre pour les bâtisses nécessaires, et celui des brebis du pays que j'achetai pour croiser avec nos béliers espagnols, haussa dans la même proportion. Secondement, en ce que ne pouvant acheter ces brebis le même automne, nos croisemens furent retardés d'une année. Je protestai contre le tort extrême que nous avoit fait ce retard, en faisant valoir la promptitude et le bonheur avec lequel nous avions rempli nos engagements, mais une fois que l'on nous tenoit, nous et nos troupeaux, l'on ne s'embarrassa guères de cette réclamation et malheureusement le comte Kotchoubey n'étoit plus au ministère.

J'achetai cependant des brebis du pays pour croiser, et l'établissement se soutint en bon état, malgré deux hivers rigoureux, et une maladie contagieuse qui fit assez de ravages.

Mon père étoit resté en correspondance avec le prince Alexis Kourakin, alors ministre de l'Intérieur et continuant de réclamer contre le tort prodigieux que nous avoit fait le retard des fonds à nous promis à une époque fixe, il obtint de lui en dédomagement, la promesse d'un nouveau prêt de 40 mille roubles, aux mêmes conditions que le précédent, c'est-à-dire pendant quinze ans sans intérêt.

Malgré cette promesse, cet argent ne vint point, et en attendant Monsieur de Kozodavleff succéda au prince Kourakin dans le ministère. Quoi qu'il ne connut pas aussi bien toute l'affaire que le prince Kourakin et qu'il fallut recommencer à lui expliquer le tout, nous en obtînmes cependant la promesse de ces 40 mille roubles, moyennant des sûretés ou hypothèques sur des immeubles, et il écrivit au printemps dernier au duc de Richelieu qu'aussitôt que j'aurois envoyé à Petersbourg les sûretés nécessaires, il tenoit cette somme à ma disposition. Quoique ce ne fut pas là, la promesse du prince Kourakin et que j'eusse espéré que notre établissement nos bâtisses et nos troupeaux se montant à près de dix mille bêtes, soit merinos, soit métis, soit brebis communes, pourroient servir de garantie suffisante pour ce prêt, cependant j'envoyai immédiatement au ministre pour cinquante mille roubles d'hypothèques, pour lesquelles j'ai payé à Odessa six pour cent de cette valeur. C'étoit donc pour nous, comme si nous eussions emprunté de l'argent à 6%, au lieu de le recevoir sans intérêts, ainsi que cela nous avoit été promis. Mais quel ne fut pas mon étonnement, lorsque je reçus du ministre, par la voye du duc de Richelieu la réponse en date du 11 7bre, sous le n° 524, que n'ayant pas envoyé ces

sûretés immédiatement, la somme mise à ma disposition, étoit rentrée au trésor pour d'autres usages, et que d'ailleurs la force des circonstances de la guerre, faisoit que la couronne ne pouvoit faire pour le moment aucun prêt de ce genre.

Cette seconde raison pouvoit être valable, attendu que la politique ne s'accorde pas toujours avec une justice exacte, et qu'un gouvernement peut se croire en droit de violer ses promesses lorsque un intérêt pressant l'exige. Mais la première n'étoit évidemment qu'une défaite, attendu que dès lors que j'avois sù la réponse du ministre, j'avois envoyé les sûretés, ayant grand besoin de ces 40 mille roubles.

Dès lors, la peste a ravagé ces contrées cet automne et la guerre importante vers laquelle tous les esprits étoient tendus, m'ont empêché de réclamer, et de représenter que j'avois de nouveau été obligé de payer inutilement, trois mille roubles pour les sûretés que j'avois envoyées, sur la foi de la lettre du ministre. Maintenant que les circonstances ont changé, maintenant que par la plus glorieuse campagne la Russie a repoussé la plus injuste des agressions, je me crois en droit de rappeler les promesses qui nous ont été faites, et d'en presser l'exécution.

Voilà, Monsieur, un historique abrégé de notre établissement. Vous appercevrez promptement quelle extension il peut acquérir, par les nouvelles relations qui vont s'établir avec l'Angleterre, et assurent un débouché à nos laines, et de quelle importance cette branche d'industrie peut devenir pour toutes ces provinces que la nature semble avoir destinée à fournir des laines à l'Europe, pour peu que le gouvernement veuille en encourager l'extension.

Vous voyez aussi, quel est le service que nous ôsons réclamer de votre obligeance. Il s'agiroit d'appuyer fortement auprès du comte Kotchoubey, ou des gens influens avec lesquels vous pourriez être en relation sur l'extrême importance à ce qu'il y a pour nous, à ce qu'on mette le plutôt possible à ma disposition ces 40 mille roubles depuis si longtemps promis, sans exiger d'autres sûretés que celles que fournissent nos troupeaux nos terres et nos bâties ; et qu'on me restitue les 3 mille roubles que j'ai été obligé de payer en vain pour les sûretés que j'ai envoyées sur la foi des promesses du ministre.

Une réunion de circonstances fait que l'exécution de ces promesses est devenue indispensablement nécessaire au succès de l'établissement que nous avons fondé. – 1° L'été dernier qui a été d'une extrême sécheresse a rendu les fourrages rares, et la main d'œuvre pour les faucher, a été d'une extrême cherté. On payoit un ouvrier un rouble et demi par jour. – 2° Les Français nous ont brûlé à Moscou la plupart des laines que nous avoit fourni la tonte de l'année, et que j'y avois envoyées pour être vendues. – 3° La peste survenue en même temps a gêné toutes les communications, a empêché la vente de nos bêtes, et a rendu toutes nos opérations d'une extrême difficulté. – 4° Enfin pour que rien ne manquat à cette année désastreuse, un hiver d'une rigueur telle que de mémoire d'homme on ne se rappelle d'en avoir vu un pareil dans ces contrées, m'a obligé à des dépenses extraordinaires en fourrages, trop heureux d'avoir sauvé nos troupeaux, tandis que tous les propriétaires mes voisins perdoient les leurs. Malgré tant de secousses, cependant notre entreprise s'est soutenue : elle ne peut plus que prospérer, pour peu que le gouvernement nous donne la main. C'est pour obtenir cette aide, Monsieur, que nous prenons la liberté de vous prier d'intervenir auprès du comte Kotchoubey ou auprès des influens. S'il savoit exactement de quelle importance il est pour l'entreprise, dont il a été le premier fauteur, que le gouvernement nous accorde ce qu'il nous a promis, je suis sûr qu'il s'y emploieroit avec chaleur. J'ai hésité sur la convenance de lui écrire moi-même, mais j'ai pensé que dans ce moment, il devoit avoir bien d'autres écuelles à laver. Je n'ai pas voulu non plus dans ce moment en reparler au duc de Richelieu, quoique sûr de sa bonne volonté, et qu'il connoisse la justice de notre cause, parceque je sais qu'il n'est pas très bien avec le ministre en place.

Veillez, Monsieur, me répondre au plutôt en peu de mots, ce que vous augurez de l'affaire, et si vous jugez convenable que j'écrive au comte Kotchoubey ou que j'en parle de nouveau au duc de Richelieu. Adressez votre lettre chez Messieurs d'Espine Revilliod et C<sup>ie</sup> nos compatriotes à Odessa, ou bien faites la passer par Messieurs Duval, qui vous remettront celle çà.

Je ne sais si vous connoissez de réputation le docteur de Carro, un de nos compatriotes fixés à Vienne depuis maintes années. Il est en correspondance avec mon père et moi, il jouit de notre entière confiance, et c'est par lui, que passent ordinairement nos lettres. Il vous connoît de nom, Monsieur, vous regarde comme un des martyrs de la bonne cause et m'a témoigné le plus vif désir d'entrer en relation avec vous. Si vous jugez à propos de faire passer par Vienne votre réponse à mon père, ce qui est plus court que par Odessa, veuillez l'adresser au docteur Jean de Carro à Vienne.

Mille pardons, Monsieur, de mon importunité, il faut avoir bien de la confiance en votre obligeance pour vous charger d'une pareille commission. Veuillez me donner au plutôt une réponse sur ce que vous espérez, et ce que je dois faire, et agréez l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être Monsieur votre très humble et obéissant serviteur

C. R. Pictet de Rochemont

Le Genevois François Divernois, D'Ivernois ou d'Ivernois (1757-1842), libraire, éditeur et imprimeur, avait été l'un des chefs du parti des Représentants qui, depuis 1762, agitait contre l'oligarchie au pouvoir. Son rôle dans la révolution de 1782 lui valut d'être banni à perpétuité. Revenu en 1790, mais vite éclairé par la révolution de 1792 sur la vertu des régimes populaires, il se réfugia à Londres d'où il fit circuler de nombreux écrits contre Bonaparte et Napoléon. « L'honneur de la citoyenneté française » lui fut refusé lors de l'annexion de Genève par le Directoire en 1798. Fait knight bachelor en 1793, le gouvernement anglais le chargea en 1812 de convaincre le tsar de réformer les finances de l'empire russe pour alléger le poids des subsides versés par l'Angleterre. Sa mission, dans le cours laquelle il indisposa le tsar, prit fin avec l'invasion. Il avait déjà quitté la Russie quand Charles René lui écrivit cette lettre.

Dans la lettre incluse, également publiée par Karmin, Charles Pictet de Rochemont, qui signe « ex manu notus », rappelle ses anciennes relations avec D'Ivernois et évoque leurs deux destins, différents, certes, mais ayant en commun un indéfectible attachement à l'indépendance de Genève. : « Là où nous étions attachés il a fallu brouter. Je n'ai pas eu, comme vous, le bonheur que vous devez à une grande injustice, celui de servir efficacement une cause qui malgré les apparences est demeurée la nôtre ; mais au moins j'ai cherché à soustraire les miens à la fatalité qui en enveloppe tant d'autres. Vous saurez, par celui qui vous fera parvenir ceci, l'historique de l'établissement qu'il a formé, et quel éminent service vous pourriez lui rendre en rappelant fortement ce qu'on lui a promis et qu'on lui retient, dans le moment où cela lui seroit de la grande importance à obtenir. [...] » D'Ivernois seconda Pictet au congrès de Vienne, avec Jean Gabriel Eynard, secrétaire de la délégation genevoise.

Une lettre de Pictet à François Alexandre de La Rochefoucauld-Liancourt, du 9 décembre 1808, montre que c'est lui qui avait eu l'idée de cette mission pour la confier à son fils ; l'opération avait été soigneusement préparée :

[...] Il y a deux ans et demi qu'il me parvint une conversation de l'empereur Alexandre, dans la quelle il avoit témoigné le désir de connoitre les moyens très efficaces employés à Genève pour arrêter le progrès des incendies. Nous étions alors en paix avec la Russie. Je projettais avec mon ami et associé Maurice, notre maire, de faire faire un assortiment de modèles de toutes nos machines à incendie, et de charger mon fils de les démontrer à l'empereur. Cela fut fait. Mon fils qui avoit alors dix huit ans eut de l'empereur une audience de deux heures pour lui expliquer le jeu de toutes les machines, ce à quoi Alexandre parut prendre intérêt, car il mit la main à l'œuvre lui-même, et repeta les expériences à plusieurs reprises, après quoi il témoigna à mon fils sa satisfaction entière sur le tout, le chargea d'une lettre fort gracieuse pour mon ami Maurice, et leur fit présent à tous deux de bagues de grand prix.

Le ministre [Kotchoubey] qui presenta mon fils à l'Empereur avoit séjourné autrefois ici, et je le connoissois. Il avoit questionné mon fils sur mes troupeaux de mérinos et sur les etoffes imitant le cachemire que, le premier, j'ai fait fabriquer en France. Il fit remarquer à l'Empereur un gilet de

dessous, que mon fils avoit mis avec intention, et qui étoit de ma fabrique de Lancy. L'Empereur, fort surpris de la beauté de l'étoffe l'examina avec soin, et vit ensuite avec intérêt et curiosité les échantillons des laines super fines de mes troupeaux. Mon fils ayant été ensuite présenté à l'Impératrice Mère, lui fit l'hommage d'une robe de mes étoffes, qu'elle parut admirer beaucoup ; et elle lui témoigna le désir de voir l'industrie des mérinos se naturaliser en Russie. [...]

Dans une lettre du 20 décembre 1813 à son ami l'éducateur et agronome bernois Philippe Emmanuel de Fellenberg, Pictet père revient sur le séjour de son fils en Russie en donnant quelques détails nouveaux :

Mon fils aîné alla à Petersbourg en 1807 pour porter en hommage, de la part du maire de la ville, des modèles de nos machines à incendie qui sont réputées parfaites, et sur lesquelles Alexandre avait témoigné de la curiosité. Il eut une audience assez longue, dans laquelle Alexandre s'amusa à monter, démonter et faire jouer les modèles. La bataille d'Iéna [recte : Friedland] se donnait dans le même moment, la nouvelle fait courir aux armes, et mon fils ne jugeant pas la conjoncture favorable pour faire connaître le projet et les mémoires [sur l'octroi d'une concession de terres] dont je l'avais chargé, alla passer l'hiver à Moscou. Il revint quand la paix fut faite et le ministère changé. L'ancien ministre, le comte Kotschoubey, avait conservé la confiance de son maître. Il fit valoir auprès d'Alexis Kourakin, le nouveau ministre, les idées dont Charles était porteur, et le présenta au duc de Richelieu qui était revenu à Petersbourg pour faire sa cour. Celui-ci saisit vivement le projet, en parla favorablement à Alexandre à l'appui du prince Kourakin, et le duc de Richelieu fut chargé de mener Charles dans ses gouvernements pour le faire juger du pays par ses yeux. Après cinq mois de séjour chez le duc, Charles revint m'en rendre compte. J'entrai en correspondance avec le duc et on me fit les concessions qui furent ensuite rédigées en acte bilatéral le 26 [recte : 23] juin 1810 par l'ambassadeur [recte : le ministre de l'Intérieur] Excellence Alexis Kourakin envoyé pour complimenter Napoléon sur son mariage. Dès l'année précédente, j'avais fait parvenir 840 mérinos à Odessa. Ils y étaient arrivés le 2 novembre 1809. Tout ce qu'on peut éprouver de contretemps naturels et artificiels, nous l'avons éprouvé : retard d'un an dans le paiement des fonds promis, épidémie, absence de commerce, brûlement de nos dépôts de laines à Moscou, hivers extraordinaires et surtout la peste. Après tout cela nos établissements sont dans l'état le plus florissant. L'inspecteur général des colonies, Mr de Rosenkamp, dont la dernière visite officielle à Nouveau Lancy, Visirofka et Belair a témoigné toute son admiration de l'état de nos troupeaux, au nombre de dix mille, 9753, après un hiver si long et tellement rigoureux qu'il a tué dans les trois gouvernements du duc de Richelieu 102 mille chevaux, 230 mille bêtes à cornes et plus de 900 mille moutons ; je vous parle d'après les recensements exacts du duc. [...] [Brugger]

La mission confiée à Charles René est consignée ainsi dans le registre des délibérations de la municipalité de Genève : « 28 juillet 1806. Le maire, ayant été informé dans le courant du mois de mai dernier du désir manifesté par l'empereur de Russie, de connaître les moyens employés à Genève pour porter des secours aux maisons incendiées, et pénétré des avantages qui pourraient résulter pour la Ville de mettre de l'empressement à détailler toutes les ressources que l'industrie a imaginées pour atteindre les bâtiments les plus élevés et à en sauver les personnes exposées à perdre la vie, et, plus encore, à contribuer au bien être général de la société, a demandé et obtenu de Mr le Préfet l'autorisation de faire les frais nécessaires pour la confection des modèles de machines avec soin et par des artistes distingués, a reçu ces derniers jours et fait emballer 1° un modèle de l'échelle brisée dont les parties s'adaptent séparément et à mesure qu'il est nécessaire de s'élever, le tout en bois et en acier [...] contenus dans un chariot servant à transporter la machine près des maisons enflammées ; 2° le modèle d'un sac de toile et du crampon au moyen duquel on l'assujettit aux bâtiments les plus élevés et qui sert de couloir pour sauver les personnes et les objets fragiles, le tout sur un chariot ; 3° enfin un modèle de pompe à feu avec des tubes de verre. Toutes ces pièces étant petites et contenues dans deux caisses de noyer, renfermées dans une en

bois de sapin. Le maire arrête d'en remettre la conduite à M. Charles Pictet fils, chargé d'une lettre pour S.M. l'empereur et muni lui-même d'une lettre adressée aux autorités militaires et civiles des villes par lesquelles il se dirige pour arriver à St Pétersbourg.» (Chapuisat, vol. II p. 336). Le modèle de pompe est sans doute celui décrit dans un article de la Bibliothèque britannique, série Sciences et Arts vol II (1796), p. 331-344 intitulé : « Description des pompes à incendies telles qu'on les construit à Londres ». Le mécanicien genevois N. Paul ayant vu cette pompe à Londres en avait fait un modèle réduit en verre : « sa transparence permet de voir à l'intérieur le jeu de toutes les parties de la machine. »

La mission de Charles René a été aussi facilitée par une lettre de recommandation de Marc Auguste Pictet, le frère aîné de Charles, au comte Kotchoubey, le ministre russe de l'Intérieur, qu'il avait connu à Genève : « J'ignore si le souvenir que V.E. peut avoir conservé de son séjour à Genève autorise celui des habitants de cette ville, que le hasard avait le plus rapproché de vous, Mgr, à se rappeler à votre souvenir dans une circonstance qui l'y invite ; mais je ne puis résister au désir de me prévaloir de cette occasion de vous offrir mon hommage en recommandant à votre bienveillance mon neveu Charles Pictet, porteur de cette lettre. [...] Indépendamment de cette mission [de présentation des modèles], que mon frère a jugée assez intéressante pour le résoudre à faire faire à son fils le voyage de Petersbourg, il l'a chargé d'un Mémoire sur un objet dont il s'est occupé depuis plusieurs années avec un grand succès pour son avantage particulier, et pour celui du pays, que nous habitons. Je veux parler de l'introduction des bêtes à laine fine, genre d'exploitation à la fois agricole et manufacturier, et par lequel mon frère a fait dans notre département comme une sorte de révolution très avantageuse dans le système entier de la culture. » (Correspondance vol. IV p. 452).

Vizirofka et Belair correspondent à l'agrandissement de Novoï Lancy par l'augmentation de la concession convenue jusqu'à 12.000 déciatines [une déciatine = 1,09 hectare]. En fait, le domaine n'atteindra jamais cette surface, les propriétaires voisins ayant empiété sur celui de Pictet. Ce manque de terre, qui limitait le nombre de bêtes, peut expliquer l'achat par Charles René, en 1825, de l'établissement voisin, appelé Genevka, appartenant aux Genevois Jean D'Espine et Léonard Revilliod.

La Nouvelle Russie, formée des trois gouvernements de Cherson, Ekaterinoslav (Dniepropetrovsk), et Tauride (Crimée), récemment conquis sur la Turquie (traités de 1774 et 1792), était administrée depuis 1805 par un français, Armand Louis du Plessis, duc de Richelieu (1766-1822). Emigré à la Révolution, passé au service du tsar, il avait fait d'abord campagne contre les Turcs avant d'être nommé, en 1802, gouverneur d'Odessa. Cette ville, fondée en 1796 par Catherine II à l'emplacement d'un petit village turc, connu, grâce à la liberté de navigation sur la mer Noire un rapide développement. Novoï Lancy sera le sujet d'une abondante correspondance avec Pictet de Rochemont. Les deux hommes se lieront à distance d'une sorte d'amitié avant de se rencontrer à Vienne pendant l'automne de 1814 et au second congrès de Paris. La première des lettres du duc qui a été conservée nous apprend que Pictet lui avait écrit quelques mois auparavant, sans doute pour s'enquérir de son fils et lui demander conseil :

Odessa 5 /17 juin 1808

Monsieur,

Au moment où j'allois répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 13 avril, une pleurésie dont j'ai été attaqué on ne peut plus subitement m'a mis sur le grabat pour plus de 3 semaines, et quoiqu'encore extrêmement faible, je rassemble toutes mes forces pour vous donner les détails que vous désirez, et que vous devez attendre avec impatience. Je vous renouvelle mes regrets d'avoir tardé si longtemps, mais je vous assure que je ne suis pas coupable de négligence.

Assurément je suis entré avec force dans le projet si utile à la Russie de lui procurer un trésor tel que celui que vous possédez. Quoiqu'il y ait déjà dans ces cantons un grand nombre de bêtes à laine fine, dont les toisons ne le cèdent en finesse à aucune autre, comme elles ont été tirées d'Allemagne, je doute qu'il y en ait beaucoup de la race pure, si indispensable pour ennoblir les races du pays par les

croisemens. Je ne fais donc aucune comparaison entre ces troupeaux, et celui que vous possédez qui seroit bien autrement important, et avantageux pour les contrées méridionales de la Russie.

J'ai donc conseillé à M. votre fils de venir en Crimée et à Odessa, avant de retourner à Genève, et nous avons fait une partie de la route ensemble. Tout intérêt particulier mis de côté, je crois ne lui avoir pas donné un mauvais conseil, car le surplus de dépense et de perte de temps que lui a occasionné ce détour, n'est rien en comparaison de ce qu'auroit coûté un second voyage qui auroit été indispensable pour prendre une connaissance exacte du pays avant que d'adopter un plan définitif. Une saison telle que je n'en ai jamais vu dans ces contrées, et qui a prolongé l'hiver de 6 semaines, l'a obligé d'attendre à Odessa l'ouverture du printemps, il m'a fait le plaisir de loger chez moi, et j'ai cherché à lui procurer le peu d'agrémens dont ces pays naissans sont susceptible. Je comptois le mener avec moi en Crimée, qui fait partie de mes gouvernemens, et l'ai retardé un peu à cette intention, mais voyant que mon mal ne me permettoit pas d'espérer de pouvoir de sitôt y faire un voyage, je l'y ai expédié la semaine dernière, muni de tous les ordres nécessaires pour qu'il puisse examiner tout dans le plus grand détail.

J'en viens maintenant aux questions dont vous désirez la solution, et je vais y répondre article par article.

1. –L'établissement projeté devrait nécessairement se faire dans quelque partie de mon gouvernement, qui embrasse toute la Nouvelle Russie, ou tous les pays qui bordent la mer Noire, et la mer d'Azoph.

2. –Les paturages de plaine nourrissent partout les bestiaux du pays sans abri et sans provisions de fourrage, mais c'est une habitude très vicieuse, dont on est souvent et sévèrement puni quand les hivers sont plus longs et plus froids qu'à l'ordinaire, comme cela est arrivé cette année. Mais les provisions de foin ne nécessitent aucune construction ; il n'en est pas de même des abris nécessaires à des troupeaux aussi précieux, les propriétaires de ceux que nous avons n'ont pas manqué de faire des bergeries, mais les constructions sont très peu chères dans ce pays ci.

3. –Les troupeaux mérinos des environs d'Odessa passent l'été dans les plaines, quoiqu'il n'y ait pas d'abri, et ne s'en sont pas mal trouvés jusqu'à présent. Si la concession avoit lieu en Crimée on pourroit leur faire passer les grandes chaleurs dans les parties montagneuses de la presqu'île, le voyage ne présente aucun embarras ni difficulté quelconque : il y a encore dans les plaines tant de terrain inoccupé, que le passage d'un troupeau ne fait, et ne peut faire aucun dommage.

4. –Le climat des montagnes est assez réglé, et on pourroit y laisser les troupeaux pendant les trois mois des plus grandes chaleurs.

5. –Il n'y auroit aucune difficulté à la communication journalière avec la maison de commerce qui pourroit être établie à Caffa si l'établissement avoit lieu en Crimée, ou à Odessa s'il en étoit plus rapproché.

6. –La rareté du bois est plus effrayant de loin que de près : celui destiné à bâtir n'est ni rare ni cher, et quant au combustible, il y a une multitude de matières qui le remplacent. Celle de l'eau courante est d'un inconvénient plus réel, mais n'empêche pas cependant d'élever une quantité de bestiaux dont l'immensité passe toute croyance. Quant à l'air il est à peu près quoiqu'on dise de la presqu'île également salubre partout.

7. –Les Tartares sont les meilleurs gens du monde, doux, tranquilles, hospitaliers, je connois peu de chrétiens que l'on puisse les comparer pour les vertus sociales. Il est vrai qu'ils sont heureux, et nullement tracassés, il n'y a absolument rien à craindre de leurs dispositions.

8. –Je pense que quand M. votre fils aura vu le local, qu'il aura fait ses réflexions sur les moyens d'exécution, et qu'il vous les aura soumis, alors vous voudrez bien me mander quelles seroient vos demandes, et quels vos engagemens, je ferois passer le tout à Petersbourg, et je vous communiquerois le plutot possible les résolutions du gouvernement.

9. –J'avoue que je suis loin de croire que la voie de mer puisse jamais être préférable à celle de terre. Celle-ci ne présente d'obstacle que l'éloignement, mais j'ai vu arriver ici des troupeaux d'Autriche, de Saxe, de la Silésie, dont les animaux n'avoient presque pas souffert, excepté qu'ils étoient un peu maigre. Les lois de la quarantaine ne souffrent d'ailleurs aucune exception.

Je conçois parfaitement la noble ambition qui vous anime, et le véritable intérêt que je porte à M. votre fils me fait désirer vivement qu'il attache son nom à cette noble entreprise. Je ne connois pas de pays qui présente un champ aussi vaste à l'industrie des hommes. Tout y est neuf, tout y est vierge et en même temps tout y est sur une grande échelle, avec de l'intelligence, et un peu de persévérance je ne sais pas ce qu'on ne pourroit pas faire dans nos steps. Je conçois qu'un homme comme vous, Monsieur, attache à l'expression de faire fortune un autre sens que le grand nombre d'aventuriers que nous avons vu venir dans ces contrées, mais je puis vous assurer, que sans s'écarter des voies de la probité la plus stricte, on peut la faire ici dans toute l'étendue du mot avec la plus grande facilité. Les moyens que M. de F[ellenberg] donnera à M. votre fils pour une culture plus économique, seront ici du plus grand prix, s'ils économisent les bras, car c'est la seule chose qui manque dans ce pays. Quant à l'incertitude pour l'avenir, je ne sais que vous répondre ; quoique je sois intimement persuadé que tout homme chargé du gouvernement accorderoit le même intérêt à un établissement aussi utile, je sais qu'on ne peut pas en répondre. Mais ce ne seroit remédier à rien de ma part, que d'y prendre un intérêt pécuniaire. Cet intérêt me generoit dans l'appui, et la protection que je me plairois à accorder à l'établissement, et une fois éloigné du poste que j'occupe, il seroit bien indifférent que j'y fusse intéressé personnellement ou non.

Les sentimens que vous manifestez, Monsieur, quoique passés de mode en Europe, sont trop conformes aux miens, pour que je ne les aie pas rencontrés avec un bien grand plaisir. Je vois qu'ils sont héréditaires dans votre famille, car M. votre fils ressemble bien peu à quelques uns des ces êtres perfectionnés que j'ai rencontré sur mon chemin. Je regrette bien vivement que l'éloignement des lieux que nous habitons, ne me laisse pas l'espérance de faire personnellement connoissance avec vous. Je m'en dédommage en quelque sorte, en lisant avec avidité les bonnes choses que vous écrivez dans la Bibliothèque Britannique. M. votre fils m'en a laissé quelques volumes, et la partie surtout ce qui a rapport aux moutons d'Espagne a pour moi le plus grand intérêt. Recevez, Monsieur, l'assurance des sentimens d'estime et de considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être [etc.]

Richelieu

La copie de la lettre de Pictet à laquelle répond Richelieu n'est pas au dossier. Toutes les lettres du duc sont de sa main ; sa petite écriture, extraordinairement fine et régulière, ignore l'usage des majuscules. Des deux dates qu'il donne, la première correspond au calendrier orthodoxe ou grégorien, la seconde à notre calendrier, dit julien ou nouveau style (n.s.).

Armand Emmanuel du Plessis, duc de Richelieu (1766-1822), émigré en Russie, gouverneur d'Odessa dès 1802, et de la Nouvelle Russie dès 1805 ; rentré en France via Vienne en 1814, il sera nommé président du Conseil et ministre des affaires étrangères en septembre 1815, démissionnera en 1818 après le congrès d'Aix la Chapelle et acceptera, non sans résistance, de présider le ministère en février 1820, succédant ainsi à Decazes, tombé après l'assassinat du duc de Berry. Pictet lui vouera une sorte de culte, admirant sa simplicité, son noble caractère et son désintéressement. (Cf. le recueil consacré à sa correspondance familiale pendant ses missions diplomatiques <[www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)>). Le duc, de son côté, s'attachera à Pictet qu'il rencontrera pour la première fois au congrès de Vienne et retrouvera, dans ses nouvelles fonctions, au second congrès de Paris.

La comtesse de Boigne, pas toujours charitable, brosse de lui un portrait quelque peu cruel que, par souci d'équité, je crois devoir citer ici : « Dès la première soirée que j'avais passée chez Mme de Duras, j'y vis entrer un grand homme d'une belle figure, ses cheveux gris contrastaient avec un visage encore assez jeune. Il avait la vue très basse et clignait les yeux avec une grimace qui rendait sa physionomie peu obligeante. Il était en bottes, et mal tenu avec une sorte d'affectation ; mais, sous ce costume, conservait l'air très grand seigneur. Il se jeta sur un sofa, parla haut, d'une voix aigre et glapissante. [...] Je le voyais familier avec tous mes amis. Je me perdais en conjectures sur cet inconnu si intime ; c'était le duc de Richelieu, rentré en France depuis mon départ.

L'impression qu'il m'a faite à cette première rencontre n'a jamais varié. Ses formes m'ont toujours paru les plus désagréables, les plus désobligeantes possibles. Son beau et noble caractère, sa capacité réelle pour les affaires, son patriotisme éclairé lui ont acquis mon suffrage ; je dirais presque mon dévouement, mais c'était un succès d'estime plus que de goût. »

Pictet a envoyé une copie de cette lettre, de la main de Lise Gau, sa collaboratrice en charge des bergeries de Lancy, à sa femme qui séjourne de juin à septembre à Busancy (Aisne) chez le marquis de Puységur. Il attendait cette réponse avec impatience et la commente ainsi : « N'aimes tu pas beaucoup cette lettre ? Elle est écrite en entier de sa main, quoiqu'il soit encore malade. Il y a du chevaleresque et une parfaite politesse et simplicité dans sa manière d'écrire. Je vois avec plaisir qu'il vouloit mener C[harles] avec lui en Crimée et que dans ce dessein il l'avoit retardé. Cela montre une grande bienveillance, et explique le retard de C. sans expliquer son silence : la maladie du duc étoit pour lui une raison suffisante d'écrire. Il ne peut être ici avant 3 semaines ou un mois ». Ce séjour à Busancy était en fait une cure : Auguste (1789-1817), le second fils de Pictet, épileptique, y suivait un traitement par le magnétisme dont Puységur était un adepte. Il mourra à Odessa, « dans mes bras », écrit Léonard Revilliod, le 16/28 novembre 1817.

On voit que Pictet n'est pas le premier à avoir eu l'idée d'élever des mérinos en Nouvelle Russie, ou plus exactement d'améliorer la race de brebis locale par des croisements successifs, de façon à augmenter la quantité et la valeur du troupeau et de la laine. (cf. dans la lettre de Richelieu du 5/17 mai 1809 ci-dessous p. 60 la mention des entreprises du Prussien Müller et du Français Rouvier.)

La Bibliothèque britannique, dont il sera souvent fait mention dans ce recueil, est un périodique fondé en 1796 à Genève par « un comité de gens de lettres », soit le physicien Marc Auguste Pictet, futur membre du Tribunat et inspecteur général de l'université impériale, son frère Charles et, pour la partie administrative, Frédéric Guillaume Maurice, bientôt maire de Genève et baron de l'empire. Divisé en quatre sections, Sciences et Arts, Littérature et Agriculture, on y trouvait, traduit en français par les deux frères Pictet et quelques collaborateurs bénévoles, tout ce qui paraissait d'intéressant et d'utile dans ces domaines en Angleterre. La Bibliothèque britannique a répandu sur le continent, en dépit de la guerre et du blocus continental, les idées anglaises, faisant connaître des auteurs tels que Walter Scott, Jeremy Bentham et Jane Austin, et des découvertes comme la vaccine de Jenner, la chimie de Davy, etc. Strictement apolitique elle n'a jamais été interdite par Napoléon. Ses souscripteurs, dont le nombre n'a jamais dépassé quelque six cents, appartenaient à l'élite européenne en France, Allemagne, Italie, Autriche, Russie etc. Illustration exemplaire de l'anglophilie genevoise au XVIIIe siècle, la Bibliothèque, récemment redécouverte par un historien anglais, représentait 7 volumes de quelque 500 pages in 8° par an (trois de Sciences et Arts, trois de Littérature et un d'Agriculture). Nombre d'articles parus dans la série Agriculture ont été republiés sous le nom de « Cours d'agriculture anglaise » en dix volumes. En 1816, en raison du rétablissement des relations entre l'Angleterre et le continent, la Bibliothèque étendit son champ d'études en prenant le nom de Bibliothèque universelle ; celle-ci fusionnera avec la Revue suisse en 1861. (David Bickerton : Marc Auguste et Charles Pictet, the Bibliothèque britannique (1796-1815) and the Dissemination of British Literature and Science on the Continent, Genève, Slatkine 1986)

Deux lettres de Charles-René à ses parents relatent l'expédition en Crimée et au Kouban dont a parlé Richelieu :

AcMetchet le 26 juin [1808].

Me voici de retour d'une excursion dans les montagnes de Crimée, qui a duré 8 jours, et j'attends ici le Burasdin qui gouverne la Crimée sous le duc, pour lui remettre une lettre que le duc m'a donnée pour lui ; il est absent dans ce moment, et doit revenir demain ou après demain. Vous savez que dans ma dernière lettre je vous en annonçai une du duc ; vous devez l'avoir reçue quand vous lirez ceci ; mais elle a été retardée par une maladie sérieuse qu'a eu le duc, et qui a aussi retardé mon voyage de plus de 15 jours. Je voyage avec son neveu le comte de Rochechouart, qui a aussi des affaires en Crimée, et qui me sert de guide. Je vois que si j'avais voyagé seul dans ce pays, je me serais égaré parmi les montagnes, et les Tartares. Nous avons déjà visité toute la partie des montagnes qui est du côté opposé à Caffa, et dès que nous aurons vu M. de Baradin [sic], nous irons visiter la partie qui est du côté de Caffa, de là nous pousserons jusqu'au Couban, sur les frontières de la Circassie, où Rochechouart a

une commission du duc, c'est un voyage de 12 jours, et de là nous reviendrons par le plus court à Odessa, où nous comptons arriver dans 3 semaines ou un mois au plus tard. En attendant je vais vous raconter le petit voyage que nous avons déjà fait. Nous sommes venus d'Odessa à AcMetchet en 4 jours, en passant par Nicolaï et Cherson Perekop qui est situé sur l'isthme, et d'où véritablement en Crimée [sic]. Il y a là un point d'où l'on peut voir les deux mers ; de Perekop à AcMetchet, il y a encore une journée. Ce n'est guères qu'en arrivant à 20 verstes d'AcM. que l'on quitte les steppes (dont au reste le paturage est fort beau) pour arriver dans des endroits où il y a des arbres, des jardins et des ruisseaux. AcMetchet est précisément situé au pied des montagnes à l'extrémité d'une vallée de 50 verstes de long qui va jusqu'à la mer sur la côte méridionale de la Crimée. Les environs sont assez jolis, pour quelqu'un surtout qui vient de quitter l'ennuyeuse uniformité des steppes. Il y a surtout beaucoup d'arbres fruitiers, et des vergers d'un grand rapport. Maintenant prenez la carte, et suivez notre route dans les montagnes. D'AcMetchet nous avons été à Bachassaraï, ancienne capitale de la Crimée, résidence du Kan des Tartares. Nous avons visité un ancien palais qui est un monument fort curieux, et qui ressemble beaucoup à ce qu'on trouve à un ouvrage des Chinois, au moins est il tout à fait dans le goût de cette nation. Des galeries et des murs bariolés de toutes les couleurs, de grandes salles avec des peintures sans ombres, avec des carreaux de vitres bleus et rouges, voilà le palais de Son Altesse l'ancien Kan ; on n'y a rien changé du tout, et s'il revenait, il pourrait s'y rétablir tout de suite. A Batchassaraï, nous sommes montés à cheval, ayant avec nous un guide grec qui parle tartare, et nous avons été coucher à une terre de Made Pallas appelée Chouilly, située dans une des plus jolies vallées de la Crimée. La maîtresse de maison était absente, mais nous avons été également bien reçus, car dans ces contrées éloignées, l'hospitalité y est en grand honneur, par cela même qu'ils y voient fort peu d'étrangers. La vallée où est situé Chouilly, est très jolie, la végétation y est superbe, il y a des vergers magnifiques, mais fort peu de paturages ; la vallée est cultivée, et la pente des montagnes est couverte de broussailles de chêne. De Chouilly le lendemain nous avons été diner à Sébastopol, qui a le port de mer le plus beau et le plus curieux qui existe au monde. C'est un golphe étroit et profond, qui se subdivise en plusieurs autres petits golphes, tous abrités de tous côtés par des collines, ensorte qu'il est impossible qu'aucun vent y pénètre jamais. Sébastopol ressemble beaucoup dit on à un port de mer anglais. Nous avons été visiter deux beaux batimens, armés et équipés, un de 74, et l'autre de 110 canons. C'est sans doute la plus belle machine que l'homme ait construite, qu'un vaisseau de 110 canons. Ces deux batimens n'étaient qu'à cinq ou six toises des bords, et les officiers nous ont dit qu'on pourrait les approcher encore davantage. J'ai diné chez une certaine dame Bardaccas, jadis demoiselle Willis ; c'est une très jolie femme, qui a été longtemps à Genève, et qui m'a parlé de plusieurs de nos connaissances, ce qui nous a tout de suite rendus intimes. Elle m'a dit que le bruit s'était répandu que mon père arrivait en Crimée lui-même avec un grand établissement de mérinos, et qu'on était enchanté de cette nouvelle ; je lui ai affirmé que c'était une gourde, que quelcun s'était diverti à lui faire un conte, et que jamais mon père n'avait pensé à quitter Genève. De Sébastopol nous sommes revenus sur nos pas, jusqu'à Balaclava qui est une petite ville située dans l'exposition la plus pittoresque au bord de la mer, et environné de tous côtés de rochers à pic. C'est là seulement que commencent les montagnes d'une certaine hauteur, car tout ce que j'ai vû jusqu'ici est plutôt des hautes vallées que des montagnes. Nous avons couché à Balaclava, et le lendemain nous avons pris par la vallée de Baïdar ; nous avons mangé un morceau un peu plus loin que la ville de ce nom, puis grim pant une montagne escarpée et redescendant par un sentier inconcevablement rapide, nous sommes parvenus sur la côte méridionale de la Crimée. Là est une énorme muraille de rochers très élevés, qui se prolonge tout le long de la côte l'espace de 130 ou 140 v[erstes]. Au dessous de ces rochers il y a une pente assez rapide dans certains endroits, et qui descend jusqu'à la mer. C'est cette pente qui est habitée et cultivée par un assez grand nombre de Tartares. Comme il ne gèle jamais dans la plupart des parties de cette côte, il y croit des oliviers, des grenadiers, et nous y avons mangé des cerises dont il n'y a pas encore dans tout le reste de la Crimée. Nous avons suivi cette côte pendant

deux jours, trouvant partout de bonnes gens qui nous recevaient avec beaucoup d'hospitalité. Lorsqu'on arrive chez un Tartare, il vous salue ordinairement du mot Coskissali, c'est-à-dire soyez le bienvenu. Ensuite il nous conduit dans une vilaine petite chambre basse et sale, tout autour de laquelle il y a des coussins par terre. On s'assied là-dessus les jambes croisées sous le corps, et là on attend une ou deux heures, si l'on veut, au bout desquelles on apporte sur une petite table ronde de 1/2 pied de haut, un vieux coq bouilli dans du lait aigre, ou bien une queue de mouton avec du riz ; ordinairement du miel excellent avec de la peau de lait bouilli, ce qui est un grand régal chez eux ; quelques fois du beurre, et pour boisson du lait de jument, ce qui n'est pas si mauvais que vous pouvez le croire. Ce qu'il y a de moins amusant, là dedans, c'est que l'on ignore absolument l'usage des coutaux et des fourchettes, chacun met dans le plat les quatre doigts et le pouce, et s'empiffre de riz, et de graisse de mouton. Il me semble voir d'ici Amélie s'écrier ah quelle horreur. Effectivement, on ne s'y fait pas tout de suite, mais quand on a bien faim, on plante ses doigts là dedans tout comme les autres, et quand on a soif, on boit du lait de jument, trop heureux d'en avoir toujours. Après deux jours de marche le long de la côte, nous sommes arrivés à peu près au milieu de la chaîne, vis-à-vis d'AcMetchet, qui est à une 50 v[erstes] de l'autre côté de la chaîne. Là nous avons pris à gauche, et suivant une belle vallée, nous sommes arrivés coucher à 15 v. d'AcMetchet, chez Batou aga le plus riche Tartare de la Crimée qui possède près de 60 mille arpens de terrain. Le lendemain nous avons monté le Chotirdag, ou montagne de la Tente qui est la plus haute de la Crimée ; je ne la crois pas beaucoup plus haute que Salève. Au haut de cette montagne est un grand bassin de pâturages fins pour les moutons. Il y a de certains endroits habités [sic] par des rochers, et où la neige reste toute l'année ; c'est même avec cette neige qu'on abreuve les bestiaux sur cette sommité. Nous sommes venus coucher le même soir à AcMetchet, d'où je vous écris ceci. Je ne puis pas vous donner de grands détails dans une lettre, mais j'ai des notes fort étendues que nous lirons, j'espère, bientôt ensemble. Quoique nous ayons une carabine et un fusil je n'ai pas fait de grands exploits en fait de gibier ; je n'ai tué que trois pluviers. Nous avons vû beaucoup d'outardes dans les steppes, mais je les ai manquées avec la carabine, et on ne peut pas les approcher assez pour pouvoir les tirer avec du plom. Quand tirerons nous des perdrix ensemble ?... En attendant je vous embrasse. Je vous communiquerai la fin de mon voyage à mon retour à Odessa. Rappelez moi au souvenir de tous nos parents et amis. [Ajout de la main de Pictet : NB. Je pense que ceci pourroit intéresser Mr de P[uységur] et il n'y a aucun inconvénient à le lui lire. Adieu mes enfans.]

« M. de Borodzin, gouverneur civil de la Tauride » (Rochechouart).

Copie de la main de Lise Gau, à la fin d'une lettre de Pictet du 4 août à sa femme, à Busancy.

Louis Victor Léon, dit Léon, comte de Rochechouart (1788-1858), sera nommé major général russe en 1814 ; parent éloigné du duc, la duchesse de Richelieu, née Rochechouart, n'ayant que des sœurs.

Nos deux voyageurs pénètrent en Crimée par le Nord ; Akmetchet se nomme aujourd'hui Simféropol ; ils vont de là à Sébastopol en passant par Bartchisarāï ; « Chouilly » pourrait être Chouliou, à l'écart de la route de Bartchisarāï à Sébastopol. Mme Pallas serait la femme du fameux naturaliste et explorateur allemand. Par le col appelé les portes de Baidar, ils tombent aux environs d'Aloupka sur la côte méridionale de la Crimée qu'ils suivent jusqu'à Aloutscha, d'où une route qui passe au pied du Tchatir dag (1520 m.) les ramène à Ak Metchet.

Une verste correspond à 1,067 kilomètre.

Odessa 21 juillet / 3 août [1808]

De retour depuis hier au soir de notre grand voyage, je m'empresse de vous faire savoir notre arrivée à bon port, après une absence de 7 semaines, pendant lesquelles j'ai parcouru un espace de près de 600 lieues de France. Vous avez sans doute reçu ma lettre d'AcMetchet, dans laquelle je vous disais que nous avions déjà fait un voyage dans les montagnes de Crimée, et que lorsque nous aurions achevé de les visiter, nous comptions aller chez les Cosaques de la mer Noire jusqu'à Ecaterinodar. Nous avons effectué notre projet, et qui plus est nous sommes revenus à Odessa en faisant le tour de la mer d'Azof

par CherKass et Taganrok. Ce voyage dont j'ai pris des notes très détaillées est des plus intéressants. J'aurai je crois trop de choses à vous raconter, pour pouvoir les mettre toutes dans une seule lettre, ensorte que je vous écrirai encore par le courrier prochain. Afin de mettre un peu d'ordre dans mon récit, en vous racontant en gros notre voyage, je vous parlerai d'abord de la Crimée, par la quelle nous avons commencé. J'ai traversé ses montagnes 4 fois, et dans tous les sens ; ensorte que j'ai vû à peu près tout ce qu'il y a d'intéressant à voir. Sous les rapports agricoles j'ai vû de fort beaux endroits, et de beaux paturages ; il n'y a pas de doute que ce ne soit un pays où l'on peut faire de belles choses ; mais à dire vrai, je trouve aussi qu'on a beaucoup exagéré la Crimée dans les différentes relations qu'on en a faites ; pour le climat et la beauté du pays, elle n'est pas comparable à la Suisse. D'Acmetchet nous avons été à cheval par les montagnes, jusqu'à Caffa et de là à Kertch, qui est à l'extrémité orientale de l'Europe ainsi que vous pouvez le voir sur la carte. De Kertch nous nous sommes embarqués pour une traversée de six lieues, jusqu'à Taman, qui est en Asie, et qui est aussi le premier endroit des Cosaques Cernomortz qui est une nation très curieuse à observer de près. A propos de Taman, il faut que je raconte la plus belle histoire d'outarde que vous ayez certainement entendue de votre vie. Nous avons été faire une course jusqu'à Bougars [?], qui est un village très remarquable à 25 v. de Taman, sur le lac de Koubaz. Nous étions conduits par un soldat qui m'a montré le soir une énorme outarde qui était dans un endroit fauché, à peu près à 150 pas de la route. Il n'y avait pas moyen de se cacher pour l'approcher, ensorte que craignant de la voir partir, je prends une fort bonne carabine de versaille que nous avons avec nous, ainsi qu'un fusil simple ; je me campe derrière un couchet de foin, je prends bien mon temps, je vise, et à 150 pas je lui envoie une balle tout au travers du corps. Elle essaya de se relever puis retomba et se mit à courir. Je saute sur le fusil qui était dans la calèche, et me voilà courant après ma bête. Mais à peine ai je fait cinquante pas dans l'herbe, qu'une autre part à mes pieds. Je la tire à 15 pas et je la tue roide. Je laisse mon surtout dessus pour retrouver l'endroit, et sans penser à recharger mon fusil, je cours après l'autre qui se sauvait toujours, et je la force ; il m'a fallu batailler avec elle pour la prendre : c'était un gros mâle, qui se défendait comme un enragé. Cependant j'en suis venu à bout à coups de crosse, et non sans peine. De retour à Taman je l'ai pesée, elle pesait 35 livres de 12 onces, et l'autre qui était une jeune 22 livres. J'avais gardé le bec, les pattes et une aile de la grosse, mais le tout a péri dans un désastre que nous avons eu deux jours après, un peu plus avant dans le pays. Ce désastre est une longue histoire. Les Circassiens sont séparés des Cosaques par le Couban, qui est une rivière grande comme l'Arve, et sont en guerre avec lesdits Cosaques. Les Circassiens qui sont les guerriers les plus braves et les plus adroits, font des excursions continuelles dans le pays des Cosaques, en passant le Couban à la nage avec leurs chevaux. Les Cosaques les redoutent extrêmement, et tiennent une ligne de défense le long de la rivière, ce qui n'empêche pas qu'on ne leur prenne du monde tous les jours ; et les Circassiens vendent leurs prisonniers, soit en Turquie, soit en Perse, ou bien ils les échangent contre du sel, car ils ne connaissent aucune espèce de monnoye. La veille de notre passage le long du Couban, on avait encore pris 13 chevaux, et deux Cosaques, et personne n'osait plus se hasarder sur cette route, qui est la plus courte pour aller à Ecaterinodar.

Maintenant il est tard, le courrier va partir, vous savez que je suis en sureté à Odessa, ainsi la suite au numero prochain, que vous attendrez sans doute avec impatience. Je vous embrasse et vous prie de dire bien des choses à tous mes amis.

Autre copie de la main de Lise Gau, jointe à une lettre de Pictet du 1<sup>er</sup> septembre à sa femme, encore à Busancy, avec ce commentaire : « Voici une lettre de Charles que je te permets de lire avant la mienne. Elle en annonce une autre, et est bien fouettée, comme la plupart de ses lettres ; mais il faut se souvenir qu'il n'a guères que 20 ans. Ne trouves tu pas plaisant qu'après avoir mis à son premier séjour 3 mois au lieu de huit jours, à sa tournée, 7 semaines au lieu de 7 jours, il ne dise pas un mot de départ ? Nous verrons la suivante, mais je ne comprendrais pas comment il auroit besoin de plus de huit jours pour raisonner avec le duc de tout ce qu'il a vû. Dans cette

supposition il seroit ici vers le milieu de ce mois, mais il nous a si bien appris à décompter, qu'il ne faut jurer de rien. Je craignois que quelque Circassienne ne lui fit oublier le temps, mais je vois que ce sont les Circassiens qu'il falloit craindre. Nous ne doutions guères qu'il eût couru le risque d'être vendu contre du sel. Si de parcourir de grands espaces, et de voir des choses variées, instruit et rend sage, il aura beaucoup gagné. Je ne suis pas fâché qu'il reste dans une certaine mesure quant à son admiration de la Crimée : j'en aurai plus de confiance en la justesse de ses aperçus. » Il est vrai que ces deux lettres de Charles René sont quelque peu enfantines ; on le verra mûrir rapidement.

Caffa, aujourd'hui Theodosia ; cette ancienne colonie gènoise commande l'entrée dans l'isthme de Kertch ; Iékaterinodar se nomme aujourd'hui Krasnodar, sur le Kouban.

Les Cosaques de la mer Noire (Tchernomere) sont l'une des principales tribus de ce nom avec ceux du Don ; ils avaient été installés dans cette région pour garder la frontière sur le fleuve Kouban dont l'autre rive est peuplée de Circassiens ou Tcherkesses.

La troisième lettre annoncée n'est pas au dossier ; Le récit de ce voyage publié dans la Bibliothèque britannique en 1809 montre que Charles René est allé jusqu'à Ekaterinodar où il passa huit jours avant de rejoindre le Don à Rostov, et de là par Tcherkassk et Taganrog suivre la côte de la mer d'Azov. (cf. note page 64)

Charles René est de retour à Genève à la fin de septembre 1808 ; le 1<sup>er</sup> octobre, Pictet va aussitôt, dans trois lettres, présenter à Richelieu son projet et les conditions qu'il pose à sa réalisation.

[brouillon copie] Genève 1<sup>er</sup> 8bre 1808

Monsieur le duc, mon fils est ici depuis trois jours, et nous les avons employés à raisonner sur ce qu'il a vû. Je l'attendois pour répondre à la lettre que V[otre] E[xcellence] m'a fait l'honneur de m'écrire le 17 juin dernier. Tout ce qu'il m'a dit me confirme dans l'opinion où j'étois sur les grandes ressources des pays qu'il a vus Une partie de mes doutes avoient été éclaircis par la réponse de V.E. Mes conversations avec mon fils m'ont servi à asseoir mes idées sur tout le reste, et en voici le resultat.

Puisque l'expérience a démontré que les bêtes à laine fine peuvent supporter les chaleurs de l'été dans la plaine, et puisque l'herbe des steps ne sèche pas au point d'être trop dure ou trop rare pour nourrir les troupeaux, les voyages et le séjour aux montagnes ne me paroistroient qu'une complication qui pourroit nuire à la surveillance et multiplier les chances de perte. Je pense donc qu'il faudroit faire un établissement permanent dans la plaine, et s'il est possible, assez à portée d'Odessa pour que l'entreprise pût jouir de l'inspection fréquente, de l'encouragement, et de la protection de V.E. Le voisinage du siège du gouverneur seroit convenable encore pour l'extension successive de l'entreprise, pour l'emploi utile des méthodes de culture les mieux calculées sur les données locales, et enfin pour l'application de la matière première fournie par les troupeaux aux fabrications qui seront jugées les plus avantageuses au pays.

La chose importante pour les contrées soumises au gouvernement de V.E. est moins la multiplication, nécessairement un peu lente, de la race mérine pure, que l'amélioration par croisemens, dont la marche est rapide, et dont les effets sont promptement sensibles sur la quantité et la qualité des laines. Les croisemens sont d'autant plus efficace, et l'amélioration est d'autant plus prompte, que les étalons employés approchent plus de la perfection. Il faudroit donc, je pense, une proportion plus forte de béliers que de brebis, et il seroit à désirer que ces béliers fussent d'un très bon choix. Il conviendrait, je crois, que l'essai se fit avec un noyau d'environ deux cent bêtes seulement, pour augmenter successivement la force des troupeaux à mesure que le succès y inviteroit.

Il seroit établi à Odessa une maison de commerce dont le principal objet seroit de faciliter toutes les opérations relatives à la multiplication des établissemens de métis, à la vente des laines fines, ou à leur emploi dans les fabrications que l'on pourra introduire. Si le gouvernement adopte le projet, j'entrerais avec V.E. dans le détail des moyens dont j'ai l'idée pour étendre de proche en proche le bienfait des croisemens à toute la Nouvelle Russie.

Voici maintenant ce que je demande et à quoi je m'engagerois :

Pour tenir lieu d'indemnité d'un séjour de deux ans en Russie et des frais de voyages de mon fils, je demande qu'il me soit alloué une somme de mille louis.

Je demande qu'il soit prêté à mon fils et à son associé sur l'hypothèque des troupeaux et sans intérêt pour quinze ans, une somme de cent mille roubles, dont vingt mille comptant, trente mille lorsque deux cent bêtes pures, au moins, seront arrivées à Odessa, et les cinquante mille restans, lorsque l'importation des bêtes mérines pures s'élèvera à au moins six cent.

Je demande qu'il me soit donné en propriété des terrains suffisans pour l'entretien de quatre mille bêtes, dans une situation aussi rapprochée d'Odessa que cela sera possible ; qu'il me soit cédé, en outre, des terrains suffisans pour un pareil nombre de bêtes dans la partie orientale de la Crimée, où les troupeaux peuvent hiverner sans avoir à craindre les neiges.

Je demande enfin qu'il nous soit donné les bois et les matériaux nécessaires pour la construction de l'habitation du chef et des abris des troupeaux, ainsi que V.E. le jugera elle-même convenable.

La sortie des mérinos de France étant actuellement défendue, il faudroit que le gouvernement de Russie demandât à celui de France, de tirer de mes troupeaux une masse de mérinos qui pourroit, je le suppose, s'élever à quinze cent, sans désignation de sexe, afin de conserver plus de latitude.

Comme j'ai à cœur que V.E. ne juge pas mes demandes exagérées, je la prie de considérer que pour faire arriver à Odessa six cent animaux purs, d'une distance qui exige six mois de route, il faut en faire partir au moins huit cent, pour parer aux accidents probables, et indépendamment des chances d'épidémies toujours plus meurtrières dans les routes. Le prix d'un beau bélier est d'au moins vingt louis : en réduisant le prix des animaux à quinze, ce seroit déjà (avec la supposition du change au pair) la totalité du prêt demandé, sans compter les frais de transport, de construction etc. Lors donc que je demande, en sus, les matériaux nécessaires à ces constructions, ainsi que le remboursement des frais déjà fait en vue de l'exécution de ce projet, je ne crois pas être déraisonnable. Je ne saurois au reste, mieux faire que de m'en rapporter au jugement et à l'équité de V.E. sur les modifications qu'elle trouveroit convenable d'apporter à ce que je propose. Je prends seulement la liberté de lui rappeler que nous sommes des gens d'honneur, et que nous désirons par-dessus tout, l'approbation de Sa Majesté l'Empereur. J'ai déjà fait ma profession de foi à V.E. J'en ai été compris, et je n'ai rien à ajouter à cela.

Je vois avec beaucoup de satisfaction que mon fils entre vivement dans le projet de l'exécution du quel il espère la solide gloire d'avoir rendu de grands services à des pays vers les quels son imagination l'attire. Il est à portée de connoître l'avantage des relations qu'il auroit avec V.E. et les bontés qu'il en a éprouvées lui sont un gage de celles qu'il en obtiendrait encore. Quant à moi, quoique je ne sois plus dans l'âge où l'on est tenté de déplacemens lointains, je ne voudrois pas renoncer à l'espérance de voir par moi-même le beau pays où vous êtes occupé, Mr le duc, de développer les germes de prospérité que la nature y a prodigués. Je ne vois point de limites au succès possibles, soit dans la culture économique de vos steps, soit dans l'anoblissement de vos races de brebis, soit dans la conversion de la masse énorme de paturages qui se perdent annuellement, en des toisons précieuses qui affranchiront la Russie de tout tribut aux étrangers sous ce rapport, soit dans la création de fabriques que l'abondance des matières premières invitera à introduire, soit enfin dans l'accroissement graduel de population, de richesse, et de force, qui devra résulter de tels moyens mis en action avec persévérance, et sous une protection énergique et éclairée. Je suis etc.

Les lettres de Pictet à Richelieu conservées aux AEG sont des « minutes », des brouillons qu'il garde comme copies de sa correspondance. Il en manque malheureusement plusieurs. Les ratures et les très nombreuses abréviations en rendent le déchiffrement malaisé. On voit que la combinaison des bergeries avec une maison de commerce, mentionnée ici pour la première fois, était prévue dès le début de l'entreprise.

2de lettre copie Genève 3 8bre 1808

Monsieur le duc, je confirme à V.E. la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser par le dernier courrier, et dont pour plus de sûreté, je vais rappeler ici le fond, pour le cas où la lettre (que j'ai adressée sous couvert par Vienne) ne parviendrait pas.

J'observois à V.E. que puisque les bêtes fines passent sans inconvénients l'été dans la plaine, il n'y auroit que des complications à avoir un établissement aux montagnes ; que le voisinage d'Odessa convenoit sous divers rapports pour la concession de terrains ; que la chose importante dans le projet qui m'occupe étoit les croisements, et par conséquent les étalons purs de beau choix ; qu'une maison de commerce devoit être établie pour seconder et faire fructifier les opérations des établissements agricoles et manufacturiers. Je demandois outre l'indemnité des frais de voyage et de séjour de deux ans en Russie, un prêt de 100/m roubles pour quinze ans sans intérêt, payable 20/m roubles comptant, 30/m lorsque 200 bêtes pures au moins seroient établis près d'Odessa, et 50/m après l'importation de 600 bêtes pures au moins. Je demandois des terrains près d'Odessa pour nourrir quatre mille bêtes, et une étendue égale dans la partie orientale de la Crimée où les neiges ne tiennent pas. Je demandois, enfin, les bois et matériaux nécessaires pour la construction du logement du chef et des abris des troupeaux. J'observois que la sortie des mérinos de France étant maintenant prohibée, il faudroit que le gouvernement de Russie demandât immédiatement à celui de France, l'agrément de tirer de mes troupeaux jusqu'à 1500 mérinos, sans désignation de sexe. Enfin je m'en rapportois au jugement et à l'équité de V.E. sur les modifications qu'elle trouveroit convenable d'apporter à ce que je proposois.

J'ai réfléchi maintenant qu'il seroit bon de profiter des dispositions amicales du gouvernement françois, pour demander, en outre des 1500 animaux dont j'ai parlé, la sortie de quelques milliers d'étalons, en plusieurs années successives, et cela sous la forme qui effrayeroit le moins, comme par exemple 500 béliers annuellement pendant six ans. Si cela peut réussir, nous aurons une garantie certaine d'un succès prompt et brillant dans l'amélioration de vos races communes. Comme il seroit peut être difficile de revenir à la charge dans un autre moment, ou d'en trouver un plus favorable, je désire que ceci arrive à temps pour que la dépêche de V.E. à Petersbourg puisse contenir cette nouvelle idée. Quel que fût le nombre des étalons demandés, je pourrois le fournir, pourvu que ce fût dans plusieurs années successives.

En développant ce que j'ai écrit à V.E. par le dernier courrier, je dois lui faire remarquer que je ne parle pas en théoriste du projet d'introduire de bonnes méthodes de culture, ainsi que de créer des fabriques avec les toisons de nos [sic] troupeaux. Je connois toutes les difficultés de ces deux genres d'entreprises. Je me suis toujours beaucoup occupé d'agriculture, et j'ai créé en France une fabrication dont les produits sont devenus aujourd'hui une branche importante de commerce. Je sais que les localités peuvent faire naître des obstacles nombreux et de divers genres, mais je sais aussi qu'avec de la sagesse et de la persévérance, on les surmonte. Voici ce que mon ami Fellenberg m'écrit en date du 30 7bre : « les princes allemands font à qui mieux mieux, pour s'approprier l'agriculture d'Hofwyl. Le grand duc de Bade a publié des récompenses pour ceux de ses ressortissans qui auront fait leurs études à Hofwyl. Le roi de Westphalie, le duc de Nassau, et le prince Dietrichstein m'envoyent des élèves. L'impulsion que vous avez donnée à l'opinion, dans toute l'Europe, se fait de plus en plus sentir. »

Le docteur de Carro, de Vienne, doit avoir fait passer à V.E. les deux premiers volumes de la nouvelle édition du Cours d'agriculture angloise, ainsi que l'édition allemande de ce que j'ai publié sur les mérinos et les croisemens. Je prie V.E. de porter principalement son attention sur le mémoire concernant le choix des étalons mérinos. Il fait comprendre la grande différence, quant aux effets, entre l'emploi des purs et des métis, comme étalons, et encore la grande distance qu'il peut y avoir entre un pur et un autre pur. Cela explique la médiocrité des laines d'Allemagne prétendues pures, comparativement aux nôtres, soit celles de Rambouillet et les miennes. Je suis etc.

Pictet envisage déjà d'exporter ses moutons plusieurs années de suite.

Le Bernois Philippe Emmanuel de Fellenberg avait créé à Hofwyl un établissement d'éducation pour jeunes gens de bonne famille qui combinait les études classiques avec les travaux des champs ; une école, dirigée par le nommé Wehrly, y instruisait gratuitement des pauvres. Pictet et Fellenberg s'admiraient mutuellement, l'un comme agronome, l'autre comme éducateur et philanthrope. La Bibliothèque britannique avait fait connaître Hofwyl par divers articles et Pictet venait de traduire et publier un ouvrage de Fellenberg (*Vues relatives à l'agriculture de la Suisse et aux moyens de la perfectionner*, Paschoud, Genève 1808). Le « Cours d'agriculture anglaise » de Pictet comptera dix volumes, plusieurs articles étant repris de la partie agriculture de la Bibliothèque britannique.

La traduction allemande par Friedrich von Lindner des « Faits et observations concernant la race des mérinos d'Espagne à laine superfine et les croisements », Genève, Paschoud 1802 venait de paraître : *Erfahrungen und Beobachtungen über die spanischen Merinos-Schafe die Feinheit ihrer Wolle und das Kreuzen der selben mit gemeinen Racen*, von Carl Pictet ; Wien 1808.

3<sup>e</sup> lettre copie à S.E. le duc de Richelieu 5 8bre 1808

Monsieur le duc, je crains de fatiguer V.E. de mes lettres, mais sur un projet de cette nature et qui embrasse plusieurs objets, les idées ne se présentent pas toutes à la fois.

J'ai réfléchi qu'en demandant la sortie des mérinos (chose pour laquelle il n'y a pas un instant à perdre) il conviendrait que l'affaire fut tenue secrète, et que [je] pusse en correspondre directement avec S.E. l'ambassadeur russe à Paris, si c'est lui, comme je le pense, qui est chargé de la négociation. Il y aura à cela l'avantage 1<sup>o</sup> de n'être pas croisé par des envieux, 2<sup>o</sup> que je pourrai indiquer à l'ambassadeur les réponses à faire aux objections et la manière de les lever, parceque je sais ce qui a donné lieu au décret de la prohibition de sortie, et que je connois, pour les avoir rédigées, les représentations faites contre ce décret, et les réponses aux représentations etc. etc. Si, par exemple, on se refusoit à la sortie des femelles en permettant celle des mâles, ou le contraire, ou qu'on voulut soumettre la sortie à certaines formalités embarrassantes, si, dis-je, cela arrivoit, et que l'ambassadeur n'eût pas des instructions assez étendues, il seroit forcé d'en écrire à Petersbourg ; le temps se passeroit, et nous serions reculés d'une année ; au lieu qu'au besoin je ferai une course à Paris, ou plus probablement il suffira que je sois en correspondance avec lui. Peut être pourrions nous obtenir la sortie de cinq cent bêtes annuellement, pour dix ans, au lieu de six. Ce sera le cas de profiter de la bonne volonté, si on la trouve, car l'emploi des étalons sera, en quelque sorte, illimité, lorsqu'une fois le mouvement aura été convenablement donné. Quant au secret, il y a surtout une raison qui me paroît très bonne. Il y a dans les environs de Paris un grand nombre de troupeaux améliorés, ou d'origine douteuse, sur les quels on trompe souvent, en vendant pour purs les étalons qui en proviennent. Si une permission de sortie limitée, pour la Russie, étoit rendue publique, les spéculateurs et revendeurs de moutons se mettroient en mouvement auprès de l'ambassadeur, et on pourroit lui donner de fausses notions sur un objet qu'il est impossible d'entendre sans l'avoir suffisamment étudié.

Il y a encore un point qui doit être expliqué. Le prêt de 100 mille roubles que j'ai demandé, doit équitablement être rendu au terme fixé, au même change où il aura été fait, c'est-à-dire que le rouble en assignations de banque sera fixé valoir telle portion aliquote du Louïs ou du ducat au moment du prêt, pour être rendu au même taux à l'expiration du temps convenu.

Je demande à V.E. de vouloir bien m'accuser la réception de mes lettres du 1<sup>er</sup> et du 3 de ce mois, si elle ne l'avoit pas fait encore. Je lui en confirme le contenu. Je suis etc.

Pictet parle pour la première fois de la clause du change ; cette question, posée un peu tard, lui causera beaucoup de soucis. Le prêt (appelé parfois avance) de 100.000 roubles lui est fourni en « assignations de banque », autrement dit en monnaie papier (assignats). Ces billets de banque perdent de leur valeur par rapport au rouble métallique, lequel, de son côté, se déprécie vis-à-vis du franc en conséquence de l'inflation qui s'observe en Russie. Pictet perd au change dans tous les paiements qu'il fait à ses bergers et autres employés à Novoï Lancy dont les salaires sont stipulés en monnaie d'or ou d'argent (cf. la note p. 67 ci-dessous) Enfin, il devra au terme des quinze ans rembourser, si le rouble s'est apprécié par rapport au franc, plus qu'il n'aura reçu, ce qui lui ferait

perdre l'avantage d'un prêt sans intérêts. La faculté qui lui sera consentie de rembourser le prêt avant son échéance (art. IV de la convention du 23 juin 1810) devait semble-t-il compenser ces diverses pertes de change.

Richelieu, sans encore répondre aux trois lettres qu'il a reçues, annonce qu'il a été chargé de trouver une terre pour les bergeries.

Odessa le 19 Xbre 1808 / 3 janvier 1809

Monsieur je reçois dans l'instant une lettre du prince Kourakin, et quoique je doive supposer que vous aurez reçu directement de ses nouvelles, je m'empresse pourtant de vous envoyer la copie de ce qui concerne notre [sic] projet. Vous verrez qu'il est évidemment adopté, comme je n'en doutois nullement puisque l'on me charge d'acquérir une autre terre au cas que celle que j'ai proposé d'acheter ne puisse pas l'être. Je suis fâché pourtant que le ministre m'ait laissé ignorer quelles mesures il prenoit vis-à-vis de vous, et du gouvernement françois, toujours ne me sento-is-je pas de joie de voir cette affaire en bon train, et j'espère que l'été ne se passera pas sans que je voie nos contrées enrichies du trésor dont elles vous auront l'obligation. Je vais m'occuper de trouver une terre dans le voisinage d'Odessa, qui puisse nous convenir au cas qu'on ne puisse avoir celle que j'ai en vue, ce qui cependant m'affligeroit fort, car elle est fort près d'ici, dans une excellente situation, et remplie de belles sources qu'on peut rassembler pour faire un étang, et un ruisseau propre à laver les brebis. Enfin, Monsieur, croyez que je ne négligerai rien pour faciliter un projet dans lequel je regarde que nous sommes les plus intéressés, et croyez que je sçais faire la différence entre une personne comme vous, et les gens à qui j'ai ordinairement affaire dans ces pays nouveaux [une page manque].

Mille choses, je vous prie, à M. votre fils, la maison de commerce des frères Rainaud, m'a chargé de lui faire souvenir d'une petite somme qu'il a pris chez eux en partant, et qu'il a probablement oublié.

Recevez l'assurance [etc.]

Richelieu

[rép. le 15 fév.]

La copie de la lettre de Kourakine, ministre de l'Intérieur, à Richelieu manque au dossier. Pictet sait maintenant que des terres lui seront concédées, mais il ignore encore si les conditions qu'il a posées dans ses trois lettres à Richelieu ont été acceptées.

Les trois lettres de Pictet ont été envoyées par Richelieu au ministre de l'Intérieur à Saint Pétersbourg, qui n'a pas encore répondu :

Odessa le 22 Xbre 1808 / 6 janvier 1809

Monsieur, j'ai voulu attendre la réponse de Petersbourg, avant d'en faire une aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mais comme elle tarde un peu, ce que j'attribue à l'accumulation des affaires occasionnée par le voyage de l'Empereur, je ne veux pas me refuser plus longtemps au plaisir de m'entretenir avec vous de l'espoir très fondé de voir réussir un projet au quel j'attache le plus grand prix. J'ai envoyé vos lettres au prince Kourakin et je les ai accompagné des instances les plus vives pour que l'on ne néglige rien pour accélérer un plan que je regarde comme infiniment plus important que tout ce que nous avons entrepris jusqu'à présent. La présence du comte Romanzof à Paris facilitera j'espère, la permission à obtenir du gouvernement françois, et comme je suis dans une correspondance intime avec lui, je lui écrirai aussitôt que j'aurai reçu une résolution de Petersbourg, et lui communiquerai votre idée touchant la manière la plus probable, et la plus avantageuse d'avoir cette permission.

Je vous avoue que je ne suis pas absolument de votre opinion touchant l'établissement des fabriques de drap dans ces environs, j'ai toujours considéré les fabriques comme avantageuses dans les pays surchargés d'habitans où la terre en ne fournissant pas d'occupation aux hommes qui l'abritent en trop

grand nombre, il est trop heureux de leur fournir les moyens d'exercer leur industrie, et de soutenir leur existence. Dans les contrées qui se trouvent dans ce cas la main d'œuvre est ordinairement peu chère, chose indispensable pour que les objets manufacturés puissent soutenir la concurrence de ceux importés de l'étranger. Dans les environs d'Odessa, au contraire, la population est encore foible, et la terre fertile en très grande abondance. Au moment de la fenaison, et de la récolte, il est presque impossible de tenir un ouvrier dans la ville, tout court dans les campagnes, où la journée d'un homme se paye un rouble. De plus le bois est assez cher, et il en faut pour la teinture. Les eaux courantes ne sont pas non plus en grande abondance, et il faudroit s'éloigner un peu de la ville, pour pouvoir établir les moulins à foulon. Au reste il y a dans mes gouvernemens des parties plus anciennement habitées, qui seroient sous tous les rapports très propres à l'établissement de fabriques, notamment le gouvernement de Ekatharinoslaf, où il y en a une assez considérable pour le compte de la Couronne, où l'on fabrique même quelques draps assez beaux. Un objet bien essentiel seroit de faire dans les environs une fabrique de ces petits bonnets blancs, et surtout rouges appelés fez, dont les Levantins, Turcs et Grecs, font un si grand usage, et qui exigent la laine la plus fine. Il me semble qu'il s'en fabriquoient jadis à Orléans. Au reste toutes ces choses viendront à leur temps, et nous les traiterons séparément, lorsque notre [sic] établissement principal sera formé.

Je suis enchanté que le comte K[otchoubey] ait vu Lancy, c'est le promoteur de tout le bien qui s'est fait dans nos contrées, et j'espère que son opinion sera toujours d'un grand poids en Russie, tout ce qu'il me marque est bien fait pour augmenter la vivacité de l'intérêt que je prends à l'exécution de notre [sic] plan. Le jour même où je recevrai de Petersbourg la réponse que j'attends avec tant d'impatience, je vous ferai part de son contenu. Je vous suis extrêmement obligé de ce que vous voulez bien m'envoyer par le docteur del Carro [sic] de Vienne, je n'ai encore rien reçu, mais cela ne tardera pas, j'espère, car la communication avec cette capitale est facile, et prompte ; j'espère fixer ici un homme connu en agriculture, M. Yung fils du fameux Arthur Yung, qui je crois va acheter une terre dans ces environs, et s'y fixer avec sa famille ; lorsque nous y aurons un établissement qui portera le nom de Pictet, nous pourrons nous glorifier d'avoir sur ces bords naguères barbares, et inhospitaliers, des noms fameux en économie, ce qui vaut bien ceux qui ne le sont devenus qu'à force de ravager la terre.

Adieu Monsieur, mille et mille choses à M. votre fils à qui j'écrirai sitôt que je saurai quelque chose de St Petersburg. Veuillez bien quand vous m'écrivez adresser votre lettre directement à Odessa par Vienne, Lemberg et Brodi en Galicie, de cette manière elles viennent en un mois de Genève, et celles que j'ai reçu de vous avoient 6 à 7 semaines de date. Veuillez bien croire à la considération [etc.]

Richelieu

[rép. 15 février]

Pictet avait parlé d'une fabrique tout à la fin de sa première lettre, du 1<sup>er</sup> octobre. Cette question sera exposée à plusieurs reprises, en particulier dans les mémoires de Pictet à Alexis Kourakine et à Richelieu (p. 37 et 48). On verra que Pictet se propose, pour remédier au manque de bras, de faire venir de la Flandres une machine à filer et un mécanicien, ce qui permettrait, en copiant le modèle, la production en grand d'un drap de qualité.

Les villes ukrainiennes de Lemberg, aujourd'hui Lviv, et Brody, sur le Bug, étaient alors en Galicie autrichienne.

Pictet recourt aussi aux bons offices du comte Kotchoubey, alors à Paris. Trois lettres de ce dernier le montrent mobilisant à son tour, en le mettant au courant du projet, le comte Romanzoff, ministre des affaires étrangères, lui aussi de passage dans la capitale française :

A Paris le 7 janvier 1809

[...] Aussitôt que la première [de vos lettres] me fut parvenue, je rédigeai une note assez détaillée sur l'objet principale de son contenu et je la remis au comte Romanzoff, en ajoutant de bouche toutes les

explications qui me parurent nécessaires. Il me promet de mettre de l'intérêt à l'affaire, dont il a paru sentir parfaitement l'utilité, mais comme les affaires de cette nature se perdent assez généralement ici, au milieu de tant d'autres objets importants, la mienne reste en suspens. [...] Veuillez, Monsieur vous charger de dire mille choses à Monsieur votre frère. Il tarde tant à venir à Paris que je crains de ne plus l'y voir. [...] Il me semble que vous m'avez parlé vous-même de la possibilité de venir à Paris. Si cela entroit dans vos projets, je crois que votre présence ne seroit pas inutile, mais il faudroit ne pas perdre de temps.

Kotchoubey

[rép. le 4 février dont copie]

Les lettres de Pictet auxquelles se réfère Kotchoubey ne sont pas dans le dossier.

Victor Pavlovitch (1799), comte puis (1831), prince Kotchoubey (1768-1834), ministre de l'Intérieur (1802-1807 et 1819-1823) ; il avait un domaine en Russie méridionale, appelé Zagriadovka, où il élevait des mérinos dans des conditions climatiques et autres semblables à celles d'Odessa. Voyageant en Europe il était venu en 1791 à Genève où il avait fait aussi la connaissance de Marc Auguste Pictet qu'il reverra à Paris. Toutes ses lettres sont de sa main.

Nicolas Petrovitch, comte Roumiantsev ou Romanzof (1754-1826) était ministre des affaires étrangères depuis 1807 ; il sera chancelier de l'empire en 1809 et se retirera de la vie politique en 1812.

Marc Auguste Pictet, avait en 1808 perdu son siège au Tribunal, Napoléon ayant dissous ce corps ; il sera bientôt nommé inspecteur général des études puis de l'université impériale, ce qui l'amènera à faire de nouveau de fréquents séjours à Paris.

Pictet aura lieu de regretter de n'avoir pas suivi le conseil de Kotchoubey de venir à Paris.

Paris le 5 février 1809:

Vous avez été prévenu des démarches que j'ai faites relativement à l'affaire dont vous traités directement avec Mr R[ichelieu]. La chose ne me paroissoit pas bien difficile ; mais je présume que le comte Romanzoff n'a pas jugé pouvoir faire des démarches sans une autorisation de sa Cour. Il s'ensuit que c'est Mr R[ichelieu] [qui] doit maintenant faire marcher cette affaire, à laquelle il prend le plus grand intérêt. Je vous avoue, que je désirerois beaucoup qu'il fût possible d'envoyer de bons béliers et brebis de la race de mérinos dans nos provinces méridionales, je suis persuadé qu'il en est venu beaucoup en France en dernier lieu ; de plus le gouvernement ne s'opposeroit certainement pas au transit de mérinos que l'on acheteroit en Espagne, quoi qu'il en soit j'ai du regret que les vues de Mr R[ichelieu] éprouvent du retard. [...] Au cas que vous voulussiez par la suite, avoir quelques renseignemens sur notre économie rurale, je serai charmé de vous les fournir ; [...] Je vous supplie seulement de ne pas me nommer dans la Bibliothèque britannique. Nous sommes si jeunes encore en agriculture, que l'on figureroit mal à côté des belles choses que vous publiés de Mr Fellenberg et autres.

Kotchoubey

On voit poindre ici les difficultés, accrues par la lenteur des communications : conflit ou confusion entre les démarches dont Richelieu (Kotchoubey paraît ignorer délibérément les titres non russes portés en Russie), est chargé directement et celles en cours à Paris, lesquelles ne peuvent être entamées par l'ambassadeur que sur instruction du ministère à St-Pétersbourg.

Paris le 12 février 1809

Je ne veux pas tarder, Monsieur, de vous informer que j'ai continué à m'occuper de l'affaire dont j'ai eu l'honneur de vous écrire en dernier lieu, et qu'elle vient de prendre une très bonne tournure. Mr le comte Romanzoff a fait part à Mr le comte de Champagny, de l'intention qu'avoit notre gouvernement de s'adresser à vous, pour se procurer des mérinos, soit de l'Espagne directement, ou des races introduites en France et du désir qu'auroit notre Cour qu'on levât à cette occasion les difficultés qui existent pour la sortie des troupeaux à l'étranger. Mr le comte de Champagny, sous le ministère du

quel cette défense fut établie, s'expliqua d'une manière très favorable à cette demande. Il promit que la chose se feroit, pourvu que l'on spécifiât le nombre de bêtes que l'on voudra exporter, afin qu'une permission spéciale puisse être accordée, sans atténuer la force d'une loi générale si utile au pays. Il tomba d'accord avec le comte Romanzoff que ce ministre lui écrirait, aussitôt que notre gouvernement auroit arrêté ses vues à cet égard. J'allais, Monsieur, vous demander tous ces détails, lorsque je reçus hier, votre lettre du 4 de ce mois. J'en ai de suite entretenu le comte Romanzoff, en lui exposant mes craintes, que si l'affaire ne s'arrangeoit pas d'emblée, nous perdriens le printemps, qui est la seule saison où l'on puisse faire entreprendre un voyage aussi long à un troupeau. Il m'a dit que rien n'empêcheroit que la chose ait lieu, si le gouvernement [français] s'arrangeoit avec vous, que vous pourriez dans ce cas là vous adresser directement à notre ambassadeur à la Cour de France, qui feroit auprès de Mr le comte de Champagny les démarches nécessaires, qu'il en préviendrait le ministre des relations extérieures et s'entendrait de même à ce sujet avec Mr le prince Kourakin, au quel de mon côté je fournirai tous les renseignements qu'il pourra me demander. Voilà, Monsieur, où en est cette négociation. Je suis enchanté qu'elle ait pris cette tournure. Tout dépend maintenant des nouvelles que vous recevrez. J'ai tout lieu de croire qu'elles seront conformes aux vœux de Mr R[ichelieu] et dès lors je ne saurois prévoir aucun empêchement à la réalisation du projet. Je suis bien aise, que Mr votre fils, se soit un peu occupé d'agriculture à Hofwyl et qu'il ait puisé à une aussi bonne source des conseils sur une culture propre à nos steps. [...] Veuillez dire mille choses de ma part à Mr votre frère.

Kotchoubey

La copie de la lettre de Pictet du 4 février n'est pas au dossier.

C'est donc le gouvernement russe, en fait le tsar, qui demande le permis de sortie du troupeau ; on imagine quelles auraient été les difficultés si Pictet avait agi pour son propre compte.

Jean-Baptiste de Nompère, comte de Champagny (1756-1834), ministre de l'Intérieur en 1804, avait le portefeuille des affaires étrangères depuis 1807 ; il sera fait duc de Cadore en août 1809.

Suivant le conseil de Kotchoubey, Pictet se met aussitôt en relation avec l'ambassadeur de Russie à Paris :

Copie à S.E. Mr le prince Kourakin ambassadeur etc. du 21 février [1809]

Monsieur l'ambassadeur, Mr le comte de Romantzoff et Mr le comte de Kotchoubey connoissent le projet de naturaliser en Russie les races de bêtes à laine superfine. [...] M. le duc de Richelieu avec le quel j'ai été dès lors en correspondance là-dessus, ne paroît prévoir aucun obstacle de la part de la Cour de St Pétersbourg à l'accomplissement du projet. Par sa dernière lettre datée du 3 janvier et dont je joins ici copie, il paroît croire que j'ai reçu moi-même un avis direct de S.E. le ministre [russe] de l'intérieur. Je n'ai rien encore et je suis inquiet d'un retard qui pourroit nous reculer d'une année si la négociation pour la sortie des mérinos de France ne se terminoit pas assez promptement pour que le voyage s'entreprît en avril. Je soumetts donc, Monsieur l'ambassadeur, au jugement de V.E. s'il ne conviendrait pas qu'elle eut la bonté de faire dès à présent auprès de Mr le comte de Champagny les démarches nécessaires pour qu'on levât les difficultés qui existent relativement à la sortie des bêtes à laine, et qu'on m'accordât une permission spéciale de faire sortir de France un nombre déterminé de mérinos pour la Russie. Quant à la fixation du nombre, c'est un point délicat. Quel qu'il soit (jusqu'à 5 ou 6 milliers) je pourrai le fournir, surtout en plusieurs années successives, mais on pourroit s'effrayer d'une demande trop forte ; et peut-être V.E. jugera-t-elle convenable de se borner à un millier ou 1500 d'animaux pour cette année, en cherchant à s'assurer la même facilité pour les années suivantes si la chose étoit possible, et en observant, au cas qu'on exige la désignation du sexe, que l'acquisition des étalons importe plus à la Russie que celle des femelles et que la proportion de trois quarts ou même quatre cinquièmes de mâles ne seroit pas trop forte.

Je prends la liberté de faire remarquer à V.E. qu'en la priant de devancer le moment où je serai certain que le gouvernement de Russie m'accorde tout ce que j'ai demandé, je ne compromets que mes propres intérêts, en risquant que l'entreprise me devienne un peu onéreuse ; mais la lettre de Mr de Richelieu relativement à l'achat de la terre qui doit recevoir les troupeaux me paroît si positive, et je suis si frappé de l'avantage de gagner une année pour l'acquisition de ce trésor à la Russie, que je n'hésite point à prier V.E. de vouloir bien faire dès à présent les démarches nécessaires. Je prévient par ce courrier Mr le comte Kotchoubey de la demande que j'ai l'honneur d'adresser à V.E.

La lettre de Richelieu du 3 janvier est reproduite ci-dessus p. 22. En écrivant que le duc « ne parait prévoir aucun obstacle de la part de la cour de St-Pétersbourg à l'accomplissement du projet », Pictet décrit parfaitement la situation : il n'a que des assurances, positives certes, mais très générales. Pressé par le temps, il assume un premier risque : obtenir le permis de sortie sans savoir si les conditions qu'il a posées à la création de son établissement ont été acceptées.

Le prince Alexandre Borisovitch Kourakine (1752-1818), ancien ambassadeur à Vienne (1806-1808), avait été nommé à Paris en 1808 ; ses fonctions prendront fin en 1812 avec l'invasion de la Russie par Napoléon. Il est le frère aîné du prince Alexis (1759-1829) qui a succédé en 1807 à Kotchoubey comme ministre de l'intérieur et obtiendra sa mise en congé en février 1811.

Une première réponse lui vient de Kotchoubey :

Paris, le 13 mars 1809.

Monsieur, J'ai reçu successivement les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 14, 21 et 24 février. J'ai remis aussitôt celle qui étoit destinée pour le prince Kourakin. Sa maladie ne lui ayant pas d'abord permis de faire les démarches aux quelles il s'est d'abord décidé, en conséquence des communications qui lui avoient été données par Mr le comte Romanzoff, mais ayant pu quitter sa maison la semaine passée, il a rappelé au comte de Champagny les promesses qu'il a faites au comte Romanzoff pour l'extraction des moutons etc. Mr de Champagny lui promet de nouveau qu'il arrangeroit incessamment l'affaire et je présume qu'il le fera bientôt après le retour de l'Empereur, qui est allé chasser à Rambouillet. Dans les conversations de l'ambassadeur avec le ministre des relations extérieures, il paroît que l'on est convenu, que la permission de sortie pour les mérinos, se borneroit cette fois à 1500 pièces, sans distinction de sexe. Je pense que c'est à peu près tout ce que vous pouvez envoyer dans une seule fois. Après ce premier essai, il sera peut-être possible d'obtenir d'autres permissions et dans tous les cas, rien ne sauroit empêcher, que l'on fasse des achats de béliers en Espagne. Le ministre de notre Cour qui se rend à Madrid, est dans ce moment ici. Je tâcherai de m'aboucher d'avance avec lui sur ce chapitre. Je désire en attendant que vous me marquiez, Monsieur, si tout ce qui a été fait jusqu'à présent ici, vous paroît suffisant. Je présume que l'ambassadeur vous écrira aussitôt qu'il aura reçu par écrit l'autorisation de sortie qu'il a demandée, et je ne néglige pas de mon côté à vous informer de ce que j'apprendrai de lui à ce sujet. Mais je ne conçois rien à ce silence, que l'on garde vis-à-vis de vous à Petersbourg. Tout dépend maintenant de la réponse qui vous est annoncée par Mr de R[ichelieu] de la part du ministre de l'intérieur. J'aime à me flatter qu'elle arrivera encore assez à tems, pour le voyage du troupeau au mois d'avril prochain. Je ne présume pas qu'il puisse à cela exister aucun obstacle ; car quand même cette guerre, que les Autrichiens, dit-on, ont la sottise de vouloir vous faire, éclateroit, je ne vois ce qui auroit empêché à vos bons moutons de cheminer paisiblement aussitôt qu'ils auront gagné la Saxe. Je prends cette direction plus au nord, pour le cas où il y auroit de la difficulté à traverser les Etats autrichiens ; c'est un détour, mais cela n'en est pas un bien conséquent. Le conseil que je vous donne seulement, c'est de tâcher que le troupeau arrive au moins dans nos provinces polonoises. Ils y seront sous une protection plus spéciale du gouvernement et vous pourriés l'y faire hiverner à beaucoup moins de fraix. [...]

J'avois presque oublié de vous parler, que le jour du départ du comte Romanzoff pour St Petersburg, il m'avoit demandé quels seroient les moyens de se procurer quelques bons béliers de chez vous, au cas que vous enverriés un troupeau en Russie. Je lui dis, que la chose seroit très facile ; que vous m'aviés fait l'offre de me céder une petite partie et qu'en vous écrivant j'étois sûr que vous vous empresseriés de satisfaire à son vœu. Nous vous demandons tout ce que vous pouvés nous donner de mieux, et nous vous remettrons avec reconnaissance les fraix d'achat et de voyage, en Russie, à Genève, à Paris, en un mot là, où vous le jugerez à propos. [...]

Kotchoubey

Les lettres des 4 et 24 février ne sont pas dans la liasse ; celle du 21, ci-dessus, a été adressée à Kotchoubey pour qu'il la remette à Kourakine.

La guerre menace entre l'Autriche et la France, dont, ne l'oublions pas, Genève fait partie. L'Autriche, qui veut tirer parti de l'embarras de Napoléon en Espagne où règne son frère Joseph, commencera les hostilités en entrant le 8 avril en Bavière, en Italie et dans le grand duché de Varsovie, pays vassal de la France. La guerre de 1809, dont l'issue a pu paraître incertaine après la bataille d'Aspern (Essling) se terminera par la défaite de l'Autriche. Romanzoff et Kotchoubey ne seront pas les seuls à demander et obtenir quelques bêtes de Pictet, qui, s'agissant de ses protecteurs, ne pourra que les leur offrir.

La lettre tant attendue de Richelieu arrive enfin, au milieu d'avril :

Odessa le 5/17 mars 1809.

J'avois lieu de croire, Monsieur, que le ministre de l'intérieur prince Kourakin auroit traité directement avec vous l'affaire qui me tient tant à cœur, du transport de votre troupeau dans nos provinces. Je vois par le papier officiel que j'ai reçu de lui avant-hier, et dont je donne ici la traduction littérale que l'on me charge de cette négociation, et j'en serois très aise si tout le retard qu'on a mis à cette décision n'en apportoit pas un d'au moins un an à l'exécution définitive de ce plan. J'imagine qu'on aura pensé à faire traiter en même temps à Paris de la permission à obtenir du gouvernement françois pour la sortie de votre troupeau. Dans tous les cas, j'écris à Petersburg, pour faire ressouvenir que suivant toute apparence, ce point sera le moins facile à arranger et celui dont il faut s'occuper au préalable. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous verrez dans la note ci jointe, sinon que chargé du choix ou de l'acquisition d'une terre convenable, je ne négligerai rien pour qu'elle réunisse tous les avantages propres à assurer le succès de l'entreprise. Quant aux intérêts qu'on exige, il sera facile de les acquitter par des moyens qui ne vous seront pas à charge, comme par exemple en cédant au gouvernement successivement quelques béliers ou brebis dont il disposera ensuite en faveur des colonies ou de propriétaires qui dans toutes les parties méridionales de la Russie, sont devenus partisans très ardents de l'amélioration des laines. Nous leur avons distribué cette année 500 brebis et 500 béliers qu'ils ont payé comptant, à un prix assez élevé, malheureusement ces animaux quoiqu'assez beaux, sont bien éloignés de la perfection du troupeau de Lancy.

Veillez bien, Monsieur, me mander si vous acceptez les propositions que je suis chargé de vous faire, je l'espère, et le désire du fond de mon cœur ; accoutumé à traiter presque toujours avec des gens avec les quels il faut toujours être sur le qui vive, crainte d'être trompé, il me sera bien doux d'avoir enfin affaire à un homme d'honneur, et dont les principes correspondent si parfaitement aux miens ; puissent les nouveaux troubles dont le continent est menacé ne pas mettre obstacle à l'exécution de ce plan.

Vous m'avez paru désirer quelques notes sur Odessa ; je les ai fait rédiger en forme de lettres, et j'en joins une ici, que je ferai suivre de quelques autres si vous le désirez, je souhaite qu'elles vous paroissent de quelque intérêt. J'ai reçu avec une bien vive reconnaissance les livres que m'a fait passer de votre part le docteur de Carro, agréez tous mes remerciemens. J'étudie ces ouvrages dans tous mes

moments de loisir, j'en fais faire des extraits pour tout ce qui peut s'appliquer à notre pays, et ce printemps nous commencerons quelques essais. Je vous avoue que je suis dans l'admiration de tout ce que je lis de M. de Fellenberg, et je serai bien content si M. votre fils apporte dans ces contrées la précieuse expérience qu'il aura acquise dans ce bel établissement. De cette manière, Monsieur, nous vous aurons des obligations de plus d'un genre, et je me ferois un devoir bien agréable de vous donner en mon nom, et en celui du pays entier, des témoignages publiques de notre reconnaissance. J'attends avec impatience votre réponse que je vous prie d'adresser tout droit ici par Vienne, Lemberg et Brody, je pense avec chagrin que je ne puis la recevoir que dans deux mois au plus tôt. Le comte K[otchoubey] m'a encore écrit de Paris combien il désiroit voir réaliser le projet dont vous lui avez parlé, une page entière de sa lettre est consacrée à me parler de vous, et de Lancy. Recevez l'assurance des sentimens d'estime avec lesquels j'ai l'honneur [etc.]

Richelieu

Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. votre fils et de lui dire mille choses de ma part.

[répondu 18 avril dont copie]

La traduction littérale jointe à cette lettre n'est pas dans la liasse. Il s'agit sans aucun doute de la missive du ministre de l'Intérieur du 10 février 1809 dans laquelle il écrit que « L'empereur a bien voulu approuver tout le plan et les moyens de M. Pictet pour améliorer la race des brebis à laine ». Pictet se référera toujours à cette phrase, qui sera finalement introduite dans le préambule de la convention qu'il passera avec le ministre Alexis Kourakine à Paris le 23 juin 1810 (p. 66 ci-dessous). On conviendra que cette assurance, exprimée indirectement, était une base bien fragile pour aller de l'avant. Par ailleurs, le prêt est consenti moyennant un intérêt. L'idée de Richelieu d'acquitter celui-ci en moutons est ingénieuse.

La Bibliothèque britannique publiera, sans nom d'auteur, dans la rubrique « correspondance », une lettre à Mr Charles Pictet sur Odessa datée de février 1809 (Série Littérature, vol. 41 (1809) pp. 247-265). Bien que le titre soit au pluriel, il n'y en aura pas d'autres. Cette lettre, comme toute la Bibliothèque britannique, est disponible sur Google Books.

Le médecin genevois Jean de Carro (1770-1857), dont il a déjà été question, s'était fixé à Vienne ; collaborateur de la Bibliothèque britannique, il contribua à répandre la vaccine dans l'empire et jusqu'en Orient. L'empereur François l'a anobli.

De Richelieu encore :

Odessa ce 15 avril [1809]

Monsieur, je ne fais que recevoir, il y a trois jours, votre lettre du 15 février, ce qui est extrêmement tard, veuillez bien d'ores et avant adresser chez Mr le baron de Boesmer, par Vienne, et Lemberg à Brody Pologne autrichienne ; je reçois de cette manière toutes mes lettres de France, et fort promptement. J'espère que ma dernière vous sera parvenue, j'ai appris depuis lors par le comte Kotchubey que le gouvernement françois avoit donné la permission de sortie, je serois donc au comble de la joie dans l'espérance de voir arriver ce troupeau au mois de septembre ou octobre, si cette nouvelle guerre prête à éclater, ou peut être déjà commencée à l'heure où j'écris, ne me faisoit craindre des obstacles insurmontables. Je suis sûr au moins que vous ne risquerez pas un trésor aussi précieux, sans être assuré qu'il n'y aura aucun danger à courir.

En attendant j'ai tâché que nous ayons une terre prête pour le recevoir en cas que nous soyons assez heureux pour le voir arriver. Celle que j'avois en vue à trois heures de chemin d'ici sera probablement acquise par la Couronne, elle contient 12 mille dessetines, ou à peu près 23 mille arpens de France, d'un terrain excellent, et arrosé par plusieurs sources abondantes, de manière qu'avec quelques travaux on pourroit avoir un étang, des moulins, et ce qui est plus intéressant un lavoir pour la laine. Suivant la manière de compter du pays, on estime qu'il faut une dessetine par brebis, mais avec une économie mieux entendue, il est évident qu'on peut en tenir davantage.

Nous sommes encore tellement dans l'enfance, que l'on se trouve à l'étroit dès qu'on est borné, il faut même que le goût de cette abondance de terrain soit dans la nature de l'homme, car les étrangers qui arrivent dans le pays s'y accoutument très facilement. Au reste tous mes efforts ne tendent qu'à augmenter le nombre de bras, et je puis dire que la chose a assez bien réussi puisque depuis 4 ans en émigration de l'intérieur ou d'étrangers, la population s'est accrue dans les 3 gouvernemens composant la Nouvelle Russie de 75 mille ames males, non compris le surplus des naissances sur les morts qui est énorme. Je doute que dans aucun pays, même dans les fameuses contrées de l'Ohio, on puisse présenter un résultat semblable, mais comme nous n'avons pas d'écrivains, l'Europe ignore ce qu'un gouvernement bienfaisant fait pour les provinces ; quant à moi qui ne suis qu'un exécuteur, et qui ne peut me targuer d'aucun mérite que celui de ne pas empêcher, je goute une satisfaction que je ne puis exprimer ici à voir cette prospérité toujours croissante. Elle seroit au reste bien plus grande et tout à fait incalculable, sans les circonstances extérieures. La paix maritime nous est indispensable, et si elle existoit seulement pendant 4 ans, je ne sais où s'arrêteroient les progrès de ce pays.

Je vous ai déjà envoyé une lettre sur Odessa, elle sera suivie de plusieurs autres, dont vous extrairez ce que vous jugerez digne de trouver place dans la Bibliothèque britannique.

Veillez bien quand vous écrirez à M. de Liancour [sic] me rappeler à son souvenir, et à celui de M. votre fils. Les livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et les papiers publics, m'ont fait connoître et admirer M. de Fellenberg, et son superbe établissement de Hofwil, quelles métamorphoses un tel homme de produiroit il pas dans ce pays ci. Si nous étions assez heureux pour voir la tranquillité renaître, je ne donnerois aucun repos à notre gouvernement jusqu'à ce qu'on l'eut engagé à nous faire une visite, et à former chez nous un institut pratique, qui ne pourroit manquer d'avoir le plus grand succès, je compte beaucoup sur les connoissances que M. votre fils aura puisé à cette école.

Je reçois à l'instant une lettre du comte Kotchubey de Paris où il me parle toujours de votre plan avec un extrême enthousiasme. Il prétend qu'on pourroit même faire venir le troupeau ici malgré la guerre, ce qui seroit une chose très intéressante. Je suis persuadé que vous le ferez si la chose est possible. J'attends avec impatience votre réponse à ma dernière lettre, et vous prie d'être persuadé de la considération très distinguée avec laquelle [etc.]

Richelieu

[reçu 3 may répondu 20 Xbre 1809 sous enveloppe au baron de Boesmer par Vienne Lemberg]

La minute de la lettre de Pictet du 15 février, répondant à celle du duc du 22 décembre/6 janvier, n'est pas au dossier.

La déciatine correspond à 1,095 hectare.

Pictet correspond avec François Alexandre, duc de La Rochefoucauld Liancourt dont il sera question plus bas.

Kotchoubey, dont le séjour à Paris se prolonge, continue à s'employer pour obtenir le permis de sortie. Les hostilités, qui ont commencé le 8 avril, compliquent encore l'opération : il n'est plus possible d'emprunter la route la plus courte en passant par Vienne.

Paris le 21 avril 1809

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois. Je conçois que les mouvemens militaires de l'Autriche ont du tourner votre attention sous le rapport des difficultés, que peuvent éprouver vos troupes dans leur passage vers les provinces méridionales de la Russie. La certitude de la guerre, que vous avés acquise depuis le départ de votre lettre, a du encore plus augmenter vos appréhensions. Il est certain, que si l'invasion de la Saxe a lieu, il ne sera guères possible de faire marcher les troupes, soit que notre gouvernement le prenne d'emblée pour son compte, soit que l'on s'en tienne aux arrangemens, qui devoient être faits dès le principe avec vous. Il faudroit dès lors ajourner l'exécution du plan à une époque plus opportune ; mais si cette invasion

n'avoit pas lieu et que le théâtre de la guerre fut transporté en Tirol et en Bavière, il ne me paraitroit pas impossible de faire aller les troupes, par la voye que vous vouliez prendre dans le principe.

Il me seroit assez difficile de répondre, Monsieur à vos questions. N'étant point dans les affaires je ne suis entré en correspondance avec vous sur l'entreprise des mérinos, que d'une manière privée. J'ai voulu uniquement vous donner quelques renseignements et contribuer, autant que cela peut dépendre d'un particulier, au succès d'une entreprise que je supposois [sic] utile à mon pays et sur laquelle notre ministre de l'intérieur avoit fixé son attention ; cependant, autant que les principes de notre administration me sont connus, je doute que le gouvernement veuille prendre d'autres arrangemens que ceux dont vous avés traité avec Mr R[ichelieu] et dont j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec vous à Lancy. Je croirois d'après cela, sauf les données directes que vous pourriez acquérir de chez nous, qu'il faut s'en tenir à votre premier plan et l'effectuer aussitôt que vous vous serés entendu avec votre gouvernement ou remettre l'exécution du plan à d'autres tems. Je n'ai pas manqué toutefois de faire part à S.E. l'ambassadeur de Russie de la lettre que j'ai reçue de vous, Monsieur, et de fixer son attention sur vos demandes [...]. Le prince Kourakin m'a répondu, que jusqu'à présent il n'avoit reçu aucun ordre de sa Cour au sujet de votre négociation avec notre gouvernement, qu'il avoit donné suite aux démarches de Mr le comte de Romantzoff pour la permission de sortie, parcequ'il avoit jugé devoir applanir d'avance toutes les difficultés, et de vous mettre à même de profiter du printems pour avancer les troupes vers nos frontières, du moment que vous aviez reçu une réponse finale du ministre de l'intérieur ; qu'il ne pouvoit par conséquent prendre aucune responsabilité sur lui, ni souscrire à la proposition d'un dédommagement par sa Cour en cas qu'il arrivât quelque désastre au troupeau par suite de la guerre ; qu'il avoit écrit à notre ministère de la situation de votre affaire et en dernier lieu de la lettre, qu'il a reçue de vous et qu'il attendoit les ordres qu'on jugera à propos de lui donner, mais néanmoins, que si vous receviez, Monsieur, entre tems de votre côté des directions de Petersbourg et que vous voulussiez, en vous y conformant, faire partir les troupes, qu'alors il s'empressera de vous donner les passeports et de vous envoyer des lettres à nos ministres, consuls et autres agens sur la route, afin qu'ils accordent protection à vos conducteurs, comme chargés d'une propriété, à laquelle notre gouvernement prend un intérêt direct. S.E. Monsieur l'ambassadeur se charge de plus, de demander provisoirement par la mission de Wurtemberg à Paris, que l'on permette d'engager dans ce pays là le nombre de bergers que vous avés désigné pour la conduite des troupes. Il engagera de plus Mr le comte de Zeppelin d'employer quelqu'un de sa connoissance à Stutgard, pour s'assurer de ces bergers, au cas que l'on en ait besoin, et pour savoir les conditions aux quelles ils consentiront à faire la course. [...]

Le comte Kotchoubey

La lettre du 7 avril à laquelle répond Kotchoubey, qui s'est rendu à Lancy, manque malheureusement au dossier. On ne sait donc en quoi consistaient ses demandes. Il semble qu'il sollicite l'assurance d'une indemnité si son troupeau souffrait des dommages pendant son voyage.

On voit que c'est grâce à ce que lui a dit Romanzof, le ministre des affaires étrangères, lui-même instruit par Kotchoubey, que l'ambassadeur, en attendant, comme il en a le devoir, de recevoir les instructions de son gouvernement, prépare le terrain avec Champagny et les missions diplomatiques et consulaires russes en Allemagne.

L'ambassadeur se manifeste lui aussi, et assure fort aimablement qu'il fait tout son possible :

Paris ce 14/26 avril.

Monsieur je viens de recevoir votre lettre du 18 de ce mois. N'ayant de ma Cour aucune espèce d'instruction sur l'objet pour lequel vous m'écrivez, je dois me borner à envoyer dès aujourd'hui votre lettre au ministre de l'intérieur, et vous confirmer tout ce que Mr le comte de Kotchoubey vous a écrit

de ma part, en date du 21 de ce mois, de mes dispositions particulières à concourir au succès de votre plan, en autant que peut me le permettre le défaut d'autorisation à cet égard.

Si vous jugez encore que les circonstances puissent vous laisser les moyens de le réaliser en faisant commencer aux troupeaux le voyage vers la Russie, je vous prie de m'en informer incessamment, et de me faire parvenir l'itinéraire que vous aurez arrêté, afin que je puisse vous envoyer des lettres de recommandation qui vous seront nécessaires pour tous les agens diplomatiques de l'Empereur Mon Auguste Maître dans le voisinage des quels les troupeaux auront à passer. Je pourrois alors faire également des démarches pour vous faire trouver dans le pays de Wurtemberg, les bergers que vous désirez y engager. L'intérêt que doit inspirer par elle-même une entreprise, telle que la vôtre me suffiroit, Monsieur, sans celui qu'y prend ma Cour, pour m'engager à la seconder de tous les moyens dont il m'est permis de faire usage : c'est ce que j'ai fait, et continuerai de faire avec tout l'empressement possible, charmé d'y trouver une occasion de vous témoigner l'estime particulière, que je porte à vos talens. Agrééz [etc.]

Le prince Alexandre Kourakin

La lettre de Pictet du 18 avril manque au dossier.

Pictet a conservé le brouillon de la lettre qu'il écrit alors, le 2 mai à l'ambassadeur :

Copie à S.E. le prince Kourakin à Paris 2 mai 1809

Monsieur l'ambassadeur, je répons à la lettre que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 avril. Je la remercie d'avoir bien voulu faire passer immédiatement mes observations à S.E. le ministre de l'intérieur. Je n'ai aucun doute que les considérations d'équité pour les quelles je me recommande encore, Monsieur l'ambassadeur, à votre bienveillance ne soient accueillies. Puis que S.M. a daigné approuver tout mon plan et mes moyens, S.E. le ministre de l'intérieur, en me conservant ceux-ci tels que je les crois nécessaires secondera les vûes et les intentions de S.M. Dans cette conviction et toujours avec l'inquiétude qu'un plus long retard, avec le détour dont nous sommes menacés, rendit impossible l'arrivée avant la mauvaise saison, je me détermine à faire partir mes troupeaux. Mais un obstacle se présente.

Le directeur des douanes de notre département (Léman) n'a pas eu d'ordres du ministère des finances pour la sortie des 1500 mérinos destinés à la Russie. J'en écris audit ministère des finances par ce courrier même, en lui communiquant la note de S.E. le comte de Champagny à V.E. en date du 21 mars, par la quelle note il paroît que le ministère des finances avoit déjà été prévenu sur cet objet, avec invitation de donner les ordres nécessaires aux bureaux de nos frontières. J'appuye sur les graves inconvéniens d'un plus long retard, qui expose les troupeaux à arriver à une mauvaise saison. Un mot de V.E. sera peut être nécessaire pour faire expédier la chose : je ne suis retenu que par là.

J'ignore encore si depuis Basle, les troupeaux se dirigeront sur Stutgard pour gagner la Saxe, ou bien s'ils iront sur Ulm, pour traverser l'Autriche et la Hongrie. D'après les lères opérations militaires on peut croire que la campagne sera courte, mais dans les suppositions les plus favorables au passage des troupeaux, il y a bien des inconvéniens à voyager dans un pays que les armées viennent de quitter ou occupent encore. Les dangers que j'avois redoutés sur la route la plus longue n'existent plus, et c'est un encouragement à la préférer mais plus de 200 lieues de différence méritent considération. Dans l'incertitude où je suis encore je désirerois que V.E. eut la bonté de m'envoyer des lettres de recommandation soit pour la route de Dresde soit pour celle de Vienne, en mettant les troupeaux destinés pour la Russie et venant de chez moi, sous la protection des agens diplomatiques de S.M. l'Empereur [Alexandre]. Je réduis à 4 le nombre des bergers du Würtemberg dont j'aurai besoin. La personne que Mr le comte de Zeppelin veut bien employer à Stutgard pour engager ces bergers peut m'écrire directement sur les conditions et les faire trouver à Basle au moment convenu. Je prie V.E.

d'agréer l'expression de ma reconnaissance pour toute la peine qu'elle veut bien prendre et les sentiments qu'elle me témoigne. Je suis etc.

Pictet invoque ici pour la première fois l'acceptation par le tsar « de tout son plan et ses moyens » qui figurait dans la lettre du ministre Kourakine au duc de Richelieu du 10 février, dont il avait reçu la « traduction littérale » avec la lettre de Richelieu du 5/17 mars, p. 27 ci-dessus.

Genève, ville frontière avec la Suisse, était le siège d'une direction des douanes. Le blocus continental, décrété à Berlin, était en vigueur depuis le 21 novembre 1806.

Kotchoubey quitte Paris à la fin de mai :

A Paris le 21 may 1809

[...] Je pars finalement dans peu de jours et c'est décidément la dernière lettre que je vous adresse. Mr votre frère vous aura sans doute informé de tout ce que je lui ai dit relativement à la résolution que vous avés prise de faire partir les troupeaux et de tout ce que M. de Richelieu m'a mandé de son grand désir, que votre entreprise réussisse. Je voudrais beaucoup qu'il ne fut pas question de ces intérêts pour la somme qui doit vous être avancée et j'ai lieu d'espérer que l'ambassadeur écrira dans ce sens à son frère. Je lui dirai, s'il m'en fournit l'occasion, la même chose à mon arrivée à Petersbourg.

Quant à ce que me marque Mr Richelieu, je crois vous faire plaisir de transcrire ci-joint un passage de sa lettre. Il me paroît que l'ardeur qu'il met à cette affaire, doit vous tenir pour garant de la protection spéciale que le gouvernement accordera à l'entreprise. [...] J'ai été charmé de voir Mr votre frère et je suis fâché d'avoir si peu joui de son aimable société. [...]

comte Kotchoubey

Pictet n'a donc pas encore la certitude que le prêt de 100.00 roubles lui sera accordé sans intérêts.

Kotchoubey a copié les deux passages des lettres qu'il a reçues de Richelieu :

2/24 mars Je n'entends plus parler de la négociation de M. Pictet. Je ne sais où elle en est. J'ai taché de faire sentir toute l'importance, ainsi que l'extrême différence qu'il y a entre un homme comme M. Pictet et quelques uns de nos Messieurs ici. Il seroit d'autant plus d'introduire [sic] ici un troupeau de race pure, que vous ne pouvez concevoir combien toutes les idées des propriétaires de nos provinces méridionales se sont tournées rapidement vers cette branche d'industrie. [...] Tous en veulent.

2/24 avril : J'ai reçu enfin une réponse de Petersbourg, que j'ai transmise à M. Pictet. A peu de choses près ses demandes sont accordées. La permission du gouvernement françois l'étant aussi, l'affaire pourroit être regardée comme terminée, si cette guerre qui paroît inévitable entre l'Autriche et l'empereur Napoléon ne nous fermoit pas le chemin. Comme M. Pictet est un homme fort prudent, il ne fera mettre son troupeau en route qu'à bonnes enseignes. Pour moi, je vous avoue que j'ai une impatience de le voir arriver que je ne puis vous rendre. Tous nos habitans ont senti l'utilité des mesures du gouvernement à ce sujet et 1200 têtes des deux sexes ont été achetées chez Müller cette année à 60 roubles le bélier et 40 la brebis, presque tous payés content [sic]. Les Cosaques du Don seuls en ont pris 150 têtes, malheureusement ce ne sont pas les mérinos de M. Pictet, mais cependant l'amélioration qui résultera pour nos laines sera toujours très sensible. Cette année pareille quantité sera mise en vente et je suis convaincu qu'elle sera achetée avec la même avidité.

De l'ambassadeur Kourakine :

Au château de Villiers le 18/30 may 1809.

Je viens de recevoir votre dernière lettre, contenant enfin les spécifications désirées. J'ai écrit incessamment au ministre des finances pour savoir s'il avoit reçu celles que vous m'avez mandé lui avoir fait parvenir de votre côté, en quoi vous avez eu parfaitement raison, et pour le presser d'envoyer immédiatement les ordres au directeur des douanes du Léman le sieur Adine, toutes les conditions exigées se trouvant maintenant remplies.

Je vous envoie un passeport de moi accompagné de deux autres, des envoyés [à Paris] de Bavière et de Saxe. De plus j'ai engagé ces ministres à écrire à leurs Cours, pour les prévenir du passage des

troupeaux par leurs Etats, et demander qu'elles donnent des ordres aux douanes de les laisser passer sans entrave et paiement de droits, ce qu'ils m'ont promis de faire. Je vous envoie encore deux lettres pour nos ministres en Saxe le général Canikof et pour notre consul à Leipsic. C'est tout ce que je puis vous donner en fait de recommandation puisque nous n'avons point en ce moment ci d'agent diplomatique ou commercial en Bavière.

Il me paroît que la route que vous comptez faire prendre à votre convoi, est la meilleure à cause des circonstances du moment, et que lorsqu'il se portera à Cracovie la tranquillité y sera rétablie. Je vais faire part de cette nouvelle circonstance à Mr le comte de Romanzoff, ainsi que de la réduction du troupeau que vous allez envoyer maintenant au nombre de 900 bêtes, à cause de la nécessité de garder les 600 brebis pour les faire agneler. Cette nouvelle détermination ne pourra qu'être approuvée par le ministre. J'espère maintenant, Monsieur, que tous les obstacles seront levés, et que vous aurez la satisfaction de pouvoir terminer heureusement cette affaire intéressante ; je la partage bien sincèrement et vous prie [etc.]

P.S. Je joins encore ici, Monsieur, la copie d'une lettre que vient de m'adresser Mr Collin directeur des douanes et qui sert de réponse à celle que j'ai adressée au comte de Gaudin, et dont j'ai fait mention dans ma lettre. A présent je me flatte que rien ne s'opposera plus à l'expédition de votre troupeau, que j'y ai pourvu de toute manière, et que vous en serez parfaitement tranquilisé vous-même. J'espère que vous voudrez bien me faire part du départ du troupeau de chez vous, quand il aura eû effectivement lieu.

A Monsieur Pictet de Rochemont à Genève

Kourakine ne passait pas pour un aigle : « un composé d'ignorance, d'ineptie et de vanité », selon le comte Stadion, ministre autrichien des affaires étrangères. Dans le cas particulier, on ne peut lui faire le reproche d'indolence : il a fait tout ce qui était en son pouvoir.

On verra que le troupeau devra passer au Nord de Cracovie.

Martin Gaudin (1756-1841), comte de l'empire en 1808 ; éternel ministre des finances de 1799 à 1815, il sera fait duc de Gaète en août 1809 et gouvernera la banque de France de 1820 à 1834.

Au château de Villiers ce 21 juin / 3 juillet 1809

Monsieur, venant de recevoir votre lettre du 23 juin j'ai crû ne pouvoir mieux faire pour provoquer de la part du ministère impérial, les différentes déterminations auxquelles elle peut donner lieu, que de l'envoyer en original à Mr le comte de Romanzoff, avec prière de la communiquer au ministre de l'intérieur. Les événemens de la guerre me paroissent devoir arrêter maintenant la marche du troupeau, qui ne sauroit entrer en Saxe depuis que les Autrichiens l'ont envahie. Je n'en ferai pas moins des démarches pour lui obtenir, si faire ce peut, des escortes lorsque la continuation du voyage ne sera plus entravée. Je n'ai aucun avis relatif aux sommes que vous auriés à toucher, mais s'il m'en parvient, je ne manquerai pas de vous instruire. En attendant je ne puis faire de mon coté les représentations nécessaires pour appuyer cette demande. [...].

La lettre du 23 juin manque au dossier. On en devine le sujet : Pictet n'a pas reçu les 20.000 roubles qui devaient lui être payées comptant au départ du troupeau.

On comprend l'inquiétude de Pictet : toute sa fortune est sur les chemins, son troupeau valant 500.000 francs. La situation politique est floue : Napoléon a, quoiqu'on en dise, pratiquement perdu la bataille d'Essling, que les Autrichiens appellent Aspern, le 21 mai ; il ne prendra sa revanche sur l'archiduc Charles que le 5 juillet à Wagram.

Copie. A l'ambassadeur Kourakin 29 juin 1809

Mr l'ambassadeur, la tâche du conducteur des mérinos se complique par les circonstances. Il parait que l'armée [russe] d'observation n'est pas assez nombreuse pour empêcher les incursions des Autrichiens dans la Saxe et la Franconie. Dans cet état des choses je mande au conducteur en chef de sa conduite, d'après les conseils de S.E. l'ambassadeur russe près le roi de Saxe, le quel je présume avoir suivi la Cour à Francfort. Si la W[estphalie] est tranquille, et que l'on juge pouvoir gagner Magdebourg j'autorise ce parti, parcequ'alors la caravane chemineroit sur les terres de P[russe] jusqu'à Francfort sur l'Oder, où elle se décideroit selon les circonstances à longer la Silésie pour passer à Cracovie, et suivre la route la plus directe, ou bien à prolonger sur Graudenz pour aller jusqu'à l'extrême frontière, ou enfin à se porter sur Varsovie par Posen. Mais comme cette route, même dans la supposition la plus favorable, alongeroit d'une centaine de lieues, je penche pour le parti de séjourner jusqu'à ce que la Saxe soit débarrassée. Je pense que c'est sur le Danube que cette question doit se décider, et avant peu.

Si V.E. juge qu'il peut être utile à la sureté des troupeaux, qu'elle écrive à l'ambassadeur russe près le roi de W[estphalie] et à l'ambassadeur en Prusse, je la prie de vouloir bien le faire. Je désirerois, dans ce cas, qu'elle leur parlat de la possibilité que le chef du convoi eût besoin de quelques hommes d'escorte pour protéger les troupeaux de S.M. contre les maraudeurs.

Je rappelle mon fils de chez Mr Fellenberg pour l'envoyer joindre le convoi, et pourvoir aux difficultés. Il me seroit bien agréable que V.E. voulut bien m'adresser un passeport pour lui. Son nom est C[harles] R[ené] P[ictet] de R[ochemont] âgé de 22 ans, le signalement en blanc, allant en Russie pour conduire des troupeaux pour S.M. Impériale. Je confirme à V.E. ma lettre du 23, et mon impossibilité de recevoir quelque chose du ministère impérial de Russie.

Le tsar, depuis Tilsit allié de Napoléon, devait, pour intimider l'armée autrichienne, « observer » les opérations en cours dans le grand duché de Varsovie, Etat vassal de la France ; au grand déplaisir de Napoléon, l'armée russe restera tout à fait passive.

La Westphalie, capitale Cassel, a été érigée en royaume en 1807 pour Jérôme Bonaparte, le plus jeune des frères de Napoléon.

Graudenz (Grudziadz), sur le Vistule au Nord de Torun, et Posen (Poznan) à mi-chemin entre Berlin et Varsovie, sont aujourd'hui en Pologne. Pictet envisage un très grand détour ; en fait, on le verra passer au Nord de Cracovie.

Je n'ai pu déterminer qui faisait partie de la caravane, à part Auguste, le second des trois fils de Pictet, et Joseph Gau, le frère de Lise qui s'occupe des bergeries de Lancy.

La seule description du convoi est celle que Pictet fait dans une lettre à son frère Marc-Auguste, du 21 mai 1809 :

« Nous cédon à l'envie d'Auguste d'accompagner la caravane. Nous avons raisonné la chose à fond, ma femme et moi, et nous sommes d'accord à croire que c'est une résolution sage. Nous avons tout essayé : il est possible qu'un climat plus chaud, un régime plus libre opère une révolution chez lui. Il aura les soins constants de Joseph Gau, excellent sujet qui a été élevé avec lui, qui est plein d'honneur, qui l'aime tendrement, et que je lui attache d'ailleurs solidement par un bien-être qui ira croissant. Je leur ai fait construire une patache ou fourgon pourvu d'un bon matelas et de toutes les commodités compatibles avec cette façon de voyager à très petites journées. Ils seront indépendants de la caravane et en auront pourtant les secours en cas de nécessité. Ils auront chiens et fusils, provisions etc., de manière à pouvoir camper, et seront, au besoin, dans leur fourgon comme dans une chambre. Il y a une autre machine semblable pour les bagages des bergers et pour les deux femmes (car il y en a deux). Les chefs et aides sont tous des sujets distingués ou de bons sujets, éprouvés par moi et qui me sont fort attachés. Tous ont la plus grande confiance dans l'entreprise. Je regrette seulement de n'être plus jeune et indépendant pour aller moi-même dans ce pays de Canaan. Ma femme en dit autant, et si on lui donnait une patache qui pût contenir tous ses enfants, elle serait prête à partir demain. » On voit par là que Joseph Gau n'était pas le conducteur en chef.

Pictet tient le duc de La Rochefoucauld Liancourt au courant des progrès de son entreprise :

Lancy près de Genève 30 juillet 1809

Monsieur [...] Je viens de former à Odessa une maison de commerce qui aura de grands moyens, et qui aura pour principal objet de seconder les opérations agricoles, sous les rapports de l'utilité générale, qui me tiennent beaucoup plus à coeur que la fortune pécuniaire de mes enfans. Ceux-ci sont actuellement en Silésie, avec leur nombreux cortège. Ils ont fait avec succès les olivettes en Westphalie et en Saxe, entre les amis et les ennemis : ils sont maintenant hors de danger, et n'ont presque rien perdu. Il ne paraît pas, sur leurs relations, que la qualité de Français soit dans ce moment une recommandation en Allemagne, même chez nos frères de Westphalie : que de choses à taire sur cette fatalité qui veut que notre aimable nation se fasse détester par tous ! [...]

Nous n'avons malheureusement que deux lettres relatant brièvement l'extraordinaire voyage de ce troupeau, qui doit être unique en son genre. Pictet les adresse à François Alexandre de La Rochefoucauld (1747-1827), duc de Liancourt et d'Estissac, 7<sup>ème</sup> duc de la Rochefoucauld à la mort de son cousin d'Enville en 1792. Agronome et philanthrope, il a créé sur son domaine de Liancourt (Oise) des ateliers pour la filature du coton, une école des arts et métiers et une école d'enseignement mutuel (méthode de Lancaster) ; ancien émigré, Napoléon ne lui rendit ses titres qu'en 1809, d'où l'appel Monsieur que lui donne Pictet, dont on sait qu'il a lui aussi créé en marge de sa ferme modèle de Lancy une école et un atelier où l'on filait des châles à partir de la laine de ses mérinos, ainsi qu'un école selon Lancaster..

On voit par cette lettre que Charles René a rejoint la caravane ; il la quittera bientôt pour arriver avant elle à Novoi Lancy afin d'y préparer le premier hivernage du troupeau.

La « script de société pour la société de commerce D'Espine, Revilliod et Cie », acte sous seing privé daté du 1<sup>er</sup> août 1809, se trouve aux AEG (A.P. Revilliod 121.25) « Nous Jean d'Espine et Léonard Revilliod en qualité de gérants et moi, Charles Pictet en qualité de commanditaire, sommes convenus de contracter une société de commerce en commandite pour négocier dans la ville et port russe d'Odessa. » « Les affaires de la société rouleront sur un commerce de commissions, marchandises, et en général tout ce que comporte la situation d'Odessa, et les avantages qu'on peut retirer de ses relations avec l'intérieur et l'extérieur. » La société est conclue pour six ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 1810 ; le capital de 100.000 roubles est divisé en dix actions égales dont 4 pour d'Espine, 2 pour Revilliod et 4 pour Pictet. « Les fonds seront dûs dès le jour de l'ouverture de la société et devront être versés au plus tard le 1<sup>er</sup> août 1810, en bonifiant à la société les intérêts de retard aux taux de la place d'Odessa. » « Les engagements du commanditaire ne s'étendront pas au-delà de sa mise de fonds. » « Un an avant l'expiration, les associés prendront entre eux une détermination pour suivre ou dissoudre leur société et ils chercheront à faire à M. Pictet des propositions convenables pour l'engager à prendre partie à leurs nouveaux arrangements. » Léonard Revilliod, qui signe en dernier, n'était pas à Genève en 1809 ; il a du apposer sa signature plus tard.

Une autre convention sous seing privé, du même jour, prévoit que d'Espine versera 40.000, Revilliod 20.000 et Pictet 40.000 roubles. Elle précise dans son préambule : « Mr Pictet fonde dans les terres qui lui sont concédées par le gouvernement de Russie et voisines d'Odessa un établissement agricole destiné à la multiplication des mérinos et des métis, à l'introduction et à l'application des méthodes, instruments et procédés aratoires qui pourront être utiles sur les terres mêmes et servir le pays par l'exemple. » C'est la meilleure définition de l'entreprise de notre parent.

L'Ambassadeur Kourakine annonce enfin que l'avance est accordée sans intérêts et qu'un premier versement sera fait incessamment :

Au château de Villers le 8 août 1809

Sa Majesté l'Empereur vient de me charger par l'organe de son ministre de l'intérieur de vous annoncer que l'avance de 100/m roubles que vous avez demandée sans payement d'intérêts pour les frais d'établissement de votre bergerie d'Odessa vous a été accordée. Sur cette somme il a déjà été donné l'ordre de vous compter 24 /m francs, qu'il a été convenu de vous faire toucher ici. Cet argent va m'être incessamment envoyé, et je m'empresse, Monsieur, de vous le faire parvenir ou de le remettre ici à celui que vous désignerez à cet effet, à la charge par vous d'en faire la restitution dans le cas, où par la suite de quelque circonstance que ce fût les troupeaux ne parviendroient pas à leur destination en Russie.

Mr le ministre de l'intérieur m'a également recommandé de vous instruire que 4/m dessetines ou arpens de terre ont été assignés près d'Odessa pour l'établissement des bergeries, et que si vous jugés à propos de faire faire sur ce terrain quelques arrangemens préalables, il dépendra de vous de vous adresser pour cet effet à Mr le duc de Richelieu [...] à qui tous les ordres nécessaires ont été expédiés touchant la réception à faire à vos troupeaux et leurs conducteurs. Les autorités civiles des provinces de la Volhynie, de Grodno et Byalostock ont eu également ordre non seulement de les laisser entrer mais de procurer aux conducteurs toutes les facilités désirables.

Le ministre de l'intérieur m'a de plus engagé, Monsieur, à vous prévenir que dans le cas où vos troupeaux n'arrivent point cet été en Russie et devroient s'arrêter sur leur route pour y passer l'hiver, toutes les dépenses et frais, occasionnés par ce séjour, ne pourroient rester qu'à votre charge.

Le prince Alexandre Kourakin

Je vous prie, Monsieur, au reçu de cette lettre, d'avoir l'attention de m'en accuser réception.

[reçu 16 août, rép. 17]

Du même, le 16 /28 août 1809 :

Monsieur, ayant reçu votre lettre du 22 août, je m'empresse de vous accuser réception de votre double quittance et je ne doute pas, que vous n'ayez déjà reçu la somme qui y est mentionnée, et que j'ai chargé Mrs Perréaux de vous faire tenir chez Mr Viollier à Genève. Je ne sais pas s'il existe une banque à Cherson ou à Odessa, dans la quelle on pourroit place les 20 mille roubles, qui doivent vous être remis à Petersbourg à compte de l'avance que la Cour vous a fait, mais j'en témoignerai incessamment votre désir au ministre de l'intérieur, et je ne doute pas que votre intention soit accomplie, soit à la lettre, soit d'une manière équivalente.

On verra dans l'article 2 de la convention, ou contrat, du 23 juin 1810 (p. 66 ci-dessous), que les quittances dont il est question ici portent sur le versement de l'indemnité de mille louis, soit 24.000 francs, en remboursement des frais de voyage. L'article 3 montre que les 20.000 roubles, première tranche de l'avance de 100.000 roubles due au départ du troupeau, ont été versés à MM. Duval à St-Petersbourg.

De Kotchoubey, retourné à Saint-Petersbourg, parviennent des nouvelles moins réjouissantes, en ce qui concerne en particulier la clause du change :

St Petersbourg le 7/19 août 1809

[...] Il faut qu'il y ait eu quelque mésentendu dans la correspondance de Mr le duc de Richelieu avec vous, car d'après ce que j'ai recueilli bientôt après mon arrivée des ordres de S.M. l'Empereur, je crois qu'il n'a pu exister ici aucune erreur. Le payement de 100/m roubles a été ordonné en différens termes comme vous l'avez demandé, et la somme de 20/m roubles a déjà été payée suivant votre ordre à Mr Duval, de même que 23/m roubles à Paris. Il n'y a eu aucun ordre particulier pour les mille Louis que

vous avés sollicité en indemnité pour Mr votre fils, et il paroît d'après les actes, que l'on a approuvé en général le plan de l'établissement, que vous avés projeté près d'Odessa, mais non que l'on ait « agréé en général vos demandes ». Cependant de toutes vos demandes, cette dernière est la seule qui exige des éclaircissemens. Les autres ont toutes été accordées, à l'exception du remboursement des sommes, qui vous seront avancées au cours du change actuel, dont il n'a été question nulle part jusqu'à présent.

Les terres qui ont été concédées pour votre établissement, et que je connois pour être d'excellentes terres, sont au nombre de 4/m dessetines ; mais à mesure que votre établissement l'exigera, vous en aurés encore autant et d'avantage ; cet objet n'est sujet à aucun doute et n'exige aucun éclaircissement. Quand au remboursement des sommes que vous devrés au cours de change actuel, il faut que vous vous en expliquiés avec Mr le ministre de l'intérieur ; mais je prévois d'avance que la chose éprouvera de grandes difficultés, non à cause de l'objet lui-même, qui est assés insignifiant pour le gouvernement, mais parceque celui-ci ne se mêlera pas de calculer le change ou le prix de l'or ou de l'argent à telle ou telle autre époque. Il dira vraisemblablement : j'ai payé en papier, je veux recevoir de même et en cela on ne peut guères leur faire le reproche de ne pas régir avec justice.

Mr Divonne m'a effectivement adressé le canevas du projet d'association que vous avés arrêté ensemble. Après l'avoir examiné avec attention et consulté quelques personnes, j'ai trouvé de grandes difficultés pour son acceptation. La 1<sup>ère</sup> est que je n'ai pas 10/m brebis portières et ne puis les acquérir d'emblée. [...] D'après cet état de choses, j'ai rédigé un autre projet d'association que je vous envoie ci-joint. Veuillez l'examiner et me dire votre opinion. Je pourrai dès le commencement fournir 3/m brebis. Je ne le communique pas à Mr Divonne, parceque je le suppose encore à Genève et dès lors vous pourrés vous entendre avec lui. [...]

Cte Kotchoubey

[rép. le 20 7bre]

Kotschoubey fait erreur : la contrevaletur des 1000 louis, soit 24.000 francs (et non 23.000 roubles) a été payée et Pictet en a donné quittance à l'ambassadeur Kourakine (cf. la lettre du 16/28 août p. 36 ci-dessus). On voit aussi qu'il subsiste toujours une ambigüité au sujet de l'acceptation de ses conditions.

Le Genevois Jean-François Duval (1776-1854), avait succédé à son père puis à son frère Jacob (tous deux joailliers de la couronne), à la tête de leur maison de commerce en pierreries à St-Pétersbourg ; il reviendra à Genève en 1817 (Galiffe). Jacob Duval a acheté le domaine de Cartigny que Charles et Marc Auguste Pictet durent vendre pour éponger les dettes de la succession de leur père.

Il ne sera par la suite plus question d'une association entre Pictet, Kotchoubey et un membre de la famille de la Forest de Divonne, possessionnée au pays de Gex, que je n'ai pu identifier. Il semble que Kotchoubey souhaitait faire croiser ses brebis. Aucun projet de convention de ce genre ne se trouve dans le dossier conservé aux AEG.

Bien que le troupeau soit encore sur les routes, la situation parait si prometteuse que Pictet adresse à l'ambassadeur, à l'intention de son frère, voire du tsar lui-même, un mémoire où il expose, pour la première fois, son projet de manufacture de lainages :

Mémoire pour S.E. l'ambassadeur de Russie à Paris,  
Concernant les établissemens de lainage  
20 7bre 1809

Six cent béliers purs mérinos sont transportés à Odessa, et créeront dès la première année de quarante à cinquante mille agneaux métis. Quelle que soit la race des brebis communes que l'on employe en France, en Suisse, en Italie, en Allemagne, pour les croisemens, l'expérience a prouvé que les métis de la première génération portent une toison qui, avant d'être lavée, pèse le double de celle des mères, et dont chaque livre lavée vaut le double de la laine lavée des mères. Plus la race des brebis est grossière,

plus l'augmentation est grande dès le premier croisement avec des mérinos, dans la valeur de la laine : le rapport entre une toison de première génération, et celle de la race qui sert de souche, est ordinairement de quatre à un. On restera probablement au dessous du vrai en estimant que la valeur de chaque toison sera triplée par le premier croisement dans le voisinage d'Odessa. Il y aura, dès la première tonte, treize à quatorze cent quintaux poids de marc de laine en suint, ou pure ou améliorée. Cette quantité augmentera d'année en année par une progression très rapide, dans le gouvernement de la Nouvelle Russie, parceque les béliers purs s'y multiplieront, et que les profits de cette industrie y seront attrayants et faciles.

Que faire de cette masse de laine fine qui ira en croissant si promptement d'une année à l'autre ? Si on en défend l'exportation, pour forcer à l'employer dans les fabriques de l'Empire, et que ces fabriques, ou sont trop éloignées des provinces du midi, ou accoutumées à des laines moins fines, ne payent pas les laines métisses à leur valeur, les croisemens seront découragés ; or rien ne sauroit être plus important à l'économie commerciale de la Russie, que de donner, au contraire, à cette industrie toute l'activité dont elle est susceptible : cela ne peut se faire que par un écoulement prompt et réglé de la matière produite. L'exportation y pourvoiroit, mais comme les laines brutes triplent, au moins, de valeur par la fabrication, le Russie perdrait les deux tiers d'un capital qu'elle peut fixer chez elle.

Je propose dans ce but, l'établissement d'une ou plusieurs manufactures de drap, et de divers lainages, dans le lieu des provinces sur la mer Noire, qui sera jugé le plus convenable. La Russie manque de fabriques de lainages, si je consulte Tooke, je vois qu'elle achète pour la somme énorme de deux millions de roubles de draps fins. Dans l'immense étendue de l'empire, il n'existe que cinquante manufactures de drap, dont deux seulement fabriquent de beaux draps, avec des laines tirées d'Espagne. Je sais ce qu'il y a à dire pour justifier ou expliquer cet état de choses. Je sais que dans les pays relativement peu peuplés, où il y beaucoup de terres fertiles encore incultes, qui appellent inutilement les bras et les capitaux, il vaut mieux acheter, des peuples fabricans, de la bonne marchandise à bas prix, que de la fabriquer médiocre et chère, et d'appliquer ainsi d'une manière fautive, partie d'un capital déjà trop foible pour tout ce qui en sollicite l'emploi. Mais ces observations, qui sont justes en général, perdent de leur force, si l'on réfléchit qu'il ne s'agit point ici d'ôter à l'agriculture les bras qui lui sont nécessaires. Les moyens qu'on a aujourd'hui pour faciliter et abrégier le travail, mettent de niveau les pays peuplés, et ceux qui ne le sont pas, les provinces à main d'œuvre chère, et celles où le travail est à bon marché. Si nous consultons le rapport des fabricans anglois dans l'interrogatoire public en Parlement, le 8 avril 1800 (voyez la Bibliothèque britannique volume XVI agriculture) nous verrons qu'avec les machines à carder et à filer, trente cinq individus font la même quantité de travail qui, avant les machines, occupoit 1634 ouvriers. Pourquoi n'enrichissons nous pas la Nouvelle Russie de ces moyens économiques ? Ils multiplieront les bras qui nous manquent.

Sous tous les rapports commerciaux une grande fabrication de draps seroit admirablement placée sur la mer Noire. Les provinces de Turquie d'Asie qui bordent l'archipel, la mer de Marmara et la mer Noire, auroient offert depuis longtemps un débouché excellent à une espèce de draps légers qui d'abord se fabriquoient en Angleterre, et ensuite dans le Languedoc. Cette industrie vivifioit les provinces méridionales de la France. La longue interruption dans le commerce maritime a fait tomber ces fabriques dans le Languedoc, et l'industrie y a pris un autre cours. C'est à la Russie de hériter de ce commerce lucratif, puisqu'elle est en possession des précieux germes qui lui fourniront la matière première, et que des événemens prochains vont donner de la stabilité, en même temps qu'une grande extension aux avantages géographiques et commerciaux de ces contrées.

Un coup d'œil rapide jetté sur l'état de l'industrie en Europe fera ressortir les convenances qu'il peut y avoir à s'occuper sans retard de l'entreprise proposée. L'Espagne a perdu le privilège exclusif de fournir de laines superfines les fabriques des autres pays. Pendant la guerre actuelle, les troupeaux voyageurs, les seuls vraiment beaux, ont été réduits en nombre. Les Anglois en ont embarqué une partie. Les troupeaux n'ont pas pû suivre la marche ordinaire, qui les fait revenir passer les chaleurs de

l'été sur les montagnes de Léon. Il est à croire qu'il en aura péri une partie ce printemps et cet été dans les plaines brûlées de l'Estremadure ; et quelle que soit l'issue de la guerre présente, cette source de la matière précieuse qui alimentoit les fabriques de l'Europe, sera tarie ou fort diminuée. L'Espagne et le Portugal auront peut être besoin des étrangers pour se vêtir. La France travaille depuis quinze ans à pouvoir s'en passer, mais elle sera plusieurs années encore avant de fournir complètement à sa consommation en draps fins. L'Angleterre a imité la France dans les moyens de se rendre indépendant de l'Espagne, quant à la création des laines superfines ; mais elle est encore bien éloignée de pouvoir suffire, par elle même, à la fabrication de ses draps fins. En 1800, elle tiroit de l'Espagne six millions de livres pesant de laines fines ; et cette importation avoit encore augmenté dans les années suivantes, malgré la guerre. Si la destruction de mérinos en Espagne, et les circonstances de ce royaume font tarir la source des laines superfines, les Anglois ne pourront plus fournir les draps fins, en même quantité, et au même prix. Quant à leurs draps communs, le commerce leur trouve dans les trois autres parties du monde le débouché que le continent leur refuse. L'Allemagne, que l'interruption des importations anglaise encourage à multiplier ses fabriques, les voit aujourd'hui détruites par la guerre. L'Italie, n'est point assise encore, et la nullité du commerce de mer, la destruction des capitaux, et de la confiance commerciale, s'oppose, dans ce pays là, aux entreprises nouvelles.

Au milieu de cette grande crise, la Russie a le bonheur de n'avoir point vû troubler sa paix intérieure. Les germes de la prospérité que la nature a donnés en abondance, à ses provinces méridionales, se développent sous une administration protectrice. Le moment paroît, à tous égards, convenable pour faire acquérir à la Russie cette industrie qui empêchera qu'elle ne redevienne jamais tributaire des autres nations pour ces marchandises de première nécessité. Il y a dix ans que les machines anglaises à filer la laine ont été importées en France. Longtemps elles ont été imparfaites. Les fabricans les repousoient, soit par cette raison, soit parceque l'habitude de la filature à la main leur faisoit illusion sur les désavantages de cette méthode. Mais lorsque quelques uns des principaux fabricans ont eu adopté ces machines déjà perfectionnées, ils ont fait la loi aux autres, et les ont forcés à les imiter. Les machines les plus parfaites dans ce genre se voyent aujourd'hui dans les manufactures de la Belgique : les draps les plus beaux se cardent et se filent maintenant de cette manière à Verviers, Aix la Chapelle, Francaumont, etc. C'est là qu'on peut se procurer des assortimens de machines aussi parfaites qu'il en existe.

Je dispose d'un chef manufacturier qui a fait ses preuves dans la Suisse, où il fabriquoit des draps, depuis les plus communs jusqu'aux plus fins. Cette manufacture que les circonstances économiques et commerciales de la Suisse ont contrariée, ne lui laissoit rien à désirer, quant à la perfection de ses produits ; et son chef me paroît, sous tous les rapports de moralité, d'activité, d'intelligence, et de capacité, parfaitement propre à fonder et faire réussir une grande manufacture de lainage dans la Nouvelle Russie, où il conduiroit tous les ouvriers qui seroient essentiels au succès.

Si les considérations que je viens de présenter paroissent dignes de quelque attention à S.E. Monsieur l'ambassadeur de Russie à Paris, je le prie de les faire passer à S.E. le ministre de l'intérieur, pour qu'il veuille bien les examiner, puis s'il le juge convenable en rendre compte à Sa Majesté l'Empereur. Une telle entreprise est très considérable : elle passe les forces d'un particulier, elle ne peut être faite que par une compagnie d'actionnaires. La faveur du gouvernement, et certaines facilités dès le début, doivent encourager cette société, qui auroit tout à créer, et des obstacles de divers genres à surmonter. Je demande donc si, dans le début, et avec l'espérance raisonnable d'arriver à un résultat si désirable que l'établissement d'une grande fabrication de lainage près de la mer Noire, le gouvernement interviendroit, soit en donnant une somme suffisante pour les premiers établissemens, soit pas un prêt à long terme, soit par des concessions de terrains, soit par des constructions gratuites, soit par l'assurance d'un écoulement réglé des draps d'une qualité convenable pour l'habillement de l'armée. Ce dernier objet mérite, je pense, beaucoup d'attention. S'il n'existe pas un nombre suffisant de manufactures montées pour la fabrication de draps de l'armée, il y a nécessairement des momens où

l'on éprouve de l'embarras pour l'habillement des troupes ; et comme cet objet peut être d'une nécessité impérieuse et pressante, on est conduit à employer des mesures de rigueur pour obtenir que les manufactures montées à une fabrication différente soient momentanément occupées à habiller l'armée. Les fournitures sont d'une qualité inférieure ; et des entreprises qui ne sauroient éprouver trop de faveur, soit à cause de leur utilité, soit parce que les difficultés en sont grandes, se trouvent ainsi découragées.

Je propose à Son Excellence pour mesure préliminaire, de m'autoriser à envoyer, aux fraix de la Cour, dans les manufactures de Flandres, le chef de fabrique dont je dispose, pour préparer l'achat d'une machine à filer, qu'on aviseroit à faire parvenir par la voie la plus courte, lorsque l'autorisation de la Cour pour en faire l'emplette seroit arrivée. J'observe que la bonne intelligence qui règne entre les deux cours impériales, est une circonstance heureuse à saisir, et que s'il falloit attendre la réponse de St Petersburg pour faire entreprendre le voyage en Flandres, il se perdrait beaucoup de temps ; et je ne pourrais probablement plus disposer d'un homme important au succès. Je m'engagerois à ce que son voyage dans les fabriques de Flandres, qui devoit prendre au moins deux mois, ne coutât pas plus de cinquante louis. Si Son Excellence désire recevoir de lui des explications verbales, j'aurai l'honneur de le lui adresser. (signé C.P.)

Cette étude de marché, sous les points de vue économique et politique, en tenant compte de la guerre en Espagne et du blocus continental en vigueur, est assez remarquable.

L'anglais William Tooke (1744-1820), ecclésiastique, chapelain du comptoir (factory) anglais de Cronstadt, auteur et traducteur de divers ouvrages sur la Russie (ODnB). La Bibliothèque britannique (Cours d'agriculture anglaise vol. 7 p. 456), avait traduit un chapitre de son livre *View of the Russian Empire* intitulé : Des moutons de la Russie.

Charles René, arrivé en septembre à Odessa, avant le troupeau, y reçoit une lettre de Richelieu :

Akmetchet le 19 septembre 1809

Je me réjouis bien sincèrement de votre heureuse arrivée, Monsieur, je vous assure que j'ai été bien en peine de vous, et de vos précieux moutons. Dieu soit loué que tout cela soit hors de danger. Il ne nous restera plus à surmonter que les obstacles inséparables de nouveaux établissemens, et tous les moyens qui sont en mon pouvoir, je les mettrai à votre disposition.

J'espère que vous aurez déjà vu Mr de Rosenkampf qui est chargé par moi de tout ce qui a rapport à vous. La terre qui vous est destinée vous conviendra, j'espère, c'est moi qui l'ai choisi. Si l'approche de l'hiver ne permet pas d'y construire les bergeries nécessaires pour mettre votre troupeau à l'abri, nous avons un étable [sic] dans une colonie bulgare, que nous avons destiné à cet objet. J'ai écrit à M. de Rosenkampf pour qu'il vous donne tous les secours dont vous pouvez avoir besoin. Soyez sur que je ne négligerai rien de tout ce qui pourra concourir au succès d'une entreprise à la quelle j'attache le plus grand prix. Je suis enchanté surtout qu'elle vous ait ramené dans nos contrées, et je regrette de ne m'être pas trouvé à votre arrivée à Odessa. Je compte être de retour du 5 au 10 d'octobre. C'est un bon augure pour le succès de notre entreprise que d'avoir échappé à tous les dangers qui ont accompagné la marche du troupeau dans des circonstances aussi critiques. En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie d'être persuadé des sentimens et de la considération avec les quels j'ai l'honneur [etc.]

Richelieu

A Monsieur / Monsieur Pictet / à Odessa

Rosenkampf est l'inspecteur des colonies dans le gouvernement d'Odessa. (Bartlett)

Une seconde lettre de Pictet au duc de La Rochefoucauld Liancourt nous renseigne sur la marche du troupeau :

Lancy 27 octobre 1809

[...] Vous avez la bonté de vous informer de mes voyageurs. Tout va bien. Mes dernières nouvelles sont de Tarnograd. Le prince Gallitzin nous avoit passé en revue, gracieusé d'une escorte etc. Tout devoit facile, et au moment où j'écris, je crois ma caravane arrivée. L'Empereur Alexandre me montre sa satisfaction de l'empressement que j'ai mis à l'exécution de mon plan, et de l'étendue que j'ai donnée à l'entreprise dès le début. Aujourd'hui même son ministre me communique le décret qui m'accorde en toute propriété, cinquante mille arpens de Paris des meilleures terres dans le voisinage d'Odessa. Comme ce sont des terrains d'alluvion, égaux en rapport aux plus fertiles d'Amérique, il n'est pas difficile de prévoir que la proximité d'un port de mer qui marche à pas de géant vers une grande opulence et population, donnera à cette propriété une valeur considérable.

Je n'y mets de prix que comme moyen de rendre des services plus étendus à la société, car il n'y a que cela au monde qui donne une satisfaction durable ; et ce n'est pas à vous, Monsieur, qu'il faut l'apprendre. Vous devez comprendre combien de projets de fabriques de lainages, d'école d'agriculture, d'exemples de méthodes salutaires, de publications périodiques utiles, se tiennent à celui de la création des capitaux par les croisemens. Si ce sont des rêves, ils sont doux : ils apportent une heureuse diversion aux réalités de cette période de fer et de sang que nous traversons. Il vaut mieux parler du semoir et de la houe. [...]

Pourriez vous, Monsieur, me recommander des agneaux mâles mérinos bien surs à prendre après le sevrage, en mars ou avril prochain ? Race de Rambouillet ou belles cavagnes d'Espagne, n'importe ! c'est pour Odessa. N'avez-vous point envie d'y mettre un petit troupeau en cheptel ? Ce me seroit une idée fort agréable que d'avoir un petit intérêt avec vous. [...]

Tarnogorod, localité polonaise à environ 70 km au Nord de Przemysl ; la caravane a donc passé bien au Nord de Cracovie où l'on se battait encore en juillet.

Pictet ne se trompe que de quelques jours : le troupeau arrivera à destination le 2 novembre.

Le décret impérial semble avoir été communiqué à Pictet avec la lettre de Kourakine du 23 octobre, à laquelle il va répondre le 29 ; ces pièces ne sont pas dans la liasse.

Les communications interrompues par la guerre sont rétablies ; Richelieu peut annoncer à Pictet l'heureuse arrivée de l'expédition, le 2 novembre ; la vue du troupeau l'enthousiasme :

Odessa ce 27 octobre/ 8 novembre 1809

Enfin Monsieur, les communications se rouvrent, et on peut espérer que les lettres arriveront sans leur faire faire le tour de l'Europe. Je vous dois plusieurs réponses, mais je crois aussi que plusieurs de mes lettres ne vous sont pas parvenues, maintenant il ne tiendra pas à moi que notre correspondance n'ait un cours réglé, pour peu que vous veuillez bien vous y prêter, il y a trop à gagner pour moi, et pour le pays que j'administre pour que je ne sois pas empressé de renouer un commerce qui sous tous les autres rapports me sera infiniment agréable.

J'ai eu le plaisir de trouver M. votre fils au retour d'un voyage de deux mois que j'ai fait dans mes gouvernemens. Il y étoit arrivé depuis quelques semaines, mais les préparatifs nécessaires à l'établissement n'ont pas souffert de mon absence par les mesures que j'avois prises, et les ordres que j'avois donnés.

Tout sera prêt ces jours ci pour l'hivernage du troupeau au Novoï Lancy, c'est ainsi que s'appellera votre propriété. Il y sera demain 2 novembre, et je compte l'aller voir ces jours ci avec M. votre fils, ne voulant fermer cette lettre qu'après l'avoir vu par mes yeux. M. Audeoud l'a précédé de deux jours et j'ai envoyé sur le champ pour lui faire prendre la route directe de l'habitation ; je crois que vous seriez

content du local, si jamais nous étions assez heureux pour vous voir dans ces cantons. Cette terre contient à peu près 5 mille arpens de France à 8 petites lieues d'Odessa, bordée d'un côté par la mer et de l'autre par un lac, elle possède en plusieurs places des sources jaillissantes, et assez abondantes pour que le ci devant propriétaire ait [illisible] un moulin à eau. La plus belle herbe y croit d'un bout à l'autre, et la terre y est susceptible de toutes les cultures. M. votre fils vous aura surement informé de toutes les circonstances, mais j'aime à vous le répéter : je regarde comme un bien heureux augure pour le succès de l'établissement que le troupeau ait échappé à tous les dangers qui ont accompagné son voyage.

J'espère, Monsieur, que je pourrai obtenir que les 24 mille francs ne soient pas décomptés de la somme de 100 mille roubles qui vous sont accordés, en rendant compte de l'arrivée du troupeau, je tacherai de faire réparer cette erreur, et en général soyez persuadé une fois pour toutes, que je ne négligerai rien pour procurer à votre établissement tous les avantages, et toutes les faveurs qui pourront contribuer à sa prospérité. Je n'ai pas besoin de vous assurer non plus de l'accueil de toutes les personnes qui en font partie, et que vous me recommandez ; indépendamment des égards que j'aurai toujours pour vos recommandations, ce sont de trop bonnes acquisitions pour le pays pour que je ne fasse pas tout ce qui sera en moi, pour qu'ils s'y trouvent bien. Puisse M. votre fils cadet retrouver la santé dans nos climats, je n'en désespère pas, l'air est si sain, surtout dans les parties voisines de la mer, que nous avons beaucoup d'exemples de gens arrivés malingres qui ont recouvré la santé. Je ne le generai pas dans le genre de vie qu'il voudra mener, mais s'il vouloit venir quelquefois à la ville, il pourra regarder ma maison comme la sienne.

On vous a fait un faux rapport en vous disant que la sortie des laines étoit proscrite en Russie, cela n'est vrai que pour les laines grossières, mais du moment que nous nous sommes occupés de l'amélioration des troupeaux, j'ai senti le nécessité d'encourager cette nouvelle industrie par un débit facile, et j'ai obtenu que les laines améliorées de la valeur d'au moins dix roubles le poud, pussent être extraites sans obstacle, elles ne sont même chargées d'aucun impôt. Au reste les laines métis dont le prix n'excede pas 25 roubles le poud trouve un débit facile dans le pays, il n'y a que celles de la première qualité qui jusqu'à présent ont été vendues à l'étranger. J'ai bien du désir que nous puissions les employer nous-mêmes, ce qui rentreroit dans vos idées sur l'établissement d'une fabrique.

Je vous avouerai que les mesures ne sont pas encore parfaitement arrêtée sur cet objet, et il faut que vous me donniez un peu de temps pour y réfléchir. Nous avons à Catherinoslaf une fabrique appartenant au gouvernement où l'on pourroit faire une très grande quantité de beaux draps, mais on est réduit à borner la fabrication de ceux-ci, pour se livrer à celle des draps communs destinés à l'armée. Si l'on adopte le plan que j'ai proposé pour augmenter cette fabrique, elle pourra devenir très importante. Parmi la quantité immense de colons qui nous sont arrivés d'Allemagne cette année, et dont le nombre va à près de 12 mille ames, il y a une centaine de familles de fabricans de drap sortis de Silésie, on les a établis dans le gouvernement de Pultava, et je me flatte qu'on en tirera bon parti. Au reste tant qu'on n'aura pas de machines tout ce qu'on fera en fait de manufactures sera précaire. La paix en ouvrant nos ports aux Anglois, les attireroit infailliblement, puisque les draps d'Angleterre sont meilleurs marché que les nôtres. On m'assure au reste qu'on s'occupe de se procurer des machines, et qu'il doit y en avoir déjà à Moscou.

J'ai fait une tournée bien intéressante dans mes gouvernemens, j'ai été deux mois presque continuellement en voyage, et quoique la partie militaire m'ait pris une bonne partie de mon temps, je me suis occupé beaucoup de la partie administrative ; vous ne pouvez vous imaginer de quel pas rapide ce pays marche vers l'amélioration de toutes les parties, et certes les circonstances ne lui sont guères favorables. Cependant plus de 40 mille ames des deux sexes sont venues cette année s'établir dans nos steps, soit de l'étranger soit des gouvernemens de l'intérieur. Ils sont attirés par la fertilité des terres, et par les appels que leur font leurs compatriotes qui apparemment s'y trouvent bien. Cette colonisation présente des résultats que je ne scache pas qu'aucune opération de cette nature ait eu lieu

jusqu'à présent. Excepté la première année où la mortalité s'est fait sentir, voilà trois ans que dans le nombre de 25 mille Allemands établis dans différentes parties du pays, les naissances surpassent habituellement les morts, malgré les difficultés d'un nouvel établissement dans un pays si éloigné, et si différent du leur. Remarquez que ces gens viennent tous à leurs frais jusqu'à la frontière, et qu'ils ne reçoivent des secours que du moment qu'ils y sont entrés. Ces colonies outre l'augmentation réelle de la population qu'elles procurent, ont encore un avantage précieux, celui de pouvoir y essayer toutes les choses utiles que l'on veut ensuite étendre dans le pays.

Comme elles ont une administration particulière, et bien choisie, il est plus aisé d'y former des nouvelles entreprises avec apparence de succès. J'ai essayé par exemple la culture du murier avec un succès qui a surpassé mon attente, et qui a déjà ouvert les yeux à grand nombre de propriétaires du pays. Nous avons fait quelque peu de soye ; mais je ne puis presque plus douter que dans trois ans nous n'en faisons une centaine de quintaux. Le murier est l'arbre qui vient le mieux dans ces contrées, tous les terrains lui conviennent, et il croît avec une promptitude, et une vigueur extraordinaire. Chacune de nos colonies possède aussi un troupeau de laines fines où l'on suit pour l'amélioration de la race pure, et le croisement de celles du pays, tous les préceptes que vous avez donné dans la Bibliothèque britannique.

La vaccine a aussi été répandue dans nos colonies, et c'est de là que je l'ai étendue depuis un an dans celui de mes gouvernemens qui est le plus peuplé, et dont la civilisation est la plus avancée. Nous avons mis à profit les conseils du docteur del Carro [sic], et par un procédé méthodique assez bien entendu, nous sommes parvenus à mettre la chose en si bon train, que déjà plusieurs milliers d'enfans ont été vaccinés, que nous avons absolument vaincu les préjugés populaires qui s'opposoient à l'extension de cette mesure préservative, et que je ne doute pas que nous ne venions à bout d'extirper tout à fait la petite vérole. Quand la chose sera parfaitement établie dans le gouvernement d'Ekatherinoslaf, je l'introduirai de la même manière dans les deux autres, et j'informerai le docteur del Carro des heureux résultats qu'ont eu les instructions qu'il nous a données.

Il y auroit quantité de bonnes choses à faire dans ce pays, qui est vraiment la terre promise. Mais d'abord on ne peut pas faire tout à la fois, et puis il faudroit un peu plus d'hommes à qui on peut inspirer le désir de faire le bien pour le bien lui-même. Si la paix venoit seulement pour trois ans consoler l'humanité souffrante, rien ne contribueroit davantage à hater notre prospérité, nous avons deux cent lieues de cotes, et il nous est impossible de nous passer de la mer.

Je reviens, Monsieur, de voir et d'admirer le beau troupeau que vous nous avez envoyé, voilà ce qui s'appelle un trésor, j'en suis dans l'enthousiasme. Ce qui m'a surtout frappé, c'est que je n'y ai presque rien remarqué de médiocre, il est impossible que tout soit absolument de la même beauté, mais il me semble que ce n'est que la différence du beau au très beau. Nous avons de beaux béliers dans les troupeaux de laine fine qui nous sont arrivés depuis 4 ans, il s'y trouvoit aussi de belle brebis, mais avec cela beaucoup de mélanges, ce qui m'a paru ne pas exister chez vous. J'espère du fonds de mon cœur que vous en retirerez honneur, et profit, je sais que le premier passe chez vous avant l'autre, mais heureusement dans cette entreprise, ils se trouvent réunis. J'ai trouvé les betes en assez bon état après une si longue route. Les batimens nécessaires pour les mettre à l'abri sont achevés, j'ai conseillé toutefois d'y faire quelque léger changement, pour les rendre plus secs. Vos bergers sont enchantés de nos paturages, quoique nous soyons au 8 de novembre, il n'y a encore aucune apparence d'hiver, ou même d'automne, et l'herbe est aussi fraîche, et aussi belle qu'au mois de mai.

J'ai fait connoissance avec votre petite colonie, il n'y a que M. votre fils cadet que je n'ai pu voir, il étoit incommodé. Tout le monde m'a paru s'accommoder mieux que je ne le croyois de notre pays, dont il faut avouer que le premier aspect est un peu repoussant. A mesure qu'ils seront un peu arrangés, et qu'ils auront un peu plus de commodités, tout mécontentement disparaîtra.

Quel énorme croisement vous pourrez faire avec les quantités de béliers que vous avez, Je ne crois pas que cette entreprise ait jamais été tentée sur une aussi grande échelle, et il n'y a guères que notre pays

où l'on puisse tailler ainsi dans le grand. Croyez moi c'est une bien bonne chose que les hommes ne soient pas trop serrés sur la terre qu'ils habitent. Tous les moyens et les trésors du grand personnage qui vous écrit d'Italie, le mettent à peine en état de vous suivre de loin dans la carrière que vous allez parcourir, il croit avoir fait merveille en croisant deux mille brebis, d'ici à deux ans vous en aurez croisé dix mille. Quand on a beaucoup de terre on a de la latitude pour tout, et bêtes et gens trouvent à se nourrir pour peu que les uns veuillent se promener, et les autres travailler. Mais dans votre vieille Europe occidentale, le moindre accident de la nature, que dis-je une variation dans la mode suffit pour réduire à la misère toute une population. Aussi m'en tiens je à mes chers steps, et je vous avise, Monsieur, à venir nous y faire une visite, lorsque votre magnifique établissement sera bien en train, je vous assure que l'éloignement n'effraye qu'avant de se mettre en route, une fois parti, on arrive sans s'en douter. Je fais tous les ans dans ces contrées 3 ou 4 fois la distance de Genève ici, et je ne suis pourtant plus de la première jeunesse. Enfin je vous prie de ne pas m'oter tout à fait l'espérance de vous voir dans un pays qui par tout ce que vous y aurez fait pour lui, et les propriétés que vous y aurez acquises ne peut plus vous être étranger. M. votre fils vous écrit par le même courrier, vous aurez maintenant fort souvent de nos lettres, et j'espère que nous recevrons exactement et promptement les vôtres, elles me seront toujours infiniment agréables. Je vous prie d'en être persuadé, ainsi que de la considération la plus distinguée et l'estime que vous m'avez inspirée [etc.] Richelieu  
[reçu 21 Xbre rép. le 28]

« Tout le monde a paru s'accommoder mieux que je ne le croyais de notre pays, dont il faut avouer que le premier aspect est un peu repoussant » Le passage suivant des souvenirs de Léonard Revilliod, qui reçut pour d'Espine et lui, après d'innombrables difficultés, par ukase du 24 avril 1811, la concession de Genevka, à 40 lieues d'Odessa, est plus explicite : « Les habitants de notre paisible patrie ne peuvent nécessairement se faire l'idée de ce que sont les difficultés de toute espèce qui entourent et compliquent une entreprise de ce genre. En effet qu'on se représente une terre d'une étendue quelconque dont on vient de vous mettre en possession, c'est-à-dire où l'agent gouvernemental vous a conduit, dont il vous a montré les limites qui ne sont autres que deux sillons de charrue parallèles qui vous séparent de vos voisins, c'est-à-dire de leurs terres. Sur ces étendues de plaines ondulées coupées par quelques mouvemens de terrain, bornées d'un côté par un ruisseau fort encaissé on ne trouve pas un arbre, les pierres pour les bâtiments sont en terre et il faut avant tout trouver un gîte, nous procurer de l'eau potable avant toutes choses. » Revilliod se loue pourtant de l'aide qu'il a reçue de Richelieu. Cette lettre donne une idée très complète des activités du duc en tant que gouverneur. Ce serait donc à lui qu'on doit le nom Novoi Lancy.

Audeoud : je n'ai pu identifier cette personne, certainement membre de la famille genevoise de ce nom. La somme de 24.000 francs correspond aux mille louïs d'indemnité, que l'on impute à tort sur le prêt de 100.00 roubles ; il faudra des démarches pour réparer cette erreur.

Pictet en informant le duc de La Rochefoucauld Liancourt de l'arrivée de son troupeau cite de nombreux passages de cette lettre.

On voit que la création de colonies de peuplement, commencée sous le règne de Catherine II, se poursuit sur une grande échelle. François Pierre Pictet (1728-1798), y avait pris part ; associé au Français Le Roy, il en avait créé douze dans la région de Saratov, sur deux affluents de la Volga. Cf. sur la vie et les écrits de cet « aventurier des Lumières », la publication qui lui est consacrée sur le site internet [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)

Le « grand personnage » est très probablement Lucien Bonaparte, prince de Canino en Toscane, ou le marquis Michel Benso de Cavour, père du grand Camille Cavour, qui avait une importante bergerie (le terme exact serait haras : mandria) à Chivasso en Piémont, dont s'occupait une sœur de Joseph et Lise Gau. Le marquis de Cavour avait épousé une Genevoise, Adèle de Sellon.

Pictet accuse réception du décret impérial ; sans encore savoir si son troupeau est arrivé, il se préoccupe de l'agrandissement de son établissement qu'il désire d'un seul tenant. Le brouillon de sa lettre du 29 octobre à l'ambassadeur Kourakine nous donne aussi quelques informations sur un autre volet de son projet, rebaptisé « établissements agricoles » :

A l'ambassadeur prince Kourakin 29 8bre 1809

[Votre] lettre du 23 courant me fait connoître les dispositions ordonnées par S.M. l'Empereur relativement à la concession de terres que S.M. m'a accordée auprès d'Odessa, pour les établissemens agricoles [sic] que j'ai formé. Je vois que S.M. a apprécié l'importance de l'objet dont je suis occupé, et je suis pénétré de reconnaissance de la bonté avec la quelle elle m'encourage, en m'assurant la propriété d'une étendue de terres proportionnée au nombre des troupeaux, à mesure que mes établissemens prendront de l'accroissement et qui pourra aller jusqu'à 12 mille dessiatines.

Je ferai les plus grands efforts pour justifier l'opinion avantageuse que S.M. a conçu des résultats que promet mon entreprise. Je prie V.E. de vouloir bien transmettre au ministère impérial l'observation suivante.

Pour établir un ordre parfait et simplifié dans une exploitation agricole de ce genre, il importe de former dès le début un plan bon d'organisation, et de distribuer dans des cantons d'une manière fixe convenablement espacés, les troupeaux qui devront y subsister, en ménageant la facilité des communications d'un canton à l'autre, et de tous avec l'établissement central, où mes fils résideront. Il importe donc beaucoup au succès à venir que les terres réservées pour l'accroissement successif du noyau de 4 mille dessetines, y soient contigues, et que le premier établissement central des 4 mille dessetines se trouve aussi au centre de la concession de 12 mille dessetines, de manière qu'on ne soit pas obligé de déplacer la demeure du directeur en chef.

Je dois observer à V.E. que bien que les troupeaux soient ici la chose importante et fondamentale, toutes les cultures que les circonstances de sol et de climat comporteront, entrent également dans mes projets. C'est avec cette intention que j'ai fait séjourner mon fils pendant sept mois chez le célèbre Fellenberg et que je l'ai instruit à fond sous mes agens de toutes les parties de l'agriculture angloise perfectionnée que j'ai étudiée par état et par gout puisque je suis chargé de la partie agriculture de la Bibliothèque britannique depuis 14 années. C'est encore dans ce but que j'ai envoyé à Odessa un homme capable de fabriquer lui-même les instrumens perfectionnés de Fellenberg, qui économisent prodigieusement les bras ; que j'ai engagé deux jardiniers pépinieristes pour soigner la partie importante des plantations d'arbres forestiers et fruitiers, et qu'enfin je me suis occupé de transporter là une colonie de la bonne école flamande qui fasse connoître par l'exemple les procédés de cette admirable agriculture, qu'aucune dans le monde ne surpasse. J'en ai dit quelques mots dans ma dernière lettre à V.E. Je prends la liberté de la renvoyer sur tout ce que je viens de dire à la Bibliothèque britannique et aux informations qu'il lui est facile de prendre pour que V.E. juge elle-même si ce sont là les idées d'un faiseur de projets ou si j'ai fait mes preuves dans la pratique. Ce que je désire d'éclaircir d'avance c'est qu'il se pourroit bien que je demandasse seulement au ministère impérial d'étendre graduellement la concession dans les limites ci-dessus indiquées, en motivant ma demande sur des objets de culture qui seroient étrangers aux moutons.

La lettre de Kourakine du 23 octobre n'est pas au dossier.

On a l'impression que Pictet attache une importance croissante aux activités agricoles de son établissement.

Kourakine accuse réception de cette lettre le 14 novembre dont il a fait parvenir un extrait au ministre son frère. Il revient sur ce sujet le 22 novembre :

Paris le 22 novembre 1809

Monsieur, j'ai reçu vos trois lettres du 29 octobre, du 7 et du 11 novembre. Je vais répondre aux deux premières. La troisième fera un objet à part.

Ce qui concerne l'accroissement du terrain qui vous sera successivement accordé en suivant les progrès que feront vos établissemens de bergerie, est déjà établi d'une manière générale par la réponse

du ministre de l'intérieur, que je vous ai dernièrement transmise. Les considérations locales à observer dans le choix de ces augmentations de terrain pourroient être présentées par vous au ministre lorsque le tems en sera venu. En attendant je l'ai informé préalablement du désir que vous me témoignez à cet égard.

J'ai fait connoître au ministre de l'intérieur tout ce que vous m'avez dit du sieur Schwertz, et de l'utilité que l'on pourroit retirer de ses talens pour la partie agricole de la vaste entreprise composée de différentes branches dont vous vous occupez. Vos propositions à l'égard des avantages à lui accorder, sont aussi transmises. Je vous instruirai exactement [de] ce qui m'aura été répondu.

L'introduction et l'emploi des instrumens perfectionnés de Fellenberg, ainsi que des procédés de l'agriculture flamande, seront indubitablement d'une grande utilité à l'établissement en particulier et plus tard à l'Empire même. Je m'attends à recevoir par M. d'Espine le canevas du prospectus et des plans d'association et de gestion pour les capitalistes. Il est important de simplifier et de préciser autant que possible les idées à présenter au ministère relativement à un établissement aussi important, qui demande à être encouragé par lui, afin qu'elles puissent être saisies facilement et admises d'autant plus volontiers. Je ne puis douter que les bases que vous m'enverrez pour cette entreprise de fabrication et de commerce d'étoffes de laines, ne présentent cet avantage. Je me chargerai comme pour tout ce qui a précédé, de l'envoi de ces prospectus. Je mettrai un intérêt particulier à celui de l'ouvrage que vous destinez à la Société économique. Je me flatte du plaisir de vous voir bientôt au nombre de ses membres, et vous porterez un nouvel éclat à cette société savante, et déjà distinguée par elle-même

Les graines que vous désirez faire parvenir à Odessa pourroient y être facilement envoyées si elles ne formoient pas un trop gros volume. C'est un détail sur le quel je pourrai me concerter avec M. d'Espine. Je sais trop bien apprécier l'importance de vos vœux, pour ne pas faire bien des vœux, afin qu'elles réussissent dans toutes leurs branches, chacune également intéressante pour la prospérité de mon pays. Je ne puis dans ma position être que votre intermédiaire auprès du ministère, mais je me fais un honneur de contribuer au succès autant que comporte cette manière de participer. Recevez [etc.]

Le prince Alexandre Kourakine

[rép. le 28]

Les lettres 7 et 11 novembre manquent au dossier.

Johann Nepomuk Schwerz (1759-1844), agronome allemand ; il visitera Hofwyl en 1815 et dirigera dès 1818 un institut assez semblable, la Landwirtschaftliche Akademie à Hohenheim (Wurtemberg). (NdB)

Le projet d'association évoqué ici ne s'est jamais concrétisé ; aucun projet de prospectus ne figure au dossier. On conçoit que les déboires qu'éprouveront très bientôt les bergeries auront entraîné son abandon.

Jean d'Espine est en ce moment à Paris ; on le verra arriver à Odessa avec sa famille en mai 1810.

Une lettre de l'ambassadeur Kourakine du 11/23 janvier 1810 annoncera à Pictet son agrégation au nombre des membres de la Société impériale libre et économique de Saint-Petersbourg.

Pictet, ainsi qu'il l'écrit dans son mémoire à Richelieu, p. 47 ci-dessus, a chargé Vilmorin de réunir dans une caisse les graines de toutes les plantes, arbres et arbustes susceptibles de pousser à Odessa. Cet envoi ne pourra se faire.

Pictet continue à relancer Kotchoubey au sujet de la clause du change ; il reçoit de lui, de St-Petersbourg, une lettre datée du 7 décembre, en réponse à une lettre du 10 août qui n'a pas été conservée :

St Petersburg le 7 Xbre 1809

[...] D'après ce que je tiens de Mr le prince [Alexis] Kourakine, tout ce qui est relatif à l'envoi de votre troupeau, aux avances qui vous étoient promises, et aux frais de voyage de Mr votre fils, a été

réglé et notre ambassadeur à Paris, a du depuis longtems, vous faire passer les décisions favorables, qui ont été prises ici à ce sujet.

J'ai tout lieu de croire, que vous avés été content des facilités, qui ont été apportées à tout ce que vous avés demandé. Le gouvernement prennant toute confiance dans vos engagements et vous connoissant, Monsieur, d'une manière avantageuse, fera tout ce qu'il pourra pour assurer le succès de vos entreprises Je dois au moins le supposer et sur ce que j'ai entendu dire au ministre de l'intérieur et sur l'intérêt que m'a témoigné l'Empereur lui-même en me parlant de vos établissemens.

Le duc de Richelieu ne contribuera pas peu à tout ce qui peut vous être utile. Il a rendu au gouvernement le compte le plus favorable du troupeau, qui est déjà arrivé à Odessa. Il m'en parle à moi-même dans une de ses lettres avec passion. Voilà donc l'objet de l'envoi de votre troupeau, entièrement réglé entre vous et le gouvernement.

J'allois oublier de faire mention d'un point, sur le quel vous m'aviés adressé précédemment une question ; c'est celui : si vous ne pouviés pas rembourser les avances qui vous ont été faites, quand les termes des payemens arriveront, au cours du change qui existoit lorsque vous avés été payés vous-même. Je crois, que le gouvernement n'accepteroit point une telle proposition, non que la chose puisse être conséquente, mais parcequ'une pareille concession seroit contraire aux règles qu'il suit pour tous les payemens qu'il fait à l'étranger et pour les remboursemens qu'il reçoit.

Je ferois à votre place dès à cette heure une assés forte remise sur Petersbourg ; j'aurois profité du change qui est si favorable pour la France et je déposerois ces fonds à la banque qui paye 6%. J'aurois même fait cette opération, quand même je n'aurois pas eu de fonds à moi. On est toujours à même d'emprunter en France à un taux raisonnable ; et je crois pouvoir vous assurer, sans craindre de me compromettre, qu'il ne peut exister aucun inconvénient à faire valoir vos capitaux ici et que notre cours de change devra nécessairement s'améliorer.

Je viens maintenant à l'article de la fabrication des draps. Le gouvernement n'établit aucune fabrique pour son compte, mais il les favorise tant qu'il peut. Le prince Kourakin m'a dit, qu'il ne pourroit pas vous faire les avances considérables qu'exigent d'après votre plan, l'établissement d'une fabrique de draps, et qu'il vous avoit fait parvenir par son frère la proposition de la fonder par actions. Dans ce cas, l'Empereur lui-même, pour donner l'exemple, deviendroit actionnaire et concéderoit par la suite sa part à quelques fondations de bienfaisance ou autre.

Vous avés voulu savoir aussi mon opinion sur la possibilité d'établir une pareille association en Russie ? Je ne la crois pas tout à fait impossible, mais elle se formera sans doute avec quelque difficulté. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu d'association de cette espèce, les grands propriétaires ne donnent guères dans les spéculations, même agricoles. Leurs terres sont très mal régies. On se borne à percevoir en argent une légère redevance des paysans, et on leur abandonne la jouissance des terres, des bois, des prairies, des étangs, de tout en un mot. Cependant malgré cette insouciance, il se trouvera sans doute quelques uns de nos propriétaires, qui deviendront actionnaires dans l'établissement d'une grande fabrique. Il ne faudra toute fois jamais beaucoup compter, sur une association de cette espèce. A votre place, je l'aurai formée moyennant une association à l'étranger et avec des fonds de première mise, fournis par cette association. [...]

La lettre de Pictet du 10 août n'est pas au dossier.

Nouvelle présentation, au duc de Richelieu cette fois, du grand projet dont les effets pourraient s'étendre à toute la Russie ; ce vaste dessein prend par ailleurs un tour nettement philanthropique. N'oublions pas que si Pictet a appris le 21 décembre, par la lettre de Richelieu du 27 octobre / 8 novembre ci-dessus l'arrivée de son troupeau à Odessa, et il n'a encore rien conclu par écrit avec le gouvernement russe :

Mémoire pour S.E. le gouverneur général des provinces de la Nouvelle Russie,  
concernant le projet de quelques établissemens [sic] dans ma terre près d'Odessa,  
et d'autres objets d'utilité publique.

Copie. Genève décembre 1809

Le plus difficile est fait maintenant, quant aux mérinos. Leur réussite, et celle des croisemens, n'est plus pour moi le sujet d'un doute. Il s'agira d'étendre le bienfait de cette riche industrie le plus promptement qu'il sera possible dans les provinces méridionales, et de proche en proche dans le reste de l'Empire. Je soumettrai plus tard à V.E. quelques idées sur les moyens de hâter cet heureux résultat. Lorsque j'ai formé le projet de fixer mon fils en Russie, j'ai espéré qu'il pourroit contribuer à y réaliser beaucoup de bien. Je désire porter l'attention de V.E. sur différens objets d'industrie agricole et manufacturière, liés entreux ou indépendans les uns des autres et susceptibles d'essais intéressans, ou d'une exécution plus ou moins prochaine. Tous me semblent utiles, tous peuvent, je crois, se réaliser sans de grandes difficultés, et je vais en présenter à V.E. les idées principales.

Dans les lettres et les mémoires que j'ai fait passer au ministère impérial par S.E. l'ambassadeur à Paris, j'ai proposé l'idée d'une fabrication de draps et d'autres lainages, pour employer, au profit du pays, les laines que nous avons acquises et que nous allons créer, et pour encourager ainsi de la manière la plus efficace, l'industrie des croisemens qui sera une source de grande richesse pour l'Empire. J'ai fait observer que toutes les circonstances politiques et commerciales de l'Europe étoient favorables à l'introduction actuelle des manufactures. J'ai levé l'objection de la rareté des bras dans le voisinage d'Odessa, par la possibilité d'adopter des machines aujourd'hui très perfectionnées, et dont il résulte, pour tous les procédés de la fabrication, une prodigieuse économie d'argent, de bras, et de tems. Trente cinq personnes font aujourd'hui ce qui employait plus de seize cent individus avant les machines. L'économie est de 70 à 80 pour cent, et l'accélération du travail, est dans le rapport de quinze à un. (voyez Bibliothèque britannique vol. XVI Littérature et les rapports à S.E. le prince Kourakin). J'ai acquis directement toutes les connoissances positives sur l'état présent des ressources de la mécanique dans les manufactures les plus perfectionnées. Tous les grands obstacles pour se procurer des machines aussi parfaites qu'il en existe, sont maintenant écartés ; et les mécaniciens anglois eux-mêmes, qui sont les fabricateurs de ces machines si étonnantes par leur perfection et leurs résultats, sont prêts à venir travailler en Russie, si les propositions qu'ils ont faites, et qui me paroissent modérées, sont acceptées par le gouvernement. Ils fabriquent des mécaniques qui filent assez fin pour schales, ainsi que des filatures de coton : ces deux objets entrent dans le marché, et Mr D'Espine qui connoit tous les détails de cette affaire, en rendra compte à V.E. Je désire beaucoup que ma propriété soit jugée convenable pour y établir la première manufacture de draperie. Il faudra à cette fabrique, diverses usines, telles qu'une fonderie, des forges, des ateliers de charpentiers, de tourneurs en bois et en métaux etc. etc. ; dans les plans dont je vais parler, ces établissemens se trouveront singulièrement utiles.

J'ai pensé qu'un Institut agricole, à peu près sur le plan de celui d'Hofwyl et de Mogelin, devroit être d'une grande utilité, et pourroit servir de modèle pour en créer successivement d'autres, à mesure que ses avantages seroient appréciés, et qu'il se formeroit des élèves capables d'enseigner eux-mêmes. J'ai fait séjourner mon fils sept mois à Hofwyl, pour y étudier la théorie et la culture pratique du célèbre Fellenberg. Mon fils est trop jeune pour avoir la réunion des connoissances nécessaires à la direction d'un tel établissement : son tems sera d'ailleurs absorbé par l'entreprise principale. J'ai jugé qu'il faudroit à la tête d'un tel institut, un homme qui pût être mis sur le même rang que Thaër et Fellenberg, soit pour les connoissances théoriques, soit pour la réputation. L'auteur de la description

de l'agriculture flammande a prouvé, dans cet ouvrage publié il y a deux ans, qu'il étoit tout à la fois un praticien consommé, qu'il avoit toute la sagacité d'un bon observateur, beaucoup d'instruction en tout genre, et des vues sages et étendues sur l'économie politique (Einleitung zur Kenntniss der belgischen Landwirtschaft par J. N. Schwerz, Halle 1807, 11 vol.). Je puis dire qu'obligé par état, de lire et étudier tout ce qui a paru en Angleterre, en Allemagne et France sur l'agriculture, je n'ai connoissance d'aucun ouvrage qui renferme plus d'instruction solide : j'en ai inséré une grande partie dans la Bibliothèque britannique. Je suis entré en correspondance avec l'auteur. Je me suis assuré que ses circonstances lui permettoient de s'établir à Odessa, qu'il pourroit y transporter une petite colonie flammande, pour réaliser dans la Nouvelle Russie, les merveilles de cette culture qui n'est surpassée en perfection par aucune autre au monde. Il a saisi avec beaucoup d'intérêt l'idée du bien que nos établissemens de mérinos vont opérer, et il m'a témoigné le désir de réunir ses moyens aux nôtres, pour étendre et multiplier les services à rendre au pays. J'ai entretenu S.E. l'ambassadeur à Paris, lequel a transmis, il y a un mois, des propositions au gouvernement, sur les quelles j'attends une réponse. Mon ami Fellenberg, qui m'accorde une confiance entière, m'a promis depuis longtems de seconder de tous ses moyens l'exécution d'une telle entreprise, quand le moment en sera venu. Nous établirions donc une correspondance intime entre les deux établissemens, qui les feroit profiter des avantages l'un de l'autre. Si cet institut se réalise, les usines et ateliers nécessaires à la manufacture de draperies, pourroient également être employés à fabriquer les instrumens aratoires perfectionnés, d'après les modèles d'Angleterre, de Flandres et d'Hofwyl. L'instruction théorique donnée par Mr Schwerz seroit appuyée par les démonstrations pratiques de culture flammande, angloise et de Fellenberg, modifiées comme le sol et le climat l'exigeroient. On auroit soin de faire bien distinguer aux élèves, les différences que les circonstances de latitude et de fertilité, le prix du travail, la demande de telle ou telle production, doivent apporter dans l'application des principes généraux d'agriculture, ainsi que les convenances qui appellent ou éloignent l'emploi particulier de chacun des instrumens de la culture perfectionnée. Je pense qu'un tel institut seroit d'une grande utilité en Russie pour faire germer et fructifier la connoissance des bons principes, et pour empêcher que les riches propriétaires ne restent à la merci de leurs intendans et de leurs fermiers. Il ne tarderoit pas à résulter d'une agriculture plus raisonnée, plus économique, plus soignée, une augmentation considérable dans les produits du sol : si ces produits sont la seule richesse solide de tous les pays, il n'en est aucun à qui cette vérité triviale soit plus applicable qu'à la Russie. La langue ne seroit pas un obstacle à l'enseignement. Mr Schwerz est en état de donner les cours en allemand et en françois. Les gens bien élevés parlent presque tous ces deux langues en Russie ; et cet institut seroit principalement destiné aux riches. D'ailleurs, il seroit possible d'avoir un interprète pour répéter les leçons à ceux qui ne sauroient que le russe.

Je crois extrêmement convenable d'établir chez nous une école de bergers. C'est à une école gratuite semblable, entretenu à Lancy pendant cinq ans, que j'ai dû, en grande partie, la rapidité des progrès de la doctrine des mérinos dans nos départemens. Les grands propriétaires nous prêteroient volontiers leurs paysans, pendant six mois ou un an que dureroit cet apprentissage gratuit, pour s'approprier toutes les connoissances qui feroit réussir, avec certitude, les croisemens dans leurs terres. Cette école feroit promptement connoître notre établissement dans les provinces voisines, et chacun pourroit se convaincre qu'il n'y a point de charlatanerie, puisque les bergers étrangers verroient tout, et pourroient rendre compte de tout. Le meilleur moyen de faire une brillante réputation aux mérinos, c'est de les faire connoître tels qu'ils sont. Enfin les élèves bergers prendroient chez nous les notions pratiques de l'art vétérinaire, dans ce qui concerne les moutons. L'élève de Rambouillet et d'Alfort, que j'ai envoyé avec les troupeaux, est très capable de donner ces connoissances usuelles aux bergers, mais il n'a pas étudié les maladies des chevaux et des bêtes à cornes. Ces deux races d'animaux sont si intéressantes pour les provinces méridionales, et la connoissance de tout ce qui les concerne me paroît si utile à répandre, que j'ai engagé un artiste vétérinaire, élève d'Alfort, très instruit, et qui a huit ans de

pratique, avec le projet de lui faire donner des cours réguliers sur son art, ainsi que sur le choix et l'éducation des races de chevaux, et de bêtes à cornes. Le perfectionnement des races de bestiaux donera des résultats économiques importants, si on le dirige vers le but le mieux approprié aux besoins du pays, savoir pour les bœufs, la force de trait, et pour les vaches, l'abondance du lait. Certaines connaissances qui s'acquièrent par une étude méthodique, abrègent beaucoup les recherches qui conduisent à ce résultat. Quant aux chevaux, on s'étonne que malgré les avantages que peut avoir un pays de paturages, infiniment varié quant au sol et au climat, et où ces animaux coûtent moins à élever que dans aucune autre contrée, il se fasse encore annuellement une importation considérable de chevaux de luxe pour les deux capitales. Il semble que des étalons étrangers bien choisis, et quelques soins que le climat simplifie, devroient faire arriver promptement à obtenir des animaux d'une grande distinction : cela vaut la peine d'être tenté. Les élèves de l'artiste vétérinaire apprendroient là, non seulement comment on prévient ou guérit les maladies des divers animaux utiles, mais encore comment on doit choisir les individus pour en tirer race. Il pourra y avoir dans l'établissement de beaux modèles de chaque espèce d'animaux, pour faire connoître les formes et les qualités qu'on doit principalement rechercher.

– Je compte envoyer, avec le prochain transport du printemps prochain, un ou deux jardiniers pépiniéristes de la bonne école. S.E. l'ambassadeur à Paris a bien voulu se charger de faire parvenir une caisse de graines de diverses plantes usuelles, arbres ou arbustes, dont le célèbre Vilmorin a composé la collection, en choisissant ce qui est le mieux approprié au climat d'Odessa. Je tirerai de Vienne les greffes des arbres fruitiers les plus à rechercher. Le jardinage, les plantations, la taille des arbres, l'art de greffer etc. pourront devenir plus tard l'objet d'un enseignement régulier, auquel nous joindrons la pratique, comme sur les autres branches de l'économie agricole.

Il y a une entreprise qui me paroît devoir faire comme le complément des autres, parcequ'elle seroit parfaitement propre, si elle réussit, à en accélérer et compléter les succès : je veux parler d'un Journal économique qui paroîtroit tous les mois. Ce Journal feroit bien connoître ce qui se passeroit dans nos établissemens, l'esprit dans le quel ils ont été créés, celui dans le quel ils sont conduits, et le but d'utilité générale vers lequel ils tendent. Cette publication solliciteroit le concours de tous les bons esprits pour la communication des connaissances. Nous répandrions ainsi les bons principes de l'agriculture. Nous tiendrions les agriculteurs en garde contre les fausses applications qu'on pourroit faire de ces mêmes principes, à cause de la grande diversité des climats et des terrains dans le reste de l'Empire de Russie. On pourra y insérer des notices utiles sous les rapports d'économie politique, ou commerciale ; sur l'application des arts aux besoins de la vie ; enfin tout ce qui peut être avantageux au bonheur des hommes en société, tout ce qui tend à augmenter les jouissances de leur intérieur, y trouveroit sa place. L'esprit de la Bibliothèque britannique que nous rédigeons depuis quatorze ans, mon frère et moi, peut donner l'idée de celui dans lequel ce Journal devoit être composé. Je crois Mr Schwerz très capable d'en être le principal rédacteur, et mes fils pourront lui aider. Il écrit également bien en françois et en allemand ; on aviseroit s'il seroit convenable de traduire le journal en russe. L'Europe ne connoît pas la prospérité rapidement croissante que la Nouvelle Russie doit à un gouvernement protecteur : ce journal le feroit connoître, et la Bibliothèque britannique s'entendra avec lui pour que chacun s'enrichisse des faits que l'autre publiera.

Outre les objets ci-dessus que je considère comme de premier intérêt, il y en a beaucoup d'autres qui pourront nous occuper utilement, à mesure que les circonstances y inviteront. Je vais les indiquer ici sommairement pour que V.E. juge du degré d'importance que chacun de ces objets peut avoir.

– C'est par la Bibliothèque britannique que le continent de l'Europe a appris à connoître et à apprécier le préservatif de la petite vérole : le Journal projeté pourra contribuer à répandre la pratique bienfaisante de la vaccine. J'ai envoyé deux fois du vaccin à V.E. avec des directions pour l'employer. Nos voyageurs lui en portent encore, et ils ont appris à vacciner eux-mêmes.

Nous avons dans notre prochain voisinage, en Suisse, un canton (la Vaux) où la culture de la vigne est la plus soignée qui existe, et où les produits surpassent tout ce qu'on obtient ailleurs. Il ne seroit pas difficile d'engager quelques bons vigneron de ce lieu, à se transporter dans la partie méridionale de la Crimée, où tout favorise la production du raisin. L'exemple d'Astracan fait présumer que le climat d'Odessa comporteroit également très bien la vigne. Les mêmes hommes qui seroient destinés à cette culture, indiqueroient les soins convenables pour la fabrication et conservation des vins, soins qui ne sont pas moins essentiels à leur bonne qualité, que le choix des plants et l'influence du climat. Celui de Soudac, et en général de la côte méridionale de la Crimée, qui est garantie du Nord par le rideau des montagnes, est le climat de l'Asie mineure, et cette pente rapide et uniforme semble destinée à porter la vigne. Il n'existe peut être pas au monde un canton mieux approprié à cette culture, dont le commerce d'Odessa favoriseroit merveilleusement le débouché. Une importation de vins et de raisins qui, dans une seule année, va jusqu'à huit cent cinquante neuf mille roubles, pour St Petersburg seul (voyez Tooke) doit faire regretter que les grands avantages naturels de la Crimée sous ce rapport, soient presque inutiles.

– Ce que la Prusse a fait, relativement à la culture de la soie, malgré tous les désavantages du climat, prouve ce qu'il seroit possible de faire dans la Russie méridionale. Il paroît, d'après Guldenstadt, que la culture des vers à soie étoit encore, lorsqu'il a écrit, bien éloignée d'avoir acquis l'étendue à laquelle l'appellent les avantages naturels des provinces du midi. Tous les efforts qui tendent à diminuer l'importation considérable des soies en Russie, sont de nature à être encouragés. Les plantations de muriers nous occuperont essentiellement. On emploie aujourd'hui avec un grand avantage, les haies et les taillis de muriers pour la production de la feuille. La croissance de cet arbre est aussi rapide que celle d'aucun autre : il doit donc être préféré de toutes les manières dans un pays où le bois est rare. Mais il y a pour nous, un motif particulier d'encouragement à cette culture, c'est que le murier des environs d'Azof, à feuilles oblongues, et à fruit noir (*morus tartarica*) passe pour produire, lorsqu'on l'emploie à la nourriture des vers, la plus belle soie qui existe. Ce sera un sujet curieux de recherches et d'essais. Je me procurerai également de la graine d'une variété de vers à soie, dont j'ai connoissance, et qui donnent une soie d'une beauté extraordinaire.

– La distillation appliquée à certains fruits que la Crimée fournit, pourroit avoir de l'intérêt. On fabriqueroit du Kirswasser dans la saison des cerises, dont l'abondance est prodigieuse ; et cette opération pourroit se faire sur les lieux mêmes où croissent les fruits, au moyen d'un appareil ambulant, très commode. J'ai fait étudier cet appareil à l'ouvrier mécanicien qui a accompagné le premier convoi. Il est capable d'en faire un semblable, et il entend bien les procédés de la distillation.

– Le coton a attiré plus d'attention de la part des cultivateurs de l'Europe méridionale, à l'occasion des difficultés de commerce. Les essais faits dans le Midi de la France ont peu ou point réussi ; mais ceux de l'Italie ont eu un plein succès. J'ai connoissance d'un essai fait cette année à Canino, entre Rome et Florence, sur un espace de cinquante arpens, et qui a rendu quatre milliers pesans de beau coton battu au moulinet, et semblable à celui du Brésil. Ce coton, qui a passé par mes mains, se vend environ six cent francs le quintal de marc, ce qui fait l'énorme produit brut de vingt louis par arpent ; cependant, la température de l'année a été froide et pluvieuse, même en Italie. Je publierai dans la Bibliothèque britannique le détail de cet essai ; ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est qu'il démontre que la qualité des cotons dépend beaucoup plus de la semence, que du climat : le coton de Canino est une variété différente du coton herbacée du Levant, et il vaut précisément le double. Il n'y a aucun doute sur la facilité avec laquelle on obtiendrait en Crimée, du coton également beau, partout où l'on peut arroser. Mon correspondant de Canino a adopté, par mon conseil, la culture à la hoüe à cheval, en remplacement de la culture à la main : on en feroit de même en Crimée. Si les propositions du mécanicien anglois sont adoptées, comme je l'espère, la Russie aura des machines propres à filer les hautes finesses, c'est-à-dire du N° 120 à 240, comme en Angleterre ; mais comme les cotons du Levant

ne sont pas susceptibles de se filer au dessus du N° 50, il importe bien de se procurer en Russie des variétés de coton à longue soie, et qui puissent soutenir une haute finesse.

– Nous devons à Mr de Golowkin la connoissance du riz sec de Cochinchine (voyez la Bibliothèque britannique) ; il est bien juste que nous rendions à la Russie le bien fait qui nous vient d'elle. J'envoie cette précieuse semence à Odessa, pour y être essayée l'année prochaine. J'ai cultivé ce riz trois années, en concurrence avec le riz sec du Kentucky, et celui de l'Ile de France. Il est de beaucoup le plus précoce, et le plus robuste. Quoique contrariée deux années de suite par la température peu chaude et humide, j'ai réussi à en recueillir une certaine quantité de bien mûr, en pleine terre. Je crois qu'il mûrira facilement à Odessa, et je souhaite que nous arrivions une fois à le faire adopter en remplacement de la culture pestilentielle du riz aquatique.

– Il y aura à gagner sur les produits des ruches et sur la qualité du miel, si l'on apprend dans la Russie méridionale à faire usage des ruches Lombard, dont la construction est aussi peu coûteuse qu'aucune autre. Le pays est si favorable aux abeilles, qu'on ne doit pas négliger ce qui tend à augmenter la production en cire et en miel, sans qu'il en coûte davantage.

– Il y a dans les montagnes de Crimée une race de chèvres qui donne chaque printemps un duvet assez abondant, et très semblable à celui de la fameuse shawl goat du Tibet, c'est-à-dire plus fin que le chevron fourni par le kara gueschy de Natolie. On sait que c'est avec le duvet de la petite chèvre du Tibet que se fabriquent les beaux shalls de Cachemire ; cette fine bourre de la chèvre de Crimée se perd tous les ans, parcequ'on n'en connoit pas la valeur. Les machines du mécanicien anglais pourroient le filer pour shalls, et cela vaudroit bien la peine d'être essayé. Il vaut la peine aussi de tenter de faire réussir à Odessa et en Crimée le Tistik Gueschy ou chèvre d'Angora : cet animal s'est multiplié aisément, et sans dégénération, soit pour le corsage, soit pour la toison, dans tous les endroits où l'on en a fait l'essai, même en Suède où le climat sembloit devoir lui être contraire : à plus forte raison réussiroit-il dans les provinces méridionales de Russie. On sait que la fabrication des shalets, étoffe particulière à Angora, employe deux mille métiers, et quinze à seize mille individus : les shalets se font avec le poil soyeux des Tistik gueschy (voyez la Bibliothèque britannique).

Si quelques unes des idées que j'indique à V.E. ne lui paroissent que des rêves, quelques autres, peut être se réaliseront pour le bien du pays. Nous ne perdrons pas de vue, nous ne négligerons en rien l'objet fondamental, et de la réussite duquel beaucoup d'autres succès dépendent. Mais plusieurs entreprises, plusieurs améliorations avantageuses aux provinces méridionales peuvent cheminer de front, en se prêtant un secours mutuel. Tout ce que V.E. jugera utile, et qui sera dans la sphère de nos moyens, nous l'entreprendrons, et le suivrons avec persévérance. La seule ambition que j'aye pour moi-même, la seule que j'aye communiquée à mon fils, et que je reconnoisse en lui comme mobile d'activité, c'est l'honneur de faire le bien, c'est le désir ardent de seconder dans ses vues paternelles une administration bienfaisante.

(signé C.P.)

Comme celui adressé en septembre à l'ambassadeur Kourakine, ce mémoire, qui présente le projet dans toute son ampleur, fait honneur à son auteur, et l'on comprend que Richelieu en ait conçu quelque admiration. Comme on le verra p. 60 ci-dessous, il n'a pas été envoyé mais confié à Jean d'Espine qui le remettra au duc à son arrivée à Odessa à la fin d'avril 1810.

Albrecht Thaër (1752-1828), médecin, agronome, auteur entre autres, bien qu'il ne soit jamais allé en Angleterre, de l'ouvrage intitulé *Einleitung zur Kenntniss der englischen Landwirtschaft* 1798 ; il créera à Möglin, sur l'Oder en Prusse, une ferme modèle où il élèvera dès 1815 des moutons mérinos. (DbE)

Canino, en Toscane, est la principauté de Lucien Bonaparte, avec qui Pictet est en correspondance sur des sujets d'élevage et d'agronomie.

Ayant reçu de Richelieu, le 21 décembre, la nouvelle de l'arrivée du troupeau, Pictet se hâte d'en informer l'ambassadeur Kourakine :

[Brouillon] Au prince Kourakin 21 Xbre 1809

Je me fais un devoir de rendre compte à V.E. de l'avis que je viens de recevoir de S.E. le gouverneur de la Nouvelle Russie en date du 8 9bre, de l'heureuse arrivée, et de l'établissement dans mes terres de mes troupeaux mérinos. S.E. m'exprime sa parfaite satisfaction sur la qualité des animaux, et le bon état de santé où ils sont arrivés après une route si longue. Les constructions sont faites au Novoï Lancy ; c'est ainsi que se nomme ma terre. [...] Je dois concevoir les plus légitimes espérances d'une réussite après avoir heureusement surmonté tous les obstacles, et en trouvant tous les avantages naturels secondés par une protection active et éclairée.

J'ai eu l'honneur d'écrire à V.E. le 17 de ce mois. J'ai appris avec chagrin que le petit balot de graines destiné à Odessa au nombre de 180 échantillons avoit paru trop volumineux pour que V.A. se charge de le faire parvenir. J'ai exhorté Mr Vilmorin de le réduire qu'il pourroit être reçu à la chancellerie russe.

Dans les projets que je forme pour Novoï Lancy et l'établissement de l'institut agricole, je compte ainsi que je l'ai dit à V.A. sur Mr Schwerz pour donner l'instruction théorique et pratique. J'ai les propositions d'un artiste vétérinaire élève d'Alfort et qui a huit ans de pratique approuvée par les gouvernemens de la Suisse. Si je fais un envoi ce printemps je le ferai cheminer avec mes troupeaux ; mais il faudroit qu'il eut quelque certitude d'un traitement fixe du gouvernement pour exercer son art et donner les leçons. Je ne crois pas que ses prétentions soient exagérées ; et 3 ou 4 cent roubles fines pourroient je pense le désirer [sic]. Comme il entend l'éducation du gros bétail, objet d'une importance majeure dans ces contrées, il me semble [que] sous tous les rapports l'acquisition seroit bonne.

Kourakine accusera très aimablement réception de cette lettre le 9 janvier 1810. Il ajoute : « Ce qui concerne le jeune chirurgien vétérinaire que vous proposez pour la Russie, j'en donnerai connoissance au ministre ; en attendant je crois pouvoir vous dire, qu'il n'y auroit aucun risque pour lui d'y aller pour y offrir ses services, s'il a effectivement les connoissances que vous lui trouvez, comme je ne me permets pas d'en douter. Je crois même que ses appointemens n'auront pas à se borner à ceux que vous demandés pour lui, si l'examen qu'il subira en Russie lui sera favorable. » Il s'agit sans doute de Saloz dont il sera question p. 80 ci-dessous ; il se distinguera pendant la peste de 1812.

Autres bonnes nouvelles :

Paris le 15 janvier 1810

Ayant reçu du ministre de l'intérieur deux lettres officielles en date du 30 novembre dernier, je vous en envoie ci-joint les traductions. Par l'une de ces lettres vous verrés, Monsieur, que le gouvernement condescend à votre prière, à ce que les 4 mille dessetines de terres vous soient assignées au milieu des 12 mille dessetines, que vous avez à recevoir successivement, et que les 24 mille francs, qui vous ont été envoyés à Paris, ne soient pas compris dans la somme d'assistance de 100.000 roubles qui vous est accordée. La seconde lettre du ministre est une réponse sur la proposition que vous avés faite du sieur Schwertz. Je vous prie de lui en communiquer le contenu, et de me faire savoir, si le dit Sr Schwertz et ses compagnons sont décidés à se placer au nombre de colons d'Odessa aux conditions énoncées dans la lettre du ministre ; afin que je puisse l'informer à mon tour de leurs dispositions, et pourvoir le sr Schwertz et ses compagnons des passeports nécessaires pour entreprendre le voyage. [...]

L'institut ne verra pas le jour et Schwerz n'ira pas à Odessa. La mention du terme colon et révèle un malentendu dont Pictet se plaindra (cf. ses observations touchant la clause du change p. 67 ci-dessous).

De bonnes nouvelles arrivent aussi d'Odessa :

[Odessa] 15 / 27 février 1810

Votre lettre du 28 décembre m'est arrivée assez vite, et m'a fait un extrême plaisir comme tout ce qui vient de vous. Je m'étonne que vous n'ayez pas encore reçu une lettre de M. votre fils. Vous devez en avoir eu depuis lors. Les employés polonois qui occupoient Brody et qui ont appliqué sur ma lettre décachetée leur aigle polonoise que vous avez prise pour le nôtre, auront jugé à propos de supprimer celles de M. votre fils. Ces messieurs pour se montrer dignes de la liberté, renchérissent sur toutes les gentilleses qui ont accompagné son entrée en France il y a vingt ans. Heureusement ils ne sont plus sur notre chemin, et nous n'avons plus à craindre pour notre correspondance leur inquisitoriale curiosité.

M. votre fils vous tient au courant de la situation de votre troupeau. Il va bien jusqu'à présent, l'hiver a été fort doux, il y a déjà plus de 15 jours que le bétail est dans les champs, et il y aura de l'herbe fraîche pour le moment où les brebis vont agneller. Je désirerois bien vivement que les choses pussent s'arranger de manière que vous fissiez, ou comme propriétaire ou en commission, une autre importation de mérinos dans le pays. J'en ai écrit à Petersbourg, mais on a été si occupé depuis quelque temps de la nouvelle organisation qu'on vient de donner à notre administration, que je doute qu'on ait pu donner à cet objet toute l'attention qu'il mérite. J'attends qu'on soit un peu plus calme, pour écrire au comte Kotchubey, qui prend de nouveau une part très active aux affaires, et réchauffer son zèle pour les établissemens utiles à faire dans ces provinces ci. Je lui parlerai avec bien de l'interet du projet d'y attirer M. Schwartz [sic], il n'est pas douteux qu'une institution comme celle de Prusse seroit d'une utilité incalculable dans ces contrées et se lieroit parfaitement avec notre système de colonisation. Si nous avons bientôt la paix avec la Turquie, comme je l'espère, ce sera le moment de revenir sur ces projets, et d'insister avec plus de force.

J'attends M. de l'Epine [sic] avec beaucoup d'impatience, et l'exemplaire de la Bibliothèque britannique que vous avez eu la bonté de me promettre. C'est une véritable mine où nous fouillons sans relache. Nous avons tiré un excellent parti des quelques volumes qui m'ont été donnés par M. votre fils. Mais le corps entier de l'ouvrage est pour nous un trésor, dont je ne puis assez vous remercier. Je voudrois bien que notre pays fut bientôt en état d'y fournir quelques articles intéressants. Mais excepté Odessa même, le reste est encore dans l'enfance. Vous allez bientôt recevoir la seconde lettre sur cette ville, la personne qui s'est chargée de les rédiger étant de retour de Constantinople, je l'ai prié de s'en occuper, et d'ici à quelques jours, j'espère qu'elle sera prête. Je pourrois vous parler aussi avec quelques détails de notre colonisation étrangère, mais j'avoue que j'ai peur de réveiller l'attention des gouvernemens dont les sujets émigrent en si grand nombre chez nous.

Pour vous donner cependant une idée générale de leur succès, je vous dirai que nous avons il y a 4 ans établi une assez grande colonie de Mennonites de la Prusse, et d'autres Allemands sur les deux rives d'un gros ruisseau qui se jette dans la mer d'Azoph, lesquelles étoient alors parfaitement désertes. Sur une population de 4000 âmes des deux sexes à peu près, les naissances ont toujours surpassé les morts, et enfin l'année 1809, elles ont été dans une proportion de quatre à un ; c'est-à-dire qu'il y est né 206 enfans, et qu'il n'est mort que 51 personnes. Il me paroît que rien ne prouve d'une manière plus positive en faveur du pays. Ce petit coin que je ne visite jamais sans sentir mon cour s'épanouir va recevoir cette année un renfort de 4 mille ames qui sont déjà arrivées, et qui passent l'hiver chez les anciens colons. Vous pensez bien d'après le récit que je viens de vous faire que la petite vérole est bannie de ces colonies. Cela n'a pas été bien difficile, et nous avons eu peu d'obstacles à vaincre dans des établissemens soumis à une administration particulière, et fort soignée. Mais si je parviens à extirper la petite vérole du gouvernement d'Ekatherinoslaf, où on y travaille à force, et successivement des autres, alors je croirai avoir rendu à l'humanité un service qui aura couté un peu de peine, et exige surtout beaucoup de persévérance. Je ferai part incessamment au docteur de Carro, des succès de la vaccination de cet automne, il vous la communiquera, et j'espère que vous en serez satisfait. Il est vrai

de dire que j'ai trouvé dans les principaux habitans un zèle pour coopérer à cette bonne œuvre, auquel je ne puis donner assez d'éloges.

Je tente en ce moment ci une espèce de tour de force, au quel je ne suis pas sur de réussir, mais dont pourtant je ne désespère pas tout à fait. C'est de faire de nos Juifs de Pologne de bons agriculteurs. Le gouvernement justement effrayé de leur étonnante multiplication, et des inconvéniens sans nombre de leur séjour dans les villages, les en a banni, et moi je les ai recueilli dans nos steps. Nous leur donnons les mêmes secours qu'aux colons étrangers, et rien ne s'opposeroit, ce semble, à ce qu'ils prospérassent comme ceux là, mais leur excessive malpropreté et le peu d'habitude qu'ils ont des travaux de l'agriculture, occasionnent parmi eux des maladies, et le résultat des listes de naissances et de morts présente chez eux un contraste bien frappant avec celles des colonies étrangères. Malgré cela nous ne nous décourageons pas, persuadés que même s'il falloit acheter par quelques sacrifices une métamorphose comme celle que nous nous proposons d'opérer, ce seroit encore une opération utile.

Je ne vous parle pas de la soie, j'espère dans 4 ans, si rien ne s'oppose à la continuation du plan adopté, faire une petite révolution dans le commerce, et épargner à la Russie les sommes énormes qu'elle jette en Asie pour cet article. La rapidité de la croissance du murier, et sa facilité à prendre dans ces terrains ci est incroyable, et il seroit à propos de le planter quand on ne voudroit s'en servir que dans les usages domestiques. J'engage fort M. votre fils à en faire des plantations au Novoï Lancy, ainsi qu'à y semer l'acacia blanc, qui vient également ici d'une manière étonnante. En général tout ce que vous pourrez nous procurer en graines d'arbres, de légumes, et d'herbes fourragères sera un vrai bienfait. Un bon jardinier pépiniériste seroit encore une chose bien précieuse pour vos domaines. Quant aux fabriques, quoique je sois toujours d'avis qu'il ne faut pas en établir à Odessa, au moins pour les draps, il en est une cependant qui, je crois, pourroit y réussir et y seroit à sa place, c'est celle des fez, ou bonnets rouges et blancs, dont la consommation est immense dans tout le Levant, et assez considérable même pour la Crimée. Je compte en parler à M. de l'Epine [sic], il faut pour les calottes la laine la plus fine, et il y auroit un avantage énorme à les fabriquer ici, imaginez qu'on les apporte par terre, de France, d'Italie, et d'Allemagne, à Odessa, pour les embarquer pour Constantinople. Votre remarque au sujet des machines à établir dans les fabriques d'Ekatherinoslaf est parfaitement juste, je l'ai faite également dans le projet que j'ai envoyé à Petersbourg, on m'assure qu'il en existe à Moscou, et il n'y auroit donc qu'à les multiplier et la chose seroit bien facile. Sans cela nos fabriques ne dureroient que jusqu'à l'arrivée du premier vaisseau anglois chargé de draps.

Je n'ai pas pu voir encore M. votre fils cadet, il ne vient guères à la ville et quand j'ai été voir le troupeau, il étoit malade. J'espère que cette vie plus rapprochée de la nature, la chasse, et en été les bains de mer qu'il pourra prendre à un quart de lieue de chez lui, lui feront du bien. Je ne scais si je me flatte, mais je ne renonce pas à l'espérance de vous voir un jour chez nous, ce voyage est plus effrayant de loin, que vraiment difficile à faire. Jusqu'à Brody, il y a une chaussée excellente, un pays très habité, de très bonnes auberges. De Brody ici, nous nous chargerions de faciliter tellement les moyens de voyager, que vous ne vous apperceveriez presque d'aucune différence. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serois heureux de vous faire les honneurs d'Odessa, et de vous présenter un pays tout neuf, spectacle assez piquant quand on sort de la vieille Europe. Je suis très touché que M. de Léancour [sic] veuille bien se souvenir de moi, si vous lui écrivez, je vous supplie de l'en remercier vivement de ma part. Je prends la même voie que vous m'avez indiqué pour vous répondre, mais à présent vous pouvez, je crois, m'écrire directement à Odessa par Vienne, Lemberg, et Brody. Mes lettres de Paris m'arrivent de cette manière promptement, et exactement. Recevez, Monsieur [etc.] Richelieu

A Monsieur / Monsieur Pictet de Rochemont / à Genève

[adresse Vischer et fils à Basle le 2 avril ; reçu le 5 avril rép. le 8 et 9]

Rappelons que Richelieu n'a pas encore reçu le mémoire de Pictet daté de décembre 1809 quand il fait ce tableau de ses activités de gouverneur, dont beaucoup, comme on vient de le voir, recourent le grand projet de notre parent.

Le traité de Tilsit (1807) avait créé le grand duché de Varsovie, fait de la partie devenue prussienne par les partages de l'ancienne Pologne ; le grand duc était Frédéric Auguste, par ailleurs roi de Saxe. En avril 1809, tandis que l'armée de l'archiduc Charles envahissait la Bavière, ses frères Jean en Italie et Ferdinand en Pologne firent une manœuvre de diversion. L'archiduc occupa Varsovie, pendant que Poniatowski, qui commandait la petite armée polonaise, se portait sur la Galicie autrichienne et s'empara de Lemberg puis de Cracovie le 15 juillet. La bataille de Wagram, les 5 et 6 juillet, mit fin aux hostilités. Pendant trois mois environ le courrier n'avait pu passer par Lemberg et Brody, occupées par les Polonais alliés de la France. Le traité de Schönbrunn agrandira le grand duché, ce qui irrita le tsar Alexandre qui avait des visées sur ce territoire.

La grande réorganisation de l'administration russe est l'œuvre de Speransky dont le tsar a fait son conseiller personnel en 1807 ; les lecteurs de la Guerre et la Paix connaissent ce personnage qui tombera en disgrâce en 1812.

Il y avait à Khortitsa, depuis 1803, une colonie de Mennonites qui élevaient des mérinos (Bartlett).

Pour la première fois, Pictet confie à Richelieu, dans un timide post-scriptum, les nouvelles difficultés auxquelles il se heurte :

[Brouillon] Au duc de Richelieu 8 avril 1810

Monsieur le duc, j'ai reçu la lettre que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 15/27 février. Quoique cette lettre ait mis 35 jours à m'arriver, ce qui est un peu long, je prie V.E. de continuer à m'adresser sous couvert de Mrs Vischer à Basle, parceque celles qui m'arrivent chargées ne pouvant être remises qu'à moi en mains propres au bureau de la poste, et que quand je suis à la campagne, il se perd souvent un jour ou deux, avant que je puisse être en possession de ce que vous voulez bien m'adresser. Je ne puis pas exagérer à V.E. l'intérêt que j'éprouve à la lecture des détails dont elle me favorise sur les progrès de ses colonies. La marche miraculeusement rapide de cette [illisible] dit tout : elle démontre la salubrité, la fertilité du climat et du sol, et surtout la paternité de l'administration. On peut voir sans crainte, comme on devrait voir sans jalousie, cette création [?] dans les mêmes contrées dont les habitants trop nombreux ont inondé l'Europe. L'agriculture qui aujourd'hui accélère la multiplication, absorbe et en même temps, dissémine, civilise, et rend inoffensifs les hommes qu'elle crée. Les peuples nomades arrivent aisément au maximum de population que le pays comporte : les peuples cultivateurs vivent nombreux, forts, paisibles, sur la terre qui les nourrit. Les premiers... [sic] dans d'autres contrées où ils portent la désolation ; les seconds chérissent leur sol natal, et n'ont avec les autres nations que des rapports bienfaisants. Je conclus de là, Monsieur le duc, que les Scythes de votre création peuvent devenir infiniment nombreux, sans être redoutés. Qu'il naisse trois ou quatre fois plus d'individus qu'il n'en meurt, dans vos steps, c'est tant mieux pour la grande famille européenne, plus vous aurez d'habitants industriels, plus il y aura de matériau pour le commerce, et par conséquent d'éléments de richesse pour les peuples et de bonheur pour tous.

Votre entreprise sur les Juifs est une chose aussi belle qu'elle est difficile. Une foule d'obstacles moraux (toujours les plus embarrassants) s'oppose à la réussite, mais que ne peut l'ardent amour du bien, et une persévérance opiniâtre dans une bonne direction ! Vous donnez sans doute vos premiers soins à relever à leurs propres yeux cette race avilie. Une profession, un individu, un peuple méprisés, deviennent méprisables : ces malheureux Juifs, partout écrasés de l'opinion, en sont une preuve entre beaucoup d'autres. Les bons exemples, le sentiment de la propriété, le désir d'améliorer leur état, d'obtenir des primes d'encouragement, quelque distinction à leur portée, un peu de considération, et de considération dans l'opinion surtout, peuvent opérer des miracles parmi ces Juifs jusqu'ici condamnés à une industrie presque frauduleuse. Les succès de la Bibliothèque britannique prouvent qu'on ne doit jamais désespérer de rendre à une conduite honnête, et à un travail utile, l'individu le plus dépravé : à

plus forte raison ne doit on pas en désespérer lorsqu'il s'agit d'un peuple auquel les lois et les préjugés ont donné une sorte de dépravation factice, et qu'il ne faudroit qu'honorer pour le rendre honorable. Je m'associe par mes vœux à cette belle entreprise. Je voudrais être à portée d'y prendre une part active, et de coopérer à ses résultats moraux et politiques !

J'ai écrit dernièrement à mon fils et l'ai chargé de dire à V.E. ce que le banquier de la Cour, M. de Rall, m'écrivait le 21 janvier : « je me suis d'abord informé chez Mr le prince Kourakin ministre de l'intérieur au sujet des 80/m roubles que vous devez recevoir, et que vous désirez m'être remis. Le prince m'a fait répondre que cet argent étoit déjà assigné par un ordre spécial de S.M. l'Empereur à Mr le duc de Richelieu qui paroît avoir fait des avances à votre établissement, et qu'ainsi rien ne pouvoit être changé à cette disposition. » Il paroît que V.E., n'avoit pas encore connoissance de cet ordre le 27 février.

J'attends avec impatience la seconde lettre sur Odessa. J'accepte l'augure d'une prochaine paix, surtout si elle est générale. Je recommande toujours à vos bontés mes enfans, Mrs d'Espine et Revilliod. Je suis etc.

P.S.

Je répugne à ennuyer V.E. de mes affaires dont elle aura eu jusqu'à la fatiguer. Mais comme la négociation à la suite de la quelle je me suis décidé à envoyer ma colonie a passé par vous, Monsieur le duc, ce n'est qu'à l'équité et à la bonté de V.E. que je puis avoir recours pour obtenir qu'on me tienne ce qu'on m'a promis, ou positivement fait espérer. Je rappelle les trois lettres des 1<sup>er</sup> 3 et 5 8bre dans lesquelles je proposois à V.E. nos conditions et qu'elle m'écrivit avoir fait passer en original au ministre. Dans la 1<sup>ère</sup> (je pense que V.E. les a toutes trois) je demandois 1° la restitution des frais que j'avois déjà faits, et que j'estimois à mille louis 2° le don en toute propriété d'une étendue de terre suffisante pour nourrir 8/m mérinos 3° l'avance de 100/m roubles pour 15 ans sans intérêts 4° le don des matériaux nécessaires pour les constructions qui seroient jugées indispensables. Les deux suivantes donnoient quelques développemens et je demandois expressément dans celle du 5 de ne rendre à l'expiration des 15 ans que la même valeur que j'aurois reçue c'est-à-dire la somme en monnaie métallique qui répond à la valeur des 100/m roubles reçues en assignations de banque au cours du jour où je les aurois touchés. Je m'engageois de mon côté à faire parvenir à Odessa 600 mérinos. Les 100/m roubles devoient m'être payées savoir 20/m au moment du départ des béliers et le reste quand 600 animaux seroient arrivés à Odessa. En réponse le ministre écrivit à V.E. le 10 février 1809 que S.M. l'Empereur « avoit approuvé tout mon plan et mes moyens », qu'on m'avançoit 100/m roubles y compris les 11/m pour restitution des frais de voyage. Il ajoutoit que je payerai l'intérêt des avances. Je réclamai sur cette dernière clause et elle fut abandonnée. Sur quelques observations que V.E. eut la bonté d'apporter, S.M. consentit à porter le don des terrains jusqu'à 12/m dissetines. Le ministre en me l'annonçant me soumettoit toutefois à quelques formalités pour s'assurer que les besoins de mon établissement demandoient en effet, cette extension de terrain. En faisant passer au ministre un mémoire relatif à des importations nouvelles de mérinos je rappelai la clause du change c'est-à-dire de ne rendre au bout des 15 ans que ce que j'aurois véritablement empoché. La baisse journalière des assignations de banque indique de plus en plus l'équité de cette condition. Le ministre a répondu 1° que le gouvernement ne pouvoit pas acheter les mérinos que je proposois de lui vendre mais que si je voulois faire cette entreprise à mes risques je pourrois les vendre en roubles 2° que demander qu'on me donnât 100/m roubles en or ou en argent cela étoit contre l'usage. Mr d'Espine a porté à V.E. copie de ce mémoire. Elle verra que je n'avois pas proposé au gouvernement de lui vendre des mérinos mais qu'au contraire j'avois demandé que les risques et la responsabilité fussent sur moi, pourvû qu'on me fit une avance. J'avois encore moins pensé à demander qu'on me prêtât 100/m roubles en espèces sonnantes, et je suis encore à comprendre comme dans les trad[uctions ?] de francs en roubles et de roubles en francs un si grande méprise a pû se faire dans les bureaux. Je représentai à l'ambassadeur qui me faisoit passer cette réponse officielle qu'il y avoit eu erreur. Je fis

observer qu'on répondait à deux choses que je n'avois pas demandées, et je persistai à représenter qu'il seroit équitable de ne m'engager à [ne] rendre que la valeur réelle de ce que j'aurais emprunté du gouvernement. Je n'ai point de réplique de la part du ministre. Je n'ai point encore reçu non plus les conditions à signer. En attendant je demeure en souffrance. J'ai fait plus que ce à quoi je m'étois engagé. Cependant depuis 5 mois je devois avoir reçu les 80/m roubles qui sont payables à l'arrivée des troupeaux. En retardant ainsi l'achat des brebis pour croiser, on me fait un très grand tort, car le temps est un élément bien précieux quand on a des centaines d'étalons oisifs. D'ailleurs le prix des brebis hausse tous les jours par la même cause générale qui influe sur le prix de toutes choses. Enfin, j'ai pris l'engagement de faire des fonds à Mrs d'Espine et Revilliod. J'ai donc recours à la bonté de V.E. pour qu'elle veuille bien obtenir l'exécution de ce dont le retard compromet tout à fait le succès de mon entreprise ; ce sera tout à la fois un acte de justice et de bonne administration. Je suis avec respect etc.

La lettre du baron de Rall, banquier de la Cour, du 21 janvier 1810, manque au dossier. C'est chez lui (« enfant naturel, fils de ses œuvres ») que Léonard Revilliod, envoyé par son père en novembre 1805 à St Pétersbourg pour qu'il échappe à la conscription, avait fait ses débuts en Russie. En 1807, il y vit Charles René, chargé de la mission que l'on sait, et y resta jusqu'en octobre 1809, date à laquelle il se rendit à Odessa pour mettre en route la société de commerce créée comme on l'a vu le 1<sup>er</sup> août de cette année. Il retournera à St Pétersbourg de décembre 1810 à mai 1811 : « Il fut décidé que j'irais employer l'hyver (saison morte) à Petersbourg, nous y recommander, lier des affaires, parmi lesquelles entroit l'idée de créer pour notre compte un établissement agricole à l'instar de celui des Pictet. » Avec l'aide de Richelieu, il obtiendra de l'empereur, pour d'Espine et lui-même, une concession qu'ils appelleront Genevka. (Journal de Revilliod).

Pictet reçoit le prêt de 100.000 roubles en assignations de banque, en roubles papier, qui se déprécient par rapport au rouble métallique.

Curieusement, le problème le plus pressant, savoir le non-paiement du solde du prêt, soit 80.000 roubles, indispensable pour acheter sur place des brebis communes, n'est mentionné qu'après celui de la clause du change.

Sur ces entrefaites, Pictet reçoit enfin un mot de l'ambassadeur daté du 14 avril, lui transmettant une lettre du ministre son frère à laquelle est joint un projet de contrat : « Veuillez me faire parvenir au plutôt la réponse que vous lui faites aux conditions qu'il vous propose, afin que je puisse la lui transmettre sans le moindre délai ». La lettre du ministre n'est pas au dossier, mais bien un contrat, ou convention, annoté au crayon et signé par Pictet. Dans sa réponse du 22 avril, dont nous avons le brouillon, Pictet, bien qu'il ait renvoyé signé le contrat qu'il avait reçu, formule des observations, s'en remettant à son sens de l'équité. Après avoir rappelé en des termes presque semblables à ceux de sa lettre à Richelieu, les circonstances dans lesquelles il s'est décidé à se lancer dans son entreprise, il écrit :

[Copie] Au ministre de l'Intérieur prince Kourakin 22 avril 1810

Monseigneur, je m'empresse de répondre à la lettre que V.A. m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 mars dernier et qui renfermoit un projet de contrat dressé par mon fils relativement à mon établissement près d'Odessa. V.A. me présente des observations qui sont bien dictées par sa sagesse et son amour de la justice, en même temps que par l'intérêt qu'elle prend à la réussite d'un établissement d'une évidente utilité publique. Vous m'invitez, Monseigneur, à vous renvoyer le contract rédigé d'après les observations que vous voulez bien me communiquer : je l'ai fait et je le joins ici.

Je demande de la bonté de V.A. de me permettre de lui présenter quelques explications.

Lorsque Mr le duc de Richelieu me fit parvenir la lettre de V.A. du 10 février 1809 par laquelle elle l'informoit que « Sa Majesté l'Empereur avoit approuvé tout mon plan et mes moyens », je me hâtai de faire les préparatifs d'une expédition qui, vû la saison déjà un peu avancée et les circonstances publiques, offroit plus de difficultés, plus de dangers, que dans tout autre temps. Je considérai que le renvoi à une autre année pouvoit rendre l'exécution impossible ; et quoique le retard de la décision de la Cour eût reculé de deux mois l'époque présumée du départ des troupeaux, quoique ce contretemps me forçât à laisser en arrière les brebis pleines, je hasardai de faire partir ma caravane. Mon entreprise fut jugée téméraire, par tous ceux qui avoient une juste idée des difficultés. Mais la pleine confiance que j'avois que les explications de V.A. dans sa lettre du 10 février m'assuroient l'acceptation de ce que j'avois demandé dans mes lettres du 1, 3 et 5 octobre 1808, cette confiance, dis-je, me fit passer sur toutes les considérations qui m'auroient détourné de l'exécution d'un projet si hardi. Je suis fort éloigné, Monseigneur, de prétendre discuter avec V.A. le sens dans lequel j'aurois dû entendre l'approbation que S.M. daignoit donner à mon plan et à mes moyens. [...] Aucune partie de mes demandes ne pouvoit être écartée ou rejetée sans compromettre la réussite de l'ensemble. Je suis très éloigné, je le répète de soutenir que j'ai dû entendre les expressions de V.A. comme je l'ai fait. Je me suis trompé, et c'est moi qui ai tort. Maintenant que mes précieux troupeaux sont en Russie, je ferai par moi-même et par les miens, tout ce qui sera possible pour que l'entreprise réussisse : j'y suis intéressé d'honneur, et c'est à quoi je tiens le plus ; mais j'avoue à V.A. que je suis découragé.

Six mois sont déjà écoulés depuis l'arrivée des troupeaux et plus de 500 béliers qui auroient dû créer 20 à 25/m métis restent oisifs parceque les fonds indispensables à l'achat des brebis du pays et que je comptois sans le moindre doute qu'ils seroient livrés au moment de l'arrivée du troupeau à Odessa, ne sont pas encore entre les mains de mon fils. Par le refus que V.A. me fait d'entrer en aucune représentation sur l'article des matériaux, je vois qu'une partie des fonds que je destinois à l'achat des brebis, ira aux constructions. Je suis informé que par les suites des besoins des armées, et de la dépréciation momentanée des assignations de banque, le prix des brebis du pays a à peu près triplé. Je prévois donc avec chagrin que, non seulement je ne pourrai pas employer tous mes étalons, ce dont il résultera un dommage notable pour le pays, mais que mon entreprise languira, parceque m'étant épuisé par l'envoi d'un troupeau qui représente un capital très considérable, je n'ai plus par moi-même assez de moyens pour lui donner toute l'activité qu'elle devoit avoir. [...]

Ce brouillon porte la mention : « copie de la lettre du 22 avril 1810 au ministre de l'intérieur, avec le contrat signé. NB cela a passé, ouvert, par l'ambassadeur à Paris. »

On notera l'aveu, à la fin de sa lettre, du manque de fonds propres ; le poids de ce handicap se fera sentir tout au long de l'histoire de Novoi Lancy : l'établissement de croisements ne dégage pas les bénéfices qui permettraient les investissements dans les autres domaines.

Le 30 avril, l'ambassadeur Kourakine accuse réception de l'envoi et l'informe que son frère ayant été désigné par le tsar pour complimenter Napoléon sur son mariage, il l'attend d'un jour à l'autre et lui remettra la lettre qui lui est destinée. Cette nouvelle déterminera Pictet à se rendre à Paris pour s'entretenir de vive voix avec le ministre, ce qu'il fera, comme on le verra, au mois de juin.

Dans l'intervalle, il reçoit la réponse de Richelieu à sa lettre du 9 avril :

Odessa le 5/17 mai [1810]

Monsieur, quoique extrêmement occupé au moment d'un départ pour la Crimée et les bords du Couban, je ne veux pas tarder à répondre à la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 9 avril, et que j'ai

reçu aujourd'hui 15 mai, ce qui fait le 36<sup>ème</sup> jour : c'est trop, et plus que cela ne devrait être puisque les lettres de Marseille ne mettent qu'un mois, et celles de Paris 28 jours. Je pense toujours que nous gagnerions quelque chose à adresser directement, cependant je continuerai à mettre les miennes sous le couvert de M. Fischer [sic] de Basle, comme vous le désirez.

Je ne sais pas, Monsieur, pourquoi vous répugnez à me parler de vos affaires, ne doutez pas aussi les miennes d'abord par le vif intérêt que je prends à vous et aux vôtres, et ensuite parceque j'estime que leur prospérité est intimement liée avec celle du pays qui m'est confié. Je vous assure que je suis peut être plus peiné que vous-mêmes des contretemps que vous éprouvez, il n'a pas tenu à moi qu'on ne vous tint parole sur tous les points, et pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai encore écrit pour qu'on m'envoyat au moins les 80 mille roubles qui vous sont dues, et sans lesquels vous ne pouvez rien faire. Je sais bien qu'on les a assignés, mais ce n'est pas ce dont il s'agit, il faut les faire toucher, et c'est ce que j'ai demandé aujourd'hui avec les plus vives instances.

Vous aurez surement appris le voyage du prince Alexis Kourakine à Paris, ne seroit il pas à propos que vous vous adressiez à lui, ou peut être même que vous fissiez une petite course à Paris, on éclaircit bien des choses dans une conversation, et le prince prévenu par vous, pourroit à son retour applanir les difficultés. La principale est celle des matériaux qu'il seroit bien important pour vous d'obtenir. Je pense que mon idée n'est pas mauvaise, si toutes fois vos affaires vous permettent le voyage, chez nous ce n'en seroit pas un, mais je sais qu'en France un déplacement comme celui là ne se fait pas si légèrement.

Je vais m'occuper dans la tournée que je dois faire de trouver des brebis communes pour M. votre fils, afin qu'il puisse commencer les croisemens en grand, les brebis sont un peu augmentées de prix, mais pas en proportion de la baisse des papiers, et une excellente spéculation pour quelqu'un qui auroit des fonds en France par exemple, seroit de les faire passer ici pour être employés à acheter des betes à laine, on doubleroit son capital par cette opération seule. Une brebis ne reviendroit guères qu'à six ou sept francs, tandis qu'il y a trois ans, où elle étoit pourtant meilleur marché en roubles, sa valeur réelle en France, n'a jamais été de moins de 12. Nous fimes cette combinaison en causant dernièrement avec M. votre fils et M. Revigliod [sic], et elle me frappa tellement que je priai M. votre fils de vous l'écrire tout de suite, je crois que vous ne pourriez employer d'une manière plus utile des fonds disponibles si vous en avez. En général je ne connois pas de spéculation meilleure que celle des troupeaux à laine fine dans ces contrée ci. Nous avons l'exemple d'un certain Muller qui a une assez belle bergerie dans les environs d'Odessa, il vend déjà pour plus de 50 mille roubles de laine tous les ans sans compter les béliers et les brebis. Un François nommé Rouvier qui se livre à la même industrie en Crimée y gagnera des millions. Malheureusement presque toutes ces laines vont à l'étranger, et jusqu'à ce qu'elles soient devenu extrêmement abondantes, et que l'étranger ne puisse pas tout acheter, les fabriques du pays seront difficilement en état de soutenir la concurrence des étrangers qui payent à un très haut prix. J'ai vu avec plaisir qu'on avoit adopté mes idées pour l'augmentation de la fabrique de draps d'Ekatherinoslaf. D'après les mesures qu'on va prendre on fabriquera 40 mille archines de drap fin, qui seront vendus aux officiers de l'armée et aux employés civils. Si comme je l'espère, on y employe des machines on pourra en faire une bien plus grande quantité, puisque l'économie de bras est immense.

M. d'Epine est arrivé ces jours passés, et m'a remis votre lettre, soyez assuré que je ne négligerai rien pour procurer à cette intéressante colonie les avantages et les secours qui dépendront de moi, je suis fâché seulement d'être obligé de faire une absence de plusieurs semaines au moment de leur arrivée. M. d'Epine m'a donné aussi le mémoire que vous avez bien voulu faire sur les diverses branches d'industrie à établir dans notre pays, je remets à vous en parler quand je l'aurai lu, et étudié avec plus d'attention. J'ai reçu aussi par la meme occasion une lettre de M. de Liancour, et je joins ici ma réponse, que je vous serai extrêmement obligé de lui faire parvenir.

Vous êtes bien bon de nous appeler les Scithes, en vérité je ne sais pas trop ce que nous sommes, ni ce que nous deviendrons. Imaginez un mélange de Russe, grands et petits, de Polonois, de Grecs, de Valques, de Moldaves, de Bulgares, d'Allemands, de Serbes, de Tartares de diverses races, voilà comment ce pays est peuplé, cette variété n'est nulle part plus frappante qu'à Odessa, et dans ses environs. Heureusement que tout le monde vit en paix, et hors quelques chevaux, et quelques bœufs volés de temps en temps, on entend jamais parler d'aucun accident fâcheux. Vous avez raison, mes Juifs sont ce qui me donne le plus d'embarras, et d'inquiétude, il y aura nécessairement beaucoup de mortalité parmi eux, avant qu'ils deviennent de bons agriculteurs. Ce n'est pas qu'on ne fasse pour eux tout ce qu'on fait pour les autres colons, et s'il y a une différence elle est à leur avantage, mais c'est leur éducation morale qu'il faut faire, et cela ne peut être que l'ouvrage du temps. En attendant, leur malpropreté, et leur paresse engendrent des maladies, et il est extrêmement difficile de leur donner les secours dont ils auroient besoin. Ces contre temps qui m'affligent ne me découragent pourtant pas, et j'espère qu'avec de la persévérance, j'obtiendrai un résultat si non aussi complet, au moins satisfaisant en pensant au point dont je serai parti.

J'ai écrit dernièrement une longue lettre au docteur Carro [sic]. Je lui ai fait part de ce que nous avons fait pour répandre la vaccine. C'est bien peu de chose, mais c'est le premier pas, et je me flatte qu'à l'avenir nous irons un peu plus vite. S'il trouve qu'il y ait quelque chose dans ma lettre qui en vaille la peine il vous le communiquera. J'ai fait semer en trois endroits une livre de riz sec, production connue dans plusieurs de nos provinces, et qui devoit ce me semble bien réussir ici. J'ai fait faire aussi l'épreuve des cotons, cette année dans la partie méridionale de la Crimée, je vous informerai des succès de ces essais, qui, je le sais ne sont pas sans intérêt pour vous. Le comte Kotchubey me marque de Petersbourg qu'il est au moment de faire de grandes affaires avec vous, j'en suis charmé, tout ce qui augmentera vos rapports avec nous me fera grand plaisir. Demain je compte souper au Novoï Lancy, et votre santé y sera buée sans faute. Cette lettre ne partira qu'après demain 6/18 mai. Recevez je vous prie, l'assurance de tous les sentimens d'estime et de considération que je vous ai voué, et avec lesquels [etc.]

Richelieu

[arrivée le 22 juin 1810, rép. le 17 juillet]

Le prince Alexis Kourakine, ministre de l'Intérieur, représente le tsar Alexandre aux cérémonies et fêtes marquant le remariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise ; le mariage civil a eu lieu le 1<sup>er</sup> et le religieux, au Louvre, le 2 avril. L'empereur et l'impératrice visitèrent ensuite la Belgique et la Hollande et revinrent à Paris le 1<sup>er</sup> juin (Madelin).

Le placement, ou la spéculation, que Richelieu, après Kotchoubey (p. 47) lui conseille, a dû avoir un goût amer pour Pictet qui manque cruellement de fonds propres.

Le Prussien Georg Müller, près d'Odessa, et le Français Rouvier, en Crimée, exploitaient avec succès des bergeries. (Bartlett)

Jean d'Espine (1783-1859), qui apporte des lettres de Genève, a rejoint Léonard Revillod, son associé dans la maison de commerce à laquelle Pictet s'est engagé à participer avec une commandite de 40.000 roubles. Il sera membre du Conseil Représentatif (Parlement) à son retour à Genève en 1816.

Les Grands Russes sont les habitants de la Russie proprement dite, les Petits ceux de l'Ukraine.

La Bibliothèque britannique publiera en effet une lettre de Richelieu au docteur de Carro sur le succès de la vaccine, du 5/15 mai 1810. (Série Sciences et Arts, vol. 44 p. 286 et ss. ; disponible sur Google Books).

Le même jour que Richelieu, profitant sans doute d'un courrier, Charles René écrit à son ami Edouard Naville ; ses missives et celles à sa sœur Amélie, qui donnent des nouvelles directes des bergeries et de la vie à Odessa, s'intercaleront désormais, dans la correspondance que son père entretient avec Richelieu :

Odessa le 15/ 7 mai [sic pour 7/15] 1810

J'ai reçu avec le plus grand plaisir la lettre que tu m'as fait l'amitié de m'écrire par Mr d'Espine ; sois sûr que bien loin d'oublier mes amis de Genève, j'y pense bien souvent et que mon but est de retourner le plutôt possible dans notre chère patrie, vivre au milieu de vous ; tu n'es pas un de ceux que je regrette le moins, et c'eut été avec bien du plaisir, mon cher ami, que nous t'aurions reçu dans notre colonie et aidé de tous nos moyens, si tant est que tu fusses jamais tenté ne venir partager notre espèce d'exil ; mais je respecte les raisons qui t'ont empêché de suivre tes inclinations là-dessus.

Ce sera bien volontiers que je te donnerai sur notre établissement, sur le pays, toutes les notices que tu voudras, je te prie seulement de me mettre par écrit quelques questions sur les différents sujets que tu voudras que je traite, parceque je ne sais pas précisément quel seroit le genre d'observations dont tu serois le plus avide. Le pays, la nature du sol et du climat, les ressources de la culture, l'histoire naturelle, dans laquelle est comprise la chasse etc. etc., voilà autant de différens objets sur lesquels tu peux être curieux d'avoir des détails, et tout cela ne peut pas se mettre dans une seule lettre, aussi je serai charmé que cela nous amène à une correspondance qui me fera grand plaisir.

La société d'Odessa est assez bien composée en hommes ; lorsque le duc de Richelieu est ici, et que je suis à la ville nous nous rassemblons presque tous les soirs quelques hommes [chez] lui ; il vit en garçon et ne reçoit jamais de femmes ; nous formons là une société agréable, nous causons, nous jouons, nous soupions ; après souper on fume une pipe, puis chacun se retire chez soi. On fume ici avec de longues pipes à la turque, et du tabac extrêmement doux, qui ne laisse pas d'odeur dans les appartemens, et chez le duc chacun fume sa pipe après diner et après souper. En fait de femmes la société ici offre peu de ressources, il n'y a que quelques pécores, qui sont passablement laides, et encore plus bêtes ; dis, si tu en as l'occasion à quelques unes nos belles de Genève, que nous en aurions grand besoin ici, et que si elles ne veulent pas venir ici un peu adoucir notre sort, nous serons tout à fait devenus sauvages lorsque nous retournerons à Genève.

La chasse est ici d'une grande ressource, il y a beaucoup de gibier ; on chasse le lièvre à cheval en automne. Alors quand il y a de bons chiens on prend cinq ou six lièvres dans la journée ; en fait de gibier pour le fusil, il y a des perdrix, des cailles, des faisans, des coqs de bruyère, des bécasses, des bécassines, des outardes, des canepetières, nombre de canards de toute espèce etc. ; pour approcher le gibier dans le step, il faut être en calèche ou dans un char quelconque ; à pied on ne l'approche pas au lieu qu'en char on l'approche beaucoup plus facilement, j'ai tué l'autre jour à la campagne sept canepetières, sans sortir de calèche ; tu m'avouera que c'est là ce qu'on appelle chasser en paresseux. Les chevaux sont fort bon marché ici et leur entretien ne coute pas grand-chose surtout pour ceux qui ont leurs terres où ils peuvent couper du foin et faire croître de l'avoine autant qu'ils veulent ; moi qui suis obligé d'aller et de venir beaucoup, j'ai acheté un attelage de quatre chevaux pies pour 500 roubles qui font maintenant 400 francs, ce sont de jeunes chevaux, bons, et assez jolis ; je vais maintenant les mettre au verd pour un mois ou deux parcequ'ils ont beaucoup maigri cet hiver ; j'ai en outre un cheval de selle excellent, c'est un cheval turc qui étoit dans l'écurie de Mr de Richelieu, mais trop petit pour lui : je l'ai acheté pour 15 louis, et je vais avec lui d'une traite d'Odessa à Novoï Lancy, c'est-à-dire neuf lieues, dans deux heures et demie, il est vrai que je ne fais pas cela souvent, j'y vais ordinairement en calèche, mais je l'ai fait déjà deux ou trois fois. On n'a cependant pas ici de bien beaux chevaux, ou bien lorsqu'on veut les faire venir de l'intérieur, on les paye à des prix élevés, mais les chevaux ordinaires provenans des haras du pays, sont comme tu le vois à fort bas prix, et comme c'est une de nos principales ressources que de monter à cheval, nous pouvons nous procurer cette jouissance à bon marché.

Notre fabrique de métis est en train, c'est-à-dire sur 2500 bêtes du pays seulement ; jusqu'ici je n'ai pas pu en avoir davantage, je vais en avoir quelques milliers de plus incessamment, et nous travaillerons alors sur une plus grande échelle. Si tu désires des notions détaillées sur le pays, écris moi quelques questions, et je m'empresserai d'y répondre. Adresse moi tes lettres sous couvert de Mrs

d'Espine Revilliod et Cie. Adieu mon cher Naville, je suis pour la vie ton ami dévoué  
C.R. Pictet

Fais des amitiés de ma part à Mallet à Necker et à tous nos amis.

A Monsieur / Monsieur Edouard Naville / Genève / Département du Léman

Edouard Naville (1787-1851), est l'exact contemporain de Charles René. Agronome, il élèvera des mérinos, comme la plupart des propriétaires de domaines ruraux à cette époque, gagnés par l'exemple de Lancy ; son arrière arrière-grand-père en avait quelques cinq cents à Troinex. Marié à Sophie Boissier en 1811, il fera, sous la Restauration, carrière dans la magistrature, sera conseiller en 1823 puis syndic.

Le duc de Richelieu avait été marié très jeune à Alexandrine de Rochechouart, qui n'avait que quatorze ans : « un petit monstre de quatre pieds bossu par devant et par derrière » selon la comtesse de Boigne, dont il vivra toute sa vie séparé.

Canepetière est un autre nom de l'outarde, ou petite outarde.

Charles René donne aussi de ses nouvelles à sa sœur Amélie :

Odessa le 10/22 mai [1810]

Bien obligé, ma chère sœur des portraits précieux que tu nous a envoyés ; nous en avons été enchantés, soit de la peinture, soit de la ressemblance, et je t'exhorte à employer toujours tes talents d'une manière aussi agréable pour nous ; je dois te dire cependant que je trouve celui de mon père plus ressemblant que celui de maman, ce dernier a le visage trop long à mon avis, et ressemble un peu à Mad. Butini. Je n'ai pas encore regardé les waltz de Sola que tu m'as envoyées, mais je les étudierai avec plaisir, car je sais qu'il ne fait rien que de joli. D'Espine a apporté aussi quelques jolies choses en fait de musique entr'autres un duo : Quel temps affreux nous l'étudierons pour le chanter ensemble, il est fort joli. La lettre que tu m'as écrite par les D'Espine a à peu près 4 mois, ensorte que rien de ce qu'elle contient n'est bien frais, et que je ne sais trop que répondre à tout ce que tu me dis là dedans ; [tu] me fais un galimatias de Mad. de Staël, de Mr de Bonstetten, de Mr de Voght, de Sola, d'Almeras, d'Anna Lullin, de Kayla [sic], de danseuses et de sauteurs, auquel c'est tout au plus si j'ai compris grand-chose et tes transitions d'un de ces sujets à l'autre me paroît quelquefois rapide et pas toujours bien ménagée ; j'en conclus que tu devrois m'écrire un peu plus souvent, ce qui te feroit grand bien 1° en secouant ta paresse 2° en t'exerçant au style épistolaire.

Mad. d'Espine est fort bien, et nous en sommes très contents, et elle [est] déjà intime avec Mad. Cattley ; elle n'a pas encore fait d'autre visite, et elle en fera fort peu ce en quoi elle a bien raison, car la société lui offriroit singulièrement peu de ressources. Il y a ici quelques dames moldaves de Jassy, les mêmes dont je m'étois un peu moqué dans la Bibliothèque britannique dans ma lettre sur la Moldavie ; je ne sais comment cette lettre est parvenue à Jassy, mais ce qu'il y a de sûr c'est qu'elle y est parvenue ; le duc de Richelieu a dit que c'étoit moi qui l'avoit écrite de manière qu'elles sont furieuses contre moi et ont juré de m'arracher les yeux si jamais elles me rencontroient, ensorte que tu comprends qu'ici je me tiens hors de portée de leurs ongles. Ce qu'il y a de bon c'est que les maris étoient bien plus maltraités que les femmes dans cette lettre puisque le principal ridicule retomboit sur eux eh bien ce sont les femmes qui se sont fâchées ; preuve que la colère des femmes est plus à redouter que celle des hommes. Mad. d'Espine et Mad. Cattley avoient arrangé une partie pour aller aujourd'hui à une colonie allemande, mais nos occupations nous en ont empêché, et la partie est remise à un autre jour. Les enfans des d'Espine sont charmans, et nous divertissent parfaitement ; leur petit Marc est mignon.

Adieu, dis à nos petits que je leur écrirai bientôt à eux tout seuls je t'embrasse. C.R. Pictet

Mademoiselle / Amélie Pictet / Lancy

Jean d'Espine est arrivé avec sa famille : « Sa femme née Talant, de Lancy (c'est ce qui avoit fait sa relation avec Mr Pictet), deux enfans l'un de quatre ans, et une petite fille de huit mois. » (Léonard Revilliod).

« M. Catley, négociant anglais, marié à une fort jolie Viennoise » (Rochechouart).

Carl Victor de Bonstetten, (1745-1832) ; ce patricien bernois, ancien bailli de Gessenay, vivait à Genève dont il a fait sa seconde patrie et qui l'a adopté ; homme de lettres, sa volumineuse correspondance a été publiée.

Kaspar Heinrich, Freiherr von Voght (1752-1839), de Hambourg, agronome, homme de lettres et philanthrope, correspondant de Marc Auguste Pictet.

Anna Lullin, cousine germaine de Charles René, épousera le 2 octobre Jean Gabriel Eynard qu'elle accompagnera au congrès de Vienne.

Les six lettres de Charles René ont paru, sans nom d'auteur, dans la Bibliothèque britannique, série Littérature, vol. 39 (1809), pp. 348-377 et 478-503 ; vol. 40 (1809), pp. 81-111 ; vol. 41 (1809) pp. 348-360 et 477-501, sous le titre : « Lettres d'un voyageur dans les provinces méridionales de la Russie. » (Disponible sur Google Books). Datées entre le 20 mai et le 16 août 1808, elles décrivent, outre la Crimée avec beaucoup plus de détails que les deux lettres de Charles René à ses parents transcrites ci-dessus, Jassy, la Moldavie (tout récemment conquise sur les Turcs), et la Bessarabie, ainsi qu'Ekaterinodar où il passa huit jours avant de rejoindre le Don à Rostov. Rochechouart ne relate pas ce voyage mais un autre, fait plus tôt en 1808, avec le duc. Le passage offensant pour les femmes moldaves se lit ainsi : « C'est un singulier spectacle que celui de cette société moldave dans ce moment ci. Qu'on se représente des femmes qui ont appris les belles manières du grand monde, au milieu des officiers [russes] qui se sont amusés à les rendre ridicules ; qu'on se représente des maris qui sont comme étrangers dans leur propre maison, où ils exerçoient auparavant un despotisme absolu sur leurs femmes. Celles-ci prennent aujourd'hui leur revanche : elles usent et abusent de l'espèce de liberté que les circonstances leur ont donnée. Comme ces femmes parloient français, je pus juger du ton de la conversation ; et il m'inspira un extrême étonnement, mêlé de dégoût : les manières de ces dames, étoient parfaitement d'accord avec leurs propos, et elles se plaçoient sur les canapés avec une négligence qui n'étoit pas toujours décente. »

Ayant, comme on l'a vu ci-dessus, appris par l'ambassadeur la venue à Paris de son frère, le ministre de l'Intérieur, Pictet se rend à Paris ; il signe un contrat avec le gouvernement russe qui lui donne satisfaction sur tous les points, sauf sur la clause du change. Il relate la négociation dans une lettre à sa femme :

N° 8

[Paris] samedi 23 pour le 24 juin [1810]

Si ce n'est pas la dernière, chère amie, il ne s'en manquera guères car si la diligence de mardi n'est pas pleine, je pourrais fort bien me mettre dedans, et vous arriver dimanche 1<sup>er</sup> juillet suivant mes promesses. Ce dont je vous prie dans tous les cas, c'est de ne pas venir à ma rencontre ; j'aime beaucoup mieux tomber à Lancy à l'heure du thé que de vous trouver dans le grand chemin au milieu de mes compagnons poudreux.

Encore trois heures de conversation aujourd'hui avec le prince [Alexis Kourakine], et nous avons fini. Tu peux écrire à Charles que nous avons signé à double sur papier timbré 115 mille roubles pour 15 ans sans intérêts, les 24 mille roubles comme indemnité, et les 12/m dessetines. J'ai eu un trait de génie, ça été de faire un considérant, dans le quel j'ai rappelé les 4 points de ma demande dans ma lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1808, et la réponse du ministre qui disoit l'approbation de l'empereur, en soulignant les paroles. Ensuite prenant pour base de la convention mes demandes et la réponse du ministre, j'ai eu les coudées franches. Il a approuvé l'idée et l'exécution. Il a dit, « c'est bien, c'est très bien, c'est on ne peut mieux, maintenant il n'y a plus qu'à mettre cela sur papier timbré, et j'en ferai deux doubles ; mais c'est que je n'ai personne ici qui écrive bien le françois. » « Je m'en charge », ai-je dit, et en effet, j'ai écrit les 8 pages folio des deux doubles, et la chose y est maintenant. Cela part par un prochain courrier extraordinaire, ainsi ces Messieurs d'Odessa verront arriver leurs roubles. Dis leurs qu'ils achètent force brebis.

J'ai été encore, si possible, plus content du prince aujourd'hui. Il m'a pris la main plusieurs fois. J'ai vû le moment où il me traiteroit comme Mad. Paschoud. Il a eu, dit-il, tant de plaisir à causer agriculture avec moi, et en effet il en avoit beaucoup. Il étudie mon cours tant qu'il peut. Cela fait encore gachis dans sa tête, mais ça se débrouillera. Il m'a demandé de lui donner un dessin et projet pour l'établissement d'une vacherie de 100 vaches, d'une étable d'élèves et d'une de bœufs à l'engrais. Ensuite il espère que je lui réserverai des mérinos, parcequ'il veut s'y mettre. Il m'a demandé une recommandation pour le duc de Liancourt, je me suis mis à rire, et je lui ai dit que ce seroit une impertinence à moi de recommander le premier ministre de Russie à un ancien pair de France. « Non, non, point du tout. Je vous prie instamment de me donner une lettre. Je veux pouvoir me vanter des relations que nous avons ensemble. Je suis sûr d'être mieux reçu. » Enfin il a fallu lui faire une lettre. Nous verrons ce que m'en écrira Mr de Liancourt.

Ecris cela à Charles, cela l'amusera. Dis lui aussi que j'ai nommé et avec détail recommandé Mr d'Espine et Mr Revilliod séparément et conjointement comme gens très bien nés, très bien élevés, conduits par les circonstances au métier de négocians pour le quel ils n'étoient pas destinés par leur nom, droits, honnêtes et excellens tous les deux ; enfin une maison à la quelle je confiois tous mes intérêts. Cela lui a fait grand plaisir. Il aime à savoir à Odessa une maison de confiance, et il ne manquera pas d'avoir recours à ces Messieurs à la première fourniture pour le gouvernement. Il m'a dit qu'il feroit leur connoissance personnelle l'an prochain dans sa tournée à Odessa, et qu'il auroit toujours à cœur de me prouver les sentimens de considération que je lui avois inspiré, et l'intérêt qu'il me portoit. En ôtant l'eau bénite de cour, il reste beaucoup de substance, et j'ai fait le plus heureux et utile voyage qu'il fût possible de faire. Je vous raconterai l'homme plus [déchiré]. Il m'auroit mené à la fête de demain si j'étois [déchiré] assez curieux pour dépenser 20 louis pour un habit, des dentelles et une épée. Viollier qui loue tout cela, vouloit m'y gagner, et m'assuroit qu'il ne m'en couteroit pas plus de deux louis ; mais j'ai vû les bals de l'ancienne cour, et je reste là-dessus. Pour mon bonheur l'ambassadeur est à la campagne, ensorte que je lui ai fait visite en blanc. Il en a témoigné du regret à son frère ; j'ai réciproqué par celui-ci, et tout est pour le mieux.

J'ai été voir Magimel et Mad. Paschoud, puis j'ai été me promener au bois de Boulogne dans ma voiture de remise. Il y faisoit froid, bise, et poussière, et impudence et oisiveté, et même ennui, quoique tout le beau monde de Paris y étalât ses graces à cheval ou autrement. J'ai encore eu le temps d'aller au musée avant diner ; mais j'étois pressé et y retournerai demain. J'ai couru porter mes hommages 1° à la Vénus de Médicis 2° à l'Apollon ; puis j'ai fait une gambée dans la galerie de tableaux : je voulois voir la bataille d'Elau, elle n'y est plus. Je me suis sauvé : tous ces tableaux de martyres me font à la lettre mal au cœur ; et si j'y retourne ce sera pour les statues dont je ne me lasserai jamais !

Dimanche matin. Voilà le grand Pictet et Massé (Amédée) qui m'ont pris 2 heures de ma matinée. Je n'ai pas le temps de t'écrire plus au long. J'espère avoir rendu service au docteur Berger, en acheminant son placement en Russie. Voici un billet du prince qui me l'annonce : il est toujours très poli. Adieu mes bons enfans. Je sais encore mieux que je vous aime depuis que je suis loin de vous.

A Madame / Madame Pictet de Rochemont / Genève / Léman

Les sept lettres précédentes ne sont pas dans la liasse.

La cérémonie à laquelle Pictet ne veut pas aller est la grande fête à l'Ecole Militaire le 24 juin, à l'occasion du retour à Paris du couple impérial. (Madelin)

Jean-Jaques Paschoud, imprimeur et éditeur à Genève et Paris, a publié la plupart des ouvrages de Pictet ; la Bibliothèque britannique, dont Magimel était l'agent à Paris, avait ses propres presses chez Frédéric-Guillaume Maurice, à la rue des Granges.

Le tableau au Louvre représentant la bataille d'Eylau est par Gros.

Neveu de Charles, Jacques dit James Pictet (1777-1816), chevalier de l'Empire, capitaine puis chef d'escadron avec le grade de colonel dans les dragons de la garde, avait fait la campagne de 1809 et pris part aux batailles d'Essling et de Wagram ; il fera celle de Russie jusqu'à Moscou et sera présent à Lützen, Bautzen et Leipzig avant d'être grièvement blessé devant Langres en février 1813; il mourra des suites de ses blessures. Amédée Massé (1785-1864), officier genevois. Jean François Berger (1799-1833).

Une copie du contrat, de la main de Pictet est au dossier :

Contract entre le gouvernement russe, et Mr Charles Pictet, soussignés,  
pour l'établissement d'une bergerie de mérinos près d'Odessa

Par la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1808, à S.E. le gouverneur-général de la nouvelle Russie, Mr C. Pictet a exposé ce qu'il s'engageoit à faire pour améliorer la race des bêtes à laine dans les provinces russes du midi. Il s'obligeoit à faire parvenir six cent mérinos de ses bergeries à Odessa, à ses frais et risques. Il demandoit en même temps 1<sup>o</sup> une restitution de mille louis, pour indemnité des frais de voyages, et de séjour de son fils, pendant deux ans, en Russie, relativement à l'amélioration des races de brebis ; 2<sup>o</sup> un prêt de cent mille roubles pendant quinze ans, sans intérêt ; 3<sup>o</sup> la propriété de huit mille dessatines de terres ; 4<sup>o</sup> le don des bois et matériaux nécessaires pour la construction de l'habitation du chef, et des abris des troupeaux.

Le 10 février 1809, S.E. le ministre de l'intérieur fit parvenir à S.E. le gouverneur-général de la Nouvelle Russie, et celui-ci à Mr Pictet à Genève, la réponse aux propositions ci-dessus. Cette réponse portoit que Sa Majesé l'Empereur « avoit bien voulu approuver tout le plan et les moyens de Mr Pictet, pour améliorer la race des brebis à laine. » Sur cette assurance, Mr Pictet fit ses dispositions, et quoiqu'il ne se fut engagé à faire parvenir que six cent merinos à Odessa, il en a transporté huit cent cinquante, arrivés en octobre 1809.

Art 1<sup>er</sup>.

Le gouvernement prenant pour base du présent contract la lettre de Mr Pictet du 1<sup>er</sup> octobre 1808 et la réponse du ministre de l'intérieur du 10 février 1809 ; et ayant égard à ce que Mr Pictet a fait plus qu'il ne s'étoit engagé de faire, pour le transport des mérinos à Odessa, lui donne et assure en toute propriété douze mille dessatines de terres, dans le lieu nommé Enghelava, dans le cercle de Teraspol, au gouvernement de Cherson. De cette étendue de terrain, quatre mille dessatines ont déjà été mises à la disposition du nouveau propriétaire, dans la partie où il a fait construire des bergeries. A mesure que les besoins de l'établissement l'exigeront, soit par la multiplication des brebis, soit pour d'autres objets agricoles, le gouvernement mettra à la disposition de Mr Pictet de nouvelles portions, contigues des mêmes terres, selon les règles qu'on suit pour la distribution des terrains en Nouvelle Russie, jusqu'à concurrence des douze mille dessatines qui forment la concession entière.

Art. II.

Mr C. Pictet a reçu le 22 aoust 1809 la somme de mille louis mentionnée ci-dessus comme indemnité des voyages de son fils ; et a fait entre les mains de l'ambassadeur à Paris, une double quittance motivée et explicative de la somme et de son objet. Cependant, s'il n'a pas été entendu que cette somme fut livrée en indemnité ou restitution, mais bien qu'elle devrait être remboursée au bout des quinze ans, Mr Pictet sollicite l'équité, et la générosité de S.M. l'Empereur pour que la dite somme de mille louis soit, en effet, la restitution demandée, et ne devienne pas sujette à remboursement.

Art. III.

Le gouvernement est convenu de faire à Mr C. Pictet une avance de cent mille roubles, savoir : vingt mille roubles au départ des troupeaux de France, et le solde lorsque six cent mérinos seroient parvenus à leur destination. Sur cette somme, vingt mille roubles ont déjà été remis pour le compte de Mr Pictet à Messrs les frères Duval à St-Petersbourg. S.E. le gouverneur de Volhynie, et la caisse des colonies,

ont fait des avances, soit pour le voyage des troupeaux depuis la frontière, soit pour la construction des bergeries. Le solde encore à remettre par le gouvernement pour compléter l'avance des cent mille roubles, sera payé avant le 1<sup>er</sup> août de cette année 1810, entre les mains de Mr Charles René Pictet à Odessa, lequel est autorisé de son père, par la procuration dont il est nanti, à recevoir les sommes, à en fournir les quittances, à régler les comptes des avances faites, à pourvoir aux remboursements etc.

Art. IV.

Pour faciliter à Mr Pictet les remboursements, sans qu'il perde le bénéfice de l'abandon des intérêts gracieusement accordé par Sa Majesté l'Empereur, il est convenu qu'à la fin de la onzième, douzième, treizième, et quatorzième année, à compter du 1<sup>er</sup> août de la présente années 1810, Mr C. Pictet remboursera annuellement cinq mille roubles, à compte de l'emprunt, et qu'il complètera le remboursement à l'expiration de la quinzième année, soit au premier août mille huit-cent vingt-cinq. Le gouvernement réservant à Mr Pictet la faculté de s'acquitter en tout, ou en partie, à des époques plus rapprochées, s'il y trouve ses convenances, pourvu toutefois que les à comptes qu'il payera ne soient pas au dessous de cinq mille roubles.

Art. V.

Jusqu'à l'entier remboursement de l'emprunt, Mr Pictet s'engage à n'exporter de Russie aucune bête à laine de son établissement, sans la permission du gouvernement ; à ne pas réduire le nombre de ses bêtes pures au dessous de six cent, et à faire chaque année au gouverneur militaire du pays un rapport concernant la situation de ses troupeaux, lesquels, ainsi que toutes les parties de l'établissement serviront de garantie à l'exécution de ses engagements envers la couronne.

Quant aux bois et matériaux demandés par Mr Pictet pour les constructions [en marge au crayon : des bergeries nécessaires à quelques milliers de bêtes, vu la sévérité des hivers.] le gouvernement juge convenable de remplacer le don de ces matériaux, par une somme fixée à quinze mille roubles, la quelle sera payée à Mr Charles René Pictet, et appliquée à cet usage.[en marge au crayon : à condition que la dite somme sera remboursée à l'expiration du terme de quinze ans, sans intérêt.]

Cette copie ni datée (la date du 23 juin est donnée dans une lettre de Pictet ci-dessous p. 75), ni signée reprend, comme dit plus haut, toutes les « observations » faites sur le projet rédigé par Charles René que l'on trouve dans la lettre du 22 avril, à l'exception de celle relative à la clause du change. Pictet avait suggéré un article VI qui avait la teneur suivante :

« Le gouvernement ayant égard à ce que, dans le moment actuel, où Mr C. Pictet reçoit, en assignations de banque, l'avance convenue, les circonstances publiques de l'Europe influent désavantageusement sur la valeur relative des roubles en assignations de banque, comparativement aux monnoyes d'or et d'argent ; considérant que Mr Pictet a fait une importation de huit cent cinquante mérinos tandis qu'il s'étoit engagé à en faire parvenir six cent seulement ; qu'au prix moyen de la dernière vente publique de Rambouillet, ce nombre d'animaux valoit en France plus de cinq cent mille francs, à quoi il faut ajouter les frais de transport beaucoup augmentés par les circonstances de la guerre en Allemagne ; que Mr Pictet a été obligé d'engager, pour plusieurs années, un chef surveillant, un artiste vétérinaire, et des bergers dont les salaires sont tous stipulés en monnoyes d'or ou d'argent, tandis qu'il ne peut vendre les produits de ses troupeaux qu'en assignations de banque ; considérant que, par ces divers motifs, l'entreprise de Mr Pictet, dans laquelle il avance et hasarde un capital considérable en animaux précieux dont il enrichit la Russie, ne peut point être comparée aux entreprises agricoles des colons ordinaires, ni par conséquent assimilée à ces entreprises quant aux principes qui règlent les avances que l'on fait aux colons, le gouvernement mû par ces considérations d'équité, consent que Mr C. Pictet puisse, à son choix, rembourser au gouvernement les cent mille roubles en assignations de banque, ou en une somme de cent cinquante mille livres de France en or ou argent. »

Les « règles que l'on suit pour la distribution des terres en Nouvelle Russie » mentionnées à l'article I sont probablement celles appliquées en 1811 à Genevka, telles que les précise le contrat de vente de ce domaine à Charles René par acte Binet notaire à Genève, du 7 septembre 1825 : « Ces terres ont été cédées par le gouvernement russe pour y suivre l'industrie des croisements et sous l'obligation à Mr D'Espine de les couvrir dans l'espace de dix ans d'un nombre de moutons égal au nombre de dissetines de terres qui composent la

concession. Cette condition une fois remplie Mr D'Espine acquiert la propriété de ces terres durant sa vie, mais elles ne deviennent terres patrimoniales et par conséquent susceptibles d'être aliénées ou vendues qu'autant que la même industrie y aura été exercée pendant les cinq années qui suivront la première confirmation et qu'autant que durant cet espace de cinq ans elles auront été occupées par un nombre de moutons égal à celui des dissetines. »

Pictet relate aussitôt ce succès à Richelieu :

[brouillon] [17] juillet 1810

Monsieur le duc, j'ai été sensiblement touché de la bonté avec laquelle votre Excellence a trouvé le temps de m'écrire de sa main une lettre si excellente au moment des préparatifs de départ pour une tournée officielle. On a observé quelquefois que les gens très occupés et de la manière la plus utile, ont du temps pour tout. Quel est l'homme qui peut se dire, comme vous Monsieur le duc, qu'il consacre sa vie à faire le bien de la manière la plus active, et sur une échelle très étendue sans négliger un petit correspondant à six cent lieues de distance ? Je veux pourtant (pour ma conscience qui me reproche de distraire V.E. de ses importantes fonctions administratives) qu'il soit bien entendu que je ne compterai jamais sur une réponse de vous, Monsieur le duc ; que quand vous aurez quelque chose à me faire parvenir, un mot à mon fils suffira, et que surtout je prie instamment V.E. de dicter les lettres qu'elle aura la bonté de m'adresser.

Vous voulez bien, Monsieur le duc, appeler mes affaires les vôtres, et m'engager à ne pas craindre de vous en fatiguer. Je n'ai plus [illisible] : elles ne seront plus qu'agréables et faciles, depuis que [illisible] de m'expliquer avec le ministre. J'ai trouvé chez lui la prévention la plus heureuse due surtout, je n'en doute pas, aux rapports de V.E. ; une politesse et une bonté qui m'ont été très agréables sans me faire illusion sur mes mérites, car il n'a tenu qu'à moi de croire que j'étais véritablement un bienfaiteur de votre pays. Mon fils aura dit à V.E. que j'ai obtenu, et presque sans le demander, plus que je n'espérois ; mais un résultat qui m'est surtout précieux, des longues conférences que le ministre m'a accordées, c'est qu'il a très bien compris que nous n'étions pas des gens occupés de faire fortune comme on l'entend d'ordinaire.

Le hasard a contribué à rendre nos conversations intéressantes pour lui. Le prince est passionné d'agriculture, c'est son expression, il en parle fort bien, il possède et consulte la Bibliothèque britannique. Il m'a demandé des explications et des développements que j'ai été heureux de pouvoir lui donner ; enfin j'ai acheminé pour lui avec Mr de Liancourt une relation qu'il désiroit. J'ai recommandé à sa bienveillance Mrs d'Espine et Revilliod pour le cas où il [illisible] une maison d'Odessa ; et je lui [illisible] car si le gouvernement a affaire avec eux il ne tardera pas à apprécier leur parfaite honnêteté, leur modération, et leur intelligence.

Je m'associe d'imagination au bonheur que vous avez eu, Monsieur le duc, de parcourir dans votre tournée les pays qui vous doivent en quelque sorte leur existence. Je comprends comment d'une tâche si variée, et si compliquée, l'idée d'un mieux sans cesse contrarié par la multiplicité des obstacles, trouble quelque fois la jouissance du bien déjà obtenu. Mais ceux là seuls sont dignes d'atteindre le bien, qui sont poursuivis par le désir d'une amélioration indéfinie. Je sais aussi qu'un administrateur actif et dévoué à ses devoirs voit arriver à lui toutes les plaintes, tous les mécomptes, les contretemps, les résultats négatifs, connoit les côtés foibles de chaque chose, et sent habituellement l'insuffisance des moyens pour réussir comme il le désire. Mais c'est la loi générale d'imperfection des choses humaines ; et personne n'a, je l'espère, plus de motifs de s'en consoler [illisible] vous Monsieur le duc. Il y a dans les probabilités [illisible] résultats positifs et heureux [illisible] dans aucune administration de même étendue. Je souhaite que ce fait consolant et encourageant soit présent à la pensée de V.E. et amortisse tout ce qu'il peut y avoir de chagrinant dans les obstacles et les mécomptes.

Et à propos de succès, rien de plus satisfaisant que les détails sur la vaccination dans le gouvernement d'Ekaterinoslaf, que mon ami de Carro m'a fait passer de votre part Monsieur le duc, et que j'insère dans le n° sciences et arts de juillet. Voilà une population toute entière qui vous devra sa conservation. Quand vous en serez au gouvernement de Cherson, ce qui au progrès que vous faites ne tardera pas, je désire beaucoup que mon fils et mes braves amis d'Espine et Revilliod soient employés activement dans les comités de vaccination. On devient meilleur en faisant le bien, et concourir de quelque manière aux bonnes œuvres que vous faites, Monsieur le duc, est une gloire que j'ambitionne pour eux, puisque malheureusement je n'y puis prétendre personnellement.

Voilà une lettre de Mr de Liancourt du 10 juillet. Je lui avois fait passer immédiatement celle de V.E. Il me dit : « Je vous ennuie de la lettre du duc de Richelieu elle est aussi modeste qu'elle est obligeante. Il m'invite à une correspondance dont l'utilité seroit bien petite pour ses grands desseins... » Il attend toujours le prince [Alexis] Kourakin mais il m'ajoute que les nouvelles de la santé de son frère étant extrêmement inquiétantes, il craint que son voyage à Liancourt n'ait pas lieu. Quel triste et frappant événement que celui de cette fête de l'ambassadeur d'Autriche ! Plusieurs personnes sont mortes successivement depuis des suites des blessures et de l'émotion. Mr de Liancourt se préparoit à montrer au prince Alexis une masse d'objets d'industrie très intéressans et s'en faisoit fête. J'espère encore que l'ambassadeur se remettra et que le ministre exécutera son projet. Nous avons parlé fabriques ensemble. Il auroit été disposé à me faire des facilités si j'avois voulu faire une entreprise ; mais je ne veux entreprendre que ce que je sais que je peux faire réussir. D'ailleurs j'avois présent à ma mémoire ce que V.E. m'avoit dit des difficultés locales dépendantes de la rareté des bras ; et puisqu'on a adopté à Ekaterinoslaf l'extension proposée, tout est bien, pourvû toutefois qu'on employe des machines. Je ne renonce pourtant pas à mes bonnets, et je suis maintenant occupé de prendre sur la fabrique de Prato (la plus grande qui existe, et qui occupe 6 à 7 mille individus) les renseignemens de détail qui peuvent servir à préparer l'exécution.

Mr d'Espine mettra à la disposition de V.E. sa collection de la Bibliothèque britannique en attendant celle qui chemine à votre adresse, Monsieur le duc, vous soit parvenue. Elle a malheureusement été retardée, parcequ'on réimprime les n° épuisés des premières années, et que je désirois qu'elle fut donc complète.

Je ne veux pas laisser oublier à V.E. que la 1<sup>ère</sup> lettre sur Odessa promettoit une suite. Si pourtant il y avoit une raison politique, toute petite fût elle, je la respecte.

J'ai vû avec regret que le riz de Carro envoyé de Vienne vous avoit manqué. Celui que j'ai donné à Mr d'Espine aura-t'il levé ? Je rêvois aussi coton pour la Crimée. J'admire comment, pendant que je rêve, V.E. agit ; mais je tire pourtant vanité d'avoir inventé le vaccin, le riz sec, et le coton et la soie tandis que V.E. mettoit tout cela à exécution. Je puis encore me vanter que mon idée de bonnets ou fez a [illisible] la même idée dans une lettre de V.E. : cela semble de bon augure pour les autres rêves du mémoire que Mr d'Espine a porté, les quels cependant je prie V.E. de traiter comme tels.

J'ai un billet de mon fils du 15 juin n[ouveau] s[tyle], il me dit que sur un avis de V.E. il part pour le voisinage de Cherson, où il achètera des brebis. Il a aussi ordonné des constructions qui devroient être achevées au 1<sup>er</sup> aoust, ainsi peu à peu notre établissement va prendre de la consistance, et se trouvera un peu plus digne de la bienveillance de son protecteur. Je suis sans nouvelles de Monsr de Kotchoubey. Je pense qu'il se propose de reprendre notre projet d'association de l'année dernière dont l'exécution avoit été suspendue. C'est bien dommage à cause du chômage des béliers. Nous avons perdu un ami, et en attendant les loups nous font la guerre. Mais nous trouverons des moyens de nous mettre à l'abri de ce danger là comme des autres. Nous avons tous les avant quartiers et ce seroit notre faute si nous ne réüssissions pas.

Lettre endommagée, le haut des pages ayant été mouillé.

Le 1<sup>er</sup> juillet, un incendie a dévasté la résidence de l'ambassadeur d'Autriche, le prince Schwarzenberg, faisant de très nombreuses victimes. Napoléon et l'impératrice avaient assisté à ce bal.

Pictet ne peut reprocher à Richelieu de lui prendre ses idées, celui-ci venant seulement de recevoir le long mémoire de décembre 1809 ; on sent toutefois chez lui un peu de regret, sinon d'envie, de le voir entreprendre ce qu'il lui est encore impossible de faire : « pendant que je rêve, Votre Excellence agit. ».

Pictet met aussi Kotschoubey au courant du succès de sa négociation avec le ministre, et lui demande conseil à propos d'une série de difficultés, d'un tout autre ordre, que la première année d'exploitation de son entreprise lui a révélés : le manque de bras, la rareté de l'eau, les loups, d'autres encore.

[brouillon] au comte Kotschoubey 23 août [1810]

J'ai reçu avec reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9/17 juillet. Vous avez bien voulu mettre dès le début un intérêt si actif et si efficace à l'importation des mérinos en Russie, et j'ai retrouvé ici votre obligeance ordinaire, réunie à la conviction de la grande utilité de mon entreprise pour les provinces méridionales de l'Empire. J'ai eu le bonheur de trouver chez S.E. le ministre de l'intérieur les mêmes dispositions et les mêmes vues. [...] J'ai donc lieu d'espérer qu'au moment où j'écris, les obstacles sont levés et que je n'aurai plus à m'occuper que des moyens de faire fleurir mon établissement.

A mesure que je prends par la correspondance de mon fils, une idée plus exacte et plus détaillée du pays et de ses ressources, je vois aussi plus nettement les difficultés. La plus grande est la rareté des bras pour les travaux indispensables : cette rareté est embarrassante pour l'exploitation même qui en exige le moins ; car enfin il faut des bergers, et des faucheurs. Mon fils qui a passé deux hivers là bas, est convaincu que l'hiver y est aussi long et aussi froid qu'à Genève. Il ne veut pas risquer de laisser manquer un seul jour les troupeaux de fourrage, et fait sa provision à raison de 70 jours de consommation dans les bergeries. Il lui falloit environ 12/m quintaux. Ce n'est qu'à grands frais, et à grande peine qu'il y est parvenu. Il n'y auroit même pas réussi si Mr le duc de Richelieu ne l'avoit secondé. Un inconvénient du climat est l'extrême chaleur de l'été plus sensible pas le défaut d'arbres. Mon fils me mande que le thermomètre est à 30°. Ce qui me rassure contre le danger de cette chaleur pour les mérinos, c'est que les vôtres, Monsieur le comte, y résistent à Zagriadovka. Si je n'avois pas eu votre expérience pour les bêtes fines, j'aurois crû nécessaire de les envoyer en été aux montagnes de Crimée. En France et en Italie, on n'oseroit pas les laisser à la plaine exposés à une telle chaleur.

La rareté des sources, et leur foiblesse en été offrent encore des difficultés pour l'emplacement des bergeries. On ne peut pas espacer les cantons, ou les points de logement, d'une manière égale et régulière, comme on le feroit s'il y avoit de l'eau partout, ce qui faciliteroit la communication entre les différentes parties des établissements, ainsi que le paturage et le transport des foins. Enfin il y a des loups très fréquemment dans le steppe, et ils nous ont déjà décimé nos béliers purs, jusque dans les parcs fermés.

Sur ces divers points, j'aurois besoin de quelques renseignements et secours que j'ose solliciter, Monsieur le comte, de votre bonté, et je puis ajouter de votre patriotisme. Nos terres sont voisines. Les circonstances de sol, de climat, de fertilité doivent être fort semblables, et les faits observés à Zagriadovka me seront fort instructifs, surtout si vous voulez bien, Monsieur le comte, y joindre vos observations et vos conseils. Je crois, Monsieur le comte, vous avoir ouï dire que vous aviez attiré des colons : d'où les avez-vous tirés ? aurais-je quelque possibilité de faire comme vous ? En ajoutant une prime, ou le don d'une ou deux vaches aux avances que fait le gouvernement aux colons, ne pourrais-je pas les déterminer à s'établir sur mes terres pour cultiver à moitié, ou en me réservant un nombre de jours de travail dans l'année ? Quel est le nombre, année commune, des jours que vous nourrissez les brebis à la bergerie en hiver ? Quels sont les arbres qui vous donnent le plus promptement de

l'ombre ? Avez-vous creusé des puits avec succès, et sans des frais trop considérables ? Avez-vous une race de chiens qui résiste au loup et garde les troupeaux ? Mon fils a fait bâtir deux bergeries, chacune de 50 saignées sur 25, c'est-à-dire pour 7/m brebis entre les deux. Nous avons des carrières d'une pierre tendre qui facilite beaucoup les constructions. J'aurais voulu que nous pussions nous en passer, du moins pour les bêtes du pays ; et qu'à l'imitation des Ecossais (voir Bibliothèque britannique) nous nous contentassions des redans, ou murs de terre ou pierre de 5 pieds de haut, qui réunis aux meules de foin donnent les moyens d'abriter et de subsister aux troupeaux pendant les orages et les neiges. Mais mon fils, s'est effrayé de la rigueur des deux hivers qu'il a vus, et a voulu outrer les précautions pour assurer la réussite. [...]

[réponse à celle du 5/17 juillet reçue le 19 août]

La lettre de Kotchoubey du 5/17 juillet et sa réponse à celle de Pictet ne sont pas dans la liasse.

L'hiver de 1812 qui fit périr de froid des dizaines de milliers de têtes de bétail montrera que Charles René avait eu raison de bâtir de solides bergeries.

Cultiver à moitié, ou à mi-fruits, soit métayage.

Les difficultés auxquelles il se heurte ne retiennent pas Pictet d'écrire au duc de La Rochefoucauld Liancourt :

Lancy près Genève 28 août 1810

[...] Avez-vous eu le prince Kourakin ? J'ai de fort bonnes nouvelles de mes colonies, d'hommes et de bêtes. [...]

Le ministre Kourakine lui communique le 2 septembre :

Paris ce 2 septembre 1810

Je m'empresse de vous accuser à la fois la réception des lettres en date du 24 juin et du 1<sup>er</sup> et du 24 juillet, que vous avez bien voulu m'écrire. Veuillez en recevoir, je vous prie, mes plus vifs remerciemens. Ainsi que pour toutes les communications que vous m'y avez faites. J'ai beaucoup regretté de ce que l'horrible catastrophe, où mon frère a failli être une des victimes et dont vous connoissez déjà tous les détails, et des affaires qui me sont survenues inopinément, m'ayant empêché d'être plus exact dans les réponses que j'avais à vous faire. Le malheur arrivé à mon frère, sa longue et cruelle maladie qui m'a plongé dans la plus profonde douleur et qui a exigé que je lui donnasse des soins les plus assidus, plusieurs occupations importantes que j'ai eues pendant l'état allarmant où se trouvoit mon frère, toutes ces raisons mon [sic] empêché, à mon très grand regret, de faire la connaissance de Mr de Liancourt. [...] J'ai reçu en son tems les livres que vous m'avez fait offrir par Mde Paschoud. [...] Soyez persuadé que j'apprécie bien l'importance des branches de l'économie rurale, dont ils traitent et de l'établissement que vous formez dans nos provinces méridionales. Je porterai toute mon attention à l'un et à l'autre, et le dernier surtout m'intéressera toujours particulièrement.

Permettez que je vous renouvelle ici ma prière au sujet de la promesse que vous m'avez faite de m'envoyer le plan et la description d'une vacherie. Comme je suis persuadé que vous avez la complaisance de vous en occuper, je vous prie d'en recevoir d'avance mes remerciemens. Je l'attendrai avec la plus grande impatience. [...]

Quant aux affaires dont vous me parlez dans une de vos lettres, relativement au commerce de l'Europe et à votre idée, d'attirer des vaisseaux américains dans notre port d'Odessa, je suis fâché de vous dire, Monsieur, que c'est un objet dont je ne puis point me mêler. Elles dépendent uniquement du ministère du Commerce qui est confié chez nous, au chancelier, dirigeant les affaires des relations extérieures.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma sensibilité pour l'intérêt que vous voulez bien prendre à la santé de l'ambassadeur mon frère. Actuellement elle est aussi bonne que possible. Seulement il ne peut point encore marcher et sa main gauche, qui est difforme, n'est pas encore tout à fait guérie. J'espère que bientôt ses playes se fermeront et qu'il n'en sera plus question. [...]

Alexis prince de Kourakin

Les brouillons des trois lettres auxquelles répond Kourakine ne sont pas au dossier.

Le projet d'attirer les vaisseaux américains à Odessa est présenté plus en détail dans une lettre de Pictet au duc de La Rochefoucauld Liancourt datée du 1<sup>er</sup> juillet 1810 :

[...] Je compte si bien sur votre désir d'obliger, que j'ose, Monsieur, vous demander un service de recommandation. Voilà de quoi il s'agit. Vû l'état forcé du commerce de l'Europe, les Américains portent à Archangel, des marchandises qui font ensuite un énorme trajet par terre, pour les besoins du midi de la Russie et de l'intérieur du continent. Je voudrais contribuer à donner à ce commerce un cours naturel, facile et permanent, en attirant les Américains à Odessa, port dans le quel, jusqu'ici, un seul de leurs vaisseaux a porté le rebut d'une cargaison vendue presque en totalité dans les ports de la Méditerranée. J'envoie donc Mr Léon [sic] Revilliod, un des deux chefs de la maison de commerce qui fait mes affaires à Odessa, premièrement à L[ondr]e puis à Boston New Yorck et Philadelphie. Il est déjà parti pour Petersbourg, où je désirerois que vous eussiez la bonté de lui adresser quelques lettres de recommandation pour les connoissances que vous pourriez avoir conservées dans les deux pays. Vous mettriez ces lettres sous enveloppe à Mr A.F. de Rall, banquier à St Petersbourg, qui les lui fera passer où il sera. Mr Léon Revilliod est un homme excellent sous toutes les relations, et je n'ai aucun scrupule que celui de l'indiscrétion, en vous priant, Monsieur, de lui rendre ce service. [...]

On ne peut reprocher à Pictet de manquer d'imagination ; son plan ignore toutefois la lutte implacable en cours contre les pavillons neutres, dont celui des Etats-Unis, que Napoléon pourchasse sous prétexte que ces navires transportent des marchandises d'origine anglaise interdites sur le continent en vertu du blocus décrété à Berlin en novembre 1806. L'entrée en août 1810 dans la mer Baltique, sous la protection d'une flotte anglaise, d'un millier de « pseudo neutres » qui purent se défaire de leur cargaison dans les ports russes, aggrava encore la tension entre Napoléon et le tsar, accusé de complicité.

En fait, les souvenirs de Léonard Revilliod donnent à penser que certaines en tout cas de ces grandes idées venaient de d'Espine : « Mon associé homme de talent habitué aux affaires, avoit une activité dévorante avec une santé délicate. Le train train d'Odessa fut bien loin de lui suffire, il entrevoyoit un vaste horizon à créer et exploiter entre un port nouveau et non seulement le continent européen, mais encore l'Amérique. Inexpérimentés nous ne tenions pas assez compte des événemens et de la situation politique de l'Europe [...]. Il fut question que je fisse un voyage en Russie, à Archangel, et peut-être même en Amérique, des réflexions modifièrent ce plan peu à peu par la suite. » Revilliod se plaint parfois de son associé, qu'il dit dur en affaires : « c'étoit un homme d'un grand talent mais fort calculant. »

La lettre ci-dessous du ministre Kourakine n'est pas datée ; ayant été reçue le 8 septembre doit avoir été envoyée au tout début de ce mois :

Avant de quitter Paris pour retourner en Russie, il me reste à répondre à votre lettre du 1<sup>er</sup> juillet, contenant votre proposition, relative à un nouvel envoi de bêtes à laine en Russie. Je me flatte, Monsieur, que vous avez pû vous convaincre par vous-même, dans les entretiens que nous avons eus sur ce sujet, pendant votre séjour à Paris, de l'importance et de l'intérêt que j'y attache, et du vif désir que j'éprouve de voir pleinement réussir des projets, aussi bien conçus et aussi avantageux que les vôtres. Mais je ne puis d'ici vous donner aucune décision, puisque c'est une affaire, qui doit être probablement débattue au Conseil, et le Conseil devra en faire sa présentation à S.M. l'Empereur, cette circonstance sera cause, qu'il me sera impossible de vous fournir au terme indiqué dans votre lettre, l'avance de 100 mille roubles, qui vous est nécessaire pour le nouvel achat de mérinos. Mais si,

comme je l'espère, les plans qui seront présentés à l'Empereur sur cet objet, seront approuvés, je mettrai à vous en instruire et à prendre les arrangemens convenables, autant de promptitude qu'il me sera possible, pour que l'avance n'éprouve pas un retard trop considérable et que vous ayez encore de tems pour faire vos dispositions. Recevez [etc.]

Alexis prince de Kourakin

[reçu 8 7bre 1810]

Pictet envisage donc de répéter l'opération en 1811. Que le versement du nouveau prêt destiné à financer un second convoi ne puisse être garanti au terme demandé, le fera renoncer à ce projet. Les relations entre la France et la Russie, déjà ébranlées par la guerre de 1809, sont d'ailleurs en train de se détériorer. Au mariage autrichien, qui va rapprocher les deux empires au détriment de l'alliance franco-russe conclue en 1807 à Tilsit, s'ajoutent les effets du blocus continental, l'annexion par Napoléon des villes hanséatiques et, en décembre, celle du duché d'Oldenbourg, qui appartient au beau-frère d'Alexandre ; en représailles, celui-ci interdira, par décret du 31 décembre 1810, l'entrée en Russie de toutes les marchandises françaises ; cette mesure avait aussi pour but de lutter contre l'inflation qu'alimentaient les achats d'articles de luxe parisiens. (Madelin).

On verra (p. 77) que Pictet sollicitera dorénavant un nouveau prêt pour l'achat sur place de brebis du pays, à titre de compensation pour les dommages causés par le retard du paiement de la première avance.

Nouvelle lettre de Charles René à son ami Edouard Naville ; la situation à Odessa paraît ne donner aucune inquiétude :

Odessa la 19 7bre 1810

Mon cher Naville, j'ai reçu avec un vif plaisir la lettre que m'a apportée de toi Revilliod le cadet, qui est arrivé il y a quelques jours ; je vois que tu n'oublies point notre ancienne amitié, et à la distance où je suis de notre patrie il est doux de vivre au moins dans le souvenir de ses compatriotes. Je savais depuis longtemps la mort de notre pauvre ami Boissier dont tu me parles, et l'ai regrettée comme un des plus aimables garçons que l'on put voir ; il étoit certainement digne de tous les regrets qu'ont témoigné ses amis à la nouvelle de sa mort. Tu me demandes, mon cher ami, quelques détails sur mon genre de vie, sur les mérinos, sur la chasse, les chevaux etc. ; je te les donnerai volontiers.

Je partage mon temps entre la ville et la campagne ; tu sais que je demeure avec Messrs d'Espine et Revilliod, et chaque semaine je vais à la campagne laquelle est à neuf lieues d'Odessa en brichka attelée de quatre chevaux de front, et j'y passe deux ou trois jours. J'ai fait beaucoup de batisses cette année çï. L'automne dernier j'avois déjà fait construire une bergerie pour deux mille ou deux mille cinq cent bêtes environ ; cette année çï j'ai fait construire deux autres pouvant contenir chacune plus de trois mille bêtes, outre une habitation pour moi, consistant en quatre pièces, et une espèce de sallon, où je fais faire une cheminée, chose inconnue dans ces contrées où l'on ne chauffe qu'avec des poëles. Tu vas me demander maintenant avec quoi nous chauffons ces poëles, dans un pays où il n'y a point d'arbres : nous les chauffons avec différentes plantes ligneuses qui croissent dans le steppe et qui sont toutes comprises sous le nom générique de bourriane ; outre cela on se sert de fumier de moutons que l'on coupe dans les bergeries et que l'on met sécher à l'air pendant quelques semaines ; après quoi il devient très bon à brûler ; ici on ne sait ce que c'est que de fumer les terres pour les fertiliser, on brûle tout le fumier pour se chauffer en hiver.

Je vais avoir dès cet automne environ sept mille brebis portières de ce pays, et au premier de novembre, je lâcherai nos béliers là-dessus, et les croisemens commenceront en grand ; comme j'aurai près de huit mille bêtes à nourrir cet hiver, tu juges qu'il faut pour cela une certaine quantité de foin ; j'en ai fait faucher cet été environ quinze mille quintaux, et je vais en acheter quelques milliers de quintaux encore pour n'être pas pris au dépourvu ; si j'en ai de trop, je le vendrai au printemps prochain toujours sûrement beaucoup plus cher qu'il ne m'a coûté. Le foin vaut ici maintenant environ trente cinq copecs le quintal, environ 8 sols de France, mais au printemps il aura doublé de prix.

Si tu étois ici, nous pourrions faire ensemble de jolies parties de chasse à cheval ; j'ai des lévriers, un bon cheval de chasse et je cours de temps en temps quelques lièvres dans le steppe, où il y en a passablement ; nous avons aussi des loups, et j'en ai tué un il y a quelque temps. Avant-hier j'ai pris avec mes lévriers un des plus grands aigles que j'aie jamais vû : il avoit sept pieds d'envergure et je le ferai empailler pour le conserver.

Tu devrois bien si jamais il te vient la fantaisie de voyager, tourner tes pas de ce côté çï et venir passer quelque temps avec nous ; il ne faut point se faire une idée si terrible de ce voyage lointain : ce n'est que quelques tours de roue de plus, car jusqu'à Brody, l'on voyage très commodément en poste et depuis Brody on loue des Juifs qui vous conduisent jusqu'à Odessa ; cela vaut mieux que la poste, qui dans ce moment est détestable sur cette route ; du reste comme ces Messieurs ont des correspondans à Brody, on te soigneroit parfaitement, et on t'indiqueroit la meilleure manière de voyager depuis la frontière jusqu'ici ; un pareil voyage est l'affaire de six semaines au plus, trois mois parmi nous, et six semaines pour le retour, cela fait que dans six mois tu serois de retour à Genève, et pardieu qu'as-tu de mieux affaire dans ce moment que de voyager.

Il doit se faire ce printemps une expédition en Circassie commandée par Mr le duc de Richelieu. Les peuples qui habitent les montagnes du Caucase sont extrêmement guerriers et pillards, ils font de continuelles incursions sur les frontières de la Russie, pillent et brûlent les villages, et emmènent les habitans en esclavage ; ils les revendent ensuite en Turquie ou en Perse, ou même aux Russes contre du sel dont ils manquent. Comme cette année çï, ils ont fait beaucoup d'incursions et ont manqué de prendre le duc de Richelieu lui-même dans un voyage qu'il faisoit chez les Cosaques Zerno-mortz, leurs voisins, on médite de les châtier au printemps et l'on entrera chez eux, avec quelques régimens de chasseurs, et dix mille Cosaques ; je me sens une furieuse envie de m'en mêler, et de voir les Circassiens et leur pays de près, l'expédition ne durera pas plus d'un mois, et je demanderai au duc de me prendre avec lui lorsqu'il ira dans quelques mois. C'est un pays très curieux à visiter, et je pourrai faire quelque relation intéressante de cette campagne et des mœurs des peuples contre lesquels on les dirige. Je l'enverrai à Mallet, qui à ce qu'il paroît veut faire gémir la presse de ses productions, et il pourra fabriquer là-dessus un petit épisode très touchant d'une princesse circassienne enlevée par un Genevois, ou quelque fantaisie dans ce genre là ; en attendant fais lui mille amitiés de ma part, et dis lui que je retiens un exemplaire du premier roman qu'il fera imprimer.

La chasse au fusil, ne va pas mal non plus ici, et nous avons déjà tué 80 perdrix cette année entr'autre 21 dans une seule matinée. Voici le passage des bécasses qui va bientôt commencer, et nous pourrons en mettre bas quelques unes dans mes forêts : plaisanterie à part, j'ai au bord de la mer une certaine étendue de buissons, dans lesquels nous levons des bécasses. Adieu mon cher Naville, tâchons donc de nous écrire quelquefois, et je t'assure que je ne serai pas le dernier à te donner de nos nouvelles. Je suis pour la vie ton ami dévoué

C.R. Pictet

Guillaume dit William Revilliod (1791-1824), frère cadet de Léonard ; il mourra à Odessa.

Edouard Boissier, décédé le 24 avril 1810 âgé de 24 ans ; Naville épousera sa sœur en 1811.

Georges Mallet (1787-1865), allait être adjoint au maire de Genève ; auteur par la suite d'ouvrages d'histoire.

Pictet apprend par l'ambassadeur que le tsar a approuvé la convention négociée en juin avec le ministre de l'Intérieur :

[brouillon] 4 Xbre 1810 A l'ambassadeur Kourakin

Monsieur l'ambassadeur, j'ai reçu la lettre dont V.A. m'a honoré, en date du 27 9bre dernier, par la quelle elle me donne avis que S.E. le ministre adjoint de l'intérieur lui mande que S.M. l'Empereur a approuvé et ratifié dans toute sa teneur, la convention particulière que j'ai conclue à Paris avec S.A. le prince Alexis Kourakin ministre de l'intérieur ; que les 24 mille £ que j'ai reçus, par l'entremise de

V.A. ne seront point comprises parmi les avances et que le remboursement n'en sera point redemandé, qu'enfin le ministre de l'intérieur a fait passer à mon fils les 15 mille roubles qui remplacent les batimens. Je rends grace à V.A. de la communication qu'elle veut bien me faire. J'écris ci inclus à S.A. le ministre de l'intérieur pour le remercier d'avoir soumis et fait agréer à S.M. l'empereur, les explications et réclamations que j'avois à présenter. Je saisi enfin avec empressement l'occasion d'offrir à V.A. tous mes remerciemens pour l'obligeance et la bonté qu'elle a mise dans toute cette affaire. Je la prie d'être convaincue de l'intérêt très vif que j'ai pris à sa santé, à la suite du cruel accident qu'elle a éprouvé. La discrétion seule m'a empêché de lui en offrir directement le témoignage, et je vois avec une extrême satisfaction, par les lignes qu'elle a tracées de sa main, qu'elle en a repris complètement l'usage etc.

Instruit par l'expérience, Pictet précise chaque point de l'arrangement convenu. La signature de l'ambassadeur au bas de sa lettre, non transcrite ici, indique une main embarrassée.

Le ministre de l'intérieur, de retour à St-Pétersbourg, lui confirme la bonne nouvelle :

Le 17/29 novembre 1810

C'est avec toute la reconnaissance dont vous me croyez susceptible que j'ai reçu votre lettre du 11 8bre, accompagnée d'un plan et de l'instruction nécessaire pour l'établissement d'une vacherie. [...] Vous devez être tout à fait tranquille, Monsieur, sur la remise des 95/m roubles que Monsieur votre fils avoit à recevoir d'après l'arrangement que nous avons arrêté avec vous à Paris. L'Empereur a acquiescé à tous les changemens que j'ai trouvé juste de faire dans le projet de contract que le duc de Richelieu m'avoit fait tenir, les ordres pour le paiement de la somme ont été donnés tout de suite, et la nouvelle que l'argent a été délivré à Monsieur votre fils était déjà à Petersbourg avant même mon retour de Paris. En vous tranquillisant sur ce point, Monsieur, je me trouve bien heureux d'avoir coopéré pour le succès d'une entreprise aussi utile.

Désirant être du nombre des premiers pour en profiter et servir en même tems d'exemple pour mes voisins et autres propriétaires de ma province, je me suis adressé à Monsieur votre fils par une lettre, dont je joins ici la copie, pour lui demander la cession de 4 béliers et de 2 brebis. Si vous voulez bien me protéger auprès de lui, pour qu'il ne se refuse pas à ma prière, je vous en serai bien reconnaissant et je mettrai votre complaisance de me rendre propriétaire de six mérinos au nombre des plus grandes obligations que j'ai jamais pu recevoir de qui que ce soit. Veuillez agréer [etc.]

On ne saurait demander plus poliment le prix de sa protection.

Pictet remercie aussi en bonne et due forme le ministre de l'Intérieur. Il lui fait part, un peu abruptement, de son intention de demander très bientôt l'augmentation de la concession aux 12.000 dessiatines convenue :

[Brouillon] Lettre officielle et sur papier de cour.

Au prince Alexis Kourakin ministre de l'intérieur le 4 Xbre 1810

Monseigneur, S.E. l'ambassadeur à Paris, m'instruit officiellement, en date du 27 9bre que S.M. l'Empereur a approuvé et ratifié dans toute sa teneur, la convention particulière que j'ai conclue à Paris, le 23 juin dernier, avec V.A. Je vous prie Monseigneur d'agréer mes très humbles remerciemens de l'intervention de V.A. pour faire parvenir à S.M. les explications et réclamations d'après les quelles Elle a daigné approuver le contrat. Je prie maintenant V.A. de vouloir bien faire passer à mon fils, à Odessa, le titre de propriété de la terre d'Engelheva, avec les plans qui peuvent y être relatifs. Le

nombre de mes troupeaux est déjà assez considérable pour exiger, avant l'été prochain, l'usage entier des 12 mille dissatines concédées. Je suis etc.

Cette lettre, comme celle à l'ambassadeur Kourakine, ne mentionne pas que le solde du prêt, soit 80.000 roubles, qui devait être remis à son fils le 1<sup>er</sup> août, a été versé tardivement ; en décembre, Pictet devait pourtant être au courant.

Engelheva doit son nom à son précédent propriétaire, un général Engel (Revilliod).

Les mérinos ont été donnés en vain : Kourakine n'est plus ministre de l'Intérieur :

St-Petersbourg le 12/24 février 1811

Monsieur j'ai reçu avec les sentimens de la plus parfaite reconnaissance votre lettre du 9 de janvier, où il vous a plut de m'annoncer votre consentement à la demande que je vous ai faite de me céder six mérinos du troupeau que vous avez fait passer en Russie. J'accepte, Monsieur, l'offre que vous voulez bien m'en faire comme une marque de vos sentimens très précieux pour moi et comme un souvenir de votre amitié que j'ambitionnerai toujours de conserver.

C'est bien d'après les règles que vous avez tracé dans votre cours d'agriculture que je compte diriger mes soins pour la propagation de la race pure et pour les croisemens. Les six mérinos que vous avez la complaisance de me donner seront le noyau de l'entreprise que je vais former ; elle auroit été plus en grand s'il y avoit moyen de songer à des spéculations dans l'étranger ; mais le cours du change qui a baissé à un point qu'il étoit impossible de prévoir, arrette tout désir et il n'y a point de fortune, qui permette de s'en occuper pour le moment ; aussi je conçois très bien qu'il doit arretter vos vues d'entreprendre actuellement une nouvelle importation. [...]

Je suppose que vous avez déjà entre vos mains ma réponse sur le contenu de la lettre que vous m'avez écrit sous le couvert de Mr de Rall ; j'ai eu l'occasion de traiter l'objet dont vous me parlez avec Mr de Kosodawleff qui à ma grande satisfaction m'a paru être tout porté à seconder vos vues. Il m'a promis de s'occuper de cette affaire sans aucun délai et de vous communiquer tout de suite la décision qui aura lieu. [...]

Les gazettes ont du vous annoncer, Monsieur, que Sa Majesté l'Empereur a eu la bonté d'accéder à ma prière en m'accordant un congé illimité pour les soins que ma santé exige et que le portefeuille de l'intérieur est confié à Mr de Kosodawleff qui a eu en même tems le titre de ministre ; cela sera donc directement à lui que vous devez vous adresser, Monsieur, pour tout ce qui peut avoir raport à vos établissemens chez nous et aux projets d'amélioration de l'entreprise que vous avez formé. Veuillez [etc.]

le prince Alexis de Kourakin

[reçu le 16 avril]

Osip Petrovitch Kozodavleff (1754-1819), ministre de l'Intérieur 1811-1819.

La lettre de Pictet à Kourakine par l'entremise du banquier de Rall n'est pas au dossier. Elle semble porter sur l'octroi du prêt supplémentaire.

Rien ne venant, Pictet s'adresse au nouveau ministre de l'Intérieur, le troisième, après Kotchoubey et Kourakine, depuis le début de son affaire en 1807, pour lui raconter l'histoire et les déboires de son entreprise ; je n'en reprends ici que les détails inédits :

[copie] A S.E. le ministre de l'intérieur Kosodawleff 15 juin 1811

Monseigneur je supplie V.E. de fixer un moment son attention sur l'établissement que j'ai formé près d'Odessa pour l'amélioration des races de brebis. Le contract signé à Paris le 23 juin 1810, qui est entre les mains de V.E. lui retracera les principales circonstances de cette entreprise. [...]

Le rouble en assignations de banque valoit au 1<sup>er</sup> aoust 24 sols de France, et au 22 9bre, il ne valoit plus que 17 sols. Il a donc résulté de ce que les engagements n'ont pas été remplis envers moi, 1<sup>o</sup> une difficulté fort désagréable avec la maison D'Espine et Revilliod qui réclame de moi des dédommagemens ; 2<sup>o</sup> un retard funeste dans l'achat des brebis. Elles avoient beaucoup baissé de prix ; une partie se trouvoient déjà pleines, quoiqu'on les vendit pour vacantes ; il falloit les acheter par petits lots à de grandes distances les uns des autres dans la Pologne, passer par des entrepreneurs peu difficiles sur la qualité ; un grand nombre étoient tachées ou noires et il fallut les écarter ; beaucoup portoient le germe de la pourriture, maladie du foie qui dure souvent plusieurs mois, et qui les a consumées lentement. Enfin un des lots de ces troupeaux nous apporta le fléau de la clavelée. Mon fils ordonna immédiatement l'inoculation de tous les troupeaux pour amortir la malignité de la maladie. Malgré cela elle a été fatale à un certain nombre de béliers purs et à beaucoup de brebis communes. Une circonstance désastreuse de cette clavelée, c'est qu'elle désoloit les troupeaux dans le moment où la monte auroit dû se faire. Les béliers affoiblis et amaigris n'ont fait la monte que foiblement. Un grand nombre de brebis ne sont pas devenues pleines ; et parmi celles qui l'étoient, 500 ont péri étouffées dans les bergeries où elles se pressoient jusqu'à suffoquer par un froid de 15 degrés pendant un metel de plusieurs jours survenu au printemps, dont la violence et la durée étoient sans exemple. Les lettres que je reçois en date du 9 mai me mandent que sur les mille agneaux métis nés à cette époque, mon fils n'en a perdu que sept : fait bien remarquable, et qui peut encore augmenter le regret de tous les contretemps qui se sont multipliés jusqu'ici. [...]

Si je n'eusse éprouvé aucun retard dans le paiement des fonds, mon entreprise seroit maintenant en pleine prospérité. C'est ce retard qui a fait tout le mal. Si encore en juillet 1810, les fonds promis avoient été payés, nous aurions évité les malheurs les plus graves qui ont accablé l'établissement. J'ai actuellement à Odessa une masse d'étalons inutiles et qui perdent chaque année un cinquième ou un quart de leur valeur intrinsèque puisque cette valeur dépend du nombre d'agneaux qu'ils peuvent créer. [...]

Mes moyens ne me permettent plus les nouveaux achats de brebis qu'il faudroit faire pour employer ces étalons. Sous le rapport de l'intérêt public, cet état de chose est fort déplorable. [...] Il seroit bien facheux de ne point employer les précieux germes dont j'ai mis la Russie en possession, de laisser vieillir et périr inutiles ces étalons qui ailleurs sont recherchés avec tant d'empressement pour la création des métis. Je sollicite de l'équité de Sa Majesté l'Empereur, comme une compensation des pertes que m'a fait éprouver le retard des payemens au-delà des époques promises, un nouveau prêt de 30 à 40/m roubles aux mêmes conditions que le précédent, en observant qu'il est de la plus grande importance afin que la monte de la saison ne soit pas de nouveau perdue pour le pays que ces fonds soient remis, sans le moindre retard, à mon fils [...] afin que les emplettes de brebis aient lieu au plus tard dans le mois d'aoust. Si V.E. ne jugeoit pas convenable de proposer à S.M. que cette avance me fût faite, sans intérêts, je la supplie d'obtenir au moins qu'on m'avance cette somme, ou une somme plus forte, pour quelques années, avec un intérêt modique. La réussite d'une entreprise extrêmement importante pour l'exemple, dans les provinces méridionales en dépend absolument.

Nous avons épuisé dans la 1<sup>ère</sup> année toutes les mauvaises chances de maladie et de climat. Mon fils a pris l'expérience des difficultés locales. Il a formé de bons bergers. Il supporte avec courage et patience les inconvéniens de la vie solitaire du steppe, et persévère pour faire réussir une entreprise dont le bienfait sera apprécié à sa valeur dans quelques années. [...] Enfin, je priois V.E. de remarquer que mon entreprise s'est faite dans de si grandes proportions, que les dépenses, les hasards et les difficultés en étoient si considérables, qu'il ne falloit pas moins que l'exécution littérale des engagements de la Couronne pour que je pusse surmonter tous les obstacles.

Il est un autre objet que je désire soumettre à l'attention de V.E. La provision de foin indispensable pour l'hiver est de 9 à 10 squirds par millier de brebis. Il faut que ce foin soit coupé avant que d'être trop dur sans quoi les brebis pleines sont mal hivernées. Il faut par conséquent beaucoup de bras dans

le même moment lorsqu'il s'agit de faucher et d'enmagasiner les provisions d'un troupeau considérable. Or ces bras manquent. Ce n'est qu'avec de très grands frais et encore d'une manière imparfaite que nous avons fait l'année dernière la provision d'un foin qui s'est trouvé trop dur. Ma terre étant très voisine d'Odessa, cette difficulté pourroit être levée si S.M. daignoit ordonner que la garnison de la ville fournit annuellement cette corvée. Si le don d'un certain nombre de familles de paysans de la Couronne pouvoit être obtenu en faveur d'une entreprise qui, j'ose le dire, mérite toute la protection du gouvernement, le grand obstacle dont je parle, et qui existe aussi pour la tonte des brebis, seroit écarté. J'aurois de cette manière le moyen de former une école de bons bergers semblable à celle que j'ai eue chez moi, pendant cinq ans et dont l'influence a beaucoup contribué au progrès de cette industrie dans nos départemens et de proche en proche dans toute la France.

Metel (metel') : tempête de neige.

Skird : mesure russe correspondant à une meule.

Les paysans de la Couronne sont des serfs. Il fallait être noble pour posséder des « âmes », ainsi qu'on les appelait. Ce serait donc pour ce motif, que Pictet, opposé par principe aux décorations et pensions de l'étranger, invoquant la bonne conduite de Charles René pendant la peste de 1812, sollicitera et obtiendra en 1814, en produisant ce qu'il appelle ses titres de noblesse, le titre de conseiller aulique et la croix de chevalier de Sainte-Anne pour laquelle il fallait faire ses preuves. (Cf aussi la note p. 89).

De Richelieu, que Pictet a mis au courant de sa nouvelle demande de prêt :

Odessa ce 1/13 septembre 1811

Votre fils m'a remis, Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, et je saisis avec bien de l'empressement cette occasion de renouer une correspondance qui étoit à la fois si intéressante et si agréable pour moi. Des courses continuelles, une expédition militaire qui m'a tenu assez longtems, enfin un voyage à Petersbourg pendant le quel j'avois été fort occupé l'avoit interrompu malgré moi, et j'en étois d'autant plus fâché que bien sûrement tout est profit pour moi dans ce commerce. Vous avez rompu le silence, et je vous en remercie, j'espère que dors en avant je n'aurai plus à me reprocher aucun mécompte de cette espèce.

J'ai été bien affligé de ceux qu'a éprouvé M. votre fils dans les commencemens de son entreprise, comme il ne peut y avoir de sa faute qu'en tant qu'il auroit manqué à quelques formes qu'il ignoroit, dans les contracts qu'il a fait, vu le peu d'expérience qu'il avoit encore du pays, l'auroit égaré dans quelques occasions, je me flatte que vous ne lui en aurez pas voulu, tout se réparera par sa persévérance et sa bonne conduite. Je n'en ai aucun doute, et je suis assuré que la carrière qui lui est ouverte sera aussi honorable qu'utile pour lui, et pour le pays.

Si je puis vous être utile auprès du ministre dans la nouvelle demande que vous avez formé, je le ferai avec un extrême plaisir, je voudrois que vous pussiez prospérer vite et sans obstacle, mais ils sont inséparables des avantages qu'offre un pays neuf. Il est impossible de se flatter de trouver toutes les ressources en bras, en ouvriers, tous les moyens de contracter avec sûreté dans un pays encore si peu peuplé, et où la population ne s'est pas formé de ce qu'il y avoit de mieux dans les pays voisins. Mais c'est précisément à cause de ces inconvéniens que cette contrée présente de tels avantages pour l'éducation des troupeaux qu'il n'y a aucun pays qui puisse supporter avec nous la concurrence dans cette branche d'industrie. Aussi ces avantages commencent ils à être si bien sentis, que l'on peut dire que l'amélioration des laines est aujourd'hui l'occupation favorite et principale des propriétaires de ces provinces. Elle y fait véritablement des progrès très considérables, et qui deviendront bien importants par la suite.

M. votre fils a profité de cette circonstance pour se procurer une ressource qu'il n'auroit pas eu sans cela. Par l'arrangement qu'il a fait avec M. Rainaud, et dont sûrement vous êtes instruit, il s'est mis à

même d'augmenter le nombre de ses brebis communes, ce qui donnera de l'emploi à ses béliers, et nous y gagnons en général une plus grande production de laines fines. Nous avons grand besoin d'en augmenter la quantité puisque la fabrique d'Ekatherinaslaf ayant été fort étendue d'après le plan que j'avois présenté, pourra désormais fabriquer tout le drap fin nécessaire pour habiller les officiers de notre armée. Nous en aurons déjà l'année prochaine 60 à 80 mille archines, et toute cette laine est fournie par les troupeaux améliorés de mes trois gouvernemens. En outre on n'a pas laissé d'en exporter à l'étranger, et d'en envoyer à Moscou. Comme on a eu le bon esprit de ne pas en défendre l'exportation, nous ne serons jamais embarrassés autant que nous en pourrions produire.

J'ai établi un troupeau dans chacune de nos colonies, et j'espère que cette seule branche de leur économie suffira pour acquitter la dette que les colons ont envers la Couronne pour les secours qu'ils en ont reçu. Plus lentement mais tout aussi sûrement viendra la culture du meurier, et la récolte de la soie dont on commence à avoir une quantité assez signifiante en quelques endroits. Ces deux branches suffiroient seules pour enrichir ce pays, mais combien d'autres choses ne pourroit on pas y faire. Il n'y manque que des hommes, et des capitaux, et pour les avoir il ne lui faut que la paix.

Pardon de vous entretenir toujours de nous, on a bien raison de dire qu'il n'est rien de pis que les gens qui n'ont qu'une affaire et comme je n'en ai point d'autre que de faire fleurir ce pays autant qu'il est en mon pouvoir, je suis toujours entraîné à en parler. J'aimerois beaucoup mieux que ce fut de bouche, et je voudrois bien si nous faisons la paix, que vous vous décidassiez à venir donner un coup d'œil à vos possessions de la Nouvelle Russie. D'après ce que m'avoit dit M. votre fils, je m'étois flatté que ce n'étoit pas tout à fait un vain espoir. Je m'estimerois bien heureux de vous faire les honneurs de cette nouvelles contrée. Je suis sur que je tirerois bon parti de cette visite. Dites moi, je vous prie, que ce n'est pas tout à fait un château en Espagne.

Soyez assuré, Monsieur, que dans tous les temps et partout j'attacherai le plus grand prix à entretenir, et resserrer mes rapports avec vous. Recevez les sentimens d'estime et de considération très distinguée avec les quels j'ai l'honneur d'être [etc.]

Richelieu

Brody / A Monsieur / Monsieur Pictet de Rochemont / à / Genève

Après une interruption de la correspondance de presque six mois, Pictet prie Richelieu de l'aider à obtenir le nouveau prêt qu'il a demandé au ministre Kozodavlef ; il semble qu'un malentendu se soit produit sur ce point entre Pictet et son fils :

[brouillon] Au duc de Richelieu à Vienne 3 février 1812

[...] petits intérêts, au milieu [...] elle est chargée mais j'y suis forcé [illisible] inquiétude que me donne l'établissement de Lancy que j'ai formé sous la protection de V.E.

Je rappelle que je n'aurois jamais songé à envoyer là bas un capital de 500.000 francs en mérinos et à y dévouer mon fils, si je n'avois eu la conviction que l'avance promise par la Couronne me seroit délivrée au moment de l'arrivée des troupeaux. Toute l'espérance du succès de l'entreprise étoit fondée là-dessus, puisqu'il falloit 1° que j'achetasse promptement un nombre de brebis du pays proportionné à celui de mes étalons, 2° que je payasse à Mrs d'Espine et Revilliod, une commandite de 40/m roubles convenue avec eux, clause qui avoit décidé leur établissement à Odessa. Cependant les fonds manquèrent pour l'achat des brebis dans l'automne 1809, et les béliers furent inutiles cette année là. Ce fut déjà une grande perte pour le pays et pour moi. En juin 1810 n'étant point encore payé des sommes promises, j'allai à Paris pour représenter au ministre de l'intérieur qui s'y trouvoit comme ambassadeur extraordinaire le tort que me faisoit ce retard. Il le sentit. Il signa un contrat que S.M. l'Empereur daigna ratifier, et qui me promettoit la remise des fonds avant le 1 aoust 1810, époque fatale pour le payement de ma commandite à Mr d'Espine. Cependant ces fonds ne m'ont été payés que le 6 7bre et le 22 9bre. Au 1<sup>er</sup> aoust le rouble valoit 24 sols de France et au 22 9bre 17 sols

seulement. Il en a résulté une grande perte pour moi, 1° parceque je ne [illisible] ; 3° parceque les achats faits très tard et à [illisible] mauvais. Les troupeaux achetés apportèrent le claveau, mon troupeau pur en fut décimé ; la monte se fit très mal, et nous n'eûmes pas le quart des agneaux que nous devions avoir.

Après tant de pertes et de mécomptes, après avoir hiverné deux ans de suite inutilement quatre à 500 étalons précieux qui vieillissoient, tout cela uniquement par ce que les engagements de la Couronne n'avoient pas été remplis, il sembloit que j'avois quelques droits à des dédommagemens.

Le 15 juin 1811, je rappelai les faits au ministre de l'intérieur [Kozodavlef], et comme nous manquions de fonds pour de nouveaux achats devenus indispensables, je demandai un nouveau prêt de 30 à 40/m roubles aux mêmes conditions que le précédent. J'envoyai à mon fils copie de ma lettre pour qu'il vous en donnât connoissance, Monsieur le duc ; V.E. eut la bonté de m'écrire en date du 13 7bre dernier, qu'elle étoit disposée à faire valoir ma demande auprès du ministre. Je pense que mon fils négligea alors de rappeler à V.E. les raisons d'équité et de justice sur les quelles ma réclamation étoit fondée, ou que le détail a échappé ensuite à V.E., puisque au retour de son dernier voyage en Crimée, elle parut surprise de ma demande quand mon fils eut l'honneur de lui en parler. [illisible] que vous l'êtes, Monsieur le duc, c'est pour cela que [illisible] de l'importance à vous rappeler qu'on n'a pas [illisible] engagements pris que par cette raison, le capital considérable que j'ai transporté là bas en bêtes pures, se trouve compromis ; que je n'ai d'autre manière d'en tirer parti pour le pays et pour moi-même que d'avoir promptement beaucoup de brebis du pays pour croiser ; que je manque des fonds nécessaires pour de nouveaux achats, et que quand je demande au gouvernement un nouveau prêt (en offrant même si on l'exige d'en payer l'interêt) je fais une réclamation modérée pour un grand dommage que j'ai éprouvé.

Je reviens donc à V.E. avec une pleine confiance dans son équité pour la supplier de vouloir bien lever les obstacles qu'il pourroit y avoir à l'exécution de la promesse que le ministre m'a faite d'un nouveau prêt (à la vérité avec interêt) si je pouvois offrir les suretés convenables. L'inventaire de mon troupeau au prix moyen du pays offre un capital de 200/m roubles au moins, et par conséquent une sureté bien suffisante, indépendamment des constructions, des animaux de trait, et de l'amélioration des terrains par des plantations etc. Il m'importeroit beaucoup que la remise de ces fonds ne fut pas trop retardée. Mon fils ayant ma procuration pour faire les quittances et prendre les engagements nécessaires, aucune cause de retard ne peut dépendre de nous. J'en ai encore écrit au ministre le 13 janvier dernier. Je me recommande là-dessus, Monsieur le duc, à votre bienveillance.

[illisible] un peu prolongé [illisible] bien tenté de prendre [illisible] aller lui faire ma cour. J'envie à mon ami [illisible] D. C. la connoissance personnelle qu'il aura faite de V.E., et je m'attends à tous ses remerciemens pour avoir été l'occasion des relations directes qu'il a avec vous, Monsieur le duc.

Mr Saloz l'artiste vétérinaire dont mon fils a parlé à V.E. est tout prêt à partir si on le dispense de l'examen à Wilna, et qu'on accepte la condition de partage de son temps entre le public et moi. Il a l'estime des sujets les plus distingués qui soient sortis de l'école d'Alfort, et il s'est fait une grande réputation en Suisse pendant une pratique de 9 ans. Mr de Balachest, ministre de la police générale paroît mettre de l'importance à son acquisition, car l'ambassadeur à Paris m'en a écrit de sa part.

Autre lettre dont le haut des pages est gâté par des mouillures.

On verra (lettre du 8/20 mars ci-dessous), que Richelieu n'est pas allé à Vienne comme il en avait le projet.

Je ne sais sur quelle lettre s'appuye Pictet pour parler d'une promesse de nouveau prêt ; il s'agit peut-être de la réponse de Kozodavlef à sa lettre du 15 juin 1811 ci-dessus, qui manque au dossier. En tout cas, l'octroi du prêt est subordonné à des sûretés.

D.C. fait penser à Augustin Pyramus De Candolle (qui écrivait ainsi son nom), mais il ne parle pas dans ses Mémoires et Souvenirs d'un voyage à Vienne à cette époque.

Jean-François Saloz (1774-1851), de Moudon, se distinguera pendant la peste de 1812 ; il sera nommé vétérinaire en chef du gouvernement de Cherson. L'école vétérinaire d'Alfort près de Paris, fondée en 1766, passait pour la meilleure de France.

Alexandre Dmitrievitch Balatchov (1770-1837), ministre de la police de 1810 à 1819.

Richelieu lui répond :

Odessa 8/20 mars 1812

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que Mr votre fils m'a remise exactement. J'étois déjà informé par le ministre de l'intérieur du contenu de la demande que vous lui avez adressé et je vous avouerai avec ma franchise ordinaire, que la clause des intérêts que vous consentiez à payer, ne m'étant pas alors connue, mon avis a été que ce nouveau prêt ne vous fut accordé que sous la condition expresse que vous voulussiez nous enrichir encore de 200 belles betes à laine de votre troupeau de Lancy. Je me suis expliqué loyalement à ce sujet avec Mr votre fils, et j'espère que vous ne serez pas plus fâché contre moi qu'il ne l'a été lui-même, ayant eu lieu d'être bien satisfait de la noblesse de sa manière de penser.

Maintenant ayant reçu une nouvelle communication du ministre touchant les intérêts de cette somme que vous êtes d'accord de payer, je me suis hâté de lui mander que dans ce cas je ne voyois aucun obstacle à ce que cette somme vous fut accordée, mais même qu'à juger d'après les batisses que vous aviez faites sur cette terre, par l'augmentation considérable de vos troupeaux, on ne pouvoit former aucun doute que le nouveau capital ne fut employé d'une manière très utile à l'Etat. Je ne doute donc pas qu'il vous soit accordé, et dans une course que je vais faire à Petersbourg, car vous aurez su que je n'ai pu aller à Vienne, je presserai pour que le paiement en soit effectué le plutôt possible. Néanmoins si les circonstances le permettoient, je persiste à croire qu'il seroit même avantageux pour vous d'augmenter le troupeau de laine fine que vous possédez ici, par quelque détachement de celui de l'ancien Lancy. Mais j'ignore s'il y a quelque possibilité, et je crains bien que la chose soit bien difficile, au moins pour le moment. Puissent de plus grands maux n'être pas la suite de l'orage que nous voyons se former. Il semble qu'il seroit temps de laisser respirer la pauvre humanité.

Veillez bien, Monsieur, recevoir l'assurance de la parfaite estime [etc.]

Richelieu

[reçu 23 avril 1812, rép. 5 fév. 1813 dont copie]

L'orage qui se prépare éclatera en juin quand la Grande Armée de Napoléon, franchissant le Niémen, envahira la Russie.

Charles René, sortant semble-t-il d'un long silence, relate à ses parents l'épidémie de peste qui a dévasté la région d'Odessa et la part qu'il a prise en la combattant :

Novoi Lancy, près Odessa 28 Xbre 1812

Vous avez su que la peste avait régné à Odessa, mais vous n'avez eu aucun détail sur la violence et la malignité de ce terrible fléau. Apporté de Constantinople à Odessa malgré la quarantaine, il n'a pas tardé à se répandre rapidement dans la ville et les environs. Une assez grande quantité de villages du district jusqu'au Bog, ont été infectés. La maladie s'est manifestée même au-delà du Bog, quoiqu'une quarantaine sévère eût été établie sur tous les passages du fleuve.

La consternation était générale. Tout fuyait de la ville dans les campagnes. Chacun était renfermé chez soi comme dans une forteresse. La défiance, la terreur régnaient partout. J'étais retiré à Novoi-Lancy depuis trois semaines, ne voyant personne et faisant faire une garde sévère. Je m'étais pour ainsi dire échappé de la ville, où mes amis étaient, de leur côté, tout à fait renfermés, lorsque la peste s'est

déclarée dans le village de la comtesse Potocky, qui nous touche, ainsi que dans quelques villages plus éloignés.

Alors j'écrivis au duc de Richelieu pour lui offrir mes services, afin de tâcher d'arrêter la contagion, soit par des mesures de police, soit en faisant couper toute communication entre les villages infectés et ceux qui ne l'étaient pas encore. Le duc me répondit en me témoignant sa reconnaissance et en m'envoyant des pleins-pouvoirs pour prendre dans tous les villages et campagnes à ma portée, depuis Odessa jusqu'au Bog, les mesures que je croirais propres à arrêter la propagation du mal. Il mettait sous mes ordres la police de campagne et les cosaques des différents cordons, afin de pouvoir employer la force en cas de résistance aux ordres.

Je m'associâi Saloz (artiste vétérinaire envoyé de Genève à Odessa l'année dernière) dans cette expédition, pour des remèdes et des mesures préservatives, sachant qu'il avait suivi à Paris les cours de Desgenettes, le premier médecin de l'armée d'Egypte qui avait détaillé à ses étudiants les moyens qu'il avait employés dans la peste dont cette armée fut attaquée. Effectivement j'ai fait appliquer ses remèdes avec succès, comme vous le verrez.

J'avais donc sous mes ordres un pays de plus de trente lieues de long sur sept à huit de large, c'est-à-dire de plus de 200 lieues carrées.

Le danger à courir pour nous était assez grand, puisque nos fonctions exigeaient que je fusse souvent dans des endroits pestiférés pour établir des lazareths, séparer les malades et les suspects des gens sains, faire brûler les effets des morts, enterrer les cadavres, incendier les maisons empestées, et enfin distribuer des remèdes aux gens attaqués de la contagion.

Je commençai en conséquence par envoyer Auguste, Joseph Gau et Chevalier à la bergerie de Belair, en nous interdisant toute communication les uns avec les autres, excepté à une distance convenable. J'ai été souvent fort exposé, la Providence a bien voulu permettre que je me tirasse d'affaire, et certes, lorsque je me rappelle combien de fois je me suis trouvé tout au milieu de la peste, et appelé à pénétrer dans des maisons plus ou moins infectées, je regarde comme une grande faveur du Ciel d'avoir été constamment préservé.

Quels spectacles déchirants, quelles scènes affreuses se sont passées sous mes yeux ! Combien de fois j'ai dû m'endurcir l'âme contre les pleurs et les supplications d'une mère à laquelle on arrachait ses enfans malades, ou d'un père qu'on séparait de sa famille pour l'envoyer dans un hôpital de pestiférés, c'est-à-dire à une mort presque certaine ! Des familles entières expirantes, des cadavres, des mourants, des malades, tous entassés les uns sur les autres, sans secours, sans nourriture, fuis par tout le monde, abandonnés de la communauté des hommes dont ils étaient devenus les plus cruels ennemis ! Rien ne peut donner l'idée de ce que c'est qu'un pareil fléau, et un pareil spectacle. Et voilà ce que j'ai eu le plus souvent sous les yeux pendant plus de deux mois. La plus grande sévérité dans les mesures était nécessaire pour arrêter le mal, car le salut de quelques individus ne pouvait entrer en balance avec celui de la communauté entière, et j'ai eu le bonheur et la satisfaction de réussir à arrêter la contagion dans mon district. Souvent j'ai pu porter des paroles de consolation et d'encouragement à un malade, et faire renaître chez lui l'espérance que moi-même je n'avais plus. Un assez grand nombre ont été guéris par les remèdes qu'ordonnait Saloz, qui, dans cette épreuve, a montré beaucoup de zèle et de courage. Le duc m'écrivait : « Songez moins à sauver les malades qu'à préserver les bien-portants. Il est prouvé que, dans cette maladie, la nature seule peut sauver et que les remèdes sont inutiles. »

Quelque temps après je lui ai répondu par un rapport dans lequel je lui disais que, sur 25 malades aux quels les remèdes avaient été administrés en ma présence, 14 étaient en pleine convalescence et ils se sont complètement guéris depuis. L'expérience était probante, aussi j'ai continué à faire administrer les remèdes, et au moins le tiers des individus qui les avaient pris de suite, ont été sauvés. Ainsi, par exemple, dans un village de 200 habitans, 45 étaient morts lorsque j'y arrivai pour la première fois, et aucun n'avait été guéri. Dès lors, il y a eu encore 85 malades aux quels les remèdes ont été administrés plus ou moins régulièrement, et sur ce nombre 60 sont morts et 25 sont guéris. Il y a eu en tout plus de

50 malades sauvés dans mon district. J'ai eu 4 villages infectés : dans 2 le mal a été promptement arrêté ; dans les deux autres la peste a fait plus de ravages, et dans l'un de ces deux, plus de la moitié de la population a péri. Du reste aucun nouveau village de mon district n'a été infecté depuis que j'en ai reçu l'administration. Je puis dire que nous avons été heureux dans nos soins, car je crois que dans de pareilles circonstances la prudence humaine seule ne peut pas grand-chose.

Depuis plus de trois semaines le mal est arrêté partout, et je n'ai pas un malade nulle part. Le duc est absent depuis un mois, pour prendre des mesures dans tout son gouvernement, il a pris Saloz avec lui et doit être de retour dans peu de jours. Je crois que cela vaudra à Saloz une amélioration dans sa situation.

Les moyens préservatifs que nous avons employés pour nous sont les frictions d'huile chaude faites le soir avant de se coucher. J'en ai fait faire à nos gens, ainsi qu'à tous ceux qui étaient à portée de la contagion, et je m'en suis bien trouvé. Du reste j'ai toujours pris toutes les précautions que permettait mon emploi et que la prudence suggérait. Trois ou quatre fois je me suis cru attaqué, mais ce n'étaient que des retours de fièvre occasionnés par la fatigue, et dont les symptômes étaient les mêmes que ceux de la peste, c'est-à-dire des maux de tête et des vomissements. Je vous avoue que j'ai eu quelquefois la sueur de l'angoisse sur le front ; je ne craignais pas la mort, j'aurais succombé pour une bonne cause, et en entamant cette tâche, j'avais fait le sacrifice de ma vie. Mais mourir à 25 ans, loin des siens, loin de tout ce qui vous est cher, mourir d'une maladie cruelle, abandonné de tout le monde, car un homme attaqué de la peste devient l'ennemi du genre humain, et son cadavre est trainé par les criminels avec des crocs de fer ! Grâce au Ciel je n'ai eu que la peur, et la religion m'a soutenu dans ces cruels moments, où peut-être l'imagination seule me persuadait que j'étais attaqué.

Actuellement tout danger est passé, tous nos gens ont été préservés, le mal est arrêté partout, même à Odessa, et il ne nous reste qu'à remercier Dieu de notre délivrance. Je n'ai eu d'autre mal que quelques retours de fièvre, occasionnés par l'obligation de bivouaquer quelque fois en plein air, par des nuits froides, car je n'osais coucher dans aucune maison.

Le duc m'a écrit les lettres les plus obligeantes, et j'attendrai son retour pour lui faire le satisfaisant rapport que je n'ai plus aucun malade nulle part. Il n'y aura plus que quelques précautions à prendre pour détruire les effets et les habitations de ceux qui sont morts. J'attends pour cela les décisions du duc.

Il est difficile de se faire une juste idée de ce que c'est que cet affreux mal, et du noir que cela répandait dans l'âme de ceux qui comme moi, étaient les continuels témoins de ses ravages. La défiance et la terreur étaient empreintes sur toutes les figures, l'on fuyait tout étranger et l'on se défiait de lui comme si l'on était déjà certain qu'il portât le funeste poison.

La ville avait été complètement fermée, des gardes répandus partout empêchaient que personne ne sortît de chez soi. J'avais du duc un permis spécial pour entrer et sortir, pour faire mes rapports. Plus de la moitié de la population de la ville avait fui ; l'autre était renfermée, ensorte que l'on ne voyait pas un être vivant dans ces rues naguères si peuplées.

Beaucoup de personnes en ville ont offert leurs services pour surveiller l'exécution des mesures ordonnées par le duc, et veiller à ce que les gardes fissent leur devoir. Mon ami Revilliod a été du nombre, et s'est acquitté de sa mission avec autant d'activité que d'intelligence.

Huit médecins ou chirurgiens sont morts en faisant soigner les malades. Il n'est resté que le brave docteur Laban qui, dans cette périlleuse circonstance, avait offert ses services. Le fléau a porté principalement sur le petit peuple. Tous ceux qui se sont soigneusement tenus enfermés, ont échappé sains et saufs. Le nombre des morts dans cette ville s'élève environ à 4000 ; c'est à peu près le tiers de ce qui y était resté.

Le duc a été dans des inquiétudes et des angoisses que vous pouvez imaginer. Les malades étaient transportés à l'hôpital dans un char précédé d'un drapeau rouge. Chaque fois que j'allais en ville, je rencontrais le fatal cortège. Moi-même j'étais fui de tout le monde comme un pestiféré, et je n'entraï

pas dans la maison de nos amis Espine. Je n'y ai été admis qu'à la dernière fois que j'ai été à la ville, où nous avons célébré en bons Genevois la fête de l'Escalade. Je vous ai envoyé dans ma dernière des couplets de ma façon qui furent chantés à cette occasion.

Je crois que le mal a été arrêté par l'hiver extrêmement précoce, mais le remède a été violent, c'est à dire que nous avons éprouvé le plus affreux métel (tempête de neige), dont les annales de ce pays fassent mention.

Ce document, intitulé « extrait conforme au texte original », est de la main de Théophile Pictet, fils de Charles René, qui note en marge : « Copie de l'extrait d'une lettre de mon père écrite en 1812 à ses parents, et que Mme Eynard qui le tenait de Mad. de Lessert (de Paris) m'a prêté pour que j'en donne communication aux membres de la famille que cela intéresse le plus. » Il existe aussi une transcription par Edmond Pictet, avec quelques corrections de style, dans BGE, SHAG, papiers Edmond Pictet N° 55. Charles René a en outre laissé un long mémoire à la fin duquel il a copié le tableau qu'il avait remis à Richelieu du nombre des malades, des morts et des guéris dans les quatre villages de Tchitchafka, Koblewska, Karamislaf et Antchekrak.

« Le docteur Laban, après avoir fait le tour du monde avec l'expédition de l'amiral russe Krusenstern (1803-1816), et porté dans tous les parages visités le bienfait de la vaccine, s'était retiré à la campagne où il vivait tranquille, lorsqu'apprenant que la contagion s'était manifestée à Odessa, il offrit ses services au duc de Richelieu, et vint s'établir à la ville pour y soigner les malades. » (note de Théophile Pictet).

Charles-René a conservé les billets qu'il a reçus du duc de Richelieu et la lettre qu'il lui a adressée à la fin du fléau :

Je vous suis extrêmement reconnaissant de votre zèle et vous envoie les papiers nécessaires pour pouvoir opérer avec M. Saloz. Tachez d'arrêter les progrès du mal, et vous aurez rendu un grand service à l'humanité. Tout à vous.  
Richelieu

Ce 12 octobre [1812]

Je vous envoie le papier que vous désirez, Monsieur, [...] Si la ville est mise en quarantaine je vous enverrai le billet qu'il vous faudra pour entrer et sortir. Veuillez bien prendre toutes les mesures nécessaires pour que les gens qui sortiront d'Odessa ne puissent s'arrêter dans aucun village, je vous renouvelle tous mes remerciements ainsi que les témoignages de ma parfaite estime pour votre belle et honorable conduite. Richelieu

Je suis on ne peut plus reconnaissant des soins que vous vous donnez, et dont vous ne pouvez trouver la récompense que dans votre cœur, et dans le succès qui vous accompagne. Je remercie également M. Saloz du mémoire qu'il m'a communiqué. Veuillez vous occuper surtout des postes, celle de Koblewska est dans le step, il leur sera impossible d'y passer l'hiver. Ne pourroit on pas leur creuser une zemlanka [abri souterrain], car s'ils reviennent dans la maison de poste du village, j'y prévois beaucoup d'inconvénients. Faites moi le plaisir de voir ce qui conviendra le mieux, et agissez en conséquences si les choses vont plus mal, au lieu de s'améliorer. S'il y a beaucoup de personnes comme vous, nous nous en tirerions, mais ces personnes sont rares ; donnez moi des nouvelles quand il y aura quelque chose d'important, et croyez à mon bien véritable attachement, et à ma parfaite estime  
Richelieu

Il n'y a aucun doute qu'il vaut beaucoup mieux brûler les maisons, et surtout tous les effets sans exception.  
Ce 5 novembre.

Je viens d'apprendre, Monsieur, qu'à la station du village de Koble, il y a deux postillons qui sont tombés malades, et que les autres sont faibles. Voudriez vous avoir la bonté de les examiner, et suivant ce que vous trouverez, prendre les mesures nécessaires, et me faire part pour ma tranquillité de ce que vous aurez observé. Connaissant votre zèle, je ne fais pas de difficulté de vous prier de vous charger de ce soin ; Croyez je vous prie à ma véritable estime et à mon attachement sincère. Ce samedi  
Richelieu

[daté par Charles-René : mars 1813] :

Recevez tous mes remerciemens, Monsieur, pour les soins et les peines infinies que vous vous etes donné. Vous en trouvez surement la récompense dans votre cœur, mais je me ferai un vrai plaisir quand l'occasion viendra de faire valoir vos services, votre zele, et votre courage. Puisque vous voudriez encore vous rendre utile à l'humanité je vous en fournirai le moyen. Je voudrais faire désinfecter les Couters par le meme procédé, et je n'ai personne a qui confier cette opération. Si vous voulez vous en charger vous nous rendrez un vrai service. Dans ce cas, veuillez venir au cordon, et me faire dire sitot que vous y serez, je viendrai vous trouver, et vous porterai avec les ingrédients nécessaires l'ordre a l'officier de police chargé de cette partie d'exécuter tout ce que vous lui prescrirez. Je ne vous cache point que cette expédition vous tiendra 3 ou 4 jours. La prolongation de l'hiver est un fléau qui sera presque pire que la peste. Ce malheureux pays doit a ce qu'il paroît les éprouver tous a la fois.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite estime, et de mon sincere attachement Richelieu

Charles René a noté en marge de cette lettre : « L'on sait ce que fut cet épouvantable hyver de 1812. La mer Noire étoit gelée à plusieurs lieues des côtes. La désinfection des maisons dans lesquelles la peste avoit regné, se faisoit avec des chlorures. Cette expédition me prit plusieurs jours : je parcourois un rayon de plus de [illisible] et fis désinfecter plus de 200 maisons. »

Pictet, ayant reçu la lettre de son fils, remercie Richelieu d'avoir fait appel à lui :

s.l.n.d. [5 février 1813]

[copie brouillon] Monsieur le duc, j'ai bien reçu en son temps la lettre que V.E. m'avoit fait l'honneur de m'écrire le 20 mars 1812. Les évènements qui ont eu lieu depuis, expliquent et justifient trop mon silence. Je viens de recevoir de mon fils une lettre en date du 28 Xbre qui me rend compte de l'honorable mission dont V.E. l'avoit chargé et du succès qu'il a eu le bonheur d'obtenir. Il me l'avoit laissé ignorer jusqu'ici, de peur de m'inquiéter. C'est une des plus grandes jouissances que je puisse éprouver que de le sentir digne de son nom et digne d'être associé au généreux dévouement dont V.E. a donné le constant exemple, pendant cette terrible calamité de la peste. J'ignorois que la contagion eut gagné les campagnes, et sachant que mon fils n'était pas à la ville, je regrettois qu'il ne fût point à portée de rendre, au péril de sa vie, les services que l'humanité réclamoit. Graces à Dieu, ses soins ont été couronnés de succès. Il en a même obtenus qui étonnent nos médecins, et qui ne peuvent s'expliquer que par l'usage de la méthode de traitement, que Desgenets a apporté d'Egypte. Après la satisfaction intérieure d'avoir fait son devoir, laquelle est au dessus de tout, l'approbation de V.E. sera pour lui la plus précieuse récompense. Puisse-t'il la mériter toujours ! Ce sera pour moi la garantie certaine d'une conduite parfaite. [phrase biffée : V.E. jugera peut être l'occasion favorable pour rappeler l'avance qu'on avoit promis à mon fils, et dont le retard nous cause une gêne extrême.] Je le recommande à la continuation de la bienveillance de V.E.

Nicolas René Dufriche, baron Desgenettes (1762-1837), médecin chef de l'armée d'Egypte, avait combattu l'épidemie de peste à Jaffa.

La lettre que Richelieu écrivit à Pictet de Rochemont pour le féliciter de la conduite de son fils a aussi été conservée :

Odessa le 19/31 mars 1813

Vous m'avez prévenu, Monsieur, par la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 5 fevrier, au moment ou je voulois vous faire compliment sur la belle conduite de votre fils pendant la calamité qui nous a affligé. Je n'aurais jamais osé lui proposer l'emploi qu'il s'est offert lui-même de remplir, et dont il s'est acquitté avec un dévouement qui lui fait le plus grand honneur. La Providence l'a protégé

évidemment en le faisant échapper a beaucoup de dangers aux quels il s'est exposé pour se rendre utile. Cette espèce de courage pour être moins brillant que celui qui fait affronter la mitraille, n'en a pas moins son mérite. M. Saloz nous a rendu aussi de bien bons services, et m'a accompagné dans une tournée de 5 semaines que j'ai faite dans les villages les plus infectés.

La contagion nous a fait bien du mal, mais pourtant moins que nous n'aurions pu le craindre n'ayant perdu que le 16<sup>e</sup> de la population d'Odessa, et a peu près mille personnes dans les campagnes. A Constantinople elle a enlevé plus du quart des habitans. Je m'occupe à présent sans relache de prévenir autant qu'il sera en moi le retour d'un pareil fléau, le voisinage où nous sommes de son foyer, et l'immense étendue de nos cotes rendent les précautions plus difficiles, en même temps qu'elles sont plus nécessaires. Pour comble de malheur nous avons eu un hiver effroyable et tel qu'on peut l'attendre au 60<sup>e</sup> degré. La perte en bétail de toute espèce a été très considérable. Vos troupeaux n'ont pas souffert grace a la prévoyance avec la quelle on s'étoit pourvu de foin. C'est un point très essentiel, et sur le quel j'attirerai l'attention de M. votre fils, en lui fournissant autant qu'il sera en moi, les moyens d'y pourvoir. Les nombreux prisonniers de guerre pourront remplacer les soldats qui nous manquent dans ce moment ci.

J'imagine que M. votre fils vous donne de ses nouvelles. Nous nous portons tous bien, et voila 3 mois que la maladie a cessé, nous nous nettoions de notre mieux, et avec tous les procédés de la nouvelle chimie de manière qu'il y a lieu d'espérer que nous en sommes tout a fait débarassés.

Veillez bien recevoir, Monsieur, l'assurance des sentimens de la considération la plus distinguée avec les quels j'ai l'honneur d'être votre tres humble et tres obéissant serviteur

Richelieu

[Reçu 28 avril]

A Monsieur / Monsieur Pictet de Rochemont / a / Geneve

Charles René parle aussi de la peste dans les nouvelles qu'il donne à son ami Naville, marié depuis deux ans à Sophie Boissier :

Novoï Lancy le 5/17 mars 1813

As-tu pu croire, mon cher Edouard, que j'oubliais si facilement mes amis ? Mon père me mande que tu m'as écrit deux fois ; je n'ai ma foi rien reçu ; à l'avenir quand tu m'écriras, fais passer tes lettres par lui, ou mets les à l'adresse de Mrs d'Espine Revilliod et Cie à Odessa. Loin d'oublier ma patrie, je te proteste que jamais elle ne m'a tenu tant à cœur que depuis que j'en suis éloigné, que depuis que j'ai senti l'infinie distance qu'il y a entre ce pays çï et notre chère Genève, entre ces gens çï et nos compatriotes. Vous que le destin n'a pas éloigné de votre patrie et de tout ce qui vous étoit cher, vous n'appréciez pas assez, je parie, le bonheur d'y être resté, et celui de ne pas devoir acheter le retour auprès des siens par une vie d'épines et de sacrifices.

J'ai passé depuis une année par les épreuves de la peste, et d'un hiver d'une excessive rigueur, tel qu'il n'y en a pas eu ici de mémoire d'homme. Grâce au Ciel, l'une m'a épargné, et l'autre a épargné mes moutons. Je n'ai éprouvé aucune perte, grâce à ce que j'avois environ 18 mille quintaux de foin auxquels j'ai ajouté un supplément d'avoines et je me suis tiré d'affaire, tandis que tous les propriétaires mes voisins perdoient la presque totalité de leurs troupeaux ; j'attends ce printemps environ cinq mille agneaux métis ou purs, et le temps paroît maintenant tout à fait rétabli ; dans tous les cas j'ai encore du foin pour les retours de neige qui ne manquent guères d'avoir lieu au mois de mars, ne fut ce que pour 24 heures. La disette a été telle dans toutes ces provinces, que le foin a monté à environ huit fois sa valeur ordinaire et une incalculable quantité de bétail a péri de faim dans les trois gouvernemens de Mr le duc, lequel m'écrivit il y a quelques temps ces mots « la prolongation de

l'hiver sera peut être un fléau pire que la peste, et il paroît que ce malheureux pays doit les éprouver tous à la fois. » Effectivement nombre de propriétaires sont ruinés, mais ceux qui ont survécu vendront leur bétail cette année çà à un haut prix, et je compte bien tirer un bon parti des moutons que j'aurai à vendre.

Si tu es curieux de savoir quelques détails sur la peste, et sur la manière dont j'ai été employé pendant cette cruelle calamité, prie mon père de te communiquer un petit mémoire historique que je lui ai envoyé là-dessus. J'ai souvent vû la mort de près, je m'en suis tiré par une faveur spéciale de la Providence, et les spectacles que j'ai eu sous les yeux, m'ont laissé dans l'ame une impression de tristesse qui n'est pas encore dissipée, aussi ma lettre n'est elle point bien gaie.

Que pourrois je d'ailleurs te raconter de la vie de ce steppe, elle est très monotone et Odessa, même en état de santé n'offre pas de grands moyens de distractions. La société du duc est la seule que je fréquente lorsque je ne suis pas à la campagne où mes affaires m'appellent toujours plus souvent, et pour le moment la ville est fermée d'après un ordre de l'empereur, et censée en quarantaine vis à vis des campagnes, probablement jusqu'au mois de mai. Je suis donc constamment à Novoï Lancy depuis le mois de septembre dernier, et j'en aurois fort bien pris mon parti, si nous n'avions pas souffert du froid cet hiver, d'ailleurs mes occupations, et la surveillance que nécessite un grand établissement ne me laissent pas le temps de m'ennuyer. La chasse est aussi une ressource, j'ai des chevaux et des lévriers avec lesquels j'ai chassé des grands loups cet hiver. J'ai 7 à 8 lévriers qui sont d'une ardeur extrême pour ce genre de chasse ; ils atteignent le loup promptement, et l'attaquent avec acharnement ce qui fait un genre de combat tout à fait pittoresque. Nous autres cavaliers, nous sommes là à la queue des chiens à les encourager de la voix, et en moins de rien le loup est déchiré.

Rappelle moi je te prie au souvenir de ton beau père, présente lui mes obéissances, et dis lui que pour peu que cela lui soit agréable, je peux lui faire préparer par Mr Saloz mon vétérinaire des peaux d'oiseaux, dont nous avons ici une très grande variété : peut être pourra t'il en tirer quelque parti pour son cabinet. Mets moi aussi au pied de Mme Naville, et demandes lui si elle se rappelle encore de moi ; j'en doute. Quant à toi, mon cher Edouard, réponds moi je t'en prie, parle moi de nos amis, de ton genre de vie, de tes occupations, de tes plaisirs ; mon imagination me reporte souvent à ceux de ma première jeunesse, et à bien des jours heureux que nous avons passés ensemble ; aussi tes lettres seront-elles toujours d'un grand prix pour moi ; tâches surtout qu'elles ne se perdent pas en route. Je pense souvent aux changemens qui se seront opérés lorsque je retournerai à Genève ; la plupart de mes amis mariés, pères de famille peut être ; de petites demoiselles devenues grandes, de grandes demoiselles devenues mères, et mes contemporaines devenues ma foi je crois grand mères. Adieu je ne veux pas m'appesantir sur ces idées ; j'aime mieux croire que je ne tarderai pas à aller au moins vous faire une visite, et renouveler connoissance avec ma patrie. Oh chère patrie ! Il y a eu un moment où j'ai presque espéré qu'elle alloit renaître de ses cendres. Sur ce je t'embrasse en te priant de dire de ma part bien des choses à tous nos amis, et de me croire pour la vie ton affectionné C.R. Pictet

A Monsieur / Edouard Naville Boissier / A Genève

Les lettres de Charles René, comme celles de tous les jeunes Genevois de cette époque, témoignent d'un profond attachement à la patrie genevoise.

Ici encore, les croisements semblent se faire en grand, contrairement à ce qu'écrit Pictet père

Une nouvelle lettre de Richelieu montre que le fléau ravage encore les gouvernements voisins :

Odessa le 30 juillet / 11 aoust 1813

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 24 juin. M. votre fils m'avoit déjà parlé de son chagrin au sujet des bruits qui avoient couru au sujet d'une soi disante relation de la peste faite par lui. J'avois taché de le consoler par l'impossibilité d'empêcher de parler les sots et les méchants, aux discours desquels il apprendra à faire peu d'attention avec le temps et l'âge. Pour moi je n'ai pas ajouté foi un moment à tous ces propos qui sont tombés d'abord sans produire aucun mauvais effet pour M. votre fils.

Je vous ai parlé avec satisfaction de la belle et bonne conduite qu'il a tenue, s'il m'est possible, je vous assure que je la ferai valoir, comme je le dois. Il faut pour cela un changement de circonstances, et surtout que nous soyons délivrés des craintes que nous avons encore. La maladie n'est pas chez nous, mais elle s'est renouvelée dans un district du gouvernement de Podolie qui ayant été mal purifié et déclaré net, une foule de gens s'étoit sur le champ porté sur Odessa. Par un bonheur inouï j'en eus vent à propos, et je les fis tous arrêter et cerner avant qu'ils eussent pu infecter la ville. Il en est mort 6 sur 400 le reste a été préservé, et hors une auberge qui a été infesté le reste de notre pays en a été quitte pour la peur. Mais il faut être continuellement sur ses gardes, car la maladie est en outre en Moldavie, en Valachie, sur les bords du Danube. C'est un cruel moment à passer. J'espère que la Providence m'épargnera une aussi rude épreuve que celle de l'année dernière. Le pays souffre horriblement des précautions qu'il faut prendre des tous cotés. L'établissement de M. votre fils éprouve aussi un moment de gêne, mais j'espère qu'il en sortira avec honneur, et qu'il rattrapera le temps perdu. Veuillez bien recevoir [etc.]

Richelieu

[rép. 19 9bre dont copie]

Richelieu ne dit pas que le tsar, mécontent de ce que l'épidémie se prolongeait, avait envoyé en février 1813 le prince Alexis Kourakine, ancien ministre de l'Intérieur, pour prendre toutes les mesures nécessaires. Celles qu'il ordonnera auront un effet désastreux pour la reprise du commerce.

Malgré ses déboires, Pictet caresse encore le projet d'un institut d'éducation sur le modèle de Hofwyl :

[copie brouillon] au duc de Richelieu 19 9bre [18]13

Monsieur le duc, j'ai bien reçu la lettre que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 août dernier. J'ai à l'entretenir d'un objet dont elle appréciera l'importance. Il s'agit en deux mots d'établir à Odessa un institut d'éducation calqué sur celui de Mr de Fellenberg à Hofwyl, c'est-à-dire pour la jeune noblesse et pour la classe du peuple. L'ensemble des événements de l'Europe promet dans un avenir prochain une grande prospérité aux pays soumis au gouvernement de V.E. Il faut tâcher de faire marcher de front les avantages qui en résulteront soit pour les classes supérieures, soit pour le peuple, d'une éducation soignée de l'instruction et des mœurs, avec les avantages qu'on peut appeler matériels, parcequ'ils n'affectent que les fortunes des individus, et par celles-ci la fortune publique. Vous savez mieux que moi, Mr le duc, ce qui arrive dans les colonies des deux Indes, où l'industrie agricole et commerciale fait faire des fortunes rapides et considérables. L'instruction ne suit pas la même marche, la partie morale de l'éducation étant négligée, et toutes les facultés de l'intelligence se portant vers les moyens de gagner de l'argent, la population se trouve composée de trois classes, 1° les riches qui sont ignorants, sains, peu délicats dans leurs puissances et incapables de faire un noble usage de leurs revenus ; 2° ceux qui sont occupés de faire fortune, et qui dans leur impatience sont peu scrupuleux sur les moyens ; 3° les pauvres qui sont grossiers, abrutis et de mauvaise foi. Une telle société manque évidemment de liens moraux suffisants. Les pauvres tourmentés par l'envie y sont en guerre sourde avec les riches. Ceux-ci ne songent qu'à jouir et à s'isoler des maux d'autrui. Dans les pays où l'instruction est répandue, les plaisirs de société contribuent beaucoup au bonheur par le

développement des nobles facultés de l'esprit, là où il n'y a que des enrichis ignorans, la société ne peut être que luxe, jeu, bonne chère, et médisance.

Ne pensez vous pas Monsieur le duc, que la manière la plus sûre et la plus efficace de prévenir un mal semblable doivent se trouver dans de bons établissemens d'éducation ? Par ce mot, j'entends des institutions qui répondent aux véritables besoins de la société, c'est à dire qui forment des riches instruits, et bienfaisans ; des pauvres laborieux et sobres, et pour toutes les classes, des hommes religieux et moraux. Voilà précisément ce qui se fait à Hofwyl. Les succès admirables qu'on y obtient sont constatés par les rapports authentiques d'une commission chargée de perpétuer cette noble institution. J'ai vu tout cela par mes yeux, et à plusieurs reprises. V.E. peut avoir eu connoissance de divers écrits publiés en Allemagne sur cet institut. Il n'est plus permis de douter que les moyens de Mr de Fellenberg ne soient propres à atteindre le but. Il s'est formé des collaborateurs qui sont pénétrés du même esprit que lui, et du même zèle pour le bien de l'humanité. J'ai obtenu de son amitié l'offre d'un assortiment nécessaire à un établissement imité du sien, et qui se créeroit sous les yeux de V.E. si elle obtient pour cet objet le consentement de S.M. l'empereur.

Les conséquences d'une telle institution réalisée à Odessa et avec l'avenir qui s'ouvre pour cette ville, se présenteront d'elles mêmes à un esprit aussi éclairé que le vôtre, Monsieur le duc. Je n'ajoute donc qu'une seule observation, c'est que dans la proposition que je fais ici, il n'y a personne à enrichir. Le plus parfait désintéressement est le trait caractéristique de Mr de Fellenberg. Il donne sa fortune tout entière à ses établissemens, et son unique ambition dans ce monde est de faire un bien durable. Si V.E. veut en savoir davantage sur les faits, Mr le docteur de Carro est placé pour lui faire aisément parvenir tout ce qui a été publié sur Hofwyl.

V.E. veut bien m'assurer qu'elle fera valoir ce que mon fils a pû faire. Ce que je désire ardemment c'est une distinction honorable qui soit une preuve matérielle de son dévouement au bien, et lui rappelle sans cesse l'engagement qu'il a pris de le faire en toute occasion ; pour que cette distinction ait tout son prix, il faut qu'il la doive directement de V.E., dont l'approbation sera ainsi publiquement manifestée. Je ne puis pas non plus me dissimuler que dans la carrière où j'ai mis mon fils mille obstacles que je n'ai pû prévoir et qui tiennent aux préjugés, aux usages, et aux loix du pays, entravent sa marche et le gênent dans tout ce qu'il veut faire tant qu'il n'est pas reconnu noble. Les circonstances d'ailleurs ont été si sévères, que tout a été difficultés, dégoût et ruine pour nous : il a besoin d'un encouragement qui dépend de la protection de V.E., et je le recommande à ses bontés.

[passé par Fellenberg qui par accident ne l'a acheminée que le 28 9bre sous couvert de Mrs d'Espine et Revilliod avec mon cachet volant pour F[ellenberg] et 2 mots de complimens pour d'E[spine] et R[evilliod] dans l'enveloppe]

Dans un long mémoire daté Basle 14 janvier 1814, qu'il remet au ministre russe, le baron de Stein, Pictet expose aussi le projet de créer une école à Odessa. On y lit, après un éloge de Fellenberg et un tableau de Hofwyl : « M. de Fellenberg, qui ne cherche qu'à étendre à d'autres contrées le bienfait de l'éducation morale et régénératrice dont il donne chez lui le bel exemple, a imaginé que mes établissemens à Novoï Lancy, près d'Odessa, pourraient prêter territoire à un noyau d'institutions semblables. Il a pensé que mon fils aîné, qui a été élevé à son école [...] serait propre à seconder ses vues, et que mon fils cadet, qui est encore à Hofwyl, pourrait aider ensuite son frère dans l'accomplissement de sa tâche ». Pictet défend donc un projet de son ami, ce qui peut expliquer son insistance malgré les remarques pertinentes de Richelieu. Il est par ailleurs surprenant qu'il envisage, au moment où la chute de Napoléon peut être tenue pour certaine, et Genève ayant recouvré son indépendance, d'exiler durablement ses fils à Odessa. Adolphe, le futur linguiste, venait d'avoir quatorze ans.

Ce même mémoire refait l'histoire de Novoï Lancy, de ses déboires et de ses ambitions. Il écrit à propos du manque de bras qui entrave son développement : « Les loix du pays s'opposent à ce qu'on possède des paysans, si l'on n'est pas reconnu noble, ou revêtu d'un titre, ou décoré d'un des ordres de Sa Majesté. Comme j'ai en mains les preuves de l'illustration et de l'ancienneté de la noblesse de ma famille, j'avais osé former le vœu

d'obtenir pour mon fils la croix de Ste Anne, à l'occasion de ce qu'il a rendu la vie à 55 sujets de Sa Majesté, et probablement préservé de la mort un beaucoup plus grand nombre [etc.] ». (Publié par Edouard Chapuisat dans le Journal suisse d'agriculture, 1914 p. 167 et ss. L'original se trouvait alors, selon lui, aux Archives impériales russes, Suisse, n° 86). Pictet était personnellement hostile aux décorations et pensions de l'étranger qu'il jugeait contraires à l'honneur républicain ; il refusera un ordre autrichien.

Charles René à sa sœur :

Odessa 5 décembre 1813

Je profite, ma chère sœur, de l'occasion de Mr Revilliod qui part à Genève pour t'envoyer un peu de musique russe parmi laquelle il y a d'assez jolis airs : vous les chanterez en pensant à moi. C'est une très bonne musicienne qui me les a prêtés, et qui me les a fait copier ; j'ai dit que je voulois que l'on sut en Suisse que l'on fait aussi ici de la bonne musique en Russie et j'ai assuré que tu étois plus en état que personne d'apprécier tout ce qui est musique. Si j'eusse été plus riche, je t'aurais envoyé quelques shalls de cachemire. On en tire de Constantinople qui sont de la plus grande beauté ; mais on ne sauroit avoir un shall un peu passable à moins de cent ducats, et il y en a qui coutent jusqu'à cinq et six mille roubles. C'est un luxe qu'ont beaucoup de femmes ici, et même une personne un peu comme il faut, ne sauroit se dispenser d'avoir au moins trois ou quatre shalls, beaucoup en ont dix ou douze.

Nous avons ici la reine de Naples en quarantaine, ainsi que je vous l'ai écrit. Elle en est sortie depuis quelques jours et part demain pour Vienne. Le duc de Richelieu lui a donné un couple de fêtes, à la première desquelles il a invité les principales familles de la ville, à la seconde presque tout le monde a été invité ; juge des scandales, des caquets, des petites prétentions trompées, des sollicitudes de toilettes, des présentations, des révérences étudiées et mal faites, des jalousies de rang, en un mot, de toutes les petites scènes dont sont capables les petits esprits d'une petite ville.

La reine est une personne fort âgée, mais fort spirituelle, et connue pour avoir déployé dans l'occasion beaucoup de force et de courage. Elle a environ soixante personnes à sa suite, et à celle de son fils, le prince Léopold : celui çi est un jeune homme de 23 ans, remarquablement gros, mais du reste ayant bien le profil et la tournure des Bourbons. La reine est une princesse d'Autriche fille, et mère d'empereurs d'Allemagne, c'est la grand-mère de l'impératrice Marie Louise ; tu vois qu'elle est d'assez bonne maison.

Les principales femmes de la ville lui ont été présentées, et ont été enchantées de son affabilité. Quelques hommes, et moi entr'autres, l'ont été aussi. Mr le duc m'a présenté à elle, comme ayant rendu de grands services pendant la peste, elle m'a dit là-dessus plusieurs choses flatteuses. Elle m'a dit qu'elle avoit appris que j'avois de très beaux troupeaux de mérinos, et qu'elle aimoit beaucoup cette industrie le roi ayant de fort beaux troupeaux dans la Pouille. Saloz a fait pour elle un grand tableau d'échantillons des laines des principaux établissemens du pays, le mien en tête, et elle m'a dit qu'elle l'enverroit au roi. Voilà ce qu'elle m'a dit dans une conversation de quelques minutes au bal. Je lui ai témoigné mon regret, de ce que notre établissement fut encore trop peu avancé pour être digne de la curiosité de S.M. Elle va maintenant passer à Nicolaef, et Mr le duc l'accompagnera jusqu'à la frontière de son gouvernement. On lui prépare à Nicolaef de fort belles fêtes, et beaucoup de personnes d'Odessa iront l'accompagner jusque là.

Nous avons célébré l'escalade il y a quelques jours très gaiement, en pensant à Genève et buvant à la santé de nos parens et de nos amis. Auguste et Gau en étoient aussi. Revilliod me presse beaucoup de l'accompagner à Genève, mais malgré toute mon envie pour le moment, il n'y a pas moyen ; notre établissement n'est pas encore assez consolidé ; je dois tâcher de terminer une affaire pour le village de la comtesse Pototsky. L'année prochaine à pareille époque, je pourrois bien, Dieu aidant aller vous faire une visite. Quel plaisir de me retrouver au milieu de vous, de me faire présenter à l'assemblée de famille, de voir une quantité de nouvelles petites figures d'enfans, de faire avec vous de la musique et

de chanter ensemble des romances avec accompagnement de guitare, ce sera charmant. Adolphe aura 15 ans, ce ne sera déjà plus un enfant ; cela me vieillit moi qui ai douze ans de plus que lui.

Je connois encore que je vieillis à mon peu de goût pour les plaisirs bruyans ; il n'y a rien là ni pour l'esprit, ni pour le cœur ; rien qui élève l'âme ; tout au contraire la rétreçit, personne dans cette foule à qui communiquer une pensée noble et généreuse ; peu de femmes qui vous comprennent si vous leur parlez autre chose que toilettes et médisance ; partout on ne voit que jalousies cachées sous le voile de l'amitié, on déchire en secret ses bonnes amies que l'on embrasse tendrement lorsqu'on les rencontre ; méprisable foule au dessus de laquelle s'élèvent à peine deux ou trois personnes que l'on peut distinguer. Ma société est recherchée, je peux le dire à toi sans vanité ; mais je vois encore beaucoup de personnes avoir l'air de s'étonner de trouver en moi un homme qui ait des manières distinguées, on a l'air de penser c'est singulier, voilà un étranger comme il faut. L'on est tellement accoutumé à ne voir arriver en Russie que des aventuriers, des chevaliers d'industrie et de la canaille de toute espèce, qu'il faut savoir tout de suite se mettre à sa place. Ici l'on est absolument que ce que l'on se fait valoir ; l'homme modeste est écrasé, mis de côté, et il faut souvent être impoli pour réussir : il y a ici une telle distance de tel homme à tel autre, ce que l'on admire chez l'un, ne seroit pas toléré chez un autre ; tout dépend de la manière dont l'on débute, et il est censé que ceux qui ne savent pas se mettre à leur place, ne sont pas dignes d'en occuper une autre ; il y a ici beaucoup d'hospitalité, mais peu de politesse et nulle bienveillance. L'on déchire et l'on se moque impitoyablement de celui ou celle qui vient habituellement, chez vous, et l'on ne l'en reçoit pas moins bien. Aussi je vous réponds que si jamais j'étois marié ici, ma société seroit prodigieusement bornée et que je passerois la plus grande partie de l'année à la campagne. Rien surtout ne me met en fureur que cette malveillance générale que les femmes ont ici les unes pour les autres ; cela tient je crois principalement à ce qu'il n'y a ici nulle liaison de parenté, et à ce que ce sont presque tous des gens que le hasard rassemble, que l'intérêt divise, et qui sont jaloux des petits succès les uns des autres.

Revilliod part demain matin, à la suite de la reine ; je vais fermer mon paquet. Voici des lettres d'Auguste et de Joseph [Gau]. Rappelle moi je te prie au souvenir de Lise, et dis lui que je suis toujours aussi content de son frère, c'est un brave et excellent garçon et prie la de ma part de lui écrire, de lui témoigner toute la satisfaction que j'ai de lui ; elle ne sauroit exagérer le bien que j'en pense. Adieu chère Amélie, sois plus heureuse que moi, et bénis ta destinée qui te fait vivre dans une société choisie et auprès d'un père et d'une mère comme ceux que le Ciel nous a donné. Je t'embrasse tendrement ainsi qu'Anna. J'écrirai à mes parens après le départ de Revilliod, pour leur annoncer son arrivée et tout ce que j'envoie.

A Mademoiselle / Amélie Pictet

Marie Caroline de Habsbourg-Lorraine (1752-1814), femme de Ferdinand I de Bourbon, roi de Naples et des Deux Siciles (1751-1825), lequel, sous la protection de l'Angleterre, ne régnait alors qu'en Sicile, Naples étant devenu en 1806 le royaume de Joseph Bonaparte puis de Murat ; leur fils cadet, Léopold (1790-1851), a le titre de prince de Salerne.

Genève recouvrera son indépendance avec le départ des autorités françaises le 31 décembre. Un Conseil provisoire gouverne la ville. Léonard Revilliod y arrivera le 2 février 1814, neuf jours avant la mort de son père, victime de l'épidémie de « fièvres malignes » qui ravageait la cité ; il y restera quelques mois, pendant lesquels il sera interrogé par Pictet à Lancy : « On peut me voir dans son cabinet assis en face de lui et invité par lui à lui parler Odessa, établissemens etc. Il se carra dans son fauteuil et m'écouta en fermant les yeux. Jamais je ne me suis senti aussi gêné, il me sembloit que je parlois devant un miroir impassible ou que j'en étois au tems de mes examens !! ». Il fera l'achat d'un troupeau de race pure qui partira à la mi-juin et arrivera par Vienne à Genevka à la fin d'octobre. Lui-même, revenu à Odessa en août, ira de déconvenues en déconvenues jusqu'à son retour définitif à Genève « ruiné à peu près ». Le domaine sera vendu à Charles René le 7 septembre 1825.

Richelieu a appris par Charles René que son père, membre à Genève du Conseil provisoire, envoyé à Bâle auprès des souverains alliés, a été par nommé par le ministre du tsar, le baron de Stein, secrétaire général de l'administration des départements français conquis, avec le titre de conseiller d'Etat russe ; cette fonction, bientôt supprimée, l'attache au quartier général des Alliés ; il sera bientôt chargé de représenter Genève au premier congrès de Paris. En le félicitant, le duc décourage le projet de créer à Odessa une école sur le modèle de Hofwyl :

Odessa le 16/28 février 1814

J'ai répondu, Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que M. votre fils m'a remise. L'incertitude des événements, et des lieux que vous habiteriez, est cause du retard de ma réponse. Maintenant que les événements ont pris pour votre patrie une tournure si favorable, et que vous vous trouvez vous-même dans une position aussi flatteuse pour vous, que j'espère qu'elle sera utile aux affaires en général, je m'empresse de vous en faire mon compliment, et de vous assurer que je prends une part bien sincère à tout ce qui peut vous arriver d'heureux. Je suis persuadé que tous vos efforts seront employés à alléger autant qu'il sera possible les maux inséparables de la guerre, qui pèsent toujours plus sur les innocens que sur les coupables. D'après les offres obligeantes que vous avez bien voulu me faire, je joins ici un petit mot pour ma sœur qui se trouve malheureusement à Paris, j'espère qu'elle n'y est pas resté, mais dans le cas contraire, il me seroit bien doux qu'elle put me faire parvenir par vous de ses nouvelles, puisse la crise qui probablement est terminée au moment où j'écris, ramener enfin dans ce malheureux pays la paix, et le bonheur.

M. de Fellenberg a vu l'Empereur, et aura sûrement expliqué ses idées sur le projet dont vous m'avez parlé dans votre lettre ; si je dois vous parler franchement sur cet objet, il me semble que nous ne sommes pas encore murs pour un pareil établissement, notre culture est encore dans l'enfance, nous sortons à peine du second âge de la civilisation, et l'éducation des bétails est encore dans toutes les provinces la branche d'économie la plus importante. Je pense donc qu'une école pour mettre en pratique les méthodes de M. de Fellenberg seroit encore d'une foible utilité, et trouveroit peu de personnes disposées à en profiter. Il n'en seroit pas de même dans d'autres parties de l'empire, la Courlande, et la Livonie, par exemple, seroient bien plus à même, par les progrès que ces deux provinces ont déjà faits en agriculture, de profiter d'un établissement semblable, et il se trouveroit là beaucoup d'hommes en état de les comprendre, et de les imiter. La Couronne y possédant de grandes terres, pourroit facilement en consacrer une à faire des essais, dont le succès encourageroit les propriétaires à les imiter chez eux. Ici cette classe d'hommes est en général si arriéré, qu'on peut espérer tout au plus que la seconde génération seroit capable de sentir le prix de ces nouveautés.

Il faut nous en tenir encore longtemps aux idées simples, améliorer les races de nos moutons, de nos chevaux, de notre bétail, ouvrir pour nos laines des débouchés tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur, introduire la culture et les plantations d'arbres à fruit dans tous les lieux qui en sont susceptibles, augmenter celle de la vigne. Voilà, je crois, ce qui doit nous occuper presque exclusivement. Le perfectionnement de l'agriculture viendra ensuite, lorsqu'elle sera devenue pour nous un objet de première occupation. Voilà mon opinion qui au reste sera soumise comme de raison à celle de S.M. l'Empereur. Je suis convaincu que lorsqu'il aura accompli sa glorieuse destinée, la restauration de l'Europe, il se dévouera à l'amélioration de l'intérieur de son empire, et ce sera un vaste champ pour exercer toute l'activité de sa belle ame. C'est alors que des hommes comme vous, et M. Fellenberg, lui seront bien précieux. Puisse t'il bientôt pouvoir se livrer tout entier à ces soins qui ne seront sûrement pas moins chers à son cœur.

Nous sommes, j'espère, entièrement quittes de la peste, je vais m'occuper dès que j'aurai quelques moments à moi à mettre sur le papier certaines observations que j'ai faites sur cette maladie si peu connue, et expliquer les moyens dont je me suis servi avec un succès étonnant dans quelques endroits,

pour arreter les progrès de la contagion, et en diminuer les effets. La connoissance de ces moyens si simples est infiniment plus utile que toutes les méthodes médicales dont l'insuffisance est démontrée par l'expérience. Je vous prie de permettre que je vous fasse passer ces notes, qui si vous les en trouver dignes, pourroient être rendues publiques par la voie de la Bibliothèque britannique.

Nous attendons avec bien de l'impatience de vos nouvelles, M. votre fils espère que vous ne laisserez passer aucune occasion de lui en donner, je partage bien son empressement et vous prie d'agréer [etc.]

Richelieu

P.S. Je me fais un vrai plaisir de rendre ici un témoignage authentique aux bons services que nous a rendu M. votre fils pendant le temps de la peste avec un zèle, et un dévouement si louables, je souhaite de tout mon cœur qu'il puisse obtenir la récompense qu'il mérite.

Toutes réflexions faites, je n'écris pas à ma sœur, elle n'a malheureusement aucune raison d'être inquiète de moi, et je craindrois toujours que cette lettre ne put la compromettre.

A Monsieur / Monsieur Pictet de Rochemont

Les Alliés entreront à Paris le 31 mars 1814, Napoléon abdiquera sans condition à Fontainebleau le 6 et partira pour l'île d'Elbe le 20 avril. Louis XVIII fera le 3 mai son entrée dans sa capitale ; Pictet de Rochemont, qui représente Genève au premier congrès de Paris, la relate dans l'une de ses lettres. Le présent recueil peut être dorénavant lu en parallèle avec celui consacré aux lettres qu'il adresse aux membres de sa famille pendant ses missions diplomatiques à Paris, Vienne et Turin, ainsi que celui qui contient sa correspondance avec l'archiduc Jean entre le congrès de Vienne et le second congrès de Paris, tous sur le site < [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch) >

Charles René à sa sœur :

[Odessa] 10 avril [1814]

Il y a longtemps, ma chère sœur, que je n'ai eu de toi d'autre signe de vie, que parceque j'ai su par la dernière lettre de ma mère, que tu étois encore au lit à dix heures du matin, ce qui me prouve au moins que tu n'es pas sujette aux insomnies, et me tranquillise sur ta santé. Si tu pouvois aussi me prouver un peu plus souvent que ta main droite n'est pas encore poilue, il ne me resteroit rien à désirer de ce côté là. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que tu pourrois toujours nous dire mille choses, et nous donner mille détails qui seroient du plus grand intérêt pour nous. Ici dans la monotonie d'une existence dont tous les jours se ressembleroient si les intérêts de la politique ne tenoient pas tous les esprits tendus, que puis je te dire le plus souvent qui t'intéresse ; je ne puis pas te parler politique ; le système continental n'est pas de ton ressort, et tu n'en es pas encore au point de discuter les intérêts respectifs des puissances belligérantes. Si l'harmonie pouvoit les mettre d'accord, je suis bien persuadé que tes talens pour la musique, pourroient trouver leur place, dans le congrès des ministres ; mais dans cette harmonie là, c'est le canon qui fait la basse continue, et il se termine rarement par l'accord parfait. Comme nous avons tout lieu d'espérer que depuis le commencement d'avril vous avez été tranquilles, j'espère que tu m'auras écrit à tête reposée. Si Revilliod revient cet été, renvoie moi par lui quelque chose de ta façon. Je m'en vais aller en Crimée, d'où je voudrois bien t'envoyer quelque chose ; mais elle ne produit guères que du sel et des chameaux, et je ne puis t'envoyer ni l'un ni l'autre. Je voudrois pouvoir t'envoyer un échantillon des plantations que j'ai faites cet hiver et ce printemps ; j'ai planté au-delà de quatre mille arbres dans la presqu'île de Belair, et j'y fais creuser maintenant un puits pour les arroser en été. Si jamais avec le temps je fais bâtir une maison ce sera dans cette presqu'île, c'est dommage seulement que les arbres grandissent si lentement.

Nous sortons des fêtes de Pâques, c'est à cette époque qu'est le Longchamp d'Odessa ; alors paroissent les beaux chevaux que l'on tient renfermés tout le reste de l'année pour briller dans cette solennelle occasion. On établit des balançoires ou espèces de carrousels qui tournent verticalement, au lieu de tourner horizontalement comme les nôtres ; et le nec plus ultra de la galanterie des gens du peuple consiste à se placer là dedans, chacun avec sa belle et à se faire tourner la moitié de la journée

en assaisonnant cet exercice de quelques verres d'eau de vie pour lui donner plus de piquant. Le beau monde se promène autour, en voiture, en calèche, ou à cheval et l'on vient comme dans tous les lieux publics voir, et se montrer. C'est l'époque la plus gaye de l'année dans la Russie : comme elle succède à un carême rigoureux de 7 semaines, pendant lequel, chacun a fait ses dévotions, s'est confessé, et lavé de toute souillure, l'on se croit en droit de s'émanciper un peu plus après cette pénitence. J'entendois l'autre jour deux demoiselles s'écrier en revenant de l'église la veille de Pâques : Dieu merci voilà qui est fini jusqu'à l'année prochaine. Effectivement l'église grecque, qui se regarde comme la primitive fait consister la dévotion en cérémonies du culte extérieur, bien plus encore que l'église romaine. Le bas clergé est détestable, et d'une ignorance crasse ; jamais l'on ne fait dans les églises, des discours sur un point de la religion ou analogue à une certaine époque religieuse : la veille de Pâques, l'on doit passer la nuit entière à l'église debout ou à genoux, non pas pour entendre un prédicateur, mais simplement pour assister à des cérémonies aussi minutieuses qu'inutiles et entendre de la mauvaise musique. C'est bien une véritable pénitence. Cela me fait penser que je n'ai rien à me reprocher, j'ai fait pénitence aussi. La maîtresse de la maison dans le nouvel appartement que j'occupe à la ville est une dame polonoise qui s'avise de râcler de la guitare, en l'accompagnant d'une voix fausse et piialarde [sic]. Comme nous sommes porte à porte, je l'entends souvent, sans pouvoir faire autrement, et elle a parfois des sons qui ne déchirent pas le cœur, mais les oreilles. Si je n'étois pas si poli, je la prierois de ne pas chanter au moins quand je travaille.

Ah ça ma chère Amélie c'est toi que je charge de nous donner des nouvelles du quartier général, chaque fois que vous recevrez des lettres de mon père ; lui n'a pas trop de temps d'écrire à son fils, mais toi tu n'as rien de mieux à faire qu'à écrire à ton frère ; il y a longtemps aussi que je n'ai rien eu de l'écriture d'Adolphe non plus que de celle d'Anna ; engage tous les deux à m'écrire, et donne leur le bon exemple. Adieu ma chère sœur, je t'embrasse tendrement. Rappelle moi je te prie au souvenir de Lise Gau.

Mademoiselle / Amélie Pictet

Je n'ai pas retrouvé de traces du voyage projeté, si tant est qu'il a eu lieu, ce dont on peut douter puisqu'il n'en parle pas dans la lettre ci-dessous. Il semble d'ailleurs qu'il s'agissait plutôt du Kouban que de la Crimée. Adolphe Pictet est depuis 1811 pensionnaire de Fellenberg à Hofwyl ; il y restera jusqu'en 1817.

Charles René écrit à Edouard Naville après avoir appris le rapprochement en cours de Genève avec les cantons suisses, symbolisé par l'arrivée, par la voie du lac, des contingents fribourgeois et soleurois, le 1<sup>er</sup> juin, à Cologne :

Odessa le 11/23 août 1814

Je viens de recevoir par Revilliod, mon cher Naville, ta lettre du 15 juin, dont je te remercie très fort. Rien ne peut m'être plus agréable qu'un souvenir de mes amis à la distance qui me sépare d'eux. J'ai suivi de cœur toutes les révolutions et les inquiétudes par lesquelles a passé notre chère patrie, avant d'en venir à l'heureuse issue, qui a mis un terme à nos maux. Notre avenir est sans doute encore gros d'incertitudes ; mais tout état comparé à celui dont nous sortons, est un état de tranquillité et de bonheur ; notre union forcée à la France étoit pour Genève le coup de mort. Voilà nos alliés les Suisses, qui sont menacés d'une guerre civile. Il est assez remarquable, qu'en ayant causé plusieurs fois, avec le duc de Richelieu, longtemps avant qu'il fut question de l'arrivée des Alliés en France, le duc me dit : « je ne donne pas trois ans à la Suisse avant qu'il n'y éclate une guerre civile. » Il a eu un esprit prophétique, notre brave duc, car voilà que sa prédiction s'accomplit.

Revilliod m'a apporté une relation très piquante et touchante à la fois de l'entrée des Suisse à Genève. L'enthousiasme et l'attendrissement général, ont fait de cette belle journée, une époque marquante dans les fastes de notre République, et ont effacé le souvenir de vingt ans d'oppression et de maux. Il

paroit que la Muse de nos poètes a célébré cet évènement sur tous les tons : les chansons patriotiques sont au reste toujours bonnes, quand elles ont le mérite de l'apropos. Que n'étois je là pour voir ce beau jour.

Veux tu quelques détails sur mon économie ; je te dirai par exemple que j'ai fait cette année çï 15 à 20 mille quintaux de foin, et que j'aurais pu en faire quatre ou cinq fois autant, si j'avois eu des bras ; mais de longtemps encore le petit nombre de bras dont on peut disposer s'opposera à ce qu'on puisse entreprendre de très grands travaux. Voilà précisément ce qui rend précieuse et inappréciable, pour un pays de paturâges, comme ces contrées, l'introduction de l'industrie des bêtes à laine qui demande relativement très peu de bras. Quel est le seigneur, qui peut tirer de sa terre en y faisant croître du bled, ou d'autres productions qui nécessitent des labours, et des bras pour les récolter, qui peut en tirer dis je autant de parti, que celui qui par la plus simple des opérations, convertit ses paturâges en laine fine. Quel plus beau secret, pour tirer parti d'immenses étendues de terrains qui sans cela seroient inutiles. Quel plus beau résultat en économie politique, que de créer une matière précieuse là où il n'y avoit rien du tout. Quoique les propriétaires de ces contrées ne soient pas des aigles, et tiennent à la routine, comme tous les gens bornés, ils commencent cependant à s'apercevoir des avantages que leur offre cette branche d'agriculture : ils s'y mettent peu à peu. Le haut prix auquel se sont vendues les laines fines cette année à Moscou leur a ouvert un peu les yeux ; ils voyent qu'il est bien plus facile de tondre un mouton, que de se faire payer la redevance d'un paysan ; l'industrie en un mot fait quelques progrès, et lorsque les provinces de la Nouvelle Russie, seront devenues le magasin à laines fines de l'Europe, j'aurai la satisfaction d'avoir été un des promoteurs de cette belle industrie et d'avoir contribué pour quelque chose à cette source de prospérité, et de richesse nationale. Je crois qu'on achètera cette année pour 2 ou 3 roubles le chetvert, ce qui, ce qui revient à 25 ou 20 sols la coupe ; à ces prix là l'on peut nourrir des moutons d'avoine à bon compte.

Adieu mon cher Naville, si tu veux d'autres détails, écris moi : je te conterai en ta qualité de chasseur, que mes lévriers m'ont pris l'autre jour, trois loups dans une chasse. Tout à toi C.R. Pictet

Monsieur / Edouard Naville / Genève

Lorsque l'armée autrichienne de Bubna, traversant la Suisse de Bâle à Genève, arriva à Berne le 20 décembre 1814, les Conseils de l'ancien régime, encouragés par un émissaire de Metternich, prirent le pouvoir, répudièrent l'Acte de médiation et prétendirent recouvrer l'Argovie et le pays de Vaud. Ce mouvement de restauration, suivi par d'autres cantons, aurait pu entraîner une guerre civile ; il faillit provoquer l'éclatement de la Confédération. Ce n'est que sous la pression des Alliés que les cantons parvinrent à conclure un nouveau Pacte fédéral, entré en vigueur le 7 août 1815.

Chetvert pour tchetvert', mesure russe équivalant à un quart de poud, soit environ 4 kilos.

Une dernière lettre de Charles René à sa sœur Amélie datée d'Odessa a été conservée :

Odessa le 17 août pour le 18 [1814]

Bien obligé, ma chère sœur, de ta longue lettre et de tous les détails qu'elle contient. Revilliod m'a apporté tout cela il y a huit ou dix jours ; je l'ai vu le soir en revenant de Novoï Lancy, je suis rentré chez moi avec mon paquet de lettres pour les lire à tête reposée et les savourer, et j'ai passé la journée du lendemain, transporté par mes souvenirs au milieu de vous, c'est-à-dire de la manière la plus agréable, et la plus analogue à mes pensées habituelles. Bien obligé encore une fois, tous les détails, et les envois qui accompagnent vos lettres, m'ont causé une véritable jouissance. Je vois qu'il y a encore des gens qui se rappellent les pauvres exilés de la Nouvelle Russie, et qui désirent les revoir. Ne semble t'il pas que je parle de la Nouvelle Zemble ou de la Nouvelle Hollande ; c'est que ces souvenirs de famille me font vraiment autant de plaisir, que si j'étois à deux mille lieues de vous, et que je reçusse de vos nouvelles que tous les ans. Cela est d'autant plus vrai, que notre résurrection

politique, qui a précédé vos lettres, et le récit de Revilliod, fait de ces temps çï, comme une nouvelle époque, l'on datera désormais pour nous, l'ère de Genève. C'est maintenant que les attachemens de famille et de patrie reprennent une nouvelle force, c'est maintenant que l'on se sent déplacé en terre étrangère, et cependant par une de ces contradictions que le cœur humain sait seul allier, je sens que je ne quitterois pas ces contrées sans regrets, ne fut ce même que pour quelque temps.

Auguste [Pictet] et Gau sont venus ici, ces jours derniers pour voir Revilliod : je leur ai remis tout ce qui leur étoit destiné ; ils ont été ici trois jours, et sont repartis hier pour Novoï Lancy, où ils vont s'occuper à répondre aux lettres qu'ils ont reçues. Je compte bien, quant à moi, n'être pas longtemps encore sans vous revoir ; nos possessions sont maintenant sur un assez bon pied, pour pouvoir se passer quelque temps de ma présence, et Gau devient de jour en jour, plus capable d'agir seul.

Je vous pardonne, ma chère sœur, votre silence pendant les temps de calamités, par lesquels nous venons de passer : je conviens que c'étoit un assez bon prétexte pour ne rien dire à son frère, mais maintenant que nous ne sommes plus en guerre, j'espère que tes lettres me parviendront un peu plus régulièrement. Songes que tu es la seule qui me donnes ces détails qui ont tant de prix pour les absents : mon père dans ses lettres ne me parle guères que d'affaires ; ainsi tout ce que les hommes dans leur supériorité, appellent les babioles, est de votre ressort, et a beaucoup de charmes pour un simple particulier comme moi. C'est ainsi, par exemple, qu'une lettre de mon oncle dans laquelle il me raconte les sociétés de famille et la foule de petits fils et de petites filles, qui l'entourent de bonheur, m'a fait un extrême plaisir. J'ai lu dans une certaine lettre de Mad. Vernet à Auguste qu'elle se proposoit de m'écrire peu de temps après : elle n'en a rien fait, au moins je n'ai rien reçu. Ses lettres, qui peignent si bien sa parfaite bonté, et son caractère aimant, me font toujours le plus grand plaisir ; mais je conçois que les occupations d'une mère de famille, qui a six enfans, et qui en remplit les devoirs comme elle, ne lui laissent pas beaucoup de temps à donner aux écritures ; aussi je l'excuse de tout mon cœur, et je sais bien que ce n'est pas une marque d'oubli.

Le duc a donné hier une fête, et a illuminé sa maison de campagne, mais il manque à ces réunions ce qui en fait le principal agrément, savoir des gens qui se conviennent, qui ont du plaisir à se rencontrer, et des femmes avec lesquelles on puisse échanger des idées. Il y a si peu d'union dans la société à Odessa, tant de gens qui ne sont intéressants sous aucun rapport quelconque, tant de femmes à tournures hétéroclites, ou à prétentions ridicules, que j'ai pris une véritable aversion pour ces assemblées, et pour les bals, qui heureusement au reste reviennent fort rarement. S'il y a des personnes qui m'intéressent, ou dont la société me soit agréable, j'aime mieux les voir ailleurs qu'au bal. Les pretextes de rang achèvent de me rendre ce monde là désagréable. Ajoutes à cela le bourdonnement de la musique, qui me reste toute la nuit dans les oreilles, et le vide et l'ennui qui pour moi succèdent toujours au bal, et tu comprendras que quand je suis forcé d'y aller, comme chez le duc, je n'y reste jamais plus d'une heure ou deux, et que je vais me coucher à dix heures, bravant le qu'en dira t'on. Aussi parmi les femmes, les unes disent « c'est vraiment dommage que ce jeune homme fuyé ainsi le monde et veuille se singulariser » ; les autres « il veut nous faire croire qu'il a toujours vécu dans une meilleure société que celle que l'on peut rassembler ici » (ce qui n'est assurément pas beaucoup dire). D'autres m'accusent de fierté : quelques personnes m'excusent en disant que j'ai un caractère naturellement mélancolique. Enfin ces dames veulent bien s'épuiser en conjectures pour expliquer le phénomène d'un jeune homme qui n'aime pas le bal, et qui cependant (veulent elles bien ajouter) a reçu une éducation distinguée et a tout ce qu'il faut pour être aimable. Ces propos me reviennent tous, car il faut que vous sachiez qu'un des agrémens du monde d'Odessa, c'est que personne ne peut dire un mot, ou émettre une opinion qui ne soit colportée par cent bouches dès le lendemain, c'est la ville des caquets et des commérages par excellence, ainsi que cela doit être avec des gens dénués de ressources et d'instruction et qui par conséquent n'ont guères que le chapitre de la médisance ou de la calomnie pour soutenir la conversation. Je ne veux pas cependant charger le tableau ; il y a quelques personnes véritablement agréables, et du meilleur ton, et l'on pourroit se composer une petite société

choisie, mais bien restreinte qui pourroit être vraiment agréable, mais encore une fois ces personnes là, j'aime mieux les rencontrer partout ailleurs qu'au bal.

Ma chère sœur, vos dessins sont charmans ; ils vont orner le sallon de Novoï Lancy ; plusieurs personnes m'ont déjà demandé à les voir, car comme j'ai déjà montré plusieurs portraits et ouvrages de ma sœur, on s'est extasié sur son talent, et j'en ai reçu plus d'un compliment. Tu vois que tu as une haute réputation à soutenir, aussi n'envoie jamais rien à Odessa que du digne de toi. Fais je te prie agréer mes remerciemens à Mad. Vernet pour les livres qu'elle a bien voulu nous envoyer ; je les lirai avec des auctions [sic] et des dispositions dignes de la personne dont je les tiens ; je remercie également ma bonne mère de ses présents ; je ne lui écris pas aujourd'hui afin de ne pas vous écrire à tous à la fois ; mais je le ferai bientôt. J'ai écrit à mon oncle l'autre jour, et je te prie de confirmer à mon père ma dernière lettre du 4 aoust ; j'attends des lettres de lui à chaque courrier, et ne conçois pas, pourquoi je n'ai pas encore reçu certaine lettre pour Mr le duc, qu'il m'a annoncée depuis longtemps. (le 18) J'inclus ici un petit billet pour mon père que je te prie de lui remettre ; s'il étoit parti pour Vienne avant que vous reçussiez ceci, le petit billet est inutile. Voici également un billet pour Anna, qui ne dira plus que je ne lui écris jamais. Dis lui qu'Auguste a reçu sa bourse et a été fort content d'avoir un souvenir de sa petite sœur. Adieu, ma chère Amélie ; je vous embrasse tous tendrement. Pussions-nous n'être pas longtemps encore sans nous revoir. Les événemens ont maintenant prodigieusement rapproché les distances, et quand je pense que je ne suis ici qu'à trois semaines de vous, il me semble que c'est tout près. Adieu.

Brody / Mademoiselle / A. Pictet de Rochemont / A Genève / Suisse

Marianne Pictet, fille aînée de Marc Auguste Pictet, frère aîné de Charles, avait épousé Isaac Vernet, conseiller et syndic sous la Restauration.

Avec cette lettre cesse la correspondance entre Genève et Odessa. Richelieu se rend à Vienne où le tsar, mécontent de la persistance de l'épidémie de peste, l'a fait demander. Il emmène avec lui Charles René, qui reverra ainsi son père, député de Genève au congrès. Retenu à Radzivilof, poste frontière entre la Russie et l'Autriche, dans l'attente d'un passeport, il arrive à Vienne le 31 octobre 1814, quelques jours après son protecteur. Richelieu, pendant son séjour à Vienne, a de longs entretiens avec Pictet ; il quittera la capitale impériale au début de décembre pour se rendre à Paris. De son côté, Charles René, après avoir assisté à quelques fêtes, repart à la fin de novembre pour aller à Londres en compagnie du Rev. William Canning, frère de Stratford Canning, ministre en Suisse et membre pour l'Angleterre du comité chargé à Vienne des affaires suisses. Son père l'a chargé de voir comment il serait possible, la paix étant revenue, d'écouler en Angleterre les laines de Novoï Lancy. Pictet recommande son fils à son neveu Charles Lullin, fonctionnaire à l'Alien Office, à Londres :

Vienne le 29 novembre 1814

Très cher neveu, voilà un courier que je te prie de traiter avec amitié. Il ne va guères que toucher barre en Angleterre, et y arranger, si possible, la vente régulière des masses de laines fines que nous créons à Odessa. [...] J'imagine que son séjour sera de trois semaines à un mois. Il doit être rendu à Odessa pour la pousse de l'herbe, et il faut pourtant donner un peu de temps à Genève. [...] Nous nous rejoindrons à Genève, mon fils et moi, aussitôt qu'on voudra bien nous libérer ici, chose qui ne paroît pas prochaine. Charles te contera ce qu'on fait, et surtout ce qu'on ne fait pas. [...]

Sur le chemin du retour à Genève, Charles René passe quelques jours à Paris où il retrouve Richelieu dont il est bien reçu ; il écrit alors à son cousin Charles Lullin :

Paris 26 février [1815]

[...] Je ne me reconnois non plus dans Paris, que si je n'y eusse jamais été : il est prodigieusement embelli [...] L'usurpateur y a laissé son cachet. Le duc de Richelieu a été une des premières personnes que j'ai été voir : son arrivée ici a produit beaucoup de sensation et sa maison est remplie de curieux et d'importuns du matin au soir, cependant je vais quelquefois causer et déjeuner avec lui. [...]

Le retour au pouvoir de Napoléon, échappé en mars de l'île d'Elbe, suspend momentanément tous les projets ; menacée, Genève prépare sa défense. Charles René rapporte à Lullin :

Genève le 22 mai 1815

[...] Vous n'êtes curieux que de détails sur notre patrie ; effectivement vous êtes au moins aussi bien à portée que nous, de connoître les événements généraux. Nous sommes toujours ici sur le qui vive, par la crainte de quelque tentative de violer une neutralité que les Alliés viennent de proclamer, nous sommes convaincus qu'au moment où le territoire helvétique seroit violé par les Alliés, il le seroit aussi par les Français, et qu'alors nous deviendrions le théâtre de la guerre, et nous craignons qu'il n'existe un plan de campagne pour faire déboucher une armée autrichienne par le Simplon. [...] La Suisse n'a qu'un moyen de salut, qu'un moyen surtout de conserver aux yeux de l'Europe son honneur déjà un peu effleuré par la violation de son territoire l'année dernière, c'est de défendre avec vigueur et bonne foi sa neutralité, contre quiconque voudroit l'attaquer. [...]

L'acte final du congrès de Vienne prévoyait que la Suisse serait un Etat neutre. Ce statut de neutralité, déclaré permanent, sera internationalement reconnu au second congrès de Paris par l'acte solennel du 20 novembre 1815, entièrement rédigé par Pictet qui représentait la Confédération. L'Acte de médiation imposé par Napoléon en 1803 disposait bien que la Suisse était neutre, mais l'empereur n'a jamais tenu compte de ce statut que les autres puissances n'ont d'ailleurs pas reconnu. Les Alliés en passant par Bâle et en traversant la Suisse jusqu'à Genève en décembre 1813 avaient donc violé une fiction. La Suisse fut invitée, pendant les Cent-Jours à laisser passer des troupes par son territoire, et de fournir un contingent. La Diète, et Genève malgré l'opposition de Pictet, a déféré à ces deux demandes par la convention du 20 mai.

Pictet, nommé commandant en chef des forces armées genevoises lui écrit de son côté :

[Lancy] 17 juin 1815

[...] Ton cousin Charles qui t'écrira un de ces jours, et te fait mille amitiés, se trouve bien heureux d'être ici. Ni lui ni moi ne pouvons penser à ce qu'il retourne en Russie que tout ceci ne soit débrouillé. La Providence disposera de l'avenir ; mais nous marcherons droit dans la ligne de l'honneur. Nous avons essayé aujourd'hui notre artillerie. [...]

Quelques jours plus tard, le 21 juin, Napoléon est battu à Waterloo. Le second congrès de Paris s'assemble à la fin d'août; Pictet de Rochemont n'y représente cette fois plus seulement Genève, depuis quelques mois canton suisse, mais la Confédération toute entière. Le 27 septembre 1815, Talleyrand, étant insupportable à la Chambre des députés dite « Chambre introuvable », sortie des élections d'août, Louis XVIII nomme Richelieu président de Conseil et ministre des affaires étrangères. A Pictet qui l'en félicite, il écrit ce billet conservé dans les papiers de notre fondation des archives de famille :

Il n'est que trop vrai que j'ai été forcé d'accepter, plaignez moi, et faites moi le plaisir de me venir voir demain à huit heures du matin. Tout à vous

Richelieu

Quant à Charles René, il entrera dans le service diplomatique du roi de Bavière. Et pour tirer parti de ses bonnes relations avec le duc, presque inconnu en France après tant d'années d'exil, le roi Maximilien Joseph va le nommer presque aussitôt chargé d'affaires pour rouvrir son ambassade à Paris. Ni lui ni Richelieu ne retourneront en Russie.

Je n'ai pu déterminer le moment où Pictet de Rochemont a décidé de ne pas renvoyer son fils à Odessa. Une lettre au comte de Montgelas, le tout puissant ministre du roi Maximilien Joseph, (ou peut-être à son collègue, le comte de Rechberg), montre qu'il avait fait un premier sondage en direction de la Bavière pendant le congrès de Vienne :

Genève le 3 juillet 1815

Monsieur le comte, tant que Genève a eu quelque chose à craindre, je n'ai point rappelé à Votre Excellence l'espoir qu'Elle avoit bien voulu me donner pour mon fils, parceque sa place étoit ici. Aujourd'hui que tout danger est écarté, je me hâte de vous présenter une seconde fois, Monsieur le comte, mon humble pétition pour que Votre Excellence consente à occuper mon fils auprès d'Elle, dans le genre auquel Elle le jugera propre. [...] Je persiste à désirer avant tout, que son travail le rapproche de Votre Excellence, et cette circonstance doublera la reconnaissance que je Vous devrai pour la faveur que je sollicite de votre bonté [...]

Montgelas avait participé au congrès de Vienne avec le roi, le prince royal Louis et le comte de Rechberg. Nous savons par ailleurs que Pictet correspondait avec la comtesse de Montgelas ; le jeune Max de Montgelas était pensionnaire de Fellenberg à Hofwyl où se trouvaient Adolphe Pictet et plusieurs enfants du prince de Wrede. Pictet paraît avoir aussi songé à placer son fils auprès de l'archiduc Jean, dont il avait acquis la confiance ; il était question à cette époque que celui-ci devienne le vice-roi de Lombardie Vénétie ; ce poste sera finalement confié à son frère, l'archiduc Rainier.

Grâce, entre autres, à l'appui du prince de Wrede, avec qui Pictet de Rochemont s'est lié d'amitié à Vienne, les choses sont ensuite allées très vite. Charles René arrive à Munich au milieu de septembre 1815, Montgelas le présente au Roi. De Paris, Pictet de Rochemont remercie le ministre de la nomination de son fils comme conseiller de légation :

Paris 11 8bre 1815 (rue de la Paix hôtel du Montblanc)

Monseigneur, mon fils me mande que Sa Majesté a daigné, sur la présentation de Votre Excellence, le nommer conseiller de légation. Il se montre pénétré de la bonté du Roi, et de celle de Votre Excellence, et il est animé d'un vif désir de se rendre recommandable par sa manière de servir. [...]

De Munich, Charles René écrit à sa sœur :

Munich le 28 8bre [1815]

J'ai ma chère sœur, depuis deux jours, ta lettre du 16 [...] Tes détails sur la noce de Suzanne sont charmants : je souhaite qu'elle soit heureuse, cette excellente Suzanne : passeront-ils l'hiver à Cartigny ? Si vous restez aussi à Lancy, j'imagine que vous vous verrez souvent. Je vous avoue que puisque cela vous fait plaisir, j'en suis bien aise ; mais pour ma part j'en prendrais difficilement mon parti ; il me faut plus de mouvement, plus d'activité, plus d'agitation, plus d'espérances, un but à atteindre, en un mot un genre de vie plus remuant qu'à la campagne, surtout en hiver. Une vie trop monotone m'engourdit comme un loir, et il y a quelques fois des époques dans ma vie où j'aurais voulu pouvoir m'endormir comme une marmotte afin de remplir l'intervalle d'une période d'espérance à l'autre. Tel seroit par exemple mon désir d'aujourd'hui jusqu'à ce que je sois mis en

activité, car Munich est une des villes de l'Europe où il y a le moins de ressources d'aucun genre quand on n'aime pas le jeu. On y est au moins aussi commère qu'à Genève, on s'y occupe également du prochain avec une ardeur infatigable. Par exemple, mon arrivée ici a fait le tour de la ville : ça été un sujet de conversation pour huit jours. Les uns ont dit que je venais sous les auspices de Mad. de M[ontgelas]. Les autres que le ministre connoissoit mon père depuis longtemps, enfin chacun a fait ses petites conjectures. Ensuite quand on a vu que le Roi et le ministre me témoignent de la bienveillance, on a un peu crié, et clabaudé, en disant qu'il n'y en avait que pour les Genevois. D'autres ont dit que je devois cela à ce que le duc de R[ichelieu] étoit à la tête des affaires en France, et que c'étoit lui qui m'avoit protégé. Maintenant que chacun a dit son petit mot, j'espère qu'on va se calmer, et ne plus penser à moi, ce qui est le plus grand plaisir que le public puisse me faire. Mme de M[ontgelas] est très bonne à entendre sur Munich, et l'esprit de petite ville qui y règne : elle a un esprit qui imprime son cachet sur tous les sujets qu'elle traite. Elle attendrit en parlant de la Suisse, elle amuse en parlant de la Bavière. Elle a certainement bien des ressources et du brillant dans l'esprit et l'imagination. Depuis qu'elle est ici, elle met un peu plus de mouvement dans la société, quoiqu'elle prétende que l'air de Munich l'engourdit et l'hébête. Elle ne parle de Fellenberg et d'Hofwyl qu'avec enthousiasme. [...] J'espère qu'à Genève on élèvera un monument à mon père qui nous a obtenu Versoix, et une nouvelle ligne de douanes. [...]

Suzanne Vernet, fille d'Isaac et de Marianne Pictet, a épousé le 19 septembre Edouard Diodati, pasteur à Cartigny ; c'est le propriétaire de la maison Diodati à Cologny où séjourneront Byron et Shelley.

Ernestine, comtesse d'Arco avait épousé Maximilien Joseph de Garnerin, comte de Montgelas (1759-1838), descendant d'une famille savoyarde, premier ministre et ministre des affaires étrangères de Bavière de 1799 à 1817. « C'est elle qui gouverne son mari, et c'est son mari qui gouverne l'Etat » [Dunan] Leur fils Max est à Hofwyl. A Genève, le Conseil Représentatif délibéra longuement s'il était opportun d'exprimer à Pictet sa reconnaissance, et sous quelle forme. Pictet coupa court en annonçant qu'il accepterait la somme de 10.000 florins, valeur du service d'argenterie dont il était question, à condition de pouvoir l'affecter à des écoles selon la méthode de Lancaster dans les nouvelles communes du canton.

Charles René ne restera pas longtemps à Munich. Le 17 janvier 1816, de Turin, dernière étape des négociations qui arrondiront le territoire de Genève et étendront la neutralité de la Suisse à la Savoie du Nord, Pictet écrit à Albert Turrettini : « Vous pouvez me féliciter sur la nomination de mon fils au poste de chargé d'affaires de Bavière à Paris, avec 24.000 francs d'appointements et la clef de chambellan. »

Charles René écrit à sa cousine Marianne Vernet, à la veille de son départ pour Paris :

Munich le 7 janvier [1816]

Je voulois, très chère cousine, avant de vous écrire selon ma promesse, pouvoir vous annoncer avec certitude ce que je devenois. Maintenant ma destination est fixée et connue et une belle carrière s'ouvre devant moi. Le Roi vient de me nommer chambellan, et son chargé d'affaires à la Cour de France ; j'en ai le décret le 1<sup>er</sup> janvier, pour mes étrennes. On a bien voulu, en me donnant ce poste de confiance, me juger plutôt sur mon désir de bien faire, que sur ce que j'ai fait jusqu'ici ; car je n'ai encore que fort peu travaillé avec le ministre. Maintenant, je suis impatient de justifier les bontés et la confiance du Roi, et d'échanger cette vie oisive de Cour, que je menois depuis quelque temps, contre une autre plus active. Il est difficile de débiter sous des auspices plus favorables, mais en même temps de contracter une plus grande obligation de bien faire.

J'ai lu une lettre de mon père qui raconte à Mad. de Montgelas tous les honneurs républicains dont on l'accable, pour sa bonne réussite dans ses négociations ; me voilà donc engagé à marcher sur les traces

de mon père : puissé-je le faire en tout et partout, et puisse le désir que j'ai d'honorer le nom genevois chez l'étranger, me tenir lieu de tout ce qui me manque. J'ai un pied à l'étrier, car je pars ce soir ; j'ai pris congé hier du Roi, de la Reine, des Princes et Princesses, et dans quelques heures je serai sur la route de Paris : l'on m'y croit depuis longtemps, car je n'ai rien reçu de Genève depuis un mois ; je me représente que mes lettres m'attendent la bas. Mad. de Montgelas a été dangereusement malade d'une maladie inflammatoire, ce qui a un peu retardé mon départ ; je ne voulois pas partir avant de la savoir tout à fait hors d'affaire : maintenant Dieu merci, elle n'a plus que de la foiblesse. Voilà donc un nouveau lustre, et des garanties de sécurité pour la Suisse et pour Genève en particulier ; notre neutralité perpétuelle, pour peu que nous sachions la faire respecter, nous ouvre une longue perspective de paix et de tranquillité : je commence en vérité à pardonner aux Genevois, qui croient qu'il y a une Providence tout exprès pour eux.

Amélie m'a donné des détails sur le bonheur domestique dont jouit Suzanne autant qu'elle le mérite. Exprimez lui chère cousine ce vœu de ma part en me rapellant à son souvenir. Si vous avez quelques ordres à me donner pour Paris, le chargé d'affaires de S.M. s'estimerait heureux d'être aussi le votre. Adieu très chère cousine ; bien des choses à mon oncle et à Mr Vernet, ainsi qu'à mes cousines. Je suppose que mon oncle pourra peut être avoir quelque chose à faire à Paris ; dans ce cas je lui offre tous mes services. Adieu, je vous embrasse tendrement ainsi que mes deux cousines

C.R. Pictet

Madame / Vernet Pictet / Genève / Suisse

## PARIS

Le Paris dans lequel Charles René prend ses fonctions est la capitale d'une France humiliée, occupée pour quelques mois encore par plus d'un million de soldats russes, anglais, prussiens, autrichiens, bavaois et autres, de l'armée d'invasion. Le traité de paix du 20 novembre 1815, dont Richelieu a donné lecture, les larmes aux yeux, à la Chambre des députés, est beaucoup plus dur que celui du 30 mai 1814. Le pays paye chèrement son ralliement à Napoléon pendant les Cent Jours. Ses frontières sont ramenées à celles de 1790 au lieu de 1792 comme au premier congrès. Nombre de ses places fortes doivent être démantelées ; la France est frappée d'une contribution de guerre de 700 millions de francs payables en cinq annuités de 140 millions, auxquels s'ajoutent 150 millions par an pour l'entretien d'une armée d'occupation forte de 150.000 hommes ; commandée par le duc de Wellington, elle doit demeurer pendant cinq ans sur les frontières de l'Est et du Nord pour assurer la tranquillité du pays et garantir le paiement de la contribution. La France finance en outre, avec soixante millions, la reconstruction et le renforcement des places fortes de ses voisins à proximité des nouvelles limites. Elle s'engage enfin à payer les dettes de toutes sortes contractées à l'étranger par les gouvernements précédents : leur montant colossal, 1,6 milliard de francs, sera ramené à 240 millions.

Sur le plan intérieur, la Chambre des députés dite « Chambre introuvable », sortie des élections d'août 1815, compte une majorité plus royaliste que le Roi ; ces nostalgiques de l'ancien régime, les « purs » qu'on appellera bientôt les ultras, critiquent la Charte octroyée par Louis XVIII à son retour d'exil, et forts des encouragements qu'ils reçoivent du comte d'Artois, suscitent mille difficultés au ministère. Le gouvernement de Richelieu est faible, le duc lui-même, revenu en France après tant d'années passées en Russie, manque d'expérience,

connait mal les arcanes de la politique, ignore les intrigues et se décourage aisément ; il parle souvent de démissionner. Louis XVIII, longtemps hésitant, ne le soutient d'abord que mollement. Cette situation changera avec la dissolution de la Chambre introuvable, le 7 septembre 1816. Ce véritable coup de force est l'œuvre de Decazes, ministre de la Police générale, bientôt ministre de l'Intérieur puis président du Conseil ; il est l'homme fort du régime, favori du Roi qui le tutoye, l'appelle son cher fils et suit presque aveuglément ses avis. Des rumeurs de complots agitent les esprits : malgré une épuration sévère dans l'administration et l'armée (la « Terreur blanche »), le moindre soupçon inquiète un régime encore fragile et qui se sait detesté par les ultras d'un côté et les Bonapartistes de l'autre.

Pictet est porteur d'instructions signées par Maximilien Joseph dont on trouvera la minute ci-dessous. Parmi les questions de politique générale, il devra observer attentivement la situation intérieure, la tranquillité de l'Europe dépendant du repos de la France ; surveiller les menées de la Russie, soupçonnée de vouloir, par bienveillance envers Richelieu, alléger le fardeau du traité de paix, et celles de l'Angleterre qui passait pour encourager les mécontents. Londres, jalouse de l'influence dont jouit la Russie, cultive en effet les royalistes « ultra », ennemis du ministère. Au plan des relations bilatérales, Pictet appuyera par ses démarches la position de la Bavière dans les négociations qu'elle mène avec l'Autriche pour l'obtention des compensations territoriales convenues au congrès de Vienne. Il doit aussi recevoir et faire parvenir à Munich, par l'entremise du représentant à Paris de la banque d'Eichthal, la part de la Bavière, soit 25 millions de francs sur cinq ans, de la contribution de guerre, et 15 millions pour la remise en état de ses places fortes sur la nouvelle frontière. On le verra aussi connaître d'incidents frontaliers, de désordres causés par les troupes bavaroises d'occupation, de plaintes contre l'hostilité de la presse bavaroise, etc. Les temps forts de sa mission seront la dissolution de la Chambre introuvable et les élections d'octobre 1816, suivies, au début de 1817, par les négociations qui aboutiront à un nouvel échelonnement du paiement de l'indemnité de guerre et au retrait d'une partie des troupes d'occupation. Les armées étrangères quitteront définitivement la France en 1818, après le congrès d'Aix la Chapelle ; Richelieu pourra alors se retirer, mais devra accepter de revenir aux affaires en février 1820, lorsque l'assassinat du duc de Berry fera tomber le ministère Decazes.

La défense des intérêts en France du prince Eugène de Beauharnais fait l'objet d'instructions particulières, signées de sa main, qui ont été arrêtées à la suite de ses entretiens avec Pictet. Fils de l'ex-impératrice Joséphine, et par là beau-fils de Napoléon, qui l'adopta en 1806, le prince, archichancelier d'Etat de l'Empire, vice-roi d'Italie, prince de Venise, Grand Duc héritier de Francfort, avait, après avoir fait la campagne de Russie, reçu de Napoléon, en mai 1813, l'ordre de se rendre à Milan pour commander l'armée d'Italie. Gendre du roi de Bavière par son mariage avec la princesse Augusta, la défection de Max Josef qui, après avoir été pendant des années l'allié de Napoléon, était passé dans l'autre camp à la veille de la bataille de Leipzig, en octobre 1813, l'avait placé dans une situation très embarrassante. Il s'en était tiré loyalement en restant fidèle à l'Empire, – une fidélité que l'armée autrichienne avait, il est vrai, facilitée en ne le pressant pas trop fortement. Après avoir vainement tenté, au congrès de Vienne, d'obtenir un apanage en Italie, fixé dorénavant à Munich, il entend ne pas figurer sur la liste des proscrits avec les membres de la famille Bonaparte :

Le prince Eugène remet à Monsieur Pictet de Rochemont les notes qu'il a bien voulu dresser d'après ses conversations avec lui : elles représentent exactement tous les détails. Le prince voit avec plaisir et reconnaissance, que Mr Pictet a donné une attention toute particulière à ses entretiens et qu'il a bien saisi l'ensemble et le but.

Le prince désire que ces notes ne servent que d'instructions et de renseignements, dans les mains de Mr Pictet de Rochemont, pour répondre s'il en était besoin, aux discours, notes ou observations contraires à ses intérêts.

Le prince pense qu'il seroit inutile d'entrer avec le ministère françois, par des notes officielles, dans des détails qui donneroient lieu à des digressions oiseuses ou à des lenteurs ; il prie en conséquence Mr Pictet de diriger ses démarches de la manière suivante :

D'abord Mr Pictet voudra bien profiter de ses premiers entretiens particuliers avec Mr le duc de Richelieu pour connoître adroitement et l'opinion du ministre et celle du gouvernement sur l'application de la loi d'amnistie proposée dernièrement aux Chambres, et qui, suivant les apparences, sera acceptée. Il s'agit de savoir si l'article de cette loi, qui prononce le bannissement de la famille Buonaparte, parens et alliés, peut être appliquée par le gouvernement au prince Eugène. Il est essentiel d'avoir à ce sujet une déclaration positive et écrite.

Si, d'après l'avis particulier du duc de Richelieu, on devoit, pour obtenir cette déclaration, remettre une note explicative de la position du prince Eugène, Mr Pictet est prié de bien vouloir tirer de ses notes le résumé à peu près suivant :

« Le prince Eugène demande au gouvernement françois s'il est compris dans tel article de telle loi. Il ne doit ni ne peut le supposer, car ce prince n'a jamais été considéré en France que comme ayant été beau-fils de l'empereur Napoléon, c'est-à-dire d'un degré de parenté bien inférieur à ceux désignés par la loi. Ces liens même quelqu'ils eussent été ne se trouvent ils pas rompus par le divorce et successivement par la mort de la mère du prince ?

Objecteroit-on que le prince auroit été adopté par l'empereur Napoléon ? on répondroit simplement que tous les actes publics ou particuliers faits à cet égard, n'appliquaient cette adoption qu'au royaume d'Italie, et ne donnoient aucune espèce de prérogative ou de droit en France au prince Eugène.

C'étoit une adoption locale. En effet ce prince n'avoit d'autre titre en France, d'autres fonctions que celles d'archichancelier d'Etat, c'est-à-dire un rang immédiatement après l'archichancelier Cambacérès et l'archichancelier Lebrun. Ainsi son rang en France ne tendoit qu'à lui conférer le titre de François qui a toujours fait son ambition.

Enfin cette loi seroit d'autant moins applicable au prince Eugène que le traité de Paris du 11 avril 1814, fixe son sort et celui de sa famille hors de France, et le met par conséquent à l'abri de toute mesure semblable à celle indiquée dans la dite loi.

Si, au mépris de ces justes considérations et de ces principes incontestables le prince Eugène (ce qu'il est bien loin de croire) se voyoit compris dans une loi de bannissement, il se devoit à lui-même et à ses enfans de réclamer contre une semblable injustice. Il en appelleroit à ses augustes protecteurs, S.M. le roi de Bavière dont il a l'honneur d'être le gendre, S.M. l'empereur de Russie qui l'a honoré de ses bontés. Il en appelleroit à l'Europe entière ; et quelque repugnance que ce prince eût à parler de lui, il se croiroit obligé à exposer le tableau de sa vie passée et à retracer les services qu'il a rendus à son pays dans le cours non interrompu de vingt années. Le monde entier jugeroit alors si l'application que le gouvernement françois feroit à ce prince seroit juste et politique. »

Monsieur Pictet de Rochemont aura la complaisance de faire connoître au prince le résultat de ses premiers entretiens avec S.E. le duc de Richelieu. Il est prié d'appeler, quelquefois, auprès de lui le chevalier Soulange Bodier, chargé des affaires du prince à Paris. Cette personne ayant toute la confiance du prince donnera à M. Pictet tous les renseignements et éclaircissemens qu'il pourroit désirer, comme il lui procurera tous les matériaux dont il pourroit avoir besoin.

Le prince ne peut terminer cette note sans remercier Monsieur Pictet de ses bonnes dispositions ; il sera heureux de trouver l'occasion de lui en témoigner sa reconnaissance et le prie d'agréer l'assurance de sa considération distinguée.

Munich, ce 5 janvier 1816

le pce Eugène

On trouvera dans sa première dépêche au roi (p. 108 ci-dessous), le compte rendu de l'entretien de Pictet avec Richelieu sur ce sujet et les remerciements du prince.

Charles René adresse ses lettres tantôt au roi lui-même, tantôt au comte de Montgelas. Les parties chiffrées de ses dépêches et de celles qu'il reçoit de Munich sont placés entre { }. On trouvera ci-dessous une transcription partielle de la correspondance diplomatique échangée entre Paris et Munich ; le texte complet est disponible à la fondation des archives de la famille Pictet. Comme dans la première partie, les trop rares lettres que nous avons de lui à son père et à sa sœur Amélie sont transcrites en partie à leur place chronologique.

\*

Instructions / Pour le Sr Charles René Pictet de Rochemont  
comme chargé d'affaires auprès S.M<sup>te</sup> le Roi de France et de Navarre

Munich le 4 Janvier 1816

Ayant pleine confiance dans la fidélité, le zèle et les talents de notre chambellan, conseiller et premier secrétaire de légation auprès de la Cour de S.M<sup>te</sup> le Roi de France et de Navarre, Nous avons résolu de le nommer pour résider provisoirement et jusqu'à l'arrivée de Notre Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire en qualité de Notre chargé d'affaires près la dite Cour.

Il se rendra en conséquence sans délai au lieu de sa destination et présentera aussitôt après son arrivée à Paris, au duc de Richelieu la lettre de Notre ministre des affaires étrangères dont l'original et la copie sont ci-joints et qui est de créance pour lui. Il y joindra les assurances de Notre amitié à la personne de Sa Majesté Très Chrétienne, ainsi que les expressions du désir bien sincère qui Nous anime de vivre avec Elle dans la plus étroite union. Il témoignera aussi à ce ministre toute la part que Nous avons prise aux événemens qui ont affligé la France, et qu'entraînés Nous-mêmes par le torrent des événemens, Nous avons fait au moins tout ce qui étoit en Notre pouvoir directement ou indirectement, pour adoucir les maux de la guerre, par une suite de l'intérêt que Nous n'avions jamais cessé de prendre à tout ce qui pouvoit intéresser les destinées de la France [en marge : comme le prouvent les instructions que nous avons données à notre ministre plénipotentiaire et que celui-ci s'attachera à exécuter de son mieux et en tant qu'il en dépendra de lui.]

Nous recommandons à Notre chargé d'affaires de vivre dans la meilleure intelligence avec tous les membres du corps diplomatique et de cultiver la connoissance de chacun d'eux en s'attachant de préférence à ceux qui par leurs rapports et leur position se trouveront à même de lui être le plus utile. [en marge : Il témoignera principalement de la confiance au ministre de Russie, comte Pozzo di Borgo ; les données que cette liaison Nous procureroit, Nous

mettroit à même de juger de la durée du grand traité, et de voir si la France sera à même de le rompre en attirant la Russie entièrement à elle.]

Nous attendons des rapports du Sr de Pictet au moins une fois par semaine ou plus souvent si les affaires ou l'importance des objets de sa correspondance l'exigeroient. Nous le munissons du chiffre ci-joint dont il pourra se servir pour le courant des lettres. Nous l'autorisons à Nous envoyer un courrier extraordinaire toutes les fois que l'importance d'une affaire et le bien de Notre service justifieront la dépense.

Le S<sup>f</sup> de Pictet aura soin de Nous tenir au courant, et de Nous rendre un compte fidèle de tout ce qui concerne l'esprit et l'état de situation des différens partis qui divisent dans ce moment-ci la France. Les provinces du Midi, aujourd'hui le principal foyer des troubles, doivent surtout fixer son attention. Il suivra également la marche de l'Angleterre à l'égard de la France, et il tachera de s'assurer, si elle n'a aucune liaison avec les mécontents, et si elle ne les soutient pas peut-être en sous-main.

Du reste le S<sup>f</sup> de Pictet s'occupera à étudier le système politique de la France tant sur les affaires générales de l'Europe que sur l'administration intérieure ; à développer les intentions et les vues qui dirigent le cabinet des Thuilleries ; à démêler quelle est l'influence supérieure qui préside à ses résolutions et à se procurer à tous ces égards les connoissances les plus exactes et les plus détaillées. Nous lui recommandons en général l'attention la plus suivie aux événemens, aux hommes et aux choses.

Notre chargé d'affaires reçoit ci-joint un exemplaire imprimé du traité de paix signé à Paris le 20 novembre de l'année dernière avec les différentes conventions. Il verra que par l'article 4<sup>e</sup> la France s'est engagée à fournir aux Puissances alliées, à titre d'indemnité, la somme de sept cent millions de francs. Le paiement de cette somme a dû commencer le cinq décembre dans la proportion suivante : on a fait cinq parts des contributions, savoir quatre pour les grandes puissances, et la cinquième doit être partagée entre les autres dans la proportion du nombre d'hommes qu'elles ont fourni. La Bavière, ayant donné soixante mille hommes, doit par conséquent toucher, à très peu de chose près, le quart de cette portion, soit 1/20<sup>e</sup> [sic] de la totalité de la contribution de vingt cinq millions en tout dans l'espace de cinq années, laquelle est payable de mois en mois et se monte à la somme de cinq cent mille francs par mois. Ces sommes seront délivrées en bons sur le trésor royal.

Le S<sup>f</sup> de Pictet trouvera ci-joint un plein-pouvoir [en deux langues] pour pouvoir se légitimer près la Commission des alliés établie à Paris, chargée du règlement des dits payemens, et toucher la quote part de la Bavière qui se trouve entre les mains du Sr Barbier, commissaire de S.M<sup>te</sup> l'Empereur d'Autriche. Notre chargé d'affaires les remettra préalablement et jusqu'à nouvel ordre au fils de Notre banquier Séeligmann B<sup>on</sup> d'Eichthal, établi à Paris qui est autorisé à les recevoir et qui en soignera la remise. [en marge : Sur quoi nous croyons devoir remarquer que s'il s'élevoit quelque discussion sur le paiement avec la Commission, le commissaire anglois Drummond Nous a été indiqué par Notre mission à Londres comme un homme bien intentionné, et qui pourroit nous être particulièrement utile.]

Si le gouvernement françois lui-même ou ses agens faisoient des ouvertures d'offres pour acquitter comptant une certaine portion de la totalité de la contribution, Notre chargé d'affaires ne s'y refuseroit pas, mais concluroit rien sans prendre Nos ordres à cet égard. Il consultera, s'il y a lieu, les banquiers et agens des autres puissances sur cet objet en ayant soin de choisir ceux qui n'auront aucune relation directe ni indirecte avec le gouvernement, et dont

les conseils seroient interessés. Si même cette proposition n'avoit pas lieu, le S<sup>f</sup> de Pictet tachera de faire indirectement quelques démarches à ce sujet pour faire naitre cette idée, et Nous en rendra compte.

Les puissances alliées etant convenues dans le Protocolle du 3 nov. de consacrer au système défensif de l'Allemagne la somme de soixante millions à prendre sur la partie des contributions françoises, destinée à renforcer la ligne de défense des Etats limitrophes, de donner entr'autres au souverain de la Bavière ou tel autre des pays limitrophes de la France entre le Rhin et les Etats prussiens quinze millions, il sera disposé des différentes sommes conformément aux plans et reglemens qui seront généralement arrêtés à cet égard.

Notre chargé d'affaires pourra entretenir confidentiellement le duc de Richelieu de la négociation qui a lieu dans ce moment entre la Bavière et l'Autriche et l'engager à user de son influence sur l'empereur de Russie pour faire sentir à ce monarque qu'il est de son intérêt et de sa politique de soutenir la Bavière, en lui représentant que les échanges qu'on propose sont contraires à l'esprit et à la lettre des traités qui stipulent, qu'ils ne se feront que de gré à gré, et surtout que les possessions que la Bavière obtiendrait en dédommagement devroient être à sa convenance et faire un tout avec le royaume ; que l'Autriche offroit pour une portion de territoire qui lui convenait, surtout avec ses communications avec l'Italie contre un pays riche et fertile, des possessions qui ont à la vérité de la valeur, mais que leur éloignement du centre et l'inconvénient d'être séparés par des Etats intermédiaires rendoient éminemment inconvenantes à la Bavière ; qu'à la vérité l'empereur Alexandre avoit donné sa parole à l'Autriche, mais qu'on n'avoit jamais entendu Nous forcer la main, et que tout devoit être fait de Notre consentement.

Le prince Eugène ayant encore des possessions considérables en France Notre chargé d'affaires appuiera les réclamations pour lesquelles son intendant, le Sr Soulange pourra être dans le cas de s'adresser à lui, sans cependant se compromettre. Du reste il fera valoir dans toutes les occasions la manière délicate et mesurée avec laquelle il s'est conduit jusqu'ici, et il Nous rendra compte le plutôt possible des dispositions de la Cour de France à son égard. [en marge : Ce Prince nous ayant dans les derniers mois témoigné quelque inquiétude qu'on ne veuille lui appliquer les dispositions du droit de regner rendu contre les individus de la famille de Bonaparte le sr Pictet s'il voyait que le cabinet français y fut porté, ou que les agens du Prince l'en requissent, se concertera avec le ministre de Russie pour faire les démarches nécessaires pour obtenir la réparation de cette injustice.]

Le Sr Pictet expédiera ou visera les passeports ou certificats etc. aux personnes qui auront le droit de s'adresser à lui pour cet objet dans la forme prescrite.

Dans la persuasion que Notre chargé d'affaires s'acquittera à Notre satisfaction des différens points contenus dans les présentes instructions, Nous prions Dieu, qu'il l'ait en sa sainte garde.

Munich le 4 Janvier 1816  
le comte de Montgelas

Max Jos.

[Minute, corrections en marge de la main de Montgelas]

Pleinpouvoir

Pour le chambellan et conseiller de légation Charles René Pictet de Rochemont

Munich le 4 Janvier 1816.

Nous Maximilien Joseph par la grace de Dieu Roi de Bavière

Savoir faisons, la France s'étant engagée par l'article quatrième du traité du vingt novembre de l'année passée et la Convention particulière signée le même jour, au payement d'une indemnité pecuniaire de sept cent millions de francs aux Puissances alliées, Nous avons autorisé et autorisons par les presentes Notre chambellan, conseiller de legation et chargé

d'affaires près S.M. le Roi de France et de Navarre Charles René Pictet de Rochemont à recevoir notre quote part de la dite indemnité pecuniaire dans les termes stipulés, donner quittances et decharges valables pour et au nom de Notre gouvernement. En foi de quoi Nous avons signé le present pleinpouvoir et y avons fait apposer Notre sceau royal. Fait à Munich le 4 du mois de Janvier de l'an de grace mil huit cent seize.

Max Jos.

[visé : Montgelas ; version identique en allemand]

A S. E. Mr le duc de Richelieu,

Ministre secrétaire d'Etat au Departement des affaires etrangères de S. M. le Roi de France et de Navarre.

Munich le 4 Janvier 1816

Monsieur le duc,

Le Roi desirant entretenir les liens d'amitié qui ont existé de tout tems entre sa Maison et la Couronne de France, a nommé Mr Pictet de Rochemont, son chambellan et conseiller de légation, pour resider provisoirement en qualité de son chargé d'affaires près la Cour de S.M. le Roi de France et de Navarre. La bienveillance dont V.E. a bien voulu l'honorer autrefois a principalement motivé ce choix de Sa Majesté ; je vous prie donc, Mr le duc, de l'accueillir avec ces mêmes sentimens, d'ajouter une foi entiere à tout ce qu'il sera chargé d'avoir l'honneur d'exposer à V.E. de l'assister de ses conseils et de la direction dans toutes les occasions qui pourront se presenter, persuadé qu'il saura les meriter par sa conduite, ses qualités personnelles et ses principes.

Il m'est infiniment agreable, Mr le duc, de pouvoir à cette occasion offrir à V.E. l'assurance bien sincère des sentimens de haute consideration avec etc.

[Minute visée : le comte de Montgelas]

Ses instructions et sa lettre d'accréditation portent clairement que Charles René est nommé à titre provisoire, en attendant la nomination d'un ministre, et que son choix tenait à ses relations personnelles avec Richelieu.

A S.A. Mr le Prince de Talleyrand,

Ministre d'Etat et Grand Chambellan de S.M. le Roi de France et de Navarre.

Munich le 6 Janvier 1816

Mon prince

Le depart de Mr Pictet de Rochemont qui se rend à Paris en qualité de chargé d'affaires du Roi près S[a] M[ajesté] T[rès] C[hrétienne] me fournit une occasion bien agreable pour pouvoir avoir l'honneur de me rappeler au souvenir d'amitié de V.A. qui me sera toujours infiniment precieux. Je vous prie, mon Prince, [en marge : de permettre que je le recommande d'une manière particulière aux bontés et à la bienveillance de V.A.] ; j'ose dire qu'il saura les mériter par sa conduite, ses qualités personnelles et ses principes. Je [me félicite de tenir une excellente occasion pour vous offrir les assurances de la très haute consideration avec la quelle j'ai l'honneur d'être [etc.]

Expedié le six Janvier et remis à Mr de Pictet

[Minute corrigée et visée : Montgelas]

Congédié le 19 septembre 1815, à sa grande surprise, par le roi auquel il avait offert sa démission, Talleyrand ronge son frein sans autres fonctions que celles, fort bien rémunérées, de grand chambellan et ministre d'état ; on verra plus bas quelques unes de ses intrigues contre Richelieu qu'il déteste : « c'est l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée ». Il est cependant celui auquel le roi devra faire appel en cas de chute du ministère, ce pourquoi sans doute, à toutes fins utiles, Montgelas se réassure auprès de lui. Charles René l'avait d'ailleurs rencontré à Vienne.

Aussitôt qu'arrivé, Charles René envoie ses rapports, tantôt au roi, tantôt à Montgelas.

N° 1

Paris le 18 Janvier 1816

Sire

Arrivé à ma destination le 14 Janvier, je me suis présenté immédiatement chez Monsieur le duc de Richelieu, conformément aux ordres dont Votre Majesté avoit daigné m'honorer, et lui ai remis la lettre de créance que Son Excellence Monsieur le comte de Montgelas m'avoit remise pour lui. Je lui ai fait part ensuite de tout ce que Votre Majesté m'avoit ordonné d'exprimer au roi de France en son nom. Le duc de Richelieu m'a reçu comme je m'y attendois et m'a prié de regarder sa maison comme la mienne. Il m'a parlé confidentiellement de l'état de la France, et m'a paru triste et fatigué, mais non découragé. Il persiste dans une ligne de conduite que les royalistes blâment, parcequ'ils la trouvent trop modérée. C'est un reproche qu'on ne leur fera pas à eux, car il est difficile de montrer plus d'exagération, et plus de passion qu'ils n'en montrent dans leurs propos et leur conduite. Cependant, autant que j'ai pu en juger pendant le peu de jours que je suis ici, Paris m'a paru plus tranquille qu'on nous le représentoit à Munich. L'on parle beaucoup, mais cela s'évapore à peu près en paroles. Il y a trop de gens dans les différens partis qui divisent l'opinion qui ne songent qu'à eux-mêmes pour qu'il y ait entr'eux une véritable union, qui seule, pourroit les rendre forts. D'après ce que j'ai pu recueillir, le Midi est fort tranquille, mais les partis s'observent et se craignent, et sont prêts à en venir aux mains à la première occasion.

Le duc de Richelieu m'a fait part de plaintes qu'il avoit reçues des cantonnemens où se trouvent les troupes bavaoises. L'on se plaint que les officiers tiennent beaucoup de propos, se plaisant à répéter qu'il n'y aura jamais de repos pour la France tant que les Bourbons seront sur le trône, et semant et colportant des germes de division. Je l'ai assuré, qu'il étoit tout à fait contraire aux intentions de Votre Majesté, que ses troupes ne se conduisent pas avec retenue et modération, et je lui ai promis de faire part à Votre Majesté des plaintes auxquelles ces propos avoient donné lieu.

J'ai également profité de mes premiers entretiens avec le duc de Richelieu, pour lui parler de la loi d'amnistie, qui a passé il y a dix jours, et je n'ai pas eu l'air d'imaginer, qu'elle put être appliquée au prince Eugène. Il m'a répondu qu'effectivement elle ne pouvoit le regarder, et que c'étoit lui-même qui avoit fait changer dans la rédaction les expressions dont le sens eut pu donner lieu à quelques doutes à cet égard. J'ai su, quoiqu'il ne me l'ait pas dit, que le duc s'étoit exprimé avec beaucoup de force, dans la Commission chargée de la revision du projet, sur la modération qui devoit diriger les démarches du gouvernement, et sur les égards qui étoient dus à Votre Majesté.

Je profite pour cette dépêche, du départ d'un courrier autrichien, et je fais part à Son Altesse le prince Eugène, de l'heureuse et prompte issue de la négociation qui le regardoit. Le Prince ne doit pas conserver la moindre inquiétude à cet égard. Beaucoup de membres des Chambres

espéroient, il est vrai, l'envelopper dans l'application de la loi, mais le ministère a eu le bon esprit et la justice d'écarter cette idée, principalement par ménagement de Votre Majesté.

J'ai présenté hier mes pleins pouvoirs à Monsieur Barbier, le Commissaire autrichien qui a perçu jusqu'ici la part des contributions qui revient à la Bavière. Je me suis légitimé auprès de lui, et je pourrai incessamment toucher ces fonds sans aucune difficulté. Il m'a dit que jusqu'ici, les recouvrements se faisoient avec facilité et régularité. Le gouvernement a fourni une somme d'environ 14 millions en rentes tiers consolidé, pour servir de garantie aux engagements qu'il a contracté vis-à-vis des Puissances alliées et qui sont inaliénables, autant qu'il fera face aux dits engagements. En attendant les différentes Puissances ont fait inscrire les dites rentes au nom des banquiers chargés de leurs intérêts respectifs. Je soumetts cette idée à Votre Majesté, afin qu'elle juge, s'il ne seroit peut être pas plus sur, que la Bavière en fit de même.

Je suis avec le plus profond respect

Sire / De Votre Majesté / le très humble très obéissant et très fidèle serviteur

C.R. Pictet de Rochemont

Les Chambres siégeaient du début de l'automne à la fin du printemps. La session pour l'année 1815-1816 avait été ouverte par le roi le 7 octobre. Avec la loi de sûreté générale qui suspendait pour un an la liberté individuelle (29 octobre 1815), la loi sur les discours et écrits séditieux (9 novembre) et la loi rétablissant temporairement les cours prévôtales (27 décembre), dont il sera question plus loin, la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 organisait la répression ou, si l'on préfère, fixait les limites de la réaction après les Cent-Jours. « La Terreur blanche légale et gouvernementale succède à celle spontanée et populaire de l'été 1815. » (Bertier de Sauvigny). Une ordonnance royale du 24 juillet 1815 avait dressé une première liste des suspects : dix-neuf personnes devaient être décrétées d'arrestation et traduites en jugement ; trente-huit autres placées sous surveillance en attendant que les Chambres statuent sur leur sort. Des dix-neuf, La Bédoyère, Ney et Lavalette ont déjà été condamnés à mort, les deux premiers exécutés, le troisième est en fuite après une évasion spectaculaire. Les délibérations au sujet de la loi d'amnistie avaient, durant deux mois, donné lieu à des violents affrontements. Partisan de la réconciliation, Richelieu dut accepter le bannissement des régicides et des membres de la famille Bonaparte. Les proscrits étaient tenus de vendre leurs biens en France dans le délai de six mois s'ils voulaient échapper à leur confiscation.

Le prince Eugène, qui a de grands biens en France, n'est donc pas frappé par cette mesure. Il répondit par la lettre ci-dessous, conservée aux AEG, au rapport que Charles René lui fit de sa conversation avec Richelieu :

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 de ce mois par laquelle vous voulés bien m'informer du résultat de votre entretien avec S. E. M. le duc de Richelieu relativement à la note que je vous avais remise. Je vous remercie de votre empressement et j'aime à devoir à votre démarche ma tranquillité sur l'objet de cette même note.

J'ai chargé mon intendant le chev. Soulanges-Bodier de vous remettre une lettre que j'adresse au Roi en vous priant de vouloir bien la déposer dans les mains de Sa Majesté et d'y ajouter tout ce que votre caractère et votre expérience pourroient vous inspirer d'utile et d'opportun. Je suis persuadé d'avance que vous aurés mis le même empressement à remplir mes désirs, et j'aurai de nouveaux remerciemens à vous faire à ce sujet.

Je vous prie d'avoir la complaisance, au premier moment favorable, d'exprimer à S. E. Monsieur le duc de Richelieu l'hommage de ma vive reconnaissance.

Je vous renouvelle avec bien du plaisir, Monsieur, mes sincères remerciemens et l'assurance de ma considération.

Munich, ce 31 janvier 1816

le pce Eugène

A Monsieur / Pictet de Rochemont, Chambellan / et chargé d'affaires de la Cour / de Bavière / à Paris

[Minute] A Mr Pictet de Rochemont  
Chargé d'affaires à Paris

Munich le 25 Janvier 1816

Monsieur,

J'espère que vous serés heureusement arrivé à votre destination, et que vous aurés été à même de vous acquitter des commissions qui vous ont été données.

Je profite d'un courrier que le Roi envoie à Londres pour vous communiquer ce qui s'est passé relativement à notre négociation particulière avec l'Autriche. Les pièces, dont copies sont ci jointes, vous fourniront à cet égard les renseignements les plus complets.

M. le duc de Dallberg ayant témoigné ici le désir d'être instruit de ce qui se passoit à cet égard, le Roi par une suite de sa confiance toute particulière dans les sentimens de S.M.T.C. pour elle, ne fait aucune difficulté de l'instruire de tout ce qui s'est passé à cet égard, et l'intention de Sa Majesté est, que vous en parliez dans ce sens à Mr le duc de Richelieu. Vous verrés par les pièces que je vous envoie, que nous avons accepté les bases d'échange présentées par le cabinet autrichien, sauf les modifications de détail dont cette négociation est encore susceptible et avec la condition expresse que le Roi obtiendrait une indemnité territoriale proportionnée pour la part qui résulte pour lui en revenus, et que cette indemnité seroit située de manière à former entre les anciennes et les nouvelles possessions de S.M. la contiguité parfaite voulue par les traités, et que jusqu'à ce que cet objet eut été réglé il n'y eut rien d'altéré dans l'ordre actuel des possessions. Cette tournure laisse beaucoup de marge aux négociations : il faudra du tems pour se comprendre et plus encore pour s'arranger. Le Roi n'aurait pas été si loin s'il n'avoit été déterminé par la considération, que les territoires qu'on Lui offre ne sont pas par eux-mêmes sans valeur et le rapprochent de la France ; que presque toute l'Europe a garanti cet échange à l'empereur d'Autriche, et qu'il est encore incertain qu'on parvienne à les faire changer ; que l'Autriche rassemble des troupes sur la frontière ; que les Etats d'Allemagne, au lieu de s'occuper du danger qui les menace si la Bavière venoit à s'occuper, ne se livrent qu'à de petites jalousies et jouiroient de ses revers par le seul plaisir de la voir humiliée. La mission de S.M. à Vienne a eu à ce sujet les scènes les plus extraordinaires. Un parti très actif s'occupe sérieusement du rétablissement de la dignité impériale. Un certain baron de Gagern est un des agens les plus actifs de cette faction. Il promet l'assentiment du roi des Pays-Bas et des princes de Nassau. Le comte de Munster se flatte d'entraîner le Prince Régent d'Angleterre : il jouit d'un certain crédit auprès de ce prince. On compte sur le comte de Stadion à Vienne et sur le parti connu à Berlin. Le tout se rattache à Francfort au fameux baron de Stein et au comte de Solms-Laubach. Ce plan peut aussi peu convenir à la France qu'au Roi : il importe à l'un et à l'autre que les souverains allemands restent indépendants et dégagés autant qu'il est possible de toute influence étrangère. Le cabinet des Thuilleries ne peut malheureusement agir directement, mais il est à même d'influer par son crédit personnel à Pétersbourg et à Londres et de contribuer à ouvrir les yeux à ces deux Puissances. C'est le sens dans lequel S.M. veut que vous parliez dans toutes les occasions au duc de Richelieu. Agréés etc.

Pictet est chargé d'obtenir l'appui de la France dans la négociation que la Bavière a entamée avec l'Autriche au sujet des compensations territoriales qui lui sont dues en échange de la restitution de Salzbourg et de l'Innviertel.

On lira plus bas (p. 130), la note qu'il rédigea sur ce sujet et le compte rendu de ses conversations avec Wellington, Richelieu, Talleyrand et Pozzo di Borgo. Tous les Etats allemands avaient connus de grands remaniements territoriaux pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Le royaume de Bavière était devenu, avec le royaume de Wurtemberg, le principal Etat tampon entre l'Autriche et le Rhin dont la France avait annexé toute la rive gauche. L'histoire des cessions de territoires arrachées à l'Autriche à chaque traité de paix est trop compliquée pour être résumée ici. Le traité du 3 juin 1814 obligeait la Bavière, qui recevait le grand duché de Wurzburg et l'ancienne principauté d'Aschaffembourg, à restituer à l'Autriche le Tyrol, le Vorarlberg, l'évêché de Salzbourg et l'Innviertel (frontière militaire), la restitution de ces deux derniers territoires devant être compensée par des territoires sur la rive gauche du Rhin. Par le traité de Munich du 14 avril 1816, la Bavière cédera Salzbourg et l'Innviertel et renoncera au principe de contiguïté pour les compensations qu'elle devait obtenir. Le règlement final, avantageux pour la Bavière, sera convenu en 1819 à Francfort.

Emmerich Joseph de Dalberg (1773-1833), Rhénan naturalisé français en 1809, duc de l'Empire, s'était attaché à Talleyrand qui l'avait appelé dans son gouvernement provisoire en 1814 ; député au congrès de Vienne, membre français du comité des affaires suisses, il sera très bientôt (p. 171) nommé ambassadeur à Turin.

Hans Christoph Freiherr von Gagern (1766-1852) ; cet homme d'état allemand avait, comme Stein dont il était l'ami, servi différents maîtres. Membre de la délégation des Pays-Bas à Vienne, il avait plaidé en faveur du rétablissement du Saint-Empire, seul à même, selon lui, d'assurer la protection des puissances de second ordre contre les ambitions des plus grandes, l'Autriche et la Prusse. Député du grand duché de Luxembourg à la Diète de Francfort, il y tiendra le même langage jusqu'à son rappel en 1818. (NdB).

N° 2

Paris le 24 Janvier 1816

Sire

J'ai touché il y a quelques jours de Mr le Commissaire autrichien, baron de Barbier, la somme de un million sept cent un mille deux cent quatre vingt neuf francs, pour le premier tiers de la part des contributions, qui revient annuellement à la Bavière. J'ai remis cette somme entre les mains de Mr Louis Seeligmann, le fils du baron d'Eichtal, et je joins ici le reçu qu'il m'en a fait. Votre Majesté verra, qu'il y a environ sept cent mille francs en billets de banque, et environ un million en bons sur le trésor royal, payables chaque jour depuis le 21 janvier au 31 mars, à raison de quatorze mille francs par jour. Jusqu'à présent, les recouvrements se font avec facilité, et régularité, et ces bons se négocient au pair. La Commission des puissances alliées, n'a fait aucune difficulté pour la remise immédiate de ces sommes, entre les mains de Votre Majesté.

Je n'ai point été présenté encore au Roi ; je ne le serai que mardi prochain 30 janvier, attendu que S.M. ne reçoit le corps diplomatique que tous les quinze jours.

L'ambassadeur d'Angleterre Sir Charles Stuart, a envoyé chez moi, il y a quelques jours, me demander, si j'avais les ratifications du dernier traité de Paris, que les Puissances alliées doivent échanger entr'elles, deux mois après la signature du traité. J'ai été hier matin chez lui ; je lui ai dit que je n'avais reçu aucun ordre à cet égard, et que ce qu'il me demandoit n'étoit pas en mon pouvoir : mais je l'ai assuré que je mettrai sa demande sous les yeux de Votre Majesté ; il désire que cet échange de ratifications, puisse avoir lieu le plus promptement possible.

J'ai été également chez le duc de Wellington. Il m'a demandé où en étoient nos négociations avec l'Autriche. Je l'ai assuré que la Bavière ne céderoit rien, ne s'arrangeroit jamais que de gré à gré avec l'Autriche, si celle-ci lui faisoit des propositions qui lui convinsent, et que s'il en étoit autrement, Votre Majesté sauroit repousser la force par la force. Je suis entré de là dans quelques détails, sur les possessions que l'on nous offre en échange, disant qu'elles avoient sans doute de la valeur, mais que leur éloignement du corps du royaume nous les

rendoient inconvenantes ; que du reste il ne me paroissoit point être dans la politique de l'Angleterre non plus que dans celle de la Russie, d'entrer dans tous les arrangemens de l'Autriche à cet égard. J'ai tenu le même langage au duc de Richelieu.

J'ai diné avant-hier chez lui avec un capitaine de vaisseau anglois, qui étoit à l'isle de Ste Helène il y a six semaines, et qui venoit d'arriver après une traversée incroyablement prompte. Cet homme m'a donné d'assez curieux détails sur Bonaparte et son genre de vie. Il paroît, dit il, extrêmement sombre et triste ; il reste parfois trois ou quatre jours renfermé chez lui sans sortir, et il brusque tout le monde, et particulièrement les Anglois des procédés desquels il paroît être extrêmement mécontent. Il grossit énormément, et prend fort peu d'exercice ; cet homme là me disoit que l'on ne croyoit pas qu'il vécut longtemps. L'amiral Cochrane affecte de ne l'appeler jamais que général, et de le traiter en cette qualité. L'isle est entourée de croisières et deux régimens sont embarqués pour la garde de l'isle.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté, ma dernière dépêche N° 1, expédiée par un courrier autrichien. Le Midi est, dit-on, fort tranquille jusqu'à présent, mais les partis sont en présence. Le départ du duc de Wellington pour Cambrai, est encore différé de quelques jours. Je suis avec le plus profond respect, Sire [etc.]

Louis Aron Seeligmann (1780-1840), fondateur et chef de la maison de banque Louis d'Eichthal à Paris ; fils de Aron Elias Seeligmann (1747-1824), créé baron d'Eichthal en 1814, baptisé catholique romain à Munich en 1819, fondateur de la maison de banque Seeligmann à Mannheim et Munich, Hofbankier ; famille originaire de Leimen près d'Heidelberg (ESt IX 27). Pictet s'efforcera toujours d'obtenir de lui les meilleures conditions.

Sir Charles Stuart (1779-1845), ambassadeur à Paris de 1815 à 1824 et 1828 à 1830, sera créé baron de Rothsay en 1828 (Burke's, article Bute). Ses contemporains français le jugent plutôt sévèrement : « Haineux et intrigant par caractère, Stuart n'avait pas besoin de l'impulsion de son cabinet pour faire le plus de mal possible à la France qu'il détestait. » (Molé). Il avait épousé une fille du comte de Hardwicke.

L'amiral qui accompagna Napoléon à Sainte-Hélène n'était pas Cochrane mais Sir George Cockburn, bart. (1772-1853). Gouverneur et commandant en chef, il quittera l'île à l'arrivée en avril 1816 de Sir Hudson Lowe. Cambrai était le quartier-général de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation.

N°2

Paris le 25 janvier 1816

Monsieur le comte

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence ma lettre du 18 expédiée par un courrier autrichien. J'ai envoyé hier une dépêche à S.M. ; aujourd'hui je viens entrer avec Votre Excellence dans quelques détails de plus. J'ai remis dix sept cent et un mille francs entre les mains de Seeligmann ; j'ai joint son reçu à ma dépêche d'hier. J'ai pris, selon vos ordres, quelques informations auprès des autres banquiers de la capitale, du taux auquel l'on pourroit faire remettre ces fonds de la manière la plus avantageuse, et sur ce que l'on pourroit accorder au banquier. Voici ce que j'ai recueilli : l'Autriche accorde à ses banquiers, une commission de 1%, et le cours de 262 ; la Russie accorde 2%, mais ses banquiers lui font des facilités pour ses payemens. J'ai dit cela à Seeligmann, en lui ajoutant que je n'imaginois pas qu'on lui fit de plus mauvaises conditions que celles de l'Autriche faisoit à ses banquiers. Il a seulement fait quelques réclamations sur le cours de 262, en disant qu'il y avoit déjà trois mois que l'Autriche l'avoit réglé ainsi, et qu'il seroit juste qu'on lui accordat quelque chose de plus. Je lui ai dit que je mettrai son observation sous les yeux de Votre Excellence, à laquelle j'allois communiquer le résultat de mes informations ; qu'au reste cela ne me regardoit pas, et que vous traiteriez des conditions des remises des sommes, avec son père.

J'ai pris également quelques informations pour les anticipations sur les payemens. Si la Bavière avoit besoin de quelque forte somme payable immédiatement, je crois que l'on trouveroit ici des maisons de banque, qui se chargeroient d'avancer six mois, ou une année des contributions à des conditions qui ne seroient pas onéreuses. Seulement, comme il vaudroit mieux, voir venir ces Messieurs que de leur faire des propositions trop directes, si Votre Excellence vouloit me faire part de ses idées à ce sujet, et me dire quelles seroient les limites auxquelles elle m'autoriseroit à traiter avec eux, je crois que nous obtiendrions de meilleures conditions. Seeligmann consentiroit également, m'a-t-il dit, à faire des avances, si l'on en a besoin ; il faudroit seulement, si vous le jugez à propos, Monsieur le comte, me dire à quelles conditions le gouvernement consentiroit à traiter, et alors je leur en ferois part comme d'un ultimatum.

Je reçois à l'instant une lettre de Mr de Richelieu, pour des intérêts relatifs à la saline de Durckheim. Je la joins ici, afin que Votre Excellence en prenne connoissance elle-même. Le duc m'a dit que l'on se louoit beaucoup de la conduite, et de la discipline des soldats autrichiens, dans leurs cantonnemens en France, et m'a répété que les plaintes contre nos troupes se renouvelloient chaque jour. Il est peut être facheux jusqu'à un certain point, que l'on puisse mettre ainsi en opposition la conduite des deux armées, ce qui ne nous fait pas une bonne note. Je lui ai promis de mettre ces plaintes sous les yeux de S.M.

Les Chambres sont fort occupées, dans ce moment, des discussions relatives au projet du budget pour l'année 1816. L'opinion, jusqu'ici généralement reçue, est qu'il ne passera pas, ou du moins qu'il sera apporté de grands changemens au projet du ministère. L'on diroit que les Chambres cherchent à entraver ses démarches de toutes manières.

Je commence à être inquiet de Mr de Schoepfe, qui n'est point arrivé encore. Je ne conçois pas ce qui le retient si longtemps : il devoit être à Paris deux jours après moi.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le comte, de Votre Excellence [etc.]

C.R. Pictet de Rochemont

[L'annexe manque]

Le projet de budget pour l'année 1816 avait été déposé le 23 décembre 1815 par le ministre des finances, le comte Corvetto. Il est maintenant soumis à l'examen des commissions compétentes de la Chambre des députés.

N° 3

Paris le 26 janvier 1816

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence, ma dépêche d'hier. Celle-ci lui parviendra probablement avant l'autre, attendu que je profite d'un courrier badois qui portera ma lettre jusqu'à Carlsruhe, d'où la maison de Seeligmann l'expédiera. Je puis vous mander par ce courrier, Monsieur le comte, certaines choses que je n'aurois pas voulu confier à la poste française, et comme Mr de Schoepfe n'est point encore arrivé, je ne sais chiffrer que longuement et difficilement.

Le départ du duc de Wellington est encore différé de quelques jours : il paroît que le roi a beaucoup de peine à s'en séparer, et compte peu sur la force de sa garde, dans le cas où il y auroit quelques troubles. Le gouvernement paroît redouter le moment où les troupes étrangères quitteront tout à fait Paris. L'on paroît généralement persuadé ici, que c'est là la

cause du mouvement rétrograde qu'on fait les corps anglois qui étoient sur le point de s'embarquer, et non point les vents contraires, ainsi que les journaux l'avoient publié. En général, rien de plus tranché, et de plus violent que les opinions qui sont manifestées par les deux partis opposés ; à entendre les royalistes purs, tout va le mieux du monde, chacun est animé du meilleur esprit, la France est sur le point de redevenir florissante, et de reprendre son rang parmi les nations. Les autres donnent peut être dans l'extrême opposé ; mais assurément c'est parmi les purs que l'on entend faire le plus de raisonnemens absurdes, ce sont eux qui portent le plus de jugemens faux ou hasardés, et qui connoissent le moins l'esprit et les ressources de la France. Curieux pays que celui où l'on trouve de tout, de l'esprit, des talents, de l'éloquence, de la bravoure, de tout excepté du sens commun ; mais réellement lorsqu'on entend les purs affirmer que si le roi de France vouloit agir comme le roi d'Espagne, le royaume seroit de nouveau heureux et prospère dans trois ans, l'on ne peut s'empêcher de hausser les épaules ; et en même temps, la pitié est là, tout à côté de l'indignation, car l'on ne sauroit s'empêcher de croire que s'il y avoit encore des troubles sérieux, la plupart de ces gens là seroient massacrés.

Le duc de Richelieu au milieu de ce choc d'opinions, et de partis, marche ferme dans la ligne qu'il s'est tracée, mais il n'a pas l'air d'être bien sur de pouvoir y marcher toujours, et peu s'en faut que les royalistes outrés, ne l'appellent un bonapartiste, ce qui est le signal de proscription. Il y auroit des améliorations sans nombre à faire dans le système de l'administration intérieure, qui est en proie aux plus révoltants abus, mais Votre Excellence comprendra que personne n'a le temps, ni la bonne volonté d'y songer. Les royalistes prétendent que la garde nationale de Paris, est animée du meilleur esprit ; les autres disent qu'elle est très fatiguée du service qu'on lui fait faire, lequel est en effet très pénible, et qu'elle en a beaucoup d'humeur.

Je confirme à Votre Excellence ce que l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit pour l'échange des ratifications, chose au sujet de laquelle je n'ai eu aucune instruction. Sir Stewart [sic] désireroit que cet échange put se faire le plus vite possible. J'ai vu hier Pozzo di Borgo qui m'a aussi demandé où en étoient nos négociations avec l'Autriche, en exprimant le désir que cela put s'arranger à notre satisfaction. Je l'ai assuré que nous ne céderions rien, si l'on ne nous faisoit pas des propositions acceptables, et qui satisfassent le Roi.

L'on a affiché il y a quelque temps dans Paris, « réputation perdue, s'adresser à l'Elysée Bourbon. » Il est effectivement incroyable, jusqu'à quel point Wellington s'est cassé le cou dans l'opinion publique à Paris : beaucoup de ses compatriotes mêmes l'avouent.

J'ai demandé à Mr de Richelieu, ce qu'il pense de la conduite de l'Angleterre, et s'il n'étoit pas disposé à croire qu'elle favorisoit sous main les mécontents. Sans doute, m'a-t-il dit, je crois que tous les Alliés ne demandent pas mieux que de les favoriser, afin d'avoir un prétexte de rentrer en France, et cette fois, de la démembrer. Il n'y a que les Autrichiens dont les troupes se conduisent bien ; il n'y a pas la moindre plainte contre leurs soldats.

Je crois le ministère bien embarrassé de la conduite des Chambres, dont l'esprit est en général en opposition avec le leur. L'opinion, parmi les premiers négocians de la capitale, est que le budget ne passera pas, pour l'année 1816, au moins sans de très grands changemens. L'esprit des Chambres, paroît être d'entraver, et de gêner la marche des ministres en tout ; je crois qu'il faudra que les Chambres soyent dissoutes, ou qu'il y ait un changement de ministère. Le gouvernement paroît redouter que s'il y avoit de nouvelles élections pour la Chambre, elles ne

se fissent dans un sens absolument contraire aux dernières, excès qu'il craint plus encore que celui dans lequel l'on tombe aujourd'hui. Des deux partis qui divisent la France, l'un est fort par le nombre, par l'opinion de la très grande majorité de la nation, par les intérêts de vingt millions de Français qui s'y rallient, par le nombre de gens à talents et de bonnes têtes qu'il renferme ; l'autre en opposition avec le vœu général, avec la raison et le bon sens, est de beaucoup le moins nombreux, mais est fort de l'autorité qu'il a actuellement entre les mains. L'issue de la lutte ne me paroît pas pouvoir être douteuse à la longue, mais combien de temps durera t'elle, et quelle sera sa violence, et les secousses qui en résulteront, c'est ce qu'il me paroît difficile de prévoir.

Votre Excellence aura vu dans les papiers, la plus touchante description des cérémonies de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. A juger de la vérité des détails que je n'ai pas vus par ceux dont j'ai été témoin, rien n'est moins exact, que ce que les journalistes en disent. Ils représentent la consternation et la douleur comme régnant dans tous les cœurs, et sur toutes les physionomies, et je puis certifier que j'ai parcouru le matin les rues de la capitale, et qu'à l'exception des boutiques fermées, ce qui même a fait crier beaucoup de gens, je n'y ai rien vu d'extraordinaire. L'on a fermé les spectacles deux jours, et je ne sais pas trop si l'on a bien fait, car dans un moment où il y a autant de têtes oisives et fermentantes qu'il y en a actuellement, il faut occuper tous ces gens là d'une manière quelleconque et beaucoup de gens ont blâmé que l'on n'eut pas laissé les spectacles ouverts. J'entre dans ces détails, parcequ'il me semble qu'ils peuvent contribuer à former l'opinion sur l'esprit général de la multitude.

Je confirme à Votre Excellence le résultat des informations que j'ai eu l'honneur de lui communiquer hier sur les anticipations que le gouvernement pourroit demander à compte des contributions : je crois que l'on trouveroit à en faire à des conditions peu onéreuses ; mais chacun attend pour fixer son opinion là-dessus que le budget ait passé.

Le Roi paye l'hôtel de la légation, jusqu'au mois de juillet prochain, mais si Votre Excellence juge à propos de le garder, il faut le savoir avant le premier d'avril. Si vous n'envoyez pas un ministre, je pourrai avoir pour la moitié du prix que paye actuellement S.M., et qui est de douze mille francs, un logement très convenable et beaucoup plus rapproché du centre des affaires que ne l'est celui ci qui est éloigné de tout. En attendant, je voudrois bien que Mr de Cetto consente à ce que j'occupe une partie du premier étage, car je suis indéemment logé, et je ne sais où recevoir les gens qui viennent me voir, et avec lesquels j'ai affaire.

Je suis avec respect [etc.]

C.R. Pictet de Rochemont

Charles André Pozzo di Borgo (1764-1842), corse, royaliste, adversaire acharné de Napoléon, émigré à Londres, s'était mis au service de Russie ; ambassadeur du tsar en France jusqu'en 1834 puis à Londres jusqu'en 1839.

Le duc de Wellington résidait au palais de l'Elysée.

Anton, Freiherr von Cetto (1756-1847), ministre de Bavière à Paris de 1799 à la rupture d'octobre 1813, avait pris part au congrès de Vienne.

Selon l'article ix de la convention militaire, les troupes alliées autres que l'armée d'occupation devaient quitter Paris dans un délai de vingt jours après la conclusion du traité de paix, le 20 novembre 1815. En fait, ce retrait de plus d'un million d'hommes prendra davantage de temps ; les dernières unités anglaises ne partiront qu'à la fin de janvier. Ce départ bienvenu créait pourtant un vide dangereux car l'armée royale, organisée en légions départementales, qui devait succéder à l'armée impériale dissoute en juillet 1815, n'existait encore que sur le papier. La garde nationale, en cours de constitution, la garde royale et la gendarmerie pouvaient difficilement assurer le maintien de l'ordre dans la capitale et les départements où l'armée d'occupation n'était pas casernée.

N° 3

Paris le 31 janvier 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dépêche du 24. Aujourd'hui je profite d'un courrier autrichien qu'envoie Mr le baron de Barbier pour lui remettre mes dépêches d'une manière sure.

J'ai été présenté hier, à l'audience des ambassadeurs, au Roi, et à la famille royale, que j'ai assurés du vif intérêt que prenoit Votre Majesté aux destinées de la France et de son attachement à l'auguste famille des Bourbons : tous m'ont fait quelques questions sur la santé de Votre Majesté, et sur la Bavière. Il est question ici du départ du prince Eugène pour Petersbourg. Le duc de Richelieu m'a demandé si j'en savois quelque chose : je l'ai assuré que je n'en avois point ouï parler ; il m'a demandé encore si je ne croyois point qu'il y allât pour arranger nos négociations avec l'Autriche. Je lui ai dit que cela étoit très possible, mais que s'il avoit été question de ce voyage, je ne voyois point que le prince fut encore parti ; j'ai profité de cette occasion pour lui parler longuement des prétentions de l'Autriche, et l'assurer que Votre Majesté n'étoit point disposée à rien céder, si l'on ne lui faisoit point des propositions qui entrassent dans ses vues et ses convenances. J'ai parlé dans le même sens au prince Talleyrand avec lequel j'ai causé il y a peu de jours, assez longtemps, et qui m'a dit qu'il entroit tout à fait dans nos idées à cet égard, et qu'en général il trouvoit toujours de grands inconvéniens dans les changemens de domination, et les échanges de territoires. Le duc de Wellington, qui étoit hier à l'audience des ambassadeurs, a pris congé du roi et de la famille royale : il part après demain. Toutes les troupes angloises ont déjà quitté Paris, et les grenadiers royaux montoient la garde à sa porte depuis quelques jours. En prenant congé de Madame la duchesse d'Angoulême, elle dit au duc : « j'espère que vous nous reviendrez bientôt. » En général cependant, il règne beaucoup plus de calme à Paris que je ne l'aurois cru possible et qu'on nous le représentoit à Munich : le budget pour 1816 occupe dans ce moment ci tous les esprits, l'opinion générale est qu'il ne passera pas dans les Chambres et l'on paroît s'attendre à cette occasion à une lutte violente entr'elles et le ministère. Beaucoup de gens attendent l'issue de cette discussion, pour porter un jugement sur l'état des finances du royaume, et décider si la France pourra payer ou non, ce à quoi elle est imposée ; les fonds publics n'ont cependant pas baissé, et le crédit paroît devoir se soutenir.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté une réclamation que m'a adressée Mr le duc de Richelieu relative à l'affaire d'un receveur général du département du Mont Tonnerre, en faveur duquel le gouvernement françois réclame l'intervention du gouvernement bavarois.

{Plusieurs partisans du prince Eugène me parlent comme vouloir tâter ses dispositions ; l'on s'accorde à dire que ce prince a un parti très fort en France qui attache son nom à de vagues espérances. J'ai dit à ceux qui m'ont tenu ce langage qu'il étoit bien facheux que des gens qui paroissent amis du prince fassent autant de tort en parlant trop de lui et en rappelant sur lui une défiance qu'il étoit bien loin de provoquer, qui ne voulait qu'être oublié.}

Je suis fort inquiet de Mr de Schoepfe, duquel je n'ai aucunes nouvelles. Quelqu'un m'a dit avant-hier qu'il avoit quitté Manheim il y a quinze jours ; je ne conçois pas ce qui a pu lui arriver sur la route. J'ai prié Mr Seeligmann d'en écrire à Manheim.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Les moindres faits et gestes du prince Eugène inquiètent la cour et le gouvernement qui le savent très populaire. L'ancien département du Mont Tonnerre, sur le Rhin, avait Mayence pour chef-lieu.

Charles René écrit le même jour à sa sœur :

Paris le 31 janvier [1816]

[...] Je sors tout à l'heure de l'audience du Roi, qui a été suivie de celle de Madame, puis du duc d'Angoulême, puis de Monsieur, puis du duc de Berry. Vous verrez probablement ma présentation tout au long de la gazette de demain. [...] Voilà les Eynard qui partent, dont bien me fâche ; [...] ils vont retrouver Genève très brillants, dit on, et fort heureux ; je compte sur tes description des fêtes qui se donneront. En revanche ne compte pas trop sur les miennes, car outre que Paris doit aux circonstances d'être extrêmement triste dans ce moment, il y a beaucoup de décousu dans la société, dont les étrangers font presque seuls les honneurs, et par conséquent peu de fêtes. D'ailleurs je ne m'en plains guères : le bal ne me fait plus de plaisir ; un grave diplomate comme moi ne danse plus, et je préfère les coteries peu nombreuses au tourbillon d'une société qui l'est trop. J'ai été cependant l'autre jour à une fête chez le duc de Wellington : c'étoit un bal de costumes, mais il y avoit une telle cohue que je me suis échappé de bonne heure, en remerciant le Ciel de m'en être tiré sain et sauf ; il y avoit peu de jolis costumes, beaucoup d'Anglaises, ce qui est synonyme de femmes mal mises, et l'on ne voyait rien. [...]

Je pourrais occuper seul un fort bel hôtel, mais les meubles du ministre précédent y sont encore, et jusqu'à ce que le Roi ait déterminé s'il garde l'hôtel ou non je suis fort mal logé au second étage ; je dis mal logé pour recevoir du monde, mais assez bien pour le confort. [...]

J'ai peu été au spectacle jusqu'à présent, je n'ai pas eu le temps ; il faut cependant que je te donne des nouvelles de Mad. Catalani, que j'ai entendue l'autre jour pour la première fois. Jamais rien d'aussi délicieux n'a frappé mes oreilles en fait de chant. C'est une pureté, une légèreté, une flexibilité, un éclat de sons, dont on ne peut se faire l'idée sans l'avoir entendu. Assurément la voix humaine maniée ainsi, est le premier et le plus beau des instrumens. Ajoute à cela que cette inimitable cantatrice, est fort belle, et a beaucoup de noblesse et de grâce dans le port et les gestes, et tu auras une idée de Mad. Catalani. Les jours où elle chante le théâtre italien est toujours rempli, les autres jours il est désert.

J'ai eu une seule petite lettre de mon père de Turin où il me dit qu'il a bonne espérance ; mais en général vous négligez votre frère et votre fils, tous tant que vous êtes ; rappelez vous que c'est toujours au milieu des grandes affaires et du grand monde qu'on sent le plus le besoin de se rattacher aux affections de famille, comme les seules solides, durables, et qui remplissent le cœur. [...]

Angelica Catalani (1780-1849) ; son père a admiré avant lui cette célèbre cantatrice italienne..

Il donne aussi de ses nouvelles, à peu près au même moment, à son père alors à Turin :

s.l.n.d. [fin janvier / début février 1816]

J'espérois trouver de vos lettres à Paris, mon bon père, mais Messrs Mallet frères, chez lesquels je me suis présenté n'avoient rien pour moi. J'ai su indirectement de vos nouvelles par les Eynard que j'ai trouvé encore ici, l'on vous sait à Turin, et ici, comme à Munich l'on m'a raconté les honneurs républicains dont on avoit voulu vous combler. Puissé-je mériter un jour de pareils témoignages de reconnaissance nationale, surtout de mes compatriotes.

Je suis encore dans le premier tourbillon des affaires et des visites de cérémonie et autres ; ma journée se passe en courses ; et à manquer les gens avec lesquels j'ai affaire : vous devez savoir ce que c'est que ce genre de vie là, car vous l'avez encore tout frais dans la mémoire, et peut-être la menez vous à Turin aussi bien qu'ici.

J'ai souvent vu le duc : il m'a reçu mieux encore que je ne m'y attendois, si c'est possible ; Souvenez vous, m'a-t'il dit en me parlant de sa maison, que vous êtes ici chez vous ; venez me voir tous les jours. Je vais quelquefois assister le matin à son déjeuner ; c'est l'heure à laquelle il est le plus libre. Je le trouve maigre et changé : il me disoit qu'il ne dormoit guères. Il m'a raconté dans la conversation, et en me disant qu'Odessa avoit fait cette année çï pour 30 millions de roubles d'affaires en marchandises et 60 millions d'affaires de banque, qu'il avoit laissé les 20 mille roubles que l'empereur lui a conservés, au gymnase ou maison d'éducation d'Odessa, ne voulant pas dit il, manger à deux râteliers. Son désintéressement brille surtout, parmi les éminentes qualités qui le distinguent.

J'ai de la besogne par-dessus les yeux, car mon secrétaire de légation, le baron de Schoepfe, n'est pas encore arrivé, et je suis seul pour faire face à tout. Je correspond directement avec le Roi, sous l'adresse du ministre, et l'on exige des dépêches au moins deux fois la semaine. Parmi les personnages que j'ai vu, je citerai Wellington, cet homme dont la prodigieuse réputation est venue échouer à Paris, et n'a pas pu supporter l'éclat du grand jour : il n'y a qu'une voix là-dessus parmi les Français, et les étrangers. Il m'a reçu hier matin et je l'ai entretenu pendant quelques minutes ; je dis entretenu, car lui a à peine ouvert la bouche, et m'a laissé causer tout seul. Il m'a fait seulement deux ou trois questions sur la négociation de l'Autriche et de la Bavière et en parlant de la Suisse, j'ai amené des remerciemens au nom de Genève sur la bonne volonté qu'il avoit bien voulu nous témoigner dans nos négociations et nos arrangemens : j'ai dit que la Suisse n'oublieroit pas qu'elle devoit une partie de sa tranquillité et de son bonheur à la bienveillance de l'Angleterre. [...]

Le duc [de Richelieu] se plaint des Vaudois : il m'a dit qu'il avoit reçu la liste des gens en place avec des notes sur chacun d'eux, qu'ils étoient fort mal composés, et manifestoient un mauvais esprit ; il a l'air de craindre que ce canton ne devint un lieu de réunion pour les mécontents. [...]

Je ne sais si vous avez eu dernièrement des nouvelles de Mad de M[ontgelas]. Des nouvelles de Munich disent qu'elle avoit eu une espèce de rechute après mon départ, mais qu'elle étoit de nouveau mieux. Elle m'a servi avec beaucoup de zèle et de bonne volonté, mais je ne sais si son crédit sur l'esprit de son mari, est aussi grand que je l'avois cru d'abord ; j'ai éprouvé que je réussissois mieux seul avec Mr de M[ontgelas], quand elle ne s'en mêloit pas. Lui est véritablement tout puissant, et je crois son crédit plus affirmé que jamais : il est le seul homme qui ait une grande influence, et il est fort jaloux de son pouvoir. Le prince de W[rede] n'a pas à beaucoup près autant de crédit, et est bien moins habile que son adversaire. Si Mr de M. s'apperçoit que l'on veuille avoir deux cordes à son arc, il vous abandonne tout de suite, et il faut prendre garde qu'il est extrêmement défiant : ce doit être notre seule voye et s'il y a quelque chose à demander, ce doit être directement à lui qu'il faut s'adresser ; tout détour lui est suspect. Du reste il a besoin d'être poussé ; je crois que si je n'avois pas pris le parti de faire mes instructions moi-même à la suite de mes conversations avec lui, je serois encore à Munich. Adieu mon bon père, écrivez moi quand vous en aurez le temps ; je regrette bien de n'être pas venu lorsque vous étiez encore ici : vous m'auriez appris à connoître le terrain sur lequel nous marchons, et qui ne me paroît pas facile à déchiffrer. N'oubliez pas que mon adresse est à l'Hôtel de la légation de Bavière, rue de Clichy n° 15. [...]

Il est très regrettable que la correspondance entre Charles René et son père, à Odessa comme à Paris, n'ait pas été conservée.

Wellington (« le duc de vilain ton »), n'était pas populaire en France, ce qui peut se comprendre. Pictet a rapporté, dans sa lettre du 26 janvier, l'affiche apposée à Paris : « réputation perdue, s'adresser à l'Elysée Bourbon » ; le palais de l'Elysée étoit sa résidence.

Les Vaudois avoient une réputation détestable en France, comme aussi, d'ailleurs, dans les cantons suisses conservateurs : ennemis acharnés de Berne, ils avoient salué la Révolution française et pratiquement invité en 1798 le Directoire à envahir la Confédération ; en un mot, ce sont des Jacobins. Cette mauvaise réputation se soutiendra quand Druey opérera la révolution radicale en février 1845.

Montgelas est partisan de l'entente avec la France, que déteste le prince royal Louis ; il n'a pas accepté le mariage de sa sœur, imposé par Napoléon, et s'opposera longtemps à ce qu'Eugène, prince français, reçoive un apanage en Bavière. Il veut la Bavière proche de l'Autriche. Le remariage bavarois de l'empereur François le servira. Avec l'appui de Wrede, il réussira à convaincre le roi de se séparer de Montgelas, le 2 février 1817 ; sa chute mettra fin à la carrière de Pictet, dont il était le protecteur.

Paris le 3 février 1816

Sire

{Conformément aux ordres de Votre Majesté j'ai fait part au duc de Richelieu du point où en étoient les négociations avec l'Autriche. Dans une longue conférence que j'ai eu hier avec lui, j'ai fait valoir les motifs qui ont engagé V.M. à accepter les bases d'échange proposées, à condition que les indemnités qui doivent lui être accordées en échange fussent proportionnées aux cessions qu'elle consent à faire et conformes aux traités qui lui garantissent la contiguité de ces nouvelles possessions avec ses Etats. J'ai surtout insisté sur ce que l'un des plus puissans motifs qui avoit engagé V.M. à consentir à l'échange proposé étoit son vif désir de rapprocher ses Etats et ses intérêts de ceux de la France, et de lier le système de la Bavière au sien. J'ai dit, que V.M. avoit voulu de nouveau éviter un grand scandale à l'Europe et qu'elle espéroit que les puissances verroient dans cette démarche la meilleure preuve de son désir de conserver la paix et d'entrer dans les convenances de ses alliés autant que les intérêts de sa couronne le lui permettroient. En même temps j'ajoutai que toute la chose resteroit dans l'état où elle étoit jusqu'à ce que l'on fut complètement d'accord sur les compensations que V.M. réclame et le principe de contiguité de ses nouveaux Etats avec les anciens, principe consacré et sanctionné par le traité de Ried du 8 octobre 1813, et par celui de Vienne du 23 avril 1815. J'ai demandé que le cabinet des Thuilleries voulut bien intervenir directement ou indirectement auprès de la Russie et de l'Angleterre afin que cette contiguité qu'exige V.M. fut accordée, et qu'en général les indemnités qui lui ont été assurées formassent une pleine et entière compensation aux cessions qu'elle consent à faire. Le duc de Richelieu est complètement entré dans les idées que je lui ai exposées à cet égard. Il a dit, qu'il étoit de toute justice et convenance que les provinces que réclame la Bavière fussent situées conformément aux traités et lui servassent de compensation plus que suffisante pour ce qu'elle cède ; il m'a promis de mettre sous les yeux du Roi le résultat et le fonds de notre conversation, de faire valoir auprès de lui les motifs que je lui exposois de la part de V.M. et de faire tout ce qu'il pourroit afin que nos convenances fussent respectées. Il m'a promis en outre que dès aujourd'hui il écriroit au comte de Capo d'Istria en son propre et privé nom et confidentiellement afin de faire entrer le cabinet de Petersbourg dans nos vues et nos démarches, et il m'a assuré qu'il useroit de l'influence et du crédit qu'il pouvoit avoir sur les déterminations de la Russie pour l'engager à faire respecter nos convenances et nos intérêts. Il a ajouté au reste qu'il étoit bien difficile que la Bavière eut pu se refuser plus longtemps à des échanges que toutes les puissances, et la Russie en particulier, avoient garanti à l'Autriche au point que l'empereur Alexandre avoit été même jusqu'à promettre à l'empereur François le concours de ses troupes si cela devoit être nécessaire. Je lui ai répondu qu'il étoit fort heureux que l'on dut à la modération de V.M. d'avoir évité à l'Europe le scandale de voir la Russie et l'Autriche réunies pour arracher quelques possessions à la Bavière. Le duc m'a dit qu'il désiroit que tout ceci demeurat fort secret, et qu'il valoit mieux pour la réussite de la

négociation que personne ne se doutat de son intervention auprès de l'empereur Alexandre dans cette affaire.

Je lui ai parlé ensuite des renseignemens qu'a eu la mission de V.M. à Vienne sur le parti qui s'occupoit du rétablissement de la dignité impériale en Allemagne, et lui ai nommé les principaux meneurs. J'ai montré combien la réussite d'un plan pareil seroit fatale à la liberté de l'Allemagne et conviendrait peu à la politique de la France. Le duc avoit bien entendu parler de ce projet, mais il le croyoit tout à fait abandonné. Il m'a demandé de lui envoyer une note là-dessus en me promettant d'en faire également part au comte de Capo d'Istria et de l'appuyer auprès de la Russie de son opinion particulière. En général et dans tout ce qu'il m'a dit, il a montré le désir le plus vrai de faire ce qui pourroit être agréable à V.M. et rapprocher la France de la Bavière et ouvrir les yeux de la Russie et de l'Angleterre sur le danger de la réussite d'un plan pareil.}

Je prends la liberté de rappeler à Votre Majesté que l'ambassadeur d'Angleterre Sir Charles Stuart m'a renouvelé sa demande pour que les ratifications de la Bavière au dernier traité de Paris fussent échangées, disant que toutes les autres puissances avoient déjà échangé les leurs. Je lui ai dit que dès que j'aurois cette ratification entre les mains je la lui enverrois, et que je mettrois de nouveau sa demande sous les yeux de Votre Majesté.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 11 février 1816

Sire

J'ai remis à Monsieur le duc de Richelieu {la note non officielle dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Majesté dans ma dépêche du 3. J'aurai l'honneur de lui en envoyer une copie par le retour de notre courrier de Londres. J'ai profité de l'occasion pour y entrer dans quelques détails sur la position de la Bavière et les engagements qui ont été contractés vis-à-vis d'elle par l'Autriche et les autres puissances européennes, et pour insister sur la justice et la convenance des dédommagemens qu'exige V.M. Le duc de Richelieu a fait partir cette note il y a 4 jours par un courrier de l'ambassadeur russe adressée au comte Capo d'Istria, et en l'appuyant de son opinion et de ses avis. J'espère que cette démarche pourra être suivie de quelques bons effets pour la réussite de notre cause, le duc y ayant mis beaucoup de bonne volonté et d'empressement.}

Le ministre m'a dit à cette occasion, combien il étoit sensible aux souvenirs de Votre Majesté, et à ce qu'elle m'avoit chargé de bouche de lui exprimer de sa part, et a témoigné les sentimens de vénération les plus vrais pour son auguste personne.

Le duc de Richelieu m'a porté quelques plaintes sur le ton habituellement hostile que conservoit contre la France et son gouvernement la gazette Die Allgemeine Zeitung qui s'imprime dans les Etats de Votre Majesté. Je lui ai promis que j'aurois l'honneur de mettre son observation sous les yeux de Votre Majesté, à la première occasion et l'assurant que c'étoit tout à fait contre son intention. Il s'est plaint entr'autres que cette gazette représentoit les prisons de la France comme étant remplies de gens arrêtés comme suspects ou séditeux, et m'a montré en réponse un rapport du ministre de la police, qui constate qu'il n'y a actuellement dans toute la France que 211 personnes retenues en prison comme suspectes.

L'Espagne a dit-on chargé ses ministres de faire des réclamations auprès de la France afin d'obtenir des indemnités pour les maux que lui ont fait les armées françaises. Il paroît difficile

de faire une demande plus extraordinaire que celle là ; car si l'on veut qu'il y ait encore une France ; si l'on veut s'en tenir au principe si souvent proclamé qu'il faut pour l'équilibre européen que la France subsiste forte et indépendante, il est évident qu'elle ne sauroit donner des compensations complètes à chacun pour les maux qui lui ont été faits.

Depuis que je suis ici, j'ai reçu un grand nombre de demandes d'officiers qui auroient voulu prendre du service en Bavière. Je les ai écartées, en disant que Votre Majesté songeoit plutôt à diminuer son armée qu'à l'augmenter, et que je savois qu'Elle s'étoit déjà vue obligée de rejeter beaucoup de pétitions de cette nature. J'ai également détourné plusieurs individus de l'idée de se rendre en Bavière avec la vague espérance d'y trouver de l'emploi, et leur ai dit que jusqu'à ce que Votre Majesté m'ait autorisé à leur donner des passeports, je ne pourrois point satisfaire à leurs demandes.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

On trouvera plus bas (p. 130), annexée à la dépêche du 1<sup>er</sup> mars acheminée par courrier, la « note non officielle » (on dirait aujourd'hui l'aide mémoire), sur les négociations en cours avec l'Autriche que Pictet a remise à Richelieu à l'intention de Capo d'Istria.

Le nombre de suspects détenus donné par le ministre de la police, Decazes, est celui de toutes les personnes poursuivies, à tort ou à raison, en application de la loi du 29 octobre 1815 qui suspendait pendant un an la liberté individuelle ; cette loi sera, comme on le verra, renouvelée, avec quelques adoucissements, le 16 janvier 1817.

Paris le 11 février 1816

Monsieur le comte

{J'ai appris ce matin que le gouvernement français croit Lavalette à Munich ; l'on prétend que le prince Eugène l'a accueilli ; c'est même l'opinion généralement reçue dans le public. Le gouvernement a sù que les Anglois, arrêtés pour avoir favorisé son évasion, avoient fait dire à Made Lavalette qu'elle fut tranquille parceque son mari étoit en lieu de sureté en Bavière. J'ai appris tout ceci indirectement, et qu'en outre on alloit y envoyer deux personnes déguisées ou avec de faux documens afin de suivre les traces de Lavalette, et s'assurer s'il y est effectivement.

J'ai l'honneur de prévenir V.E. de ceci parceque j'imagine qu'il seroit à propos qu'elle en parlat au prince Eugène, afin qu'il sache ce qui se passe et puisse agir en conséquence. Quoique la lettre du Prince au Roi ait fait un très bon effet, je crois que l'on conserve encore ici à son égard une défiance qu'il est bien loin de vouloir mériter. Peut-être ces mêmes individus seront-ils chargés de surveiller ses démarches. Dans tous les cas, j'ai pensé qu'il étoit convenable que Votre Excellence fut avertie ainsi que le Prince.}

Je prends cette occasion de rappeler à Votre Excellence ce que j'ai eu l'honneur de lui dire pour un logement. L'hôtel n'est loué que jusqu'en juin, et il faut que nous sachions avant le mois d'avril, si nous le gardons ou non, afin de renouveler la location. En attendant Votre Excellence pourroit demander à Mr de Cetto qu'il donnât l'ordre à l'abbé Salle de faire démeubler deux ou trois chambres dans lesquelles je pourrois me placer, car j'ai l'honneur de lui observer que nous sommes indécemment logés dans un hôtel pour lequel le Roi paye 12 mille francs annuellement. Comme étant seul ici représentant le Roi, j'ai beaucoup de gens que je suis obligé de voir et je suis souvent honteux d'être obligé de les recevoir dans une méchante chambre à coucher, tandis que tout le reste de l'hôtel est vuide. Il me sembleroit naturel que Votre Excellence voulut bien m'envoyer le plein pouvoir d'en disposer à mon gré

par une lettre signée de sa main. Je pourrais alors, sans faire aucun mal au mobilier de Mr de Cetto, faire démeubler quelques chambres et les occuper, je ne serois plus obligé du moins de faire aux gens que je dois voir des excuses continuelles sur la mesquinerie de mon logement. J'imagine qu'il seroit peut-être à propos à l'expiration de la location actuelle de louer pour la moitié du prix que le Roi paye aujourd'hui, un logement plus rapproché du centre des affaires et beaucoup plus convenable pour nous. Ce seroit toujours une économie de six mille francs. J'ai l'honneur [etc.]

Pictet de Rochemont

Antoine Marie Chamans, 1808 comte de Lavalette (1769-1830), directeur général des postes sous l'Empire, avait, à la faveur du désordre général, repris ses fonctions un jour avant l'arrivée de Napoléon à Paris, le 20 mars 1815. Bien que figurant sur la liste des personnes devant être traduites en justice (ordonnance du 24 juillet 1815), il se laissa arrêter et fut condamné à mort le 20 novembre. Son évasion le 20 décembre, à la veille de son exécution après le rejet de son pourvoi en cassation, avait fait grand bruit dans les Chambres où l'on discutait le projet de loi d'amnistie. Decazes fut soupçonné de complicité : longtemps attaché à Louis Bonaparte, roi de Hollande, époux d'Hortense de Beauharnais, il connaissait celle-ci au point qu'on lui a attribué la paternité de Napoléon III. Il faut savoir que Lavalette était sorti en plein jour de sa prison revêtu des habits de sa femme, née Emilie de Beauharnais, venue lui faire une ultime visite. Il avait passé ensuite plusieurs jours caché, à l'insu de Richelieu, dans l'hôtel des affaires étrangères ; au début de janvier, trois officiers britanniques le firent sortir de Paris en voiture découverte sous l'uniforme anglais. Il s'était bel et bien réfugié en Bavière, installé, avec l'aide du prince Eugène, à Starnberg près de Munich ; il y demeurera sous le nom de Cossar jusqu'en 1822, année où il sera grâcié. Les officiers anglais seront condamnés à une peine légère d'emprisonnement.

Pictet se plaindra plusieurs fois de la médiocrité de sa résidence de la rue de Clichy ; on le verra déménager en juin rue d'Anjou n° 43.

N° 1

A / Monsieur Pictet de Rochemont / à Paris

Munich le 17 février 1816

Monsieur de Pictet, le présent courier vous remettra une dépêche pour ma mission de Londres à cachet volant : vous la refermerés et l'enverrés sur le champ par la même occasion à sa destination après en avoir pris lecture. Elle vous tiendra au courant de l'état des choses, et vous mettra à même d'en faire l'usage convenable vis-à-vis du ministère françois.

On a donné les ordres les plus stricts pour faire cesser de la part des officiers et soldats à mon service, les discours dont on se plaint, et pour que la discipline la plus sévère soit observée.

Vous avés très bien répondu à ce qui a été dit devant vous au sujet du passage et du séjour de Lavalette. L'Autriche lui a fermé son territoire, de sorte qu'il ne sauroit trouver d'asyle qu'en Russie ou en Turquie.

Continués à me donner exactement des nouvelles sur la situation intérieure de la France : tout ce qui y tient est de la plus haute importance dans ce moment-ci.

Toutes vos dépêches, sans exception aucune, me sont exactement parvenues. Sur ce Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Pictet, en sa sainte garde.

P.S. Vous recevés ci-joint mon acte de ratification du traité du 25 mars, que le ministre d'Angleterre vous a demandé ; vous l'échangerez avec celui du Prince Régent et vous me le ferés parvenir par le courier Brennmann.

Vous appuierés de votre mieux auprès du gouvernement françois la réclamation du Sr J.B. Michel dont son gendre E.P. Fries, demeurant à l'hôtel de Nismes rue Grenelle St Honoré à Paris, vous fera connoitre les détails.

Max Jos.

Paris le 14 février 1816

[non reproduite]

N° III / ad 12

Paris le 20 février 1816

Sire

{J'ai appris que quelques personnes prétendoient ici, qu'il existoit une proclamation du prince Eugène à l'armée françoise que l'on faisoit circuler parmi les soldats. Je me suis hâté de démentir ce bruit comme absurde et contraire à la vérité. J'ai demandé, que l'on voulut bien me procurer un exemplaire de cette prétendue proclamation, ce que personne n'a pu faire jusqu'à présent, et j'ai dit que probablement ce bruit sans fondement avoit été répandu par quelques personnes malintentionnées qui désiroient entretenir chez le gouvernement françois une défiance contre le prince Eugène, qu'il est si loin de vouloir mériter. C'est l'autre jour chés le prince de Condé que l'on a imaginé de répandre cette nouvelle. En général, le gouvernement françois paroît redouter, jusqu'à un certain point, l'esprit des nombreux partisans du prince et les souvenirs d'attachement et d'admiration qu'ont conservé pour lui l'armée et tous les officiers et généraux qui ont servi sous ses ordres. Un lieutenant général me disoit l'autre jour, que si jamais le prince Eugène se montrait sur la frontière de France, deux cent mille hommes iroient le rejoindre. Plusieurs anciens officiers m'ont tenu un langage dans le même sens : je leur ai constamment répondu, que le prince, s'il le savoit, leur sauroit mauvais gré de propager une pareille opinion, qu'il ne demandoit qu'à vivre tranquille, et que s'ils avoient de l'attachement pour lui ils devoient au contraire éviter avec soin de rien dire qui put entretenir chés le gouvernement des dispositions suspicieuses et défavorables au Prince. En attendant l'on surveille ses démarches et celles des gens qui annoncent ou que l'on soupçonne être ses partisans. Dans tous les cas, il me paroît bien impolitique de la part du gouvernement françois de le désigner ainsi à l'opinion publique, par ces précautions même, comme le seul homme autour duquel l'on craindroit que cette opinion ne se ralliat généralement s'il éclatoit de nouveaux troubles.}

Le duc de Richelieu m'a porté de nouvelles plaintes avant-hier contre l'un des derniers numeros de l'Allgemeine Zeitung qui s'imprime dans les Etats de Votre Majesté, et qui, dit-il, prend un ton décidément hostile que le gouvernement ne peut pas tolérer. « C'est nous déclarer la guerre, dit le duc, que de permettre que ces choses là s'impriment chez vous. Si la France est en paix avec la Bavière, défendez que le rédacteur de ce journal ne nous dise des injures atroces. » Je lui ai répondu que j'avois déjà mis ses observations sous les yeux de V.M. et que je le ferois encore à l'occasion de ce dernier numéro ; plus est qu'assurément il étoit tout à fait contre les intentions de Votre Majesté que l'on fit rien dans ses Etats qui tendit à troubler la bonne harmonie qui subsiste entre la France et la Bavière.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit avoir reçu un courrier de Milan d'où l'on lui mandoit que nous étions à peu près d'accord avec l'Autriche, même sur les négociations de détail, et que S.A. le Prince royal quitteroit bientôt Milan. L'opinion généralement reçue ici est que nos discussions sont sur le point d'être terminées à l'amiable.

Notre courrier n'est point encore de retour de Londres, j'aurai l'honneur d'expédier par lui à Votre Majesté copie de la note que je Lui ai annoncée avoir remise à Mr le duc de Richelieu, et qu'il a envoyée par courrier à Petersbourg.

Je reçois journellement des demandes d'officiers proscrits, ou sans emploi, qui demandent à entrer au service de Votre Majesté. Je les ai toutes écartées, en leur disant que Votre Majesté ne sauroit absolument de quelle manière les employer, attendu qu'Elle songeoit plutôt à diminuer son état militaire qu'à l'augmenter.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Je ne sais de quel prince de Condé il est ici question : Louis Henri Joseph (1736-1818), ou, plus probablement, son fils Louis Henri, (1756-1830), dernier de sa lignée, père du duc d'Enghien assassiné en 1804 sur l'ordre de Napoléon.

C'est à Milan, capitale du royaume autrichien de Lombardie-Vénétie, que se déroulent les négociations entre l'Autriche, représentée par Metternich, et la Bavière ; Le prince royal Louis étant partisan de l'entente avec Vienne, il n'aura pas résisté à son habile interlocuteur ; le traité sera signé à Munich le 14 avril.

N° 4 / ad 15

Paris le 23 février 1816

Sire

J'ai reçu par le courrier de Votre Majesté Sa ratification aux traités qu'Elle m'a donné l'ordre d'échanger avec celle de l'Angleterre. Cet échange a eu lieu hier dans les formes accoutumées entre l'ambassadeur d'Angleterre et moi, et j'aurai l'honneur d'expédier cette ratification à Votre Majesté par le retour de notre courrier de Londres que j'attends de jour en jour.

J'ai pris connoissance de la communication que Votre Majesté a faite à Mr de Pfeffel sur le point où en étoient nos négociations avec l'Autriche. J'ai eu l'occasion de parler hier assez longuement de nos affaires à l'ambassadeur d'Angleterre, et ai réclamé l'intervention de l'Angleterre pour terminer nos différends, et faire revenir l'Autriche à des prétentions plus modérées, ou obtenir des indemnités proportionnées aux sacrifices que Votre Majesté étoit disposée à faire. J'ai insisté surtout sur le principe de la contiguïté des nouveaux territoires avec les Etats de Votre Majesté, principe consacré et reconnu par trois traités successifs, et dont j'ai assuré que Votre Majesté ne se départiroit jamais.

J'ai parlé dans le même sens au duc de Wellington à côté duquel j'ai passé plusieurs heures à la fête donnée par la garde nationale à la garde royale. J'ai profité de cet heureux hasard pour lui parler fort au long des prétentions de l'Autriche, et des indemnités que nous avons le droit d'exiger. J'ai demandé que l'Angleterre voulut bien intervenir pour prévenir un nouveau scandale à l'Europe, et ai fait valoir la modération de Votre Majesté, et Son désir d'entrer dans les arrangemens de l'Allemagne, dans tout ce qui sera compatible avec le bien de Ses Etats, et la dignité de Sa couronne. Le noble lord m'a paru entrer dans nos raisons ; il m'a témoigné surtout, ainsi que le chevalier Stuart, que son intention et son vif désir étoit de faire tout au monde pour prévenir toute mésintelligence entre nous et l'Autriche, que l'Angleterre avoit toujours prêché, et soutenu la cause de la modération, et de la justice, et que dans cette occasion çï, elle ne se départiroit point de ses principes et de son système. Le duc a ajouté que l'exemple de la France étoit une terrible leçon pour les grands Etats qui s'écarterent de ces notions d'équité et de modération qui sont seuls la base de toute prospérité durable, et la garantie de l'équilibre des pouvoirs. En gros, l'ambassadeur et lui m'ont paru redouter tous deux extrêmement l'effet moral que produiroit sur l'opinion européenne une mésintelligence, ou une rupture, que l'on sait fort bien que nous sommes disposés à éviter, et dont par conséquent tout l'odieux retomberoit sur l'Autriche seule, et je suis persuadé, d'après ce

qu'ils m'ont dit, que le gouvernement anglois, en tant que cela dépendra de lui, ne permettra jamais, quoiqu'il arrive, que cette rupture ait lieu.

Il est une communication d'une autre nature, Sire, que j'ai cru digne d'être mise sous les yeux de Votre Majesté. Que Votre Majesté, toujours occupée du bien être de Ses sujets, daigne jeter un coup d'œil sur le rapport que j'ai l'honneur de Lui envoyer ci-joint, et Elle y verra les merveilleux résultats obtenus en Angleterre, et tout récemment en France, pour l'éducation, et la facilité de l'enseignement chez les enfants de la classe du peuple. Ce n'est point ici une théorie ; les avantages de la méthode des écoles de Bell et de Lancaster, dont Votre Majesté a peut être ouï parler, sont constatés par une longue expérience en Angleterre, et par l'heureuse application qui vient d'en être faite en France depuis six mois. Une société formée ici à cet effet, et dont je connois plusieurs des membres, s'occupe avec autant de zèle que de succès de propager cette méthode simple et facile d'enseignement.

J'ai pensé que l'application d'une méthode aussi simple et aussi peu coûteuse, pouvoit être faite avec succès en Bavière ; j'étois sur au moins que Votre Majesté daigneroit y donner quelques moments d'attention. J'ai un sujet, tout trouvé, qui pourroit établir de pareilles écoles pour les enfans du peuple dans les Etats de Votre Majesté, si Elle le jugeoit à propos. C'est un Mr Hoffmann de Wurzburg, jeune homme instruit, qui est ici précepteur dans une bonne maison, et qui a suivi pendant plusieurs mois cette méthode d'enseignement que l'on vient d'établir en France, et que l'on va établir en Suisse. La simplicité, le bas prix, et les succès certains déjà obtenus, ne laissent aucun doute sur les avantages de moralité pour les enfans, et de l'économie pour les parents, qui en résultent de l'établissement de ces écoles. La méthode consiste principalement dans l'enseignement des enfans par eux-mêmes, c'est-à-dire par un petit nombre de ceux d'entr'eux plus instruits que les autres, et qui font vis-à-vis de leurs camarades l'office de régent sous la surveillance d'un seul instituteur. De là naissent pour les enfans ces relations sérieuses et douces, qui les transportent déjà dans la société, qui développent leurs facultés, excitent leur émulation, et qui leur apprennent de bonne heure la justice distributive parmi les hommes, les droits de l'autorité, et par conséquent les devoirs de l'obéissance. J'ose assurer à Votre Majesté que cela mérite de fixer Son attention quelques instants. Dans le cas où Elle jugeroit convenable de faire prendre des informations, et d'avoir de nouveaux détails, qu'Elle daigne me donner Ses ordres, et convaincu comme je le suis, de l'heureuse application qui pourroit en être faite en Bavière, je m'empresserai de Lui faire parvenir tous les renseignements qu'Elle m'ordonnera de prendre.

J'ai l'honneur [etc.]

Pictet de Rochemont

P.S. L'empereur de Russie qui a visité ces écoles pendant son dernier séjour à Paris a laissé deux hommes ici pour s'instruire dans ce système et l'introduire dans ses Etats.

Christian Huber Freiherr (1828) von Pfeffel (1765-1834), ministre de Bavière à Londres, sera député à la Diète de Francfort.

Charles Pictet de Rochemont a raconté avec enthousiasme et force détails dans sa lettre du 11 novembre 1815 à sa fille Amélie (cf. correspondance familiale p.137), sa visite, en compagnie de Capo d'Istria, d'une école à Paris pratiquant la méthode de Lancaster et Bell. On peut le soupçonner d'avoir invité son fils à communiquer au roi de Bavière ce rapport vieux d'un an. Le préfet de la Seine avait mis sur pied, au début de 1816, un conseil pour surveiller et propager ces écoles dont le vicomte de Montmorency, le duc de Doudeauville, Alexandre de Laborde et Benjamin Delessert faisaient partie avec quatre membres du clergé parisien. L'église catholique se

méfiait de cet enseignement, d'origine protestante, qui faisait concurrence aux écoles des Frères de la doctrine chrétienne. Elle exigeait aussi que les maîtres d'école fussent catholiques etc. (Viel-Castel). Pictet de Rochemont connaîtra la même hostilité quand il créera des écoles lancasteriennes dans les communes sardes cédées à Genève en 1816.

#### Extrait du rapport

Lu à la séance générale de la société d'encouragement de Paris le 11 mai 1815 par Mr le comte Alexandre de Laborde sur les écoles primaires établies en Angleterre d'après la méthode de Ms Bell et Lancaster.

Votre société, Ms, n'a cessé depuis sa fondation d'encourager les connaissances utiles, les découvertes importantes, les procédés économiques ; elle a été le centre d'où sont partis les lumières et les secours pour se répandre dans toutes les parties de la France ; mais il lui était réservé cette année de couronner ses travaux en remontant à la source même de toute amélioration, de toute industrie, de toute vertu, je veux dire, en perfectionnant l'éducation dans les classes inférieures. Informé qu'il existait en Angleterre un mode d'instruction si prompt, si facile, qu'il pouvait comprendre, presque sans dépense, tous les enfans pauvres d'un pays, elle a nommé des commissaires pour lui rendre compte de ces procédés, et organiser, s'ils le jugeaient convenable, une société nouvelle, consacrée à la mettre en pratique. Cette société, formée au milieu de vous, Ms, va dès aujourd'hui commencer à vous faire connaître le but qu'elle s'est proposé, les moyens qu'elle a employés pour l'atteindre, les espérances de succès qu'il lui est déjà permis de concevoir. Son intention est d'introduire en France la méthode d'éducation du docteur Bell et de Mr Lancaster. Cette méthode a pris naissance dans notre patrie, il y a trois ans, sous la direction du respectable chevalier Paulet ; mais c'est en Angleterre qu'elle a reçu tout son développement. Ce mécanisme ingénieux consiste dans l'éducation des enfans par eux-mêmes ; c'est-à-dire par un certain nombre d'entre eux plus habiles que les autres et qui font, vis-à-vis de leurs camarades, l'office de préfets, sous la surveillance d'un seul individu qui semble être plutôt l'intendant que l'instituteur de cette petite société. Les enfans sont réunis dans la même salle, quelque fois au nombre de mille ; mais divisés en plusieurs classes, suivant leurs degrés de capacité, depuis ceux qui ne connaissent pas leurs lettres jusqu'à ceux qui lisent et écrivent correctement, et font toutes les opérations de calcul nécessaires dans le commerce. Chacune de ces classes, quelque nombreuse qu'elle soit, est soumise à un enfant, qui fait répéter les leçons qu'il a mieux apprises que les autres, jusqu'à ce qu'il ait formé dans sa classe un élève capable de le remplacer. Il passe alors dans une classe supérieure. La science se transmet ainsi d'individu à individu et se conserve par transmission, sans dépendre du soin et de la capacité d'un précepteur.

L'émulation, l'honneur et la crainte du blâme, ces grands mobiles des hommes avancés en âge, commencent ainsi dans l'enfance des rangs les plus humbles de la société. La religion et la morale étendent leur consolation à ceux qui en ont le plus besoin, et le malheureux acquiert à la fois le talent pour sortir d'une position fâcheuse, et la vertu pour en supporter les rigueurs. On peut donc diviser les avantages de cette méthode en ce qui concerne le mode d'enseignement et l'effet moral qu'il produit.

Le mode d'enseignement a pour première règle, la division par classe, afin que chaque enfant trouve son niveau, c'est-à-dire, qu'il soit réuni au nombre d'enfans qui juste en savent autant et n'en savent pas plus que lui. De cette manière aucun enfant paresseux ou peu intelligent ne retarde les progrès des autres. Il reste alors plus longtems dans une classe ; mais il finit tôt ou tard par y être le plus instruit, et alors il monte dans une classe supérieure. Cette division a l'avantage de faire qu'une classe n'est qu'une fraction de l'école, qu'elle n'exige ni un local, ni un maître particulier, et que le mouvement s'opère simultanément dans tous les degrés d'instruction. Alors les petits ne sont pas les bras croisés ou inattentifs pendant qu'on fait répéter les grands, et ceux-ci ne sont pas obligés d'entendre les leçons élémentaires qu'ils savent déjà et qui leur font perdre leur tems.

La seconde règle est le partage des enfans entre instructeurs et élèves. D'après cette division, chaque enfant est assis à côté de celui qui lui est donné comme élève, il lui explique ce qu'il sait déjà de plus que lui, il lui évite par là de grandes difficultés, et il apprend lui-même sa leçon, docendo docetur. L'amour propre de l'un est excité par cette prééminence qu'on lui a donnée sur son voisin et l'émulation de l'autre l'est également pour sortir de cette espèce de tutelle et devenir bientôt lui-même gouverneur d'un de ses camarades. L'enfant connaît déjà le plaisir de la supériorité lorsqu'il est autorisé à enseigner ce qu'il vient d'apprendre ; il le fait avec autant de charme qu'un précepteur y trouve de dégoût. Je dirais plus, il le fait mieux ; car étant plus proche de la difficulté, il connaît mieux le moyen de la vaincre dans un autre. Il ne sait pas sa leçon mieux que son maître, mais il la sait autrement, il la sait dans la proportion de son intelligence et de son âge, et il la transmet à un autre de la même manière.

La troisième règle est le choix des enfans répétiteurs et des adjoints répétiteurs qui sont pour la classe entière ce que l'instituteur est pour un seul individu. Leur office consiste à tenir les regards fixés sur leurs élèves pendant qu'ils étudient, à les faire répéter ensuite, à savoir reprendre à propos ceux qui manquent, encourager les foibles, réprimander les paresseux, de manière à accélérer les progrès de tous.

Les classes sont rangées en cercles dans la salle, avec le répétiteur au milieu de chaque cercle ; tous les enfans parlent à la fois, mais l'habitude de fixer son attention sur un point séparé, et la grandeur de la salle, empêche que ce bruit n'entraîne de la confusion. L'enfant qui fait une faute perd un rang, et l'enfant qui le reprend ou qui se trouve plus près de lui se met à sa place. Le mouvement qui a lieu dans tous ces petits groupes, le bourdonnement de toutes ces petites voix, ressemble assez au bruit des machines dans les filatures de coton. L'institution est en effet une espèce de mécanisme appliqué aux facultés intellectuelles, et qui en abrège également toutes les opérations. L'ordre y règne avec le mouvement, le plaisir avec l'étude, et ce qui partout ailleurs est une tâche pénible pour l'enfance, est ici un jeu de plus pour elle.

Aux dispositions générales se joignent plusieurs procédés particuliers d'enseignement, tels que l'écriture sur le sable, sur l'ardoise, qui diminuent les dépenses et abrègent les difficultés.

Mais quelque parfaite que soit cette méthode sous le rapport de l'instruction, elle l'est encore davantage par l'effet qu'elle produit sur le caractère des enfans. Elle leur donne de bonne heure le sentiment de la dignité d'eux-mêmes, la honte du blâme, le désir du perfectionnement, elle éloigne d'eux l'occasion ou la volonté de mal faire. Chaque enfant a près de lui son guide, son mentor ; ou bien il est mentor lui-même, ce qui l'élève trop à ses yeux pour lui permettre de s'oublier. La discipline devient moins pénible par le genre d'individu qui l'exerce, la science moins austère par la manière dont elle est enseignée. Il ne faut pas croire cependant que cette police des enfans entre eux en fasse des délateurs ou des tyrans les uns envers les autres. Il n'existe nulle part autant d'union ; maîtres et élèves se confondent dans leurs jeux, sans passion et sans ressentiment, et aussitôt après la classe, ils ne semblent plus se rappeler de la situation respective qu'ils y occupaient. Ce ne sont point des élèves tremblans sous la férule d'un maître, mais des concurrens occupés à devancer leurs rivaux. Les heureux effets de cette méthode en Angleterre ne laissent plus de doute sur ses avantages ; il est constaté qu'aucun enfant, sur cent mille à peu près qui ont déjà reçu une éducation gratuite dans les écoles de Bell et de Lancaster, n'a été repris pour une faute grave, ni traduits devant les tribunaux comme on en voyait sans cesse autrefois. On remarque en outre que ces enfans sont beaucoup plus doux que les autres, plus posés, plus sincères, plus retenus, moins cruels dans leurs jeux. Les seules dépenses que cette méthode entraîne consistent dans l'instruction d'un certain nombre d'enfans maîtres d'école qui puissent aller partout fonder de semblables établissemens. A Londres même où l'école centrale compte parmi ses dépenses l'instruction des maîtres et maîtresses d'école pour les provinces, toute l'éducation annuelle d'un enfant ne revient pas aux parents à plus de 9 shellings ou 6

francs de France, et à raison de la différence du prix de tout, elle ne reviendrait pas à trois francs en France.

La fête donnée par la garde nationale à la garde royale dont Pictet parle dans cette lettre est le sujet d'une missive à sa sœur, à qui il décrit aussi son existence parisienne :

Paris 25 février [1816]

[...] En ta qualité de musicienne, je te dirai que j'ai fait l'autre jour, la connaissance de la célèbre dame Catalani, à laquelle appartient le théâtre italien. J'ai diné chez elle l'autre jour, et elle m'a offert pour toujours une place dans sa loge à son spectacle ; je n'ai pas eu le temps jusqu'à présent d'en profiter, mais je compte y aller quelquefois, entendre certainement la meilleure musique du monde. Le carnaval va finir, Dieu merci ; et peut être en Carême trouvera t'on le temps de quelque chose. Les bals continuels me fatiguent et m'ennuyent, je suis blasé sur ce genre de jouissance, aussi je n'y vais guères que quand je ne puis pas faire autrement, mais comme ma position m'oblige à voir beaucoup de monde, ce guères est encore trop pour mon gout.

Si vous avez lu dans les papiers une description de la belle fête de l'Odéon, que la garde nationale a donnée à la garde royale, vous y aurez pu voir le ministre [sic] de Bavière figurer dans la loge diplomatique, à côté du duc de Wellington, et de tous les personnages qui s'y trouvoient. J'y ai effectivement été trois heures côte à côte avec le duc de Wellington, auquel j'ai été à portée de parler longtemps : une pareille scène à côté d'un pareil homme est une époque dans la vie. Le matériel de la fête étoit magnifique, et le coup d'œil enchanteur : trois rangs de loges surchargées de femmes en grande parure, toute l'avant scène occupée de même par des dames, tout le parterre et le balcon par les hommes en grand uniforme, ou en habit de cour, formoient un ensemble très brillant et très varié. Dans le fond s'élevoit le trône et une estrade, où étoient le Roi et la famille royale et les grands dignitaires de la couronne. A l'apparition de S.M. les cris de Vive le Roi se sont prolongés longtemps, les femmes agitoient leurs mouchoirs et les hommes leurs chapeaux à l'envi les uns des autres. Il y avoit quelque chose dans cet enthousiasme universel d'une nombreuse et brillante réunion comme celle là, qui vous montoit involontairement, comme par une commotion électrique ; ce même sentiment d'amour et de respect exprimé par tant de bouches à la fois faisoit venir, ce qu'on appelle vulgairement la chair de poule. [...] La seule chose pénible à voir, étoient les individus en détresse, au milieu de la foule du parterre, quelques uns ont pris mal d'étouffement, et ne pouvoient ni sortir, ni se soutenir sur leurs jambes. [...] Une chose encore qui m'a frappé, c'est l'égoïsme de ceux qui planent tranquillement depuis les loges sur le parterre, [ils] avoient à peine l'air de s'apercevoir de leurs souffrances, à peine quelques physionomies, même parmi les femmes, indiquoient elles un sentiment de pitié ou d'intérêt, à l'exception cependant de quelques unes dont les maris étoient dans la bagarre, et qui pleuroient ou se lamentoient sans que leurs voisines y prissent la moindre attention. C'est curieux comme dès que les hommes sont réunis en grand nombre l'intérêt personnel absorbe tout autre sentiment. [...]

Je passe presque toutes les matinées chez moi pour les écritures et les affaires ; à trois ou quatre heures je sors une heure ou deux avant diner ; je dine ordinairement à la maison à six heures ; quelques fois après diner, mais rarement, je vais au spectacle, quand je n'ai pas de visites d'affaires ou de cérémonie, ou enfin quelque chose qui m'en empêche, puis à dix heures et 1/2 ou onze heures je vais dans le monde, ou dans quelques maisons qui ne reçoivent qu'à cette heure là. L'on peut encore à la rigueur en sortant de là aller dans quelques autres maisons, comme chez le prince de Talleyrand, qui ne commencent à recevoir qu'après minuit. Tu sais que je n'aime pas me coucher de bonne heure par conséquent je ne crains point de veiller, et je trouve les heures de Paris fort bien distribuées pour prolonger le temps. Du reste ma place ne m'oblige à d'autres représentations et dépenses que d'avoir

une voiture et une livrée. En ma qualité de garçon, et surtout n'étant que chargé d'affaires, et non ministre, je suis dispensé de donner à diner et de recevoir personne chez moi. [...] Mon rôle n'est pas facile car le Roi ne donne pas beaucoup de directions, il aime que les ministres prennent beaucoup de choses sur leur responsabilité. Je correspond directement avec le monarque une ou deux fois la semaine, et j'ai pleine latitude de joindre dans mes dépêches, ma manière de voir et d'envisager les évènements, en un mot de donner presque des conseils. [...] Me voilà en grande eau, ma chère sœur prie pour ton frère, car me voilà à peine débutant dans la Carrière chargé de la besogne que l'on ne confie ordinairement qu'à un ministre consommé. Le désir d'illustrer et de faire valoir le nom genevois me soutiendra j'espère et me guidera sur cette mer orageuse. [...]

Charles René a ses entrées chez Talleyrand qui connaissait son père ; avec l'approbation de Richelieu, il continuera après sa disgrâce à fréquenter son hôtel de la rue Saint-Florentin (cf p. 198).

Paris le 1<sup>er</sup> mars 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dernière dépêche du 25, qui Lui arrivera, je suppose, à peu près en même temps que celle-ci que j'expédie à Votre Majesté par le retour de notre premier courrier de Londres.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté par cette occasion la ratification de l'Angleterre que j'ai échangée avec son ambassadeur contre la nôtre, ainsi que l'acte d'échange, et un reçu fictif de 500 livres sterling que nous sommes censés avoir payé comme cadeau d'usage pour les chancelleries et contre lequel je lui ai remis un reçu de 500 livres sterling que je n'ai également point touchés : l'on m'a dit que c'étoit une affaire de formes, et une manière récemment adoptée de faire des cadeaux aux chancelleries sans en donner effectivement.

J'envoie également ci-joint à Votre Majesté la copie de la note que je lui ai annoncée dans le temps avoir remise au duc de Richelieu, et qu'il a expédiée à Petersbourg par un courrier. Sont également ci joints quatre extraits des protocoles des séances tenues par les ministres des quatre Puissances, relativement à la situation des François proscrits par le gouvernement et aux contrées qu'il leur seroit permis d'habiter. J'ai cru devoir mettre ces extraits sous les yeux de Votre Majesté.

Je reçois encore journellement des demandes d'officiers françois qui désireroient entrer au service de Votre Majesté. J'ai constamment répondu que Votre Majesté ne sauroit actuellement comment les employer, et écarté les demandes de cette nature. Ce matin encore le général Freytag, qui dit avoir servi autrefois dans le régiment d'Alsace est venu chez moi, et a désiré être rappelé au service de Votre Majesté. Il désireroit faire lui-même le voyage de Munich pour Lui présenter ses respects. Tous les officiers à la demi solde, tous les soldats réformés composent en général en France une effrayante masse de mécontents qui répandus sur toute la surface du royaume excitent et favorisent les troubles. Le gouvernement n'est pas assez fort pour les contenir, ni assez riche pour les satisfaire.

Votre Majesté m'ordonne de Lui donner quelques apperçus sur l'intérieur de la France. Le malheureux système de destitution adopté par le gouvernement, augmente prodigieusement le nombre des factieux : dernièrement trois mille percepteurs ont été changés à la fois dans les départements ; il en résulte que comme l'on ne veut employer que des sujets dévoués à la cause royale, il s'en trouve un très grand nombre d'incapables, et qui n'ont ni l'habitude, ni la

capacité des affaires. Les dénonciations sont aussi continuelles ; une foule de lettres anonymes d'accusations, faites par des gens qui prennent le masque du bien public pour satisfaire leurs haines particulières, ou leurs intérêts, augmentent et enveniment le mal. Les abus de l'administration intérieure sont extrêmes : beaucoup de gens prétendent que les préfets n'envoient au roi que des rapports dans le sens qu'ils savent très bien devoir plaire au parti de la cour, et lui cachent la vérité sur l'état intérieur, et l'esprit des départements qu'ils administrent. Une fermentation sourde ou une opposition ouverte se manifestent partout : la France est comme comprimée sous un poids dont une violente secousse peut seule la débarrasser. Cette secousse aura lieu lorsqu'il y aura un trop grand nombre de gens qui n'auront plus rien à perdre. Si alors une guerre nationale s'organise, s'il s'établit sur la surface de la France une guerre d'homme à homme toutes les bayonnettes de l'Europe ne parviendroient pas à contenir une pareille effervescence.

Il a été question ces jours derniers d'un changement de ministère, mais il paroît que le Roi qui tient beaucoup au duc de Richelieu n'a pas voulu entendre de l'écartier des affaires. Le parti ultra royaliste est outré contre lui de ce qu'il est le seul homme qui fasse parvenir la vérité au pied du trône.

Je prends la liberté de rappeler à Votre Majesté qu'il faut que je sache avant le premier d'avril si nous gardons cet hôtel ou si nous offrons de renouveler la location. Je pourrais avoir à beaucoup meilleur marché une maison moins grande que celle-ci, mais tout aussi convenable et plus rapprochée du centre de la ville et des affaires. Il seroit toujours une économie de quelques milliers de francs.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

L'épuration de l'administration se faisait sur une très grande échelle ; les grands commis de l'empire sont remplacés par des royalistes, dont beaucoup de petits nobles désargentés sans expérience. On alla jusqu'à révoquer quelques membres de l'Institut. Outre les grands procès prévus par la loi d'amnistie, on assista au début de la Restauration à un nombre très élevé de poursuites. Les cours prévôtales, les cours d'assises et les tribunaux correctionnels prononcèrent plusieurs centaines de condamnations à des peines de déportation, de bannissement, de réclusion ou d'emprisonnement en application de la loi du 9 novembre 1815 sur les propos et écrits séditieux, d'où le nom de Terreur blanche ou Terreur légale donné à cette période de la Restauration.

[Annexe]

Le soussigné prend la liberté de remettre en peu de mots sous les yeux de S.E. Mr le duc de Richelieu la question des indemnités que S.M. le roi de Bavière a droit de réclamer pour les cessions qu'il consent à faire à l'Autriche.

Ce fut sous les auspices de S.M.I. de toutes les Russies que la Bavière entra originairement dans la grande alliance contre Bonaparte. Les ouvertures de cette puissance étoient conçues dans l'esprit de sagesse, de modération et de justice qui animoient S.M.I. On y promettoit au Roi la garantie de toutes ses possessions à l'exception d'une ligne militaire, région pour laquelle on s'engageoit à lui donner le dédommagement le plus complet. L'empereur ajoutoit même, qu'il saisiroit avec un vrai plaisir de procurer des avantages réels à son allié. Les autres souverains déclarèrent par des lettres autographes qu'ils adhéroient à ces principes et partageoient ces sentiments. C'est sur cette base que le traité formel d'alliance entre l'Autriche et la Bavière fut signé à Ried le 8 octobre 1813. Le traité stipule pour le roi l'indemnité entière des cessions qui auroient lieu sous le point de vue géographique, statistique et financier, le tout situé à la bienséance du royaume, et de manière à former avec le royaume un tout complet, non interrompu, et composé de possessions contigues. Cette convention, conclue au sçeu et

avec l'approbation de tous les Alliés reçut la garantie spéciale de la Russie. Un nouvel acte signé à Paris le 3 juin 1814 définit les bornes de la ligne militaire que la Bavière consentoit à céder, et stipule pour la Bavière, outre la région immédiate du grand duché de Wurzburg et du département d'Aschaffembourg, les plus grands avantages, entr'autres la possession des villes de Mayence et Francfort.

La marche du congrès de Vienne, n'ayant pas permis que ce traité reçut son exécution, l'on ouvrit de nouvelles négociations sous la médiation de toutes les puissances alliées, et l'on signa à Vienne une nouvelle convention le 23 avril 1815. L'Autriche ne pouvant plus disposer de la totalité de ce qu'elle s'étoit engagée à donner à la Bavière consentit à diminuer ces propres prétentions. On assuroit en retour à la Bavière une partie plus étendue de Fulde que celle qu'on lui offre aujourd'hui, la ville de Hanau avec huit bailliages du çï-devant département de ce nom, la reversion du Palatinat du Rhin à la droite du Rhin, possédée par Bade, à l'exception de la ligne directe du grand duc ; des cessions de territoire sur le royaume de Wurtemberg, les grands duchés de Bade et de Darmstadt qui, en formant un arrondissement complet, remplissoient l'esprit et la lettre des engagemens contractés avec la Bavière.

Cette nouvelle transaction, quoique revêtue de la signature des ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, n'eut pas plus de suites que n'en avoit eu la précédente. On se contenta de confirmer à la Bavière par l'art. 44 du recès du congrès du 9 juin 1814 la possession du grand duché de Wurzburg et du département d'Aschaffembourg. Les territoires sur les deux rives du Rhin qui auroient pu servir d'indemnité aux princes auxquels l'on demandoit des cessions pour faciliter les arrangemens entre l'Autriche et la Bavière, passèrent en toute propriété et souveraineté à S.M. l'empereur d'Autriche, diminués de 209 mille acres, dont on disposa pour différens objets en vertu de l'art. 51 du dit traité.

Ce sont ces territoires, à l'exception de la souveraineté sur Ysenbourg, destinée aujourd'hui au grand duc de Hesse, qui forment les prétendus équivalents que l'on offre maintenant à la Bavière. Ces districts épars, séparés du corps du royaume, régis d'un esprit et d'après des lois différentes, par conséquent d'une administration dispendieuse et difficile à surveiller, ne sauroient offrir pour le Roi des compensations suffisantes pour les pays dont on lui demande l'abandon. En outre, les possessions bavaroises à céder ont été évaluées financièrement partout par l'Autriche en dessous de leur produit réel, et enfin il se présente maintenant une différence de plus de deux millions de francs entre les états des revenus des territoires de la rive gauche du Rhin, remis à Paris à Mr le comte de Rechberg par lord Castlereagh au nom des quatre puissances, et qui a servi de base au protocole du 3 novembre, avec celui que le baron de Vicquart [?] présente aujourd'hui au ministère du Roi. S.M. consent au principe d'échanges, et accepte les bases des transactions que toutes les puissances ont garanties à l'Autriche ; mais elle peut et doit invoquer en sa faveur les traités qui garantissent d'une manière si précise, et si solennelle la contiguité complete de l'indemnité qui lui est due avec ses autres Etats. Il seroit malheureux et injuste que dans un moment où l'on s'occupe de consolider les affaires de l'Allemagne, et où les convenances des plus petits Etats sont respectées, l'on n'eut pas égard à celles du seul gouvernement de l'Allemagne qui étoit entré dans la grande alliance librement à une époque où l'incertitude des événemens donnoit quelque prix à son accession, et qui en conséquence ait obtenu une garantie générale, et non conditionnelle. Si la cour de Vienne avoit borné ses prétentions à ce dont elle s'étoit contentée dans la convention signée à Vienne le 23 avril 1815, convention garantie par toutes les puissances, la cour de Munich auroit eu de moindres indemnités à réclamer. Mais l'Autriche ayant déclaré qu'elle ne se désistoit d'aucune de ses prétentions sur la totalité de la cession qu'elle demande, S.M. le roi de Bavière est autorisé à insister également sur l'exécution de ce qui lui a été promis, et particulièrement sur la contiguité des territoires qu'on lui donnera, avec ses Etats. Peut être les cercles badois de Neckar, Main et Tauber pourroient ils convenir à cette destination. Les prises de possession respectives auroient lieu simultanément à une époque qui seroit déterminée, et les choses

resteroient dans leur état actuel jusqu'à ce que les dites cessions à faire à la Bavière eussent été réglées.

Le soussigné prend également la liberté d'appeler l'attention de S.E. Mr le duc de Richelieu sur l'existence d'un parti très actif qui s'occupe sérieusement du rétablissement de la dignité impériale en Allemagne. La mission de Bavière à Vienne a eu là-dessus les renseignements les plus positifs. Un baron de Gagern est un des principaux agents de cette faction. Il promet l'assentiment du roi des Pays-Bas, et des princes de Nassau. Le comte de Munster se flatte d'entraîner le Prince Régent d'Angleterre : il jouit d'un certain crédit auprès de ce prince. L'on compte sur le comte Stadion à Vienne, et sur le parti connu à Berlin. Le tout se rattache à Francfort au baron de Stein et au comte de Solms-Laubach. Le soussigné n'a pas besoin de montrer que l'exécution d'un plan pareil conviendrait aussi peu à la France qu'à la Bavière, et combien il importe à l'une et à l'autre que les souverains allemands restent indépendants et dégagés autant que possible de toute influence étrangère. Il importerait peut être que le cabinet des Tuileries put intervenir indirectement auprès des cabinets de St Petersbourg et de Londres, afin de leur ouvrir les yeux sur les dangers pour l'équilibre européen de l'exécution d'un projet pareil, projet dont l'existence n'est que trop constatée.

Paris le 5 février 1816

signature

On a résumé plus haut (p. 111), les remaniements de territoire au profit ou au détriment de la Bavière convenus à Vienne et qui feront l'objet du traité de Munich du 14 avril 1816.

La Tauber, affluent du Main, se jette dans cette rivière à Wertheim ; le cercle de Main et Tauber sera finalement laissé au grand duc de Bade.

[Annexe, transcription partielle]

#### Extraits du protocole de la 33<sup>me</sup> séance du 14 août 1815

Présens Mr le duc de Wellington, le vicomte Castlereagh, le prince de Metternich, le prince de Schwarzenberg, le comte de Nesselrode, le comte de Capodistria, le général Pozzo di Borgo, le prince de Hardenberg, le baron de Humboldt, le général de Gneisenau.

§ 2 Comme il s'agit de convenir d'une mesure égale à observer envers les sujets français qui pour cause de trahison de l'armée et de rébellion contre l'autorité de Louis XVIII sont dans le cas de devoir quitter le royaume de France et se trouvent ou en arrestation en Suisse ou en démarches de sollicitation pour des passeports, le prince de Metternich présente l'opinion du cabinet autrichien sur cette question dans la pièce sub N° 79. Les autres membres de la conférence la prennent ad referendum et s'expliqueront à ce sujet après avoir demandé les ordres de leur cour.

(signés)

N° 79 33<sup>me</sup> séance

Propositions du prince de Metternich à l'égard des individus proscrits en France.

Plusieurs Français compris dans la seconde classe des individus proscrits par la France, se trouvent en état d'arrestation en Suisse. Il est essentiel de se décider sur une mesure générale à prendre à leur sujet. L'idée du cabinet autrichien est la suivante :

1° Il seroit accordé un asile aux individus français proscrits pour opinions politiques, ou munis de passeports du gouvernement français pour l'étranger dans les monarchies autrichienne, russe et prussienne avec exclusion de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suisse et des Pays Bas.

2° La domination dans laquelle les individus en question pourroient s'établir est à leur choix.

3° On les préviendroit des dispositions suivantes :

- a) Qu'il ne leur sera permis de s'établir que dans les provinces que les gouvernemens respectifs leur assigneront.
- b) Qu'ils jouiront de toute liberté dans les lieux de leur séjour, pourvû qu'ils se soumettent strictement aux loix et usages des pays qui leur accordent l'hospitalité, et qu'ils se tiennent éloignés de toute intrigue politique, que pour s'assurer de ce fait, ils seront placés sous une surveillance directe, mais nullement gênante de la police.
- c) Que, dans le cas de compromission, ils seront sur le champ renvoyés de ces monarchies ou placés sous une surveillance plus directe, et punis selon l'exigence des cas, d'après les loix en vigueur dans les pays qu'ils auront choisi comme asile.
- 4° Il s'entend que si l'un ou l'autre des trois gouvernemens mentionnés dans l'article 1 doit avoir des motifs particuliers de ne pas admettre tel ou tel individu qui lui demanderoit la permission de s'établir dans sa domination, il seroit libre de ne pas le recevoir.

Il est curieux de voir que la question des Bonapartistes proscrits a occupé plusieurs réunions des ministres en personne, lesquels la jugent si délicate qu'ils la soumettent à l'approbation de leurs souverains. Les proscrits ne pourront résider dans les Etats d'Allemagne et d'Italie, en Suisse ou aux Pays Bas, dont les gouvernemens sont jugés trop faibles, ou trop libéraux, pour les empêcher d'intriguer contre le roi de France. Les personnes visées sont des officiers généraux qui, après s'être mis au service du roi en 1814 et en avoir reçu titres, grades, pensions ou décorations, s'étaient rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours.

Paris le 1<sup>er</sup> mars 1816

Monsieur le comte

J'ai bien reçu par le dernier courrier que Votre Excellence a envoyé à Londres la lettre dont elle m'a honoré en date du 17 février. Notre premier courrier vient d'arriver de Londres, comme je ne savais point l'époque de son retour, je n'avois pas voulu l'attendre pour écrire, crainte de laisser un trop long intervalle entre mes dépêches, et je confirme à Votre Excellence, ma dernière du 25 février, qui lui sera parvenue bien peu de temps avant celle-ci. J'envoie à Sa Majesté par ce courrier, la ratification de l'Angleterre, que je lui ai annoncé dans ma dernière dépêche, avoir échangé avec Sir Charles Stuart dans les formes accoutumées. Il m'a fait donner un reçu de 500 livres sterling pour le cadeau d'usage pour la chancellerie, somme que je n'ai pas touchée effectivement, mais pour laquelle il m'a envoyé un contre reçu de manière que les deux sommes s'annulent réciproquement. Comme je n'étois point initié à cette manière économique de faire des cadeaux aux chancelleries, j'avois eu la bonhomie de demander, de quelle manière cette somme doit être divisée ou partagée, et alors j'ai appris que ce n'étoit devenu qu'une affaire de forme, et que l'on ne donnoit effectivement rien du tout, à moins que les souverains respectifs ne voulussent indemniser d'eux-mêmes leurs agens : je ne sais ce que Votre Excellence décidera de cette dernière clause.

J'ai parlé au duc de Richelieu du désir qu'avoit Votre Excellence de voir arriver un chargé d'affaires de France à Munich. Il m'a répondu qu'il s'en occupoit, mais qu'il y avoit actuellement une telle disette de sujets distingués dans la diplomatie française, qu'il étoit fort embarrassé à nous envoyer un homme un peu capable. « La France a fait jusqu'à présent de la diplomatie à coups de sabre, me disoit le duc, il étoit bien facile à tout le monde d'en faire ainsi. Mais maintenant qu'il s'agit de trouver des gens instruits, réservés, capables, ayant l'esprit et le tact des affaires, enfin le ton de la bonne société et de la cour, nous en manquons complètement, et je ne sais en vérité où en prendre. » J'ai exprimé mon étonnement, de ce

qu'à la cour de France il y eut si peu d'hommes à moyens et qui réunissent les formes au fond. Il m'a répondu que malheureusement rien n'étoit plus vrai, et qu'en général il manquoit d'hommes capables pour toutes les branches de l'administration. Je lui ai parlé alors du chevalier de Caraman, et son père, auquel j'ai exprimé le désir que vous aviez de voir son fils envoyé à Munich, en a paru charmé. Comme lui-même sera peut être envoyé à Vienne, il seroit bien aise que son fils fut rapproché de lui, il en parlera aussi au duc de Richelieu, qui dit beaucoup de bien de ce jeune homme.

Le duc m'a dit que ses nouvelles de Francfort, lui annonçoient la résolution de la Prusse d'occuper provisoirement ses anciennes possessions de Franconie, jusqu'à ce que nos différens avec l'Autriche fussent terminés.

Je disois dans ma dernière dépêche, que j'étois persuadé que l'Angleterre feroit tout au monde, pour prévenir toute mésintelligence ou rupture, et que j'avois cru voir dans ma conversation avec Wellington et le chevalier Stuart, que l'on redouteroit extrêmement l'opinion européenne contre tout abus trop manifeste de la force, et que l'on chercheroit à entrer de son mieux dans nos arrangemens et nos convenances. Si j'osois exprimer ma manière de voir la chose, je crois que nous pourrions sans inconvénient, et sans suites, ne pas nous montrer trop faciles sur les conditions d'échange, et les indemnités que nous avons le droit de réclamer, ou du moins tenir bon dans nos justes prétentions, jusqu'à ce que nous vissions avec évidence, qu'une rupture qui ne nous conviendrait pas s'en suivit. L'on paroît craindre l'odieux qui en rejaillirait sur les puissances, et tout ce qui pourroit donner l'éveil, ou des secousses trop violentes à l'opinion européenne. Je crois que les Alliés redouteront toute étincelle qui pourroit mettre le feu aux poudres. L'on craindra une brouillerie quelleconque entre les Alliés, dont la France pourroit profiter pour ne pas tenir ses engagemens, et refuser de payer la contribution, un peu plus tôt, ou un peu plus tard.

J'ai jugé à propos de chiffrer par surcroit de prudence les pages qui suivent. Un courrier peut tomber malade, ou ses dépêches s'égarer, et ce qui suit est trop important, pour rien donner au hasard. Je l'ai donc fait chiffrer sur une feuille à part.

Ici je reprends à la suite du chiffre.

Les discussions pour le budget n'ont pas encore commencé dans les Chambres ; lorsqu'elles s'ouvriront, je tâcherai de les suivre avec quelque régularité, afin d'en rendre compte à Votre Excellence. L'on ne croit pas que l'on aliène les 300 mille hectares de forêts pour consolider l'arriéré de 1814 : il est probable que dans tous les cas, l'on créera de nouvelles rentes.

Le moment va arriver de traiter la question de nos anticipations : je sais que le Wurtemberg et Bade, s'en occupent également. Il sera difficile d'avoir aucune notion précise sur les conditions auxquelles l'on pourra traiter, avant que la question du budget soit décidée : mais d'après ce que je vois ici, je crois que nous ferons fort bien de tâcher de réaliser, si nous le pouvons, par anticipation, une partie des contributions qui reviennent à la Bavière. L'état actuel des choses offre trop peu de stabilité, pour que l'on puisse compter sur un avenir de cinq années. Si la France redevient forte, elle ne voudra pas payer ; et si elle est trop écrasée, elle ne le pourra pas. Si avec cela nous calculons qu'en touchant maintenant, 50 ou 52 pour cent des 25 millions qui nous reviennent, les intérêts accumulés de cette somme pendant les cinq ans font que nous toucherons effectivement 75 ou 80 pour cent peut être de ces 25 millions ; je ne crois pas que nous dussions hésiter à traiter même à des conditions inférieures à celles là ; car calculer que nous toucherons régulièrement notre part des contributions

pendant cinq années consécutives, c'est mettre à une lotterie, où presque toutes les chances sont contre nous. Pour traiter le plus avantageusement possible avec les banquiers d'ici, il faudroit que Votre Excellence voulut bien m'envoyer les limites des conditions que je pourrois leur offrir, accompagnées d'un plein pouvoir de terminer avec eux à ces conditions là. C'est la seule manière d'avoir d'eux une offre positive, sans quoi ils craignent toujours que l'on ne veuille les tâter et les voir venir, et alors ils ne se mettent point en avant. Si ce plan entre dans les vues de Votre Excellence, je crois qu'il ne nous faudroit pas perdre de temps pour le mettre à exécution. Je sais que plusieurs autres Etats traitent déjà avec des banquiers, qui s'entendent ensuite avec une commission du gouvernement pour le rachat de leurs créances avec quelque bénéfice pour eux. C'est donc un prêt que des capitalistes font au gouvernement françois, et qu'il leur consolidera probablement en rentes sur l'Etat.

[...] J'ai presque de la répugnance d'occuper Votre Excellence de mes questions d'intérêt, au milieu de tant d'autres plus importantes, mais à ce que je puis entrevoir depuis deux mois que je suis ici, la somme de douze mille francs qui m'a été assignée, ne suffira guères qu'à la moitié de mes dépenses indispensables. Paris maintenant est cher comme Londres ; et je lui observe qu'à l'exception de donner à dîner à personne, je suis obligé précisément aux mêmes dépenses que la plupart des autres ministres qui tous ont cent mille francs d'appointemens, ou davantage. Je suis obligé de voir les mêmes gens et d'avoir le même équipage. J'ai voulu essayer de n'avoir qu'un cabriolet, et de ne prendre une voiture que lorsque je ne pouvois faire autrement ; mais j'ai vu que cela me coutoit encore plus cher que d'avoir habituellement une voiture. Je suis obligé d'avoir un laquais presque uniquement employé pour les commissions, les lettres et les affaires du service, auquel je donne cent francs par mois. Je dépense à peu près douze francs par jour pour ma table ; Votre Excellence peut calculer que de cette manière, avec douze mille francs sur lesquels il y en a environ 1500 à retenir pour mes brevets, l'on ne peut aller loin. Je ne veux pas faire d'économies sur mes appointemens, mais il faut qu'ils me suffisent à vivre décemment. Je demanderois donc seulement, que Votre Excellence voulut bien me faire assigner par Seeligmann sur son fils 40 louis par mois, savoir 25 louis pour ma voiture, et 15 louis pour ma table en sus de mes appointemens fixes. Pourvu du reste que je ne sois pas obligé de m'endetter pour vivre convenablement, c'est la seule chose que je demande. Mon plus vif désir, et mon premier vœu sont de justifier vos bontés, Monsieur le comte, et la confiance du Roi : je vous assure que si le désir de bien faire et de vous prouver ainsi ma reconnoissance, peuvent tenir lieu de talents, je mériterai ce que vous avez bien voulu faire pour moi.

Daignez agréer, Monsieur le comte, l'assurance de la respectueuse reconnoissance, et de l'entier dévouement, avec lequel j'ai l'honneur [etc.]

Pictet de Rochemont

{Il est une autre raison pour laquelle je suis convaincu que l'on redouterait une rupture. Il y a actuellement en France un trop grand nombre de gens dont les regards et les espérances sont tournés vers le prince Eugène, pour que l'on n'évite pas avec soin de provoquer les circonstances qui pourroient lui donner du relief, l'on craindroit extrêmement, je crois, de voir, si la Bavière étoit engagée dans une guerre, le prince Eugène à la tête de ses armées ; c'est pour cela que la nouvelle répandue il y a quelque tems, qu'il avoit été nommé généralissime et fait duc de Bavière, avoit excité ici une espèce d'allarme. V.E. peut communiquer de ceci au prince Eugène ce qu'elle voudra, mais il est de fait que tout ce qui

est ou a été militaire, et une très grande masse de la classe des citoyens, rattache de vagues espérances au prince Eugène et a les yeux sur lui : à tout événement la croyance en la stabilité de l'état présent des choses est au fond de si peu de cœurs et que beaucoup de gens à tout hasard rattachent leurs espérances à des évènements et avenir que quelques uns ne croient pas très éloignés et où ils prévoient de nouveaux troubles et une nouvelle commotion.

Les mesures du gouvernement actuel tendent effectivement d'une manière si évidente au rétablissement de l'ancien ordre des choses, et des abus contre lesquels 25 millions d'hommes ont combattu pendant 25 ans, que la masse des mécontents, des gens froissés dans leur vanité et leurs intérêts, exaspérés par des mesures arbitraires, augmente de jour en jour d'une manière effrayante. Je ne crois pas qu'aucune autorité, eut elle en mains des forces physiques et morales et des moïens de répression, que le gouvernement est bien loin d'avoir, puisse lutter contre cette immense coalition de haine, d'opposition sourde, de mécontentement ouvert qui chés beaucoup de gens va jusqu'à l'exaspération, et de tant de souvenirs qui pour être comprimés n'en acquièrent que plus de violence. J'ai la persuasion que tôt ou tard le prince Eugène sera encore appelé à jouer un rôle s'il le veut : un lieutenant général me disoit l'autre jour, que si le prince Eugène se monroit sur la frontière de France à l'instant 200 mille soldats iroient le rejoindre. J'ai toujours repoussé toute insinuation tendante à faire croire que le prince put songer à autre chose qu'à être laissé en paix, mais comme tout annonce que tout ce qui se terminera par quelque violente commotion populaire comme sans pouvoir en prédire l'époque, la mort du Roi par exemple en seroit le signal assuré. Le prince Eugène peut être à peu près sûr qu'à cette époque là la moitié de la France l'appellera à la régence comme tuteur du fils de Bonaparte. Les esprits inquiets se partagent entre lui et le duc d'Orléans ; mais le caractère du duc d'Orléans inspireroit moins de confiance, et je vois que les partisans de la cause royale le détestent encore plus qu'ils ne redoutent le prince Eugène.

Il a été question ces jours derniers d'un changement de ministère : il paroît qu'il y a eu une espèce de lutte à cette occasion entre le Roi et les Princes, le premier tenant beaucoup à conserver le duc de Richelieu et les autres à l'écart. Je ne crois pas que le duc, dont les talens et le coup d'œil comme homme d'état et administrateur ne sauroient être en doute, juge le salut de la cause royale possible si l'on ne change de système, et certes rien n'indique qu'on veuille le faire : tout au contraire montre que l'on veut persister dans la route que l'on a commencé à suivre et dans les fautes énormes qui ont été le résultat de toutes les fausses mesures que l'on a prises jusqu'à présent. Le duc naturellement n'exprime point sa façon de penser à cet égard, mais son opinion perce dans son mécontentement et dans ses discours : les abus de l'administration intérieure sont énormes ; l'esprit de rapines, d'égoïsme est général ; la calomnie s'agite et les dénonciations secrètes se multiplient chaque jour ; toutes les haines particulières prennent le masque du bien public pour se satisfaire, il n'y a nul patriotisme, nul esprit public : chacun ne songe à la patrie qu'en ce qui le touche personnellement ; en un mot ce pays tombe de corruption ; un tel état ne sauroit durer : ou la France sera rayée du nombre des nations, ou elle se relevera par une secousse violente. Le dernier événement est le plus probable, mais alors je ne crois pas que cette fois ci les Bourbons sortiront de France sains et saufs. C'est un sentiment bien pénible et bien douloureux pour tout homme pensant que celui de cette antique et illustre maison royale en butte à la haine de la grande majorité de ses sujets, tandis que quelques mesures sages et conciliatoires eussent pû peut être lui gagner tant de cœurs ; mais il est certain que les trois quarts au moins des François actuels préféreroient

un souverain ou un prince étranger quelconque à l'antique famille de ses rois déplorables, suite de quelques grandes fautes et de n'avoir pas voulu comprendre que l'on ne comprime pas l'opinion prononcée de toute une nation, que l'on ne remonte pas contre un torrent dont tous les événements ont contribué à accélérer la rapide impulsion.

Je sou mets à votre sagesse, Monsieur le comte ma manière de voir : je ne crois pas avoir chargé le tableau, mais quoique tout me confirme chaque jour dans mon opinion, je me défie de mon expérience ; cependant il me semble qu'ici il ne faut que regarder autour de soi et observer : la tendance du gouvernement est en opposition directe avec l'opinion nationale ; le Roi a pu choisir d'être roi des François ou le chef du parti ultra royaliste ; il s'est décidé pour le dernier, et il me semble qu'alors la question est réduite à ce dilemme ci, lequel doit l'emporter ou bien d'une autorité nullement affermie dépendante de l'étranger sans force morale et sans armée, ou bien d'une cause qui est celle de la nation, celle à laquelle se rallient le plus grand nombre de gens à talents, de bonnes têtes et qui se renforce journellement des fautes du parti opposé. La lutte peut bien durer quelque tems, mais il me semble que l'issue ne peut en être douteuse. Tous les ressorts sont tendus : les partis s'observent ; l'on est momentanément assez calme, mais c'est du calme qui précède l'orage ; il me semble que nous pouvons au moins tirer parti de ce que le prince Eugène est un épouvantail, non pas pour la France mais pour les Bourbons ; d'abord pour ne pas être facile sur la question de nos indemnités, parcequ'on évitera tout ce qui pourroit lui faire jouer un rôle, ensuite pour que l'établissement qu'on lui a promis lui sera accordé promptement et d'une manière convenable parceque l'on ne voudra pas trop lui donner faux prétexte de mécontenter. }

Victor Louis Riquet, marquis puis duc de Caraman (1762-1839), était depuis peu ambassadeur à Vienne.

La loi des finances présentée le 23 décembre était encore examinée en commission. Elle prévoyait quelque 800 millions de dépenses, soit dépenses ordinaires y compris service de la dette, appelé « arriéré » : 525 millions ; première tranche de la contribution de guerre : 140 millions ; frais d'occupation : 135 millions. Le budget ordinaire devait être couvert par des augmentations d'impôt et des retenues sur les traitements. Le gouvernement entendait financer l'arriéré conformément à la loi des finances de la 1<sup>ère</sup> restauration en vendant des bois de l'Etat ou en émettant des obligations du Trésor garanties par ceux-ci ; ces bois ayant été sous la Révolution confisqués au clergé catholique, la majorité des députés s'y refusait ; certains demandaient même leur restitution.

La vision pessimiste de l'état de la France de Pictet correspond tout à fait à celle de Richelieu qui, à la fin du printemps, se plaignait en ces termes de la faiblesse du roi dans une lettre au marquis d'Osmond, ambassadeur de France à Londres :

« On ne peut trop répéter [au roi] qu'il faut qu'il soit maître et le seul maître en France ; et j'acquiers malheureusement tous les jours la preuve qu'il n'en est pas ainsi, et qu'il y a un autre gouvernement qui agit dans une autre direction ; si nous ne réussissons pas à le neutraliser, nous ne parviendrons à sauver ni la France ni la famille royale. » (Bertier de Sauvigny).

Le dégoût des affaires qu'éprouvait le président du Conseil, officier général habitué au commandement, excellent administrateur, ennemi des intrigues, connaissant mal les hommes politiques de son temps, l'a plusieurs fois amené à envisager sa démission, ce dont Charles René, bien informé, se fait l'écho.

La Diète de la nouvelle Confédération germanique, créée par l'acte final du congrès de Vienne, avait son siège à Francfort. Y participaient, sous la présidence nominale de l'empereur d'Autriche, les 70 représentants des trente cinq rois et princes souverains et des quatre villes libres qui la composaient.

Le ministère Richelieu sera en effet remanié, comme on le verra, peu après la clôture de la session des Chambres.

Paris le 7 mars 1816

Sire

{Il continue à être question d'un changement dans le ministère. L'opinion publique conserve cependant le duc de Richelieu en place : quelques personnes prétendent, qu'il y a eu là-dessus une espèce de lutte entre le Roi et les Princes, le premier recherchoit beaucoup à conserver le duc, et les autres à l'écartier. La Chambre des députés qui jusqu'ici avoit été partagée, paroît se réunir contre le ministère, surtout contre le ministre des finances. Il paroît que sa proposition pour le budget ne passera décidément pas. L'on peut regarder le Roi et la Chambre des pairs comme le seul rempart contre les sottises de celle des députés, phénomène politique assés singulier. L'on dit aussi que le traité secret dont il avoit été question dans le tems comme ayant été conclu à Gand entre le Roi et les généraux alliés, n'est autre chose qu'un engagement du Roi, de payer aux Alliés 5 guinées par homme de leurs troupes qui mettroient le pied sur le territoire françois ; aujourd'hui l'on assure que Wellington a prétendu à cette indemnité pour 11 mille hommes, et le Roi se récrie contre l'énormité de la somme que l'on exige pour cet objet. Ce seroit effectivement une dépense de près de 150 millions, qu'il seroit difficile de dissimuler.}

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 11 mars 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dernière dépêche du 7 mars dans laquelle je Lui faisois part des arrangemens que j'ai pris en Son nom avec Louis Seeligman pour la remise de nos fonds. J'espère que Votre Majesté en aura été satisfaite. Seeligmann s'est contenté d'une provision de un pour cent ; mais je lui ai dit que s'il avoit quelque réclamation à faire sur la modicité de cette provision, il pourroit les faire parvenir à Votre Majesté par le baron d'Eichthal son père : je ne sais s'il le fera. J'inclus dans ma dépêche sa première traite de 542.402 florins 10 Kreutzer d'Empire, pour les sommes échues : le reste est encore en bons sur le trésor royal qui échaient chaque jour. Il me remettra dorénavant ses traites tous les huit ou tous les quinze jours, suivant le plus ou moins de facilité qu'il aura sur la place de trouver du papier sur Augsbourg, et j'aurai l'honneur de les expédier à mesure dans mes dépêches à Votre Majesté. Jusqu'ici il n'y a eu aucun retard dans les payemens.

L'on attend l'issue des discussions sur le budget de l'année prochaine pour porter un jugement sur les finances de France. D'après tout ce que l'on peut appercevoir, il y aura une réduction du 2/3 sur l'arriéré et une nouvelle création de rentes. ; et les 300.000 hectares de forêts ne seront point aliénées. Tout cela est peu propre à faire renaitre la confiance et le crédit, tandis qu'avec quelques mesures sages rien n'eut été plus facile, car avec les ressources de la France, sa dette nationale bien administrée ne seroit point pour elle un fardeau trop pesant. La consolidation de l'arriéré, et son payement régulier et à jour fixe auroit produit cet effet indubitablement ; mais l'on diroit que la Chambre des députés est payée pour hâter la ruine du royaume. Il n'y a au reste encore rien d'arrêté, je ne parle que des bruits publics.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

P.S. J'apprends tout à l'heure que le rapport de la commission à la Chambre sur le budget vient d'être fait, et que leur projet passera attendu que les ministres ne s'opposeront très probablement pas à ce qu'il soit adopté : ils se sentent trop en minorité pour oser le faire. Le projet est de créer pour 25 à 30 millions de rentes, et de payer les créanciers de l'Etat l'arriéré en inscriptions sur le grand livre. L'on n'aliénera pas les forêts, mais c'est par le fait une réduction des 2/3 faite aux créanciers de l'Etat. Les ministres n'auront pas la force de maintenir la loi du 23 septembre.

Le ministère ayant cédé sur la question des forêts domaniales, la Chambre des députés votera le budget qui, soumis ensuite à la Chambre des pairs, sera adopté le 17 avril.

N° 20

Paris le 24 mars 1816

Sire

[...] Les bruits que l'on avoit fait courir d'une prétendue conspiration qui devoit éclater à la fin de mars, et dans laquelle on faisoit jouer au prince Eugène le principal rôle, commencent à s'affaiblir. J'ai affecté de montrer au duc de Richelieu, et à plusieurs ministres étrangers, une lettre du Prince à son intendant, de Soulange, dans laquelle Son Altesse proteste contre ces bruits calomnieux qui, dit elle, ne peuvent avoir été inventés que par les ennemis du repos de la France et par les siens propres, et dans laquelle elle s'en rapporte à la lettre qu'elle a écrite au roi de France. Il est certain que beaucoup de militaires, et de mécontents, et ils sont en grand nombre, ont cru, ou fait semblant de croire que le Prince avoit quitté Munich, et s'étoit porté sur la frontière de France. Ce bruit absurde a bientôt été démenti, et maintenant il n'en est plus question. Les agitateurs, et ceux qu'on appelle les bonapartistes, aiment les époques, et affectent de les rappeler ; c'est pour cela peut être, qu'ils espéroient exciter quelques troubles pour l'époque du 20 mars. Il ne faut pas s'y tromper d'ailleurs : il n'y a plus de partisans de Bonaparte en France, ou du moins ils sont en très petit nombre ; mais l'on comprend sous cette dénomination générale tous les opposans au gouvernement royal. Je me suis convaincu que la principale, et presque la seule raison de cette opposition de quelque prétexte qu'on puisse la couvrir d'ailleurs, est la crainte qu'a la masse de la nation de voir rétablir les anciennes distinctions et les anciennes prérogatives nobiliaires. Les François veulent conserver à tout prix ce qu'ils ont acquis par la plus sanglante et la plus longue des révolutions, savoir l'égalité des droits politiques. C'est là la vraie, l'unique source du mal ; la voir ailleurs seroit la chercher là où elle n'est pas. Cette disposition générale des esprits peut bien se compliquer ensuite par des intérêts personnels et locaux : mais Votre Majesté peut être certaine que si une fois la masse de la nation étoit rassurée sur cette cause de ses inquiétudes, et voyoit dans la famille royale l'intention sincère de leur conserver cette égalité de droits politiques, à laquelle les François ne renonceroient plus quoiqu'il arrive, les playes de la France seroient à moitié guéries, et la tranquillité ne tarderoit pas à renaître. Il faut songer que tous les genres de prétention, et d'ambition ont été développés chés toutes les classes d'une nation essentiellement saine, pendant la période révolutionnaire, qu'elle vient de parcourir. Il n'y a aucun individu en France, qui ne se croye fait pour parvenir à tout. Qu'on la laisse se repaître de cette chimère d'égalité, à laquelle ils tiennent si fortement ; que de temps en temps le peuple voye s'élever aux dignités un homme sorti des classes inférieures de la société, et sa vanité satisfaite ne cherchera plus à exciter des troubles dont il espère toujours profiter. Tant

qu'on ne cherchera pas là la raison du mal, toutes les autres mesures ne seront que des palliatifs.

{Il paroît qu'il y a eu avant-hier quelques tentatives de rapprochement entre les ministres et la commission de la Chambre des députés pour le budget. La commission exige, que les ministres fassent le premier pas et les premières concessions, et il me paroît probable que ceux-ci s'y décideront. Il y a eu en comité secret une dénonciation à la Chambre contre le ministre de la police et le garde des sceaux. Il paroît que c'est à eux surtout que l'on en veut. La Chambre dans ses mesures d'opposition du ministère n'a réellement que deux buts : l'un de se perpétuer comme corps dans l'Etat, l'autre de conserver pour le clergé ses forêts, à la vente desquelles elle s'oppose avec tant de force sous prétexte que la plupart des propriétés foncières étant grevées d'hypothèques considérables à cause des charges que les propriétaires ont eu à soutenir, mettre dans ce moment ci une grande partie des forêts en vente, ce seroit en avilir tout à fait le prix. Cette grande question doit être au reste décidée avant peu de jours.}

Je suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Le 20 mars étoit le jour anniversaire du retour de Napoléon à Paris après son évasion de l'île d'Elbe.

Barbé-Marbois, ministre de la Justice, et Decazes, ministre de la Police, sont les bêtes noires des ultra-royalistes ; le second surtout, tout puissant favori de Louis XVIII qui le tutoyait, l'appelait son fils, et signait les billets qu'il lui adressait « ton père, ton Louis », est l'objet d'une véritable haine : « Les Français pardonnent aux rois d'avoir des favorites, mais non des favoris. » (Pasquier)

ad N° 9

Paris le 24 mars 1816

{Le bruit court, que duc de Wellington a écrit ces jours derniers une lettre fort impertinente au roi de France. Je n'ai point pû m'assurer complètement de la vérité du fait ; ce qu'il y a de certain c'est que le duc est encore ici et retarde d'un jour à l'autre son départ depuis longtemps annoncé.}

N° 10

Paris le 31 mars 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dernière dépêche du 24. Les opinions sont encore partagées, si l'espèce de victoire que la Chambre des députés a remportée sur le ministère dans la question du budget, entrainera ou non un déplacement parmi les ministres : l'opinion publique en conserve quelques uns et en écarte d'autres.

Le duc de Berry a reçu les félicitations des Chambres à l'occasion de son mariage avec la princesse de Naples ; il paroît qu'il aura lieu dans le courant de mai. S.A.R. a fait une réponse remarquable à la députation de la Chambre qui est venue le féliciter, en disant que, s'il avoit des enfants, il les élèveroit avant tout dans le respect de la Charte constitutionnelle, de cette Charte qui faisoit la gloire et la sureté du monarque, et du royaume.

{Jusqu'à présent les Princes ne s'étoient pas montrés aussi ouvertement très partisans de la Charte. Il est certain que le duc de Wellington a écrit une lettre au roi ; je le tiens de quelqu'un qui m'a lu une partie. Le duc y exprime son étonnement de ce que l'on persiste dans un système qui ne fait que fomenter les troubles dont les germes existent dans tout le royaume et augmentent le nombre des mécontents. Sans la présence de l'armée que j'ai l'honneur de commander, dit le duc, les commotions les plus sérieuses auroient déjà eu lieu ; je n'aurai

qu'un mot à dire pour que le mécontentement général ne devint séditieux, et ce mot sera dit si ceux qui entourent V.M. et qui sont ses plus cruels ennemis ne changent de système. Quelques personnes pensent que le duc n'a pu écrire une pareille lettre que d'accord avec le Roi qui aura jugé que ses avis étoient une manière efficace d'effrayer et de contenir les exagérés. Le duc est encore ici ; son départ se diffère d'un jour à l'autre. Un gouvernement, autrefois si puissant, doit être bien avili quand un général étranger, éloigné de son armée, ose lui dire, même avec son consentement, des choses pareilles ; cependant le Roi veut régner à tout prix, et ne le peut sans le secours puissant des Alliés.}

Mr le comte de Goltz, ministre de Prusse, m'a demandé si j'avois reçu l'acte d'adhésion de la Bavière au dernier traité de Paris, afin de l'échanger contre l'acte d'acceptation des quatre puissances signataires du traité. Il m'a dit que la plupart des ministres des autres puissances avoient déjà écrit à leurs cours respectives, pour demander ces actes d'adhésion. J'ai dit que j'en écrierois à Votre Majesté, et si Elle juge à propos de m'envoyer cet acte, il doit être accompagné d'un plein-pouvoir pour l'échanger contre celui des quatre puissances. ; il paroît que tous les échanges se font en même temps.

Je joins ici une dépêche du marquis de Cubières, écuyer du Roi, qui remercie Votre Majesté de lui avoir accordé la croix de la couronne de Bavière.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Charles Ferdinand, duc de Berry, fils cadet du comte d'Artois avait eu, pendant son exil à Londres, deux filles d'une union avec Amy Brown. Il épousera à Paris le 17 juin Marie Caroline, princesse des Deux Siciles, fille unique du roi François I et de sa première femme, l'archiduchesse Clémentine d'Autriche ; après l'assassinat de son mari le 14 février 1820, qui entrainera la chute de Decazes, elle mettra au monde un fils posthume, « l'enfant du miracle », Henri, le duc de Bordeaux, qui, sous le nom de comte de Chambord, fera échouer la restauration des Bourbons en 1871 (affaire du drapeau blanc). La duchesse de Berry prit en 1832 la tête d'un mouvement légitimiste ; arrêtée à Nantes, enceinte, la validité de son remariage secret avec le comte de Lucchesi-Palli n'a jamais pu être prouvée. Louis XVIII avait d'abord envisagé un mariage de son fils avec la grande duchesse Anna, sœur cadette du tsar Alexandre. Une longue lettre de Talleyrand, écrite de Vienne, l'en avait dissuadé en recommandant un mariage napolitain. Molé juge sévèrement ce conseil, inspiré par des considérations dynastiques (grandeur de la maison de Bourbon comparée à celle de Holstein-Romanov), plutôt que politiques. (Molé, vol II p. 156, avec la lettre de Talleyrand).

La lettre du duc de Wellington avait été remise au roi le 29 février. Inspirée par Pozzo di Borgo à la demande du tsar Alexandre, on y lisait :

« Sire, les scènes qui se passent dans la Chambre des députés sont connues de tout le monde. Votre ministère, quoique possédant et méritant la confiance de Votre Majesté et celle de toute l'Europe n'y a point d'influence et se trouve sur le point de revenir sur des transactions converties l'an dernier en lois et revêtues du nom sacré de Votre Majesté, ou d'abandonner le poste où l'a placé la confiance du Roi. Je dois à la vérité et à mon attachement à Votre Majesté et à la tranquillité de l'Europe d'avertir Votre Majesté qu'il est notoire que sa famille, que les personnes de sa cour et celle des Princes exercent dans la Chambre des députés une influence en opposition avec celle de ses ministres. [...] Le moment est venu pour V.M. de se déclarer avec fermeté et de prêter à son ministère l'appui de toutes les influences de cour et de palais qui, aujourd'hui, sont dirigées contre lui. Par ces moyens, qui sont, non seulement légitimes, mais nécessaires pour le maintien de l'autorité de Votre Majesté et de son action sur ses propres affaires, Votre Majesté mettra fin à la crise qui existe depuis trois mois et qui s'aggrave chaque jour. »

Manifestement, les Alliés craignaient moins la faiblesse du gouvernement et de la France que l'insolvabilité qui pouvait en résulter.

N° 11

Paris le 13 avril 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dépêche du 5 avril dernier. Je comptois attendre pour cette dépêche çï l'arrivée d'un courrier qu'on nous annonce depuis longtemps ; mais je craindrois en tardant davantage de laisser un trop long intervalle entre mes dépêches.

{Le ministère vient encore de perdre la question sur le mode d'élection à une majorité de 89 voix. Cette fois ci la Chambre a agi en opposition directe avec la volonté apparente du Roi. Ces Messieurs, doués de plus de pénétration que nous, disent que ses volontés apparentes ne sont pas ses volontés réelles, et qu'ils savent bien qu'il entre dans ses intentions en ayant l'air de les contredire ; le fait est, que je crois que le Roi n'a point de volonté, c'est-à-dire, qu'elle varie d'un jour à l'autre sans cause apparente ; l'on ne sauroit supposer en effet, que les ministres dans tout ce qu'ils ont avancé n'ayent pas toujours été les interprètes de la volonté momentanée du Roi. J'ai la certitude que cette résistance et cette opiniâtre opposition de la Chambre aux mesures ministérielles, ne viennent pas d'elle-même, mais qu'elles sont suggérées de plus haut à ses membres les plus influans. C'est le parti des Princes qui agit sous le nom de la Chambre, trouvant que les ministres, et le duc de Richelieu en particulier, ont des idées de modération et de sagesse qu'ils taxent de pusillanimité. Le ministère voudroit conserver ce que la révolution peut avoir produit de bon et ce que la France a payé de tant de sang et de calamités ; ils voudroient ne pas augmenter par de brusques changemens un mécontentement qui n'est déjà que trop général, tandis que le parti des Princes, qui voudroit effacer jusqu'aux moindres souvenirs révolutionnaires, marche toujours à son système d'épuration qui consiste à écarter des places tous ceux qui ont été attachés de près ou de loin au gouvernement précédent, et à les remplacer par des gens qui proclament leur dévouement aux Bourbons, ce qui fait que si ces mesures prévaloisent, la France n'auroit bientôt plus de gens capables et connoissant les hommes et les affaires dans aucune branche de l'administration, attendu que ceux que l'on voudroit employer sont des gens passionnés et sans expérience. Si ce système prévalois longtemps j'y verrois le complètement de la ruine et des maux de la France ; heureusement je ne crois pas que dans l'état actuel de l'opinion, il puisse être longtemps soutenu.

Le duc de Wellington est parti avant-hier pour Cambrai ; l'on assure qu'il sera de retour ici dans trois semaines. La plupart des gens du parti de la cour et des princes le détestent et le décrient, surtout depuis qu'il a dit au Roi, que ses plus cruels ennemis étoient ceux qui l'approchaient de plus près. Le ministre de la police et celui de l'intérieur sont ceux contre lesquels la Chambre montre maintenant le plus d'acharnement. Quant au duc de Richelieu je crois qu'on n'a d'autre motif de le conserver que la crainte de mécontenter la Russie dont la bienveillance et le soutien sont actuellement si nécessaires à la France : ce motif là seroit suffisant, connoissant toute l'amitié dont l'empereur Alexandre l'honore et la confiance qu'il a en ses lumières. Il paroît d'ailleurs que le Roi tient beaucoup à l'avoir auprès de lui afin de l'opposer aux exagérés.}

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Vaublanc, ministre de l'intérieur avait, le 18 décembre 1815, présenté un projet de loi électorale (la loi des élections), à la Chambre des députés qui, après trois mois de discussions, la vota avec plusieurs amendements le 6 mars 1816 par 180 voix contre 132. La Chambre des pairs, saisie du projet ainsi révisé, la rejeta le 3 avril par

89 voix contre 57. Outre les questions du nombre des députés, de l'âge minimum pour voter et être élu, du montant du cens etc., le point le plus disputé était la durée du mandat : le ministère voulait un renouvellement partiel annuel par cinquièmes, la Chambre des députés, assez naturellement, le renouvellement intégral tous les cinq ans. Craignant que la Chambre des députés, pour se venger du refus des pairs, ne vote pas le budget alors encore en discussion, le ministère lui soumit aussitôt un second projet qui équivalait à conserver provisoirement le mode d'élection en vigueur, fixé par l'ordonnance royale de juillet 1815, ce qui fut accepté le 10 avril. Le budget ayant été voté le 17, le gouvernement ne soumit pas ce second projet à la Chambre des pairs. Le 29 la session sera prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Cet échec détermina Decazes à conseiller au Roi la dissolution de la Chambre, ce qu'il acceptera de faire en septembre.

N° 12

Paris le 19 avril 1816

Sire

[...] Les ministres viennent de proposer la création de six millions de rentes nouvelles, proposition qui a passé à la Chambre des députés. Il paroît y avoir depuis quelques jours, plus de calme et de rapprochement dans les esprits entre la Chambre et le ministère ; la première va terminer ses séances incessamment, et l'on prétend que s'il doit y avoir un changement dans le ministère, ce sera à cette époque là qu'il aura lieu. Du reste les payemens continuent à s'effectuer avec exactitude et régularité, et assurément s'il y a unité dans l'action du gouvernement et dans la marche des pouvoirs divisés des Chambres et du ministère, je ne doute nullement que la France ne puisse acquitter ses dettes sans s'épuiser ; mais la solution du problème, me paroît consister dans la condition que je viens d'énoncer.

{Le Roi n'a pas accepté les amendemens proposés par la Chambre basse pour la loi des elections, amendemens qui avoient passé à la Chambre à une majorité de 86 voix. S.M. s'est contentée de recommander à la députation qui est venue lui soumettre le nouveau projet de terminer promptement le budget, ce qui aura lieu aujourd'hui ou demain.}

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

N° 2

A Mr Pictet de Rochemont / à Paris

Munich le 22 avril 1816

Mr de Pictet. Je vous envoie la copie de la convention qui a été signée ici avec la cour de Vienne et qui règle définitivement tous les objets litigieux. Vous la communiquerez à Mr le duc de Richelieu comme une marque particulière de ma confiance et du désir qui m'anime de cultiver de plus en plus les sentimens d'amitié qui n'ont cessé de m'animer, et dont en tems et lieu je me flatte toujours que les effets peuvent devenir plus efficaces et plus utiles pour les deux Etats. Placé aujourd'hui dans le voisinage de la France, il ne dépendra pas de moi que ces principes ne regnent dans les rapports journaliers des sujets respectifs et dans l'applanissement de quelques difficultés qui se présentent encore dans la démarcation des limites.

Je vous envoie une déclaration que le prince Eugène a remise à mon ministère au sujet des faux bruits qui courroient à son sujet, et que des malintentionnés se plaisoient à accréditer. Je me flatte qu'elle satisfera la cour de France quand vous l'aurez communiquée au duc de Richelieu, et qu'on ne sera pas moins content de le voir définitivement fixé en Bavière et entièrement attaché au royaume. Sa déclaration attendoit depuis longtemps l'occasion d'un courrier qui ne s'est pas présentée jusqu'ici.

Nous sommes tous intéressés à voir l'ordre et la tranquillité renaître d'une manière durable ; nous désirerions que le gouvernement fit plus diminuer le nombre de mécontents, faire taire les passions haineuses. Ce vœu est, j'ose le dire, celui de l'Europe éclairée, qui n'est pas toujours contente des mesures qu'elle voit adopter, et redoute leur influence sur l'avenir. Il existe en Allemagne un parti qui n'est pas étranger aux exagérés de France ; c'est celui que soufflent les médiatisés contre les souverains que les traités leur ont donnés ; le meilleur moyen de les contenir c'est d'affermir autant que possible l'existence et l'indépendance des Etats allemands, de les soustraire autant que faire se pourra, à toute influence étrangère ; c'est pour éviter le plus facilement la réaction sur l'intérieur du royaume, suite inévitable d'un système d'unité que ce parti cherche à créer en Allemagne et qui seroit aussi contraire aux intérêts du Roi très chrétien pour l'avenir, qu'à sa sûreté pour le moment. Il seroit à souhaiter qu'on se pénétre de cette vérité à Paris et que Mr de Reinhard reçut ordre d'agir dans ce sens à Francfort autant que sa situation le lui permettra.

J'approuve l'arrangement que vous avés conclu avec la maison Seeligmann pour la remise des fonds provenant de la contribution française et j'en ai ordonné l'exécution.

Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Pictet, en sa sainte garde.

Max Jos.

La Bavière a conclu avec l'Autriche le traité de Munich du 14 avril, en abandonnant le principe de la contiguïté. Certains articles, secrets, étaient conditionnels ; le règlement définitif n'interviendra que le 20 juillet 1819 dans le cadre de la Diète de la Confédération germanique qui siégeait à Francfort.

Le prince Eugène et sa famille résident maintenant à Berg, sur le lac de Starnberg. Le décès de l'une de ses filles le 25 juin, lui fait mener une vie plus retirée. Malgré l'opposition du prince royal, le roi Max Josef lui accordera en juin 1817, en Bavière, l'apanage qu'il avait vainement cherché à obtenir en Italie, en le créant prince d'Eichstätt et duc de Leuchtenberg.

Sous l'ancien régime, de très nombreux princes et comtes du Saint Empire ainsi que plusieurs villes libres dépendaient immédiatement de l'empereur ; en créant la Confédération germanique, le congrès de Vienne les avait presque tous « médiatisés », c'est-à-dire placés sous la souveraineté des nouveaux Etats allemands. Cf. sur ce sujet les propos du duc de Richelieu relatés dans le rapport de Pictet du 20 mai, p. 148 ci-dessous.

Charles Frédéric comte de Reinhard (1761-1837), diplomate français d'origine allemande, représentait la France à Francfort.

Charles René donne de ses nouvelles à sa sœur :

Paris le 26 avril [1816]

J'ai ta musique depuis quelque temps, ma chère sœur, choisie par Mad. Catalani, et reçue de ses mains. Je compte te l'envoyer par Charles Lullin qui va à Genève, et sera ici dans huit jours. Je dois d'ailleurs t'avouer que j'en ai fait les honneurs à Lady Elizabeth Cuningham une belle Anglaise que tu auras pu voir cet hiver à Genève, sœur de ce jeune homme qui est chez mon oncle, jusqu'à l'arrivée de Lullin. [...]

Paris commence à devenir moins bruyant ; l'on se disperse ; beaucoup de gens vont en Suisse, beaucoup d'Anglais surtout ; d'autres arrivent remplacer les partants, c'est une lanterne magique que cette grande ville dans laquelle toute l'Europe pour ainsi dire, vient tour à tour figurer dans des scènes toujours les mêmes, mais où paroissent des acteurs toujours nouveaux. Je fais un peu les honneurs de Paris aux Cuningham ; je compte les mener un de ces jours à la Malmaison, cette fameuse maison de campagne de Joséphine, délicieuse par sa situation et son arrangement, et curieuse par les scènes qui s'y sont passées. Elle appartient au prince Eugène, qui comme tu le sais a épousé une des filles du roi

de Bavière, et en cette qualité j'ai, pour ainsi dire la disposition de cette ravissante habitation et je puis y mener mes amis y faire une partie de campagne ; je n'en ai pas beaucoup profité jusqu'ici, parcequ'il y avoit à peine des feuilles aux arbres, mais depuis quelques jours Paris prend un peu l'air du printemps. [...] Il faut que je te dise aussi comme un accessoire de ma maison, que j'ai recommandé une fois pour toutes à mes gens la plus extrême politesse envers tous ceux qui viennent chez moi, quelque soit leur apparence ou leur rang, car je trouve qu'il n'y a rien qui soit de bon goût et de bon ton que la politesse et les égards des domestiques d'une maison dans laquelle il vient beaucoup de monde. [...] Adieu ma chère sœur je t'embrasse tendrement  
C.P.

Je n'ai pu identifier cette personne dont le frère habite chez Marc Auguste Pictet qui, comme beaucoup de professeurs à l'Académie, hébergeaient quelques étudiants étrangers. Il avait rencontré à Paris, en 1803, une Lady Cunningham qui pourrait bien être la même, et dont il a écrit : « Elle est celle qui me plairait le plus des belles femmes que j'ai vues en ma vie. »

N° 13

le 1<sup>er</sup> may 1816

Sire

J'ai reçu le 28 avril, la dépêche dont Votre Majesté m'a honoré en date du 22 par le courrier Brennmann, qui est reparti le lendemain pour Londres. Je me suis empressé, conformément aux ordres de Votre Majesté, de mettre sous les yeux de Monsieur le duc de Richelieu le traité que nous avons signé avec l'Autriche le 14 avril, en lui exprimant au nom de Votre Majesté, les sentimens d'amitié et de confiance de sa part, qui donnoient lieu à cette communication. Monsieur le duc de Richelieu a été sensible comme il devoit l'être, au souvenir de Votre Majesté, et aux sentimens quelle m'avoit chargé de lui exprimer. Il a témoigné sa satisfaction de ce que nos différends avec l'Autriche, étoient terminés à l'amiable, et au contentement réciproque des deux Etats, et son désir de voir les relations d'amitié et de bon voisinage qui subsistent aujourd'hui entre la France et la Bavière, continuer et se consolider. J'ai également mis sous ses yeux la lettre que Son Altesse le prince Eugène a écrite à Son Excellence Monsieur le comte de Montgelas, en exprimant au nom de Votre Majesté, son désir que le roi de France en eut connoissance. Il m'a promis qu'il la mettroit incessamment sous les yeux de Sa Majesté.

{C'est avec une vive satisfaction que je puis communiquer à Votre Majesté qu'en réponse à la note que je remis au duc de Richelieu au commencement de février et qu'il envoya à Petersbourg par courrier, note dont j'ai envoyé copie à V.M. dans le tems et que le duc s'étoit chargé d'appuyer auprès de l'empereur Alexandre, S.M. a fait répondre par son ministre des relations extérieures, comte de Capo d'Istria, qu'elle étoit disposée à entrer dans les convenances de la Bavière pour ses arrangemens avec l'Autriche, et qu'elle étoit prête à faire ce qui seroit en son pouvoir pour être agréable au Roi et favoriser ses intérêts, et ses vues modérées. Le duc m'a transmis cette réponse avant-hier et je m'empresse d'en faire part à Votre Majesté, afin que nous cherchions à tirer parti de la bonne volonté de l'empereur et de l'influence que le duc de Richelieu conservera toujours sur ses déterminations pour l'obtention plus prompte et plus avantageuse des différens articles qui dans nos arrangemens avec l'Autriche sont encore à régler au congrès de Francfort. J'ai lieu d'espérer que la France nous soutiendra également dans les vues qui doivent animer en commun les souverains de

l'Allemagne. J'entrerais dans quelques détails de plus sur cette affaire par le retour du courrier.}

Les Chambres ont été prorogées hier, jusqu'à la prochaine session en septembre. Les objets dont elles avoient à s'occuper sont terminés. Du reste il existe certainement ici, maintenant plus de tranquillité et plus de rapprochement dans les esprits et les opinions, qu'il n'y en avoit auparavant. Il y a moins d'opposition entre les vues du ministère, et celles des Chambres. L'on indiquoit l'époque de la dissolution des Chambres comme devant être celle d'un changement dans le ministère, mais maintenant, je ne crois pas qu'il y ait aucun changement bien notable.

L'on indique toujours le mois de mai, comme devant être l'époque de l'arrivée de S.A.R. Madame la duchesse de Berry. La cour ira à sa rencontre jusqu'à Fontainebleau.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 6 mai 1816

Monsieur le comte

J'aurai l'honneur d'expédier à Votre Excellence par le retour du courrier qui est allé à Londres, un rapport détaillé. Je ne viens aujourd'hui lui demander des ordres que pour ce qui est relatif au logement de la légation. Rien n'est si difficile que de trouver à Paris une maison meublée qui ne soit pas d'un prix très élevé. Comme Mr de Cetto fait venir ou vend tous ses meubles, nous allons nous trouver sans meubles dans peu de jours. J'ai cependant trouvé un hôtel meublé qui ne seroit pas trop cher, mais qui a l'inconvénient d'être dans un quartier éloigné, outre que le maître de la maison y conserve un logement, et que je crois qu'il est plus convenable soit pour les archives soit pour les sommes que la légation peut avoir momentanément entre les mains, que personne d'autre ne loge dans la maison qu'elle occupera. Peut être que ce qu'il y auroit de plus convenable et finalement de plus économique seroit que Votre Excellence m'autorise à retenir sur la contribution la somme nécessaire pour meubler convenablement l'ambassade, meubles qui naturellement appartiendroient à la légation et non pas à moi en particulier. Il y a à louer pour 7 mille francs, tout un premier étage, dans un des plus beaux quartiers de Paris ; j'ai fait faire par des tapissiers un devis des meubles nécessaires pour cet appartement, il monte à 43 mille francs, mais ce seroit une dépense faite une fois pour toutes, et qui économiseroit au moins sept à huit mille francs par an de surcroit de location car les propriétaires calculent toujours dans le prix de leurs baux, les meubles pour moitié. J'ai fait faire hier un rapport à Sa Majesté là-dessus par Mr de Schoepfe, et aujourd'hui je viens supplier Votre Excellence de vouloir bien me faire parvenir ses ordres le plus promptement possible, car nous allons nous trouver sans meubles dans deux ou trois jours.

L'on parle ici d'une conspiration qui vient d'être découverte, et à la suite de laquelle l'on a emprisonné, dit on, depuis deux jours cinquante personnes.

J'aurai l'honneur de vous envoyer, Monsieur le comte, la brochure du baron de Vitrolle par le retour du courrier.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Les plaintes des chefs de missions touchant leurs indemnités de représentation et l'état de leurs résidences ne datent pas d'aujourd'hui.

La nouvelle de l'échec d'une conspiration à Grenoble était arrivée à Paris par le télégraphe le 6 mai. Pour se faire valoir, le général Donnadieu, commandant de la division militaire de l'Isère, a démesurément grossi l'affaire ; deux personnes condamnées à mort par la cour prévôtale ont été exécutées sur le champ le 8 et vingt et une le lendemain. Poussés par un nommé Didier, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat aigri contre les Bourbons, trois ou quatre cents paysans avaient marché sur Grenoble aux cris de « vive Napoléon II ». Dénoncés, ils furent reçus à coups de fusil, perdant six hommes et quelques blessés. 130 furent faits prisonniers. Didier, réfugié en Savoie, fut livré, jugé et décapité peu après. La répression qui suivit cette alerte a été encouragée par Decazes qui avait pris l'affaire au sérieux. Le zèle de Donnadieu lui valut un titre de vicomte et 100.000 frs de récompense. Le duc d'Orléans, qui vivait à cette époque en Angleterre, a été un temps suspecté de complicité : Didier aurait agi pour lui, n'invoquant le nom du roi de Rome que parceque plus populaire.

Paris le 9 mai 1816

Sire

[...] Le ministre de Saxe est venu me demander il y a peu de jours, si nos officiers n'avoient porté aucunes plaintes sur la manière dont se fait parmi les officiers des armées alliées restées en France la répartition des sommes que le gouvernement françois est convenu de payer chaque mois, pour remplacer ce qui doit être fourni en nature, répartition qui, dit il, se fait d'une manière inégale, les officiers anglois, autrichiens et prussiens, recevant beaucoup plus, que les Saxons, Danois, Bavaois et Wurtembergeois. C'est le Wurtemberg qui le premier a donné l'éveil la dessus, et qui a proposé que les ministres des puissances lésées fissent en commun une démarche, pour demander que cette réparation se fit d'une manière plus égale. Le ministre de Saxe m'a proposé de faire cette démarche, et je lui ai promis que j'aurois l'honneur d'en écrire à Votre Majesté, afin de prendre ses ordres à cet égard. Je ne sais point au reste jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées. Peut être seroit il à propos de demander à nos officiers, s'ils ont lieu de se plaindre effectivement, avant de faire une démarche qui porteroit toujours le caractère d'une réclamation peu obligeante pour le duc de Wellington qui a fait cette répartition.

J'ai maintenant une grâce à demander à Votre Majesté. Monsieur le vicomte de Châteaubriand pair de France, et ministre d'Etat, s'intéresse vivement au sort d'un jeune Bavaois, nommé Jonas Philippe Friderich, sergent major au régiment des chasseurs volontaires de Bavière, bataillon de Rezan Breisse commandant Falkenhausen. Il est le fils de Valentin Friderich conseiller et directeur des contributions de la ville de Wurzburg. Ce jeune homme attaqué d'une maladie de langueur, a eu le malheur de quitter ses drapeaux après l'entrée des Alliés à Paris. Monsieur de Châteaubriand, et Monsieur le baron de Humboldt, en me priant de solliciter auprès de Votre Majesté, la grâce de ce jeune soldat, auquel ils prennent beaucoup d'intérêt, et sa libre rentrée dans sa famille, et dans sa patrie, m'ont remis des certificats qui attestent le mauvais état de la santé de Friderich à cette époque. J'ai l'honneur d'envoyer ces pièces ci jointes à Votre Majesté, et ai promis à ces Messieurs de mettre leur demande sous Ses yeux.

Le bruit se répand aujourd'hui qu'il y a eu des mouvemens d'émeute dans les environs de Grenoble, le général commandant le département a attaqué et dispersé environ deux mille paysans qui se portoient sur Grenoble. L'on a arrêté ici plusieurs officiers généraux et

supérieurs depuis quelques jours mais rien ne transpire dans le public des causes de ces arrestations.

Le Moniteur d'aujourd'hui annonce que Mr de Vaublanc ministre de l'intérieur, est remplacé dans ses fonctions par Mr Lainé, président de la Chambre des députés. Mr de Barbé Marbois ministre de la justice, est également remplacé, l'on ne sait pas encore par qui. Je ne crois pas maintenant qu'il s'opère d'autre changement dans le ministère que celui là.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Le remaniement ministériel, attendu ainsi qu'on l'a vu depuis quelque temps, est publié dans le Moniteur le 7 mai. Les deux ministres écartés avaient servi Napoléon mais, restés fidèles à la couronne, avaient pendant les Cent-Jours, suivi le roi à Gand. Vaublanc, qui haïssait Decazes, cultivait les ultras ; Barbé en était détesté. Il s'agit donc d'une opération blanche. Lainé, jusqu'alors président de la Chambre des députés, prend le portefeuille de l'Intérieur, celui de la Justice sera donné, pour peu de temps, au vieux chancelier Dambray qui le cédera le 19 janvier 1817 à Pasquier. Le protestant Guizot, secrétaire général au ministère de la Justice, est écarté avec son ministre.

Pictet avait déjà été approché par Châteaubriand. Il écrit à Lullin le 18 avril : [...] Ma lettre vient d'être interrompue par la visite du célèbre Châteaubriand, qui n'est pas si curieux à entendre qu'à lire ; il est vrai que l'on dit qu'il se livre difficilement. [...]

Paris le 20 mai 1816

Monsieur le comte,

Je profite du retour du courrier, pour m'étendre un peu davantage que je n'ai pu le faire jusqu'ici sur la situation intérieure de la France, sur l'esprit qui l'anime, et les chances de tranquillité ou de nouveaux troubles qu'elle peut espérer ou redouter, sur ce qui me paroît être la marche actuelle de sa politique, et la probabilité qu'elle réussisse à mettre assez la Russie dans ses intérêts, pour se replacer avec son secours, au rang que doit occuper la France parmi les nations.

Quoique depuis quelque tems, il y ait eû l'apparence de plus de calme dans les esprits, de plus de rapprochement dans les opinions, et de moins d'aigreur dans les discussions, qu'il n'y avoit eû auparavant, cependant aujourd'hui de nouvelles inquiétudes viennent agiter tous les esprits et l'émeute de Grenoble, que beaucoup de gens rattachent aux nombreuses arrestations qui se font dans la capitale depuis quelques jours, laisse plâner le soupçon vague d'une vaste conjuration et la crainte de quelque explosion subite. En général je ne crois pas, qu'avec l'altération qu'a fait subir au caractère national la maladie politique qui travaille la France depuis vingt cinq années, elle puisse, jusqu'à ce que une nouvelle crise et peut-être l'excès du malheur l'ayant retrempee, elle puisse, dis-je, reprendre en Europe le rang qu'il seroit à désirer qu'elle tint pour l'équilibre et le repos de tous.

Je me contenterai de placer sous les yeux de Votre Excellence les faits qui sont parvenus à ma connoissance, les observations que j'ai été à portée de faire, et elle en tirera elle-même les inductions et pèsera leur influence probable sur l'avenir, beaucoup mieux que je ne pourrois le faire moi-même.

La crise pour le ministère est passée ; l'on a fait congédier les Chambres assez séchement par Monsr de Vaublanc, auquel l'on a donné lui-même son congé peu de jours après, et les députés pour la plupart fort impatiens de retourner chez eux sont partis avec grand plaisir ; ils

espèrent bien revenir au mois de septembre, mais le ministère espère bien que la plupart d'entre eux ne reviendront pas, et je crois ses espérances à cet égard fondées. Il est certain que cette année les ministres ont débuté dans l'essai d'un gouvernement représentatif par de dures épreuves, et qu'assurément ils se sont aperçus que cette forme de gouvernement là n'avoit pas été faite pour leur repos. La France en est encore à son apprentissage des inconvéniens et des avantages attachés à une représentation nationale : l'on a donc été obligé d'aller un peu en tâtonnant, et les premiers essais n'ont pas toujours été heureux.

L'on a beaucoup reproché aux ministres de n'avoir pas sçu s'emparer de la majorité des Chambres ; l'on a prétendu que rien n'eut été plus facile ; mais je sais aussi que rien n'est ordinairement plus injuste que ces jugemens tranchants d'un public arbitraire, et composé d'individus qui, pris chacun séparément, sont tous persuadés que à la place de tel ou tel ministre ils auroient fait bien mieux que lui. La véritable source de l'opposition passionnée que la Chambre basse s'est crüe obligée d'apporter aux mesures ministérielles, venoit d'auprès du Trône. C'est le parti des Princes qui excitoit la Chambre à cette résistance aveugle, et qui en mettant en jeu l'amour propre ou l'intérêt personnel, ces deux grands mobiles avec lesquels on remue les hommes, étoit parvenu à s'attacher complètement les députés les plus marquants.

D'ailleurs en cherchant à culbuter le ministère, la plupart d'entr'eux espéroient pouvoir remplacer le ministère disgracié : c'est assez là l'histoire de l'opposition dans tout gouvernement représentatif.

Lors des discussions sur le budget par exemple, il fut évident que la majorité des Chambres avoit beaucoup moins à cœur de faire un budget, qui résolut de la manière la moins fâcheuse le malheureux problème de finance qui occupoit alors le gouvernement, que de s'opposer aveuglément à celui proposé par le ministère. La Chambre, oubliant qu'elle n'étoit là que pour discuter les projets que le Roi soumettoit à sa sanction par l'organe de ses ministres, empiéta sur la prérogative royale en voulant faire prévaloir ses vues, au détriment de celles qu'elle avoit seulement le droit d'approuver ou de rejeter, sans avoir celui d'y rien changer. Je suis fort peu capable de juger par moi-même de la valeur d'un projet de finance, mais il me semble que ce problème là a été résolu précisément de la manière la plus fâcheuse.

Le crédit seul pouvoit combler l'abyme qui sépare la France du repos ; de l'argent, on n'en avoit pas ; du crédit, il eut été facile d'en avoir et l'on sait qu'il supplée à l'argent et que souvent il vaut mieux encore, parce que les ressources qu'il procure sont illimitées. Si au lieu d'effaroucher les créanciers de l'Etat, et d'éloigner la confiance des capitalistes par une réduction forcée du 2/5 de leurs créances, et par l'abolition de la loi du 14 septembre, l'on eût consolidé l'arriéré et dit aux créanciers : nous ne pouvons maintenant payer que les intérêts de votre capital, mais le gouvernement veut avant tout tenir ses engagements, et vos créances sont hypothéquées sur tel ou tel impôt stable, ou sur telle portion des domaines de la couronne ; ou bien, vous serez payés intégralement en inscriptions sur le grand livre à votre choix : si avec cela l'on eut établi des payemens réguliers et à jours fixes, des capitaux nationaux et étrangers seroient venus combler le déficit et relever le crédit, cela n'est pas douteux. La France avec six cents millions de revenus et un bon système de finances ne sauroit être sérieusement embarrassée pour payer 700 millions. Son revenu à 5 pr cent représente un capital de douze milliards. Retranchons de sa richesse 80 millions de rente qu'elle doit en inscriptions, soit un capital de un milliard six cents millions, c'est toujours plus

de dix milliards qui lui restent et qui certainement avec des mesures sages et surtout de la bonne foi, sont une hypothèque plus que suffisante pour emprunter 700 millions répartis sur cinq ans. La dette de l'Angleterre est treize fois plus considérable que celle de la France, ses ressources territoriales sont incomparablement moins grandes, et cependant son change est au pair, et lorsqu'elle ouvre un emprunt, les capitalistes se disputent l'honneur de lui prêter de l'argent.

Ce qui cause donc le discrédit actuel des finances françaises ce n'est nullement la masse de la dette nationale, qui n'est rien en comparaison de ses ressources. Pour peu que l'on eût de la confiance dans la marche et les vues du gouvernement, et que surtout une bonne foi inviolable en matières de finances, présidât à ses délibérations, ce ne seroit jamais la dette nationale qui pourroit être un obstacle insurmontable à la renaissance de sa prospérité et de son repos. Aussi lorsque j'ai exprimé à Votre Excellence mon opinion sur les craintes que j'avois que la France finit par ne pas payer, et sur ce que croyois qu'il valoit mieux pour nous négocier nos créances à perte, afin de nous en assurer la plus grande partie, c'étoit bien moins des ressources de la France que je doutois, que je ne craignois la marche incertaine et vacillante de son gouvernement et les germes de discorde et de troubles intérieurs que je voyois exister, et dont le développement auroit eût, je crois, pour premier résultat, d'arrêter les payemens de la France à l'étranger.

L'on m'a assuré par parenthèse que le cabinet prussien, tout en ayant l'air d'être opposé à la mesure de racheter notre créance à perte, négocioit sous main avec le gouvernement français pour échanger la sienne contre de l'argent comptant, et faire en secret l'opération qu'il blâme tout haut. Je suis cependant trop peu sûr de cette nouvelle pour la donner à Votre Excellence comme authentique.

Ce qui manque en France actuellement, c'est l'unité des pouvoirs, ou l'unité de marche dans les différentes parties qui composent le gouvernement. Qui est-ce qui gouverne ? Sont-ce les Chambres ? Est-ce le ministère ? Est-ce le Roi ? Tous trois ensemble, ou plutôt aucun des trois. Il faut aux Français une marche droite et ferme et un gouvernement fort. C'est, je crois, une grande erreur que de prétendre gouverner les peuples uniquement avec des sentimens, même les plus respectables. Que deviendra une nation, par exemple, qui est accoutumée à ce qu'on employe toujours avec elle comme principal mobile son amour pour ses rois, s'il vient à monter sur le trône un roi que la nation n'aime pas ? Les mêmes hommes qui croient que leur approbation suffit au maintien de leur souverain sur le trône, se croiront par la même raison le droit de le blâmer et de désapprouver ses actes, et la force d'un gouvernement quelconque ne sauroit, ce me semble, être fondée sur une baze aussi incertaine et aussi variable que l'est l'opinion de la multitude. D'ailleurs, à mesure que les tems de révolution relâchent davantage tous les liens de la morale, et de la Religion, l'on est obligé d'y suppléer par des loix fortes et des mesures énergiques.

Il y a, par exemple, beaucoup de gens capables, et que l'on pourroit employer d'une manière avantageuse, mais qui tiennent à un parti, ou à une nuance d'opinions qu'ils ne veulent pas abandonner. Il faudroit que le souverain eût le pouvoir et la force de tirer tel ou tel homme marquant de son parti, et de le placer dans l'administration là où il pourroit se rendre le plus utile, à côté de tel autre d'un parti et d'opinions absolument différentes. C'est là ce que Buonaparte entendoit à merveille. Des hommes des partis les plus opposés siégeoient

ensemble dans ses conseils. Il leur disoit : Haïssez vous, cela m'est égal ; seulement je suis là afin que vous ne vous égorgiez pas, parce que j'ai besoin de vos lumières.

Louis XVI est une preuve fatale du peu de solidité qu'offre l'amour d'une nation pour son roi comme unique garantie de gouvernement. Il est certain que Louis XVI a été adoré en France, et cependant ils l'ont assassiné. Il est également certain que Buonaparte n'a pas été aimé, et cependant ils l'ont entouré d'hommages et d'adulations. Le seul prestige de la gloire militaire par lequel on cherche à expliquer ce désolant phénomène politique ne suffit point à en donner, je crois, une explication suffisante. Mais il est malheureusement vrai pour le caractère françois que plus on les écrase, lorsqu'on est assez fort, et plus on les trouve dévoués et soumis. Ils offrent le singulier contraste d'une bravoure à toute épreuve sur le champ de bataille et d'une très grande pusillanimité civile. En un mot c'est un caractère effacé que le caractère françois d'aujourd'hui. C'est en vain que l'on se sert encore des mots de patriotisme et d'amour de ses rois. L'intérêt de chacun est la mesure de son dévouement au gouvernement.

L'histoire nous offre plusieurs exemples de grands Etats démoralisés et détruits par des révolutions successives et finissant par tomber de corruption. Je crois la France et peut être l'Europe, (à quelques exceptions près,) arrivée à cette période, où une civilisation trop raffinée, une population trop considérable, et les vues qui naissent du rassemblement sur un même point d'une trop grande masse d'hommes mus par des intérêts divers, marche rapidement vers une décadence morale, fruit de cette civilisation excessive, qui, à force de tout adoucir, finit par tout effacer, et qui, à force d'attacher de l'importance aux formes, finit par faire complètement abstraction du fond.

Une autre source de maux et de troubles est cette fatale fureur de places qui s'est emparée de toutes les classes de la société. Depuis qu'une révolution qui a déplacé tout le monde a développé chez tous l'espoir de parvenir, être à l'affût d'une place, est devenu une vocation en France. C'est une carrière qui séduit beaucoup de gens, par ce que c'est devenu une espèce de lotterie. Rien ne coûte pour parvenir, et c'est ce qui encourage ce honteux et immoral système de dénonciation qui produit tant de lâches calomnies et tant d'odieuses injustices. Voilà ce qui compose en France cette immense population de gens ambitieux, inquiets et mécontents, prêts à tout entreprendre pour parvenir, toujours disposés à croire qu'un changement ne peut que leur être avantageux, et toujours prêts à en tirer parti. Comme il y a habituellement vingt aspirants pour chaque place à donner, il y nécessairement lorsqu'elle est donnée, dix neuf mécontents, et qui espèrent réussir par un changement de système, contre un homme satisfait et intéressé à le maintenir.

Pour contenir tant de factieux, ou de gens disposés à le devenir, il faut une organization de gouvernement intérieur très forte et très répressive. Aussi les préfets ont-ils une autorité très arbitraire et sont ils pour les mesures de police, autant [sic] que vice rois de leurs départements.

Des différents partis qui divisent la France et cherchent à diriger l'opinion, les plus honnêtes gens, ceux qui sont animés par les vues les plus pures, se trouvent incontestablement parmi ceux que l'on appelle royalistes purs. Je crois que ce sont en général parmi eux que se trouvent le plus de gens probes, et d'hommes véritablement attachés à leur patrie et à leur roi. Mais en même tems, c'est aussi parmi eux que se trouvent le plus grand nombre de gens bornés, vains, incapables et inhabiles à s'attirer la confiance de la nation. Ce parti là ne voit

rien qu'à travers un prisme : peu s'en faut qu'ils n'appellent le duc de Richelieu un buonapartiste, parce qu'il ne partage pas leur exagération. C'est ce parti là qui en dernier lieu a murmuré, de ce que le Roi dans sa sagesse, sa prudence, et j'ose dire sa justice, a commué la peine de mort portée contre le général Debelle.

Lorsqu'on juge nécessaire en révolution de répandre le sang, il faut le faire dès le commencement, par des mesures générales et vigoureuses, mais il ne faut pas le répandre goutte à goutte, autrement la nation n'y verroit que des projets de vengeance et de réaction sans terme et sans mesure. Ce parti ne veut voir dans la situation dans laquelle se sont trouvés l'année dernière les anciens serviteurs de Buonaparte qu'une trahison préméditée et sans excuse. Ils ne veulent pas comprendre combien peu cette situation ressembloit à aucune autre pour ainsi dire connue dans l'histoire, que Buonaparte se faisoit précéder d'un atmosphère de traits mensongers semés habilement pour préparer les voyes, ayant trouvé moyen de persuader que l'Autriche agissoit d'accord avec lui, arrivant au cœur de la France sans rencontrer d'obstacles, et sans tirer un coup de fuzil, avoit repris momentanément sur les siens l'ascendant et le prestige qui l'avoient accompagné dans toute son audacieuse carrière. Ceux qui n'ont jamais quitté le Roi, qui, attachés autrefois à la Cour et à la famille royale, ont toujours accompagné les Bourbons de leurs vœux et de leurs espérances dans toutes leurs vicissitudes, ceux là, dis-je, ne se rappellent pas qu'une génération presque entière avoit été élevée à les oublier ; qu'un lapse de tems de 25 années et l'assentiment de tous les souverains avoit, pour ainsi dire, consacré cet oubli ; et que pour la grande majorité de la France, le retour des Bourbons étoit un rêve à la durée duquel on croyoit à peine. Je suis assurément bien loin de vouloir justifier la trahison et le parjure ; mais je veux dire seulement que la plupart de ceux que Buonaparte a entraînés dans cette occasion, ont été pris par surprise, d'une manière inopinée et sans avoir le tems de réfléchir. Ses généraux et ses soldats ont crû voir le triomphe de leur cause dans ce retour presque miraculeux, tout comme les partisans du Roi ont dû le voir dans le retour des Bourbons. La foiblesse et un entraînement momentané ont causé le crime de la plupart d'entr'eux, plutôt qu'aucun projet de trahison préméditée. Le Roi, dans sa sagesse et sa justice, en a jugé ainsi ; mais ceux qui se piquent d'être meilleurs juges que lui dans sa propre cause ne voyent rien de ce qui est au-delà de leur petite portée, et hors de la ligne étroite que leur vanité et leurs préjugés leur ont tracée.

C'est ainsi qu'avec le système d'épuration qu'ils voudroient faire introduire, et qui consiste à écarter de toutes les places tout ce qui a servi sous Buonaparte, l'on n'auroit bientôt plus d'hommes capables dans aucune branche de l'administration ; puis qu'il est vrai que la plupart de ceux qu'ils voudroient employer, n'ont jamais servi, et que l'on ne fait pas plus un bon administrateur, en lui donnant un habit brodé, qu'un bon militaire en lui donnant les épauettes de général.

La position des ministres surtout depuis les changemens qui viennent de s'opérer est certainement maintenant beaucoup meilleure qu'elle ne l'ait été depuis longtems ; soit qu'il y ait eû rapprochement entr'eux et le parti opposé, soit (ce que je crois plus vraisemblable) que les Princes, comme on le dit, se mêlent beaucoup moins des affaires qu'ils ne le faisoient auparavant. Mais l'on ne peut se dissimuler qu'ils étoient en dernier lieu dans une position tout à fait fautive. Dans toutes les propositions que les ministres ont avancées et soutenues, ils étoient censés être les interprètes de la volonté royale, et chaque fois que la Chambre des députés s'est avancée en opposition directe avec l'expression de cette volonté et l'a emporté,

le Roi a remercié la Chambre du résultat de ses déterminations. L'on se demandoit tout naturellement, les ministres sont-ils donc, ou non, les interprètes de la volonté royale, ou bien le Roi ne les a-t-il mis en avant que pour les désavouer ? L'homme qui, en se rattachant au ministère, aura crû de bonne foi se rattacher aux désirs de son roi, se sera-t-il donc trouvé un sujet moins dévoué, moins fidèle, et ayant moins bien mérité de son souverain, que celui qui se croyant doué de plus de pénétration, aura prétendu aller au devant de sa volonté en feignant de s'y opposer en tout. L'on se demandoit, les ministres marchent ils d'accord avec le Roi, ou en opposition avec le fond de ses désirs ? L'on étoit en droit d'en douter, en les voyant céder à l'opposition, pour la question du budget deux fois vingt quatre heures après avoir déclaré au nom du Roi qu'ils ne changeroient rien à leurs demandes.

Un peu avant la fin des séances de la Chambre, les ministres accréditèrent le bruit que le Roi n'attendoit que la fin de la session pour opérer un changement dans le ministère, afin que les députés, impatients de voir ce changement, se hâtassent de terminer leurs discussions. Mais dans le fait je n'ai jamais crû à un changement de quelque importance. Comment se seroit-on résolu à écarter du ministère le duc de Richelieu qui presque seul aujourd'hui rattache la France à la Russie, lui qui, quoiqu'il arrive, conservera toujours un grand ascendant sur l'esprit d'Alexandre, et aura toujours de l'influence sur ses déterminations, lui entouré, précédé d'une réputation justement méritée, d'une considération justement sentie, lui auquel ses ennemis ne peuvent reprocher qu'une probité trop austère et trop de modération dans ses vues. Le nom du duc de Richelieu est dans toutes les bouches de la classe du peuple, qui le regarde presque comme le défenseur de ses droits, et le plus ferme rempart contre l'exagération des ultra royalistes. Son déplacement auroit fait, soit en France, soit chez l'étranger, le plus détestable effet, et auroit achevé de détruire le peu de confiance que l'on avoit dans la stabilité du gouvernement. Aussi n'ai-je jamais crû que le Roi songeat sérieusement à l'écarter des affaires : n'y eut-il eût d'autre raison que celle de son intimité avec l'empereur de Russie l'on auroit dû encore attacher une grande importance à le conserver en place. Votre Excellence sait mieux que je ne puis le lui dire que si la France a un espoir de salut, elle est dans ses rapports d'amitié et de bienveillance avec la Russie et le duc est le lien qui réunit les deux cours. Aujourd'hui je suis plus que jamais persuadé que l'on ne songe pas à l'écarter ; l'acharnement que l'on avoit mis d'abord à contrecarrer ses vues, diminue peu à peu, et la vérité commence à percer en dépit de l'aveuglement et de la sottise.

L'on attribue principalement au dernier voyage que le duc d'Angoulême a fait dans l'intérieur, le changement politique qui paroît s'être opéré dans les Princes. L'on dit que ce voyage a beaucoup servi à modifier ses opinions, en lui montrant quel étoit le vœu général et prononcé de la nation contre le retour des anciennes institutions. Il se sera persuadé que l'on ne comprime pas longtems le vœu de 25 millions d'hommes presque tous prononcés pour la même cause.

La France veut une constitution, veut une représentation nationale libre, veut l'égalité des droits politiques ; l'on peut bien retarder la marche des évènements, mais l'on ne sauroit s'y opposer complètement, et l'explosion seroit d'autant violente que la fermentation eut été plus longtems comprimée.

J'ai mandé à Votre Excellence ce que le duc de Richelieu m'avoit dit à la suite de la communication que Sa Majesté m'avoit ordonné de lui faire de notre traité avec l'Autriche, sur la note que je lui avois remise peu de tems après mon arrivée ici et qu'il avoit envoyée à

l'empereur Alexandre. L'empereur a fait répondre qu'il entreroit volontiers dans les convenances de la Bavière et les désirs de son Roi : tâchons de profiter de sa bonne volonté au congrès de Frankfort pour les articles conditionnels qui restent à régler. Peut-être seroit-il important que Votre Excellence voulut bien m'envoyer quelques instructions un peu détaillées pour les points sur lesquels je pourrais faire insister auprès de Capo d'Istria.

J'ai eû ensuite une conversation avec le duc sur la crainte qu'épouvoient les puissances secondaires de l'Allemagne et en particulier la Bavière qui tient le premier rang parmi elles, du rétablissement d'une unité de pouvoirs qui porteroit atteinte à leur indépendance et ai exprimé le désir que le ministre de France au congrès de Frankfort pût recevoir des instructions pour s'opposer aux projets formés à cet égard, projets dont l'exécution convenoit aussi peu à la France qu'à la Bavière.

Le duc, tout en disant que son opinion étoit qu'il ne falloit point qu'il s'opérât de changemens dans la situation des princes médiatisés, ne m'a point parû partager les craintes que j'exprimois que l'indépendance de l'Allemagne ne fut compromise par le rétablissement de la dignité impériale. « N'étiez vous pas, dit-il, tout aussi indépendans que vous l'êtes  
 « aujourd'hui lorsqu'il y avoit un empereur d'Allemagne ? D'ailleurs je ne crois pas que la  
 « maison d'Autriche tienne beaucoup au rétablissement de cette dignité pour elle-même, car  
 « je puis vous dire qu'elle l'a refusée deux fois en dernier lieu. Ce n'est donc point elle qui  
 « travaille principalement au rétablissement de cette dignité, ce sont les princes médiatisés  
 « qui, naguères les égaux des Electeurs, se trouvent aujourd'hui leurs sujets. Je commence par  
 « vous dire, ajoutoit le duc, que mon opinion à moi est tout à fait opposée à ce qu'il y ait un  
 « changement dans l'état actuel des choses en Allemagne et que j'y verrois de grands  
 « inconvéniens ; mais je ne puis m'empêcher de trouver fort naturel que les princes médiatisés  
 « le désirent. Comment voulez-vous, par exemple, que le prince de Furstenberg, autrefois  
 « l'égal du roi de Wurtemberg, prenne son parti de voir ses fils soumis à sa conscription  
 « comme le dernier de ses sujets ? Voilà ceux qui espèrent du rétablissement de la dignité  
 « impériale une protection efficace contre les souverains que les traités leur ont donnés, et qui  
 « travaillent de concert à tout ce qui pourra leur assurer cette protection. »

J'ai objecté que rien de pareil à ce qu'il me citoit du Wurtemberg ne se passeroit en Bavière et il en est convenû.

Je crois qu'il seroit à propos que Votre Excellence voulut bien m'envoyer aussi sur ces objets, quelques instructions de détail, dans lesquelles je puisse puiser des argumens propres à convaincre le duc, et à faire donner au ministre de France à Frankfort des instructions analogues à ce que nous avons intérêt d'empêcher. La protection de la Russie pour nos articles conditionnels et secrets avec l'Autriche, et l'attache de la France pour le sujet que je viens de traiter, voilà quel doit être actuellement le but de nos efforts et de nos démarches, et c'est pour cela que je désirerois que Votre Excellence voulut bien me faire parvenir tout ce qui pourroit me donner la dessus des notions positives et des détails que je ne puis connoître, propres à faire entrer le duc dans nos vues et à faire coopérer la France et la Russie à soutenir l'indépendance des souverains de l'Allemagne.

L'attitude de la Russie paroît donner des craintes à quelques puissances, car elle a près de 900 mille hommes sous les armes et elle ne veut pas désarmer. Mais pour ceux qui connoissent la Russie cela s'explique. Il faut songer que les armées russes coutent à peine d'entretien le quart de ce que couteroit le même nombre d'hommes à toute autre nation européenne et que la

Russie avec toutes ses immenses ressources s'aperçoit à peine d'un poids qui écraserait tout autre. Si donc elle conserve cette attitude, je crois que c'est plutôt précaution, ou peut être ostentation de sa part, que le résultat d'aucunes craintes, ou d'aucunes espérances présentes. Lors même qu'il en seroit autrement, je crois que la France verroit avec peu de crainte des préparatifs qui ne sauroient être dirigés contre elle, car d'après tout ce que je puis voir, la meilleure intelligence règne entre les deux cabinets, et s'il y a eû en dernier lieu du froid entre les cabinets de St James et de St Petersburg, c'est que la Russie n'a point voulu entrer, et s'est même opposée aux vues de l'Angleterre pour l'anéantissement politique de la puissance françoise sur le continent. Il paroît en outre que l'empereur Alexandre a refusé de se soumettre à l'espèce de tyrannie commerciale que les Anglois cherchent toujours à exercer vis-à-vis de toutes les autres nations ; chose qui a sans doute contribué aux bruits de rupture que l'on s'est plû à répandre.

Voici ce que j'ai pû recueillir sur les bruits de conspiration découverte qui ont courus. Il existoit effectivement et il existe encore, une association secrète, dont le but n'étoit pas connu même de la plus grande partie des membres qui la composoit. Chacun d'eux ne connoissoit que son parain, soit celui qui lui avoit proposé de prendre part à l'association. Ce parain lui-même en connoissoit un autre, mais seulement un, de manière qu'il n'y avoit que les chefs de l'association qui en connussent le but, les moyens, et le nombre des affiliés. A mesure qu'il y avoit un nouveau récipiendaire son parain lui disoit seulement « Voici une carte, sur laquelle sont écrits ces mots Honneur, Liberté, Patrie, et lorsque je vous dirai qu'il en sera tems, si vous êtes un homme attaché à votre patrie, un bon François, vous ne vous refuserez pas à coopérer avec les autres au but de l'association que je ne connois pas plus que vous, mais dont nous serons instruits lorsqu'il en sera tems. Si vous vous y refusez lorsque le moment sera venu, vous passerez parmi les vôtres pour un homme sans honneur et sans foi. » La police, comme cela devoit être, fut bientôt instruite par ses espions dont plusieurs se faufilèrent comme faux frères dans la société, mais ne purent rien découvrir, puisque aucun des membres véritables ne savoit rien lui-même. Chacun d'eux ne pût dénoncer que celui qui l'avoit fait recevoir, et la police, ne pouvant en savoir davantage, se détermina à faire arrêter ceux qui lui furent indiqués par les faux frères. L'on soupçonne que parmi les gens arrêtés, il y en a beaucoup de ces derniers qui se sont fait arrêter parmi les vrais, espérant en tirer quelques lumières ultérieures et c'est ce qui a multiplié les arrestations. C'est donc un fil dont la police tient le milieu, mais dont elle ne connoit point les deux extrêmités. L'on a lieu de croire que l'association est très nombreuse. L'on prétend que la police a découvert un magasin de 500 uniformes de la garde royale et des armes ; que les conjurés devoient profiter de l'époque du 3 may, jour auquel le service du château étoit fait par la garde nationale, que l'on auroit excité à dessein quelques rixes dans les jardins, ou la cour des Tuileries, qu'il y auroit eû quelques coups de fusil tirés ; qu'alors l'on n'eut pas manqué de chercher la garde royale, et que les 500 conjurés se présentant vêtus des uniformes de cette garde seroient entrés dans le palais sous le pretexte de veiller à la sureté de la famille royale, se seroient emparés des avenues, auroient massacré le roi et les princes, et auroient proclamé Napoléon 2. Qu'alors la véritable garde royale, voyant qu'elle arrivoit trop tard pour sauver le Roi, et retenue par des officiers mécontents, les conjurés espéroient qu'elle se joindroit à eux, ou du moins ne s'opposeroit pas à leur entreprise. Voilà quel on prétend aujourd'hui avoir été le but de la conspiration, mais je crois tout cela fort incertain. Cela prouve seulement qu'il existe même dans la capitale une

immense coalition de haine et de malveillance contre le gouvernement actuel, et cependant c'est toujours la capitale qui est la plus favorisée et où il se trouve le moins d'opposans.

Dans les provinces il y a en général beaucoup plus de mécontentement encore à cause des destitutions continuelles, des dénonciations secrètes, des arrestations fréquentes, en un mot des mesures arbitraires que l'on se croit obligé de prendre habituellement. Il faut être bien fort pour pouvoir soutenir de pareils moyens.

Il paroît que Grenoble donne encore des inquiétudes. Une lettre que je reçus il y a quelques jours d'un département de l'ouest, annonce une explosion prochaine, en me disant : « Nous sommes à la veille d'une secousse terrible et d'un déchirement qui fera verser bien du sang. Depuis longtems j'avois promis de faire une tournée et de visiter mes anciens camarades dans la cause royaliste. Je ne l'ai pû, car dès le second jour je m'apperçus qu'entre eux et moi il n'y avoit plus que la pointe de l'épée. Je répondis à leurs cris de proscription, de terreur et de mort : ma devise est toujours la même, le Roi et mon serment, la Charte et le repos, et un mouvement général d'indignation eut lieu contre moi à ces mots. Je devois parcourir sept départemens ; je me suis arrêté, par ce que plus je me serois enfoncé dans les terres, plus j'aurois trouvé d'éléments inflammables. Je suis donc rentré chez moi, mais non sans avoir acquis des notions certaines, sans avoir reçu les communications les plus positives sur les projets et le plan de la faction des purs qui, dans son fanatisme, veut tout, ou rien. Le ministère n'est instruit de rien, aucunes mesures ne sont prises contre, et le renvoi des Chambres n'est qu'un acte inutile. Dans le parti l'on y comptoit, et l'on s'est arrangé en conséquence. Voilà donc, à ce qu'il paroît, des gens qui dans leur fanatisme sont prêts à exciter une guerre civile dans l'intérieur ! Pauvres aveugles ! Singulier moyen de réparer les maux et les pertes de la France ! »

Depuis cette lettre les départemens de l'ouest auroient l'air d'être à la veille d'une crise, mais elle est d'un homme qui, je crois, voit les choses un peu en noir, et peut être son jugement est-il précipité. Il est évident, néanmoins, qu'il y a là de grands germes de troubles, et qu'il y a à redouter une explosion plus ou moins prochaine.

Là ce sont les royalistes, qui forts de leur nombre et de leur ascendant, paroissent tout disposés à en abuser ; mais ailleurs, et presque partout, c'est la lutte de la grande majorité, et des lumières, et du talent, comprimées par la minorité momentanément armée du pouvoir. Je ne sais si l'issue d'une lutte pareille peut longtems être douteuse. Ce dont je suis certain, c'est que la masse de la nation, montre tout autant d'exaspération contre la noblesse et le clergé, qu'elle auroit pû le faire en 93, et que si de nouveaux troubles éclatoient, le massacre et les persécutions contre cette classe d'hommes, recommenceroient avec plus de fureur qu'à cette époque de désastreuse mémoire.

Ce long tour d'horizon ne se trouve pas dans la liasse conservée aux Archives à Munich mais dans les papiers Pictet de Rochemont aux archives d'Etat de Genève. Intitulé « copie », il est, sauf le dernier paragraphe, d'une main inconnue. Il faut supposer que son destinataire, le comte de Montgelas, ne l'a pas versé au dossier après en avoir pris connaissance. Pictet, de son côté, a tenu à conserver cette trace de sa mission diplomatique, particulièrement importante et à vrai dire assez remarquable pour un néophyte.

Le complot dit « des patriotes », découvert le 11 mai, quelques jours après l'affaire de Grenoble, est généralement regardé, de même que cette dernière, comme ayant été très fortement exagéré par la police. Trois personnes condamnées à la peine réservée aux parricides auront le poing et la tête tranchés le 27 juin, d'autres seront déportées ou emprisonnées, ce que Pictet, qui semble à juste titre n'avoir attaché que peu d'importance à

l'affaire, mentionnera brièvement dans sa dépêche du 8 juillet. L'auteur de la lettre est probablement M. Sauquaire (de) Soulligné, royaliste, propriétaire en Mayenne, dont Charles Pictet parle dans sa correspondance.

Paris le 23 may 1816

Sire

[...] J'ai reçu en dernier lieu du département des affaires étrangères, de nouvelles plaintes sur la conduite de nos troupes dans les cantonnemens qui leur ont été assignés ; j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté, les diverses pièces à l'appui, qui m'ont été transmises. Elles sont accompagnées d'une nouvelle lettre du duc de Richelieu, que j'ai reçue hier, dans laquelle il se plaint de l'administration provisoire de Worms. J'ai vu avec peine qu'il s'élevât de nouveaux sujets d'aigreur entre la France et nous, dans un moment où nous avons différentes demandes à faire au gouvernement, et où la meilleure intelligence commençoit à régner entre nous. J'ai protesté que s'il y avoit eu des désordres commis, cela étoit tout à fait contre les intentions et les ordres de Votre Majesté, et ai promis que j'aurois l'honneur de mettre sous Ses yeux et ces plaintes et les pièces que l'on m'a envoyées. J'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien m'envoyer une réponse satisfaisante et ostensible à cet égard, je regarde cette démarche comme importante pour les négociations ultérieures que nous pourrions avoir à traiter par l'intermédiaire de la France ou de ses agents ; et principalement il est fort important que nous cheminions d'accord pour les affaires de l'Allemagne au congrès de Francfort. La France par l'intermédiaire du duc de Richelieu est fort bien mise avec le cabinet de Petersbourg, le ministre de Russie, auquel j'ai communiqué notre dernier traité avec l'Autriche et dit à cette occasion quelques mots de nos affaires d'Allemagne se montre disposé à nous appuyer ; je regarde donc comme fort important, d'écarter toutes les causes qui pourroient altérer la bonne intelligence entre nous et la France. Paris est tranquille depuis quelques jours, et l'on ne fait plus d'arrestations.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe]

Monsieur,

C'est avec un extrême regret que je me vois dans la nécessité de vous entretenir du désordre commis sur des points de la frontière du royaume, voisins des possessions nouvellement acquises par la Bavière. Leur gravité ne permet point de les passer sous silence, et pour empêcher qu'ils se renouvellent, je dois vous prier de vouloir bien transmettre à votre gouvernement la plainte que j'ai l'honneur de vous adresser. Depuis longtems déjà l'administration provisoire établie à Worms avoit, par des entreprises sur les forêts royales de Frönsbourg et de Siebenthal et des exploitations considérables faites dans ces forêts, violé le territoire françois et les droits de souveraineté et de propriété de S.M. Très Chrétienne. Mais les excès n'avoient pas encore été portés au point où ils l'ont été depuis que les pays situés à la gauche de la Lauter ont passé sous la souveraineté de S.M. le Roi de Bavière, et que S.M. en a pris possession. Depuis ce moment ces exploitations se font avec un redoublement d'activité ; elles sont soutenues par des hommes armés. Il a été dans une circonstance fait feu sur les agents forestiers françois, et plusieurs ont été saisis et conduits à Dahn, où ils sont retenus comme prisonniers. Je sais que l'administration provisoire de Worms formoit des prétentions sur les deux forêts de Frönsbourg et de Siebenthal, mais sur quoi les fondeoit elle ? Sur ce que pendant l'invasion de 1813 à la faveur des bouleversemens de cette époque funeste, et prenant sans doute pour un droit le pouvoir qu'elle eut d'agir sans obstacle par la présence des armées alliées et par l'absence ou la désorganisation des autorités françoises, elle fit une sorte de prise de possession de ces deux

forêts. Mais un acte de violence ne justifie point d'autres actes de violence, ce ne constituera jamais un droit.

Je suis bien convaincu, Monsieur, que le gouvernement bavarois, loin d'avoir ordonné ces actes, les ignore complètement, et je ne doute point qu'il ne s'empresse de prendre les mesures nécessaires pour en prévenir le retour. Je vous prie de vouloir bien lui transmettre la demande que je vous adresse qu'il veuille bien donner à cet effet les instructions les plus formelles.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une considération distinguée, votre très humble et très obéissant serviteur

Richelieu

Paris, le 20 mai 1816.

Monsieur Pictet de Rochemont, chargé d'affaires de Bavière, etc.

[Annexes, non reproduites]

Paris le 29 mai 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté, mes dépêches du 23 courant, expédiées par le courrier Brennmann. Depuis lors Monsieur le comte de Goltz, ministre de Prusse m'a demandé si j'avois reçu les pleins pouvoirs nécessaires pour l'échange que vont faire entr'elles les différentes puissances signataires des traités de Paris et de Vienne, des actes de ratification et d'acceptation des dits traités. J'ai eu l'honneur d'en écrire à Votre Majesté le 31 mars dernier, je n'ai jusqu'à présent reçu aucune réponse, et je viens lui renouveler ma demande à cet égard, afin que je puisse échanger avec les autres puissances, nos actes d'acceptation et de ratification, à la même époque à laquelle tous ces échanges auront lieu simultanément. La plupart des agens des différentes puissances ici, ont déjà reçu leurs pleins pouvoirs à cet effet, et dès que tous seront en règle de ce côté-là, nous procéderons à ces échanges. Paris est fort tranquille.

Je suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 2 juin 1816

Sire

[...] Conformément à la permission de Votre Majesté, et ne recevant aucune réponse à la demande que j'avois faite, en donnant le choix entre deux maisons pour loger la légation, je me suis décidé pour la meilleur marché, pressés comme nous l'étions par la vente des meubles de l'hôtel que nous avons occupé jusqu'ici, et que Mr de Cetto fait vendre à l'enchère. En conséquence j'ai loué une partie de la maison de Mr le comte de Luçay, toute meublée, rue d'Anjou N° 43, pour la somme de dix mille francs payable de six en six mois d'avance ; la location est pour un an. J'ai eu l'honneur de faire mon rapport à Votre Majesté, que l'on nous avoit demandé plus de 40 mille francs pour meubler un appartement convenable pour la légation. L'appartement pour lequel je me suis décidé, est au dessous des meilleurs marché qu'il soit possible d'avoir, meublé : le propriétaire a seulement stipulé que s'il vendoit sa maison, cette circonstance cesseroit le bail de la location en nous prévenant néanmoins quatre mois d'avance. J'aurois dû d'après notre contrat, payer à Mr de Luçay, cinq mille francs au 1<sup>er</sup> juin, pour les six premier mois ; mais j'ai demandé le temps nécessaire pour que Votre Majesté voulut bien ordonner à Mr Louis Seeligmann, de tenir ces cinq mille francs à notre disposition pour le 1<sup>er</sup> juillet. Je supplie donc Votre Majesté de vouloir bien donner des ordres

en conséquence, à Mr Louis Seeligmann, qui pourra retenir cette somme sur les remises de la contribution. Le terme du 1<sup>er</sup> juillet est de rigueur, et pourroit exposer la légation à des désagrémens, si je ne payois pas à cette époque.

J'ai des détails sur les troubles qui viennent d'avoir lieu dans ou trois comtés de l'Angleterre. Ils ont été de la nature la plus sérieuse : les troupes ont été obligées de faire feu sur la multitude ; quelques personnes ont été tuées, et l'on a fait plus de cent prisonniers.

Je suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Munich le 7 juin 1816

Monsieur Pictet de Rochemont etc.

à Paris

Monsieur, M. Klenze architecte du Roi se rendant à Paris avec les ordres de Monsgr le Prince Royal, je vous prie, Monsieur, que vous lui facilitiez autant que possible l'exécution des ordres qu'il à remplir. Comme Mr Klenze ne doit rester que quinze jours à Paris il pourra se charger à son retour des dépêches que vous serez dans le cas de me transmettre. Je me propose de répondre incessamment à celle que vous m'avez adressée en dernier lieu.

Quant à la demande que vous faites des pleins pouvoirs qui vous seront nécessaires pour l'échange des actes de ratification et d'accession aux traités de Paris et de Vienne dont le ministre de Prusse vous a parlé je dois différer de vous les faire parvenir jusqu'à ce que M. le comte de Rechberg m'ait transmis les informations que je l'ai chargé de prendre sur la forme adoptée par les différentes puissances dans la rédaction des actes en question.

Recevez, Monsieur [etc.]

le comte de Montgelas

Leo von Klenze (1784-1864), anobli en 1833. Cet architecte s'était mis au service du prince royal de Bavière en 1815 (Hofbauintendant 1816) ; Munich lui doit ses plus beaux monuments dont la fameuse Glyptothèque.

Le billet ci-dessous du prince royal de Bavière à Charles-René nous apprend qu'il avait été, peu avant semble-t-il cette nouvelle mission, chargé d'acquérir à Paris des objets d'art, notamment des statues :

Monsieur, je viens de recevoir votre lettre du 23 de may, et je commence par vous faire mes remerciemens des soins que vous avés pris dans cette affaire. Dans le moment où les caisses contenant les objets d'art, dont j'avais fait l'acquisition à Paris, sont arrivées à Munic, je me trouvois à Milan, et jusqu'ici je n'ai pas eu connoissance qu'il y doit manquer quelque chose. En attendant j'écris par la poste d'aujourd'hui à Munich pour m'informer là-dessus tout en détail, et je fais écrire à Francfort pour apprendre si la caisse mentionnée y est arrivée. Aussitôt que j'aurai la réponse des deux endroits je vous informerai sur le champ du résultat. Recevés, Monsieur, l'expression des sentimens d'estime avec lesquels je suis votre affectionné

Louis Prince Royal

Aschaffenburg le 3 juin 1816

A Mr Pictet de Rochemont Ministre de Bavière à Paris

Aloys comte de Rechberg et Rothenlöwen (1766-1849), diplomate bavarois, ministre à Vienne de 1806 à 1809 et de 1813 à 1815, avait pris part au congrès. En 1816 il représente son pays à la Diète de Francfort et sera ministre des affaires étrangère lorsque Montgelas sera écarté en février 1817.

Paris le 12 juin 1816

[...] Toute la cour est à Fontainebleau. Paris est très calme ; il y a eu, dit on, quelques mouvemens et quelques arrestations à Caen, mais en général il y a de la tranquillité dans les esprits. Je joins à ma dépêche une lettre qui m'a été remise à l'adresse de Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 23 juin 1816

Sire

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Majesté, la cinquième traite du second quartier des rentrées de la contribution du 1<sup>er</sup> au 15 de ce mois, et montant à la somme de quatre vingt quatorze mille huit cent cinquante neuf florins 19 kr. d'empire. Nous étions convenus avec Mr Louis Seeligmann, de régler le change de mois en mois, afin de prévenir les inconvénients qu'auroient pu avoir pour les intérêts de Votre Majesté de brusques variations que l'on pouvoit prévoir. Jusqu'ici, nous l'avions réglé à 263. Pour ce mois ci, le change ayant un peu baissé, Mr Seeligmann a consenti à diminuer ses prétentions, et nous avons réglé le change à 262. Je sais que le gouvernement autrichien travaille à un arrangement avec ses banquiers, au moyen duquel il leur accordera un change fixe pour l'année entière. Peut être que maintenant que les choses en prenant de la stabilité, empêcheront des variations du change trop brusques, seroit il à propos que Votre Majesté fit le même arrangement avec Mr Seeligmann, qui paroît le désirer lui-même, et se montre prêt à souscrire en tout aux ordres et aux convenances de Votre Majesté.

La cérémonie du mariage de Son Altesse Royale Mgr le duc de Berry a eu lieu le 17. Le corps diplomatique y a assisté, ainsi qu'aux fêtes auxquelles ce mariage a donné lieu. J'en ai reçu en outre la communication officielle, ainsi qu'une lettre de Sa Majesté le Roi de France, et de Monsieur frère du Roi, adressée à Votre Majesté, pour lui communiquer cet événement. J'aurai l'honneur de les faire passer immédiatement à Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Je n'ai pas trouvé de lettre de Charles René à sa famille relatant ce mariage. La comtesse de Boigne n'est pas tendre envers la duchesse de Berry : « Elle n'avait ni grâce, ni dignité. Elle marchait mal et les pieds en dedans. Mais ils étaient si jolis qu'on leur pardonnait ; et son air d'excessive jeunesse dissimulait sa gaucherie. A tout prendre, je la trouvai bien. [...] Mme la duchesse de Berry était arrivée en France complètement ignorante sur tout point. Elle savait à peine lire. On lui donna des maîtres. Elle aurait pu en profiter, car elle avait de l'esprit naturel et le sentiment des beaux-arts. Mais personne ne lui parla raison. Et si on chercha à lui faire apprendre à écorcher un clavier ou à barbouiller une feuille de papier, on ne pensa guère, en revanche, à lui enseigner son métier de princesse. »

Charles René se donne beaucoup de peine pour assurer le transfert de la part bavaroise de la contribution de guerre aux meilleures conditions possibles.

Paris le 24 juin 1816

Sire

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Majesté, les lettres de Sa Majesté le Roi de France, et de Monsieur frère du Roi, qui lui ont été adressées à l'occasion du mariage de Son Altesse Royale Mgr le duc de Berry. J'y joins également une copie de la première de ces deux lettres, laquelle m'a été adressée par Monsieur le duc de Richelieu pour Son Excellence Monsieur le comte de Montgelas. Je confirme à Votre Majesté ce que j'ai eu l'honneur de lui dire là-dessus dans ma dépêche d'hier, et suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

5/7

Paris le 26 juin 1816

Sire

[...] Le duc de Wellington a donné hier une fête à laquelle ont assisté les Princes et Madame la duchesse de Berry. Du reste Paris est fort calme, et il ne s'y passe rien de nouveau. J'ai expédié ce matin, les trois exemplaires du budget de 1816, qui m'ont été demandés par le Département.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté, mon rapport d'hier, contenant les lettres du Roi, et de S.A.R Monsieur frère du Roi, et suis avec respect [etc.] Pictet de Rochemont

Paris le 27 juin 1816

Sire

[...] Il paroît certain qu'à la fête que le duc de Wellington a donnée le 25, et à laquelle ont assisté les Princes et Madame la duchesse de Berry, des gens mal intentionnés ont voulu mettre le feu à son hôtel. Le duc a raconté lui-même que l'on avoit trouvé dans l'une de ses caves, dans laquelle étoient plusieurs tonneaux d'huile, des artifices enveloppés d'étoupes, et dont quelques unes commençoient à brûler, lorsqu'un domestique les a découverts. L'on est à la poursuite de cette espèce de conspiration.

Je suis avec le plus profond respect [etc.] Pictet de Rochemont

N° 14

Paris le 30 juin 1816

Sire

[...] {Le duc de Wellington est parti hier matin à 3 heures pour Londres. Le prétexte du voyage est, qu'il va prendre les eaux pour sa santé ; mais beaucoup de gens voyent un autre but. Il est certain, que ce prompt départ pourroit provenir de quelque cause extraordinaire. L'on m'a assuré, qu'il y a quelques jours que le roi interrogeant Tarente sur l'esprit du militaire françois, lui avoit demandé, s'il croyoit que l'armée voulut coopérer à une cause quelconque avec les Anglois ? Sur quoi le maréchal lui avoit répondu, qu'il ne le croyoit pas quoique l'esprit de l'armée fut fort bon ; l'on m'a également assuré que le duc de Wellington avoit demandé au gouvernement françois, combien d'hommes il pourroit mettre sur pied avec ses moyens actuels en cas de guerre ? Tout cela coïncideroit assés avec des bruits d'une alliance entre la France et l'Angleterre ; bruits auxquels je suis cependant loin d'ajouter foi, mais qui prouvent qu'il y a beaucoup de froid entre les cabinets de Londres et celui de Petersbourg. Ce qu'il y a de certain c'est que l'autre jour au bal chés Wellington, les Princes se sont montrés singulièrement affables envers les Anglois présens.}

J'ai communiqué officiellement au duc de Richelieu les mesures qui ont été ordonnées par Votre Majesté pour prévenir désormais les désordres de nos soldats dans nos cantonnemens en France. Je suis [etc.] Pictet de Rochemont

Les rumeurs qui circulent sur des tensions entre les Alliés sont peut-être liées au projet de réduction des effectifs de l'armée d'occupation qui commence à faire l'objet de sondages préliminaires. Tous les gouvernements n'ont pas été aussitôt disposés à soulager ainsi les finances du royaume.

N° 15

Paris le 2 juillet 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dernière dépêche d'avant-hier. {Dès que les bruits les plus étranges de la guerre continuent à se propager, le maréchal Suchet a été rappelé à la Cour ainsi que Davoust. L'on dit que ce dernier a refusé. Il y avoit hier matin chés le ministre de la guerre un grand nombre d'officiers généraux qui ont été remarquablement bien reçus. L'on attribue ces bruits de guerre aux vues de la Russie sur la Gallicie afin de se rapprocher davantage de la Turquie. Il est question dans le public d'une alliance entre l'Angleterre, la France et l'Autriche contre la Russie, la Prusse et les Pays Bas. Ce n'est pas que j'y voye beaucoup de probabilité, je ne parle que de bruits publics, mais il est certain que ce prompt départ du duc de Wellington, que l'on cherche en vain à expliquer d'une manière naturelle, réveille les conjectures. D'un autre coté j'ai remarqué qu'au dernier spectacle de la cour le Roi a quitté sa loge contre son ordinaire sans dire un mot à Wellington qui partoît dans la nuit, et qu'il traite ordinairement avec toute la distinction possible. Dans tous les cas je doute beaucoup que l'on puisse faire marcher des armées françoises et angloises longtems ensemble pour la même cause. Il est question d'un acte présenté par le ministre de Russie au gouvernement françois pour lui demander, de quel coté il se déclareroit en cas de rupture ? En un mot, sans ajouter à ces bruits plus de foi qu'ils ne méritent, il se passe certainement quelque chose d'extraordinaire.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

{Depuis ma dépêche terminée, j'ai vu le duc de Richelieu qui ignoroit, dit il, ces bruits, et qui assure, qu'ils sont sans fondement dans son opinion. Tout cela prouve seulement combien en France tous les esprits sont disposés à prévoir de nouveaux troubles dès que la moindre circonstance, pouvant donner quelque prise, se manifeste.}

Paris 5 juillet 1816

Sire

[...] Le gouvernement autrichien, vient de régler définitivement avec ses banquiers, un cours du change pour l'année entière. Peut être seroit il convenable aux interêts de Votre Majesté, de régler également un change définitif avec Mr L. Seeligmann pour le reste de nos fonds, Mr Seeligmann paroît le désirer lui-même, et vient de m'écrire à ce sujet. Il demande à régler le cours à 262 pour l'année, en prenant pour base ce que le gouvernement autrichien vient de faire. A la vérité l'Autriche a réglé avec ses banquiers le cours à 261, mais Mr Seeligmann observe, que pour réaliser à Vienne les effets sur Augsbourg, l'Autriche éprouve encore une perte de un à un et demi pour cent, tandis que lui, prend l'engagement, de faire passer au cours de 262, les fonds jusqu'à Munich, sans autre déduction que la commission de un pour cent, que lui a accordée Votre Majesté. J'ai l'honneur de lui observer d'ailleurs, que cette

commission est assurément très modérée, le gouvernement prussien accordant à ses banquiers précisément le double et cela sur des sommes bien plus considérables.

Je joins encore ici une lettre que je viens de recevoir de Son Excellence le duc de Richelieu, concernant la réciprocité à accorder par le gouvernement bavarois, aux propriétaires français de biens ruraux situés sur la frontière, pour l'exportation de leurs denrées, franc de droits, chose que Sa Majesté le roi de France, a accordée aux sujets des puissances limitrophes dans son ordonnance du 13 octobre 1814. Votre Majesté verra, que Mr le duc de Richelieu demande que des ordres soient transmis en conséquence aux autorités bavaroises de la frontière.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe non reproduite]

Paris le 8 juillet 1816

Sire

[...] Le procès des patriotes de 1816, est terminé : trois ont été condamnés à mort, et les autres à la déportation ou à l'emprisonnement.

Il n'est du reste plus question de bruits de guerre ; ils sont tombés d'eux-mêmes, quoique le parti des Princes n'eut pas été fâché que l'on y crut, et Paris est très calme. Il n'en est peut être pas de même dans l'intérieur, où les passions politiques ont beaucoup plus de jeu et d'aigreur.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

20

Paris le 12 juillet 1816

[Non reproduite]

Paris le 19 juillet 1816

Sire

[...] Une lettre de Son Excellence, Monsieur le duc de Richelieu, vient de me communiquer la nomination du comte Lagarde au poste de Munich. Je connois personnellement le comte Lagarde et je ne crois pas qu'on put faire un choix qui put être plus agréable à Votre Majesté, et plus propre à entretenir nos relations amicales avec la cour de France. Je joins ici, la lettre par laquelle Monsieur le duc de Richelieu, m'a communiqué cette nomination.

Paris est fort calme, l'on n'y éprouve que les maux d'une saison tellement pluvieuse et froide, que l'on craint généralement que toutes les récoltes en souffrent beaucoup. La récolte des foins est perdue ; celle des bleds et des vins donne des inquiétudes.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Augustin Marie Pelletier, baron de La Garde (1780-1834) ; émigré, il avait passé au service de Russie en 1801 ; promu maréchal de camp en 1815, Louis XVIII l'avait nommé commandant militaire du département du Gard ; il fut grièvement blessé le 12 novembre 1815 en protégeant un temple de Nîmes contre la fureur d'une bande d'émeutiers. Cette tentative de meurtre est l'un des nombreux épisodes de la « Terreur blanche » qui a dévasté le Midi ; les protestants passaient pour bonapartistes. A.P. de Candolle, recteur de l'université de Montpellier, en sera si dégouté qu'il reviendra à Genève.

Les mauvaises récoltes de l'été 1816 entraîneront une disette durant l'hiver ; les dépenses faites pour y remédier, en important notamment, pour la première fois, des grains d'Odessa, alourdiront le déficit des finances publiques et rendront inévitable une demande aux Alliés de surseoir temporairement au paiement de l'indemnité de guerre.

[Annexe]

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prévenir que le Roi mettant le plus grand prix à entretenir les relations d'amitié et de bonne intelligence heureusement existantes entre la Bavière et la France, a nommé Mr le comte de LaGarde, maréchal de camp dans ses armées, son envoyé extraordinaire et plénipotentiaire à Munich. Le Roi désire que votre auguste souverain voie dans le choix d'un de ses sujets en qui il met la plus grande confiance et dont le dévouement lui est connu une nouvelle preuve de l'estime et de l'attachement qu'il porte à Sa Majesté.

J'ai l'honneur [etc.]

Richelieu

Paris le 16 juillet 1816

Monsieur Pictet de Rochemont

Avec l'appui du duc, Charles René, qui pressent que la nomination de Lagarde va mettre fin à sa mission, tente d'obtenir sa promotion au rang de ministre ; il écrit à Munich :

Paris le 20 juillet 1816

Monsieur le comte

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence ma dépêche d'avant-hier, par laquelle je fais part de la nomination de Mr de Lagarde au poste de Munich. Aujourd'hui, je joins à ceci une lettre du duc de Richelieu, qu'il m'a envoyée hier pour vous la faire passer.

Le duc de Richelieu veut bien y témoigner que S.M. le roi de France et lui, me verroient avec plaisir demeurer à la cour de France. Vivement pénétré, de ce que je vous dois, Monsieur le comte, de toutes les bontés que vous avez bien voulu avoir pour moi, de celles de S.M. ; ayant un sentiment profond que je ne puis les mériter, et les justifier que par la reconnaissance et le dévouement le plus absolu aux intérêts de mon Roi, vous pourrez comprendre que je n'ai point la prétention d'avoir des droits à ce que l'on veut bien faire pour moi. Je n'ai que deux motifs à alléguer en ma faveur : l'un est l'ardent désir que j'éprouve de me distinguer en faisant valoir la cause que je sers ; l'autre est la confiance que vous avez bien voulu me témoigner jusqu'à présent, et la bienveillance du duc de Richelieu. J'ai un sentiment de haute admiration, et de vénération pour son noble et beau caractère et son désintéressement chevaleresque, j'attache un haut prix à toutes mes relations avec lui, il a presque pour moi les bontés d'un père, et je sens vivement de quelle importance sont et seront pour le succès de nos négociations, et de nos intérêts dans ce pays, sa bienveillance et sa bonne volonté, peut être autant que son influence personnelle dans les cabinets étrangers que par celle que lui donne ici sa place.

Heureusement, nos relations avec la France ne sont pas assez compliquées, pour exiger que nos affaires soient traitées par un homme d'état beaucoup plus consommé que je ne puis l'être. Car nous cheminons dans le même sens et nos intérêts sont les mêmes. Je n'aurois point la prétention, de pouvoir faire nos affaires mieux qu'un autre, si je n'étois sur que le duc m'aidera, et me facilitera tout ce qui dépendra de lui. J'ai rempli jusqu'à présent toutes les fonctions d'un ministre, à votre satisfaction ; il ne m'en manque que le titre, pour l'être tout à

fait. Je suppose d'ailleurs que vous pourrez attendre encore quelque temps avant de nommer ici, au moins jusqu'à ce que Mr de Lagarde soit à Munich.

Ma destinée, mes succès dans la carrière, mon sort tout entier, sont entre vos mains, Monsieur le comte. Jamais, peut être, dans tout le cours de ma vie, je n'aurai une aussi belle occasion de me distinguer, d'être à aussi bonne école et de justifier votre confiance, en tirant parti de ma situation pour nos intérêts. Cette époque ci est décisive pour moi. Si je suis nommé, il est probable qu'un mariage avantageux en résultera pour moi ; sinon ma vie pourroit bien être [mot manquant] sous ce rapport là, comme sous plusieurs autres. Je remets mon sort à votre disposition, et prie Votre Excellence d'agréer dans tous les cas, l'assurance de mon respectueux attachement et de ma vive reconnaissance

Pictet de Rochemont

[Annexes]

Paris le 20 juillet 1816

Monsieur le comte

Je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence que le Roi vient de nommer pour résider à Munich auprès de Sa Majesté le Roi de Bavière en qualité de ministre plénipotentiaire le comte de La Garde maréchal de camp qui doit se rendre incessamment à son poste. Intimement lié depuis de longues années avec cet officier général qui a servi longtemps en Russie où il s'est fait connoître de la manière la plus avantageuse, je me flatte que ce choix ne pourra être que très agréable au Roi de Bavière, et à Votre Excellence dont M. de La Garde s'efforcera de mériter la bienveillance.

Permettez Monsieur le comte, que je vous exprime à cette occasion le désir que j'aurois de voir M. Pictet de Rochemont occuper ici le poste de ministre, dont il remplit les fonctions depuis six mois. Mon ancienne liaison avec lui est connue de Votre Excellence, et je dois ajouter que l'estime que je lui porte est fondée sur la connoissance que j'ai de son caractère, et de sa conduite. Le Roi qui a été à même de l'observer le verroit avec plaisir résider auprès de lui, et c'est autant Son vœu que le mien que j'exprime à Votre Excellence. Les anciennes bontés pour moi de Sa Majesté le Roi de Bavière, celles dont il a daigné m'honorer pendant le congrès de Vienne, m'autorisent à m'adresser directement à Lui dans cette occasion, mais ne voulant rien faire qui ne soit parfaitement conforme aux intentions de Votre Excellence, je prends la liberté de mettre cette lettre sous son couvert, vous priant ou de la remettre à S.M. ou de la brûler si ma proposition ne vous étoit pas agréable.

Veillez bien, Monsieur le comte, recevoir l'assurance de la haute considération avec laquelle [etc.]

Richelieu

Sire

Les bontés dont Votre Majesté a daigné m'honorer autrefois, celles qu'elle a bien voulu me témoigner pendant le congrès de Vienne m'enhardissent à les réclamer pour un objet qui me tient entièrement à cœur, et auquel j'attache le plus grand prix. Le Roi vient de nommer pour résider auprès de Votre Majesté en qualité de ministre plénipotentiaire le comte de LaGarde maréchal de camp qui a servi avec la plus grande distinction en Russie où j'ai été intimement lié avec lui ; il ne m'appartient pas de faire son éloge, mais j'ose espérer que Votre Majesté le verra avec plaisir, et je suis sur qu'il s'efforcera de mériter Ses bontés.

Me seroit il permis, Sire, d'exprimer à Votre Majesté le désir que j'aurois de voir M. Pictet de Rochemont son chargé d'affaires actuel obtenir un titre plus élevé, et résider auprès du Roi dans la même qualité que M de la Garde auprès d'elle. Le Roi le verroit avec beaucoup de plaisir, et quant à moi les anciens rapports que j'ai avec lui, et l'amitié que je lui porte depuis longtemps me feroit regarder comme une grâce qui me seroit personnelle, la faveur que Votre Majesté daigneroit lui conférer. J'espère qu'elle voudra bien excuser la liberté que je prends, je serois moins hardi, si une

connaissance intime des qualités de Mr Pictet ne me donnoit l'assurance qu'il n'est point indigne des faveurs de Votre Majesté.

Daignez, Sire, agréer avec bonté l'hommage du dévouement sincère, et du profond respect avec lequel je suis [etc.]

Richelieu

Paris ce 20 juillet 1816

Les deux démarches de Richelieu en faveur de Charles René, la seconde surtout, sont tout à fait inusitées. Elles étaient concertées, comme le montrent deux billets non datés conservés dans le recueil des lettres de Richelieu à Charles René déposé aux AEG :

Vous êtes bien persuadé, j'espère que je ne demande pas mieux que de faire quelque chose qui vous soit agréable, et utile, mais je ne sçais trop comment m'y prendre, puisque la chose que vous me demandez, me semble absolument hors d'usage. Venez dîner aujourd'hui avec nous, nous en causerons et nous verrons quel moyen il y auroit pour atteindre le but que je désire, je vous assure autant que vous. Mille et mille complimens

Richelieu

Je vous envoie deux lettres dans le même paquet, l'une pour le Roi, et l'autre pour le cte de Montgelas ; je le prie d'envoyer ma lettre au Roi au cas où ma demande ne lui paroitra pas trop indiscrete. Je me suis décidé d'autant plus volontiers à cette démarche qu'en ayant parlé hier au Roi, il m'y a autorisé en me disant qu'il vous verroit rester auprès de lui avec grand plaisir. Vous ne doutez pas j'espère du plaisir que j'aurai à voir réussir cette affaire. Voulez vous venir dîner aujourd'hui, dans ce cas soyez ici à 5 h. ½ car je vais aux Variétés. Tout à vous

Richelieu

On trouvera plus bas (p. 170), la copie de la réponse, négative, du roi à Richelieu.

Le duc se plaint de nouveau de la presse allemande :

Lundi

Je vous envoie un N° de l'Allgemeine Zeitung où vous verrez comment M. Lainé est accomodé. Il n'y a pas un seul mot de vrai dans toutes ces allégations, elles n'en produisent pas moins le plus mauvais effet sur ceux qui ignorent la vérité. Le rédacteur prétendra qu'il a emprunté cet article au Morning Chronicle mais s'il suffit pour répandre impunément des poisons, de ne pas les avoir fabriqués dans sa boutique, les dangers pour le public n'en sont pas moindres. Faites je vous prie de cette lettre l'usage que vous jugerez à propos.

Tout à vous

Richelieu

A Monsieur / Monsieur Pictet de Rochemont / rue de Clichy n° 5

[Annexe non reproduite]

Joseph Louis Lainé (1767-1835), député au Corps législatif (avec Pictet-Diodati), il démissionna en janvier 1814. Président de la Chambre des députés en juin, fugitif pendant les Cent-Jours, il présida la Chambre introuvable avant d'être nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de Vaublanc, le 7 mai 1816. L'article incriminé de l'Allgemeine Zeitung en faisait le fils né hors mariage d'un planteur de Saint-Domingue, île dont sa mère était originaire.

C'est à l'occasion d'une autre affaire de presse que Pictet reçut le billet non daté ci-dessous de Richelieu qui dépeint bien le caractère du duc :

Je vous rends mille graces de votre bonne volonté mais le n° de la Gazette ou l'on dit du mal de moi sera justement celui que je ne dénoncerai pas au roi de Bavière. J'attendrai qu'il y en ait un bien méchant, et bien absurde contre le Roi, et la France pour vous l'envoyer, et suivant toute apparence cela ne tardera pas. L'opinion

est tellement pervertie, et abusée, que dernièrement la troupe de comédie allemande de Mayence qui devoit venir jouer à Strasbourg, n'a pas osé s'y décider par crainte des désordres qui regnent en France. On la représente comme à feu et à sang, et Paris livré au régime de la terreur, à tel point que les étrangers fuient de tous cotés cette ville théâtre des excès du plus affreux despotisme. Et voila comme on écrit l'histoire.

Ne viendrez vous pas me demander à diner, que ce soit si vous voulez aujourd'hui ou demain, samedi je vais à Fontainebleau. Mille et mille complimens

R.

Ce jeudi

Le comportement du contingent d'occupation bavarois donne lieu à de nouvelles plaintes :

Paris le 22 juillet 1816

Sire

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Majesté, une lettre que je viens de recevoir de Monsieur le duc de Richelieu, à laquelle il joint un procès verbal qui certifie que quelques uns de nos officiers, ont voulu introduire de force, à travers les douanes françaises, des marchandises prohibées.

Ces plaintes répétées, et journalières, nous font ici du tort, en nuisant à la facilité dans nos relations vis-à-vis du gouvernement, qui sont du reste sur le pied le plus amical ; et cela est d'autant plus fâcheux, que cette nouvelle plainte, vient immédiatement après que, par les ordres de Votre Majesté, j'ai transmis au gouvernement français, les assurances, que des ordres sévères avoient été donnés pour qu'une exacte discipline fut maintenue parmi nos troupes. Monsieur le duc de Richelieu en m'envoyant la pièce ci jointe me prie d'en écrire au général Lamotte ; mais je préfère en référer directement à Votre Majesté, attendu que je n'ai eu jusqu'à présent, aucune relation avec le général, et que je ne veux pas paroître m'immiscer dans une affaire de discipline militaire.

Une autre lettre du duc de Richelieu du 20 juillet, m'annonce qu'il va référer au ministre de la guerre la réclamation que Votre Majesté m'avoit ordonné de faire, pour l'acquittement des dépenses que nous avons faites pour les prisonniers de guerre français qui ont été payés et nourris en Bavière, pendant les années 1814 et 1815. Le duc de Richelieu, pense que cette réclamation désigne les prisonniers français, qui revenant d'Autriche et de Prusse, après la paix de 1814, ont pu traverser les Etats de Votre Majesté, et auxquels les autorités locales, auront bien voulu faire fournir, ce qui étoit nécessaire à leur subsistance, et à leur entretien.

Paris est calme : un changement dans l'organisation, et la destination de la garde nationale du royaume, est la seule chose qui occupe momentanément les esprits.

Je suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Les annexes manquent au dossier. Pictet a conservé le billet qu'il a reçu de Richelieu dans cette affaire :

Il vient de se passer un vrai combat entre les soldats bavarois et les douaniers, je vous envoie un extrait des plaintes que je reçois, et que je suis obligé d'adresser au duc de Wellington. La frontière peut être regardée comme ouverte de ce côté, et vraiment il y a de quoi désertir soi même par tous les désagrémens les transgressions que cette indiscipline cause. Tachez donc, s'il est possible de faire finir tout cela ; vous me rendrez un grand service, car il n'y a plus moyen d'y tenir. Mille et mille complimens.

R.

Ce jeudi.

N° 16

Paris le 9 août 1816

Monsieur le comte

{J'ai eu quelques conversations avec le duc de Richelieu sur nos affaires de l'Allemagne, et je m'empresse d'en rendre compte à Votre Excellence d'une manière générale. J'ai commencé par témoigner quelques craintes, que la Russie n'intervint pas en notre faveur, comme elle le devoit, et que l'on n'obtint d'elle de laisser l'Autriche acquérir la prépondérance dans le Midi de l'Allemagne, afin qu'elle ne s'opposât pas aux projets de la Prusse dans le Nord, projets auxquels la Russie pourroit être tentée de consentir afin de s'attacher la Prusse, aux relations de laquelle elle paroît tenir. Le duc a cherché à me rassurer contre cette crainte, en m'observant que jusqu'ici la Russie tenoit un langage qui étoit tout à fait dans les intérêts de la Confédération germanique, et en m'assurant qu'il savoit que son intention étoit de soutenir sa cause ; que la Russie sentoit fort bien que cela étoit important à sa politique. Je mis ensuite en avant l'idée, que le moment étoit décisif et que, si on laissoit maintenant l'Autriche et la Prusse prendre trop d'influence dans les décisions du congrès de Francfort, il ne fut difficile ensuite de les empêcher d'abuser de cette prépondérance à laquelle elles visioient. Je sollicitai l'intervention du cabinet françois dans ce sens là ; nous ne sommes pas maintenant en position d'intervenir directement me répondit le duc ; mais nous le ferons certainement d'une manière indirecte ; vous savés bien que cela est dans nos intérêts et dans notre politique. Je représentai ensuite vivement, quel inconvénient et quels maux resulteroient pour nous et pour la France d'un état de choses, qui nous obligerait à entrer dans les guerres de l'Autriche et de la Prusse contre nos inclinations et intérêts : je suis tout à fait de votre avis là-dessus, me dit le duc de Richelieu mais je ne crois pas l'époque actuelle aussi décisive, que vous paraissés le craindre ; vous voyez que la Maison d'Autriche et la Prusse ne cheminent point d'accord et ne sont pas bien ensemble ; la Russie vous soutient et vous soutiendra, et enfin j'espère qu'il arrivera un moment, auquel nous pourrons intervenir en votre faveur d'une manière plus directe, que notre situation ne nous permet de le faire maintenant, en attendant nous ferons de notre mieux. Du reste je lui dis quelques mots du nombre d'espions, dont on croit nécessaire de nous entourer à Munich en lui observant que cette inutile précaution ne pouvoit servir qu'à aigrir nos rapports ; il m'a assuré d'abord qu'il n'y en avoit que fort peu, au moins fort peu de payés, et qu'en suite rien n'étoit moins propre à aigrir nos relations que leurs rapports ; cela prouve, Monsieur le duc, lui dis-je, que nous ne prêtons pas le flanc, et que vous ne pouvés rien nous reprocher. Il en est convenu.

Quelques personnes prétendent que l'ouverture de la Chambre de députés sera remise jusqu'en décembre.}

J'ai l'honneur d'expédier à Votre Excellence par la poste d'aujourd'hui les livres qu'elle m'a demandés par sa lettre du 26 juillet ; j'ai celui de Lui confirmer la dépêche particulière dont le comte de Rechberg a bien voulu se charger pour Elle, et je suis avec respect [etc.]

Pictet de Rochemont

P.S. Je viens de recevoir à l'instant, de nouvelles plaintes contre notre Allgemeine Zeitung : l'on envoie le N° dont on se plaint, en indiquant les articles par des lignes, et je l'adresse ci-

joint à Votre Excellence.

Il seroit bien à désirer pour la facilité et l'agrément de nos relations ici, que le rédacteur de ce journal, voulut bien supprimer les articles dont le ton est décidément hostile. Votre Excellence lui avoit ordonné de la part du Roi, de se renfermer dans les bornes de la modération, en parlant de ce qui se passe en France ; j'avois fait selon ses ordres cette communication au duc de Richelieu ; et depuis ce temps là, le rédacteur a inséré dix articles, tous plus aigres et mordans les uns que les autres. J'ai l'honneur d'affirmer à Votre Excellence que cela met de l'aigreur ici contre nous, et empêche cette facilité des rapports de confiance que nous pourrions avoir sans cela.

Paris le 16 aoust 1816

Sire

[...] Il y a dans ce moment ci à Paris, stagnation complète dans les événemens et les conjectures politiques. L'on est fort calme et l'on entend parler de rien. A peine de temps en temps, quelques personnes emettent elles, leur opinion sur l'issue probable de la prochaine séance des Chambres, et cela sans aigreur, et sans discussions. Je crois bien que le jeu des passions politiques, se montrera de nouveau lorsqu'il s'agira de discuter encore publiquement, les grandes questions qui divisent dans ce moment ci l'opinion ; mais il y a lieu d'espérer, que l'on y mettra moins d'acharnement de part et d'autre qu'auparavant. L'on travaille actuellement à un rapprochement de vues, et il paroît que les Chambres n'ouvriront leurs séances, qu'au mois de novembre. Le duc de Wellington a passé à Calais avant-hier à midi, se rendant à Cambrai. Il sera à Paris du 20 au 21. Son débarquement à Calais, étoit connu à Paris par le télégraphe, une heure après qu'il s'étoit effectué.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

N° 3

A Monsieur / Pictet de Rochemont / à Paris

Munich ce 30 août 1816

Monsieur Pictet de Rochemont j'ai reçu vos dépêches jusques et y compris celle du 16 août.

Je vous adresse ci-joint sous cachet volant une dépêche à Mr de Pfeffel avec l'ordre de l'expédier par le courier Koehl à Londres aussitôt que vous en aurez pris lecture.

Vous avés très bien répondu à Monsieur le duc de Richelieu au sujet des réfugiés françois et de la conduite qu'on tient dans mes Etats relativement aux affaires de France. J'ai donné les ordres pour que les gazettes qui s'impriment dans le royaume se tiennent dans les bornes de la sagesse et de la modération dont aucune feuille publique ne devrait s'écarter. Mais l'exécution de ce principe incontestable en lui-même souffre des difficultés dans son application. La loy autorise les rédacteurs à insérer dans leurs feuilles tous les passages des autres gazettes, en indiquant la source où ils ont puisé. Le ton de ces dernières, surtout de celles qui s'impriment en Angleterre, n'est pas toujours tel qu'on devrait le désirer, de manière que sans le vouloir directement ni même avoir de mauvaises intentions, ils répandent des raisonnemens et des nouvelles qu'il vaudroit mieux supprimer ; on pourroit sans doute obvier à ce mal en interdisant cette insertion mais ces passages facheux ne se répandroient pas moins par la voye des autres journaux, et le rédacteur, exclu de ce malheureux bénéfice éprouveroit dans le débit de sa feuille une diminution qui équivaldroit presque à une

prohibition absolue. C'est une réflexion que vous pourriés faire si on vient vous parler encore d'un objet aussi désagréable parcequ'il revient sans cesse.

On dit, qu'il est prouvé que la France se trouvera hors d'état de continuer ses payemens ; que le Roi se déclarera alors publiquement insolvable ; que les levées d'hommes, qu'on fait dans le royaume, sont destinées à appuyer en son tems cette déclaration ; que préalablement il a été fait des insinuations à Vienne et à Petersbourg pour obtenir la remise de ces payemens. Cet objet est trop interessant pour que je ne croye pas devoir le recommander à votre attention. Vous aurés soin de m'instruire en tems et lieu de ce que vous aurés pû en apprendre.

Sur ce je prie Dieu [etc.]

Max Jos.

On a entendu à Munich les premières rumeurs touchant la crise imminente des finances de la France.

[Copie]

A Mr le duc de Richelieu

Ministre secrétaire d'Etat, au département des affaires étrangères,  
Président du Conseil des ministres  
à Paris.

Munich ce 24 août 1816.

J'ai reçu, mon cher duc, la lettre du 20 juillet avec le même plaisir que tout ce qui me vient de votre part, et qui me rappelle les sentimens anciens et inaltérables que Je vous conserverai toujours. Le comte de Lagarde sera reçu ici avec tous les égards dûs à son caractère. Je ne doute pas que nous ne soyons contents de lui, et J'espère qu'il le sera de nous. Le bien que vous m'en dites, mon cher duc, me le garantit d'avance.

Je suis très satisfait de la manière dont Pictet a débuté dans la carrière diplomatique. Je lui sais gré surtout d'avoir sù conserver les anciennes bontés que vous lui accordiés. Je déférerois sans difficulté à votre recommandation, si Je n'étois gêné dans l'inclination par la considération que cette place est sollicitée par beaucoup de personnes à qui leur naissance et l'ancienneté de leurs services y donnent des droits et que Je ne pourrois leur préférer dans le moment un jeune homme qui ne fait encore que débiter dans les affaires, sans les décourager. Il n'y a que des raisons aussi majeures qui puissent, mon cher duc, m'empêcher de vous donner dans cette circonstance des preuves réelles de l'attention particulière que Je me plairai toujours à faire à tout ce qui me viendra de votre part, ainsi que des sentimens réels et sincères d'estime et d'amitié avec lesquels je prie Dieu etc.

Max Jos.

Paris le 3 septembre 1816

Sire

[...] Le comte Lagarde est encore ici, un peu malade, à cause de sa blessure qui s'est r'ouverte ce qui retarde son départ. Du reste tout continue ici à être dans le plus grand calme, et la plus grande stagnation, et il en sera de même jusqu'à l'ouverture des Chambres.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 6 septembre 181

Sire

D'après les ordres de Votre Majesté, j'ai réexpédié hier le courrier Koehl, pour Londres, après avoir pris lecture des extraits de dépêches, que Votre Majesté adresse à Monsieur de Pfeffel. J'en ai même gardé copies afin de me mettre plus complètement au courant des affaires, et de ce qui s'est passé, sous ce rapport, dans les autres cours de l'Europe.

J'ai communiqué à Monsieur le duc de Richelieu ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire, relativement aux ordres qu'elle a bien voulu donner dans ses Etats, pour que les rédacteurs des feuilles publiques, conservassent autant que possible, ce ton de modération, qui devrait toujours être observé dans les relations publiques de deux puissances voisines et amies.

Quant à l'autre point de la dépêche de Votre Majesté, dont elle me parle comme d'une conjecture, l'on n'a eu jusqu'ici, que des aperçus bien vagues à cet égard, et jusqu'à présent, je ne m'aperçois pas, que rien puisse justifier (au moins pour le moment) les craintes qu'elle paroît concevoir. J'aurai soin de tenir Votre Majesté, au courant de ce que je pourrai apprendre à ce sujet.

J'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Majesté, ce que j'avois écrit à Monsieur le duc de Richelieu, à l'occasion de nos forêts du Froensbourg et de Siebenthal. Je joins ici, une lettre que j'ai reçue de lui, en réponse, et dans laquelle il paroît témoigner quelques doutes, que quelques inexactitudes ne se soient glissées dans les rapports faits à Votre Majesté sur cet objet. Du reste, il a donné et renouvelé les ordres pour que tout restât in statu quo, jusqu'à ce que les commissions des deux nations, ayent réglé ce différend à l'amiable.

Le duc de Dalberg part dans très peu de jours pour Turin. Les dernières nouvelles de l'Angleterre, annoncent le rétablissement complet du Prince-Régent ; au moins paroïsoit il tout à fait hors de danger. Du reste l'état de crise, et de détresse, dans lequel se trouve depuis quelque temps ce pays là, dans son intérieur, ne paroît pas prêt à finir encore, si l'on en croit les rapports des gens qui se prétendent instruits, et qui paroissent l'être en effet.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe]

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois, et dans laquelle vous m'avez fait connoître que Sa Majesté le Roi de Bavière a pris la peine de vous écrire lui-même pour vous charger de me transmettre des éclaircissemens sur les discussions auxquelles ont donné lieu les forêts de Frönsbourg et de Siebenthal. Cette démarche de Sa Majesté, qui prouve combien elle attache d'importance à tout ce qui peut influencer sur les relations d'amitié et de bon voisinage entre ses Etats et ceux du Roi mon Maître, m'a pénétré de la plus vive reconnaissance. Mais c'est une raison de plus qui m'impose de vous dire, Monsieur, que les rapports qui ont été faits à S.M. le Roi de Bavière, ne paroissent pas être exacts. D'après ce rapport, l'administration provisoire de Worms auroit pris possession de ces forêts à la suite du traité du 30 mai 1814 ; elle n'en a pris possession qu'en juillet 1815, à la faveur de l'invasion de l'armée alliée : les autorités françaises n'auroient point fait de réclamations jusqu'à la remise à S.M. le Roi de Bavière du pays que lui a cédé l'Autriche, tandis que ces autorités ont réclamé et protesté. Il est possible que les autorités françaises se trompent dans l'opinion où elles sont que ces deux forêts doivent, d'après les traités, rester à la

France. C'est une question que les Commissions des deux Etats pour la démarcation des frontières décideront. En attendant leur décision, j'avois depuis longtemps déjà donné au préfet du Bas-Rhin des instructions tendant à ce que tout fut laissé in statu quo, ainsi que votre lettre en exprime aujourd'hui le désir. Par là l'état de possession provisoire étoit laissé, jusqu'à cette décision, à S.M. le Roi de Bavière. Mais les agents bavarois, méconnoissant les intentions de leur souverain, ne s'en sont point contentés, et de leur propre autorité, ils ont dernièrement planté dans les deux forêts des poteaux aux armes de Bavière. C'est une mesure dont la France a tout droit de se plaindre. Le préfet du Bas-Rhin a du protester et a protesté contr'elle, et les sentimens dont Sa Majesté le Roi de Bavière est animé ne me permettent point de douter qu'elle ne soit désavouée.

J'ai l'honneur [etc.]  
Paris le 28 août 1816

Richelieu

Monsieur Pictet de Rochemont etc. etc.

Paris le 7 7bre 1816

Monsieur le comte

Je profite du retour de Mr de Méjean à Munich pour lui remettre pour Votre Excellence une dépêche particulière, et contenant quelques communications que je ne pourrois lui faire par la poste.

J'ai eu depuis quelque temps plusieurs fois l'occasion de parler de nos affaires de l'Allemagne et des intérêts divers des puissances germaniques sur la forme de gouvernement, et les rapports entre elles, que le congrès de Francfort alloit probablement déterminer. J'ai parlé au duc de Richelieu à plusieurs reprises de l'espèce de protection que l'Autriche et la Prusse affectoient de vouloir se faire concéder par la Confédération germanique, et représenté combien peu il conviendrait à la politique de la France que l'indépendance des Etats secondaires de l'Allemagne fut compromise par cette influence, ajoutant que la Bavière, comme étant à la tête de ces Etats, étoit naturellement placée pour plaider et défendre cette cause. J'ai témoigné ensuite quelques craintes que la Russie ne fut disposée à aider la Prusse dans ses vues sur le Nord et qu'ainsi, pour avoir l'assentiment de l'Autriche, on ne lui permit d'avoir trop d'influence sur les affaires du Midi. Mr de Richelieu, entre tout à fait dans nos vues, dans la justesse de nos raisons et la justice de notre cause, qui ne tend, et ne peut tendre qu'à conserver une indépendance salutaire, et même nécessaire, à l'équilibre des pouvoirs. Mais j'ai cru m'apercevoir, quoiqu'il ne me l'ait pas articulé, qu'effectivement il pensoit que la Russie, et la Prusse agiroient d'accord. Son opinion est que la Prusse est géographiquement située de manière, à ce qu'il est impossible qu'elle ne tende pas à enclaver les portions de territoire étranger qui gênent et morcèlent le sien, et il est persuadé que cela arrivera tôt ou tard, et par la force du gouvernement prussien et par la force des choses. Il a ajouté que l'administration prussienne étoit d'ailleurs très sage, très forte, et très réglée, et que c'étoit un des seuls gouvernemens de l'Europe qui administrat réellement, citant à l'appui de cela que cette année ci, par exemple, bien loin de vouloir rien retirer de ses provinces de l'Ouest, qui avoient le plus souffert de la guerre, le Roi venoit d'y envoyer douze millions d'écus, pour en réparer les maux. Une autre preuve de la sagesse de l'administration de ce gouvernement, c'est qu'une armée de 180 mille hommes, telle que celle qu'ils ont actuellement, ne coûte que 18 millions d'écus (environ 72 millions de francs) tandis que la France par exemple paye dans ce moment 280 millions, pour ne pas avoir d'armée, autre que quinze mille hommes de gardes, et quarante à cinquante mille officiers, dont près de 400 lieutenants généraux, et de

1200 maréchaux de camp, c'est-à-dire que la France a plus d'officiers généraux à payer, que tout le reste de l'Europe ensemble. En continuant le même sujet, le duc de Richelieu m'a paru regarder presque comme inévitable, que le reste de la Saxe ne fut donné, tôt ou tard à la Prusse. Je sais que c'étoit tout à fait l'avis de l'e[mpereur] de Russie au congrès de Vienne, que le duc de Richelieu à cette époque, s'est opposé de tout son pouvoir à l'exécution de ce projet, et qu'il a reconnu depuis qu'il avoit eu tort de le faire. Effectivement, il dit, que ce seroit un état de choses qui arrangeroit tout le monde excepté le roi de Saxe lui-même qui est un bon père de famille et qui ne se sépareroit de ses sujets qu'avec beaucoup de peine. Du reste la Saxe entière, aujourd'hui divisée, reprendroit un gouvernement, et une assiette uniforme ; l'on dédommageroit le roi de Saxe, avec des provinces sur le Rhin, où il y a de la marge pour un échange. Cela auroit pour la France l'avantage de créer un Etat intermédiaire entr'elle et la Prusse, et celle-ci satisfaite d'ajouter la couronne de Saxe à ses autres Etats, ne tendroit plus à inquiéter ses voisins, pour avoir un territoire compact, et qui ait l'ensemble qui lui manque aujourd'hui.

Je tire de tout ceci, une induction qui ne me paroît pas tout à fait dépourvue de fondement, et je ne sais si Votre Excellence pensera comme moi ; mais je soupçonne que le projet de donner le reste de la Saxe à la Prusse, contre une portion de ses provinces sur le Rhin est maintenant repris, ou reprendra, et que l'e[mpereur] de Russie, dont c'étoit l'opinion au congrès de Vienne et qui a intérêt à s'attacher la Prusse, aidera à l'exécution de ce plan d'autant plus, que les liens des deux Etats, vont être reserrés par le mariage d'un grand duc de Russie avec une princesse de Prusse. Si cela est, la France ne pourra ni ne voudra s'y opposer, parcequ'il en résulteroit pour elle l'avantage de la création d'un nouvel Etat intermédiaire entr'elle et la Prusse, ce qui lui conviendrait on ne peut mieux.

J'ai mandé à Votre Excellence dans le temps, l'affaire d'un certain colonel Bernard, impliqué dans une odieuse intrigue épistolaire dans le but de décrier le ministère aux yeux du roi, et qui a compromis dans ses interrogatoires, une ou deux personnes attachées à Monsieur. L'on a fait auprès du Roi, des efforts pour étouffer l'affaire et écarter la procédure : mais il paroît que les ministres ont déclaré en dernier lieu qu'ils étoient décidés à demander leur démission, si l'on ne donnoit suite à l'affaire, de manière à leur donner une satisfaction éclatante.

L'esprit des provinces du midi de la France, que les papiers publics nous représentent comme si bon, et si dévoué, paroît n'être rien moins que tel, si l'on en juge par les faits. C'est ainsi que l'on vient d'arrêter l'assassin du général Lagarde, le même qui est nommé à Munich, et le gouvernement est réduit à en être presque fâché, attendu qu'aucun témoin ne veut témoigner contre lui, et que l'on craint d'être obligé de le relâcher faute de preuves, ce qui produiroit un effet détestable en donnant à ce parti là, le sentiment de sa force ; mais il est de fait, que ceux qui pourroient témoigner contre lui, n'osent le faire de crainte d'être maltraités par leurs compatriotes de Nismes. Il en va de même, pour un certain nombre de gens accusés d'avoir assassiné des protestants : l'on n'ose les condamner, de crainte d'exciter une émeute en leur faveur. Du reste tout continue à être extérieurement dans le plus grand calme et selon toute apparence il en sera de même, tant que les Chambres ne seront pas rassemblées.

Arrivé à cet endroit de ma dépêche, je reçois à l'instant une lettre de mon père, en réponse à une des miennes dans laquelle je touchois quelques mots de nos intérêts de l'Allemagne, et de ce qui devoit être traité au congrès de Francfort : justement il écrivoit à Capo d'Istria, et à l'occasion de ma lettre, il lui a dit, ce qui suit, que je transcris mot pour mot. « Le congrès de

Francfort a bien de la peine à s'ouvrir. Cela me rappelle les lenteurs de l'ouverture de celui de Vienne. Les questions sont peut être aussi difficiles dans un autre genre. Ce protectorat, dont on menace les secondes puissances de la Confédération germanique ressembleroit peut être trop à la domination. Nous avons vu tout à l'heure ici, de grands personnages, qui n'y trouveroient pas leur compte, mais la sage et puissante influence boréale, préviendroit tout ce qui seroit dangereux pour l'indépendance de l'Allemagne qui peut compromettre le moindre grain de liberté, où que ce soit. Il me semble, que ce sentiment ne sauroit être étranger à un républicain des Etats-Unis insulaires, et je suis sur qu'il est également dans le cœur de son auguste maître. »

Je dois expliquer à Votre Excellence, pour l'intelligence de ceci, que Capo d'Istria lit à l'empereur, les lettres qu'il reçoit de mon père, et que c'est un moyen de faire arriver la raison jusqu'au trône.

J'ai reçu depuis deux jours le rescript que Votre Excellence m'a fait parvenir en date du 14 aoust. Ces messieurs du Comité des finances, ne me paroissent pas avoir une idée bien claire de ce que c'est qu'une négociation de change à la bourse de Paris, ni de la manière dont elle s'opère. Il est impossible que les banquiers puissent jamais remettre une somme un peu considérable au cours tel qu'il est cotté sur les bulletins de la bourse ; l'on peut bien mettre ainsi quelques milliers de florins, mais dès qu'ils veulent acheter du bon papier pour une forte somme le cours hausse, et s'il étoit [sic] contraint de remettre au cours tel qu'il est cotté, bien loin d'y gagner quelque chose les banquiers y perdrieroient, et aucun d'eux assurément ne voudroit se charger de nos affaires à une pareille condition. Je prie en outre Votre Excellence de vouloir bien leur faire observer, que notre banquier devant acheter du papier sur Augsbourg, en concurrence avec les banquiers autrichiens, qui ont à remettre des sommes beaucoup plus fortes que lui, ceux-ci ont toujours l'avantage dans cette espèce de lutte. Au reçu du rescript de Votre Excellence de 14 aoust, j'eus une nouvelle conférence avec le baron de Barbier, qui entend ce genre d'affaire beaucoup mieux que je ne puis le faire, et sur lequel je me suis toujours réglé jusqu'à présent. C'est lui qui m'a développé ce que je viens de dire plus haut, lui qui m'a dit que le cours fixe de 261 étoit accordé aux banquiers autrichiens jusqu'à la fin de la présente année, et que certainement aucun banquier de Paris solide ne voudroit se charger de nous remettre nos fonds à Munich au cours exact de la bourse. Je n'ai pas crû pouvoir commettre d'erreur préjudiciable aux intérêts du Trésor, en me réglant constamment sur ce que le gouvernement autrichien qui passe pour financier, avoit fait avec ses banquiers. Si j'avois pris pour règle, ceux des autres nations, Votre Excellence verra par le rapport détaillé ci-joint que j'adresse à Sa Majesté sur cette affaire, que les conditions du banquier eussent été beaucoup plus avantageuses pour lui. Ces messieurs de la Chambre des finances, se plaignent du cours de 263, puis 262 auquel Seeligmann a remis, mais l'Autriche à la même époque remettoit au même taux, et c'est précisément pour prévenir toute erreur ou désagrément dans ce genre, que j'aurois voulu que Votre Excellence accordat à Mr Seeligmann un cours fixe quelconque, parcequ'alors il ne pouvoit y avoir ni erreur ni malentendu. Enfin j'ai l'honneur de lui représenter, que ce n'est pas sur tel ou tel détail d'un arrangement pareil qu'il faut le juger, mais sur l'ensemble, et que cet ensemble prouve que nous avons traité avec Seeligmann à des conditions plus avantageuses pour le Trésor royal que ne l'ont fait aucune des autres puissances copartageantes avec leurs banquiers. C'est un fait de la vérité duquel, il est facile à Votre Excellence de s'assurer et qui vaut mieux, ce me

semble que tous les argumens que je pourrois employer d'ailleurs pour prouver que nos conditions ont été bonnes et avantageuses pour nous.

Le duc de Richelieu, m'a communiqué la lettre de Sa Majesté en date du 30 aoust, que j'ai reçue par le courier Koehl. L'opinion que le Roi veut bien manifester à mon égard, vis-à-vis du duc, en témoignant qu'il est content de mes services, est pour moi plus précieuse, que tout ce que Sa Majesté auroit pu m'accorder d'ailleurs. Votre Excellence comprendra bien que ce n'est pas des droits d'aucune espèce, que je pouvois faire valoir pour ce poste-ci ; je n'avois en ma faveur, que le sentiment et la persuasion que Votre Excellence, Monsieur le comte, et les bontés du duc de Richelieu me mettoient à portée de servir mon Roi d'une manière plus efficace, que je ne pouvois le faire dans toute autre situation, et que ne pouvoit peut être le faire quelqu'un d'autre, beaucoup plus versé dans la diplomatie, que je ne puis l'être sans doute, mais qui n'auroit pas les mêmes avantages de position, que ceux que le hasard me donnoit. Au reste, je vous le répète, Monsieur le comte, votre approbation et celle du Roi, sont pour moi plus précieuses, que tout ce que je pourrois obtenir d'ailleurs, et c'est vivement pénétré du sentiment des devoirs que m'impose la bonne opinion que Sa Majesté a daigné témoigner à mon égard, que je supplie Votre Excellence de vouloir bien mettre sous les yeux du Roi, si elle le juge convenable, la lettre ci jointe, dans laquelle je tâche de lui exprimer toute ma reconnaissance et mon dévouement. Ces sentimens sont aussi ceux que j'ai et conserverai toujours à Votre Excellence pour toutes ses bontés, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

P.S. Je rouvre ma dépêche pour dire à Votre Excellence, que j'apprends depuis hier, que le roi a dissous la Chambre des députés. Il paroît que cela a été décidé hier au soir, en Conseil. Je ne puis donner cette importante nouvelle comme parfaitement authentique, mais il y a tout à parier qu'elle est vraie. Les fonds à cette nouvelle, ont déjà haussé de cinq pour cent à la bourse.

Méjean était un des officiers d'ordonnance du prince Eugène.

L'éloge de l'administration prussienne, et le tableau de l'armée française ne manquent pas de piquant.

L'agresseur de La Garde ayant plaidé la légitime défense, il sera acquitté.

« M. de Capo d'Istria puisait ses principes de liberté dans ses fréquentes et nombreuses correspondances qu'il ne tenait point à l'insu de l'empereur, mais qui pouvaient les mener l'un et l'autre plus loin qu'ils ne le pensaient. » (Mémoires du chancelier Pasquier, vol. IV p. 532). Charles René n'exagère donc pas.

Charles René écrit au roi pour se justifier de sa récente demande de promotion :

Sire

Le duc de Richelieu, m'a communiqué la lettre que Votre Majesté lui a adressée, en date du 30 aoust, et que j'avois été chargé de lui remettre. La bonne opinion et la satisfaction de mes foibles services, que Votre Majesté daigne y témoigner, vis-à-vis d'un homme que j'aime et révère comme le duc de Richelieu, a pour moi plus de prix, que tout ce qu'elle auroit pu m'accorder d'ailleurs à sa recommandation. Ce n'est assurément pas des droits, d'aucun genre, que je pouvois faire valoir, pour obtenir le poste de Paris seul : je croyois seulement que les circonstances favorables, dans lesquelles me plaçoit ma position vis-à-vis du duc de

Richelieu, qui m'a toujours traité presque comme un fils, pouvoient me faciliter beaucoup des relations, et des négociations journalières, vis-à-vis du gouvernement françois, et me mettre ainsi à portée, de justifier jusqu'à un certain point, le choix et la confiance dont Votre Majesté m'eut honoré. Je sens, Sire, tout le poids des raisons qui ont du fixer le choix de Votre Majesté, sur un autre individu, et vous le jure, Sire, je suis plus satisfait d'avoir pu mériter votre approbation, que de tout ce que j'aurois pu obtenir d'ailleurs. Que Votre Majesté daigne me permettre de mettre ici à ses pieds à cette occasion, le tribut de ma vive reconnoissance, et de mon éternel dévouement à sa personne. Je sens vivement tous les devoirs que m'impose la bonne opinion que Votre Majesté veut bien avoir de moi ; je n'ai d'autre désir et d'autre but, que de continuer à la mériter, et de justifier de tout mon pouvoir son auguste bienveillance, dans quelque situation qu'elle veuille me placer.

C'est avec ces sentimens, Sire, que je mets à vos pieds, l'hommage de mon respectueux et éternel dévouement, et que je suis avec le plus profond respect de Votre Majesté le très humble et très soumis serviteur, et fidèle sujet.

Paris le 7 septembre 1816

Pictet de Rochemont

Au Roi

N° 17

Paris le 8 septembre 1816

Sire

{Il est parfaitement vrai que le ministère l'emporte et que la Chambre des députés vient d'être dissoute. C'est un coup de parti pour les ministres et je regarde cela comme équivalent à une demi révolution en France. Je savois qu'il en avoit été question depuis quelques jours dans le Conseil des ministres, mais tout a été conduit avec le plus grand secret de manière à ce que vingt quatre heures auparavant les purs croyoient encore leur triomphe assuré ; ils sont encore tout étonnés de ce coup. Quelques uns se dédommagent en déchirant le duc de Richelieu. Ceci est la plus importante époque dans sa vie politique. Je le regarde maintenant comme bien ancré et c'est ce qui pouvoit arriver de plus heureux à nous et à la France. Il y a huit jours que les purs prétendoient, que si le ministère osoit dissoudre cette Chambre admirable, cela produiroit une révolution mais tous ont courbé la tête devant ce coup de vigueur ; il en sera toujours de même en France chaque fois que le monarque voudra se prononcer fortement pour une cause. Ces factieux ci ne sont hardis qu'en paroles. A la suite de cette nouvelle les fonds ont haussé de cinq pour cent ; cela donnera aux députés la mesure de l'opinion publique à leur égard.}

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté les dépêches que je Lui ai expédiées hier par le comte de Méjean.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

La dissolution de la « Chambre introuvable » est décidée par l'ordonnance royale du 5 septembre, publiée le 7 dans le Moniteur. Elle est l'œuvre de Decazes qui est parvenu à convaincre le roi de la nécessité de cette mesure. Le secret avait été bien gardé ; les rumeurs rapportées par Pictet d'un renvoi à novembre de l'ouverture de la session 1816-1817 ont peut-être été répandues à dessein. L'opération n'était pas sans risques : la loi électorale présentée au printemps n'ayant pas passé, la nouvelle Chambre des députés va être élue selon la procédure prévue par l'ordonnance du 21 juillet 1815 qui avait fait sortir des urnes une majorité d'ultra royalistes. On retourne devant les mêmes électeurs. En application de cette ordonnance, les collèges électoraux

d'arrondissement, convoqués le 25 septembre, éliront chacun un nombre de candidats égal au nombre des députés du département. Les collèges électoraux de département, réunis le 4 octobre, choisiront la moitié au moins des députés présentés par les collèges d'arrondissement. Le nombre de députés est ramené au chiffre prévu par la Charte, soit 262. Pour être électeur il faut payer au moins mille francs de contributions directes ; pour être éligible avoir au minimum 40 ans. La France, qui a 24 millions d'habitants, compte ainsi moins de 100.000 électeurs, du département de la Seine qui en a entre 10 et 12.000 à la Corse qui n'en a que 40 (Bertier de Sauvigny). Le ministère, Decazes en particulier, pèsera de tout son poids pour s'assurer du succès du scrutin ; les présidents des collèges d'arrondissement, nommés par le roi, furent tous recrutés dans le bon camp.

Paris le 12 septembre 1816

Sire

[...] M. le duc de Richelieu a reçu avant-hier par le consul de France à Alger, la nouvelle de la réussite complète de l'expédition de lord Exmouth contre un repaire de pirates. Il a brûlé ou détruit presque tous leur bâtimens, les a forcés de rendre tous les esclaves chrétiens, au nombre d'environ 1200, et les a forcés dans un traité, de s'engager à n'en plus faire tout en reconnoissant néanmoins la nation algérienne comme une nation indépendante. Tout cela s'est passé dans un espace de six ou huit heures. Les Algériens se sont défendus tout d'abord avec vigueur ; leurs côtes étoient garnies de plus de 400 pièces de canon. Les Anglois ont essuyé une perte d'environ 850 hommes.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dernière dépêche du 8 de ce mois, et suis avec respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Edward Pellew, viscount Exmouth (1757-1833). L'Angleterre avait signé peu avant cette expédition une convention avec le dey d'Alger pour mettre fin à l'esclavage des chrétiens. La prise d'Alger, en 1830, fera cesser ce trafic.

N° 18

Paris le 17 septembre 1816

Sire

{Comme il paroît que depuis la dissolution de la Chambre l'on n'a pas changé grande chose à la composition des collèges électoraux, les purs s'agitent maintenant pour faire recomposer une Chambre dont la majorité soit dans leur sens, et se flattent encore d'y réussir. Plusieurs d'entr'eux ont déjà quitté Paris pour tacher d'influencer les élections dans les départemens, d'autres entretiennent une correspondance active avec l'intérieur pour tacher de diriger les opinions pendant cette réélection décisive. Cependant en général la majorité de ce parti paroît atterrée de ce triomphe inattendu du ministère qu'il étoit bien loin de prévoir la veille encore du jour auquel le roi a signé. Quelques uns paroissent résignés, d'autres se vengent en accablant le roi et ses ministres, sans songer que par là ils ne sauroient justifier d'une manière plus authentique la nécessité de la mesure, qu'on a adoptée, puisqu'ils prouvent que ce n'étoit pas au roi qu'ils étoient attachés mais à la cause qui favorisoit le plus leurs intérêts et leurs personnes. Ils sont très irrités contre le comte de Goltz et Pozzo di Borgo, qu'ils accusent d'avoir appuyé le renvoi de la Chambre de toute l'influence de leurs cours, et quelques uns disent hautement que tout le ministère est vendu aux ennemis de la France ; mais en général ces absurdités font peu de sensation, elles montrent à découvert l'extrême exagération de ce parti et le nécessité de le comprimer. Maintenant que la glace est rompue le roi me paroît décidé à continuer à prendre des mesures vigoureuses pour soutenir ses ministres en cas de besoin ; c'est au moins ce que j'ai pû entrevoir par la conversation du duc de Richelieu. Le

duc d'Angoulême paroît maintenant être entré jusqu'à un certain point dans la manière de voir des ministres, cela s'accordoit avec ce que l'on avoit dit en dernier lieu savoir que ses voyages dans l'intérieur avoient beaucoup modifié ses opinions.

Rien ne laisse encore soupçonner que la France songe à se déclarer insolvable ; ces levées d'hommes, dont parlent les journaux étrangers comme étant destinées à soutenir cette déclaration, sont fortement exagérées par eux ; elles ne se font pas avec activité et ne paroissent destinées qu'à compléter les légions départementales ; j'aurai soin de tenir Votre Majesté au courant de tout ce que je pourrai apprendre à cet égard.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Le duc d'Angoulême avait visité à la fin du printemps plusieurs départements ; cette tournée, bien préparée par le ministre de la police, l'avait fait revenir sur beaucoup de ses préjugés. Pictet avait déjà signalé ce fait dans sa longue dépêche du 20 mai à Montgelas, p. 148 ci-dessus.

En doutant que la France se déclare insolvable Pictet se trompe ou a été induit en erreur par ses informateurs : avec la perspective d'une disette des grains, le ministère se rend compte toujours davantage que le pays ne pourra faire face à toutes ses obligations ; l'élection d'une nouvelle Chambre des députés, si elle lui est favorable, va permettre de demander aux Alliés différents allègements.

Paris le 22 septembre 1816

Sire

[...] Mr de Châteaubriand vient de publier un ouvrage, intitulé De la Monarchie selon la Charte que le ministre de la police a fait saisir. Cependant, il paroît qu'un grand nombre d'exemplaires ont échappé à ses recherches. A la suite de cela une ordonnance du roi, qui a paru dans le Moniteur d'hier, destitue Mr de Châteaubriand de sa qualité de ministre d'Etat. Cette affaire fait beaucoup de bruit dans Paris, en mettant les partis en présence, et en donnant un peu à Mr de Châteaubriand, les honneurs de la persécution. Il a protesté formellement contre la saisie de son ouvrage comme étant contraire à la Constitution.

Cet écrit étoit fait pour influencer les nouvelles élections, pour lesquelles, tout est maintenant en mouvement. Beaucoup de gens ont quitté Paris, et se rendent pour cela dans les départemens. Toutes les élections doivent être terminées pour le 4 octobre.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté, ma dernière dépêche du 17 courant et suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Le pamphlet de Châteaubriand étant sur le point de paraître au moment de la dissolution, l'auteur n'avait pu qu'y ajouter ce que les contemporains appelèrent un post-scriptum où l'on pouvait lire : « La Chambre des députés est dissoute. Cela ne m'étonne point ; c'est le système des intérêts révolutionnaires qui marche. » Il affirmait que le ministère agissait contre la volonté du roi (« Sauvez le Roi, quand même »), ce qui indisposa Louis XVIII. Decazes était violemment pris à partie : le ministère de la police est « né dans la fange révolutionnaire de l'accouplement du despotisme et de l'anarchie ... » (Viel Castel).

Paris le 30 septembre 1816

Sire

J'ai l'honneur d'adresser ci joint à Votre Majesté, une nouvelle traite de Mr Seeligmann, sur le baron d'Eichthal, de cent quarante mille cent vingt trois florins 40 Kr. d'empire, équivalant des trois cent cinq mille francs, qui lui sont rentrés jusqu'au 21 septembre, sur les trois millions de l'Autriche, dont je lui ai remis les bons.

Le change sur Augsbourg, ayant encore un peu baissé depuis quelques jours, j'ai obtenu de Mr Seeligmann, qu'il fit cette remise exactement au pair du cours de Paris sur Augsbourg, qui est je crois  $258 \frac{2}{3}$ . Nous voilà donc précisément au pair, et aussi longtemps que le change se soutiendra comme il est maintenant, nous n'aurons pas la plus légère perte à essayer sur nos remises. Si Votre Majesté daigne considérer en outre que nous ne payons que un pour cent de provision, tandis que les autres puissances payent deux pour cent, et le cours fixe de 260, et que la maison de Mr d'Eichthal, se rend responsable pour toutes les sommes qui passent par les mains de Mr Seeligmann, il lui sera facile de s'assurer de la vérité de ce que j'ai eu l'honneur de lui avancer dans mon dernier rapport, savoir que non seulement aucune des puissances intéressées n'avoit fait avec ses banquiers une transaction aussi avantageuse, que le sont les conditions que j'ai obtenues jusqu'ici ; mais qu'en outre, je ne crois pas qu'aucun arrangement de cette nature, fait d'un gouvernement à un particulier, put être plus avantageux pour Votre Majesté que celui là, surtout si elle daigne considérer encore, que ce particulier qui se rend responsable a toujours quelques risques à courir, ne fut ce que pour la solidité du papier qu'il est obligé d'acheter à la Bourse, et souvent encore sur une place tierce, lorsqu'il n'en trouve pas de direct, ce qui complique nécessairement et les fraix et les risques.

Dans mes rapports du 9 avril et 5 juillet dernier, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté le compte des fraix de bureau et ports de lettres, dont j'étois en avance. Le premier monte à 807 francs, le second à 616 et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 7bre, j'ai du payer encore 521 francs pour ces fraix. Voilà donc à peu près deux mille francs dont je suis maintenant en avance. J'avois dans mes premiers rapports demandé que Votre Majesté voulut bien ordonner à Mr Seeligmann, de me rembourser ces sommes, mais depuis lors je n'ai eu aucune réponse sur cet objet, et je prends de nouveau la liberté de supplier Votre Majesté de vouloir bien me faire rembourser par lui ces deux mille francs. Ces fraix montent ordinairement entre deux et trois cent francs par mois, et il me semble qu'il seroit plus à propos, qu'elle voulut bien dorénavant m'accorder la somme de 250 francs par mois pour y subvenir.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 30 septembre 1816

Sire

Depuis la dissolution de la Chambre des députés, et les mesures que prend le ministère pour tâcher d'assurer enfin des élections convenables, son triomphe paroît assuré ; et je ne doute presque pas maintenant, que la marche des ministres et du gouvernement, ne cesse d'être entravée par une faction, de quelques prétextes spécieux qu'elle se couvre et qu'enfin l'on ne puisse prendre une marche fixe et stable. Le roi paroît avoir adopté de bonne foi, les principes du duc de Richelieu, s'est fortement prononcé en sa faveur dans cette occasion et paroît décidé à le soutenir dans tous les cas.

L'on avoit peut être à craindre après la dissolution de la dernière Chambre que l'on n'eut une réunion de députés pour la nouvelle, qui pourroit donner de l'embarras au gouvernement, dans un sens absolument opposé à la première ; c'est-à-dire, qu'après avoir éprouvé les inconvénients qui sont résultés d'une majorité de royalistes outrés, l'on ne donnât dans l'excès opposé, en faisant choix de royalistes plus que tièdes. Mais ce que l'on connoit jusqu'à présent de l'élection de candidats faites par les collèges d'arrondissement, rassure contre cette crainte ; et je ne doute guères que le ministère ne parvienne à diriger les choix de la manière la

plus convenable à l'accomplissement de ses vues, et que la France n'ait enfin une Chambre des députés sage et modérée.

Le parti des purs, me paroît extrêmement abattu et voit sa cause désespérée. Ils ne laissent cependant pas que de faire de grands efforts pour les élections, sentant bien que ce n'est plus que là, qu'ils peuvent placer leur dernier espoir ; mais cet espoir même sera déçu, selon toute apparence. En outre la mesure adoptée de réduire à deux cent, au lieu de quatre cent, le nombre des députés, est un terrible échec pour ce parti. L'affaire de Mr de Châteaubriand, leur a donné le dernier coup. L'on prétend que le ministre de la police vouloit l'attaquer devant la Chambre des pairs, pour les principes émis dans son ouvrage, et que Mr de Châteaubriand est parti à la suite de cela, hier matin pour l'Angleterre. Je tâcherai de m'assurer de la vérité de ce rapport, avant de fermer ma dépêche ; mais toute cette affaire, n'a abouti qu'à être l'occasion d'un nouveau triomphe pour les ministres qui sont maintenant décidés d'après tout ce que je puis recueillir, à agir avec vigueur dans toute occasion.

Les personnes qui arrivent de l'intérieur, s'accordent à dire qu'il y règne généralement, une grande fermentation dans les esprits, à l'occasion des élections ; c'est effectivement la première fois qu'il y en aura eu de contestée en France. Les purs, sentent que c'est leur dernière ressource, et le ministère combien cette époque est importante pour lui. Les journaux ne cessent de dissenter sur ce sujet, les purs se plaignent beaucoup qu'ils ne combattent pas à armes égales, puisqu'il n'y a de liberté de presse, disent ils, que pour les ministres. Les bonapartistes, commencent à être inquiets, et ne savent pas trop maintenant s'ils doivent désirer le triomphe complet du ministère, après s'être beaucoup réjouis de la dissolution de la Chambre. En un mot, les partis sont en présence, toutes les passions sont exaltées au plus haut degré, mais les avantages de position et de moyens du ministère, sont immenses, et mon opinion est qu'ils [sic] doivent réussir dans l'exécution de leurs plans. Toutes les élections doivent être faites pour le 4 octobre.

S'il y a beaucoup d'agitation politique, il règne en revanche dans toutes les places de commerce de France, une grande stagnation. Marseille, entr'autres, paroît souffrir particulièrement. Gênes, et Livourne mais surtout la première de ces deux villes, ont hérité de son commerce, et de ses affaires ; et la France ne voit qu'avec jalousie, que la prospérité commerciale d'un de ses ports principaux, lui ait été enlevée par cette possession du roi de Sardaigne. En général, je ne crois pas que la meilleure intelligence règne entre les deux cours. Le duc de Richelieu est mécontent de l'ambassadeur de Sardaigne, et le gouvernement françois voit avec une espèce d'inquiétude, que l'armée piémontaise soit forte maintenant de près de 80 mille hommes d'excellentes troupes. Il craint que le gouvernement sarde, n'ait quelques arrière pensées, et ne veuille tôt ou tard profiter d'une occasion pour s'emparer de quelques possessions qui appartiennent maintenant à la France. J'ai la certitude, que le gouvernement françois, croit ces préparatifs dirigés contre lui.

J'ai annoncé officiellement, l'arrivée de Messieurs de Belli, et de Recune [?], au duc de Richelieu, et lui présenterai ces messieurs dans peu de jours. J'espère aussi parvenir à lever incessamment, les difficultés qui s'opposent à ce que Mr de Schoenhammer, put entamer la négociation dont il est chargé.

Toutes les levées d'hommes sont suspendues depuis quelques temps dans toute la France, par une mesure générale, qui comprend même ceux qui étoient destinés à compléter la garde

royale. La plupart des légions départementales, qui ont remplacé les régimens de ligne, sont incomplettes, et la plus grande partie des officiers qui les commandent, n'a jamais servi. Jusqu'ici les payemens continuent à se faire avec exactitude ; le prix de la rente est généralement en hausse depuis les derniers évènements, et je sais que le gouvernement a pris quelques mesures, pour faire acheter une assez grande quantité de fonds, par des capitalistes à Londres. Si ce plan réussit, il ne peut être que très propre à consolider ici, le crédit public. Je n'ai point pu m'assurer si Mr de Châteaubriand, étoit encore à Paris, ou non : s'il s'y trouve il paroît qu'il se cache.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

N° 19

Paris le 4 octobre 1816

Sire

{J'avois mandé dans ma dépêche du 30 septembre à Votre Majesté, que le parti des Jacobins ne savoit trop s'il devoit trop se réjouir ou s'affliger de la prépondérance du ministère : maintenant j'ai tout lieu de croire qu'ils tâchent d'influer sur les nouvelles élections dans le même sens que les ultra-royalistes, et que l'on voit ainsi par un renversement bizarre les deux partis extrêmes se donner la main. Si cela est, les Jacobins ne peuvent avoir d'autre but que d'affaiblir les deux partis l'un par l'autre afin de se montrer encore si les circonstances leur redevenoient favorables ; ils espèrent apparemment, en favorisant les élections des purs, entraver de nouveau la marche d'un ministère qui bientôt leur seroit devenu trop redoutable. L'on croit maintenant, qu'il y aura environ quarante des membres de la majorité de la dernière Chambre qui seront réélus : les élections des collèges d'arrondissement sont finies, celles des départemens vont commencer : quelle qu'en soit l'issue, le ministère aura toujours, en comparaison de l'année dernière, l'immense avantage de n'avoir plus qu'une Chambre de deux cent députés à conduire au lieu de quatre cent, et d'avoir fait adopter au Roi des mesures sur lesquelles il ne peut plus revenir, et qui ont manifesté aux yeux de l'Europe ses véritables intentions, et ses principes. Les purs relèvent un peu la tête et annoncent, qu'ils fondent de grandes espérances sur la nouvelle Chambre : je crois que ces espérances seront déçues.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

N° 20

Paris le 7 octobre 1816

Sire

{Les élections continuent à être vivement disputées, les deux partis font jouer tous les ressorts pour parvenir à leur but. Les députés du département de la Seine sont nommés. Le ministère est content de leur choix. Les nominations des autres départemens arrivent successivement. Il paroît qu'au moins un tiers de la majorité de l'ancienne Chambre reviendra. Les purs prétendent qu'il en seroit revenu bien davantage si les ministres n'avoient pas fait circuler parmi les électeurs la signature même du roi, attestant qu'il se prononçoit fortement en faveur de ses ministres, ce qui faisoit que beaucoup d'électeurs avoient changé leurs votes en faveur de cette signature. Cela prouveroit au moins que l'opinion du roi est bien prononcée. Les purs, de leur côté, ont distribué gratis parmi les électeurs, le post-scriptum de l'ouvrage de Châteaubriand qui paroît avoir produit beaucoup d'effet. L'ouvrage de Fievée n'en a produit

aucun. Les ministres montrent quelque inquiétude sur l'issue. Peut être en affectent ils plus qu'ils n'en ont réellement. J'ai vu beaucoup de purs qui avoient aussi l'air inquiets. Il sera difficile de rien préjuger sur l'issue finale d'ici à quelque tems. Le duc d'Angoulême et ses alentours paroissent effectivement se montrer presque ministeriels. Le parti se montre particulièrement acharné contre le ministre de la police. L'on a arrêté l'autre jour quelques personnes qui avoient crié Vive l'empereur. L'on a voulu tout de suite en faire une conspiration, mais il paroît que ce n'étoit point un complot. Plusieurs personnes assurent maintenant, que dans la plupart des départemens les ministeriels et les Jacobins ont voté dans le même sens.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Les résultats du second tour des élections, qui a eu lieu le 4 octobre dans les collèges départementaux, commencent à arriver à Paris.

Joseph Fiévée (1769-1839), royaliste rallié à l'Empire, tenu à l'écart sous la Restauration, cherchait à se racheter par des pamphlets violemment ultra : « On ne donnera jamais trop d'ascendant aux prêtres, c'est la vraie milice des rois. » (Waresquiel).

Ce même jour, Charles René décrit à sa sœur les mondanités parisiennes ; la réception à la mode est le « rout » qui ressemble fort au cocktail d'aujourd'hui :

Paris le 7 octobre [1816]

[...] Paris qui a été assez morne pendant tout l'été, commence à reprendre quelques activités, déjà quelques routs [sic] se montrent par çï par là. Si tu veux avoir l'idée de ce que c'est qu'un rout, espèce d'assemblée que les Anglais nous ont apporté de Londres, représente toi un ou deux salons complètement remplis de gens confusément entassés, assis, debout, dans toutes les postures, se disant bonjour, et se faisant des signes de tête lorsqu'ils peuvent s'apercevoir de loin, se serrant la main lorsqu'ils peuvent se joindre, et causant tous à la fois, de manière à faire un vacarme qui a quelque rapport avec celui d'une assemblée populaire en tumulte. A travers cette foule circulent péniblement quelques valets de chambre, portant des plateaux chargés de glaces et de limonade, ou quelques femmes qui se tenant par le bras au nombre de trois ou quatre fendent la presse, la plus hardie en avant, pour gagner une embrasure de fenêtre ou de porte dans laquelle on puisse respirer. Plus on ettouffe, et plus c'est beau ; et de plus on a l'avantage d'être quelquefois pendant deux heures dans le même salon que les personnes que vous auriez envie de voir, sans qu'il soit possible de les joindre. Deux ou trois vastes antichambres, remplies de laquais, font le même bruit, que faisoient leurs maîtres dans le salon ; et dans la cour le piétinement des chevaux, les juremens des cochers, et les cris des portiers qui cherchent à entretenir l'ordre forment l'avant scène. Les bals, à quelques nuances près, offrent le même spectacle ; l'on ne peut jamais former qu'une contredanse, dans un salon où l'on pourroit en danser quatre si l'on savoit s'arranger. Cela m'est assez égal pour moi, car je ne danse presque plus : le métier que je fais absorbe tellement mes pensées et toutes mes facultés, que l'on n'est bon à rien d'autre. Il n'y a que ceux qui savent à quelles futiles circonstances tient souvent la réussite des affaires les plus importantes dans cette carrière, et combien il est essentiel de saisir les occasions, qui puissent comprendre comment l'esprit peut être habituellement occupé d'un certain but à atteindre, au milieu de toutes les distractions du grand monde. [...]

On a d'abord adopté tel quel le mot anglais rout, avant de l'orthographier conformément à sa prononciation : raout.

N° 21

Paris le 14 octobre 1816

Sire

{Le ministère françois, après avoir eu d'assez vives inquiétudes sur le résultat des élections, commence maintenant, je crois, à se rassurer. C'est surtout dans le Midi que les purs ont trouvé le plus d'appui, et les ministeriels l'opposition la plus forte dans le Nord ; en revanche il y a eu quelques élections tout à fait dans le sens le plus jacobin ; les résultats connus jusqu'ici prouvent que sur deux cent cinquante neuf députés, vingt sept n'ont pas été nommés du tout, attendu que les électeurs n'ont pas pû s'accorder ; il y en reste donc deux cent trente deux, sur lesquels un tiers sera de la majorité de la dernière Chambre, un tiers ministeriel et l'autre encore douteux, mais paroissant néanmoins pencher pour le ministère, qui maintenant me paroît à peu près sûr de les avoir pour lui. Si les purs perdent les espérances qu'ils avoient fondées sur la prochaine session, ils se jetteront dans les bras de l'Angleterre : ils affectent déjà de dire, qu'elle soutiendra leur cause et sont au mieux avec l'ambassadeur de cette puissance. Ils répandent, que Canning n'est venu à Paris que pour les aider. Si l'Angleterre le fait effectivement ce ne pourra être que par le désir de prolonger la nuit politique de la France en cherchant à maintenir la balance entre les deux partis afin qu'aucun des deux devienne trop fort.

Il a transpiré depuis quelques jours quelque chose d'une négociation entre le ministre françois et les quatre puissances, tendant à obtenir que les Alliés retirassent de France une partie de leurs troupes. J'ignore jusqu'à quel point cela est fondé. L'on dit la Russie pour, et l'Angleterre contre cette mesure : les sommes maintenant appliquées à l'entretien de cette portion qui quitteroit la France, seroient versées dans la Caisse d'amortissement. Rien ne seroit plus propre à donner de la consistance au ministère qu'une pareille négociation si elle réussissoit.}

La disette de grains en France a fait que l'on a eu momentanément quelques inquiétudes pour l'approvisionnement de Paris. Le pain y a un peu haussé. L'on est inquiet pour l'hyver prochain. Le duc de Kent est ici ; il a été chez le roi il y a trois jours, et va repartir, dit on, incessamment.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

La position des nouveaux députés ne pouvant être exactement définie, les contemporains ne sont pas d'accord sur la composition de la Chambre. Le plus simple est de suivre Viel Castel pour qui le ministère disposait d'une majorité de soixante voix. La nouvelle Chambre compte 238 députés au lieu des 262 prévus, les ultras étant parvenus, en s'abstenant en masse, à empêcher plusieurs élections faute du quorum légal.

L'Angleterre s'est longtemps méfiée de Richelieu, soupçonné d'être trop favorable à la Russie ; Sir Charles Stuart était par ailleurs personnellement jaloux des faveurs dont jouissait Pozzo di Borgo, son collègue russe. Doutant que Richelieu puisse longtemps survivre aux attaques dont il était l'objet, l'ambassadeur cultivait Talleyrand qui, rongéant son frein en médissant des ministres, était celui auquel le roi devrait nécessairement faire appel en cas de chute du ministère.

Sir Stratford Canning (1788-1880), ministre en Suisse depuis 1814 ; il était alors en congé.

Pictet est bien informé : le 30 septembre Richelieu a en effet adressé aux envoyés des quatre cours alliées (ce qu'on appelait « la conférence »), une note exposant que la France ne pouvant faire face à ses obligations financières, il devenait nécessaire d'alléger ses charges en retirant une partie de l'armée d'occupation. L'article 5 du traité de paix stipulait que la durée de l'occupation militaire, de cinq ans au maximum, pourrait être réduite si, après trois ans, les Alliés constataient qu'elle ne se justifiait plus. Sous l'impulsion de la Russie, les Alliés convinrent d'examiner de façon positive au cours de la troisième année, c'est-à-dire en 1818, la possibilité de mettre fin à l'occupation (ce qu'ils décideront cette année-là au congrès d'Aix la Chapelle), et, en attendant, de

retirer 30.000 hommes, soit un cinquième des effectifs. L'idée d'un retrait partiel était dans l'air depuis le printemps. Richelieu avait sondé le tsar en avril. Des démarches discrètes à Vienne et Berlin avaient été encourageantes. La Russie entendra cependant que l'Angleterre prenne l'initiative de l'opération, Wellington étant commandant en chef. Ce dernier ne voulait rien entreprendre avant de connaître le résultat des élections. La dissolution de la Chambre introuvable et la composition plus favorable de la nouvelle Chambre des députés permettaient maintenant d'aller de l'avant, ce qui aurait pour effet de renforcer l'autorité de Richelieu. Le climat meilleur qui s'installe permettra aussi d'obtenir le report du paiement d'une partie de l'indemnité de guerre et la conclusion d'un emprunt auprès des banques Baring, de Londres, et Hope, d'Amsterdam. Les dépêches de Pictet vont rapporter l'évolution de ces trois négociations, liées entre elles et menées plus ou moins parallèlement. Pictet mentionne ci-dessous à deux reprises le duc de Cambridge, il doit s'agir ici de lui plutôt que du duc de Kent. Adolphus Frederick, duc de Cambridge (1774-1850), 7<sup>ème</sup> fils de Georges III, se rend à Hanovre dont il a été nommé vice-roi.

Paris le 22 octobre 1816

Monsieur le comte

Depuis ma dernière dépêche particulière à Votre Excellence, en date du 30 7bre, les évènements ont pris plus de développemens et il est permis aujourd'hui, de préjuger d'une manière plus certaine l'issue probable de la session qui va s'ouvrir.

Pendant quelque temps, les deux partis ont eu, ou ont affecté d'avoir des craintes sur l'issue des élections, tout en espérant bien qu'elles leur seroient favorable. Maintenant, tout est terminé, tous les députés sont nommés, et il est hors de doute que le ministère aura la majorité, mais une majorité foible, ou du moins, plus foible que cela n'eut été à désirer, pour le bien de la chose. Un tiers de la Chambre, au moins, revient avec les idées et les principes de l'année dernière, un tiers est bien décidément ministériel, et le reste disposé à le devenir. Les ministres avertis par les fautes de l'année dernière, ont aujourd'hui de grands avantages de position et j'espère qu'ils sauront en tirer parti. Je crois qu'ils auroient du en dissolvant la Chambre écarter en même temps des collègues électoraux les additions qui y ont été faites l'année dernière. Cette question a été agitée dans le Conseil du roi, qui s'est déclaré contre, et l'a faite écarter. Si cependant elle eut été adoptée, le ministère eut été beaucoup plus maître des élections, et l'évènement a prouvé qu'ils ont été obligés d'employer tous leurs moyens pour s'assurer une majorité. Rien n'est fatal aux succès de ce genre, comme les demi mesures, parcequ'elles sont le plus souvent attribuées à la crainte plutôt qu'à la modération. Les purs se plaignent extrêmement que l'on a gêné les suffrages des électeurs, en se servant auprès d'eux de la signature du roi pour écarter tel ou tel homme de la Chambre : ils disent que les ministres pour parvenir à leurs fins, ont été obligés d'aller chercher des appuis jusque dans les passions populaires de la basse classe du peuple en cherchant à leur persuader que les royalistes purs, ne visioient qu'au rétablissement de l'ancien ordre de choses. Votre Excellence sait apprécier la nature de ces inculpations, lorsqu'elles sont dictées par la haine et l'esprit de parti ; mais il est certain que si les ministres ont réussi, il leur a fallu pour cela déployer tous leurs moyens. Mon opinion est, que si la prochaine session n'est pas trop orageuse, si le roi veut enfin de bonne foi embrasser cette cause, et imposer silence aux factions de la Cour, chose plus facile à la Cour de France que partout ailleurs, la cause que défend le ministère actuel sera sauvée. S'il conserve la majorité, quoique foible, il aura huit ou dix mois devant lui pour consolider son ouvrage et les ambitions déçues, n'aiment pas à ajourner aussi longtemps des plans incertains ; elles verront qu'elles se sont trompées de route et reviendront à la ligne du ministère.

Une arme terrible dont les purs se sont servis pendant les élections, et dont ils se servent encore journellement, est l'espèce de doute qu'ils se croient fondés à répandre sur les véritables intentions du roi. Je dis qu'ils se croient fondés ; j'aurois du dire, qu'ils le sont jusqu'à un certain point. Le roi paroît bien maintenant avoir franchement adopté la cause de ses ministres ; mais la fâcheuse impression qu'a laissée l'incertitude de sa première conduite, ne s'est pas effacée encore. Les ministres peuvent toujours avoir la crainte que le roi ne les soutienne pas assez, et les purs peuvent encore affecter de répandre que le roi a des arrière pensées, et que ceux qui votent en leur faveur, se montrent dans le fond de l'opinion du roi, quoiqu'il puisse manifester d'ailleurs. Si dès l'origine le roi avoit su prendre la couleur franche qu'il a prise aujourd'hui, tant d'inconvéniens ne seroient pas résulté du vague que l'on cherche à prolonger maintenant. Si cet axiôme que chez tous ceux qui sont appelés à manier les grands intérêts de la société, la franchise, et la bonne foi, sont la première des qualités comme le meilleur des calculs, avoit besoin de confirmation, l'état actuel de la France, seroit l'exemple le plus probant qui put l'appuyer. Des troubles, dont il est difficile de prévoir l'issue, peuvent se prolonger, uniquement parceque le chef de l'Etat a pu, par une conduite équivoque, laisser chez ses partisans comme chez ses adversaires, quelques doutes sur le fond de ses intentions. La cause principale de ces débats qui arrêtent tous les rouages du gouvernement, est, que chacun peut mettre en avant ce prétexte spécieux : « Nous ne sommes pas parfaitement surs que ce soit l'opinion du roi, nous la connoissons mieux que le parti opposé, et nous sommes certains que dans le fond du cœur, il ne pense pas comme vous le dites. » Quelles armes le roi n'a-t-il pas mis ainsi, entre les mains de ses ennemis.

Le bruit a circulé pendant quelques jours, que l'ouverture des Chambres seroit renvoyée jusqu'au 20 novembre, au lieu du 4 ; il ne s'est cependant pas confirmé, mais j'ai formé à cette occasion une conjecture que je soumets à Votre Excellence. Je lui ai mandé, dans une de mes dépêches chiffrées, qu'il avoit transpiré quelque chose d'une négociation entre le gouvernement françois et les quatre grandes cours, tendante à obtenir qu'une portion des troupes alliées fut retirée de France. L'on disoit la Russie pour, et l'Angleterre contre la mesure. Les sommes aujourd'hui employées à l'entretien de ce corps de troupes, seroient versées dans la Caisse d'amortissemens, mesure qui seroit décisive en faveur du crédit public. Depuis lors, j'ai quelques raisons de croire (quoique je sois loin d'en avoir la certitude), que cette négociation se poursuit en effet, et que le ministère françois espère y réussir. Si cela est, ce retard présumé de l'ouverture des Chambres s'expliqueroit fort naturellement, parceque les ministres voudroient pouvoir marquer cette époque, par la communication de la réussite d'une mesure, qui ne pourroit que leur donner beaucoup de consistance, et que peut être ils ne pourroient pas être prêts pour le 4. Je suis loin au reste d'offrir cela comme certain, ni même comme probable : mais si la négociation échoue, c'est uniquement à l'Angleterre que cela sera du. Elle affecte aujourd'hui de soutenir les purs, jusqu'à un certain point, et elle entre dans leurs vues en s'opposant à ce qui pourroit donner trop de relief au ministère françois actuel. Cela ne m'étonnerait point, puisque cette marche rentreroit tout à fait dans sa politique exclusive, et qui cherche à prolonger autant que possible la nullité politique de la France.

Le système, et la politique de l'Angleterre interessent trop directement toute l'Europe, pour qu'il ne soit pas très important de porter une attention suivie sur toutes ses transactions sur le continent, et je crois Paris un théâtre d'observation à cet égard tout aussi bien situé peut être que la métropole de l'Angleterre. J'ai beaucoup de liaisons ici, parmi les Anglois, je parle leur

langue, je suis donc à portée de bien entendre et d'apprécier leurs conjectures et leurs vœux par rapport à la France. Les Anglois, sont d'ailleurs les gens qui émettent le plus librement, et le plus franchement leur opinion sur tout, sur ce qui se passe chez eux, comme sur ce qui se passe chez les autres. L'or de l'Europe tend, dans ce moment çï, à refluer vers l'Angleterre parcequ'elle nous inonde de ses produits, à tout prix, et qu'elle n'achète dans ce moment, presque rien de nous. Leur système, d'employer tous les moyens possibles, pour empêcher les fabriques du continent de supporter la concurrence avec les leurs, continue plus que jamais. Il est évident, que cette année çï, par exemple la plus grande partie des marchandises angloises, qui ont été vendues sur nos marchés l'ont été à perte ; mais comme ils ont d'immenses capitaux, comme leur gouvernement vient au secours des manufacturiers qui sont obligés de vendre à perte pour écraser leurs concurrents, il vient toujours une époque, à laquelle les fabriques rivales d'Europe étant obligées de cesser leurs travaux, faute de capitaux aussi considérables, ils se trouvent de nouveau les maitres de fixer les prix sur les marchés comme ils l'entendent. Le système continental avoit créé un grand nombre de fort beaux établissemens en France mais il me paroît à craindre pour eux, que maintenant ils ne puissent pas soutenir la concurrence angloise. Notre numéraire s'en va donc chez eux, d'où il ne revient, que lorsqu'une guerre lui fait verser de nouveau ses guinées sur le continent. Mais en même temps, en sa qualité de maitresse des mers, cette guerre met exclusivement entre ses mains le commerce de l'univers, qu'en temps de paix, elle est obligée de partager avec les autres nations. Elle reprend donc d'une main, ce qu'elle donne de l'autre. L'on a, en général ici, de la disposition à voir avec défiance, toute liaison intime d'une puissance continentale avec l'Angleterre. La classe marchande de France regarde l'Angleterre, par instinct, comme l'ennemi commun du continent, comme celle dont la politique est toujours en opposition avec les intérêts de tout le monde. Ceux mêmes, qui ne raisonnent pas ce sentiment là, l'éprouvent, et il se fortifie de tout ce que l'expérience journalière, vient y ajouter. L'on sait que le peuple anglois désiroit de nouveau la guerre en dernier lieu et il est tout naturel qu'on lui en sache mauvais gré. La nation françoise voit donc en général de mauvais œil, l'intimité des Bourbons avec l'Angleterre, et l'influence qu'elle exerce, ou voudroit exercer sur le cabinet des Tuileries. Cette circonstance, entr'autres, rendra toujours la classe commerçante l'ennemie du système actuel, inimitié qu'elle reporte jusque sur la famille régnante.

Le bled qui vient de monter en Angleterre de 55 à 85 schellings le buschelle rend de l'activité à son agriculture et à son industrie. Ce n'est pas une des circonstances les moins remarquables de la différence qui existe en tout entre les deux contrées, que d'observer, que cette cherté du bled qui vivifie l'Angleterre fasse précisément la détresse de la France. Les bases de leur prospérité sont tellement différentes en tout, leurs intérêts tellement opposés, que tout système d'alliance suivie, entre les deux contrées, paroît pécher par la base. Je ne croirai jamais que le gouvernement anglois, veuille contribuer sincèrement à la prospérité nationale de son ennemie naturelle.

Quelle que brillante, que soit à l'extérieur la position actuelle de l'Angleterre je ne la crois pas foncièrement bonne : il me semble que le continent découvre chaque jour, quelque côté foible à cette puissance colossale. Si on ne lui laissoit pas accaparer tout l'or de l'Europe, arme avec laquelle elle peut ensuite exciter de nouvelles guerres, lorsque sa politique le lui rend nécessaire, je crois qu'elle finiroit par être fort embarrassée. Mais il est impossible de prévoir l'effet que pourra avoir l'accumulation du signe représentatif de la richesse entre les mains

d'un seul gouvernement : les moindres maux qui pourroient en résulter seroient, que ce gouvernement pourroit exciter à son gré, des guerres entre les puissances continentales, contre l'intérêt le plus évident, et la politique la mieux reconnue desdites puissances.

Le numéraire devient rare en France, et le sera davantage dans un an ou deux ; cependant rien ne diminue de prix : la détresse est donc grande.

Je n'ai plus rien ouï dire du mariage de notre princesse : il me paroît qu'on a pris son parti de s'en montrer content. Cependant, il ne faut pas se dissimuler, que les Bourbons ne le voyent pas avec plaisir, surtout à cause du prince Eugène ; mais ils ont autre chose à penser dans ce moment, et assez d'occupation chez eux.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet de Rochemont

Charles René paraît bien connaître l'Angleterre où il n'a fait qu'un assez court séjour pendant l'hiver 1814-1815. Parlant couramment l'anglais, chose alors déjà rare à Paris, il devait avoir de bons informateurs.

Par son remariage, en quatrième noces, le 10 novembre, avec Caroline Augusta de Bavière, veuve de Guillaume de Wurtemberg, l'empereur François allait devenir le beau-frère du prince Eugène. Cette union sera l'une des causes du revirement, en février 1817, de la politique étrangère de la Bavière qui, en se détachant de la France, se rapprochera de l'Autriche. Pictet sera la victime de ce changement de cap.

Charles René envoie avec son analyse de la situation la copie d'une lettre de Richelieu aux chefs de missions diplomatiques qui présente, curieusement, un état de la France beaucoup plus riant :

Copie

Paris le 15 octobre 1816

Mr l'ambassadeur. La session des deux Chambres, celle du parlement d'Angleterre et de la Diète germanique vont bientôt s'ouvrir en même tems. Je crois devoir vous prévenir que dans cette circonstance mémorable nous n'avons aucun motif de croire que la paix soit au-dedans, soit au dehors puisse être troublée. L'immense majorité de la France tient à la conservation de la Charte : c'est en général dans ce sens qu'ont été faites les nominations à la Chambre des députés, et tout porte à croire que la Chambre secondera les vues paternelles du Roi pour le bonheur de son peuple.

Les engagements pris avec les autres puissances s'acquittent régulièrement ; les Commissions de liquidation poursuivent leurs travaux ; les subsides sont acquittés malgré la difficulté des circonstances ; il règne une parfaite harmonie entre les habitans et les troupes étrangères dans les places frontières qui sont occupées militairement ; les Commissaires de limites fixent de concert les nouvelles lignes de démarcation et toutes les clauses des traités s'exécutent avec cette loyauté que le Roi aimera toujours à témoigner aux autres puissances dans ses relations avec elles. La paix de la France avec le dehors repose sur tant de garanties, que tout recrutement dans nos armées, et même dans la garde royale a été suspendu.

Le gouvernement ne peut que se féliciter des dispositions amicales que lui témoignent les autres puissances, elles ont fait connoître en plusieurs occasions l'intérêt qu'elles prenoient au maintien de notre tranquillité intérieure et au succès des mesures que le gouvernement prenoit pour l'affermir. Le roi de Hollande a pris des mesures pour réprimer dans ses Etats la licence des journaux et de quelques réfugiés qui cherchoient à abuser contre la France du droit d'asyle. Le gouvernement de Bade éloigne ceux dont le voisinage pourroit causer quelque ombrage. Les mêmes précautions sont prises dans la Suisse et dans la haute Italie. La cour d'Autriche met un soin particulier à surveiller et à contenir toutes les intrigues qu'on pourroit former pour exciter des troubles et ranimer des partis.

Les retards qu'a éprouvé l'ouverture de la Diète de Francfort nous a été très favorable. On cherchoit d'abord dans les discussions que les différens Etats d'Allemagne ont eues entre'eux à écarter l'influence de la France, et l'on avoit mis en question, si des ministres étrangers seroient admis auprès de la Diète ; mais le tems a déjà fait sentir à une grande partie de l'Allemagne qu'elle étoit intéressée non seulement à ne pas nous écarter de la discussion de ses intérêts, mais même à souvent désirer notre intervention et notre prépondérance. Notre considération politique auprès du Corps germanique s'accroît de jour en jour ; elle pourra d'autant mieux s'affermir que la France est entièrement desintéressée et qu'elle ne veut faire servir son influence qu'à maintenir l'équilibre des différentes parties du Corps germanique.

J'ai cru devoir vous offrir ce précis de quelques uns de nos rapports avec l'étranger pour vous mettre à même d'apprécier à leur juste valeur les nouvelles qu'on pourroit répandre autour de vous sur les mêmes événemens.

Agrééz, Mr l'ambassadeur etc. etc.

signé Richelieu

Paris le 22 octobre 1816

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté, mes trois dernières dépêches chiffrées, du 4, 8, et 14 octobre. Je lui ai fait part, d'une manière générale, des principales circonstances qui ont accompagné les dernières élections, et de la lutte obstinée qui s'étoit établie entre les ministériels, et le parti ultra royaliste pendant cette époque remarquable. Maintenant que tout est terminé, l'on voit que le ministère a du faire usage de tous ses moyens, pour s'assurer une majorité dans la Chambre et que cependant l'on peut prévoir que cette majorité ne sera pas nombreuse. Un grand nombre de députés, sont encore incertains, je crois, de la manière dont ils voteront, et attendent pour cela l'événement. Mais comme les ministres ont aujourd'hui des grands avantages de position, outre l'expérience de l'année dernière, il y a une grande probabilité en leur faveur, et tout lieu de croire qu'ils sauront conserver et accroître la majorité que l'opinion leur donne aujourd'hui, et que l'on ne fait pas monter à plus de 20 ou 25 membres. En outre, le roi paroît bien décidé à soutenir ses ministres dans cette session importante et se prononce journellement, et en toute occasion, pour le système que le duc de Richelieu paroît enfin être parvenu à lui faire adopter complètement.

Néanmoins l'on peut prévoir, que l'opposition de ses adversaires sera violente, et que la sage et prudente modération d'un ministre éclairé, et ne formant pas d'autre vœu que le plus grand bien de sa patrie, aura une forte lutte à soutenir, contre les passions de l'esprit de parti, et de l'intérêt personnel. Tous veulent, disent ils, le roi et la Charte, la légitimité et le repos : ces mots sont dans toutes les bouches, mais je ne crois pas que ce désir soit dans tous les cœurs. Chacun, au moins, veut interpréter à sa manière l'esprit de la Charte jusque là, que les ultra royalistes s'écrient que ce sont eux qui sont les véritables constitutionnels, et que leurs adversaires veulent rétablir en France le despotisme ministériel.

Les deux partis sont également d'accord, sur la nécessité de la reconstruction de l'édifice monarchique en France ; mais ils diffèrent sur les moyens à employer, et sur la marche à suivre. Les purs prétendent, qu'il est absurde de vouloir baser la monarchie sur ce qu'ils appellent les débris révolutionnaires. Que s'ils insistent, par exemple pour que les propriétés du clergé leur soient rendues, c'est moins par intérêt pour le clergé lui-même, que par intérêt pour le trône, et parcequ'un clergé propriétaire est l'un des fondemens de la monarchie. Que s'ils veulent que tous les principaux emplois soient attribués à l'ancienne noblesse, c'est qu'il

n'y a qu'elle, qui offre une responsabilité morale, et une garantie suffisantes contre les nouvelles entreprises que pourroient tenter les perturbateurs. Ils apportent en preuve que si on l'eut fait dès le commencement, jamais Bonaparte n'eut trouvé des moyens et des appuis pour l'entreprise qui a mis la France à deux doigts de sa perte, et déclarent à la suite de cela, ennemis du trône et de la patrie tous ceux qui ne pensent pas comme eux sur ce point. Les ministres répliquent, que déjà presque toutes les places sont entre les mains des émigrés, et de l'ancienne noblesse, et qu'il est absurde de vouloir exiger que pas une seule ne leur échappe. Qu'il est également absurde d'appeler débris révolutionnaires, des institutions et des améliorations dans la législation française, consacrées par un quart de siècle et scellées dans le sang. Que si l'on veut ramener les causes de la Révolution, les mêmes effets ne tarderont pas à se reproduire, et que les ultra royalistes eux-mêmes, seroient les premières victimes qu'immoleroit l'opinion publique méconnue.

Telle est au moins, la manière de penser du duc de Richelieu et de Messieurs Lainé et de Cazes. Il seroit à désirer, que le ministre de la marine, le ministre de la guerre et le chancelier de France, se rapprochassent tout à fait de cette opinion. C'est principalement contre le ministre de la police que se dirige la haine du parti adversaire. Si ce parti, affecte de rendre justice, au caractère du duc de Richelieu, c'est qu'il est tellement reconnu, qu'ils l'attaqueroient en vain : mais ils répètent jusqu'à satiété, qu'il ne connoit ni la France ni le vœu de la nation.

Dans tout le Midi, les élections ont été à peu près les mêmes que l'année dernière. Dans le Nord, le parti jacobin est parvenu à faire élire quelques uns des siens ; mais comme ils sont en fort petit nombre ils se rattacheront au ministère, pour toutes les grandes questions qu'agitera la Chambre.

L'on a eu, et l'on a peut être encore quelques inquiétudes que la cherté et la disette des grains, ne vinssent compliquer cet hyver les maux de la France. L'on affecte maintenant d'être complètement rassuré ; néanmoins le gouvernement a pris des mesures, pour avoir des bleds de l'étranger. Il est question d'en tirer entr'autres du royaume du Maroc, d'où les Anglois ont obtenu la permission d'exporter beaucoup de bétail cette année ci. La populace craignant la cherté se déchainoit déjà, il y a quelque temps, contre ce qu'elle appelle les acaparemens de grains, qu'elle prétend en être la cause. Ces plaintes qui se sont toujours répétées en France à toutes les époques de cherté des grains, n'en sont pas moins absurdes ; car il est prouvé qu'il faudroit un capital de sept à huit millions pour acheter le bled que consomme, en un seul jour, la population de la France ; et quels sont d'ailleurs les magasins qui pourroient contenir, à l'insu du gouvernement, une masse de bled suffisante pour former des acaparemens capables d'influer sur le prix du pain. L'on pourroit craindre cependant, que des factions ne sussent tirer parti de ces craintes chimériques, pour remuer le peuple.

Il n'est plus question ici, de la dissolution du parlement d'Angleterre, dont on avoit parlé pendant quelque temps. Les ministres n'y ont non plus qu'une foible majorité : mais entre la France et l'Angleterre il y a la prodigieuse différence, que dans la première, l'esprit de parti tient la place de l'esprit public tandis que dans la dernière, tous les partis politiques se réunissent en un seul, dès que la chose publique est en danger, et qu'il s'agit de l'adoption de quelque une de ces grandes mesures qui sauvent ou perdent les Etats.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 28 octobre 1816

Sire

Il paroît que l'ouverture de la Chambre des députés, ne sera décidément point retardée et aura lieu le 4 novembre. Le roi y assistera et ouvrira la séance par un discours. Tout Paris intrigue, pour avoir des billets pour ce grand jour, mais comme l'enceinte est bornée, je ne crois pas qu'il puisse y assister plus de 1500 spectateurs. Le corps diplomatique y a une tribune qui lui est réservée, et recevra, dit on, l'invitation spéciale de s'y rendre.

Le budget que le ministère proposera est déjà connu, à ce qu'il paroît. Ils auront besoin d'un milliard 85 millions, pour faire face aux dépenses de l'année qui va s'écouler. Les revenus de l'Etat montent à environ 700 millions, il y aura donc un déficit de 400 millions, pour lequel, l'on proposera un emprunt. Si l'on parvient à le remplir, à des conditions qui ne soient pas trop onéreuses, ce sera un grand pas de fait ; car en général en France, mais surtout dans les circonstances actuelles de la France, le tout est de pouvoir gagner du temps. Le plan de finances de Mr Lafitte, paroît avoir été tout à fait écarté : il étoit basé sur la vente des restes des biens du clergé, montant à trois ou quatre cent mille arpents encore, et en général on soupçonne les banquiers de la capitale, de chercher à favoriser ce plan ou de désirer au moins son exécution dans leur propre intérêt, parceque la masse de forêts qui seroit alors mise en vente, en feroit baisser le prix, et que comme il n'y a plus qu'eux qui ayent de l'argent, ils pourroient en faire des achats très considérables, à un prix très bas. Je ne crois pas ce soupçon dénué de fondement, et suis effectivement persuadé, que si l'on mettoit ces biens en vente la plus grande partie en seroit achetée par des négociants, et à bas prix.

Le duc de Cambridge est toujours à Paris. J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté mes dépêches du 22, expédiées par notre dernier courrier, et suis avec le plus profond respect [etc.]

Pictet de Rochemont

Le projet de budget (loi de finances) pour 1817, présenté par Corvetto à la Chambre des députés le 14 novembre 1816, prévoyait 1,880 milliards de dépenses et 774 millions de recettes ; le déficit non couvert s'élevait à 300 millions pour lesquels le ministre proposait l'inscription de nouvelles rentes pour 30 millions. Les banques françaises étant trop faibles, on allait devoir s'adresser à des maisons étrangères.

N° 22

Paris le 11 novembre 1816

Sire

{Les premières séances des Chambres peuvent faire naître l'espoir que la session de cette année sera moins orageuse qu'on n'aueroit pu le craindre d'après les auspices sous lesquels elle s'est ouverte. Le ministère, dans les différentes questions jusqu'à présent peu importantes qui se sont élevées, a eu une très forte majorité en sa faveur. Ces questions avoient été mises en avant comme pour essayer les forces des deux partis. L'on peut diviser la Chambre des députés en trois partis bien distincts : les ultras, les ministériels et les constitutionnels. Ces derniers, quoique plus rapprochés du ministère que les ultras, ne voteront cependant avec lui dans toutes les questions. Cela dépendra de la manière dont le ministère saura les prendre, et pour cela il sera difficile d'asseoir un jugement avant un mois. En attendant le roi montre toujours plus de fermeté dans les opinions qu'il a manifestées. J'ai la certitude que dans son

premier mouvement d'irritation contre Mr de Châteaubriand, il a voulu lui retrancher sa pension. Le duc de Richelieu, toujours noble et généreux dans ses procédés, s'y est opposé et l'a fait changer d'avis.

L'on suppose toujours aux princes, disait le roi l'autre jour à son coucher aux personnes qui l'entouroient, des défauts qu'ils n'ont pas et des intentions qui ne sont pas les leurs. C'est ainsi que l'on me prête deux opinions, et cependant tout le monde devroit savoir, ajouta-t-il en regardant autour de lui, que je n'en ai bien réellement qu'une, et que je saurai la soutenir.}

Les pamphlets pour ou contre les questions que l'on discute recommencent à paroître plus nombreux que jamais. Ceux qui attaquent les ministres, le font avec un caractère de violence et d'aigreur qui est loin de prouver en faveur de leur cause. La Chambre des députés s'occupe de l'élection de son président, place pour laquelle l'opinion désigne trois ou quatre candidats.

Le duc de Cambridge est encore ici, mais il part, dit on, demain ou après demain pour Stugard ; on l'a beaucoup fêté à Paris.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Le président de la Chambre des députés sera Etienne Denis Pasquier (1767-1862) ; préfet de police sous Napoléon, il s'était tenu à l'écart pendant les Cent-Jours. Il succèdera à Dambray comme ministre de la justice le 19 janvier 1817, recevra en 1837 le titre honorifique de Chancelier de France et sera fait duc en 1842. Il a laissé six volumes de mémoires.

La générosité de Richelieu à l'égard de Châteaubriand, se comprend mieux si l'on sait que le noble vicomte était notoirement impécunieux.

[Minute ; notes en marge de la main de Montgelas]

à Mr Pictet de Rochemont / à Paris

Munich le 26 novembre 1816

Mr Pictet de Rochemont, j'ai reçu toutes les dépêches que vous m'avez adressées. Je dois vous témoigner mon mécontentement d'avoir négligé de présenter à tous le conseiller de légation de Belli de sorte qu'il n'a pu assister aux premières séances.

Le courrier Koehl est chargé des papiers relatifs à la liquidation avec la France qu'on a pu rassembler jusqu'ici, vous ne les garderez que 10 à 12 jours, et je m'attends que vous me rendiez compte par cette occasion prompte et sure de tout ce que vous serez à même d'apprendre et sur la politique de la France et sur ce qui se passe dans l'intérieur de cette monarchie. [en marge : Le poste de Paris est d'un intérêt majeur, s'il pouvoit y avoir des brouilleries prochaines en Europe elles viendroient de là.]

L'ouverture de la Diète de Francfort a eu lieu le 5, on ne s'est occupé jusqu'ici que des formes [en marge : ce n'est qu'à mesure qu'elle entamera ses discussions qu'on pourra préjuger ce qu'il en est] et il n'a pas encore été saisi des affaires territoriales de sorte que l'affaire du cercle de Main et Tauber est encore dans le même état.

[visé : le c. de Montgelas]

Par ordre exprès du Roi.

La convention de Munich du 14 avril 1816 laissait au grand duché de Bade le cercle du Main et Tauber que la convention du 23 avril 1815 avait attribué à la Bavière.

Paris le 16 novembre 1816

Sire

J'ai l'honneur d'expédier ci-joint à Votre Majesté deux lettres que j'ai reçues pour elle. L'une de l'ambassadeur d'Espagne, dont le roi communique son mariage à Votre Majesté, et l'autre du ministre de Bade, baron de Ferette.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[annexe en latin, non reproduite]

Paris le 16 novembre 1816

Sire

Conformément aux ordres de Son Excellence, Monsieur le comte de Montgelas, exprimés dans sa dépêche du 1<sup>er</sup> novembre, j'ai l'honneur d'adresser ci joint à Votre Majesté, toutes les lettres de change de la Bourse de Paris, du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre. J'ai en même temps, la satisfaction d'annoncer à Votre Majesté, que j'ai enfin obtenu de M. L. Seeligmann, de renoncer à une partie de ses prétentions pour le second quadrimestre, et que cédant à mes raisonnemens, et à mes observations sur les preuves de confiance et de satisfaction qu'il avoit reçues de Votre Majesté, il est convenu de nous faire un abandon pur et simple de la somme de sept mille francs, sur le reglement de compte du quadrimestre suivant, comme compensation aux réclamations et observations que Votre Majesté m'avoit ordonné de lui faire. Je joins ici la lettre que j'ai reçue hier de lui, et par laquelle il m'annonce sa détermination, tout en y consignait ses plaintes, sur les pertes qu'il avoit nécessairement à essuyer quelquefois, en faisant des achats de papier, aussi considérables que ceux auxquels il est obligé.

Le budget de la France pour l'année qui va s'ouvrir, vient d'être publié. C'est un ouvrage assez volumineux. J'en enverrai par la première occasion, un exemplaire à Votre Majesté. La discussion relative à ce budget, d'après lequel les dépenses de l'Etat, s'élèveront en 1817 à un milliard quatre vingt huit millions, s'ouvriront après demain dans les Chambres. J'aurai l'honneur de faire part immédiatement à Votre Majesté des résultats, aussitôt qu'ils seront connus.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

N° 23

Paris le 22 novembre 1816

Sire

{La cause du ministère me paroît prendre ici plus de consistance chaque jour. L'ouvrage de Châteaubriand a fait aux ministres un bien infini, en piquant au vif, et lui donnant depuis ce tems là pour les ultras un éloignement qu'il ne déguise point, et qu'il ne perd pas une occasion de leur témoigner. Déjà un assés grand nombre de membres influens de la Chambre dans ce parti là, commencent à dire qu'ils reconnoissent qu'ils ont été trop loin dans l'application de leurs principes, et montrent quelque disposition à transiger avec le ministère. Ceux du parti qui tiennent à la Cour sont furieux contre l'unanimité de l'adresse que la Chambre a votée au Roi, une animosité que S.M. a relevée afin de bien la constater et par laquelle la Chambre, en

remerciant le roi de l'ordonnance du 5 septembre, a l'air de reconnoître quelques uns de ses torts de l'année dernière. Si les ministres parviennent à mettre quelque division dans ce parti jusqu'ici redoutable surtout par son ensemble, cela donneroit beaucoup d'avantages à leur cause. Je commence maintenant à espérer, que la session se passera bien. Cependant le troisième parti de la Chambre, qui sont les constitutionnels, ne laisse pas que de se plaindre que le ministère ne le ménage pas assés. Il a tort à mon avis s'il ne le fait pas, car il peut ou les aider beaucoup ou leur devenir très redoutable. Le roi est décidément maintenant en opposition ouverte avec sa famille sur les principes de son gouvernement, excepté avec le duc d'Angoulême, qui montre beaucoup de modération dans les siens. En revanche, ainsi que je l'ai déjà dit à V.M. les ultras se rejettent tout à fait sur l'Angleterre qui les accueille fort bien, et tous ensemble visent à remettre M. de Talleyrand au ministère : celui-ci s'est aussi tout à fait déclaré pour ce parti là et promet aux ultras de gouverner dans leur sens s'ils veulent faire leurs efforts pour le remettre en place. Caning est encore ici, et en disant l'autre jour en ma présence chés le duc de la Châtre au milieu d'une discussion animée, que l'empereur de Russie étoit un Jacobin, il me paroît avoir jetté une lueur très profonde sur la politique anglaise du moment.

Je suis loin de croire la position actuelle de l'Angleterre très brillante : j'y vois des germes inquiétans d'une révolution, et je n'y vois pas d'hommes d'assés de talens et de génie pour faire face à l'orage prêt d'éclater. Je vois qu'ils craignent encore la résurrection de la France qui, au milieu de tous ses maux, conserve peut être encore plus de germes de prospérité qu'eux-mêmes, et ils voudroient l'anéantir. Ils craignent surtout que la Russie ne fasse renaître pour eux le système continental. En attendant la plus extrême misère règne en France, et sous une apparence peut être de plus de calme que l'année dernière, jamais les ressentimens et les haines n'ont, je crois, été plus près d'éclater si le système des ultras eut prévalu. Des gens qui reviennent du Midi m'ont dit, que la noblesse, dans ces contrées, en voulant frapper fort pour frapper le juste, n'avoit réussi qu'à exaspérer au plus haut degré les esprits de la masse du peuple et qu'il ne faudroit qu'une étincelle peut être pour qu'il se portat de nouveau contr'elle aux excès dont la révolution nous a rendus témoins. La sagesse du roi et sa fermeté dans le système qu'il a embrassé préviendront j'espère, des maux qui sans cela seroient imminents.

Je sais de bonne part que le ministre de la guerre a reçu du roi l'ordre de s'occuper, toute affaire cessante, d'un travail sur la liquidation des créances de l'étranger qui concernoient son département. Sa Majesté donnoit pour cause, que ce travail étoit nécessaire pour la terminaison de négociations d'une haute importance que son ministre des relations extérieures avoit entamées avec les puissances étrangères. Je crois toujours que ces négociations ne peuvent se rapporter qu'à une diminution du nombre de troupes alliées qui occupent la France, ou une prolongation du terme pour l'acquittement de la contribution. L'on parle du rassemblement d'un corps d'armée, et il est certain que le peu de troupes françoises, qui étoient dans les provinces frontières de ce côté là ont reçu l'ordre de se rassembler et de se tenir prêtes à marcher.

Mr de Talleyrand s'étant ouvertement déclaré pour les ultras et contre le ministère a reçu hier au soir à 5 heures l'ordre du roi de ne plus paroître à la cour jusqu'à nouvel ordre.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Cette lettre est un autre exemple des bonnes connaissances que Charles René a des affaires anglaises. Sortie victorieuse mais lourdement endettée (la moitié des revenus du royaume est consacrée au service de la dette), d'un interminable conflit qu'elle avait en grande partie financé, l'Angleterre connaissait des troubles sociaux durement réprimés ; le prince-régent allant ouvrir le parlement avait été peu de jours auparavant assailli par la foule qui brisa les glaces de son carrosse. Ces troubles culmineront avec la grande manifestation qui rassemblera 60.000 personnes à Peterfields près de Manchester, le 16 août 1819. La troupe ouvrira le feu, faisant une dizaine de morts et quelque 500 blessés. Ce massacre sera baptisé Peterloo, par analogie avec Waterloo. Le pays, contrairement à ce qu'avance Pictet, comptera de grands hommes d'état qui rétabliront la situation, à commencer par le duc de Wellington qui sera bientôt ministre et premier ministre.

Talleyrand, grand chambellan, reçut l'ordre de ne plus paraître à la Cour pour avoir, en parlant à Pasquier, président de la Chambre, dans les salons de l'ambassade d'Angleterre, invectivé en présence de Canning contre le ministère et Decazes en particulier. Il existe plusieurs versions. « M. Pasquier, tenez pour certain ce que je vous disais tout à l'heure, c'est qu'un ministre de la police n'est autre chose qu'un maquereau et qu'une Chambre ne peut, sans s'avilir, avoir aucune relation avec lui. » (Molé). Pasquier lui-même, dans ses Mémoires, dit la même chose en des termes plus modérés : « Retenez bien, M. Pasquier, ce que je vous ai dit : le ministère de la police est une chose honteuse, c'est le guet, et voilà tout. Et une chambre des députés qui se laisse conduire par un ministre de la police ! » Pictet relate cet épisode à propos de sa visite à Talleyrand dans sa lettre à Montgelas du 5 décembre, ci-dessous p. 198.

Paris le 5 décembre 1816

Sire

Je m'empresse de me conformer aux ordres de Votre Majesté, en profitant du retour du courrier Koehl, pour mettre sous ses yeux, le tableau de ce qui s'est passé ici depuis ma dernière dépêche chiffrée, en date du 20 novembre par laquelle je faisais part à Votre Majesté de quelques nouveaux détails, et de quelques observations. Depuis lors, il s'est opéré un changement très grand dans la situation respective des partis qui divisent les Chambres, et le ministère paroît avoir pris complètement le dessus tant dans l'esprit du roi, que dans l'opinion de la nation ; et la grande majorité des Chambres vient de se déclarer pour lui, dans une occasion d'une haute importance pour son existence même.

Le parti antiministériel, ou ultra, avoit dirigé contre le ministre de la police, une violente accusation d'abus de pouvoir, en retenant en prison au secret, un citoyen que l'on représentoit dans la pétition qui a servi de base à cette attaque comme un des plus fidèles serviteurs du roi. Le parti du ministère a victorieusement repoussé cette sortie de leurs adversaires, en prouvant que le ministre avoit agi constitutionnellement, et tout à fait dans la ligne des pouvoirs que lui délègue la loi du 29 octobre de l'année dernière, laquelle suspend momentanément, l'effet de l'article de la Charte qui consacre la liberté individuelle. Il paroît que cette attaque avoit été préparée de longue main par l'opposition, et qu'elle avoit beaucoup compté sur l'effet qu'elle produiroit. La même pétition d'abord présentée à la Chambre des pairs contre le ministre, y a été écartée, presque à l'unanimité ; présentée ensuite à la Chambre des députés, elle y a été le sujet de débats très violents, le premier jour, et très longs le second. J'y ai assisté en personne, ainsi que la plupart des membres du corps diplomatique, et la séance s'est terminée après avoir entendu tous les orateurs pour et contre par une victoire complète pour le ministère, qui je crois n'a pas été sans inquiétudes, pendant cette discussion orageuse. Le résultat de ce triomphe a été d'affermir considérablement le crédit des ministres, et de fondre en un seul parti toutes les nuances d'opinions diverses, qui pouvoit jusqu'alors diviser entr'eux les gens, qui quoiqu'opposés aux ultra, n'étoient pas cependant tout à fait les amis des ministres.

L'affaire du prince de Talleyrand, dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Majesté, a également puissamment contribué à affermir leur cause, et celui-ci s'est vu dans cette occasion extrêmement délaissé, par ceux mêmes qui vouloient le mettre à la tête de leur parti avant sa disgrâce. Il avoit ouvert sa maison à cette époque ; à peine aucun François a osé se montrer chez lui, et je n'avois pas besoin de cette nouvelle preuve pour être persuadé, que le roi de France, avec la connoissance du génie de la nation qu'il gouverne, la ferme résolution de maintenir vigoureusement les principes politiques et sages qu'il a adoptés, sera toujours le maître des partis qui cherchent à entraver sa marche pour peu qu'il veuille les réprimer à temps.

Les ultras sont fort abattus ; leur langage commence à se modifier : quelques uns des membres les plus marquants de la Chambre en sont déjà à reconnoître, qu'ils ont peut être été trop loin dans l'application de leurs principes, et les ambitions de parti déjouées, ne tarderont pas, j'en suis persuadé, à prendre une autre direction, pour peu que la marche actuelle prenne de la durée, et de la consistance. Si le ministère sait profiter de tous les avantages de sa position actuelle, il achèvera facilement, d'abattre ses adversaires, et il est déjà question d'un grand changement parmi plusieurs des chefs de l'administration. Un des conseillers d'Etat marquants, Mr Benoist, vient d'être écarté par le roi, du conseil d'Etat, parcequ'il trouvoit, qu'il y avoit de l'affectation de la part de ses serviteurs, à se montrer constamment dans le parti de l'opposition. L'on croit aussi que vingt ou trente préfets, qui se sont mal montrés pendant les élections, seront destitués, et remplacés par des gens plus dévoués au ministère, ou plutôt à la cause véritable du roi. Le mot d'épuration, naguères employé par les ultra, change aujourd'hui d'acception avec les circonstances, et ne sert déjà plus, qu'à désigner ceux mêmes qui l'avoient inventé, contre leurs adversaires. En un mot, je ne fais presque plus de doute maintenant que les ministres ne traversent assez paisiblement cette session, que je craignois il y a un mois, qu'elle ne fut fort orageuse pour eux.

Mais si la marche du gouvernement paroît s'affermir, si les partis se réunissent ou disparaissent, d'autres causes, particulièrement dues à la mauvaise récolte de cette année, et à la crainte d'une disette pour cet hyver, pourroient avoir sur les destinées futures de la France une influence facile à prévoir, mais difficile à calculer. L'incertitude de la manière dont on s'y prendra pour combler le déficit de plus de trois cent millions, qu'offre le budget de cette année, contribue aussi, à éloigner la confiance. L'on assure que la Chambre a fait proposer aux ministres de voter provisoirement le budget, pour les quatre premiers mois ; mais que ceux-ci ont répondu, qu'ils préféroient que la question fut traitée tout d'un temps à fond, détermination qui me paroît effectivement préférable.

Je ne crois pas qu'il y ait en France une disette réelle de grains, surtout avec les mesures que le gouvernement a prises, pour en faire venir des ports de la mer Noire et de l'Afrique. Mais les craintes de cette nature ne peuvent jamais être écartées par le raisonnement : la seule crainte d'une disette peut parfois la produire en faisant resserrer tous les grains, et il est très possible que la France éprouve cet hiver, tous les inconvéniens d'un manque réel, tandis qu'elle aura du bled en quantité très suffisante, pour assurer la subsistance de ses habitants. Aussi je crois, que c'est moins la réalité du mal, que le gouvernement peut craindre, que le parti que peuvent essayer d'en tirer les mécontents et les antiministériels, pour remuer le peuple. L'on ne sauroit oublier, que la Révolution française a commencé par la crainte d'une disette.

J'ai l'honneur à cette occasion d'adresser à Votre Majesté, une lettre du duc de Richelieu dans laquelle ce ministre témoigne au nom de son maître, une reconnaissance particulière à Votre Majesté, d'avoir bien voulu permettre que les fournisseurs françois pour les armées alliées, et en particulier pour le corps d'armée bavarois, ayent pu faire des achats, sur le marché de la ville de Deux Ponts. Monsieur le duc de Richelieu, m'a témoigné sa satisfaction particulière, d'être l'interprète des sentimens du roi de France en cette occasion envers Votre Majesté. Il paroît effectivement, que la plupart des fournisseurs françois n'ont point pu suffire à leurs engagements pour la subsistance des armées alliées en France. L'armée angloise, entr'autres, a manqué de pain pendant quelques jours, et le duc de Wellington s'en est plaint, dit on, comme un homme qui se sent le plus fort. Il paroît qu'il ne sera pas de retour à Paris, avant le mois de janvier ; peut être, le duc de Wellington craindroit il, d'être obligé d'entrer jusqu'à un certain point dans les dissidences qui partagent la diplomatie angloise, et le gouvernement françois. J'ai eu l'honneur de communiquer déjà à Votre Majesté, qu'effectivement, la première ne me paroissoit pas être dans les meilleurs termes avec les ministres, et que l'ambassadeur d'Angleterre avoit mis un peu d'affectation à accueillir le parti antiministériel, et qu'il s'étoit fort lié avec le prince de Talleyrand ; et enfin, c'est chez lui que s'est passée la scène entre Monsieur de Talleyrand et Monsieur Pasquier, dans laquelle le premier s'étoit ouvertement déchainé contre le ministère actuel, et qui avoit été la cause de la défense que lui fit faire le roi le lendemain de paroître à la cour.

Je suis effectivement fort éloigné, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, de croire à la bonne volonté de l'Angleterre pour tout ce qui a rapport à la restauration de la France. Depuis la paix générale, l'Angleterre s'aperçoit que le colosse de sa puissance, est sourdement miné par des causes qui pourroient bien finir par le renverser. Elle craint de la part de la Russie et de l'Allemagne le renouvellement d'une partie du système continental contr'elle ; la crise de ses finances peut devenir terrible avant qu'il soit longtemps ; elle n'aura plus d'amis sur le continent, dès qu'elle ne pourra plus soudoyer les armées de l'Europe ; son industrie qui forme son immense richesse mobilière, diminue de jour en jour ; les faillites se multiplient, des insurrections éclatent, et enfin, elle est obligée de partager aujourd'hui avec le reste de l'Europe, le commerce du monde au monopole duquel elle s'étoit accoutumée depuis vingt cinq ans. La masse des intérêts de sa dette publique, passe huit cent millions, tandis que celle de la France, lorsqu'elle aura tout payé, ne sera pas de plus de deux cent millions ; et depuis une année son gouvernement aborde et recule tout à tour, pour faire face à ses dépenses, devant trois moyens également désastreux. Le premier, est le rétablissement de la taxe sur les propriétés, que je ne crois pas qu'aucun ministère soit assez fort pour faire passer, et pour soutenir. Le second est l'enlèvement de la Caisse d'amortissement, mesure qui leur offriroit une ressource momentanée en ruinant à jamais leur crédit ; et enfin le troisième est la réduction de l'intérêt de la dette publique de cinq à trois pour cent, ce qui seroit pour tous les capitalistes de l'Europe un avertissement de lui retirer leurs fonds. Jusqu'ici, personne n'a trouvé une quatrième issue, et il est probable que le gouvernement sera obligé de finir par choisir une de ces trois. Je crois Paris, fort bien placé comme lieu d'observation de la politique de l'Angleterre, parcequ'il y a ici un très grand nombre d'Anglois de tous les partis, et que je suis en relation avec plusieurs d'entr'eux, comme pouvant leur parler leur langue. Or je ne puis m'empêcher de croire, d'après tout ce que je vois, que les hommes d'état de l'Angleterre bons juges des difficultés de leur situation actuelle et mesurant l'étendue de ses

conséquences pour l'avenir, voyent également que la France avec un gouvernement sage et quelques années de tranquillité, peut encore leur devenir redoutable par la suite, et que jaloux des derniers germes de prospérité, qu'ils voyent qui lui restent encore, ils voudroient entretenir et fomenter ici, des dissensions et des troubles, qui pussent retarder cette époque qu'ils redoutent. Pour cela, il ne faut pas qu'aucun des deux partis, prenne complètement le dessus ; et telle est pour moi l'explication, de ce qu'après s'être déclaré dans le commencement contre les ultras, dans le temps où il menaçoient de tout envahir, le gouvernement anglois a l'air de vouloir aujourd'hui, accueillir et protéger leur foiblesse. Telle est l'origine de l'espèce de ligue à la tête de laquelle il avoit voulu mettre Talleyrand.

Les gens qui viennent de l'intérieur de la France nous la représentent comme étant assez agitée, surtout par la crainte de manquer de pain. Quelques autres m'ont assuré que cela étoit fort exagéré, et que c'étoient les ultras qui répandoient ces bruits, afin de s'en faire une arme contre les ministres. Il est certain qu'à Paris, il y eu depuis quelques jours, quelques mouvemens, a cause du renchérissement du pain, qui a haussé de trois à cinq sols la livre, et que depuis deux jours, l'on a été obligé de mettre des gens d'armes, à la porte de quelques boulangers, afin d'empêcher la populace de se porter à quelques excès. Cependant, l'on n'a paru dans le public, n'attacher aucune importance à ces mouvemens passagers. Ceux qui ont eu lieu dans le Midi, et à Toulouse en particulier, il y a quelques semaines, nous ont été représentés comme beaucoup moins sérieux qu'ils ne l'étoient effectivement ; je sais, que la cavalerie a chargé dans les rues de Toulouse, et que la populace y a tué ou blessé, une cinquantaine de dragons.

Les discussions du budget, ne sont point ouvertes encore et les commissions respectives, sont occupées à mûrir les divers projets dans les bureaux. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Majesté, l'exemplaire que je lui en avois annoncé. C'est dans les décisions qui seront adoptées à cet égard, que gît le véritable nœud de la question ; et si ce pas difficile, peut être franchi, sans laisser des traces trop profondes d'épuisement, ou de discrédit pour l'avenir, je crois que la France, pourra encore espérer des jours de prospérité, et de bonheur.

J'ai reçu, il y a peu de jours, une note signée des ministres d'Autriche et de Prusse, et que j'ai l'honneur de mettre ici, sous les yeux de Votre Majesté. Je leur ai répondu que l'objet de la demande qu'elle contenoit, m'étant totalement étranger, et n'ayant aucune notion à cet égard, j'allois faire passer cette note à Votre Majesté, et que je m'empresserois de leur communiquer sa réponse, lorsque je l'aurois reçue. Le ministre de Prusse, auquel j'en ai parlé depuis verbalement, m'a dit, qu'il étoit de rigueur, que l'Autriche et la Prusse, sussent si l'emploi de ces fonds, étoit effectivement tel que les traités l'exigeoient. Mais le ministre d'Autriche auquel j'en ai également parlé, m'a dit au contraire, que cette demande qu'ils m'ont adressée, étoit une affaire de pure forme ; que le gouvernement bavarois répondroit par mon organe, que ces fonds avoient été appliqués aux travaux de telle ou telle forteresse, qu'il leur plairoit de désigner, et que tout seroit terminé par là. Votre Majesté, pourra donc répondre à cet égard, ce qu'elle jugera à propos, et je le communiquerai à ces messieurs.

L'on assure que Madame la duchesse de Berry, est décidément grosse ; elle garde la chambre depuis trois ou quatre semaines.

L'on répand depuis deux ou trois jours que les Alliés accorderont à la France un délai pour le paiement de la contribution qui lui a été imposée.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe non reproduite]

[Annexe]

Les soussignés envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et de Sa Majesté le Roi de Prusse près de Sa Majesté Très Chrétienne, à l'occasion de l'échéance du paiement à faire à Sa Majesté le Roi de Bavière des fonds destinés par le traité du 20 novembre 1815 à un système de défense et de fortifications contre la France, ont l'honneur de prier Monsieur Pictet de Rochemont, son chargé d'affaires à la Cour de France, de vouloir leur faire connoître, aux fortifications de quelles places les fonds déjà payés, et ceux qui vont l'être à cette nouvelle échéance ont été employés.

Les soussignés se persuadant que Monsieur Pictet de Rochemont ne verra dans cette démarche de leur part que l'exacte exécution de leurs devoirs, et des obligations imposées à leurs Cours par les traités dont elle doivent particulièrement surveiller l'exécution pour l'objet susmentionné, ont l'honneur à cette occasion d'assurer Monsieur Pictet de Rochemont de leur considération distinguée.

Paris, le 30 novembre 1816                      le baron de Vincent                      de Goltz

A M. Pictet de Rochemont chargé d'affaires de S.M le roi de Bavière près S.M. Très Chrétienne

L'incident que relate Pictet est connu sous le nom de l'affaire Robert. Decazes avait saisi l'occasion d'une brochure antigouvernementale pour détenir ce publiciste au secret pendant trois jours et interdire son journal en application de la loi du 29 octobre 1814 qui avait temporairement suspendu la liberté individuelle. Une pétition de sa famille à la Chambre permit aux ultras d'accuser Decazes d'arbitraire. Le débat, très violent, avait duré deux jours.

Le conseiller d'Etat Benoist, par ailleurs député, avait parlé et voté dans cette affaire contre le ministère.

La duchesse de Berry, dont c'est la première grossesse, accouchera le 13 juillet d'une fille qui mourra le lendemain.

Paris le 5 décembre 1816

Monsieur le comte

Je m'empresse de profiter du courrier, pour faire part d'une manière particulière à Votre Excellence, de quelques circonstances que je n'ai pas cru devoir consigner dans ma dépêche officielle. Vous y aurez vu, que le ministère est triomphant, et c'étoit une chose assez curieuse à observer que de voir, comment depuis une quinzaine de jours, la maison du duc de Richelieu s'étoit remplie du vide de celle de Talleyrand. Je fus en effet chez celui ci, le lendemain de sa disgrâce, que je trouvai que le corps diplomatique n'étoit pas censé connoître, et parceque j'éprouvois une espèce de honte de rien changer à mes projets, et à ne pas aller chez un homme que j'avois dessein de voir la veille uniquement parcequ'il étoit disgrâcié le lendemain. Comme c'étoit le premier jour qu'il ouvroit sa maison, je m'attendois à y trouver beaucoup de monde et je fus confondu de ce que pas un François n'osa s'y montrer. La société se composoit de cinq ou six ministres étrangers, d'une douzaine d'étrangers, de personnes de sa famille et de quelques habitués de la maison. L'on voyoit que Talleyrand étoit assez embarrassé, quoiqu'il tâchat de faire bonne contenance, et le lendemain, il affectat de faire répandre dans la société, que le roi avoit défendu à tout ce qui tenoit à la Cour, de venir chez lui ; ce qui à mon avis est une gaucherie de sa part, car certainement le roi n'a jamais donné un pareil ordre. Quelques jours après, en dinant seul avec le duc de Richelieu, je lui racontai ce dont j'avois été témoin chez Talleyrand, en témoignant

mon étonnement qu'il y eut eu si peu de monde. J'ajoutai que j'avois cru, qu'il y avoit plutôt une espèce de délicatesse pour un diplomate étranger, de paroître ignorer ce qui se passoit dans l'intérieur de la maison du roi, et qu'aussi longtemps qu'on ne feroit pas une affaire d'étiquette de ne pas aller chez Mr de Talleyrand, je m'y montrerois de temps en temps. Mr de Richelieu me répondit, que j'avois parfaitement bien pensé, et bien fait.

Toute cette affaire, suivie du triomphe éclatant que les ministres eurent quelques jours après dans les Chambres, leur a donné une grande consistance dans l'opinion, et leur a fait gagner deux cent pour cent depuis quinze jours. Si les ministres savent s'y prendre, ils profiteront maintenant de la stupéfaction de leurs adversaires pour frapper les grands coups : l'on fait toujours tout ce que l'on veut, dans ce pays ci, avec des mesures énergiques, lorsque l'on est le plus fort, et si le ministère ne sait pas profiter de ses avantages, il aura tort. Tout ceci, j'en suis persuadé, ne fait pas grand plaisir à l'Angleterre. Votre Excellence verra dans ma dépêche au Roi, ce que je pense de sa politique actuelle à l'égard de la France ; et si j'insiste là-dessus, c'est qu'il est évident que l'influence de l'Angleterre est encore trop grande sur le continent, (quoiqu'elle y diminue beaucoup) pour qu'elle n'entre pas comme élément, dans toutes les conjectures et les calculs que l'on peut faire sur les futures destinées de la France. Une autre circonstance, légère en apparence, a contribué à me prouver, que l'Angleterre dans tout ceci, ne se sentoit pas la conscience bien nette. Madame de Staël avoit dit dans plusieurs salons que l'ambassadeur d'Angleterre n'avoit invité Messieurs Talleyrand et Pasquier chez lui, qu'afin d'avoir une occasion de rompre la glace en les faisant quereller. Effectivement, Mr de Talleyrand, y sortit de toutes les bornes de la modération, en disant à Mr Pasquier, président de la Chambre des députés, que « cette Chambre se rouloit dans la fange ministérielle. » Ce propos rapporté au roi, irrita extrêmement le monarque, et causa la disgrâce du grand chambellan. L'ambassadeur d'Angleterre s'est extrêmement fâché des conjectures de Madame de Staël et au lieu d'en rire, comme il l'auroit du, il a déclaré, que si elle continuoit, il s'en plaindroit. Or cette grande colère de l'ambassadeur, est bien loin de prouver en sa faveur, car l'on ne se fâche pas si fort, des choses qui sont évidemment absurdes, et qui n'ont pas le moindre fondement.

Parmi les causes de révolutions, que me paroît offrir la situation actuelle de l'Angleterre, j'ai oublié d'en signaler deux encore. L'une est l'état de l'Irlande, qui devient plus inquiétant de jour en jour, et l'autre est le nombre prodigieux de sectes qui divisent aujourd'hui la religion anglicane, et qui fait un tort irréparable à l'unité et à la majesté de ces croyances religieuses, qui sont la base de toute stabilité dans un Etat. Si le catholicisme est perdu en France, je ne crois pas que le protestantisme soit en beaucoup meilleur état en Angleterre, et si l'irrégion a été une des causes de la révolution française, elle pourroit bien devenir également l'une des causes d'une révolution, pour laquelle je ne donne pas encore dix années à l'Angleterre avant qu'elle éclate ou que du moins de notables changemens ne s'y opèrent. Je ne vois pas d'ailleurs en Angleterre, d'homme d'état, capable de faire face à des évènements qui sortiroient complètement de la ligne ordinaire. Le chef d'œuvre de cette Constitution qui fait à juste titre, l'admiration de l'Europe est précisément, que tout y est si bien réglé, qu'il suffit d'une capacité fort ordinaire pour surveiller le mouvement des rouages, qui jusqu'ici ne sont jamais sortis d'une certaine sphère donnée d'activité. Mais admettons qu'une secousse violente, vienne tout déplacer, les habitudes routinières et réglées ne suffisent plus alors pour diriger ou prévenir ce qui sort complètement de la ligne ordinaire. C'est ainsi qu'au

commencement de la révolution française, nous avons vu des magistrats qui avoient une grande réputation d'habileté, se trouver complètement déroutés, parceque les circonstances qui les menaçoient, n'avoient pas été prévues par leur code, et qu'ils ne s'étoient jamais occupés de leur possibilité, d'une manière sérieuse. C'est en général je crois bien plutôt l'énergie du caractère qui fait les grands hommes d'état dans les circonstances difficiles que tous les dons de l'esprit ou de la science, et je ne vois pas, en Angleterre beaucoup d'hommes de la trempe de ceux qui leur deviendront bientôt peut être nécessaires.

La discussion sur la liberté de la presse s'ouvre après demain à la Chambre des députés. Celle sur le budget ne s'ouvrira pas encore ; je les crois cependant bien embarrassés, et je ne sais pas trop comment ils se tireront de là.

Un bruit se répand, que les puissances alliées, accorderont un délai à la France, pour le payement de ses créances [sic], mais je ne sais jusqu'à quel point il peut être fondé. Quelqu'un à portée d'être bien instruit, m'assuroit l'autre jour, que depuis que le roi avoit un beau matin réuni par une ordonnance aux domaines de la couronne tout ce que l'on appeloit le domaine extraordinaire, ses revenus particuliers montèrent à cinquante ou soixante millions. L'on assure, il est vrai, qu'il existe beaucoup de désordre et de dilapidations particulières dans l'intérieur du palais, mais cependant, le roi doit pouvoir à tout événement, se créer un trésor particulier considérable, et les privations qu'il s'impose en cédant au budget, dix millions de sa liste civile ne doivent pas être bien pénibles à supporter.

Je dois maintenant, faire part à Votre Excellence d'une conjecture que j'ai entendue émettre par un membre du gouvernement, homme distingué par son esprit et ses talents, mais peu partisan, je crois des Bourbons. Il a prétendu savoir de bonne part, que l'empereur d'Autriche devenu beau frère du prince Eugène avoit le projet de remettre celui ci à la vice royauté de ses Etats d'Italie. Ce propos n'a pas été tenu en ma présence, mais m'a été rapporté le lendemain par un témoin auriculaire. Or comme cela m'est encore revenu d'un autre côté, je ne puis presque pas douter que le gouvernement français ne soit instruit de ce bruit, ou de cette supposition, quoique je ne le sache point positivement, et j'ai cru devoir vous en faire part.

Il y a quelque temps que le duc de Richelieu m'a parlé avec quelqu'aigreur, de ce que Monsieur de Zvack, faisoit planter des poteaux aux armes de Bavière jusque sous les murs de Vissenbourg, tandis que les traités, réservoient expressément un rayon de mille toises autour des places fortes. Il avoit l'air de regarder cet acte comme une infraction évidente aux traités, et cela m'avoit paru jeter un peu de froid sur nos relations officielles. Mais la connoissance qu'a eue le gouvernement que Sa Majesté le roi de Bavière avoit permis aux fournisseurs français de faire des achats sur le marché de la ville de Deux Ponts est venu tout raccomoder, et je transmets ci-joint à Sa Majesté l'expression de la reconnoissance du roi de France à cette occasion.

Votre Excellence verra par la note jointe à ma dépêche au Roi, que les ministres d'Autriche et de Prusse demandent quel a été l'emploi des fonds jusqu'ici donnés par l'Autriche. Le comte de Goltz, a voulu y mettre de sa finesse diplomatique, en ne me représentant pas la chose, comme une simple affaire de formalité, ainsi que le baron de Vincent m'a expliqué que c'étoit le cas. En général, j'avoue que je ne sais pas comprendre, à quoi sert en diplomatie cette espèce de finesse, qui fait seulement que les gens avec lesquels on est appelé à traiter, se défient de vous. Si la finesse peut être quelquefois nécessaire dans cette carrière, il me semble que ce ne peut jamais être que de la finesse défensive, c'est-à-dire, celle qui nous empêche de

donner dans les pièges que l'on voudroit vous tendre. Mais la finesse offensive dont je vois quelques uns de ces Messieurs amplement pourvus, me paroît dégrader les plus nobles fonctions de la diplomatie, qui sont celles du négociateur conciliant, et cherchant à adoucir toutes les aspérités qui séparent les hommes, et me paroît en outre le plus mauvais des calculs. Par exemple, dans cette occasion, Goltz en sera pour sa finesse perdue.

J'adresse à Votre Excellence l'ouvrage qu'elle m'a demandé dans sa note jointe à sa dernière dépêche.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien appuyer auprès du Roi, ma justification du reproche de négligence qu'elle m'a adressé par ordre de Sa Majesté, pour la présentation de Mr de Belli. Je suis très porté et d'inclination et de devoir, à faciliter à ces Messieurs toutes les transactions dans lesquelles je pourrai leur être bon à quelque chose, ils doivent me rendre justice sur ce point ; Monsieur de Belli n'a manqué à aucune des séances de la Commission générale, et si je n'ai pas assisté à sa prestation de serment entre les mains du Chancelier, c'est que je savois fort bien que ma présence n'étoit pas nécessaire, et que j'étois fort curieux de savoir comment se passeroient dans un moment intéressant, les élections d'un des départemens les plus voisins de Paris, auxquelles je me suis rendu. J'ai tellement à cœur de ne rien oublier de ce qui peut justifier votre bonté et votre confiance, Monsieur le comte, que je dois attacher de l'importance, à éclaircir complètement un fait, où j'aime mieux chercher un mésentendu de la part de ces Messieurs, que de la malveillance.

Je supplie également Votre Excellence de vouloir bien me faire rembourser par Seeligmann, 2400 francs pour lesquels je suis déjà en avance pour fraix de bureau et de ports de lettres, en l'autorisant dorénavant à me rembourser ces fraix là tous les mois. J'ai déjà tellement excédé mes appointemens dans la stricte dépense à laquelle je suis obligé, que toutes avances ultérieures, me seront encore plus onéreuses.

J'ai l'honneur de vous affirmer, qu'avec tout l'ordre possible, je ne peux pas vivre ici dans ma situation actuelle, à moins de 25 ou 30 mille francs : à un état de maison près, que je ne suis point obligé d'avoir, comme je remplis ici toutes les fonctions d'un ministre et que les sept huitièmes des personnes de la société, et celles que je suis appelé à voir par état, ne font point la distinction d'un chargé d'affaires à un ministre, presque tout le monde me regarde et me considère comme le ministre de Bavière et ne fut ce que la décence, cela m'oblige à certaines dépenses auxquelles n'est point appelé dans le monde un homme qui ne remplit aucunes fonctions. Votre Excellence comprendra mieux que je ne puis le lui dire, le sentiment qui a fait, que moi, qui avoit tant à faire, pour mériter ce que vous avez bien voulu faire pour moi, j'ai eu jusqu'ici de la répugnance à vous occuper d'une affaire ou d'intérêts purement pécuniaires. Mais cependant, j'ai l'honneur de vous affirmer, que j'ai dépensé jusqu'ici le double de mes appointemens, au moins, et de rappeler à Votre Excellence que lorsque je suis parti de Munich elle étoit bien demeurée d'accord, que je ne pourrois pas vivre avec ce qui m'étoit alloué. Aussi a t'elle eu la bonté de me promettre alors de me faire donner une indemnité pour la première année. Cette année est sur le point d'être écoulée, et je la supplie de me faire accorder cette indemnité, ainsi qu'une augmentation d'appointemens depuis le premier janvier prochain, autrement ma fortune particulière ne suffiroit pas aux dépenses que je suis tenu de faire.

Veillez agréer [etc.]

Pictet de Rochemont

Pictet a raison quand il parle de la question irlandaise, qui empoisonnera en effet la vie politique de l'Angleterre pendant tout le siècle et une partie du suivant. Il se trompe en revanche au sujet de la religion : la prolifération de ce qu'il appelle les « sectes », l'essor du méthodisme en particulier, qui se divisera en plusieurs tendances, donnera une nouvelle vigueur à la vie religieuse.

La loi sur la liberté de la presse consiste en deux projets de lois, présentés le 7 décembre à la Chambre des députés ; la première prolongeait d'un an la censure des journaux et des écrits périodiques, instituée par l'ordonnance royale du 21 juillet 1815 ; la seconde comblait une lacune de la loi de 1814 qui permettait la saisie après publication des écrits non périodiques.

Parallèlement aux pourparlers avec les envoyés des quatre cours alliée sur une réduction de l'effectif des troupes d'occupation, le ministère négociait depuis quelque temps le report temporaire du paiement de la tranche annuelle de la contribution de guerre, soit 140 millions. Les Alliés accepteront finalement, comme on le verra, d'accorder un délai de deux mois à la condition que les sommes dont on aurait ajourné le paiement seraient remboursées dans les six mois suivants.

Paris le 8 décembre 1816

Sire

Qu'il me soit permis de me justifier aux yeux de Votre Majesté d'un reproche qu'elle m'a adressé dans sa dépêche du 20 novembre. Plus il est de mon devoir, de ne rien négliger pour faciliter autant qu'il est en mon pouvoir aux serviteurs de Votre Majesté, l'exécution des ordres qu'elle leur confie, et plus j'ai du être surpris d'apprendre que Monsieur de Belli, que j'ai présenté immédiatement à son arrivée, et auquel j'ai cherché à faciliter de toutes manières, la mission dont il est chargé, dit avoir manqué les premières séances des Commissaires par ma faute. N'en ayant eu jusqu'alors aucune connoissance, et persuadé que ce ne pouvoit être qu'un méentendu, j'ai été immédiatement chez Monsieur de Belli, pour lui demander s'il étoit vrai qu'il eut manqué aux premières séances de la Commission de liquidation, et comment je n'en avois jamais rien su. Monsieur de Belli m'a répondu, que non seulement il n'avoit manqué aucune des séances, mais qu'il s'étoit toujours plu à rendre justice à la manière dont j'avois cherché à seconder sa mission ; que ce dont je lui parlois, ne pouvoit donc être qu'un méentendu et qu'il s'empresseroit de le rectifier dans sa première dépêche. En cherchant ensemble ce qui avoit pu y donner lieu, il me rappella que je n'avois pas été présent lorsqu'il avoit prêté serment comme Commissaire juge, entre les mains du Chancelier, mais que du reste cela n'avoit rien changé, ni rien dérangé aux séances. Effectivement Monsieur le duc de Richelieu, m'ayant dit verbalement quelques jours auparavant, que ma présence n'étoit nullement nécessaire à cette cérémonie qui étoit une affaire de pure forme, j'avois cru pouvoir me dispenser d'y assister, comme devant aller la veille à quelques lieues de Paris, voir ce qui se passoit aux élections du département de l'Aisne ; et de fait, mon absence n'a rien changé, ainsi que me l'a confirmé Monsieur de Belli il y a deux jours. J'ose donc croire que Votre Majesté daignera admettre cette explication toute naturelle de ma conduite et être persuadée que je mets au nombre des premiers devoirs que m'impose la confiance dont elle m'honore, celui de ne rien négliger pour que la Commission de liquidation puisse parvenir à ses fins, dans la mission dont Votre Majesté l'a chargée.

Je suis avec respect [etc.]

Pictet de Rochemont

On peut soupçonner Charles René d'être allé chasser chez le marquis de Puységur, ami de ses parents, à Busancy (Aisne).

N° 24

Paris le 8 décembre 1816

Sire

{Je viens d'avoir communication, que les ministres des quatre grandes puissances, cédant aux demandes du gouvernement françois et prenant en considération l'état de détresse dans lequel se trouve l'intérieur de la France, viennent de consentir à un délai pour le paiement des bons sur le Trésor royal pour ce quadrimestre. J'avois pressenti quelque chose de semblable, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en faire part à Votre Majesté dans ma dépêche du 5 : les bons qui échoient en décembre seront encore payés, mais ceux de janvier et de février ne le seront qu'au premier mars 1817, paiement pour lequel le gouvernement françois donnera des garanties. Les quatre grandes puissances ont jugé que, vouloir exiger de la France dans ce moment ci un paiement aux termes de rigueur, seroit peut être la forcer à une banqueroute ou à des extrêmités qui auroient compromis nos créances. Effectivement, la misère qui règne dans l'intérieur, fait que les contributions ne rentrent qu'avec la plus grande difficulté, et jusqu'à ce que le budjet soit voté, le gouvernement ne sauroit où se procurer des ressources. Je puis dire au reste à Votre Majesté, qu'il n'y a presque pas de doute, que le budjet, tel que j'ai eu l'honneur de le lui adresser, ne passe avec de légères modifications.

Le délai accordé dans les payemens ne regarde point la solde des armées alliées, qui continuera à être payée comme par le passé.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Une grande partie diplomatique s'est engagée : la France, dont la situation financière, aggravée par la disette des grains, est désastreuse, demande un délai pour le versement de la première tranche de la contribution de guerre due en 1817. Le retrait d'une partie de l'armée d'occupation permettrait aussi de soulager les finances ; le résultat favorable au ministère des élections d'octobre permet maintenant aux Alliés d'y consentir. Pour garantir la poursuite du paiement de l'indemnité, ils subordonneront toutefois ce retrait à la conclusion d'un emprunt ; les banques françaises n'étant pas en état, cet emprunt sera conclu avec les banques Baring, de Londres et Hope, d'Amsterdam : leur confiance en la solvabilité du royaume est pour les Alliés la meilleure des assurances. Sans que cela soit toujours dit ouvertement, les trois négociations sont liées entre elles, et toutes dépendent enfin de compte de l'adoption de la nouvelle loi électorale, conforme aux vues du ministère. Celle-ci sera votée le 8 janvier et le 5 février (p. 206 ci-dessous).

N° 25

Paris le 10 décembre 1816

Sire

{J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté dans ma dépêche du 8 de ce mois, que les bons arriérés de janvier et février seroient payés au premier mars. D'après des informations plus exactes, et que j'ai été prendre chez les ministres des quatre puissances eux-mêmes, j'ai appris que l'arrangement définitif étoit, que les sommes des deux mois arriérés seront réparties sur les payemens des six mois qui suivront, le tout daté du premier mars 1817 et sauf la ratification des cours intéressées. Ce déficit imprévu est dû à ce que le gouvernement françois a été obligé de tirer de ses caisses douze à quinze millions pour des achats de bled pour l'intérieur, et à ce qu'il paye actuellement, dit on, cinquante mille francs par jour aux boulangers de la capitale pour maintenir le pain à un prix modéré.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

N° 26

Paris le 18 décembre 1816

Sire

{J'ai maintenant quelques notions, que le gouvernement françois n'a demandé aux ministres des quatre grandes puissances un délai que pour la somme de dix huit millions et non pour vingt quatre millions qui formoient la totalité de l'arriéré de janvier et de février prochains. Si cela est vrai, comme je ne puis presque pas en douter, il y auroit donc encore une somme de six millions à répartir entre les intéressés : cette somme suffit au payement des bons des puissances de second ordre pendant ces deux mois. Votre Majesté verra par la circulaire ci jointe que les quatre ministres, signataires de cette circulaire, m'engagent à prier notre agent, dépositaire de nos bons, à ne pas les mettre dans la circulation. Or je trouve que puisque ni le gouvernement françois ni les susdits ministres ne nous ont consulté sur les mesures qu'ils ont prises dans cette affaire, quoique nous y soions intéressés, puisqu'ils veulent apparemment se donner seuls aux yeux de la France le mérite de la facilité qu'ils consentent à lui accorder, je trouve, dis je, que s'il y a une somme quelconque à répartir entre les intéressés, elle doit l'être uniquement entre nous déjà possesseurs de bons, autrement dit de lettres de change sur le gouvernement françois, et que si les quatre puissances veulent se donner le mérite de la soulager, il faut que ce soit à leurs dépens. J'ai d'autant plus lieu de croire que le déficit n'est pas complet, que l'on ne nous a point communiqué le protocole de la séance dans laquelle cette affaire a été décidée. Je trouve en outre, que le gouvernement françois a eu tort de ne pas nous communiquer également sa demande, au lieu de s'adresser aux ministres susmentionnés seuls, puisque toutes les puissances intéressées se seroient probablement empressées de suivre l'exemple qui leur étoit donné par les principales puissances européennes, au lieu qu'en ne nous consultant pas, il nous a donné le droit d'accepter ou de refuser. Il me semble donc que nous ne devons pas nous montrer trop faciles dans cette circonstance sur la non émission des bons qui sont entre nos mains d'autant plus que nous pouvons toujours dire que notre banquier les avoit négociés avant d'avoir eu connoissance de la chose : en conséquence je vais prévenir le Sr Louis Séeligmann de répondre, si l'on s'adresse à lui, que la plupart des bons ne sont déjà plus entre ses mains, et cela jusqu'à ce que nous ayons la certitude que le déficit est bien de vingt quatre millions et non pas de dix huit seulement ainsi que je le crois. S'il est effectivement de vingt quatre millions, nous serons toujours à même de faire comme les autres. Je prie Votre Majesté de vouloir m'envoyer, d'après les données ci-dessous une réponse ostensible à la circulaire ci jointe, ou l'ordre de ce que je dois répondre. J'aurai soin de tenir V. M. au courant de ce que je pourrois apprendre sur la réalité du déficit.

Le ministère après avoir ainsi que je l'ai dit à Votre Majesté refusé l'offre de la Chambre de voter l'impôt pour les quatre premiers mois d'après les bâses de l'année dernière, se trouve maintenant obligé, pour faire face aux dépenses, de solliciter cette mesure, ce qu'il a fait avant-hier. La Prusse, le Hanovre et le Brunswick ont déjà négocié leurs bons. La première, tombée entre les mains de quelques maisons juives, a une perte très considérable.}

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Majesté une circulaire que je viens de recevoir des ministres des quatre puissances alliées. Je me suis contenté d'en accuser la réception, et d'ajouter que je prendrois sur son contenu les ordres de Votre Majesté.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe]

Les difficultés qu'éprouve dans ce moment le trésor royal de France pour faire face aux payemens journaliers stipulés par la convention explicative de l'article 4<sup>ème</sup> du traité du 20 novembre 1815 nécessitant certaines facilités à lui accorder pour la réalisation des bons écheant dans les mois de janvier et de février de l'année prochaine, les soussignés ambassadeurs et ministres des quatre cours alliées signataires du traité et conventions du 20 novembre 1815, viennent de conclure un arrangement avec le gouvernement françois d'après lequel les payemens des dits bons seront suspendus pendant les deux mois susmentionnés et ces bons remplacés par d'autres lesquels seront répartis par portions égales sur les six mois suivans (à partir du premier mars) et payables jour par jour concurremment avec les bons courans. Dans cet arrangement ne sont point compris les bons affectés à l'entretien de l'armée d'occupation, mais bien ceux destinés aux frais de fortification.

Les soussignés en ayant l'honneur de faire part à Monsieur le chevalier Pictet de Rochemont chargé d'affaires de Sa Majesté le roi de Bavière d'une manière préalable et confidentielle de cet arrangement qu'ils viennent de soumettre à la ratification de leurs cours et dont ils se réservent de lui faire connoître en son tems tous les détails, croient devoir l'inviter en même tems de vouloir bien aussi de son côté seconder cette mesure en s'y conformant également pour la partie des dits bons qui a été versée entre les mains des Commissaires de son gouvernement et qui se trouvent encore être à leur disposition.

Les soussignés saisissent cette occasion pour avoir l'honneur de réitérer à Monsieur le chevalier Pictet de Rochemont l'assurance de leur considération distinguée.

Paris le 15 décembre 1816

Le baron de Vincent Chs Stuart de Goltz Pozzo di Borgo

à Monsieur le chevalier Pictet de Rochemont chargé d'affaires de Sa Majesté le Roi de Bavière près  
S.M. très Chrétienne

Paris le 22 décembre 1816

Sire

[...] La mesure proposée par le ministère, de voter l'impôt pour les quatre premiers mois de 1817, d'après les mêmes bases arrêtées en 1816, a passé dans la Chambre des députés, à une très grande majorité, et dans la Chambre des pairs à une plus grande majorité encore. En général, le ministère est encore plus fort dans cette dernière Chambre que dans la première. Il paroît que la Commission du budget, est encore loin d'avoir fini son rapport, en attendant, la Chambre va s'occuper de l'importante matière, d'un projet de loi sur les élections.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté mes trois dernières dépêches, du 8, 10, et 18 de ce mois, et suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Le projet de « loi des élections » avait été soumis à la Chambre des députés le 28 novembre. Il accordait le droit de vote à tous les Français âgés de 30 ans payant au moins 300 frs de contributions directes ; les collèges électoraux d'arrondissement étant supprimés, les électeurs de chaque département réunis en un seul collège élisent directement les députés. Les présidents des collèges sont nommés par le roi. La discussion commencée le 26 décembre ne sera pas longue : la loi est votée par les députés avec quelques amendements le 8 janvier par 132 voix contre 100, et le 5 février par 95 pairs contre 77. La Chambre devait être renouvelée chaque année d'un cinquième. Cette « bonne » loi, qui rassure les Alliés, va faciliter les tractations en cours sur le retrait d'une partie des troupes d'occupation et la conclusion d'un emprunt.

N° 27

Paris le 26 décembre 1816

Sire

{J'ai trouvé moyen de me procurer le protocole de la séance dont les ministres des quatre puissances auroient voulu dérober les détails à tous les autres. Votre Majesté y verra que le gouvernement françois n'a pas demandé que le délai portât sur une certaine somme déterminée, ainsi qu'on l'avoit dit, mais sur la somme la plus grande qu'on pourroit lui accorder, ce qui change bien l'état de la question : il n'en demeure pas moins vrai que le gouvernement françois a eu tort de ne pas consulter tous les intéressés qui se seroient fait un plaisir de suivre l'exemple que leur donnoient les quatre grandes puissances sans faire aucune observation. Le fait est que la plus grande misère règne en France par la suite des désastres de la saison, et que le délai accordé étoit devenu impérieusement nécessaire à son gouvernement, pour prévenir quelque explosion. La perception des impôts se fait mal ou point du tout, surtout pendant l'hyver, et je crois que des délais pareils deviendront encore plus d'une fois nécessaires.

Il est question de diminuer l'armée d'occupation. La Russie soutient la France dans cette demande, et l'on assure que le duc de Wellington, qui arrive ici le 28 de ce mois, sent la nécessité de se ranger à cet avis, et que les Alliés soulagent la France d'une partie du fardeau qui l'accable, si l'on veut qu'elle puisse subsister et se relever. Effectivement, si l'excès des maux produisoit une explosion générale, cent cinquante mille hommes seroient insuffisants pour la contenir, et s'il ne s'agit que de soulèvements partiels ou de troubles passagers, cent mille hommes sont plus que suffisants pour en imposer. Je ne doute presque pas maintenant, que cette mesure ou quelque autre dans le même esprit, ne finisse par être adoptée par les Alliés dans leurs intérêts pour le soulagement devenu indispensable de la France. L'on juge mal de l'esprit général de la nation dans la capitale, mais d'après tout ce qui me revient, j'ai bien lieu de croire, qu'il règne bien de la fermentation dans l'intérieur.}

Je profite de cette occasion pour avoir l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Majesté le protocole d'une des dernières séances, et je suis [etc.] Pictet de Rochemont

Copie [de la main de Charles-René] des Protocole des conférences, qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup>, 2, 4, 5 et 6 décembre 1816, entre L.L.E.E. MM. le duc de Richelieu et le comte Corvetto, et L.L.E.E. MM. les ambassadeurs et ministres des quatre cours signataires du traité et de la convention du 20 novembre 1815, à l'intervention des quatre Commissaires spéciaux des mêmes cours. [Non reproduit]

Pictet estime que les quatre grandes puissances n'auraient pas dû consentir à un report du paiement sans consulter les autres Etats créanciers. Il va faire en sorte que la Bavière participe à l'opération avec le plus faible montant possible. On voit une fois de plus la Russie favorable aux demandes du ministère, ici à propos d'un retrait partiel, et l'Angleterre se faire tirer l'oreille avant de se rallier.

Paris le 3 janvier 1817

Sire

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté, ma dernière dépêche chiffrée en date du 26 décembre. Depuis lors, Votre Majesté aura appris, que le duc de Wellington au lieu de venir directement de Cambrai à Paris, étoit parti précipitamment pour l'Angleterre, pour passer deux jours à Londres. L'on a formé ici, beaucoup de conjectures sur ce départ subit, que bien

des gens attribuoient à un prétendu changement dans le ministère anglois, où l'on vouloit faire entrer, disent t'ils, le marquis de Wellesley. Le duc de Richelieu m'a assuré positivement, qu'il savoit, que cette conjecture n'avoit aucun fondement, au moins pour le moment.

Il est plus probable que le but du voyage de Wellington, a été de convertir son gouvernement, à une mesure à laquelle il s'étoit montré opposé jusqu'à présent, et dont on assure, que lui, a senti la convenance et la nécessité, je veux parler de la diminution de l'armée d'occupation en France. Le gouvernement françois, remontre depuis quelque temps, qu'il est incapable de supporter longtemps encore, l'énorme fardeau, que l'entretien et la solde de cette armée fait peser sur lui, fardeau que les désastres de l'année qui vient de s'écouler, ont rendu encore plus pesant. Effectivement, les fournisseurs et sous-traitants, pour l'approvisionnement des armées, désertent et s'enfuient, par l'incapacité où ils se trouvent de tenir leurs engagements, à cause de l'énorme augmentation de prix, qu'ont subi toutes les denrées, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le gouvernement françois, est obligé de prendre lui-même la régie des administrations pour la fourniture de nos armées, et de continuer, coûte que coûte, ces fournitures, dont tous les prix ont doublé ou triplé. La Russie appuye fortement les demandes de la France à cet égard, et le duc de Wellington s'y étoit opposé, jusqu'en dernier lieu, qu'il a (dit on) changé d'avis. Si effectivement, les puissances alliées, veulent la consolidation de l'ordre de choses actuel en France, s'ils veulent prévenir, ou l'anéantissement de ce pays ci comme puissance, ou une explosion générale, produite par l'excès de la misère et de l'humiliation, je crois qu'ils finiront par être forcés de la soulager, et la manière la plus efficace et en même temps la plus propre à satisfaire la nation, et à consolider le gouvernement, seroit de diminuer l'armée d'occupation.

Je ne puis exprimer à Votre Majesté, jusqu'à quel point, l'humiliation, et l'exaspération, que produisent ici la présence des troupes étrangères, sont portées jusque dans les dernières classes du peuple, et combien peu la masse de la nation, est disposée à s'identifier avec les intérêts d'un gouvernement, qui leur a valu cette présence prolongée des troupes de l'Europe. La France, à toutes les époques de sa longue révolution, a eu un point de ralliement, au milieu de ses divisions intestines : au commencement, c'étoit ce fantôme de liberté, qui avoit tourné toutes les têtes. Ensuite, vint le prestige de la gloire militaire, qui a duré, pour eux, jusqu'à cette dernière époque. Si la situation de la France actuelle dure encore longtemps dans toute sa rigueur, je craindrois qu'un autre sentiment, ne finisse par rallier les esprits les plus divisés, et ce sentiment, c'est la haine de l'étranger. Je dis que je craindrois, parceque quiconque connoit la France, comprendra quelles pourroient être les suites de cette exaspération générale, portée à son comble ; et que, je le répète, je ne crois pas qu'il puisse y avoir ici de violentes secousses, dans un sens quelconque, sans qu'elles se fassent sentir au loin. Enfin, la misère la plus extrême règne dans toutes les parties du royaume, et je ne suis pas éloigné de croire, que si les Alliés ne soulagent la France, elle finira, comme le dit son gouvernement, par être dans l'impossibilité réelle de suffire à ses engagements

Il y a eu, depuis quelque temps, quelques troubles dans la Vendée, causés par l'influence que les ultras ont cherché à exercer sur les esprits, et par l'opposition qu'ont voulu mettre des rassemblemens à main armée, à certains actes de l'autorité du roi. La ville de Nantes, a été en proie pendant quelque temps, à des inquiétudes assez sérieuses, et je sais que le gouvernement, a donné une mission spéciale à un colonel attaché au ministère de la guerre pour tâcher de pacifier cette province et que l'on a mis en même temps quatre légions à sa

disposition, en cas qu'il fut obligé de repousser la force par la force. Il paroît en même temps, que l'on vient de découvrir à Bordeaux, une conspiration dirigée dans un sens tout à fait opposé, c'est-à-dire qu'un certain nombre de Jacobins, avoient formé le projet de massacrer les autorités, et de s'emparer de la ville. La chose a été découverte, et 28 personnes, dit on, arrêtées.

Votre Majesté verra par tout ceci, que la tranquillité, est loin de régner encore dans l'intérieur, et que là même où elle règne, l'on sent qu'elle peut cesser d'un moment à l'autre. Une inquiétude sourde et un sentiment général de défiance dominant ; et la plus grande partie des François sont comme des gens qui se tiennent préparés à tout événement, que rien ne sauroit étonner, et qui ne croient à la stabilité de rien.

Le gouvernement cherche à négocier un emprunt de trois cent millions en Angleterre, mais je doute qu'il réussisse. Les négociants, auxquels ses agents se sont adressés, exigent pour prêter leur argent, la garantie de leur gouvernement, et je doute qu'il l'accorde, d'autant qu'il va ouvrir lui-même, à ce qu'il paroît, un emprunt de quinze millions sterling. D'ailleurs les Anglois, placent difficilement leurs capitaux hors de chez eux. En attendant, la Caisse de services éprouve ici une grande pénurie, et n'a jamais de l'argent devant elle pour 24 heures. Il est vrai, que le ministre des finances, eut pu parer avec facilité à cet inconvénient, en négociant, il y a trois mois, une certaine masse de bons sur le Trésor royal, dont l'escompte étoit alors à  $\frac{3}{4}$  %, tandis qu'il est aujourd'hui à  $1\frac{1}{4}$  % ; mais il n'a pas voulu faire un léger sacrifice sur l'escompte, et c'est là, la principale cause de l'embarras dans lequel il se trouve aujourd'hui, et que l'on eut facilement prévenu, avec un peu de prévoyance. Les contributions rentrent cependant tant bien que mal ; il y a sans doute beaucoup d'arriéré sur les rentrées de 1816, mais moins qu'on n'eut pu le craindre vû la mauvaise récolte. La question du budget, ne sera pas entamée, avant le 1<sup>er</sup> de janvier au plus tôt.

Quant à la marche ministérielle, elle prend de plus en plus de consistance et de fermeté ; et je ne mets plus aucun doute que toutes les mesures que les ministres, jugeront convenable de proposer, ne passent dans les Chambres, à une très grande majorité. L'une des plus importantes, savoir le projet de loi sur les élections, a excité de vives discussions. Le parti antiministériel, sentoît bien que c'étoit là son dernier retranchement, et que ce point là une fois emporté, il auroit l'infériorité dans toutes les questions qui seroient désormais soumises à la discussion des Chambres. Il a donc réservé tous ses moyens pour cette grande occasion. Cependant l'opposition a encore été battue, et selon toute apparence, la loi va passer, telle que les ministres l'ont proposée. J'espérois ne fermer ma dépêche, qu'après que cette grande question seroit décidée ; mais comme elle ne le sera que demain ou après, je ne veux pas retenir le courrier plus longtemps. Seulement je puis dire à Votre Majesté, que toutes les probabilités sont, qu'elle sera décidée telle que les ministres l'ont proposée.

Les ultra royalistes se divisent maintenant en deux classes, Ceux de la cour et ceux de la ville accusent ceux de la Chambre de n'avoir pas su maintenir les principes du parti ; et ceux-ci, modifiant leur langage de l'année dernière, reconnoissent qu'ils ont été trop loin dans l'application de ces principes. Encore quelques mois, et nous verrons leurs ambitions frustrées prendre d'autres voyes, et se rallier tout à fait au ministère. Mais la classe des ultras, qui est indépendante, se plaint hautement du roi qui les a, disent t'ils, trompés, et se montrent presque autant les ennemis de son gouvernement, et de ses actes, qu'avoient jamais pu l'être

les Jacobins donnant ainsi, la juste mesure de leur égoïsme, et de ce qu'étoit leur prétendu dévouement à la cause du Roi.

Du reste des nuances d'opinions divisent non seulement toutes les classes, mais presque tous les individus de la société, et il est difficile de rassembler trois personnes qui voyent précisément de la même manière. Seulement ils employent les mêmes mots, et les expressions de légitimité, de Charte, de Constitution, et de balance des pouvoirs, sont dans toutes les bouches, quoique chacun prétende les interpréter à sa manière. Je n'ai jamais vu autant d'accord sur les mots, et si peu sur les choses.

L'on prétend déjà, qu'à la fin de la session, le Chancelier de France, Monsieur d'Ambray, qui ne marche pas tout à fait, avec les autres ministres, sera remplacé par le baron Pasquier, aujourd'hui président de la Chambre des députés.

L'on prétend, que le duc de Wellington qui est arrivé ici le 31 décembre au soir, ainsi qu'il l'avoit annoncé en partant de Cambrai, a apporté dans sa poche plusieurs transactions signées par son gouvernement, et entr'autres celle qui est relative à la diminution de l'armée. Nous saurons sous peu de jours, à quoi nous en tenir à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a pu remarquer qu'en faisant sa cour au roi le 1<sup>er</sup> janvier, avec le corps diplomatique, il a été extrêmement gai, et que le roi l'a accueilli avec une grande distinction.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Richelieu avait déjà approché le banquier anglais Alexander Baring en vue d'un emprunt au début de janvier 1816, sans succès « en raison des folles idées de la Chambre introuvable. » (Pasquier). Les bonnes élections d'octobre et la « bonne » loi soumise aux Chambres permettent de reprendre la question. Baring, chef de la maison de banque londonienne de ce nom et son beau-frère Pierre Labouchère, Français d'origine, chef de la banque Hope d'Amsterdam, sont à la tête des deux plus importantes maisons d'Europe.

[Minute]

A M Pictet de Rochemont / à Paris

Munich le 7 janvier 1817

Monsieur Pictet de Rochemont, j'ai reçu les différentes dépêches que vous m'avez adressées jusque et y compris celle du 26 décembre N° 27.

Vous recevrez très incessamment les instructions que vous m'avez demandées au sujet des payemens de la France. [en marge, de la main de Montgelas : vous ne répondrez rien à la demande qui vous a été adressée au sujet de l'employ des fonds destinés à la défense de l'Allemagne jusqu'à ce que cet objet soyt remis sur le tapis, si on vous en reparle et qu'on insiste sur une réponse précise, vous dirés que l'entretien et [illisible] de Landau, et de Germersheim [?] a absorbé des fonds considérables, que du reste je ne manquerai jamais à l'exécution des sommes qui d'un commun accord seroient arretées pour la sureté des frontières [illisible] en ajoutant l'observation que dans la convention du 14 avril les 15 millions ont été laissés à ma disposition libre et particulière.]

On va enfin s'occuper sérieusement à Francfort des affaires qui restent encore à régler, celle du cercle du Main et Tauber et celle du prince Eugène. La cour de Naples a accepté le principe et elle est convenue de payer à ce prince une indemnité, mais elle demande à ne pas être seule chargée de ce sacrifice, du reste elle réclame la bénédiction de l'Angleterre, et comme il n'y a pas de doute que les autres cours alliées n'accèdent volontiers à cette proposition on peut supposer que ce sera principalement avec l'Angleterre que la fixation

du quotient de la somme à payer devra être réglée. [à la suite, de la main de Montgelas : des incertitudes [?] que cette puissance qui jusqu'ici ne lui a pas été très favorable ne le soye pas davantage à l'avenir, et que le [illisible] ou quelque chose d'approchant [?] ne finira par être adopté.

La France s'est effectivement adressée à toutes les puissances pour obtenir une diminution dans le nombre des troupes d'occupation et de facilités pour les payemens. Il est vrai que la Russie la favorise, mais il ne l'est pas moins que les autres cours sont d'un avis opposé, et que la difficulté de trouver des fonds suffisans arrête tout [?]. La Diète fédérale suit toujours son ancienne marche. Sur ce etc.

[visa : le comte de Montgelas]

Les corrections de la main de Montgelas sont pratiquement illisibles.

N° 1

Paris le 11 janvier 1817

Sire

{Le duc de Wellington a eû une conférence avec les ministres françois et les ministres des quatre puissances relativement à la demande de la France d'une diminution de l'armée d'occupation. Il doit y en avoir encore une demain pour le même objet. L'on assure que le duc de Wellington a reçu une lettre de la main de l'empereur Alexandre dans laquelle, après lui avoir témoigné son désir, que la France fut soulagée d'une partie des troupes qui sont chés elle, il finit par remettre la décision de l'affaire entièrement au jugement du duc, ce qui doit le mettre dans une position embarrassante en lui laissant la responsabilité de l'événement. Il paroît que dans aucun cas cette diminution ne sera de plus de trente mille hommes.

J'ai lieu de croire que le gouvernement françois est parvenu à négocier en Angleterre l'emprunt de trois cent millions dont il avoit besoin. L'on ne dit point quelles sont les garanties, qu'il a données ; seulement d'après ce que m'a dit le duc de Richelieu, j'ai vû qu'ils payeront un interêt de dix pour cent pour cet emprunt en prenant pour base le taux des fonds françois au moment où il aura lieu.}

La loi sur les élections a passé il y a deux jours, après une discussion prolongée. Le projet de loi sur la liberté individuelle va être discuté après demain, puis ensuite viendra la question du budjet.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Il semble logique de laisser Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation, décider de l'opportunité et de l'importance, compte tenu des circonstances, d'un retrait partiel.

Paris le 22 janvier 1817

Sire

Votre Majesté verra par la dépêche dans laquelle je traite des objets qui ont plus particulièrement rapport au département des finances, le point où en est l'emprunt, sur lequel compte le gouvernement françois. Le ministère paroît ne pas douter que la négociation ne réussisse, telle que j'ai l'honneur d'en adresser les bases à Votre Majesté, à quelques légères modifications près. Cependant, les dernières lettres de Londres représentent l'opinion

publique en Angleterre comme étant assez opposée à cet emprunt, ou plutôt à cet achat d'une grande masse de rentes françaises.

Le duc de Wellington a déclaré, que la retraite d'une partie de l'armée d'occupation, que l'on fait monter à 30 mille hommes, étoit liée à la réussite de la négociation de l'emprunt, attendu qu'alors les Alliés ayant une garantie suffisante de l'exactitude des payemens de la France pourroient la soulager d'une partie des mesures de précaution, que l'on avoit jugé nécessaire d'adopter. La nation attend avec impatience une issue à tout ceci, car autant tous les partis étoient d'accord, il y a dix huit mois, pour désirer qu'une partie des armées alliées, demeurat en France autant maintenant, tous désirent avec ardeur, la retraite de ces mêmes troupes qu'ils avoient appelées de leur vœux. L'issue favorable de cette négociation, donnera un relief extrême au ministère.

Le prince de Talleyrand, est toujours en disgrâce et continue à accuser hautement le ministère actuel, d'avoir signé le traité du 20 novembre.

La prolongation de la loi, sur la suspension de l'article de la Charte qui concerne la liberté individuelle, a passé à la Chambre des députés, à une majorité de 44 voix. Le parti ministériel, continue à s'y renforcer. L'on va s'occuper maintenant de la question de la liberté de la presse, l'une des plus compliquées, et des plus difficiles, sur lesquelles puisse discuter une assemblée délibérante, puisque toutes les garanties, pour ainsi dire, des libertés civiles, se trouvent comprises dans celle là.

Il y a quelques jours, que lorsque la loi sur les élections fut présentée à la Chambre des pairs, les Princes écrivirent au roi, pour le supplier de retirer le projet de loi, ou du moins, de leur permettre de ne pas assister aux séances, dans lesquelles elle seroit discutée, attendu qu'ils seroient fâchés, que leur conscience les oblige à voter, contre le désir connu de Sa Majesté. Le roi, a dit on, témoigné beaucoup d'humeur de cette lettre, et a dit à la grande députation de la Chambre basse, qui lui a été présentée l'autre jour, « qu'il y avoit eu quelques intrigues dans la Chambre des pairs, pour empêcher que la loi n'y passât, mais qu'il en avoit prévenu l'effet, et qu'il espéroit bien qu'elle passeroit. » Aujourd'hui, l'on dit que la Commission chargée d'en faire le rapport, est unanime pour son adoption, en sorte qu'il n'y a presque pas de doute qu'elle ne passe.

Je n'ai eu aucune nouvelle demande relative à l'emploi des fonds destinés à la défense de l'Allemagne. J'imagine que la Prusse, comprendra que nous ne voulons pas répondre, et n'insistera pas. Si par hasard, elle le faisoit, je répondrais conformément aux ordres de Votre Majesté.

Le baron Pasquier, président de la Chambre des députés vient d'être nommé ministre de la Justice, Monsieur d'Ambray ne cheminant pas assez d'accord avec ses collègues, pour conserver le portefeuille.

Depuis quelques mois, le gouvernement du roi, rallie de plus en plus les esprits. Depuis qu'on le voit suivre une marche ferme et uniforme, sans se laisser détourner par les intrigues de la cour, beaucoup de gens qui s'étoient montrés fort opposés à sa cause proclament maintenant hautement, leur dévouement pour elle, disant qu'ils voyent bien à l'heure qu'il est, que le roi et ses ministres veulent gouverner pour le bonheur de la grande majorité des Français. L'on attend impatiemment, que la loi des élections ait passé à la Chambre des pairs.

Le comte Lagarde, ayant du s'arrêter quelques jours à Stutgard, arrivera je suppose à Munich en même temps que le courrier, ou à peu près.

Je joins ici, la dernière circulaire, que j'ai reçue des 4 ministres, et à laquelle j'ai répondu, que j'avois donné l'ordre de remettre aux Commissaires spéciaux contre reçu la portion de bons, « qui étoit encore à la disposition » de nos banquiers, savoir ceux de février.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe]

L'arrangement qui a été conclu le 7 du mois de décembre dernier, entre les ministres des quatre puissances alliées et le gouvernement françois, ayant été approuvé par les Cours respectives, les soussignés ont l'honneur d'en faire part à Monsieur Pictet de Rochemont et de l'inviter en même tems à vouloir bien faire remettre sans délai les bons du trésor de France échéans dans les mois de janvier et février présents qui se trouvent encore être à sa disposition entre les mains des Commissaires spéciaux des quatre Cours, qui en délivreront un reçu lequel sera échangé contre les nouveaux bons, aussitôt que ceux-ci auront été fournis par le gouvernement françois. Les soussignés ont l'honneur de renouveler à Monsieur Pictet de Rochemont l'assurance de leur considération distinguée.

Paris le 15 janvier 1817

Le baron de Vincent Ch Stuart de Goltz Pozzo di Borgo

A Monsieur de Pictet de Rochemont chargé d'affaires de S.M. le Roi de Bavière près la  
Cour de France

Le retrait d'une partie des troupes d'occupation est maintenant ouvertement lié au succès de l'emprunt.

Talleyrand, jamais à court d'arguments pro domo, prétend qu'il avait démissionné en septembre 1815 pour ne pas devoir signer le honteux traité de paix du 20 novembre.

Pasquier a été nommé le 19 janvier ministre de la justice, ou garde des sceaux, en remplacement de Dambray.

Paris le 22 janvier 1817

Sire

Ayant trouvé, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en faire part à Votre Majesté, que le gouvernement françois, auroit du, en bonne règle, nous prévenir directement du délai qu'il a demandé, et que lui ont accordé les 4 puissances signataires du traité de Paris, pour les payemens de janvier, et de février, délai auquel les autres puissances ont également consenti à leur exemple, j'ai répondu aux renseignemens qui m'ont été demandés par les ministres des 4 puissances, que les bons de janvier, n'étoient plus à la disposition de nos banquiers lorsque la circulaire des dits ministres, m'est parvenue. Mais en même temps, ne voulant pas tout à fait m'écarter de ce qu'avoient fait les autres puissances, ni avoir l'air d'y mettre décidément de la mauvaise volonté, vis-à-vis de la France, j'ai dit, que j'étois prêt à restituer les bons de février, pour être échangés contre d'autres, payables depuis le 1<sup>er</sup> mars, et j'ai donné l'ordre à Mr L. Seeligmann, d'échanger avec les Commissaires des 4 puissances, les dits bons de février. De cette manière, j'ai autorisé Mr Seeligmann à continuer à toucher tout le mois de janvier, et à dire qu'il avoit négocié les bons du dit mois, avant d'avoir connoissance de la mesure adoptée.

J'ai donc réussi, à gagner les payemens d'un mois tout entier, et j'ai en conséquence l'honneur d'adresser ci joint à Votre Majesté deux traites, pour les quinze premiers jours de ce mois, de 97,453-7 fl. d'E[mpire] et de 56,151-33 dits, représentant, la première les rentrées de

la contribution de guerre, et la seconde celle des quinze millions de l'Autriche. J'y joins également, un bulletin de la Bourse du 15.

J'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Majesté, que le gouvernement françois, espéroit parvenir à négocier en Angleterre un emprunt suffisant pour couvrir son déficit de cette année. Je suis parvenu à me procurer une copie des conditions qu'il a offertes aux maisons des banquiers Barring de Londres et Hope d'Amsterdam, qui selon toutes apparences, se chargeront de cet emprunt ; conditions qui ont été soumises à l'acceptation des ministres des 4 puissances, et consenties par eux, à l'exception de la Prusse, qui a dit avoir des arrangemens particuliers avec ses banquiers. Je joins ici, une copie des dites propositions. Les bases une fois acceptées, l'on a expédié un courrier à Mr Barring de Londres, pour discuter les détails de l'emprunt, et il est attendu ici, lui-même d'un moment à l'autre, pour terminer. Votre Majesté verra par les propositions ci jointes, que l'intention est, que les dits banquiers, se chargent des trente millions de rentes, qui ont été votés pour couvrir le déficit, et payent directement aux puissances, ce qui leur est du par la France cette année. La Prusse a décliné cette proposition, et a eu raison car je doute qu'il convienne à aucune puissance, d'être pour ses payemens, à la disposition des banquiers étrangers, plutôt que des siens propres.

A la première nouvelle de la négociation de l'emprunt, les fonds avoient haussé rapidement ici. Depuis, ils sont un peu retombés, parceque l'on étoit moins sur qu'il réussit.

Avant de fermer ma dépêche, je puis annoncer à Votre Majesté, que Mr Barring vient d'arriver de Londres, et que l'on répand déjà depuis hier qu'il a signé les bases ci jointes ; je ne prévois pas que nous puissions rien savoir de positif la dessus, avant huit jours.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[copie de la main de Charles René]

Propositions faites par la France aux banquiers de Londres et d'Amsterdam Barring et Hope, et soumises à l'acceptation des ministres des 4 puissances, qui y ont consenti, à l'exception de la Prusse.  
9 janvier 1817. [Non reproduites]

Paris le 24 janvier 1817

Monsieur,

{On parle beaucoup d'un changement dans le ministère. Lainé, Du Bouchage et le duc de Feltre doivent perdre le portefeuille, ils seront remplacés par le comte de Beugnot pour l'intérieur ; le duc de Raguse pour la marine, et le maréchal Suchet pour la guerre. De Cazes profitant de la dernière protestation des Princes relative à la loi sur les élections a, dit-on, opéré ce changement.}

Veillez agréer [etc.]

Schoepfe

La rumeur est partiellement exacte mais ce remaniement ne se fera que plusieurs mois plus tard et en deux temps : le maréchal Gouvion Saint-Cyr remplacera brièvement Dubouchage à la marine le 23 juin avant de succéder le 12 septembre au duc de Feltre à la guerre, Molé reprenant le portefeuille de la marine.

N° 11

Paris le 30 janvier 1817

Sire

{L'affaire de l'emprunt est arrêtée, il devient douteux que l'on puisse s'arranger, et si on le fait, ce sera sur des bases différentes des premières propositions. Cet emprunt étoit devenu très impopulaire en France, et surtout le commerce de Paris voyoit avec effroi une mesure qui auroit mis les variations de la Bourse et des changes tout à fait entre les mains des banquiers anglois. Il est possible que le ministère n'ait jamais eû l'intention réelle de faire l'emprunt, mais qu'il ait seulement voulu montrer qu'il avoit assés de crédit pour trouver quelques centaines de millions à des conditions un peu plus ou un peu moins avantageuses, mais toujours à longs termes, ce qui constitue le crédit. Il est probable que Monsieur Baring aura été un peu effrayé par les clameurs de l'opposition et aura exigé avant de traiter, que les deux partis soient mieux d'accord sur la nécessité ou la convenance de cet emprunt. Aussi je crois qu'il veut, que le budget ait passé avant de rien signer ; or comme les discussions sur le budget seront vives et prolongées nous ne pourrons rien savoir de positif avant quelque tems. Le budget s'élève avec les réductions proposées par la commission à un milliard soixante deux millions. Je ne sais pas trop comment la France s'y prendra pour faire face à d'aussi énormes dépenses.}

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

P.S. La loi sur la suspension de la liberté de la presse en ce qui concerne les journaux, a passé hier à la Chambre des députés, à une majorité de 29 voix. L'on attend d'un moment à l'autre, que la loi des élections ait passé à la Chambre des pairs.

La suspension de la négociation de l'emprunt, qui consterna Richelieu, n'est qu'une fausse alerte ; bientôt repris, les pourparlers aboutiront le 18 février.

L'arrangement sur le report du payement de l'indemnité de guerre a été conclu le 10 février et l'accord sur le retrait d'une partie de l'armée d'occupation signé le lendemain. C'est un grand succès pour Richelieu ; Charles René fait le point de la situation :

Paris le 14 février 1817

Sire

A mesure que les évènements se développent en France, la marche du gouvernement, lui rallie de plus en plus les esprits, et calme toutes les inquiétudes. Le ministère a remporté trois victoires politiques, dont la dernière sera décisive.

La seule loi des élections, est un pas immense fait dans son système et le parti opposé, avoit bien compris, que cette loi ayant une fois passé, le dernier de ses retranchemens étoit forcé. L'on prétend que le roi de France au moment de donner sa sanction à cette loi fondamentale de la Constitution, avoit encore hésité. Ce qu'il y a de sur, c'est qu'il a laissé passer quelques jours, avant de signer ; maintenant, elle est insérée dans le Bulletin des loix. Les ministres ont, il est vrai, une majorité bornée dans les Chambres : mais il est aussi vrai, quoique l'on puisse en dire, qu'ils ont une majorité sans bornes dans la nation, et que cette nation se tranquillise et reprend de la confiance depuis qu'elle voit que le gouvernement conforme ses actes, à

l'opinion de l'immense majorité de ceux qui dirigent l'esprit public. Si la France, parvient à ramener entièrement son crédit pécuniaire, elle est riche encore, malgré toutes ses pertes, elle peut acquitter ses charges, et conserver de beaux élémens de prospérité, et de grandeur.

L'affaire de l'emprunt ou cession de rentes, que le gouvernement vient de terminer avec Mrs Baring et Hope, a été un acte viril de la part du ministère, qui établit ainsi le crédit de la France chez l'étranger, de manière à ce que si cet emprunt étoit à recommencer aujourd'hui, il n'y a pas un capitaliste en France qui ne désirât y prendre part. C'est au moins un acheminement très heureux, vers ce crédit qu'il leur est d'une si haute importance de créer. Cet emprunt, ne porte que sur une somme de 200 millions. Quatre des principales maisons de Paris, prennent part à l'affaire, ce qui la rend ici beaucoup plus populaire qu'elle ne l'étoit auparavant. Le gouvernement, leur cède la rente au prix de 55, avec la condition que les prêteurs ne pourront pas l'émettre tout de suite mais seront obligés de la garder jusqu'à une certaine époque, afin de ne pas faire baisser le cours. Les payemens se feront au gouvernement, par dixièmes, dans le courant de l'année. Les maisons qui dirigent l'opération, ont envoyé des circulaires, afin d'inviter les capitalistes, à se charger de la portion des rentes qu'elles veulent céder : mais elles comptent en garder une grande partie pour elles mêmes, et Mr Baring entr'autres, qui dit hautement avoir pris une grande confiance dans les affaires de la France, depuis qu'il est à portée d'en juger par lui même, a annoncé à plusieurs de ses amis, que son intention, est de garder de la rente pour son propre compte, jusqu'à concurrence d'un capital de 20 millions.

Les orateurs de l'opposition, déclament fortement dans les Chambres contre cette mesure du ministère ; mais ce parti là n'est plus assez fort, pour pouvoir entraver la marche du gouvernement, ainsi qu'il l'a fait l'année dernière.

La partie de cette négociation, qui à mon avis, étoit de beaucoup la plus importante pour la France, et qui se lioit dans le système des cours alliées, à la condition de l'emprunt, est la retraite de trente mille hommes de l'armée d'occupation, à laquelle les puissances étrangères, viennent de donner leur assentiment. Le résultat de cette convention, qui vient d'être signée par les ministres des quatre grandes puissances, a été communiqué aux Chambres le 11 de ce mois, par Mr le duc de Richelieu et y a excité un grand enthousiasme, particulièrement à la Chambre des députés, à la séance de laquelle j'ai assisté pour cette occasion. Les deux Chambres ont voté une adresse de remerciement au Roi pour l'heureuse issue de cette importante négociation. Cette mesure qui assure dorénavant, la durée du ministère actuel, au moins pendant tout le temps que dureront les relations actuelles de la France, avec l'étranger, est effectivement le soulagement le plus efficace, et le plus réel, que les puissances alliées, puissent accorder à la France dans sa détresse. Rien n'étoit plus propre à rallier la nation au gouvernement ; car dans l'état de souffrances, et de misère où se trouve cette nation il eut été à craindre peut être, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, que le mot de « haine de l'étranger », ne fut devenu le point de ralliement de tous les partis, et n'eut fini par compromettre fortement, les garanties des créances, que la France a encore à acquitter vis-à-vis des puissances alliées. La masse du peuple sait à peine encore, séparer les intérêts des puissances étrangères, de ceux de la dynastie des Bourbons, et est toujours disposée à accuser également les uns et les autres, des maux qu'elle souffre.

J'ai l'honneur d'adresser ci joint à Votre Majesté, une copie de la note que les ministres des quatre puissances, ont remise à cette occasion au duc de Richelieu, note que l'ambassadeur

d'Angleterre m'a communiquée le 11 de ce mois, et qui contient l'expression des principes, qui les ont dirigés dans cette circonstance.

Un nouvel arrangement, a également été pris entr'eux et le gouvernement françois, pour le paiement à l'avenir de la contribution de guerre. Cet arrangement nous sera communiqué sous très peu de jours, et je m'empresserai d'en faire part à Votre Majesté.

La conséquence naturelle de la marche ferme et uniforme qu'a adoptée le Roi, est que la confiance renaît généralement. Je ne puis dire à Votre Majesté, combien le gouvernement a gagné ici dans ce sens, tant au-dedans, qu'au dehors du royaume, depuis deux mois.

Les discussions sur le budget, continuent journellement. J'y ai assisté très souvent, et c'est en vain que quelques membres de l'opposition, doués d'éloquence et de talents, profitent de cette dernière occasion, pour attaquer les ministres sur tous les points; je suis convaincu maintenant, que tous les efforts de ce parti, seront désormais inutiles, et que la solidité du ministère ne sauroit plus être ébranlée, par des déclamations auxquelles personne ne croit plus, et qui n'ont d'autre résultat, que de donner une mauvaise idée, de la bonne foi de la minorité.

Mr Baring, a été présenté au roi, au dernier cercle diplomatique, et Sa Majesté lui a adressé en ma présence, ces paroles, « Votre arrivée ici, a eu un très heureux résultat pour la France. » Effectivement, le crédit seul pouvoit combler l'abyme, et rien n'étoit plus propre à le faire renaître, que la confiance des premiers capitalistes de l'Europe.

La retraite des trente mille hommes de l'armée d'occupation, ne commencera à s'effectuer qu'au 1<sup>er</sup> avril prochain attendu le temps nécessaire, pour avoir la ratification de la cour de Petersbourg.

Je viens de recevoir une lettre du duc de Wellington adressée à Votre Majesté : je la joins à ma dépêche ; j'imagine que c'est une communication de la mesure adoptée.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

La convention avec Baring et Hope est signée le 18 février. Viel-Castel la juge assez sévèrement : « En résumé, pour obtenir 187 millions de numéraire, il fallait aliéner un capital de 354 millions et s'engager à servir annuellement un intérêt de 17,7 millions. Les 187 millions si chèrement achetés laissent encore subsister un déficit de plus de 100 millions représentant les créances de l'arriéré et les créances étrangères auxquelles on devrait pourvoir, comme l'année précédente, par des émissions de rentes. » Les Chambres et l'opinion publique accueillirent pourtant la nouvelle avec enthousiasme.

La loi électorale du 1817 allait permettre le renouvellement, dans 21 départements tirés au sort, d'un cinquième de la Chambre des députés le 20 septembre 1817. C'est à partir de cette date qu'on peut distinguer trois courants dans la Chambre, les ultra-royalistes, les royalistes ministériels, de loin les plus nombreux, et les indépendants.

[Annexe, de la main de Charles René]

Copie

de la note, communiquée au gouvernement françois, sur la réduction de l'armée d'occupation.

Les cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, ayant pris en considération le désir manifesté par S.M.T.C. de voir diminuer l'armée d'occupation, et proportionnellement, les charges que sa présence sur le territoire françois exige, ont autorisé les soussignés, à faire à S.E. Monsieur le duc de Richelieu président du Conseil des ministres et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, la communication suivante.

Au moment où le Roi, rétabli sur son trône et remis en possession de son autorité légitime, et constitutionnelle, cherche de concert avec les autres puissances, les moyens les plus efficaces, de consolider l'ordre intérieur de la France et d'associer son royaume au système de bonne intelligence et de pacification générale, interrompu par les troubles qu'on venoit à peine d'arrêter, il faut reconnoître que la présence temporaire d'une armée d'occupation alliée étoit absolument nécessaire soit pour rassurer l'Europe, contre les suites des agitations, qui menaçoient de se renouveler, soit pour offrir à l'autorité royale l'occasion d'exercer dans le calme, son influence bienfaisante, et de se fortifier par l'attachement, et la soumission de tous les François.

La sollicitude de S.M.T.C., à rendre cet expédient indispensable le moins onéreux à ses sujets, et la sagesse qui dirige les souverains alliés, dans tous les arrangements qui furent stipulés à cette époque, les portèrent à prévoir d'un commun accord, le cas, où la diminution de l'armée d'occupation pourroit avoir lieu, sans affoiblir les motifs, ou nuire aux grands intérêts, qui en avoient rendu la présence nécessaire.

Ces conditions, les soussignés, aiment à les rappeler, avec une vraie satisfaction. Elles consistent, dans l'affermissement de la dynastie légitime, et dans le succès des efforts et des soins de S.M.T.C., pour comprimer les factions, dissiper les erreurs, calmer les passions, et réunir tous les François autour du trône par les mêmes vues, et les mêmes intérêts.

Ce grand résultat, désiré, et réclamé par l'Europe entière, ne pouvoit être ni l'ouvrage d'un moment, ni l'effet d'une seule tentative. Les puissances alliées, ont vû avec une attention suivie, mais non pas avec étonnement, les divergences d'opinion qui ont existé sur le mode de l'obtenir. Dans cette attitude, elles ont attendu de la haute sagesse du Roi, les mesures propres à fixer les incertitudes, et à imprimer à son administration, une marche ferme et régulière, ne doutant pas qu'il ne sut allier avec la dignité du trône et les droits de la couronne, cette magnanimité, qui après les discordes civiles, rassure et encourage les foibles, et par une conscience éclairée, excite le zèle de tous les autres.

Une heureuse expérience ayant déjà rempli, autant que la nature des choses pouvoit le permettre l'espoir de l'Europe sur ce sujet, les souverains alliés, jaloux de contribuer à ce grand ouvrage et de faire jouir la nation de tous les biens, que les efforts de la sagesse de son Roi lui préparent, n'hésitent nullement à regarder l'état actuel des affaires, comme suffisant pour fixer la question qu'ils ont été appellés à décider.

La bonne foi, avec laquelle le gouvernement du Roi, a rempli jusqu'à ce moment, les engagements pris envers les Alliés, et les soins qu'il vient d'employer, afin d'assurer les différents services de l'année courante en ajoutant aux ressources provenant des revenus de l'Etat, celles d'un crédit garanti par les maisons de banque étrangères et nationales, parmi les plus considérées en Europe, ont également fait disparaître les justes difficultés, qui avoient pu s'élever sur ce point de la question proposée.

Ces considérations, ont été fortifiées en même temps, par l'opinion que S.E. Monsieur le maréchal duc de Wellington, a été invité à émettre sur un objet d'une si haute importance ; son suffrage favorable et l'autorité d'un personnage aussi éminent, ont ajouté aux motifs déjà prévus, tous ceux que la prudence humaine pouvoit réunir, pour justifier une mesure demandée et consentie, avec les sentimens d'une bienveillance sincère et réciproque.

Les soussignés, se trouvent en conséquence, autorisés par leurs cours respectives, à notifier à S.E. Mr le duc de Richelieu :

1° Que la réduction de l'armée d'occupation sera effectuée.

2° Qu'elle sera de trente mille hommes sur l'armée entière.

3° Qu'elle sera proportionnée à la force de chaque contingent, c'est-à-dire d'un cinquième sur chaque corps d'armée.

4° Qu'elle aura lieu, à commencer du 1<sup>er</sup> avril prochain.

5° Que dès cette époque, les deux cent mille rations par jour, fournies par le gouvernement françois, seront réduites à cent soixante mille, sans néanmoins rien changer aux cinquante mille rations de fourrage, destinées à la nourriture des chevaux.

6° Enfin que dès la même époque, la France jouira en outre de tous les avantages provenant de la dite réduction, en conformité des traités et conventions existans.

En communiquant un témoignage aussi éclatant d'amitié et de confiance, envers S.M.T.C., de la part de leurs augustes maitres, les soussignés, aiment à déclarer en même temps à S.E. Mr le duc de Richelieu, combien les principes du ministère qu'il préside, et ceux qui lui sont personnels, ont contribué à établir cette franchise mutuelle qui dirigée par la justice et la lettre des traités existans, a su jusqu'à présent régler tant d'affaires délicates, et donner pour l'avenir, les gages les plus rassurants d'une conclusion définitive, et satisfaisante.

Ils saisissent cette occasion pour renouveler à Mr le duc de Richelieu, l'assurance de leur haute considération.

Paris le 10 février 1817.

On notera l'hommage mérité rendu in fine au duc de Richelieu.

[Copie, de la main de Schoepfe]

Convention entre le comte de Corvetto et M.M. Hope et C<sup>omp.</sup> d'Amsterdam et Baring frères et C<sup>omp.</sup> de Londres, 18 février 1817. [Non reproduite].

Paris le 20 février 1817

Sire

Je m'empresse d'adresser ci-joint à Votre Majesté, la copie des derniers arrangemens qui ont été conclus entre le ministère françois, et les ministres des quatre puissances, relativement au mode de payement futur, de la contribution de guerre pour cette année. Ces arrangemens, ont eu lieu à la suite de la négociation de l'emprunt, et viennent de nous être communiqués, par les ministres des quatre puissances.

Les discussions du budget, sont sur le point d'être terminées, et il n'y a presque pas de doute, que le projet des ministres ne passe, tel qu'il a été présenté aux Chambres. Ainsi que je l'ai dit à Votre Majesté, le parti de l'opposition, n'est pas assez fort, pour entraver dorénavant, la force du gouvernement, et la force des ministres paroît établie beaucoup plus solidement que l'on n'eut pû l'espérer, il y a trois mois.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Copie [de la main de Charles René] :

Protocole N° 1, de la conférence du 10 février 1817.

Les ministres des quatre cours s'étant réunis aujourd'hui, chez S.E. Mr le duc de Wellington présent, il a été pris en considération, la Note ci annexée, communiquée par S.E. Mr le duc de Richelieu, tendant à régler le mode des payemens du restant de la contribution de guerre due par la France, jusques et y compris le 30 novembre de l'année 1817.

Après avoir examiné, et discuté la matière mise en délibération, les ministres, considérant qu'il est dans l'intention de leurs cours respectives, de se prêter à toutes les facilités, qui sans nuire à leurs propres intérêts peuvent néanmoins procurer à la France les moyens de remplir avec plus de sûreté les engagemens qu'elle a contractés ; que les mesures prises par S.M.T.C., afin d'ajouter aux ressources



ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères, d'en faire part à M.M. les ministres des quatre cours, et en même temps, elle lui a prescrit de leur proposer de régler d'un commun accord, les époques, et le mode des payemens à faire dans le courant de l'année 1817, d'après les bases suivantes :  
 1° Les sommes dues pour le quadrimestre qui se compose des mois de décembre 1816, janvier, février et mars 1817, seront acquittées dans les valeurs, et aux termes stipulés dans les Protocoles des 7 décembre, et 9 janvier.

2° A compter du 1<sup>er</sup> avril, jusques et y compris le 31 mai, jour auquel expire le premier semestre de la 2<sup>de</sup> année de l'indemnité pécuniaire, les payemens seront effectués au moyen des engagements contractés par les maisons Hope et Baring.

3° Conformément à l'article [illisible] de la convention pécuniaire du 20 9bre 1815, les bons du trésor, destinés à l'acquittement des sommes payables dans le semestre qui finit le 30 novembre 1817, seront à leur échéance, présentés au Trésor, et ceux qui n'auront pu être payés, seront à l'expiration du dit semestre, convertis en inscriptions sur le Grand Livre de la dette publique de France, et finalement acquittés au moyen des mêmes arrangements, pris avec Mrs Hope et Baring.

Le soussigné, se flattant, que ce mode de paiement, qui ne déroge point aux stipulations du traité du 20 9bre 1815, et offre au contraire à l'Europe entière, une nouvelle garantie de son exécution, sera agréé par M.M. les ministres des quatre cours, et qu'ils voudront bien compléter par leur assentiment formel, l'arrangement que le ministère de S.M.T.C. vient de conclure.

Signé Richelieu

A Munich, le ministère Montgelas est tombé le 2 février ; le nouveau ministre des affaires étrangères est le comte de Rechberg. Charles René, qui perd son protecteur, comprend le sort qui l'attend, comme en témoigne cette réponse du nouveau ministre, encore à la Diète de Francfort, à son père, qui lui avait aussitôt écrit :

Francforth, ce 24 février 1817

Monsieur, j'ai reçu avec une vive reconnaissance la lettre, dont vous venez de m'honorer Monsieur et les témoignages d'intérêt, qu'elle renferme. Monsieur votre fils vous aura mandé Monsieur qu'avant ma nomination au ministère, Sa Majesté avoit décidé d'envoyer définitivement un ministre à Paris, ce revirement ne sauroit cependant influencer défavorablement sur la carrière de Monsieur votre fils, qui sera appelé à une autre destination. Je vous prie Monsieur de vouloir être convaincu, que je m'empresserai de répondre à la confiance dont vous m'honorez en faisant connoître les talens de Mr votre fils à Sa Majesté. Je suis avec les sentimens de la plus haute considération [etc.]

Rechberg

Charles René devait s'attendre à perdre Paris, sa nomination ayant été provisoire, comme le portent les instructions reçues du Roi, jusqu'à l'envoi d'un ministre. Sa déception sera de ne pas recevoir d'autre mission.

Paris le 28 février 1817

Sire

Les évènements cheminent à l'époque actuelle, et principalement ici, avec une telle rapidité, que l'on peut dire, que d'un jour à l'autre les nouvelles institutions de la France se régularisent, et se fortifient à vue d'œil. Les transactions, qu'elle vient de conclure, pour l'emprunt, avec des capitalistes étrangers et nationaux, lui ont créé un crédit, qui auparavant n'existoit pas ; en telle sorte, que l'empressement de ceux qui vouloient placer des fonds dans cet emprunt, n'a pas permis que l'on put admettre plus d'un tiers ou d'un quart des prétendans, et que si le gouvernement, avoit besoin de renouveler aujourd'hui une semblable

opération, il trouveroit à emprunter en France même, tout ce qu'il voudroit, à des conditions beaucoup plus avantageuses, que celles qu'il vient de conclure. La haute réputation d'intégrité, et le caractère personnel bien connu du duc de Richelieu, n'ont pas peu contribué à ces résultats désirables, dans un moment surtout, où la confiance cherchoit à s'attacher aux individus plutôt qu'au pouvoir, ainsi que cela arrive avant qu'un ordre de choses, soit consacré par l'ancienneté des institutions. La fermeté du Roi, dans la marche qu'il a adoptée, rassure tous les esprits, et les rallie autour du trône.

Mr de Talleyrand, ne se relèvera jamais dans l'opinion, du faux système qu'il avoit affecté d'embrasser, en opposition avec l'esprit du gouvernement ; ses facultés d'ailleurs paroissent avoir baissé depuis quelque temps. Mr de Châteaubriand, l'a mis en scène l'autre jour à la Chambre des pairs, tout en ayant l'air de le défendre, d'une manière qui a jetté du ridicule sur Talleyrand, et a pu laisser du doute sur les intentions réelles de Mr de Châteaubriand, qui a rappelé dans un discours, que les grands services qu'il avoit rendus, pouvoient bien compenser les fautes et les erreurs, que l'on pouvoit lui reprocher.

La discussion de chacun des articles du budget, pris séparément, continue avec assez de calme et de régularité : le ministère emportera ce point ci, comme tous les autres, et cela sera terminé incessamment.

L'on commence déjà, à se mettre en mouvement, pour les nouvelles élections, qui doivent renouveler un cinquième de la Chambre, dans les départemens, qui sont, au nombre de 21, la série de cette année. Les ultras, qui prétendent que la nouvelle loi des élections a donné au pouvoir démocratique une énergie qui ne sera contrebalancée par aucun autre, annoncent déjà, que ces assemblées, seront très tumultueuses, et un grand nombre d'entr'eux dans les provinces, manifestent l'intention de ne pas s'y rendre.

L'embaras qu'éprouvent à revenir sur leurs pas, ceux qui n'avoient embrassé ce système, que comme moyen d'ambition, et qui voyent qu'ils se sont trompés de route, est curieux à observer. Ils déclament aujourd'hui à la tribune, pour les libertés de tout genre, comme ils réclamoient des privilèges, il y a dix huit mois, et invoquent contre leurs adversaires, le strict maintien de cette Charte, qu'ils auroient volontiers contesté au roi, le pouvoir d'octroyer, à l'époque où il le fit.

La grossesse de Madame la duchesse de Berry, est officiellement annoncée ; le roi nous en a parlé, à la dernière audience du corps diplomatique.

Le duc de Richelieu vient d'obtenir du roi, de permettre à Mr de Talleyrand, de reparoitre à la cour ; l'on ne sait encore, si celui-ci profitera de la permission.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dernière dépêche du 20, et suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Paris le 8 mars 1817

Sire

Le budget pour 1817, présenté aux Chambres, par les ministres, vient de passer, à la Chambre des députés, à une majorité de 44 voix. L'article le plus important, celui qui affecte à la dotation de la Caisse d'amortissement, la totalité des bois de l'Etat, a été attaqué, ainsi que plusieurs autres, par l'opposition, avec une violence extrême. Quelques uns de ses membres, se sont efforcés de représenter la religion comme attaquée par cette mesure : c'est, disoit une émigrée rentrée, que nous repoussons. D'autres l'ont représentée, comme destructive des

forêts de la France en faveur desquelles, ils se sont efforcés d'exciter la commisération de la Chambre ; proposition du reste absolument fausse, puisqu'il n'y a aucune raison, pour que les forêts affectées à la Caisse d'amortissement, soient détruites, plutôt que les autres. Cela étoit du reste, indispensable, pour établir le crédit pécuniaire de la France, sur des bases larges et solides.

Maintenant les Chambres vont être appelées à sanctionner deux autres loix de moindre importance après quoi la session sera terminée à peu près avec le mois. La loi sur la responsabilité des ministres, sera renvoyée à la session prochaine.

Les discussions les plus vives, sont celles qui ont eu pour objet, la réduction des budgets particuliers des différents ministères. Le vœu général, est d'introduire plus d'économie dans les différentes branches de l'administration, qui est en effet encore montée sur le pied des institutions du dernier gouvernement, c'est-à-dire très coûteuse. Le ministère sera bien obligé, de finir par céder peu à peu, à ce cri d'économie, qui retentit de toutes les parties de la France, quoique l'on ne puisse se dissimuler, que la forme du gouvernement représentatif, est en général plus coûteuse qu'une autre. A la prochaine session il devra, je crois, faire de grandes concessions dans ce sens là, s'il ne veut pas qu'on les lui arrache.

Le caractère le plus remarquable du système de l'opposition, c'est que ce parti, qui a tenté de tout envahir, et de tout ramener à lui, interprète aujourd'hui à sa manière, toute l'étendue des libertés que permet la Charte, pour en faire une arme contre ses adversaires.

D'ailleurs, les fonds de la dette publique continuent à hausser, et la confiance à renaître. Un grand nombre d'hommes estimables, se rallient aux intentions sages et modérées du gouvernement. Ils sentent, que ce n'est pas en osant tout, mais en ménageant tout, qu'ils peuvent soutenir l'Etat, qu'aucun des gouvernemens de l'Europe n'a trop de force et d'appui, contre l'esprit dangereux qui les menace et qu'il y a plus de gloire à les défendre, que de courage à les attaquer.

Ainsi, tandis que l'Angleterre, cette contrée des institutions stables par excellence, se débat aujourd'hui, contre l'esprit d'innovation et de révolte, la France, par un contraste assez remarquable, après tant de changemens, se calme, cicatrise ses playes, et peut maintenant, assigner un terme à ses maux. Il est beau, de voir l'arrière petit neveu du cardinal de Richelieu, défendre, et établir avec succès, la cause de la véritable liberté politique, et soutenir sous Louis XVIII, l'autorité royale, que son arrière grand oncle, avoit fait triompher sous Louis XIII contre une noblesse puissante et factieuse.

Quant aux mesures violentes, que l'Angleterre se voit obligée d'adopter, elles n'apporteront aucun remède aux maux qui les ont rendues nécessaires. Les mouvemens qui s'y opèrent sont des signaux de détresse, et le mal ne cessera que lorsqu'on trouvera moyen de donner de l'aliment à l'industrie d'une classe nombreuse que l'inactivité contraint à devenir rebelle.

Les élections nouvelles, vont commencer incessamment, et l'on prend déjà des mesures à cet effet. Il paroît qu'elles n'auront pas lieu dans tous les départemens à la fois, mais que l'on divisera 4 par 4, ou 5 par 5, les 21, qui doivent réélire cette année, afin de prévenir la confusion. L'on commencera probablement par le département de la Seine, comme donnant l'impulsion à des élections convenables.

Madame la duchesse de Berry, est à peu près remise de sa maladie.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Les députés ont voté le 6 mars le budget pour l'année 1817.

Paris le 27 mars 1817

Sire,

Maintenant que le budget, vient de passer à la Chambre des pairs, la session de cette année est finie, et les Chambres ont reçu une communication du gouvernement pour s'ajourner. Cette session de 1817, formera probablement, une des mémorables époques de l'histoire de France : les progrès du gouvernement, dans le système qu'il a adopté, vers la consolidation et le repos, vers la confiance et le crédit, ont été rapides et surs. Un caractère d'indépendance, et d'une éloquence éclairée, a marqué les discussions parlementaires, d'un grand nombre de membres de la Chambre des députés, et les intérêts nationaux, y ont été en général discutés, comme si le temps eut déjà consacré ces formes nouvelles. La France, en un mot, me paroît avoir fait un pas immense dans les derniers mois vers la stabilité. Il y a six mois que je n'aurais assurément pas crû, pouvoir annoncer à Votre Majesté, des résultats aussi précoces, et aussi marquants.

Quelques orateurs de la Chambre des pairs, ont essayé d'alarmer l'opinion, sur l'aliénation de la partie des forêts de l'Etat, affectée à la Caisse d'amortissement, en faisant un tableau touchant de l'état de la France, privée de ses forêts, et celui d'une population réduite à ne savoir comment cuire ses alimens. Ces déclamations, et ces pronostics, qui n'étoient que ridicules, tombent d'autant plus à faux, qu'il est notoire, que les propriétaires de forêts, éprouvent dans ce moment ci, de la difficulté à vendre leur bois coupé, attendu que la consommation a beaucoup diminué depuis quelques années, par l'adoption multipliée des moyens généralement connus, d'épargner du combustible. Cette cause agira d'année en année davantage, et en outre l'on a fait depuis la Révolution, un grand nombre de plantations nouvelles, dont quelques unes fournissent déjà du bois de chauffage. Je crois que les propriétaires, finiront plutôt par être embarrassés de leurs forêts, que les forêts ne manqueront à la France.

J'ai remis la lettre que Votre Majesté m'avoit adressée pour le duc de Wellington, qui m'en a fait ses remerciemens. Il n'a pas été à Maubeuge, ainsi que l'on croyoit qu'il le feroit, pour y recevoir le grand duc [illisible].

La tranquillité de la capitale, a été un peu troublée en dernier lieu, par quelques rixes, qui se sont élevées à l'occasion de la première représentation de la tragédie Germanicus. Elle a fourni un prétexte à l'esprit de parti, de se montrer de nouveau avec violence, et a prouvé que l'acharnement de tous ceux qui tenoient au dernier gouvernement, contre le nouvel ordre de choses, étoit loin d'être calmé. Ce sont principalement au reste des militaires, et des officiers à la demie solde, qui se sont mal montrés à cette occasion : le gouvernement auroit du connoître ce sentiment là, assez, pour ne pas donner lieu à leur manifestation, d'une manière fâcheuse. La pièce a été retirée, et la tranquillité rétablie ; mais comme elle n'étoit que le prétexte de ce qui s'est passé, l'on fera bien d'éviter désormais toute occasion de mettre ainsi les deux partis en présence.

Le budget ayant passé, l'on va probablement négocier la seconde partie de l'emprunt, pour les second cent millions, que le gouvernement obtiendra sûrement à des conditions moins onéreuses, que les premiers. Il y aura cependant, un grand empressement parmi les capitalistes, à y prendre intérêt.

Je prends la liberté de rappeler à Votre Majesté, mon rapport du 14 février, sur les 2991 fr. 10 s. dont j'étois en avance pour fraix de bureau et de ports de lettres, jusqu'au 1<sup>er</sup> du dit mois, en la suppliant de vouloir bien me faire rembourser par Mr Seeligmann de Paris cette somme considérable pour mes moyens.

La santé de Madame la duchesse de Berry, est complètement rétablie.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Le budget ayant été voté le 24 mars par la Chambre des pairs, la session est close le surlendemain.

L'auteur de Germanicus, Antoine Arnault, avait été banni en 1815. La seule mention, dans cet épisode de l'histoire romaine, de l'empire et de l'empereur avait excité les passions à la première représentation, le 22 mars au Théâtre français ; la pièce fut aussitôt suspendue.

Paris le 7 avril 1817

Sire

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, la circulaire des ministres des quatre puissances, concernant le dernier mode de paiement, adopté entr'elles et le gouvernement françois, pour la contribution de guerre, et suis [etc.]

Pictet de Rochemont

[Annexe non reproduite]

Cette circulaire précise et modifie certains points de l'arrangement convenu le 10 février, reproduit p. 219.

La lettre fatidique, du 20 avril, mettant fin à la mission de Charles René arrive le 26 ; il la reçoit pendant qu'il rédige ce qui va être sa dernière dépêche :

[Minute]

A S.E. Mr le duc de Richelieu

Pair de France, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères de S.M. le roi de France

Munich le 20 avril 1817

Monsieur le duc

Le Roi ayant trouvé bon de retirer Monsieur le chevalier Pictet de Rochemont du poste qu'il a rempli jusqu'ici près la cour de Sa Majesté le roi de France et de Navarre, je suis chargé d'annoncer son rappel à V.E. par la présente, et je la prie de le congédier avec la même bienveillance dont elle a bien voulu l'honorer jusqu'ici.

Le comte de Rechberg, que le Roi a nommé pour résider de sa part en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, devant le remplacer incessamment, afin d'accélérer le rétablissement réciproque et formel de la [une ligne manque] entre les deux cours, Sa Majesté a nommé le secrétaire de légation Mr de Schoepf son chargé d'affaires. Elle a ordonné à Mr Pictet de Rochemont de le présenter à V.E. en cette qualité, je vous prie en conséquence, Mr le duc, de l'accueillir avec bonté, d'ajouter foi et créance entière à tout ce qu'il aura l'honneur de lui proposer et de l'assister de sa direction bienveillante dans toutes les occasions qui pourront se présenter.

Il m'est infiniment agréable de pouvoir à cette occasion avoir l'honneur de renouveler à V.E. l'assurance bien sincère des sentimens de haute considération avec laquelle je suis, Monsieur le duc, [etc.] [visé : Rechberg]

Le comte de Rechberg nommé à Paris est l'un des deux frères du nouveau ministre des affaires étrangères, soit Joseph Maria (1769-1833) qui, selon le NdB avait été nommé ministre à Berlin le 23 janvier 1816, soit Willibald Joseph (1780-1849), lui aussi diplomate, qui ne figure dans aucun dictionnaire biographique. (Est V 94).

N° 3

Paris le 26 avril 1817

Sire

{Votre Majesté a vû dans les papiers publics la nouvelle de l'arrivée de Monsieur de Blacas de Rome à Paris : ce retour subit d'un homme qui a exercé pendant longtemps sur l'esprit du roi une influence directe opposée à la marche qu'a adoptée le gouvernement de Sa Majesté surprend et dérange bien des gens ; il réveille les espérances des ultras et donne de l'inquiétude aux ministres. Personne n'a été prévenu de son arrivée. J'ai ouï dire cependant que Sa Majesté l'attendoit depuis quelques jours ; il est venu en courrier, est arrivé dans la nuit du vingt un au vingt deux, et s'est rendu de grand matin chez le roi par un escalier dérobé et les petites entrées ; après une longue conversation avec Sa Majesté il est sorti de son cabinet pour appeler ses valets de chambre, qui ont été fort surpris de le voir, ne le sachant point chés le roi ; ensuite il s'est rendu chés le duc de Berry où l'on ne l'attendoit pas davantage. Il paroît certain que les négociations de la cour de France avec celle de Rome avoient pris un tour fâcheux et que c'est à cela qu'est du ce retour subit. Tous les politiques de la capitale épuisent les conjectures à cet égard : quelques uns mêmes prétendent que le pape est mort ; l'on assure que Mr de Blacas retournera incessamment à Rome. En attendant il occupe aux Thuilleries son ancien appartement auprès de celui du roi.}

Le courrier que Votre Majesté m'a expédié le 20 avril vient d'arriver, et je me suis mis de suite en devoir d'exécuter les ordres qu'il m'a apportés.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Pierre Louis de Blacas d'Aulps (1771-1839), avait partagé les années d'exil du comte de Provence dont il fut, après d'Avaray et avant Decazes, le favori. Envoyé à Naples, où il négocia le mariage du duc de Berry, il était depuis avril 1816 ambassadeur à Rome, chargé de négocier un nouveau Concordat qui remplacerait celui de 1801. Sa venue à Paris, que Pictet décrit de façon tout à fait exacte, était le résultat d'une intrigue des ultras qui espéraient le voir reprendre de l'influence sur le roi. Louis XVIII, que cette affaire embarrassait, lui donna l'ordre de regagner immédiatement le poste qu'il avait quitté sans l'autorisation de Richelieu.

Richelieu accuse réception de la communication de Rechberg :

Paris 7 mai 1817

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire pour me faire connoître que le Roi son maître, avoit nommé Monsieur le comte de Rechberg pour résider à la cour de France en qualité de son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et qu'en attendant l'arrivée de ce ministre à Paris, Monsieur de Schoepf, secrétaire de la légation bavaroise, devoit remplir les fonctions de chargé d'affaires à la place de Monsieur le chevalier Pictet de

Rochemont. Le rétablissement complet des légations réciproques, et en particulier le choix que vient de faire Sa Majesté Bavaroise, me causent d'autant plus de satisfaction que cette mesure ne peut qu'ajouter aux bonnes dispositions des deux cours pour le maintien de l'union et de la parfaite intelligence qui subsistent si heureusement entre elles.

Mr le chevalier Pictet de Rochemont s'est conduit pendant tout le tems de sa mission de manière à justifier la confiance de son gouvernement, et il m'est agréable de lui rendre ce témoignage. Je ne doute point que Mr De Schoepf ne remplisse l'interim à la satisfaction des deux cours. Votre Excellence doit être persuadée que j'accueillerai avec bienveillance ce nouveau chargé d'affaires et que je me ferai un véritable plaisir de lui donner toutes les facilités qui pourront dépendre de moi pour l'exercice de ses fonctions.

Je saisis avec empressement cette occasion pour exprimer à Votre Excellence les sentimens de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être [etc.]

Richelieu

En parlant d'un « nouveau chargé d'affaires », Richelieu manifeste courtoisement son étonnement ; Lagarde étant en poste à Vienne, le ministre bavarois devait arriver sans tarder. Le rappel immédiat de Pictet et son remplacement par un autre chargé d'affaires ont certainement suscité quelque étonnement.

Charles René remet le poste et prend congé :

Paris le 5 mai 1817

Sire

A l'arrivée du courrier expédié le 20 avril, je me suis empressé d'exécuter les ordres contenus dans le rescrit de Votre Majesté, en présentant Mr de Schoepf, à M. le duc de Richelieu comme chargé des affaires de Votre Majesté, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Rechberg.

Il ne me reste plus qu'à mettre aux pieds de Votre Majesté, l'hommage de ma vive et profonde reconnoissance, pour les marques de bonté et de confiance, dont elle a daigné m'honorer dans le cours de ma mission, et que mon principal vœu étoit de mériter de plus en plus.

Je laisse en quittant la France toute une autre perspective, et un horizon politique tout différent, de celui qu'elle avoit lorsque j'y suis arrivé. Les nouvelles institutions se sont consolidées, son crédit public est fondé sur des bases solides, la marche du gouvernement, a pris de l'unité et de la force, et la France peut encore espérer des jours de prospérité et de grandeur.

J'ai quelque lieu de croire, qu'il est question de négociations à la suite desquelles la totalité des troupes alliées, évacuerait, dit on, le territoire françois, dans le courant de l'année 1818.

Je n'avois entre les mains aucuns papiers appartenans à la légation : tous étoient à mesure placés dans les archives dont M. de Schoepf, a toujours eu la direction ; je n'ai donc aucune remise de papiers à lui faire.

Je suis [etc.]

Pictet de Rochemont

Au congrès d'Aix-la Chapelle, où Richelieu représentera la France, les Alliés mettront en effet fin, comme le traité de paix leur en donnait la faculté après trois ans, à l'occupation de la France. Le duc se retirera en décembre 1818, après avoir été désavoué à propos de la loi sur les élections, mais devra accepter, encore une fois contre son gré, de former le ministère après la chute de Decazes consécutive à l'assassinat du duc de Berry en février 1821 ; il se retirera définitivement de la politique le 14 décembre 1821.

Les comptes des frais de Charles René pendant sa mission sont réglés peu après :

Munich le 24 juin 1817

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 mai. Je vous assure avec plaisir que le Roi a bien voulu faire une exception en votre faveur et vous accorder 5000 florins, pour vos frais d'équipage et autres que vous avez allégués. Veuillez être bien persuadé, Monsieur, de la satisfaction que j'éprouverai à faire ce qui vous sera agréable dans toutes les occasions. Je fais celle-ci avec plaisir pour vous réitérer la sincère et parfaite considération avec laquelle [etc.] Rechberg

A Mr Pictet de Rochemont

\*\*\*\*\*

Ainsi prit fin la mission diplomatique de Charles René. Il parait être resté à Paris après la cessation de ses fonctions, et y mener assez grand train, car on peut lire dans le Journal de James Gallatin, le petit-fils d'Albert Gallatin, alors ministre des Etats-Unis à la cour de France :

January [1818]. A delightful dinner and sauterie at the Pictet de Rochemont's. He is the Bavarian chargé d'affaires and a connection of father's. [...] Pozzo di Borgo, comte and comtesse de Grotz (Hanover), marquis and marquise Alfieri (a descendant of the great italian poet, he represents Sardinia here), and the chevalier Stuart, as they call him here, the english ambassador, in fact quite a diplomatic gathering. For the sauterie comte and comtesse de Gallatin, who brought their two daughters, the prince and princess Castelcicala, the Baillet-Latour, comte and comtesse Caumont la Force, the Galitzins, and many others. [...] Even father and the chevalier Stuart joined in the dance.

Les erreurs sont fréquentes dans le journal de James Gallatin ; En janvier 1818, Charles René n'était plus chargé d'affaires et il ne se maria que le 28 février.

De Genève, Charles René fera de vaines démarches ; il ne désespère pas de se voir confier une nouvelle mission diplomatique. Il écrit au ministre des affaires étrangères, le comte de Rechberg, et son père le même jour au roi :

Genève le 15 juin 1820

Monsieur le comte, lorsque je quittai Paris, Votre Excellence daigna dire à mon père, que je ne demeurerais pas longtemps hors d'activité. Depuis lors, trois années se sont écoulées, pendant lesquelles j'ai consacré mes loisirs, à diverses études appropriées à la carrière que je suivais. Je sentois fort bien, Monsieur le comte, que je n'avois nul droit d'être placé, avant que les serviteurs du Roi, plus anciens que moi, ne le fussent ; et me reposant sur ce que vous avez bien voulu dire à mon père d'avantageux en ma faveur, j'attendois patiemment, que vous jugiez à propos de m'employer. Monsieur le comte de Montgelas, avoit eu la bonté de se charger de plaider ma cause, et de me rappeler à votre souvenir. Lorsque j'appris, il y a sept ou huit mois, que personne ne vouloit de la mission d'Espagne, qui offroit effectivement alors, des inconvéniens et même des dangers de tous genres, je trouvai que l'occasion étoit favorable, de montrer du zèle pour le service du Roi, et j'offris de me rendre à cette mission, qui de toutes, offroit le plus de désagrémens et de difficultés. J'en parlai à Monsieur de Montgelas ; je le priois même d'offrir de ma part, d'y aller à mes fraix, dans le cas où l'on ne seroit pas encore bien convaincu de l'utilité d'une mission à Madrid, et où le Département auroit hésité à faire cette dépense. Je représentai que c'étoit une mission peu tentative, et qu'assurément personne ne m'envieroit.

Depuis lors, survint la révolution d'Espagne, et il me sembla, que Votre Excellence, devoit mettre de l'intérêt, à savoir ce qui s'y passoit. Je compris que c'étoit une mission intéressante, où maintenant avec du zèle et du travail, je pourrois me distinguer, et me faire connoître avantageusement de vous, Monsieur le comte, par la nature et l'intérêt des rapports que je pourrois faire. J'en parlai à Monsieur de Montgelas, qui me dit, que vous n'étiez pas éloigné de l'idée de m'y envoyer. Il ajouta peu après, que les fonds du Département, étant absorbés pour cette année, cette difficulté financière, arrêtoit votre détermination. J'offris immédiatement, comme je le fais encore, de lever cet obstacle, en me rendant en Espagne à mes fraix, en attendant que le Département eut de nouveau les sommes nécessaires. J'ajoute, qu'en l'offrant ainsi, je n'entends point redemander au Département ces fraix, et que j'y resterai aux miens, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de payer cette mission, sans rien prétendre pour l'arriéré. Craignant, que Monsieur de Montgelas, ne soit obligé de se rendre en Italie, avant d'avoir pu rien déterminer là-dessus avec vous, Monsieur le comte, je prends la liberté de m'adresser directement à Votre Excellence, pour lui remettre sous les yeux, l'extrême désir que j'ai, d'être employé activement, le sentiment pénible que j'éprouve, de voir les années s'écouler dans une oisiveté qui me pèse, et que mon zèle pour le service du Roi, ne sera rebuté par aucune difficulté matérielle, ni par aucun sacrifice de fortune de ma part.

C'est avec ces sentiments, Monsieur le comte, que je joins ici, une lettre ouverte de mon père, adressée au Roi. Sa Majesté a daigné lui témoigner quelque bienveillance, et il prend la liberté de me rappeler à son souvenir, et de lui faire part, de mon extrême désir, de justifier ses bontés passées, par mon zèle pour son service. Nous nous en remettons à Votre Excellence, pour la convenance, de mettre ou non cette lettre sous les yeux du Roi. Nous nous en rapportons, à ce que vous jugerez à propos de faire à cet égard, ainsi qu'à tout autre, ainsi qu'aux sentimens de bienveillance, que vous avez bien voulu me témoigner dans le temps, et que tout mon désir est de justifier, en travaillant à les mériter. Je suis avec respect [etc.]

Pictet de Rochemont / Chambellan du Roi

Le régime libéral issu d'une insurrection militaire à Cadix en janvier 1820 n'avait cessé de se radicaliser ; Ferdinand VII était prisonnier des Cortès. Ce temps de désordres entrainera l'intervention militaire de la France en 1823 ; remis sur le trône, Ferdinand se livrera à d'atroces vengeances.

Au Roi

Sire,

J'essaye d'adresser directement à Votre Majesté une humble demande en faveur de mon fils, qui a eu l'honneur de Le servir à Paris, dans des circonstances propres à éprouver son intelligence et son zèle. Dans l'intervalle de liberté que lui ont laissé les dispositions ordonnées par Votre Majesté, il n'a cessé de développer, par l'étude, ses moyens de La servir mieux encore. J'ose dire que vous n'avez point, Sire, de serviteur plus dévoué et reconnoissant. Il désire ardemment d'être employé. Je vois avec regret s'écouler des années de son activité, sans que ce vœu de son cœur soit rempli. Votre Majesté excusera-t'Elle un père qui connoit les moyens de son fils, et qui sait par quel vif sentiment d'honneur toutes ses actions sont inspirées ? Je suis bien convaincu que si ses services, qu'il offroit déjà pour la mission d'Espagne, quand elle paroisoit plus ingrate qu'aujourd'hui, sont acceptés, Votre Majesté ne regrettera pas la confiance qu'Elle aura daigné lui accorder.

Je La supplie d'agréer l'hommage de mes vœux pour sa Personne sacrée.

Je suis avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté [etc.]

Genève le 15 juin 1820

Charles Pictet de Rochemont  
Conseiller d'Etat

La réponse n'est pas celle espérée :

Munich le 1<sup>er</sup> juillet 1820

Monsieur ! Je n'ai pas besoin de vous réitérer, Monsieur, avec quel empressement je saisirai toujours chaque occasion favorable pour faire valoir vos intérêts près de Sa Majesté. Je doute cependant que le poste de Madrid puisse remplir vos vues. Vous savez que le Ministre de cette Cour nous a quitté depuis longtempps, et il faudra voir, ce que dans le nouvel ordre des choses l'Espagne jugera à propos de faire et l'extension, qu'elle voudra donner à ses relations extérieures. La preuve de désintéressement, que vous êtes disposé à donner en vous chargeant des fraix de cette mission, en offrant une facilité, que nous apprécions, laisseroit encore à résoudre le problème, de combiner avec les restrictions du budget du département, la dépense, dont il seroit impossible et injuste de vous laisser supporter le poids à la longue dans une capitale où la cherté est très considérable ; et je vois peu de probabilité, que le département puisse, avec ses moyens actuels, pourvoir par la suite à ce surcroit de dépenses. Je souhaite bien sincèrement pouvoir dans toute autre occasion future faciliter l'accomplissement de vos désirs, et c'est en vous renouvelant ces sentimens, que je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Rechberg

On doit admettre que Pictet a eu plus que beaucoup de chance en étant appelé à représenter la Bavière à Paris. Quels qu'aient été son zèle et son talent, l'un et l'autre indéniables, il a bénéficié d'un concours de circonstances tout à fait exceptionnel dans un temps d'exception et ne pouvait donc guère s'attendre à se voir confier une nouvelle mission : pour le dire crûment : la Bavière n'avait plus besoin de lui.

Une dernière tentative ne connaît pas un meilleur sort :

Au Roi

Sire ! Depuis cinq ans, mon fils, chambellan de Votre Majesté, désiroit solliciter la faveur de Lui présenter son épouse. Des soins de maternité y ont mis obstacle jusqu'à ce jour. Il saisit le moment où il n'est plus contrarié dans son désir de faire sa cour à Votre Majesté. Me permettra-t-Elle de Lui rappeler qu'Elle a daigné me promettre Elle-même, de l'employer aussitôt que l'occasion se présenteroit ? Il désire ardemment de rentrer en activité ; et il n'a cessé de travailler à acquérir les connoissances nécessaires pour servir dignement Votre Majesté, lorsqu'elle consentira à lui confier une mission.

Je suis avec un profond respect [etc.]

Genève le 26 avril 1824

C. Pictet de Rochemont

Cons. d'Etat

[Minute]

Munich le 24 mai 1824

A Monsieur Pictet de Rochemont

Conseiller d'Etat à Genève

Monsieur Pictet de Rochemont

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'exprimez le désir que votre fils soit employé à l'une de mes missions, aussitôt que l'occasion s'en présentera. N'ayant pour le moment de postes disponibles et les circonstances ne permettant pas d'en créer de nouveaux, je regrette que cet état de choses ne me présente pas encore l'occasion de le mettre en activité de la manière dont vous le désirez, et de vous donner par là une nouvelle preuve des sentimens avec lesquels je prie Dieu, Monsieur le Conseiller d'Etat Pictet de Rochemont, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

[Max Jos.]

\*\*\*

Résigné, Charles René vivra le reste de ses jours à Genève. Lancy vendu, il passe la belle saison à Rive-Belle, sa propriété à Pregny où il s'est fait construire une maison dans le goût italien qui se voit encore au bord du lac. Sa femme et lui reçoivent beaucoup. Les AEG conservent nombre de lettres reçues de l'ex-reine Hortense et de la grande duchesse Stéphanie de Bade née Beauharnais, cousine du Prince Eugène.

Il restera aussi en correspondance avec Richelieu dont il a conservé les 18 lettres et billets qu'il a reçus de lui, depuis ceux d'Odessa, reliés en maroquin rouge (AEG).

Paris ce 6 juillet 1818

J'ai reçu avec bien du plaisir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je suis très sensible à tout ce que vous voulez bien me dire d'aimable sur la grace que l'empereur Alexandre m'a accordée. Le lieu où il s'est souvenu de moi a ajouté un beaucoup plus grand prix à la faveur qu'il m'a faite. Il a comblé Odessa de bienfaits, et maintenant la prospérité de cette ville, et de ce pays est tout à fait assurée. Je suis sur que vous y aurez pris intérêt, et que tout sentiment pour Odessa n'est pas éteint dans votre coeur. Je vous félicite de bien bon cœur sur votre mariage, je l'avois appris ainsi que bien des détails avantageux sur la personne à la quelle vous avez uni votre sort. Je souhaite que vous soyez heureux l'un et l'autre, et je vous prie d'être bien persuadé de la part bien vive que je prendrai toujours à ce qui vous regarde.

Notre situation s'est en effet beaucoup améliorée, et il faut espérer que la réunion d'Aix la Chapelle à la quelle je suis destiné à assister, fixera le sort de la France d'une manière dont elle aura lieu d'être satisfaite. Je crois que si j'obtiens cet heureux résultat, j'aurai payé ma dette, et acquis des droits au repos, et à l'indépendance que je continue à chérir par-dessus tout. Veuillez me rappeler au souvenir de M. votre père, et recevoir l'assurance [etc.]

Richelieu

Alexandre avait, avant de se rendre au congrès d'Aix-la-Chapelle, visité Odessa et la Crimée ; il ordonna à cette occasion d'ériger un monument en l'honneur de Richelieu.

Aix la Chapelle ce 30 8bre 1818

J'ai reçu par M. votre cousin la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, et je vous remercie de tout mon cœur, Monsieur, de votre souvenir et de votre intérêt. Il me paroît que ces dames aiment les congrès, car nous avons eu le plaisir de les voir à Vienne, elles ont été à Paris, et les voilà à Aix la Chapelle, j'espère cependant qu'il n'y aura pas de longtemps occasion d'en voir un nouveau, et que tout sera cette fois terminé pour [de] longues années. Vous aurez pris part à l'heureuse issue des premières négociations, et la libération finale de la France. C'étoit le point essentiel pour nous, et je puis dire que j'ai trouvé tout le monde disposé de manière que je n'ai éprouvé aucune difficulté. Puissent les François être maintenant assez sages pour faire un bon usage de la liberté intérieure qu'ils possèdent, et de l'indépendance qu'ils viennent d'acquérir. Leur sort est à présent entre leurs mains. J'ai de très bonnes nouvelles d'Odessa, et M. de Beaumont m'en a parlé avec beaucoup d'intérêt. Ce pays sera toujours bien cher à mon cœur, et le moment où je le verrai un des plus beaux jours de ma vie. J'ai appris que vous étiez au moment d'être père, je vous en fais mon compliment bien sincère ; croyez que je prendrai toujours la part la plus vive à ce qui vous regarde, et ne doutez pas de mon inviolable attachement

Richelieu

Jean Gabriel Eynard, cousin par alliance de Charles René, et Jacob Beaumont, qui s'associeront en 1816 à Pictet à Odessa, voyagent en Allemagne en compagnie de leurs femmes.

Le congrès d'Aix la Chapelle ayant décidé de mettre fin à l'occupation de la France, Richelieu pourra, après un accrochage avec Decazes, offrir en décembre sa démission au Roi qui, ne voulant pas se distancer de son favori, l'acceptera.

A Tours ce 23 janvier 1819

J'ai été bien sensible, Monsieur, aux preuves d'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner dans cette dernière circonstance. J'y ai reconnu l'attachement que vous m'avez marqué en toute occasion, et je vous prie d'agréer l'expression de ma reconnaissance.

Vous n'avez pas ignoré que je ne suis entré et ne suis resté si longtemps dans le poste que j'occupais que par pur dévouement, maintenant que ma tâche étoit accomplie, ne me sentant véritablement pas propre à la direction des affaires intérieures de la France dans la situation où elle se trouve, celles de l'extérieur ne présentant aujourd'hui aucun embarras tant que l'intérieur ira bien, je me suis décidé à demander et j'ai eu le bonheur d'obtenir ma retraite que j'ai souhaité depuis longtemps. Ma santé d'ailleurs étoit mauvaise, et j'avois grand besoin de repos. Pour profiter tout de suite de ma liberté je me suis mis en voyage et après avoir fait un tour en Normandie, je me trouve sur le chemin des provinces méridionales de France que je veux visiter. Peut être pousserai je même jusqu'à Genes et Milan et de là [illisible] droit au retour passer par Genève. Mais j'aurois bien du regret que vous ne vous y trouviez plus. Ce seroit dans la première moitié de mai que je pourrais y arriver, j'espère que vous n'en serez pas encore parti à cette époque.

Voici une lettre que je vous prie de faire remettre au comte Orlof qui doit être à Genève et dont j'ignore l'adresse. Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance du sincère attachement que je vous ai voué pour la vie

Richelieu

A Monsieur / Monsieur Pictet de Rochemont /chambellan de S.M. le roi de Bavière / chevalier de l'ordre de Ste Anne de Russie de la 2de classe / à Genève / Suisse

Charles René a noté en marge de cette lettre : A cette époque le duc vint à Genève, et y passa quelques jours. Ce fut alors que Mme Charles Pictet fit avec lui un voyage de six semaines, pendant lesquelles ils parcoururent tous les recoins de la Suisse.

La correspondance de Marc Auguste Pictet nous éclaire sur ce voyage, auquel Charles René a aussi pris part. Il écrivait le 24 juin 1819 à Escher de la Linth à Zurich (vol. IV p. 254) :

Voici, mon cher Monsieur, deux voyageurs, dont l'un me touche de fort près, c'est mon neveu (fils de mon frère), l'autre n'est rien moins que l'illustre duc de Richelieu, que mon neveu a eu le bonheur d'accompagner dans une tournée de Suisse. Leur objet spécial en allant jusqu'à Zurich est d'y faire la connaissance du célèbre auteur des travaux de la Linth, et de visiter la vallée qu'il a créée. Je prends donc la liberté de vous les adresser, et de vous demander pour eux les renseignements et recommandations qui pourront faciliter cette excursion, et la leur rendre bien profitable. [...]

Hans Konrad Escher (1767-1823), de Zurich, appelé Escher von der Linth, avait dirigé les travaux de correction de cette rivière.

L'assassinat, le 13 février 1820, du duc de Berry, entraîne la chute du ministère Decazes et le rappel de Richelieu. Charles René avait exprimé sa sympathie au duc, ce qui lui vaut cette réponse, toujours de sa main :

Paris le 25 février [1820]

Les sentimens qu'ont manifesté les habitans de Genève, en apprenant l'horrible attentat qui vient encore de consterner les ames honnetes, sont loin de m'étonner, Monsieur, et j'y reconnois tout ce que j'ai remarqué d'honorable dans le caractère de vos concitoyens. Vous aurez appris depuis quelles

suites cet événement avoit eues pour moi, puisse le sacrifice que j'ai consommé ne pas être inutile à la malheureuse France et à infortunée famille que le sort ne se lasse pas de persécuter. Je voudrois être la victime expiatoire, et ce que j'ai souffert en prenant cette terrible résolution, pourroit en vérité expier bien des crimes.

Voulez vous bien faire mille complimens à M. votre père et à M. votre oncle, je les engage ainsi que vous à faire des vœux pour que la providence me donne la force de parcourir la douloureuse et pénible carrière dans laquelle je viens de me précipiter. Je suis sur que vous penserez quelquefois à moi. Adieu, Monsieur, croyez à mon dévoué attachement pour la vie

Richelieu

Mollement soutenu par le Roi, Richelieu se retirera une seconde fois en décembre 1821 et mourra peu après, le 17 mai 1822.

Charles René a noté en marge de cette lettre : « Victime de l'ingratitude royale qui l'abandonna, après lui avoir donné l'assurance de le soutenir envers et contre tous, dans la difficile position qu'on lui avoit faite, et à laquelle il s'étoit résigné en martyr, le duc de Richelieu succomba en 1822 à une fièvre cérébrale, contractée à la suite du chagrin que lui avoit fait l'ingratitude de Louis 18, qui dans sa faiblesse, l'abandonna à ses ennemis, et le força à donner sa seconde démission. »

\*

Ce recueil serait incomplet si les derniers échanges entre Charles Pictet et le duc n'y figuraient pas :

[Copie-brouillon] A Mr de Richelieu à Paris 1<sup>er</sup> mars 1820

Monsieur le duc j'avois été retenu par un sentiment de discrétion bien naturel, je n'avois pas osé exprimer à V.E. toute mon admiration pour cette résolution généreuse qui la replonge dans de terribles épreuves. Le docteur Hamel et mon fils viennent, l'un après l'autre, m'apprendre que vous daignez, Monsieur le duc, vous souvenir de moi. Cela m'amène à vous offrir l'hommage de mes vœux pour que votre santé et vos forces vous permettent d'achever la grande et noble tâche de vous dévouer envers le Roi et la France. Votre premier ministère vous a assuré une belle place dans l'histoire : celui-ci peut sauver la civilisation de l'Europe. Vous avez la confiance de tous les gouvernemens, la vénération et les vœux de tous les hommes de bien, l'assurance d'une grande réputation et tout ce que donne la conscience du devoir rempli. On est bien fort avec de tels moyens quand l'union des princes les seconde.

S'il y avoit encore des instants où le découragement fut près de vous atteindre, veuillez vous souvenir Monsieur le duc, qu'au 25 7bre 1815 vous espérez bien peu du dévouement que vous vous imposâtes. Cependant la providence a béni vos travaux et votre nom demeura attaché à la délivrance du sol français. Puisse le Ciel protéger encore la France par vous.

P.S J'espère bien que V.E. n'aura pas l'idée de me répondre.

Cette lettre a été écrite peu après que Richelieu eut été nommé pour la seconde fois président du Conseil.

Joseph Hamel (1788-1861), médecin russe d'origine allemande, correspondant de Marc Auguste Pictet (IV 323) ; il fit personnellement l'expérience de la lampe pour mineurs de Davy, et de la cloche de plongée de Rennie. Son ascension du MontBlanc en 1820 coûta la vie à trois de ses guides.

Paris ce 10 mars [1820]

On a toujours le temps de répondre un mot à une bonne, encourageante lettre, Monsieur, celle que je viens de recevoir de vous mérite bien au moins que je vous en remercie.

La conscience d'un devoir rempli voilà comme vous le dites ce qui me tranquillise, on est venu me prendre par force, on s'est imaginé que j'étois capable de porter le fardeau, ou, chose encore plus étrange, que personne n'en étoit plus capable que moi, c'est une espèce d'aveuglement général que je ne puis expliquer. Enfin il a fallu céder, non sans une forte résistance. Maintenant que j'ai pris mon parti et que j'y suis, je vous assure que je ne me sens pas d'humeur à céder la place aux révolutionnaires, et que je ne cesserai de combattre les ennemis de l'ordre social tant qu'il me restera un souffle de vie, ne craignez pas que je me décourage surtout tant que le danger sera aussi prochain, si nous parvenons à l'écartier, si nous sommes assez heureux pour raffermir le sol qui tremble sous nos pas, alors je l'avouerai, je retournerai avec délice à la vie privée, et je reprendrai ma chère indépendance à la quelle j'attachois un grand prix.

J'espère, Monsieur, que vous ferez des vœux pour que la providence me soutienne dans cette noble entreprise, j'ai besoin du concours des gens de bien dans tous les pays. Car où les méchants sont unis, il faut leur opposer la ligue des gens de bien.

Rappelez moi au souvenir de toute votre aimable famille, et notamment à M. votre frère, et croyez, Monsieur, au bien sincère attachement et à la haute considération que je vous ai voué pour la vie

Richelieu

Pictet fera encore part à Richelieu des préoccupations que lui inspire la situation des protestants du Midi de la France, qui redoutent une seconde terreur blanche :

[copie-brouillon] 23 mars 1820

Je profite d'une occasion sûre pour vous parler avec liberté, Monsieur le duc, comme je le ferois dans votre cabinet, si vous m'aviez invité à vous dire tout ce que je pense sur la situation actuelle des affaires. Les circonstances vous ont placé dans une des positions les plus difficiles que l'histoire présente. Une atmosphère de passions, d'intérêts et de préjugés vous entoure et vous presse. Jamais homme n'eut plus besoin de toutes ses forces pour sauver son roi et son pays dont les destinées sont entre ses mains. La France glissoit de nouveau vers la république. Non que je pense qu'il y eut un complot formé pour cela, mais la force des choses auroit pû conduire plus tôt ou plus tard à proposer l'économie de la liste civile, lorsque sous le nom de monarchie on se seroit trouvé avoir une république, plus un roi. Ce malheur sera prévenu par la loi des élections, si elle passe comme on me l'assure. Les journaux alimentent les haines des partis : leur censure diminue les difficultés du moment. Enfin, comme moyen comminatoire, la loi sur la liberté individuelle pourra [être] un instrument utile entre vos mains. Mais si je pense qu'au lieu de se borner à faire de cette loi un épouvantail pour les vrais conspirateurs, on se laissoit entraîner, je ne dis pas à en faire un moyen de servir les passions politiques, mais [illisible] souleveroit l'opinion, les suites en seroient très promptement désastreuses.

Qu'un ministre avide de fortune et de titres qui a accepté une grande place, en promettant son crédit à un parti, ne soit plus libre de n'écouter que la justice, c'est ce qu'on voit tous les jours. Mais avec votre réputation de haute indépendance de caractère ; avec votre dévouement pur au Roi et à la France, vous avez un immense avantage sur tout individu quelconque supposé au même poste. On vous a jugé le seul qui pût porter le fardeau ; et je suis tout à fait de cet avis, mais peut être encore par des raisons différentes de celles qui en ont fait juger ainsi. Vous n'êtes pas seulement appelé à porter un poids énorme, mais, ce qui est plus difficile encore, à résister aux terribles courans des passions, des intérêts et des haines.

Je suis bien trompé si avant de lire ceci, vous n'avez pas déjà été appelé à opposer modération et fermeté à ceux qui vous ont secondé dans l'espoir que vous serviriez leurs passions. Voilà l'écueil le plus dangereux pour celui qui ne se sert de la dictature que pour la justice. Le ministre le plus clairvoyant et le plus intègre est trompé sur les personnes et sur les faits. Plus il est puissant, plus il est

exposé à se voir poussé dans une carrière de réaction, sous le prétexte de la sureté du Prince et de l'Etat.

Veillez vous rappeler que quand vous entrâtes au ministère en 1815, les protestans étoient persécutés dans le Midi pour des conspirations imaginaires. Cette époque malheureuse a laissé des souvenirs amers, et de puissans moyens d'influer sur l'opinion en sens inverse : les ultra libéraux n'auroient jamais eu autant de prise sans leur éternel argument de la terreur de 1815. Les protestans du Midi recommencent à trembler [illisible] et ils nous annonçoient déjà qu'ils alloient venir se réfugier en Suisse contre la persécution. Votre personne à la tête du Conseil est un gage puissant de sureté ; mais le personnel des préfets en est un autre non moins nécessaire. Vous entendrez dire à satiété qu'il faut comprimer les protestans et on affectera de les appeler libéraux et révolutionnaires. Au nom du Ciel ne laisser comprimer aucune classe et aucune opinion ! Il ne seroit pas impossible qu'on se le permit, croyant faire le bien, et indépendamment de tout esprit de parti ; on pourroit peut être appliquer un bon principe de gouvernement et empêcher le mal, en prévenant l'essor d'actions dangereuses. Le principe a pû être applicable à d'autres temps : il ne l'est plus. L'emploi de moyens pareils iroit inévitablement à fins contraires, il hâteroit les maux qu'on voudroit prévenir.

Si je parle des protestans du midi, c'est que nous sommes placés pour savoir ce qui se passe dans cette partie de la France et que tout mélange d'opinions religieuses envenime les troubles civils, et a les plus funestes dangers. Mais il s'agit du respect pour l'opinion et du libre essor de la pensée dans toute la France. On s'est accoutumé à cet écart des idées et des sentimens : leur compression seroit aujourd'hui insupportable aux François. Elle l'auroit été indépendamment des événemens d'Espagne ; et ceux-ci ajoutent prodigieusement à la convenance d'éviter l'emploi des moyens de contrainte. Il n'y a pas de doute que les débats qui ont eu lieu dans la Chambre des députés sur la question de la liberté individuelle n'ayent, à tort ou à droit, fortifié l'opinion en sens inverse de la loi. On se plaît à expliquer la majorité par des combinaisons de parti, et la masse de la nation, aux yeux de la quelle la loi est impopulaire, mets maintenant toute sa confiance dans le caractère personnel du président du Conseil des ministres. Les créanciers de l'Etat sont rassurés par sa loyauté. Toutes les responsabilités morales sont sur vous, Monsieur le duc. Il faudra votre sage modération, votre inébranlable fermeté, et surtout votre vif sentiment de ce qui est juste, pour résister à toutes les attaques dirigés par les intérêts de parti. V.E. n'est pas d'humeur à céder la place à certaines gens. J'espère bien qu'elle n'est pas non plus disposée à en céder à leurs adversaires, qui, dans leurs violentes haines, ne sont pas pour la France, des personnages moins dangereux. Son salut sera dans les voyes moyennes de la raison et de la justice ; et le triomphe d'un parti, bien loin de raffermir la terre qui tremble sous vos pas, deviendrait une grande calamité publique.

Avec un autre que vous, Monsieur le duc, j'aurois besoin d'excuse pour oser dire ce qu'on ne me demande pas. Mais veuillez observer que je ne suis suspect ni de partialité, ni d'aucun autre intérêt que celui que m'inspirent et le sort de la France et le sort de la maison de Bourbon, et les résultats de votre mission tout à la fois si difficile et si belle ! Mon point de vue, hors du pays, est différent du point de vue de ceux dont vous êtes entouré. Les faits nous arrivent ici, sans traverser le nuage des préventions et des préjugés.

Cette circonstance peut suffire à l'homme chargé des destinées de la France, pour lui faire accorder quelques momens à la comparaison des opinions. C'est tout ce que je demande de V.E. ; et en cela je pense jouer mon rôle d'utilité dans la ligue des gens de bien dont vous aimez à vous appuyer contre les méchans. C'est bien aujourd'hui que j'insiste pour n'avoir pas de réponse. Une seule ligne qui m'apprenne que ceci est parvenu intact, me suffira. Je suis avec respect...

Cette belle profession de foi dans les vertus du libéralisme ne semble pas avoir été tout à fait comprise, mais il est possible que Richelieu, sous le coup des événemens, ait durci sa position :

Paris ce 2 avril 1820

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il faudroit que je fusse bien plus occupé que je ne le suis réellement pour ne pas répondre à une marque d'interet dont je sens autant le prix. Je suis sur que vous me connoissez assez pour croire que je ne serai jamais l'instrument d'un parti quel qu'il soit. Je suis au Roi et à la France, et c'est pour cela que je serai toujours fort éloigné de repousser personne quand on voudra de bonne foi m'aider à combattre les ennemis de l'ordre social plus actifs que jamais, et qui ont mis leurs projets à découvert dans les circonstances qui viennent d'avoir lieu.

Croyez moi, ils n'ont pas peur des cachots qu'ils ont décrit d'une manière si lamentable, pas plus qu'ils ne craignent de voir la lumière éteinte sous le boisseau. Mais ils veulent s'ils le peuvent émouvoir le peuple, et ne pouvant aller à leur but par les voies légales, ils veulent l'atteindre par l'insurrection. Il me semble qu'ils étoient parvenus, d'après ce que vous me mandez, à épouvanter la population protestante de Nismes, J'espère que ces craintes se dissiperont promptement, ils verront qu'il n'est question ni de réaction, ni de persécutions, mais bien de marcher dans une ligne monarchique, dans une monarchie, et de réunir sous les memes étendards tous ceux qui veulent cette forme de gouvernement à quelque nuance qu'ils appartiennent.

Je sçais qu'il y a des gens qui trouvent fort mauvais, tout en nous refusant leur appui, que nous en acceptions un autre qui nous est offert sans condition. Ils nous font peur des conditions qu'on nous fera plus tard. Il sera temps de les repousser quand elles se présenteront, si tant est qu'elles se présentent, mais jusque là il seroit par trop absurde de repousser un secours, de crainte que les alliés n'abusent un jour des secours qu'ils ont donné. Je vous prie donc d'être bien tranquille sur la suite de tout ceci, au cas que nous remportions la victoire, si nous avons le malheur d'échouer, ce seroit alors qu'il faudroit craindre, et non pas seulement pour nous, mais pour l'ordre social en général.

Faites donc des vœux pour nous, je vous en prie, et ne vous laissez pas attendrir par les démonstrations des gens qui se font les interpretes des nombreuses victimes que, selon eux, notre despotisme va plonger dans l'horreur des cachots. Mille complimens à M. votre frère, et à M. votre fils, et trouvez bon que je vous renouvelle l'assurance de mon sincère attachement, et de ma haute considération

Richelieu

\*\*\*\*\*

## REPERTOIRE SOMMAIRE

Introduction	1
<b>Novoi-Lancy</b>	<b>6</b>
Relation de Charles René à D'Ivernois :	6
Relation de Pictet au duc de la Rochefoucauld Liancourt :	9
Relation à Fellenberg :	10
Lettres du duc de Richelieu :	11, 22, 27, 28, 40, 41, 54, 59, 78, 81, 84, 85, 87, 92, 98
Lettres au duc de Richelieu :	18, 20, 21, 56, 68, 79, 85, 88
Lettres au duc de La Rochefoucauld Liancourt :	35, 41, 71, 72
Lettres de Charles René :	14, 16, 62, 63, 73, 86, 90, 93, 94, 95, 99, 100
Relation de la peste :	81
Correspondance avec le comte Kotschoubey :	23, 24, 26, 29, 32, 36, 46, 70
avec le prince Alexandre Kourakine :	25, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 45, 53, 74
avec le prince Alexis Kourakine :	58, 71, 72, 75, 76
avec le comte Kozodavlef :	76
Lettre de Charles Pictet à sa femme :	64
Mémoire à l'ambassadeur Kourakine, 20 septembre 1809 :	37
Mémoire au duc de Richelieu, décembre 1809 :	48
Convention avec le gouvernement russe :	66
Correspondance avec Charles Lullin :	97, 98
Correspondance avec Montgelas :	99
<b>Paris</b>	<b>101</b>
Instructions et lettres de Munich	104, 110, 122, 143, 169, 191, 209, 224, 229, 230
Instructions du prince Eugène de Beauharnais :	103, 109
Lettres à sa sœur :	117, 128, 144, 182
Lettre à son père :	117
Correspondance diplomatique de Charles René (sommaire) :	
1816	
Janvier.	
18. Accueil de Richelieu, loi d'amnistie, prince Eugène :	108
25. Conversation avec Wellington, nouvelles de Sainte Hélène :	111
25. Taux du change, plaintes françaises :	112
26. Tour d'horizon, royalistes, Angleterre, anniversaire de la mort de Louis XVI :	113
31. Présentation au Roi, Richelieu, Talleyrand, prince Eugène :	116
Février.	
3. Négociations avec l'Autriche, Richelieu, dignité impériale :	119
11. Négociations avec l'Autriche, presse :	120

11. Lavalette, résidence :	121
20. Popularité du prince Eugène, presse :	123
23. Négociations avec l'Autriche, Wellington, Stuart, écoles Lancaster :	125
Mars.	
1 <sup>er</sup> . Note sur les négociations avec l'Autriche, situation intérieure, proscrits :	129
1 <sup>er</sup> . Chargé d'affaires à Munich, Richelieu, négociations avec l'Autriche, budget, résidence, prince Eugène, situation intérieure :	133
11. budget :	138
24. Prince Eugène, situation intérieure :	139
31. Lettre de Wellington au Roi :	141
Avril.	
13. Loi électorale, parti des princes, Wellington :	142
19. Budget :	143
Mai.	
1 <sup>er</sup> . Traité avec l'Autriche, rôle de la Russie, Chambres prorogées :	145
6. Résidence, conspiration de Grenoble :	146
9. Requête de Châteaubriand, affaire de Grenoble, remaniement ministériel :	147
20. Tour d'horizon, Richelieu, conspiration des patriotes :	148
23. Plaintes françaises :	157
Juin.	
2. Résidence :	158
7. Klenze :	159
23. Contribution de guerre, change, mariage du duc de Berry :	160
27. Fête chez Wellington, tentative d'attentat :	161
30. Départ de Wellington, rumeurs :	161
Juillet.	
5. Contribution de guerre :	163
8. Condamnations à mort :	163
19. Nomination d'un ministre à Munich :	163
20. Pictet sollicite sa nomination comme ministre, appui de Richelieu :	164
22. Plaintes de la France, indiscipline des troupes bavaroises :	167
Août.	
9. Affaires d'Allemagne, Richelieu, nouvelle affaire de presse :	168
24. Maximilien Josef à Richelieu :	170
Septembre.	
6. Presse, rumeurs d'insolvabilité de la France, incident de frontière :	171
7. Affaires d'Allemagne, Richelieu, procès dans le Midi, contribution de guerre, change, remerciements au Roi, dissolution de la Chambre introuvable :	172
8. Dissolution :	176
17. Le Roi a enfin choisi son camp :	177
22. Châteaubriand, de la Monarchie selon la Charte :	178
30. Contribution de guerre :	178
30. Situation intérieure :	179
Octobre.	
4. Embarras des Jacobins :	181
7. Début des élections :	181
14. Premiers résultats des élections, rumeur d'un retrait d'une partie des troupes d'occupation :	183

22. Tour d'horizon, bilan des élections, Angleterre :	184
22. Tour d'horizon, mauvaises récoltes :	188
28. Budget :	190
Novembre.	
11. Ouverture des Chambres :	191
22. Ministère plus fort, Angleterre, rumeur d'un report de la contribution de guerre, scandale causé par Talleyrand, sa disgrâce :	192
Décembre.	
5. Victoire du ministère, abatement des ultras, Angleterre, disette de grains :	194
5. Soirée chez Talleyrand, Mme de Staël, Angleterre, report du paiement de la contribution, insuffisance de son traitement :	198
8. Charles René se justifie du reproche de négligence :	202
8. Accord de principe sur le report du paiement confirmé :	203
18. Modalités de ce report :	205
26. Rumeur confirmée d'un retrait partiel des troupes d'occupation :	206
Janvier 1817.	
3. Tour d'horizon : emprunt en Angleterre :	206
11. Retrait partiel, emprunt :	210
22. Emprunt, travaux des Chambres, départ du comte de LaGarde :	212
22. Emprunt :	212
30. Emprunt en difficulté :	214
Février.	
14. Tour d'horizon, succès de l'emprunt, retrait partiel conclu, texte de la note officielle :	214
20. Protocole relatif au report du paiement de la contribution de guerre :	218
28. Tour d'horizon, Talleyrand :	220
Mars	
8. Budget, nécessité d'économies, calme de la France comparé à l'agitation en Angleterre :	221
27. Budget voté, tapage autour de « Germanicus » :	223
Avril.	
26. Arrivée impromptue de Blacas :	225
Mai.	
5. Charles René remet son poste et prend congé :	226

### Retraite

Correspondance de Charles René avec le duc de Richelieu :	230 231 232
Correspondance de Pictet père avec le même :	232 235

\*\*\*\*